



**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2023**

SPIE, l'ambition partagée

SOMMAIRE

INTRODUCTION

-1-

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	Historique		18
1.2	Forces et atouts concurrentiels	RFA	19
1.3	Stratégie	RFA	24
1.4	Marchés et position concurrentielle	RFA	26
1.5	Les activités du Groupe	RFA	28
1.6	Organigramme	RFA	32

-2-

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

2.1	Facteurs de risques		36
2.2	Assurance et couverture des risques		46
2.3	Contrôle interne et gestion des risques	RFA	46

-3-

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

3.1	Modèle de création de valeur		54
3.2	Stratégie développement durable		57
3.3	Progresser avec et pour nos parties prenantes		60
3.4	Analyse de matérialité : enjeux économiques, environnementaux et sociaux clés du Groupe		62
3.5	Principaux risques extra-financiers		63
3.6	Principes de responsabilité fiscale		80
3.7	Note méthodologique		81
3.8	Tableau de concordance task force on climate related disclosure		84
3.9	Notation extra-financière		85
3.10	Synthèse des indicateurs extra-financiers		86
3.11	Rapport de l'un des commissaires, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière		96
3.12	Plan de vigilance		100

-4-

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET ÉTATS FINANCIERS

4.1	Analyse des résultats consolidés	RFA	104
4.2	Événements postérieurs à la clôture	RFA	122
4.3	Tendances et objectifs	RFA	123
4.4	Comptes consolidés	RFA	124
4.5	Comptes sociaux	RFA	205
4.6	Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société SPIE SA au cours des 5 derniers exercices		235
4.7	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients		236

-5-

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1	Les organes de direction		239
5.2	Le conseil d'administration : composition, préparation et organisation des travaux		240
5.3	Rémunérations et avantages		258
5.4	Autres informations		271

-6-

ACTIONNARIAT

6.1	Actionnariat		274
6.2	Relations avec les actionnaires / calendrier indicatif de communication financière		282
6.3	Dividendes		282
6.4	Informations sur le capital		283
6.5	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique		289

-7-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Principales dispositions légales et statutaires		292
7.2	Environnement législatif et réglementaire		298
7.3	Informations sur les participations		299
7.4	Contrats importants		299
7.5	Opérations avec les apparentés	RFA	299
7.6	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		301
7.7	Documents accessibles au public		301
7.8	Personnes responsables du document d'enregistrement universel	RFA	301
7.9	Responsables du contrôle des comptes	RFA	302

TABLES DE CONCORDANCE 303

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME RFA

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2023

Incluant le rapport financier annuel

Leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de **l'énergie et des communications**, SPIE accompagne ses clients dans la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'installations économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

La société SPIE SA, société anonyme de droit français, au capital social de 78 246 564,48 euros, dont le siège social est sis 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France, immatriculée sous le numéro d'identification 532 712 825 (RCS Pontoise) est dénommée la « Société » dans le présent document d'enregistrement universel. L'expression le « Groupe » ou le « groupe SPIE » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société ainsi que ses filiales et participations.

Le présent document d'enregistrement universel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement universel est susceptible d'avoir un impact sur les activités, la situation et les résultats financiers du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement universel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe. En outre, d'autres risques, non

encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif.

Le présent document d'enregistrement universel contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille des marchés. Les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations du Groupe proviennent principalement d'estimations réalisées par le Groupe ainsi que d'études et statistiques de tiers indépendants et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients du Groupe (en particulier, les classements du Groupe par rapport à ses principaux concurrents sont fondés sur les chiffres d'affaires publiés par ceux-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023). Certaines informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. La Société ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations. Il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le présent document d'enregistrement universel ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent document d'enregistrement universel peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

SPIE SA

Société anonyme au capital de 78 446 564,48 euros
Siège social : 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France
532 712 825 RCS Pontoise



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 5 avril 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. Des exemplaires du présent document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais auprès de SPIE, 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France, ainsi que sur les sites Internet de SPIE (www.spie.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org)

« Le groupe SPIE est positionné sur des tendances de fond, structurantes pour l'économie »

*Gauthier Louette,
Président-directeur général de SPIE*

En 2023, SPIE a annoncé des résultats records. Comment expliquez-vous ces excellentes performances dans un contexte économique et géopolitique pourtant très perturbé ?

G. L. : Cela montre bien que nous sommes positionnés sur des tendances de fond, absolument structurantes pour l'économie. Le contexte géopolitique est venu encore accélérer la transition énergétique, à la recherche d'un mix énergétique donnant plus de place à une électricité bas carbone, renouvelable ou nucléaire. Partout en Europe, l'impact est très fort sur les infrastructures énergétiques, expertise cœur de métier de SPIE. En Allemagne et aux Pays-Bas par exemple, le gaz est abandonné au profit de nouvelles sources d'énergies renouvelables, et cela implique de repenser entièrement les réseaux de distribution. La France, elle, maintient ses sources d'énergie mais les renouvelle : les décisions politiques en faveur du développement du nucléaire sont désormais bien établies, et nous commençons à participer aux appels d'offres sur la réalisation des nouveaux EPR. À ces projets de transition énergétique s'ajoute une demande forte des acteurs de l'industrie ou du tertiaire pour des solutions d'efficacité énergétique ou d'adaptation de leurs infrastructures aux nouvelles énergies. Enfin, nous continuons d'être présents dans



l'installation des bornes et réseaux nécessaires à l'essor de la mobilité électrique. Une très forte demande, donc, qui nous permet de générer de la croissance et de préserver nos marges malgré l'inflation.

Vous nous parlez de fortes opportunités en Allemagne ou aux Pays-Bas. Comment êtes-vous positionné sur ces géographies et au-delà ?

G. L. : Nous sommes numéro 1 aux Pays-Bas, et la performance y est remarquable. En Allemagne, l'acquisition de ROBUR, survenue en fin d'année, va nous permettre de changer de dimension et de couvrir le marché des services à l'industrie.

En chiffre d'affaires et en nombre de collaborateurs, l'Allemagne pèse aujourd'hui presque autant que la France. Notre présence en Europe centrale a progressé et nous allons faire évoluer notre organisation pour permettre à SPIE de se renforcer encore dans cette région. Hors d'Europe, nous nous donnons également les moyens de saisir les opportunités liées aux énergies décarbonées. Avec l'acquisition de Correll, SPIE Oil & Gas Services, rebaptisée SPIE Global Services Energy, a concrétisé son ambition de diversification dans l'éolien offshore.

Comment faites-vous pour mobiliser vos 50 000 collaborateurs sur la transition énergétique, enjeu crucial dans la lutte contre le dérèglement climatique ?

G. L. : Depuis déjà plusieurs années, nous avons intégré l'action climatique à la stratégie de notre groupe. Et je me réjouis de constater que nous réalisons d'importants progrès, aussi bien en interne qu'avec nos clients et nos fournisseurs. Près de 50 % de notre chiffre d'affaires provient déjà d'activités qui aident nos clients à réduire leur empreinte carbone. Toutes nos filiales proposent aujourd'hui des offres liées à la transition énergétique, y compris celles spécialisées dans la transformation numérique, où les enjeux de sobriété sont très forts. La transition énergétique est indissociable de nos métiers et je souhaite que tous nos collaboratrices et collaborateurs aient conscience et comprennent le rôle positif que joue SPIE dans cette transition. Nous avons intégré une dimension « sustainability » dans la rémunération variable de tous nos managers afin de montrer l'importance de ce sujet et notre volonté de progresser avec eux. Nous créons également une SPIE Climate School pour permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux liés au changement climatique et les solutions concrètes proposées par SPIE.

En 2023, ChatGPT a pris d'assaut le monde et a considérablement généralisé l'usage de l'IA. Quelles sont aujourd'hui les opportunités liées à cette technologie pour SPIE ?

G. L. : Je préfère parler de puissance de calcul statistique que d'intelligence artificielle, car c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui : des moteurs

de plus en plus puissants permettant de traiter un grand volume de données et de leur donner du sens. L'application la plus évidente pour nous est d'acquérir une compréhension toujours plus pointue des installations de nos clients. En utilisant les données de capteurs intelligents, nous pouvons considérablement améliorer leurs performances énergétiques et leur maintenance prédictive. Toutes ces innovations technologiques vont évidemment générer un très gros volume de données qu'il va falloir transmettre et stocker en toute sécurité. Cela nous ouvre des opportunités dans l'installation, l'exploitation et la maintenance de data centers. L'IA va aussi avoir un impact sur nos métiers, nous permettant de gagner en efficacité et en productivité.

Les besoins en recrutement sont élevés dans vos métiers, et les talents pas assez nombreux. Comment faire en sorte que ces talents choisissent SPIE et y restent ?

G. L. : Nous avons beaucoup travaillé sur tous les leviers d'attractivité qui pouvaient convaincre les talents de rejoindre SPIE et surtout de rester : le recrutement, la cooptation, la fidélisation – des jeunes en particulier –, l'alternance. Dans la panoplie des mesures que nous mettons en place, l'actionnariat salarié joue un rôle important, car il permet d'associer nos collaboratrices et collaborateurs aux succès de l'entreprise dans la durée. Notre campagne SHARE FOR YOU 2023 a d'ailleurs battu un record de participation avec plus de 17 000 collaborateurs issus de 14 pays qui ont réaffirmé ainsi leur confiance en l'avenir de SPIE et leur attachement à l'entreprise. Lors d'ateliers qui ont rassemblé près de 700 personnes de toute l'entreprise, réalisés dans le cadre du travail mené sur notre raison d'être, j'ai pu constater à quel point la fierté du métier et l'idée de confiance étaient importantes pour les participants : confiance dans l'entreprise, confiance dans les équipes, être un partenaire de confiance pour nos clients. Nous devons capitaliser sur ces leviers d'engagement en leur apportant, en plus, une idée claire de l'utilité de nos métiers dans la conduite de la transition énergétique. Dans un monde où les gens sont légitimement en quête de sens, cela me semble primordial.

SPIE, acteur de la transition énergétique et d'une transformation numérique responsable

Profil

SPIE est le leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Nos 50 000 collaborateurs sont engagés pour réussir avec nos clients la transition énergétique et une transformation numérique responsable. Dans la lutte contre le changement climatique, SPIE est du côté de la solution !

SPIE, l'ambition partagée.



SPIE, une entreprise centenaire au service de la transition énergétique

1900

Création de la Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et des tramways électriques.

1946

La Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et des tramways électriques est renommée Société parisienne pour l'industrie électrique (SPIE).

1982

Acquisition de Trindel et création de la division Électricité et Nucléaire.

1968

SPIE fusionne avec la Société de construction des Batignolles pour former Spie Batignolles.

1997

Rachat de Spie Batignolles, rebaptisée SPIE, par son personnel associé au groupe AMEC, minoritaire.

2006

AMEC cède AMEC SPIE au fonds d'investissement PAI Partners, l'entreprise reprenant le nom de SPIE.

2003

AMEC SPIE cède sa filiale spécialisée dans la construction, Spie Batignolles, à ses dirigeants. AMEC prend le contrôle de SPIE, qui devient AMEC SPIE.

Implantation 2023

Europe

Allemagne
Autriche
Belgique
Danemark
France
Hongrie
Pays-Bas
Pologne
République tchèque
Slovaquie
Suisse

Hors Europe pour
SPIE Global Services
Energy : Afrique,
Amérique du Nord,
Asie-Pacifique
et Moyen-Orient

2011

Prise de contrôle de SPIE par un consortium composé de Clayton, Dubilier & Rice, LLC, AXA Private Equity et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

2017

SPIE acquiert le groupe SAG, leader allemand de la fourniture de services et de systèmes pour les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de télécommunications.

Entrée de Peugeot Invest Assets au capital de SPIE.

2023

SPIE acquiert le groupe Correll et SPIE Oil & Gas Services devient SPIE Global Services Energy.

2007

Acquisition par SPIE de la division Ingénierie électrique d'AMEC, rebaptisée SPIE Matthew Hall.

2015

Introduction en Bourse de SPIE.

2022

SPIE devient n° 1 des services multi-techniques aux Pays-Bas avec l'acquisition de Worksphere. Entrée du fonds Lac1, géré par Bpifrance, au capital de SPIE. SPIE cède ses activités au Royaume-Uni à Imtech.

2024

SPIE acquiert ROBUR. Cette acquisition permet à SPIE d'établir une position clé sur le marché allemand des services à l'industrie.

Nos performances financières

En 2023, SPIE a réalisé une performance financière remarquable, qui démontre le positionnement stratégique du Groupe en tant qu'acteur clé de la transition énergétique, ainsi que la solidité de son modèle d'affaires malgré un contexte inflationniste.

Chiffres clés 2023

50 000

collaborateurs
(effectifs au 31/12/2023)

48%

Part verte du chiffre d'affaires
2023 alignée sur les critères climat
de la taxonomie européenne

8,7 milliards
d'euros de
production

584

millions d'euros
d'EBITA

1^{er}

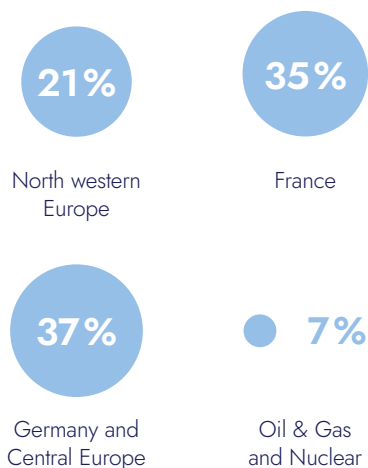
Les collaborateurs sont
les 1^{ers} actionnaires
du Groupe
(au 31/12/2023)

702

millions d'euros
de chiffre d'affaires
annuel acquis

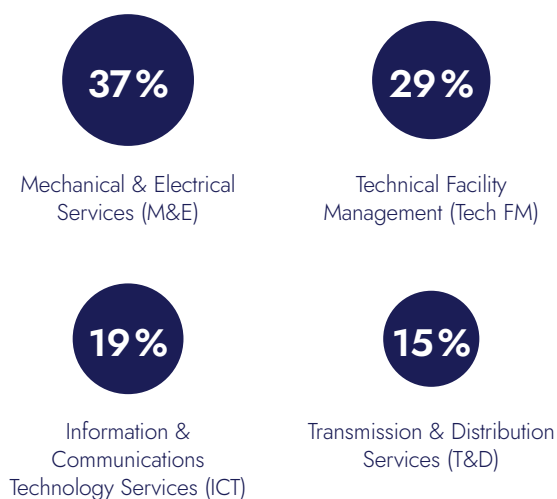
Production par segment de reporting

Total : 8,7 Mds €



4 domaines d'excellence

Total : 8,7 Mds €



Accompagnement sur tout le cycle de vie des installations de nos clients

Total : 8,7 Mds €



25%

New facilities

- Ingénierie et approvisionnement
- Installation
- Conseil et design

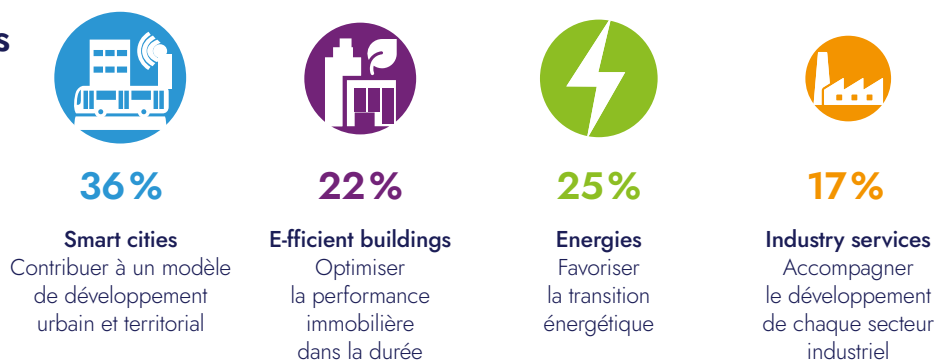
75%

Asset support

- Remplacement
- Mises à niveau et modifications
- Maintenance et services

4 marchés

Total : 8,7 Mds €



Nos performances extra-financières

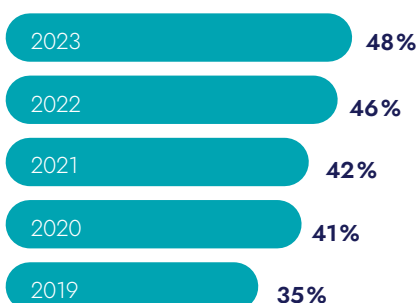
SPIE déploie une feuille de route de développement durable ambitieuse assortie d'objectifs annuels quantifiés, qui sont répercutés dans sa stratégie de financement et d'incitations en matière de rémunération variable. Le Groupe associe ainsi étroitement sa stratégie et ses engagements extra-financiers.

Pilier n° 1 - Environnement

Objectif 2025 n° 1
Contribuer à une économie bas carbone

50 %

du chiffre d'affaires de SPIE en 2025 sera aligné sur les critères climat de la taxonomie européenne



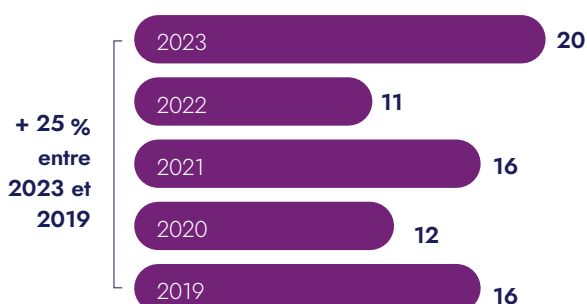
SPIE conçoit et met en œuvre des solutions de long terme pour accompagner ses clients dans leur démarche de transition énergétique et contribuer à la diminution de leurs émissions de gaz à effet de serre. En 2023, la part verte du Groupe s'élève à 48 %, en ligne avec la trajectoire définie. La contribution de SPIE à un mix énergétique et à une mobilité bas-carbone a augmenté en 2023.

Pilier n° 2 - Social et sociétal

Objectif 2025 n° 3
Viser l'excellence en matière de sécurité

-50 %

d'accidents graves* par rapport à 2019



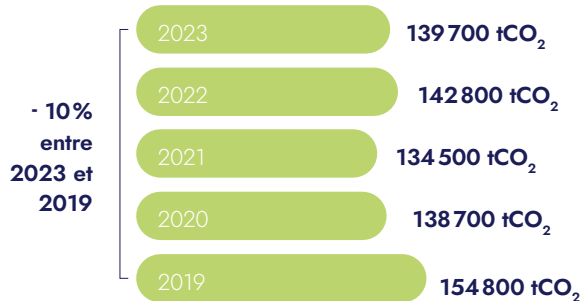
Garantir la sécurité des collaborateurs et des intervenants étant la première responsabilité de SPIE, le Groupe déploie depuis 2021 dix règles vitales de sécurité pour renforcer la prévention des accidents graves. Malgré une mobilisation constante, le nombre d'accidents graves augmente significativement en 2023. Pour atteindre son objectif à 2025, SPIE continuera à renforcer la rigueur des contrôles et des formations dédiées pour les salariés rejoignant le Groupe via les fréquentes acquisitions.

* Périmètre : personnel SPIE et intérimaires.

Objectif 2025 n° 2
Réduire l'empreinte carbone de SPIE

-25%

Réduction de l'empreinte carbone directe* de SPIE par rapport à 2019 (scopes 1 et 2)

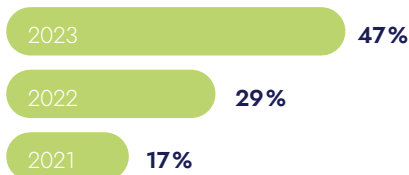


En 2023, la baisse d'empreinte carbone directe de SPIE progresse peu. Si le parc immobilier de SPIE a réduit de plus d'un tiers son empreinte carbone depuis 2019, la flotte de véhicules de SPIE n'a pu baisser son empreinte à l'amplitude initialement envisagée, principalement en raison de délais de livraison de véhicules électriques restant longs. La part du parc renouvelé en véhicules électriques à batterie progresse néanmoins fortement (54% en 2023, contre 37% en 2022). 11% de la flotte de SPIE est électrifiée à fin 2023. Cette part augmentera de façon significative dans les deux années à venir afin de tenir l'objectif de 25% de réduction d'empreinte carbone.

* Nos chiffres intègrent désormais les modifications de notre périmètre selon une méthodologie basée sur le Greenhouse Gas Protocol. Cette méthodologie inclut les acquisitions et les cessions depuis 2019.

67%

des achats de SPIE (en émissions) seront réalisés auprès de fournisseurs ayant pris d'ambitieux engagements de réduction de leur empreinte carbone

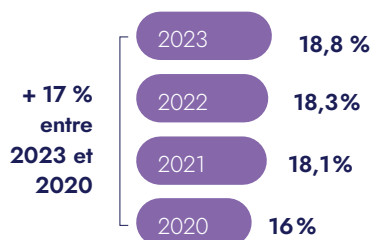


Grâce à une stratégie active d'engagement des fournisseurs, la part des fournisseurs de SPIE s'étant fixé des objectifs formels et ambitieux de réduction de leur empreinte carbone est à nouveau en forte hausse en 2023. SPIE se dote désormais de solutions adaptées aux enjeux des fournisseurs de plus petite taille n'ayant pas encore pris le virage de la décarbonation.

Objectif 2025 n° 4
Renforcer la diversité de genre

+25%

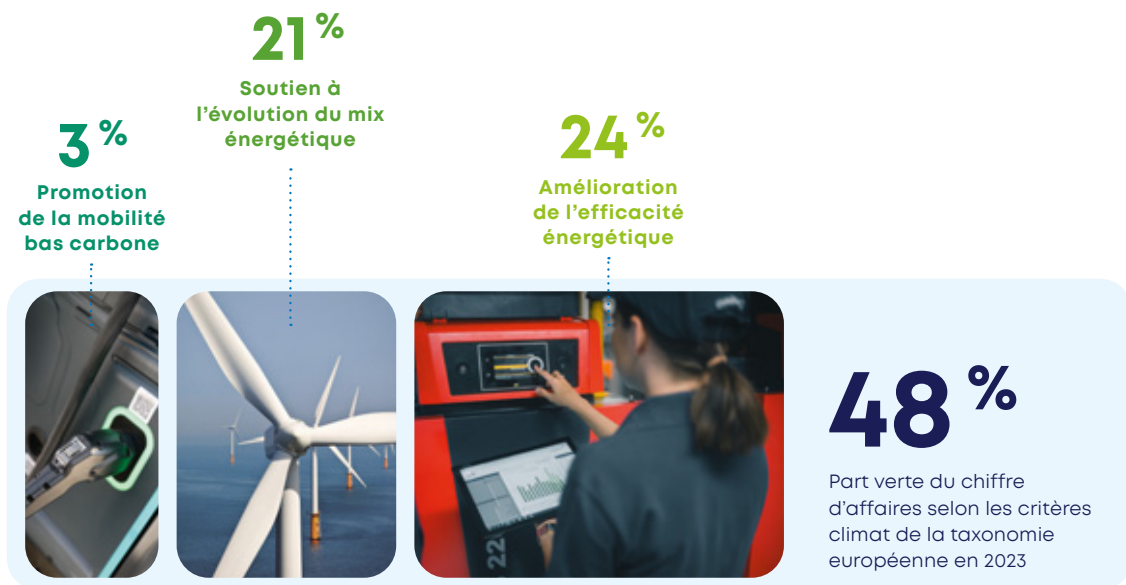
Proportion de femmes à des postes clés de direction (par rapport à 2020)



En 2023, la part des femmes à des postes clés de direction poursuit sa progression conformément à la trajectoire établie. Pour atteindre ses objectifs, SPIE continuera au cours des deux prochaines années à promouvoir activement la diversité de genre au niveau du recrutement et de la fidélisation des talents féminins. Les postes clés de direction ouverts au recrutement doivent par exemple, a minima, comprendre une femme sur la liste finale. Les programmes internes de formation managériale intègrent par ailleurs environ 20 % de femmes.

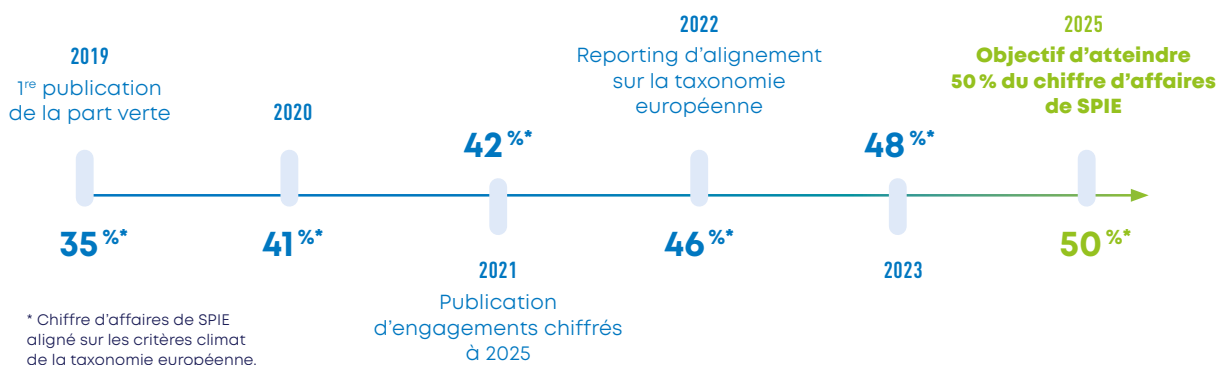
Contribuer à une économie bas carbone

Atteindre 50 % du chiffre d'affaires aligné sur les critères climat de la taxonomie européenne



CHIFFRE D'AFFAIRES DE SPIE
EN 2023 : 8,7 Mds€

Un engagement précoce dans l'application de la taxonomie européenne



Le gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration est actuellement composé de 11 membres.



Gauthier Louette
Président du conseil d'administration



Patrick Jeantet
Administrateur indépendant référent
Président du comité des nominations et rémunérations
Membre du comité RSE et gouvernance



Sandrine Térán
Administratrice indépendante
Présidente du comité d'audit



Regine Stachelhaus
Administratrice indépendante
Présidente du comité RSE et gouvernance
Membre du comité des nominations et rémunérations



Jérôme Nier
Administrateur représentant des salariés
Membre du comité des nominations et rémunérations



Christopher Delbrück
Administrateur indépendant
Membre du comité d'audit



Michael Kessler
Administrateur représentant des salariés
Membre du comité RSE et gouvernance



Trudy Schoolenberg
Administratrice indépendante
Membre du comité RSE et gouvernance



BPIFRANCE INVESTISSEMENT, SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS LAC1
représentée par
Adeline Lemaire
Administratrice indépendante
Membre du comité RSE et gouvernance



Gabrielle Van Klaveren-Hessel
Administratrice représentant les salariés actionnaires
Membre du comité d'audit



PEUGEOT INVEST ASSETS
représenté par
Bertrand Finet
Administrateur indépendant
Membre du comité d'audit
Membre du comité des nominations et rémunérations

Acquisitions : une année de croissance externe vigoureuse pour SPIE

Pour enrichir ses expertises et accompagner ses clients dans la réalisation de leurs ambitions, SPIE poursuit une stratégie de croissance externe soutenue. Avec 9 nouvelles acquisitions en 2023, le Groupe consolide ses positions dans les pays où il est présent, tout en se renforçant sur des marchés d'avenir comme l'éolien offshore.

9
acquisitions

702 M
d'euros
de chiffre
d'affaires
acquis



ROBUR Industry Service Group GmbH

Services à l'industrie
Allemagne

Avec cette acquisition, SPIE établit une position stratégique sur le marché allemand des services à l'industrie (le plus important marché européen), où le Groupe était jusqu'alors peu présent. SPIE va ainsi développer et enrichir son portefeuille d'activités en Allemagne, et conforter sa position de numéro 2 du secteur. Le Groupe va pouvoir exploiter des opportunités de synergies commerciales avec un portefeuille attractif de clients de premier plan. SPIE pénètre également le marché très prometteur de la maintenance dans l'énergie éolienne, renforçant ainsi sa position d'acteur clé de la transition énergétique.

CA : 380 millions d'euros
(estimation 2023)
2 600 collaborateurs*



Correll Group

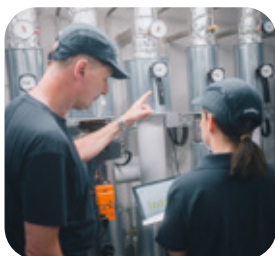
Énergies renouvelables
SPIE Global Services Energy

SPIE acquiert Correll, acteur majeur de l'ingénierie électrique appliquée à l'industrie de l'éolien offshore. Correll déploie son expertise partout dans le monde, et particulièrement en Europe (Atlantique, Baltique et mer du Nord), aux États-Unis et à Taiwan.

Avec cette acquisition, SPIE Oil & Gas Services accélère sa stratégie de diversification vers les énergies renouvelables et est renommé SPIE Global Services Energy en janvier 2024.

CA : 55 millions d'euros
(prévisions 2023)
109 collaborateurs et 500 sous-traitants partenaires*

* Le chiffre d'affaires et les effectifs indiqués concernent l'année 2022.



J.D. EUROCONFORT

Facility management
France

SPIE renforce sa position dans le segment du Facility Management et de la maintenance multi-technique en France.

**CA* : 11 millions d'euros
45 collaborateurs***



ENTERPRISE COMMUNICATIONS & SERVICES GMBH (ECS)

Technologies de l'information et de la communication
Allemagne

Cette acquisition permet à SPIE de renforcer son positionnement dans les services d'information et de communication en Allemagne.

**CA* : 22 millions d'euros
130 collaborateurs***



AVM UP

Technologies de l'information et de la communication
France

Grâce à cette acquisition, SPIE renforce son expertise dans le domaine des communications d'entreprise et en particulier dans la fourniture de services cloud.

**CA* : 22 millions d'euros
50 collaborateurs***



BRIDGING IT

Technologies de l'information et de la communication
Allemagne

SPIE accélère son développement dans les services de transformation numérique en Allemagne. Bridging IT propose des services sur mesure allant du conseil à l'architecture des systèmes, en passant par le développement de produits/processus numériques, les logiciels et l'infogérance.

**CA : 140 millions d'euros
(2023)
700 collaborateurs***



RÉSEAUX ENVIRONNEMENT

City Networks
France

Cette acquisition permet à SPIE de poursuivre son développement dans les réseaux d'énergie, les réseaux de chaleur et la smart city et de densifier son empreinte géographique locale.

**CA* : 38 millions d'euros
120 collaborateurs***



IMI AERO-DYNAMIEK

Services aux bâtiments
Pays-Bas

Cette acquisition apporte une offre complémentaire grâce à des procédés de mesure, de validation et d'optimisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC).

**CA* : 6 millions d'euros
65 collaborateurs***



ACTIVITÉ GRID SOLUTIONS DU GROUPE STRUKTON

Transmission et distribution
Pays-Bas

Avec cette acquisition, SPIE continue de consolider ses positions sur le marché de l'énergie en plein essor aux Pays-Bas. L'activité Grid Solutions fournit des services d'installation, d'extension, de rénovation et de maintenance de sous-stations à haute tension et d'infrastructures à moyenne tension.

**CA* : 28 millions d'euros
115 collaborateurs***

Sélection de réalisations

Mechanical & Electrical Services (M&E)



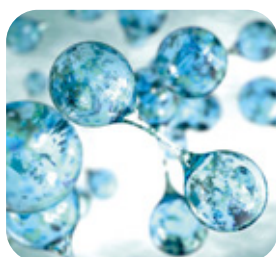
SUISSE – À Genève, un quartier d'affaires modernisé et durable

Au sein du nouveau quartier d'affaires du Pont-Rouge, SPIE a réalisé les installations électriques de deux bâtiments abritant des bureaux et des commerces.



BELGIQUE – Modernisation et extension du métro léger de Charleroi

SPIE Belgium et Equans vont réaliser huit nouvelles stations intelligentes et automatisées sur une ligne du métro léger de Charleroi.



ALLEMAGNE – Un projet pilote pour remplacer le gaz naturel par de l'hydrogène

SPIE a installé un système d'alimentation à base d'hydrogène sur un site du groupe Bilstein, l'un des principaux fabricants mondiaux de feuillets laminés à froid.



FRANCE – Un nouveau contrat-cadre de cinq ans avec EDF

SPIE Nucléaire assurera des prestations d'études et des travaux d'installations électriques générales dans le cadre du programme de grand carénage des centrales nucléaires françaises.

Technical Facility Management (Tech FM)



POLOGNE – Gestion technique des installations du bâtiment Republik

À Gdynia, SPIE assure l'inspection et la maintenance des installations techniques de l'immeuble de bureaux de 9 000 m² Republik entièrement modernisé.



FRANCE – Maintenance en mer pour le premier parc éolien offshore français

SPIE Industrie assurera pendant deux ans la maintenance préventive et curative de différentes installations électriques du parc éolien offshore de Saint-Nazaire.



DUBAÏ – Assurer la performance d'installations solaires au Moyen-Orient

SPIE Global Services Energy assurera pendant trois ans la maintenance et l'exploitation des panneaux solaires situés sur les toits de bâtiments industriels et commerciaux pour le compte de TotalEnergies Renewables DG MEA.



ALLEMAGNE – Aux côtés de Mercedes-Benz pour optimiser ses performances industrielles et énergétiques

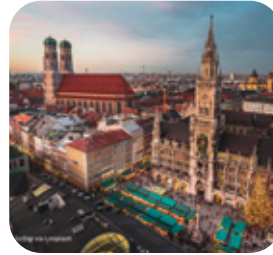
SPIE assure la maintenance des installations industrielles et des équipements techniques ainsi que l'approvisionnement en fluides de l'usine de Mettingen.

Information & Communications Technology Services (ICT)



BELGIQUE – **Modernisation de 54 tunnels pour une expérience plus sûre et plus fluide**

En déployant un nouveau logiciel spécialisé, SPIE Belgium va moderniser la gestion de 11 km de tunnels wallons.



ALLEMAGNE – **Déploiement d'un système de communication unifiée à Munich**

SPIE soutient la planification, la mise en œuvre et la mise en service d'un réseau central de télécommunications pour les institutions et entités de la métropole.



FRANCE – Clermont Auvergne Métropole : **cap sur une stratégie numérique responsable**

SPIE ICS accompagne Clermont Auvergne Métropole pour faire du numérique un des leviers de la réduction de son empreinte carbone.



FRANCE – Accompagner la transformation numérique d'un organisme de santé

SPIE accompagne l'ACMS – plus grand service de prévention et de santé au travail interentreprises de France – dans la transformation de ses processus IT de gestion des services.

Transmission & Distribution (T&D)



PAYS-BAS – Connecter des parcs éoliens en mer au réseau électrique

SPIE participe à la réalisation d'une sous-station nouvelle génération assurant la liaison entre des réseaux électriques sous-marins et le réseau à haute tension pour le compte de TenneT.



PAYS-BAS – Améliorer le cadre de vie en enfouissant des lignes à haute tension

SPIE Nederland prend en charge l'enfouissement des lignes à haute tension dans les zones urbaines et la périphérie de la ville de Breda.



ALLEMAGNE – De nouvelles lignes à très haute tension pour mieux intégrer les EnR

Près de Coblenz, SPIE installe environ 25 km de ligne à très haute tension pour le compte du gestionnaire de réseau électrique Amprion.



ALLEMAGNE – Une nouvelle infrastructure au service des EnR

À Viellübbe, SPIE réalise une sous-station électrique qui sera alimentée par différentes installations d'énergie renouvelable de la région.

-1-

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	HISTORIQUE		18	1.4	MARCHÉS ET POSITION CONCURRENTIELLE	RFA	26
1.2	FORCES ET ATOUTS CONCURRENTIELS	RFA	19	1.4.1	France		26
1.2.1	Un leader européen des services multi-techniques, acteur de la transition énergétique et de la transformation numérique		19	1.4.2	Germany & Central Europe		26
1.2.2	Un modèle économique résilient avec des revenus récurrents		20	1.4.3	North-Western Europe		27
1.2.3	La mise en œuvre de procédures et contrôles stricts afin de s'assurer de la Bonne performance des équipes de management locales		20	1.4.4	Oil & Gas and Nuclear		27
1.2.4	Des tendances structurelles qui tirent la croissance du Groupe		21	1.5	LES ACTIVITÉS DU GROUPE	RFA	28
1.2.5	Un historique d'acquisitions intégrées avec succès, faisant du groupe un acteur majeur dans la consolidation du secteur		22	1.5.1	Présentation générale		28
1.2.6	Une excellente performance financière		23	1.5.2	France		29
1.2.7	Une culture d'entreprise forte, reflétée notamment par un niveau élevé d'actionnariat salarié		23	1.5.3	Germany & Central Europe		29
1.3	STRATÉGIE	RFA	24	1.5.4	North-Western Europe		30
				1.5.5	Oil & Gas and Nuclear		30
				1.6	ORGANIGRAMME	RFA	32
				1.6.1	Organigramme juridique du Groupe		32
				1.6.2	Filiales et participations		32



1.1 HISTORIQUE

La Société Parisienne pour l'Industrie des Chemins de Fer et des Tramways a été créée en 1900 et a été renommée Société Parisienne pour l'Industrie Électrique (SPIE) en 1946. En 1968, la Société de Construction des Batignolles (fondée en 1846) et SPIE ont fusionné sous l'appellation SPIE Batignolles. Le principal actionnaire de SPIE Batignolles était alors le groupe Empain, qui devint par la suite le groupe Empain-Schneider.

En 1997, Empain-Schneider a vendu SPIE Batignolles à ses salariés et à une société britannique, AMEC, spécialisée dans l'ingénierie, la gestion de projet et le conseil. En 1998 SPIE Batignolles a été renommée SPIE ; elle intervenait alors dans trois secteurs d'activité : (i) SPIE Batignolles, spécialisée dans le marché de la construction ; (ii) SPIE Enertrans, spécialisée dans le transport/trafic ferroviaire et le marché de l'énergie et (iii) SPIE Trindel, spécialisée dans l'ingénierie électrique et les services locaux.

En 2003, AMEC a racheté les parts des actionnaires minoritaires et SPIE est ainsi devenue la division Europe Continentale d'AMEC, sous la dénomination AMEC SPIE. La même année, AMEC SPIE a continué à développer son activité pétrolière grâce à l'acquisition d'Ipex et a cédé SPIE Batignolles, filiale spécialisée dans la construction, à ses dirigeants. En 2006, AMEC SPIE a été vendue au fonds PAI partners. Depuis lors, le Groupe exerce son activité sous la dénomination SPIE. En août 2011, un consortium composé d'un fonds d'investissement géré par Clayton, Dubilier & Rice, LLC, d'un fonds d'investissement géré par Ardian (anciennement AXA Private Equity) et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec a pris le contrôle de la Société pour un montant d'environ 2,1 milliards d'euros.

À partir de l'année 2002, le Groupe a recentré sa stratégie pour devenir un des *leaders* sur le marché des services multi-techniques. Le Groupe est ainsi sorti des activités de construction et de grands projets pour se concentrer sur les services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications, devenant ainsi un acteur de premier plan de la transition énergétique et numérique. Au cours de cette même période, SPIE a concentré son expansion européenne sur l'Allemagne, l'Europe centrale, les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse, pays où la structure du marché et les dynamiques de croissance correspondent au modèle économique du Groupe et lui permettent d'atteindre des positions de premier plan.

Cette expansion a été réalisée par croissance externe avec, en premier lieu, deux acquisitions significatives en Allemagne (les activités Service Solutions d'Hochtief en 2013, puis le groupe SAG, un leader allemand de la fourniture de services et de systèmes pour les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de télécommunications en 2017), l'Allemagne devenant ainsi le plus important marché du Groupe hors de France. Par ailleurs, sur des marchés très fragmentés, le Groupe a poursuivi une stratégie d'acquisitions ciblées (*bolt-on*) visant à renforcer son offre de services. Depuis 2006, SPIE a réalisé 150 acquisitions *bolt-on* représentant une production acquise totale d'environ 3,9 milliards d'euros, pour un montant cumulé d'investissement d'environ 1,9 milliard d'euros.

En juin 2015, SPIE a été introduite en Bourse et ses actions ont été admises à la négociation sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris.

En octobre 2022, le Groupe a annoncé la cession de l'intégralité de ses activités au Royaume-Uni.

1.2 FORCES ET ATOUTS CONCURRENTIELS

RFA

1

Le Groupe est le leader européen indépendant des services multi-techniques (génie électrique, mécanique et climatique et des systèmes de communication)⁽¹⁾. Le Groupe est

également un acteur majeur des services techniques spécialisés dédiés au secteur pétrole-gaz et à celui de l'énergie nucléaire.

1.2.1 UN LEADER EUROPÉEN DES SERVICES MULTI-TECHNIQUES, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

LE LEADER EUROPÉEN INDÉPENDANT DES SERVICES MULTI-TECHNIQUES⁽¹⁾

Le Groupe fournit des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie (génie électrique, climatique et mécanique) et des systèmes de communication. Le Groupe se distingue des autres principaux acteurs des services multi-techniques en ce qu'il opère ses activités de manière indépendante par rapport à un groupe impliqué dans l'énergie, le génie civil, la construction ou les activités de concession. L'homogénéité de son portefeuille d'activités, sa cohérence et sa spécialisation sur les services multi-techniques lui ont permis de se focaliser avec succès sur le développement de ces activités et le renforcement de leur rentabilité, en s'appuyant sur des collaborateurs directement associés à la réussite de cette stratégie. En outre, l'indépendance vis-à-vis d'un groupe plus étendu, tout en lui donnant une grande flexibilité opérationnelle, lui permet d'affecter ses cash-flows principalement au développement de ses activités.

UN ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La nature de ses services confère à SPIE un rôle de premier plan dans (i) l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des infrastructures, (ii) l'évolution du mix de production et de distribution énergétiques vers les énergies bas-carbone, (iii) le développement d'une mobilité bas carbone et (iv) le développement de l'automatisation et des smart building solutions, ainsi que la convergence technologique des systèmes de communication et le cloud.

En raison des préoccupations grandissantes liées au changement climatique, les collectivités locales et nationales, les entreprises clientes et les consommateurs en général sont de plus en plus attentifs à une consommation d'énergie respectueuse de l'environnement. Le Groupe estime que les nombreuses solutions techniques qu'il propose ainsi que les offres de services innovantes qu'il développe, notamment dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, de l'installation et la rénovation d'infrastructures, des systèmes énergétiques intelligents et d'optimisation des systèmes de communication, de l'énergie nucléaire, maximisent l'efficacité énergétique et les

économies d'énergie. Le Groupe dispose en outre d'une expertise reconnue s'agissant des services techniques nécessaires à l'amélioration de l'efficacité environnementale. Il considère ainsi être bien positionné pour profiter du fort potentiel de croissance de « l'économie verte », avec des clients pour lesquels l'efficacité énergétique et le développement durable sont une réelle préoccupation.

UN POSITIONNEMENT UNIQUE SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Le Groupe est le leader européen indépendant des services multi-techniques⁽¹⁾, avec un positionnement stratégique fort sur les plus gros marchés européens adressables disposant de bonnes dynamiques de croissance. À la date du présent document d'enregistrement universel, le Groupe est le premier acteur indépendant en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, dans des marchés caractérisés par la coexistence de grands acteurs nationaux et d'un grand nombre d'acteurs locaux⁽¹⁾. En outre, le Groupe bénéficie d'une présence solide en Belgique, en Pologne et en Suisse, marchés sur lesquels il estime faire partie des principaux acteurs.

Sa forte présence sur les marchés européens et son offre de services multi-techniques de premier plan permettent au Groupe (i) de se différencier des acteurs locaux, le mettant ainsi en position de participer à la consolidation du secteur, et (ii) d'accroître ses parts de marchés notamment auprès des clients internationaux à la recherche de prestataires de services pour l'ensemble de leurs implantations européennes, en répondant à leurs besoins croissants d'expertise multi-technique. Le Groupe est en mesure de fournir ses services et d'accompagner ses clients au niveau local, régional et international. En outre, par sa taille, le Groupe dispose d'un pouvoir de négociation plus étendu vis-à-vis de ses fournisseurs, lui permettant de réaliser des économies d'échelle dans le cadre de sa politique d'achats.

UNE OFFRE DE SERVICES MULTI-TECHNIQUES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Grâce à l'expertise de ses équipes, le Groupe offre à ses clients des prestations de services indispensables pour leurs activités et à forte valeur ajoutée. Les prestations du Groupe couvrent l'ensemble du cycle de vie des installations de ses clients (allant de la conception et de l'installation aux services de maintenance et de support à l'exploitation), dans les domaines de l'énergie (génie électrique, mécanique et climatique) et des systèmes de communication.

(1) Estimation de la Société sur la base de sa production 2023 et du chiffre d'affaires publié par les principaux concurrents du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

UNE OFFRE DE SERVICES MULTI-TECHNIQUES S'APPUYANT SUR UN RÉSEAU LOCAL DENSE

Le Groupe offre ses services en s'appuyant sur un réseau local dense d'environ 900 sites dont l'essentiel se situe dans sept pays principaux (la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Pologne, l'Autriche et la Suisse). Le Groupe considère que, dans le secteur des services multi-techniques, les prestations doivent s'adapter aux besoins spécifiques de chaque client, et que la proximité est essentielle pour comprendre et anticiper les besoins du client et délivrer ainsi des services de qualité dans des délais très courts. En outre, le Groupe estime que sa large présence dans certains pays conjuguée à une approche globale du client, lui permet de répondre à la tendance croissante des grands clients à externaliser les services techniques complexes n'entrant pas dans leur cœur de métier auprès de prestataires capables de prendre en charge l'ensemble de leurs implantations, ainsi qu'aux attentes de ces clients en termes de qualité et de services offerts. Une forte présence locale est également un facteur essentiel de performance et d'efficacité permettant au Groupe d'optimiser et d'accroître ses ressources.

UNE MARQUE FORTE ET UNE EXPERTISE TECHNIQUE RECONNUE, PORTÉES PAR DES ÉQUIPES TRÈS QUALIFIÉES, MOTIVÉES ET ASSOCIÉES AUX PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE

Fort d'une expérience de plus de 120 ans, le Groupe bénéficie d'une forte image de marque et d'une réputation de grande qualité. Son offre de services est soutenue par des équipes qualifiées et motivées.

Le Groupe a notamment mis en place plusieurs centres de formation afin de partager son expertise technique à travers ses différentes filiales et de l'exploiter dans l'ensemble des secteurs constituant son corps de métier et des pays dans lesquels il est présent. Il associe également étroitement ses collaborateurs aux résultats de l'entreprise notamment grâce à une politique d'actionnariat salarié volontariste et des politiques de rémunération à court et long termes alignées sur la performance financière de l'entreprise (EBIT et cash-flows de l'unité opérationnelle considérée) mais également sur la performance RSE du Groupe.

1.2.2 UN MODÈLE ÉCONOMIQUE RÉSILIENT AVEC DES REVENUS RÉCURRENTS

Le Groupe a développé une large gamme de services techniques intégrés afin de répondre aux besoins de clients présents dans tous les secteurs de l'économie permettant ainsi de nourrir son modèle économique de croissance avec des revenus récurrents et une très bonne visibilité.

La qualité d'exécution et les relations commerciales de long terme avec ses clients permettent à SPIE de bénéficier d'un fort taux de renouvellement de ses contrats. En outre, les prestations de maintenance, lui offrent une forte visibilité sur l'évolution de ses revenus, avec des contrats généralement conclus pour des périodes pluriannuelles allant de 3 à 5 ans en moyenne. Les prestations récurrentes du Groupe ont représenté, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, environ 75 % de la production consolidée du Groupe (incluant les contrats de maintenance et de type framework).

Par ailleurs, le modèle économique du Groupe vise à favoriser les projets de petites et moyennes tailles (faisant parfois partie de contrats-cadres plus importants et pluriannuels) et éviter les grands contrats ponctuels qui présentent un niveau de risque plus élevé.

Enfin, le modèle économique du Groupe, ainsi que la diversification de son portefeuille de clients et des marchés sur lesquels il opère, lui ont historiquement apporté une certaine résilience dans les périodes de ralentissement économique touchant un segment d'activité ou une zone géographique sur lesquels il opère. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, les 10 premiers clients du Groupe représentaient ainsi seulement 18 % de sa production consolidée. En outre, les relations du Groupe avec ses clients les plus importants se répartissent sur différents contrats, segments d'activité et zones géographiques, diminuant ainsi sa dépendance commerciale.

Fort d'un portefeuille de plus de 26 000 clients couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie, et de relations de long-terme avec ceux-ci, SPIE dispose d'un modèle économique très diversifié et résilient.

1.2.3 LA MISE EN ŒUVRE DE PROCÉDURES ET CONTRÔLES STRICTS AFIN DE S'ASSURER DE LA BONNE PERFORMANCE DES ÉQUIPES DE MANAGEMENT LOCALES

Avec 900 sites, principalement concentrés dans sept principaux pays, le Groupe opère à travers un réseau local dense en mettant en œuvre le partage des « best practices » du Groupe afin d'assurer la cohésion des équipes et des expertises et de maximiser la performance des équipes locales de management. La direction du Groupe veille étroitement au déploiement et à la mise en œuvre de ces procédures ; en particulier lors de l'intégration de nouvelles sociétés, avec notamment une gestion proactive des risques par la mise en place de procédures financières communes, des revues d'activités mensuelles et des systèmes de reporting.

Le Groupe a développé des pratiques communes à l'ensemble des filiales, notamment en matière de gestion du besoin en fonds de roulement et du mode de facturation, dans tous ses pays d'implantation. Grâce à une structuration rigoureuse des contrats ainsi qu'à des procédures de facturation strictes, le Groupe assure un recouvrement efficace de ses créances, contribuant ainsi à la génération de flux de trésorerie élevés.

La stratégie du Groupe vise à mettre l'accent sur une approche entrepreneuriale forte impliquant une responsabilité et une prise de décision au niveau local, afin de s'adapter aux conditions propres à chaque marché et saisir efficacement les opportunités de développement, tout en s'appuyant sur les pratiques et l'expertise partagées par l'ensemble du Groupe. Ainsi, sous le contrôle de la direction générale du Groupe, les équipes de management locales sont habilitées et incitées à se concentrer sur leurs marchés locaux et rechercher les opportunités d'acquisition (selon des critères précis et des limites strictes définis au niveau du Groupe) et sont directement responsables de la réussite de l'intégration au Groupe de ces nouvelles acquisitions.

La compétence et l'expérience de ses équipes de management au niveau local ont permis au Groupe de développer une culture d'entreprise forte fondée sur la performance et la stricte gestion des risques, veillant ainsi à récompenser le travail d'équipe, le mérite et les initiatives individuelles par des mécanismes incitatifs pour les collaborateurs. Le Groupe estime que cette profonde culture de management au niveau local, favorisant l'engagement des salariés à tous les niveaux de la hiérarchie, est essentielle pour la mise en œuvre de sa stratégie et l'atteinte de ses objectifs.

1.2.4 DES TENDANCES STRUCTURELLES QUI TIRENT LA CROISSANCE DU GROUPE

Le Groupe estime que ses offres de services intégrés et sa position de *leader* européen indépendant⁽¹⁾ lui permettent de saisir des opportunités de développement en capitalisant sur les facteurs de croissance à long terme des différents marchés sur lesquels il est présent.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES

En raison des préoccupations grandissantes concernant le changement climatique et du renforcement des normes environnementales qui en découle, ainsi que les prix élevés de l'énergie, les acteurs privés et publics sont de plus en plus attentifs à une consommation écoresponsable de l'énergie.

Ainsi de par son offre (notamment dans les domaines de l'installation et la rénovation d'infrastructures, des systèmes énergétiques intelligents, de la production d'énergie renouvelable, de l'énergie nucléaire, ou encore des systèmes d'information et de communication permettant de travailler ensemble tout en limitant les déplacements) le Groupe répond aux besoins grandissants en matière d'efficacité énergétique et joue un rôle clé dans la transition énergétique.

L'ÉVOLUTION DU MIX DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION ÉNERGÉTIQUE

L'évolution du mix de production et de distribution énergétique conduit à l'utilisation d'une part grandissante d'énergie bas-carbone. Les énergies renouvelables, les biocarburants ainsi que l'énergie nucléaire sont les piliers du mix énergétique à faible teneur en carbone. Leur part devrait représenter plus de 80% du mix énergétique européen d'après la stratégie à long terme de l'Union Européenne pour 2050. Pour supporter cette évolution, la Commission Européenne a annoncé en décembre 2023 un plan d'action nécessitant un investissement de 584 milliards d'euros visant à moderniser les réseaux électriques de l'Union Européenne pour supporter leur modernisation et leur déploiement⁽²⁾.

Le Groupe propose une large gamme de ressources, compétences et services, ayant pour objectif d'améliorer les modes d'exploitation, de production et de transport de l'électricité dans les meilleures conditions de sécurité et de qualité. Cette

démarche est centrée sur la performance énergétique et environnementale. Le Groupe intervient tant dans le déploiement de réseaux extérieurs (réseau haute et basse tension, sec, de chaleur ou de télécommunication) que dans la construction et la maintenance de postes de transformation électriques. À ce titre, le Groupe a renforcé sa présence dans les services à la transmission et la distribution d'énergie, notamment en Allemagne en 2017 avec l'acquisition de SAG (voir section 1.2.5 ci-dessous).

En outre, avec l'essor des énergies renouvelables, le Groupe continue de développer une offre de services dans les domaines de l'hydroélectricité, du solaire ou encore de l'éolien, mais aussi de techniques comme la méthanisation et la combustion des déchets.

LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET SERVICES INNOVANTS

Les systèmes techniques des bâtiments et infrastructures font l'objet d'une évolution technologique constante. Celle-ci se reflète dans un recours accru à la technologie dans l'équipement des bâtiments, notamment en ce qui concerne le développement de l'automatisation, de la maintenance prédictive, ainsi que la convergence technique des systèmes d'information (avec notamment le *cloud computing* et l'hébergement externalisé) et les dispositifs de sécurité et de confort de l'utilisateur. Cette évolution est actuellement caractérisée par un usage croissant de l'Internet des objets dans les équipements des bâtiments et infrastructures et, plus particulièrement, par la demande grandissante de « solutions intelligentes » (*smart solutions*), combinant technologies de l'information et de la communication, et équipements électriques et mécaniques, avec par exemple, le développement des systèmes intelligents permettant une optimisation de la dépense énergétique.

SPIE, acteur de premier plan des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et de la communication, dispose de compétences qui se trouvent au cœur de ces évolutions. Fort (i) d'une expertise dans les technologies les plus récentes et (ii) d'une connaissance fine des actifs de ses clients grâce à son rôle d'intégrateur, le Groupe accompagne ses clients dans le déploiement de nouvelles technologies et services innovants mais aussi dans leur transformation liée à la transition énergétique.

LA MODERNISATION, L'EXPANSION ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Les services proposés par le Groupe couvrent l'ensemble du cycle de vie des installations de ses clients, allant de la conception et l'installation jusqu'au support de l'exploitation, l'entretien et du réaménagement des infrastructures existantes.

SPIE capitalise sur la demande créée par le besoin d'infrastructures énergétique, de communication et de transport toujours plus vastes et performantes, et répondant à des exigences de sécurités toujours plus strictes.

À titre d'exemple, dans le secteur nucléaire, le Groupe a renouvelé en 2023 le contrat cadre avec EDF pour le lot 2 du marché portant sur l'exécution de prestations d'études et de Travaux d'Installations Électriques Générales (IEG) dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Grand Carénage » des centrales nucléaires françaises.

(1) Estimation de la Société sur la base de sa production 2023 et du chiffre d'affaires publié par les principaux concurrents du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

(2) Source : European Commission - An EU Action Plan for Grids, 2023.

1.2.5 UN HISTORIQUE D'ACQUISITIONS INTÉGRÉES AVEC SUCCÈS, FAISANT DU GROUPE UN ACTEUR MAJEUR DANS LA CONSOLIDATION DU SECTEUR

Le secteur des services techniques dans lequel SPIE opère demeure structurellement très fragmenté, offrant un champ considérable d'opportunités de consolidation et de croissance externe, grâce à l'acquisition potentielle d'acteurs locaux. Au cours des dernières années, le Groupe a mis en œuvre sa stratégie de développement paneuropéen en participant activement à cette consolidation, à deux niveaux différents décrits ci-dessous.

UNE STRATEGIE D'ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS DE PETITE ET MOYENNE TAILLE, PILIER DU MODÈLE DE CROISSANCE ET DE CRÉATION DE VALEUR DU GROUPE

SPIE met en œuvre depuis plus de 15 ans une stratégie d'acquisitions ciblées dites « bolt-on », sociétés de petite ou moyenne taille, lui permettant de (i) développer la densité de ses implantations locales, (ii) renforcer son offre de services et (iii) étendre sa couverture géographique. Ainsi SPIE consacre chaque année une part significative de son cash-flow au financement d'un flux régulier d'acquisitions de sociétés de petite et moyenne taille. Cette stratégie bolt-on est au cœur du modèle de croissance et de création de valeur de SPIE.

Grâce à son modèle de génération de cash et fort d'un levier significativement réduit, SPIE accélère désormais sa politique d'acquisitions Bolt-on en ciblant davantage des entreprises de taille supérieure.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'acquisitions ciblées dites bolt-on ⁽¹⁾	8	10	11	5	4	1	9	5	9
Production annuelle acquise (en millions d'euros) ⁽¹⁾	184	263	321	95	210	10	691	155	702
Contribution des acquisitions au titre de l'exercice (en millions d'euros) ⁽¹⁾	180	195	353	222	146	93	130	638	197

La politique de croissance externe du Groupe est conduite par une équipe dédiée et expérimentée s'appuyant sur une implication forte des équipes locales dans l'identification et l'intégration des entités acquises. La réalisation et le succès de cette politique sont favorisés par une connaissance approfondie des marchés et de ses différents acteurs, qui ont notamment permis à SPIE de réaliser une partie de ses acquisitions de gré à gré (et non dans le cadre de processus compétitifs). En outre, la génération de cash-flows disponibles élevés a permis au Groupe d'autofinancer la totalité de ses acquisitions bolt-on au cours des dernières années tout en atteignant son objectif de réduction de son levier d'endettement financier.

SPIE a par ailleurs démontré sa capacité à intégrer rapidement et efficacement ses acquisitions et à améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à la mise en œuvre systématique des pratiques communes du Groupe en matière de procédures financières et de reporting, ainsi qu'à l'amélioration de la performance financière, en particulier en matière de génération de cash-flows d'exploitation.

Ainsi, la capacité de SPIE à identifier précisément les opportunités potentielles d'acquisitions et à intégrer avec succès les

En novembre 2021, le Groupe a ainsi annoncé l'acquisition de la société WorkspHERE, spécialiste néerlandais du Technical Facility Management des services au bâtiment. Avec cette acquisition, SPIE est devenu le premier fournisseur de services multi-techniques aux Pays-Bas, capitalisant sur les forces de son modèle de pure-player. Le chiffre d'affaires de WorkspHERE était de 414 millions d'euros en 2021.

En août 2023, SPIE a annoncé l'acquisition de BridgingIT, une société allemande qui propose des services de transformation numérique sur mesure couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur allant du conseil à l'architecture des systèmes, en passant par le développement de produits/processus numériques, les logiciels et l'infogérance. Le chiffre d'affaires de BridgingIT est estimé à environ 140 millions d'euros en 2023.

En novembre 2023, le Groupe a annoncé l'acquisition de ROBUR en Allemagne, acteur de premier plan dans les services à l'industrie avec un portefeuille diversifié et une présence croissante sur les activités de maintenance dans l'énergie éolienne. Le chiffre d'affaires de ROBUR est estimé à environ 380 millions d'euros en 2023.

Depuis 2006, SPIE a réalisé 150 acquisitions bolt-on représentant une production acquise totale d'environ 3,9 milliards d'euros, pour un montant cumulé d'investissement d'environ 1,9 milliard d'euros, pour un multiple d'EBITA moyen d'acquisition de 7,2x. En 2023, SPIE a annoncé 9 acquisitions bolt-on représentant une production acquise totale de 702 millions d'euros

acquisitions réalisées, lui permettent de saisir les opportunités de croissance externe et participer encore plus activement à la consolidation du secteur, encore très fragmenté.

DEUX ACQUISITIONS « PLATEFORMES » AYANT PERMIS À SPIE DE S'IMPLANTER SUR DE NOUVEAUX MARCHÉS

Les acquisitions dites « Plateformes » sont des acquisitions de taille plus significative et structurante pour le Groupe, permettant l'implantation dans un pays ou sur un marché qui n'est pas adressé. SPIE a réalisé deux acquisitions « Plateformes », en 2013 et 2017 avec 700 millions d'euros et 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires acquis respectivement, afin de pénétrer les marchés allemand (plus gros marché adressable en Europe), et d'Europe centrale.

En septembre 2013, le Groupe a ainsi acquis les activités Services Solutions d'Hochtief en Allemagne, devenant de facto un acteur de premier plan sur le marché allemand de la maintenance multi-technique intégrée, offrant des solutions dédiées à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de ses clients.

(1) Comprendant en 2021 l'acquisition de WorkspHERE aux Pays-Bas.

En avril 2017, le Groupe a franchi une nouvelle étape dans son développement en Allemagne et en Europe Centrale avec l'acquisition du groupe SAG, leader allemand de la fourniture de services et de systèmes pour les réseaux de transmission et distribution d'électricité. Cette acquisition a permis à SPIE d'être acteur N°1 en Transmission et Distribution en Allemagne.

1.2.6 UNE EXCELLENTE PERFORMANCE FINANCIÈRE

Le Groupe a démontré années après années sa capacité à faire croître sa production et son EBITA, ainsi qu'à maintenir un ratio de cash conversion⁽¹⁾ en moyenne supérieur à 100 %. La production du Groupe est passée de 2,7 milliards d'euros en 2006 à 8,7 milliards d'euros en 2023, l'EBITA passant de 97 millions d'euros à 584 millions d'euros sur la même période.

La production consolidée s'est établie à 8 709,0 millions d'euros en 2023, avec une croissance organique de +8,4 %, portée par la

Indicateur de performance	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production (en millions d'euros)	2 652	3 116	3 625	3 664	3 661	3 984	4 115	4 563	5 220	5 264	4 941	6 127	6 671	6 927	6 642	6 971	8 092	8 709
EBITA (en millions d'euros)	97	129	166	197	220	243	262	298	334	353	342	388	400	416	339	427	511	584
Ratio de cash conversion (en %)	N/A	176	156	96	124	106	100	110	102	105	122	102	116	101	139	98	97	109

En outre, le secteur des services multi-techniques dans lequel le Groupe opère est caractérisé par des dépenses d'investissement en immobilisations très limitées. Grâce à sa politique financière historiquement fondée sur la rentabilité et le maintien d'un besoin en fonds de roulement négatif, le Groupe bénéficie d'une génération de cash-flows élevés, lui permettant de réduire rapidement son ratio d'endettement tout en poursuivant sa stratégie de croissance externe créatrice de valeur.

1.2.7 UNE CULTURE D'ENTREPRISE FORTE, REFLÉTÉE NOTAMMENT PAR UN NIVEAU ÉLEVÉ D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le Groupe est dirigé par une équipe composée, outre le Président-directeur général, de 11 membres du comité exécutif ayant une solide expérience dans l'industrie des services multi-techniques. Sous l'impulsion de cette équipe, le Groupe a développé une culture d'entreprise forte s'appuyant sur des fondamentaux solides, incluant :

- des équipes étoffées de managers locaux, opérationnels comme fonctionnels, soutenues par des salariés très qualifiés disposant d'expertises techniques reconnues à tous les niveaux ;

hausse de la demande de services liés à l'énergie et par l'augmentation de nos prix dans un contexte inflationniste. La croissance totale de la production s'est élevée à +7,6 % par rapport à 2022, l'impact des changements de périmètre a représenté -0,8% (lié à la cession de nos activités au Royaume-Uni en décembre 2022) et l'effet de change a été de +0,0 % (soit exactement +0,02%). Au quatrième trimestre 2023, la production du Groupe s'est établie à 2 449,8 millions d'euros, avec une croissance organique de +5,5%.

L'EBITA du Groupe est ressorti à 584,2 millions d'euros en 2023, soit une forte progression de +14,3 % par rapport à 2022. La marge d'EBITA, qui représente 6,7 % de la production, a augmenté de 40 points de base par rapport à 2022, confirmant la capacité de SPIE à protéger et à poursuivre l'augmentation de ses marges malgré un contexte de plus forte inflation. Les principaux facteurs d'amélioration de la marge d'EBITA du Groupe sont l'attention permanente portée à l'excellence opérationnelle, nos solutions innovantes à haute valeur ajoutée, ainsi qu'une approche de sélectivité accrue dans un contexte de forte demande pour nos services associée à la pénurie de main-d'œuvre constatée dans notre secteur.

- l'importance accordée au développement professionnel et à la sécurité. La mise en place de formations institutionnalisées et la reconnaissance des compétences et des meilleures procédures santé/sécurité, assurent ainsi un environnement de travail favorable et un niveau élevé de fidélisation des salariés par rapport aux concurrents ;
- un alignement des intérêts entre actionnaires et salariés, qui sont aujourd'hui le premier actionnaire du Groupe, participant à la construction d'une vision commune de la stratégie et des objectifs du Groupe.

Un facteur clé de la réussite du Groupe est l'adhésion de ses collaborateurs au projet de l'entreprise et le partage de valeurs communes. Le Groupe a donc souhaité associer largement ses salariés à sa performance en mettant en œuvre des dispositifs d'actionnariat salarié successifs en 1997, 2006, 2011, 2015, et chaque année depuis 2018. SPIE entend poursuivre une politique active d'actionnariat salarié.

(1) Ratio du cash-flow des opérations de l'exercice rapporté à l'EBITA de l'exercice, hors impact de la norme IFRS 16.

1.3 STRATÉGIE

SPIE se positionne en tant qu'acteur Européen majeur de la transition énergétique et de la transformation numérique.

La stratégie de SPIE repose sur 6 piliers essentiels.

Être un acteur clé de la **transition énergétique** et de la **transformation digitale**

En accompagnant nos clients dans leur transformation grâce à des solutions :

- **D'efficacité énergétique**
- **De changement de mix énergétique**
- **De mobilité électrique**

Et en fixant notre propre feuille de route* pour :

- **Contribuer à une économie bas carbone**
- **Réduire l'empreinte carbone de SPIE**
- **Viser l'excellence en matière de sécurité des personnes**
- **Développer la diversité de genre**

Et, en aidant nos clients dans leur transformation digitale grâce à nos services pour les infrastructures informatiques, de cloud, de cybersécurité et d'infogérance.

Être un **Pure Player de premier rang** dans les services multi-techniques

En déployant l'intégralité de l'offre de services multi-techniques de SPIE :

- *Mechanical and Electrical Services*
- *Technical Facility Management*
- *Information and Communication*
- *Transmission and Distribution Services*

dans tous les pays où le Groupe est présent, permettant de créer des **synergies opérationnelles et commerciales**.

Porter une attention permanente à l'**excellence** opérationnelle et financière

Au service de notre modèle de **croissance rentable** et de **génération de cash...** ...grâce à :

- La **sélectivité accrue** des contrats et des projets
- **Une gestion rigoureuse des coûts et de la trésorerie**
- La **discipline** dans la gestion de nos contrats
- Une base clients **diversifiée et de qualité**
- Notre approche **privilégiant le développement des marges**
- Et au déploiement des **bonnes pratiques du Groupe** et d'une **politique de rémunération variable incitative, fondée sur la performance** financière et la sécurité, pour nos collaborateurs.

* Ces objectifs sont détaillés dans le présent document au chapitre 3.2.3 « Objectifs RSE ».

Consolider et renforcer nos positions sur nos marchés à travers des acquisitions *bolt-on* ciblées et autofinancées

Associer l'ensemble de nos collaborateurs à la performance du Groupe

Innovier, en tant qu'intégrateur, pour accompagner nos clients dans leur transformation

Permettant ainsi de:

- **Renforcer** nos parts de marché et notre maillage territorial
- **Étendre** notre offre de services dans tous les pays où le Groupe est présent
- **Développer** et renforcer nos compétences et nos équipes
- **Créer de la valeur** pour l'ensemble des parties prenantes.

En déployant:

- Les **meilleures pratiques à travers le Groupe** pour assurer la sécurité de nos collaborateurs
- Une **approche entrepreneuriale et décentralisée**

En associant:

- Nos collaborateurs à la performance financière du Groupe grâce au **programme d'actionnariat salarié SHARE FOR YOU**

• **Maîtriser et développer**

les nouveaux outils digitaux indispensables à la transformation de SPIE et de ses clients

• **Déployer de nouvelles méthodes** de travail axées sur la collaboration et la co-construction avec les clients

• **Créer des solutions** centrées sur l'éco-innovation associant un haut niveau de technicité à la proximité client

• **Bâtir des écosystèmes** de partenaires technologiques et de services (centres de recherches, start-ups, industriels, etc.)

Pour incarner les valeurs du Groupe :
Performance, Proximité et Responsabilité.
Pour créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

1.4 MARCHÉS ET POSITION CONCURRENTIELLE

RFA

À la date du présent document d'enregistrement universel, le Groupe est l'un des quatre premiers acteurs en France, dans un marché relativement consolidé où les grands acteurs nationaux occupent une place prépondérante mais où il existe par ailleurs un nombre important d'acteurs locaux. Le Groupe est également l'un des deux premiers acteurs en Allemagne, pays dans lequel il a connu un fort développement depuis 2013, et est implanté aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse, en Pologne, en Autriche, en Hongrie, en Slovaquie et en République Tchèque.

SPIE dispose d'un positionnement unique sur des marchés peu cycliques et bénéficie d'un portefeuille clients présents dans tous les secteurs de l'économie et d'un niveau important d'activités récurrentes au travers de ses prestations d'asset-support et de maintenance, offrant une forte visibilité à son activité et une très bonne résilience en cas de ralentissement économique.

Dans chacun de ces pays, le marché des services multi-techniques est composé des principaux segments de clientèle suivant :

- le secteur tertiaire, qui comprend notamment les immeubles de bureaux, la vente au détail et la santé ;
- le secteur industriel, qui comprend notamment la pharmacie, l'agro-alimentaire, la pétrochimie, l'automobile et l'industrie aérospatiale ;
- les infrastructures, qui comprennent notamment l'énergie, les transports ainsi que les infrastructures de télécommunications exploitées principalement par de grandes entreprises nationales ;
- les collectivités publiques, qui comprennent notamment tous les bâtiments publics et les infrastructures appartenant aux collectivités locales (écoles, centres de recherche, bibliothèques, mairies, éclairages publics, etc.) ;
- l'immobilier résidentiel, sur lequel le Groupe n'a qu'une présence très limitée et qui est principalement traité par les petits acteurs locaux.

1.4.1 FRANCE

Le marché français des services multi-techniques est structuré autour de quatre types d'acteurs :

- les grandes filiales des principaux groupes français de bâtiment-travaux publics (Vinci Énergies, Eiffage Énergie, Equans) ;
- les grands acteurs nationaux indépendants (SPIE, SNEF) ;
- un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité et la relation avec les clients ou sur des niches d'expertises ;
- dans une moindre mesure, les filiales de groupes de fournisseurs d'énergie pour leurs activités dites de services .

Les principaux acteurs offrent aujourd'hui tous types de services et couvrent tous les secteurs d'activité. En 2023, sur un marché français toujours fragmenté, bien que plus consolidé que les autres marchés européens, le Groupe estime être l'un des trois premiers acteurs ⁽¹⁾.

1.4.2 GERMANY & CENTRAL EUROPE

Le fort développement du Groupe en Allemagne depuis 2013 a considérablement renforcé sa position sur ce marché. Le Groupe estime être aujourd'hui le deuxième acteur sur le marché allemand des services multi-techniques. Ce marché (d'environ 110 milliards d'euros) est extrêmement fragmenté et est structuré autour de trois catégories d'acteurs :

- les grands acteurs multinationaux (Vinci Énergies, SPIE, Apleona, Strabag, Engie), qui représentent moins de 10 % du marché ;
- les acteurs multinationaux ou nationaux de taille moyenne :
 - *Technical Facility Management* (Wisag, Sauter FM, Etna) et les fournisseurs de services d'efficacité énergétique (Getec, fournisseurs d'énergie régionaux),
 - *Mechanical & Electrical Services* (Caverion, Elevion, Mercury, ROM Technik) et opérateurs d'infrastructure routière (Porr, PKE),
 - *Transmission & Distribution* (BKW, CTeam, EQOS, Freitag-Gruppe) et fabricants d'équipement d'origine (Hitachi, GE, Siemens),
 - *Information & Communication Services* (Computacenter, Damovo, Ostertag DeteWe) ;
- les nombreux acteurs de petite taille, régionaux et souvent spécialisés sur un segment de marché spécifique.

(1) Estimation de la Société sur la base de sa production 2023 et du chiffre d'affaires publié par les principaux concurrents du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1.4.3 NORTH-WESTERN EUROPE

(I) PAYS-BAS

Grâce à l'acquisition récente de Worksphere, spécialiste néerlandais des services aux bâtiments intelligents et durables, SPIE est devenu en 2023 le premier prestataire de services multi-techniques aux Pays-Bas ⁽¹⁾. Il estime en particulier être le *leader* sur le marché des services à l'énergie et sur celui des services aux infrastructures fluviales.

(II) BELGIQUE

Le Groupe estime être l'un des principaux acteurs sur le marché belge des services multi-techniques, principalement couvert par des groupes internationaux.

1.4.4 OIL & GAS AND NUCLEAR

1.4.4.1 PÉTROLE-GAZ

En 2023, le Groupe estime qu'il est l'un des principaux acteurs sur les marchés des services de mise en service des installations (amont et aval), de la maintenance et de l'exploitation.

1.4.4.2 NUCLÉAIRE

Le marché est assez concentré, peu d'acteurs disposant des compétences et des habilitations nécessaires pour travailler dans l'environnement spécifique de centrales nucléaires. En 2023, nos clients nous positionnent parmi les leaders sur le marché des services multi-techniques pour l'industrie nucléaire en France.

(1) Estimation de la Société sur la base de sa production 2023 et du chiffre d'affaires publié par les principaux concurrents du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1.5 LES ACTIVITÉS DU GROUPE

RFA

1.5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Groupe fournit des services multi-techniques dans les zones géographiques suivantes : la France, l'Allemagne & l'Europe Centrale et l'Europe du Nord-Ouest.

Par ailleurs, le Groupe offre dans le cadre de ses activités Pétrole-Gaz et Nucléaire des services et son expertise technique dans les secteurs spécialisés de l'industrie pétrolière, gazière et nucléaire. Le Groupe opère ses activités Pétrole-Gaz dans près de 19 pays alors que les activités nucléaires sont principalement exercées en France.

La large gamme de services proposée par le Groupe se décompose en cinq domaines d'activité : *Building Technical Installation, Technical Facility Management, City Networks and Grids, Information and Communication Services, Industry Services.*

BUILDING TECHNICAL INSTALLATION

L'ambition du Groupe est d'optimiser durablement la performance technique, économique et environnementale du bâtiment pour répondre aux enjeux sociétaux de transition énergétique et de transformation digitale. Le Groupe propose ses services aux opérateurs d'immeubles de bureaux, de centres commerciaux, de bâtiments publics, de bâtiments industriels, de centres logistiques ou encore de *data centers*.

L'offre du Groupe porte entre autres sur le conseil, le *design* et l'installation de systèmes :

- CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation) et électriques courants forts et faibles ;
- De pompes à chaleur et de gestion des flux ;
- De pilotage de l'énergie ;
- D'éclairage intelligent ;
- De contrôle d'accès et de surveillance ;
- De sécurité incendie.

L'offre porte également sur la mise en œuvre de solutions digitales concernant la modélisation des données du bâtiment (BIM-*Building Information Modeling*) ainsi que sur les systèmes de gestion de l'énergie (EMS-*Energy Management System*).

TECHNICAL FACILITY MANAGEMENT

Dans les bâtiments, l'expérience des usagers passe désormais au premier plan. Pour le Groupe, cela signifie intégrer de nouveaux services innovants et des prestations différentes pour rendre les bâtiments communicants et améliorer les usages des occupants et des exploitants, tout en répondant à des normes environnementales et d'efficacité énergétique de plus en plus exigeantes.

Les prestations de *Technical Facility Management* du Groupe incluent :

- L'exploitation des bâtiments et des équipements techniques (électriques, climatiques et mécaniques) ;

- L'audit et le diagnostic et la maintenance mono ou multi-techniques nécessaires au fonctionnement des installations ;
- L'installation, le support à l'exploitation des équipements techniques ;
- La gestion de la performance énergétique ;
- La gestion des lieux de travail et les solutions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail.

La maîtrise des installations techniques permet au Groupe de s'engager sur des taux de disponibilité des installations ainsi que sur leurs performances. Dans les contrats de performance énergétique, le Groupe s'engage sur la performance énergétique des installations dont il a la charge.

CITY NETWORKS AND GRIDS

Transition énergétique, mobilité urbaine repensée, infrastructures interopérables, éclairage public intelligent, confort et sécurité accrues, nouveaux services mobiles dans les domaines de la santé et des transports, etc. La ville se transforme chaque jour. Le Groupe contribue à la modernisation des territoires urbains et au développement d'un modèle durable de la ville aux côtés des opérateurs publics, en plaçant l'utilisateur au cœur des nouveaux dispositifs déployés.

Il est important de considérer les transformations que subit le secteur énergétique européen, notamment liées au développement exponentiel des énergies renouvelables. Dans ce contexte, une modernisation des réseaux de transmission s'impose ; l'objectif serait de mieux relier les villes aux zones de production d'énergie décentralisées.

Les services proposés par SPIE portent sur la transmission et la distribution d'énergie, en premier lieu électrique (ligne à haute tension, sous-stations, réseaux de distribution). Ces services incluent :

- La planification, la conception et l'ingénierie ;
- L'installation et la mise en service ;
- Les prestations de support à l'exploitation et de maintenance.

Le Groupe a pour ambition de se positionner à la fois comme l'un des *leaders* européens sur le marché de la Transmission & Distribution et comme le partenaire de référence des opérateurs publics pour projets de *Smart City* en Europe.

Les services propres aux infrastructures de communication concernent principalement :

- L'installation de points hauts de téléphonie mobile ;
- Le déploiement d'infrastructures très haut débit ;
- Le raccordement clients en fibre optique ;
- L'installation de bornes de véhicules électriques ;
- Les systèmes pour les postes de supervision et de contrôle du trafic.

Le Groupe fournit en outre des services de maintenance pour de grands opérateurs de télécommunication nationaux.

INFORMATION AND COMMUNICATION SERVICES

Le digital modifie fortement le comportement et les attentes des clients finaux dans tous les secteurs d'activité. Pour rendre leur expérience numérique la plus simple, fluide et agréable possible, il faut être en mesure de gérer la complexité des infrastructures, des *data* et des services opérés.

Le Groupe fournit pour les systèmes d'information de ses clients et leurs utilisateurs des services et des solutions :

- D'audit et de conseil technologique ;
- De conception, d'installation et de maintenance *IT* ;
- De communications unifiées et de collaboration ;
- D'infrastructures techniques et *data centers* ;
- De cybersécurité et de *management* des données ;
- De services managés, opérés et de *cloud* ;
- D'infogérance (support aux utilisateurs, la gestion et le support à l'exploitation des réseaux et des systèmes) ;
- De nouvelles technologies (intelligence artificielle, *edge computing*, *IoT*).

INDUSTRY SERVICES

L'industrie européenne est en pleine transformation pour gagner en productivité tout en améliorant sa performance technique et environnementale face aux enjeux de décarbonation. SPIE est aux côtés des industriels pour accélérer cette transformation et les aider à devenir plus compétitifs.

Pour tous les secteurs de l'industrie, le Groupe propose, sur l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle, des solutions et services couvrant conception, réalisation et maintenance, parmi lesquels :

- Le *design* et l'audit d'installations électriques (courants forts et faibles) et mécaniques ;
- L'installation et la maintenance électrique et mécanique ;
- L'automatisation des processus de fabrication comprenant les systèmes de contrôle-commande, la robotique et la transitique ;
- L'information industrielle et les systèmes de supervision ;
- L'instrumentation industrielle et les capteurs 4.0 (*IoT*) ;
- La mise en œuvre et le pilotage de systèmes d'efficacité énergétique en milieu industriel ;
- Les solutions de décarbonation.

Mais également des solutions innovantes et digitales :

- De maintenance prédictive pour améliorer la productivité et augmenter la disponibilité des équipements ;
- De gestion intelligente des données pour améliorer la fluidité de la *supply chain* et l'optimisation des coûts de production ;
- De gestion de l'énergie pour maîtriser la consommation énergétique, réduire les coûts et l'empreinte carbone.

1.5.2 FRANCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le segment France a représenté une production de 3 077 millions d'euros, soit 35 % de la production consolidée du Groupe, et un EBITA de 206 millions d'euros, soit 35 % de l'EBITA consolidé du Groupe.

Le Groupe offre ses services en s'appuyant sur sa filiale SPIE France et au travers d'un réseau dense d'implantations locales sur l'ensemble du territoire français. Le Groupe s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'économie et à tous les secteurs, notamment l'aéronautique, l'agroalimentaire, l'automobile, les *data centers*, les télécoms, la grande distribution, la banque et assurance, la santé, ou encore les collectivités locales et les services de l'État.

Parmi les principaux clients Grands Comptes auxquels le Groupe fournit des services d'ingénierie électrique, figurent notamment EDF, Orange, ORANO, Airbus, SNCF, Sanofi ou encore BNP Paribas. Dans les domaines du génie climatique, de la mécanique et de la robotique, les clients du Groupe sont respectivement des entités du secteur tertiaire et des sociétés du secteur industriel et des infrastructures dont, par exemple Société Générale, Renault, Michelin, Naval group, GSK, Boehringer Ingelheim ou encore Sanofi.

En France, le Groupe propose tous les services liés aux systèmes de l'information et de communication, notamment des services contribuant à coconstruire et intégrer l'environnement de travail digital puis à l'infogérer et l'optimiser, depuis le poste de travail jusqu'au *data center* en passant par les infrastructures réseau, ce qui permet un accompagnement dans la transition vers l'hybridation du *cloud*, la cybersécurité, la valorisation et la gestion des données.

Afin d'enrichir son offre de services, le Groupe étudie les opportunités d'acquisitions qu'il pourrait saisir sur l'ensemble de ses métiers.

1.5.3 GERMANY & CENTRAL EUROPE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le segment *Germany & Central Europe* a généré une production de 3 213 millions d'euros, soit 37 % de la production consolidée du Groupe, et un EBITA de 201 millions d'euros, soit 34 % de l'EBITA consolidé du Groupe.

En s'appuyant sur sa filiale SPIE Deutschland & Zentraleuropa (« SPIE DZE »), le Groupe opère en Allemagne, en Pologne, en Autriche, en République Tchèque, en Hongrie et en Slovaquie. SPIE DZE offre une gamme de services comprenant la gestion technique des installations, des solutions d'efficacité énergétique, des services techniques :

- Aux réseaux de transmission et de distribution de l'énergie ;
- Aux réseaux des communications ;
- Aux réseaux de transport de gaz et d'eau.

SPIE propose également en Allemagne des services techniques dans les domaines de la technologie du bâtiment et de l'automatisation (électrique, mécanique), des services pour les *data centers* ainsi que l'installation et la maintenance d'équipements techniques pour la circulation routière et les tunnels. SPIE délivre également en Allemagne des services d'information et de communication.

Le Groupe est présent sur tout le pays et possède une forte présence dans toutes les grandes régions métropolitaines industrielles allemandes (Basse-Saxe, Hambourg, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Rhin-Neckar, Saxe, Stuttgart, Munich, Nuremberg Berlin, etc.).

Les clients du Groupe en Allemagne sont issus d'une grande diversité de secteurs : finance, santé, immobilier, transports, semi-conducteurs, automobile, opérateurs de réseaux de transmission et de distribution d'électricité, et incluent des acteurs privés et publics, tels que E.on, Siemens, Amprion, Tennet, 50 Hertz, ainsi que plusieurs administrations publiques.

Le Groupe intervient également en Europe Centrale sur des clients comme PSE PGE en Pologne, Urad Vlady en République Tchèque ou encore Slovak Power en Slovaquie.

En ligne avec ses priorités stratégiques, SPIE a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de sa politique de croissance externe en Allemagne et en Europe Centrale. Le Groupe a ainsi acquis 3 sociétés en 2023 (Robur, Bridging IT et ECS) sur cette zone géographique, ajoutant une production annualisée de l'ordre de 542 millions d'euros. Les sociétés acquises opèrent principalement dans les services à l'industrie et dans les services de transformation numérique.

En dehors de SPIE DZE, le Groupe opère en Suisse où il propose une offre globale de services multi-techniques.

1.5.4 NORTH-WESTERN EUROPE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le segment *North-Western Europe* a généré une production de 1 810 millions d'euros, soit 21 % de la production consolidée du Groupe, et un EBITA de 107 millions d'euros, soit 18 % de l'EBITA consolidé du Groupe.

(I) PAYS-BAS

Grâce à sa filiale SPIE Nederland, le Groupe intervient aux Pays-Bas depuis 1997 dans des phases de conception, de construction et de maintenance dans différents environnements : systèmes de réseaux (FttX), lignes aériennes à haute tension, installations énergétiques, énergies renouvelables, infrastructures de transport (ponts, écluses, tunnels) et d'éclairage public, sites industriels, bâtiments, avec notamment des compétences en matière de protection incendie et de services aux systèmes d'information et de communication. Il offre également des services de conseil en maintenance et développe des logiciels d'inspection et de maintenance pour les installations industrielles et les réseaux.

Le Groupe intervient aux Pays-Bas pour des clients issus du secteur privé et du secteur public, tels que TenneT, Rijkswaterstaat, Gamma Infrastucture, Shell, Rijksvastgoedbedrijf, Technische Universiteit Delft, KPN ou des collectivités locales.

Le Groupe a acquis en janvier 2022 auprès de Strukton la société Worksphere, un spécialiste néerlandais des services au bâtiment intelligent et durable, disposant d'une expertise de premier plan dans les solutions numériques appliquées à l'efficacité énergétique. Avec 1 900 collaborateurs expérimentés et un chiffre d'affaires de 434 millions d'euros en 2021, Worksphere se classe parmi les 5 premiers acteurs du marché néerlandais des services multi-techniques et connaît une croissance très dynamique. Avec l'acquisition de Worksphere, SPIE est ainsi devenu le premier acteur des services multi-techniques aux Pays-Bas, avec un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros. Grâce à des compétences et un savoir-faire de premier plan, un portefeuille de services inégalé et une présence locale renforcée, le regroupement des deux entités a généré de solides résultats commerciaux, des synergies commerciales ainsi qu'une amélioration des marges et du besoin en fonds de roulement.

(II) BELGIQUE

Le Groupe opère en Belgique et au Luxembourg par le biais de sa filiale SPIE Belgium, qui propose une offre globale de services multi-techniques et ICS.

La Belgique est un des plus anciens marchés du Groupe, avec une présence depuis 1946. Les services fournis par le Groupe sont centrés sur l'électricité haute tension, basse tension et courants faibles, l'instrumentation et la tuyauterie pour les secteurs industriels et des infrastructures, ainsi que sur les services multi-techniques pour le secteur commercial et, depuis 2018, également dans les métiers des systèmes d'information et de communication.

Dans le secteur industriel, le Groupe intervient auprès d'acteurs industriels majeurs tels que Elia System Operator, Johnson & Johnson, Arcelor Mittal, Inovyn, GSK et Nouryon et financiers comme ING, pour des travaux de maintenance et des projets d'ingénierie. En outre, le Groupe intervient pour une multitude de PME. Dans le domaine des infrastructures, les régions (Bruxelles, Flandre, Wallonie) et le transport public (la STIB à Bruxelles, De Lijn en Flandre et la SNCB au niveau national) sont les principaux clients du Groupe, aussi bien pour des projets d'ingénierie que pour des travaux récurrents.

Les services proposés par le Groupe concernent notamment la maintenance des installations techniques dans les bâtiments et dans les infrastructures de transport (notamment tunnels, systèmes d'information trafic). En outre, le Groupe est un acteur majeur dans le métier du génie climatique et bénéficie d'une position d'ingénierie solide dans les secteurs hospitalier et bancaire et dans la rénovation de bâtiments de bureaux.

1.5.5 OIL & GAS AND NUCLEAR

Le segment *Oil & Gas and Nuclear* a généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 une production de 610 millions d'euros, soit 7 % de la production consolidée du Groupe, et un EBITA de 59 millions d'euros, soit 10 % de l'EBITA consolidé du Groupe.

(I) OIL & GAS

Le Groupe propose une large gamme de services dans le secteur *Oil & Gas* afin d'accompagner sa clientèle, composée de majors du secteur pétrolier, de compagnies pétrolières nationales, de sociétés industrielles et d'ingénierie, relevant notamment de l'industrie chimique et pétrochimique.

Le marché des services techniques à l'industrie pétrolière et gazière couverts par le Groupe est composé des segments d'activité suivants :

- La production et la maintenance, qui comprennent l'exploitation et l'entretien des installations de production pour le compte de compagnies pétrolières (main-d'œuvre et équipement) ainsi que les services de formation connexes ;
- Les projets de rénovation, qui comprennent l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction relatifs à la mise aux normes des installations de production *on-shore* et *off-shore* existantes ainsi que les services de formation connexes ;

- Les prestations liées au démarrage de nouvelles unités ou de nouvelles installations (*precommissioning*, *commissioning*, et démarrage) incluant l'expertise de nos spécialistes et le déploiement de méthodologies dédiées ;
- Les services d'assistance aux activités d'exploration et de forage (ateliers, équipement, etc.) ;
- Les projets de nouvelles constructions, qui comprennent l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de nouvelles installations de production *on-shore* et *off-shore* ainsi que les services de formation connexes.

En outre, le Groupe offre des services d'ingénierie et délivre des solutions destinées aux installations *on-shore* et *off-shore* durant toutes les phases d'un projet. Il s'agit notamment de prestations de conseil et d'audit, d'installation et de support technique portant sur les systèmes de télécommunications et des systèmes de contrôle et de sécurité des installations de production et de pipelines.

Le Groupe propose une vaste gamme de services destinés au support à l'exploitation et à la maintenance des installations pétrolières *on-shore* et *off-shore*. Il intervient ainsi lors de la mise en service des sites d'exploitation en fournissant du personnel, des logiciels permettant d'accélérer le développement de la documentation du projet et de faciliter la gestion durant l'exécution de ce dernier. Le Groupe offre en outre des services de maintenance. L'intervention du Groupe dans le domaine de la maintenance peut également être associée au support à l'exploitation de la production (démarrage de la production, contrôle qualité, etc.). Enfin, le Groupe fournit des services de maintenance et rénovation dédiés aux machines tournantes et des solutions de traitement des sols contaminés et de nettoyage de bacs pétroliers.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a offert ses services dans près de 19 pays à travers des filiales et succursales présentes dans quatre régions du monde : Europe (France et Danemark), Afrique (notamment en Algérie, Angola, Congo, Gabon, Ghana, Nigeria et Sénégal) où le Groupe réalise la plus grande partie de sa production de ses activités Pétrole-Gaz, Asie-Pacifique (notamment en Australie, Indonésie, Malaisie, Bangladesh et Thaïlande) et Moyen-Orient (notamment Émirats Arabes Unis, Irak, Qatar, Arabie Saoudite et Koweït).

Le Groupe fournit ses services aux acteurs majeurs de l'industrie pétrolière et gazière tels que TotalEnergies, ExxonMobil, Chevron ou BP. Ses clients incluent également des sociétés pétrolières indépendantes, telles que Maurel & Prom, Assala ou ENI, des sociétés pétrolières nationales, comme la Sonatrach (Algérie), la Sonangol (Angola) ou encore Qatargas et QatarPetroleum (Qatar).

En décembre 2023, SPIE a annoncé l'acquisition de 85% de Correll Group, acteur majeur des services d'ingénierie, d'installation et de maintenance dans le secteur de l'éolien offshore. Cette acquisition représente pour SPIE Oil & Gas Services, une étape décisive dans sa stratégie de diversification vers les énergies renouvelables, mise en œuvre depuis plusieurs années pour accompagner ses clients dans leur transition énergétique. Avec cette acquisition, SPIE Oil & Gas Services accélère sa stratégie de diversification vers les énergies renouvelables et devient SPIE Global Services Energy à partir de janvier 2024.

(II) NUCLÉAIRE

Le Groupe est un acteur historique de la filière nucléaire française, ayant notamment participé à la construction des 59 réacteurs nucléaires français. Au travers de sa filiale SPIE Nucléaire, le Groupe accompagne depuis plus de quarante ans les opérateurs de la filière nucléaire en France.

Par les prestations proposées, le Groupe intervient sur la quasi-totalité de la filière nucléaire : de la fabrication au retraitement-recyclage du combustible nucléaire, de la production d'électricité, du conditionnement et du stockage des déchets, jusqu'au démantèlement d'installations nucléaires.

Plus particulièrement, le Groupe propose des solutions d'ingénierie de réalisation sur l'ensemble du cycle de vie des installations et dans les métiers du génie électrique, génie mécanique, génie climatique et génie nucléaire. Ainsi, son offre couvre les domaines d'activités suivants : les travaux neufs, les travaux sur site en exploitation (centrales nucléaires, usines du cycle du combustible), la maintenance et le démantèlement.

Le Groupe intervient par ailleurs sur des travaux d'amélioration ou de réinvestissement sur les sites en exploitation. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Grand Carénage », programme d'investissement majeur déployé par EDF pour améliorer la sûreté et la disponibilité de ses centrales nucléaires en vue d'obtenir les autorisations de prolonger la durée de vie des installations au-delà des 40 ans, le groupe a remporté plusieurs contrats majeurs de durée supérieure à 10 ans. Ce programme inclut notamment le remplacement des générateurs de vapeur, la maîtrise du risque incendie, la modernisation du contrôle commande, ou encore l'obsolescence des matériels.

Par ailleurs, le Groupe accompagne également la mise aux normes imposée par l'Autorité de sûreté nucléaire (l'« ASN ») à la suite de l'accident de Fukushima, qui concerne l'ensemble des exploitants nucléaires, et plus particulièrement EDF, exploitant les centrales électronucléaires françaises. Les principaux travaux qui en résultent concernent des aménagements des installations visant à garantir dans des conditions extrêmes l'alimentation électrique des installations, le maintien des fonctions de refroidissement (avec la mise en place de réserves d'eau), l'intégrité des barrières de protection (vérification de la tenue au séisme) et les capacités de conduite des installations et d'intervention des secours (construction de centres de crise locaux, et mise en place de la force d'action rapide nucléaire).

Pour l'ensemble de ses clients, le Groupe assure des prestations de maintenance sur tous les domaines de l'électricité, de l'instrumentation, du contrôle commande et de la mécanique. En 2023, nous avons apporté notre expertise en génie mécanique pour le remplacement des tronçons de tuyauteries touchés par la corrosion sous contraintes qui affecte certaines tranches EDF. Le Groupe est également présent sur les activités et les problématiques liées au démantèlement d'installations.

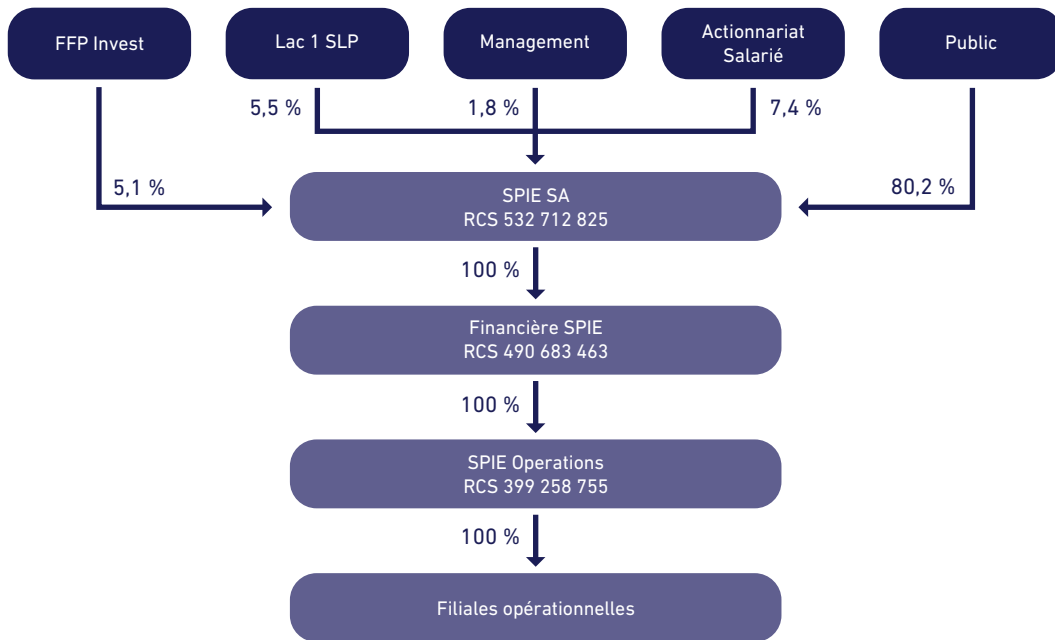
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a mobilisé sa filiale dédiée SPIE Nucléaire pour répondre aux besoins de ses clients, dont les principaux sont EDF, ORANO, FRAMATOME et le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives.

1.6 ORGANIGRAMME

1.6.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les pourcentages indiqués dans l'organigramme ci-dessous représentent une détention en capital de la Société au 31 décembre 2023 :



1.6.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les principales filiales directes ou indirectes de la Société sont décrites ci-après :

- SPIE France est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 87 506 181,92 euros, dont le siège social est situé 10 avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, et immatriculée sous le numéro 823 461 611 au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise. Elle est la société holding du Groupe pour les activités en France ;
- SPIE Nucléaire est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 1 458 976 euros, dont le siège social est situé 10 avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, et immatriculée sous le numéro 662 049 287 au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise. Elle est la société holding du Groupe pour les activités liées à l'industrie nucléaire ;
- SPIE ICS est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 16 240 000 euros, dont le siège social est situé 148 avenue Pierre Brossolette, 92247 Malakoff, et immatriculée sous le numéro 319 060 075 au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de communication ;
- SPIE Industrie est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 81 070 272 euros, dont le siège social est situé 4 avenue Jean Jaurès, BP 19, 69320 Feyzin, et immatriculée sous le numéro 440 055 861 au Registre du commerce et des sociétés de Lyon. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de services multi-techniques en France dans les domaines de l'Industrie ;
- SPIE Facilities est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 35 277 460,44 euros, dont le siège social est situé 1/3 place de la Berline, 93287 Saint-Denis, et immatriculée sous le numéro 538 700 022 au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de maintenance du bâti et de *facility management* ;
- SPIE CityNetworks est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 35 704 166,12 euros, dont le siège social est situé 1/3 place de la Berline, 93287 Saint-Denis, et immatriculée sous le numéro 434 085 395 au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de réseaux extérieurs et de services télécoms ;
- SPIE Global Services Energy (anciennement SPIE Oil and Gas Services) est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 14 426 000 euros, dont le siège social est situé 10 avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, et immatriculée sous le numéro 709 900 245 au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise. Elle est la société holding du Groupe pour les activités pétrolière et gazière ;

- SPIE Belgium est une société anonyme de droit belge, au capital de 15 100 000 euros, dont le siège social est situé rue des Deux Gares 150, 1070 Bruxelles, Belgique, et immatriculée sous le numéro 1139014-73. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de services multi-techniques en Belgique ;
- SPIE Nederland BV est une société anonyme (*Besloten Vennootschap*) de droit néerlandais, au capital de 57 450 000 euros, dont le siège social est situé à Huifakkerstraat 15, 4815 PN Breda, Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro NL 804695234B16. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de services multi-techniques aux Pays-Bas ;
- SPIE Deutschland & Zentraleuropa est une société à responsabilité limitée (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) de droit allemand, au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est situé Balcke-Dürr-Allee 7, 40882 Ratingen, Allemagne, et immatriculée sous le numéro HRB 80683. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de services multi-techniques en Allemagne ;

- SPIE Schweiz AG est une société anonyme (*Aktiengesellschaft*) de droit suisse, au capital de 1 100 000 francs suisses, dont le siège social est situé Industriestrasse 50a, 8304 Wallisellen, Suisse, et immatriculée sous le numéro CHE-443.369.585. Elle est la société holding du Groupe pour les activités de services multi-techniques en Suisse.

La note 27 des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'inclus au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel, détaille l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

ACQUISITIONS ET CESSIONS RÉCENTES

Les acquisitions et cessions récentes du Groupe sont décrites au paragraphe 4.1.3 du présent document d'enregistrement universel.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

-2-

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

RFA

2.1	FACTEURS DE RISQUES	36	2.3	CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	46
2.1.1	Risques liés à l'environnement externe du Groupe	38	2.3.1	Présentation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	47
2.1.2	Risques opérationnels	40	2.3.2	Les principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques et de leur pilotage	49
2.1.3	Risques de marché	43	2.3.3	Efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	50
2.1.4	Risques juridiques	44	2.3.4	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	52
2.2	ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	46			



2.1 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel, y compris les facteurs de risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date du présent document d'enregistrement universel, ceux dont la Société estime que la réalisation serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au paragraphe 2.1 du présent document d'enregistrement universel n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister ou survenir.

Les risques cités dans ce paragraphe 2.1 comprennent ceux notamment identifiés dans le cadre de la cartographie des risques majeurs du Groupe, dont la dernière mise à jour a été effectuée en 2023 lors du comité des risques groupe réunissant le comité exécutif du Groupe. Cette cartographie évalue la criticité des risques, c'est-à-dire leur gravité en termes d'impact opérationnel, financier, juridique/réglementaire et réputationnel ainsi que leur probabilité de survenance, après prise en compte des mesures de remédiation mis en place. Ces risques sont rattachés à l'univers de risques, référentiel groupe mis à jour en 2022 lors d'un comité des risques. Cet univers de risques comprend 13 catégories et 57 risques génériques, il permet à toutes les filiales du Groupe de rattacher leurs cartographies au même référentiel.



Le sommaire ci-dessous classe les risques de chacune desdites catégories en fonction de leur criticité selon une échelle à deux niveaux « élevé » (▲▲) ou « intermédiaire » (▲), après prise en compte des mesures de prévention et de gestion des risques mises en place par le Groupe en cohérence avec la cartographie du Groupe du comité exécutif.

Catégorie de risque	Facteurs de risques	Niveau de criticité	Paragraphe	Univers de Risques
Risques liés à l'environnement externe du Groupe	Risques liés aux évolutions de l'environnement politique et économiques	▲	2.1.1.1	Résilience
	Risques liés à la non-atteinte des objectifs développement durable	▲▲	2.1.1.2	Stratégie & environnement de marché
	Risques liés à l'environnement concurrentiel	▲	2.1.1.3	Stratégie & environnement de marché
	Risques liés aux évolutions technologiques et à l'innovation	▲	2.1.1.4	Développement & innovation
Risques opérationnels	Risques liés aux systèmes d'information et notamment aux cyberattaques	▲▲	2.1.2.1	Systèmes d'information
	Risques liés aux pénuries de compétence, au recrutement, et à la rétention des personnels clés et techniques	▲▲	2.1.2.2	Ressources humaines
	Risques liés aux acquisitions et à leur intégration	▲	2.1.2.3	Stratégie & environnement de marché
	Risques liés à la sécurité et à la santé au travail	▲▲	2.1.2.4	Santé, sûreté et sécurité
	Risques liés à la sous-traitance et à la chaîne d'approvisionnement	▲	2.1.2.5	Chaîne d'approvisionnement
	Risques liés aux équipes de <i>management</i>	▲	2.1.2.6	Gouvernance
	Risques liés à la sélection et à la gestion des projets	▲	2.1.2.7	Gestion clients, gestion des projets et des contrats
	Risques liés à la gestion de crise	▲	2.1.2.8	Résilience
	Risques liés aux activités de groupe dans des secteurs sensibles	▲	2.1.2.9	Gestion clients, gestion des projets et des contrats
Risque de marché	Risque de taux	▲	Ch.4 note 21.2	Finance, comptabilité et relations investisseurs
	Risque de change	▲	Ch.4 note 21.3	
	Risque de contrepartie	▲	Ch.4 note 21.4	
	Risque de liquidité	▲	Ch.4 note 21.5	
	Risque de crédit	▲	Ch.4 note 21.6	
Risques juridiques, conformité et éthique	Risques liés à la réglementation et son évolution	▲	2.1.4.1	Juridique, conformité et éthique
	Risques liés à la corruption et à l'éthique	▲	2.1.4.2	
	Risques liés aux contentieux et enquêtes en cours	▲	2.1.4.3	

2.1.1 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT EXTERNE DU GROUPE

2.1.1.1 RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Identification du risque

Les conditions macroéconomiques peuvent être affectées par divers facteurs, notamment d'ordre politique, financier et sanitaire et impacter le Groupe.

Effets potentiels & gestion du risque

La crise pandémique liée au Covid-19 et le conflit russo-ukrainien ont négativement affecté la conjoncture mondiale et européenne ; il ne peut être exclu que cette situation perdure ou s'aggrave dans un contexte de tensions internationales accrues, notamment avec la guerre entre le Hamas et Israël. Or, de manière générale, pendant les périodes de récession économique ou de forte incertitude, les clients du Groupe diminuent leurs dépenses en équipements, ce qui affecte négativement la demande pour les services du Groupe.

Les récentes tensions géographiques internationales ont en outre conduit à une pénurie de certains composants et certaines matières premières et corrélativement une hausse de leur coût ainsi qu'à une forte hausse des coûts de l'énergie, plus particulièrement du gaz naturel et de l'électricité. Si ces hausses et pénuries devaient se poursuivre, et si le Groupe ne parvenait pas à répercuter les coûts associés dans son offre de services, cela pourrait impacter négativement ses activités.

Par ailleurs, le Groupe se positionne notamment sur l'accompagnement du développement de l'économie bas carbone, qui dépend étroitement des politiques nationales et internationales de soutien aux économies d'énergie et aux sources d'énergie propres et renouvelables (par exemple réglementations en matière d'exigences d'efficacité énergétique des bâtiments ou soutien financier aux énergies renouvelables) ; si ce soutien venait à se ralentir, cela pourrait impacter négativement ses perspectives.

Le Groupe opère dans le secteur des marchés publics, plus particulièrement en France ; or, les acteurs publics peuvent être confrontés à des compressions de dépenses publiques. Ces dernières années, la situation macroéconomique a affecté les ressources des gouvernements et entités publiques ce qui a conduit à la mise en place de politiques strictes de réduction des dépenses publiques. Ainsi, la sélectivité des projets dans le secteur public est d'autant plus forte et pourrait conduire à une contraction des activités concernées pour le Groupe.

Afin de faire face à ces risques, le Groupe diversifie ses clients et notamment sa proportion de clients publics et privés avec environ 18 % de clients publics et n'opère pas sa croissance externe dans les zones où il considère que les risques géopolitiques sont les plus forts.

Cependant malgré ces mesures, toute dégradation importante de l'environnement économique et politique tel qu'exposé ci-dessus pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

2.1.1.2 RISQUES LIÉS A LA NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE



Identification du risque

Les objectifs de développement durable du Groupe pourraient ne pas être atteints pour des causes externes ou internes au Groupe : évolution lente des pratiques (comme l'économie circulaire), adéquation des compétences (connaissances, formations), adéquation des niveaux de rentabilité de l'économie bas carbone, évolution de certains cadres de référence (taxonomie).

Effets potentiels & gestion du risque

Les objectifs développement durable du Groupe sont mentionnés au paragraphe 3.2.3 du présent document d'enregistrement universel avec le pilier environnement, social et sociétal.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe met en place de nombreuses actions et processus dont les détails sont donnés au chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel. Le Groupe ayant de nombreuses implantations principalement en Europe mais aussi dans d'autres zones du monde, l'enjeu est que ces objectifs soient connus et que l'ensemble des salariés se les approprient afin qu'ils puissent être atteints au niveau du Groupe. Ces objectifs sont pilotés via des groupes de travail et font l'objet d'évaluations périodiques y compris au plus haut niveau du Groupe.

Si malgré ces dispositifs, ces objectifs ne pouvaient pas être atteints pour différentes causes externes et/ou internes cela aurait un impact sur la confiance de ses parties prenantes internes et externes et sur la valorisation du Groupe.

2.1.1.3 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Identification du risque

Le Groupe fait face à une concurrence intense de la part d'acteurs divers et opère dans des secteurs qui recourent fréquemment aux appels d'offres.

Parmi les concurrents du Groupe figurent des grandes entreprises internationales ; de nouveaux acteurs entrants (digitaux ou provenant de pays non-européens) sur certains segments de marché ; et de plus petits concurrents, dans le secteur des services à moindre technicité, qui disposent d'un fort relationnel et d'une présence locale établie.

Certains secteurs d'activités du Groupe, tels que les *data centers*, le secteur de la e-mobilité, les télécoms et la fibre optique sont particulièrement exposés à la concurrence des nouveaux acteurs.

En outre, le secteur des services techniques est très fragmenté, en particulier en dehors de France, et la capacité du Groupe à s'appuyer sur, et conserver, un réseau local dense est essentielle au développement du Groupe.

Effets potentiels & gestion du risque

Un mouvement de consolidation des différentes activités des concurrents du Groupe pourrait accroître la concurrence dans les secteurs d'activités dans lesquels il intervient, modifier le paysage concurrentiel de l'industrie des services techniques et, en particulier si le Groupe ne pouvait prendre part à cette consolidation, entraîner des pertes de parts de marché, une diminution du chiffre d'affaires du Groupe et/ou une baisse de sa rentabilité.

Afin de faire face à ce risque le Groupe fournit des efforts constants en matière de compétitivité afin de convaincre ses clients de la qualité et de la valeur ajoutée de ses services. Le Groupe est également tenu de développer régulièrement de nouveaux services afin de maintenir ou améliorer sa position concurrentielle. En dépit de ces efforts, si les clients du Groupe ne discernaient pas la qualité et la valeur ajoutée de ses offres, notamment par rapport à celles de ses concurrents, ou si celles-ci ne correspondaient pas à leurs attentes, l'activité du Groupe, sa réputation et ses résultats financiers pourraient en être significativement affectés.

Enfin, les clients se concentrent de plus en plus sur la maîtrise du coût global de leurs installations. Aussi, les prix proposés sont un facteur important pour la reconduction des contrats à leurs échéances, en particulier pour les contrats pluriannuels, et dans le cadre des appels d'offres pour de nouveaux contrats. Le Groupe peut ainsi être soumis à une pression sur les prix de ses services au risque de perdre des contrats ou clients clés ou de manquer des opportunités de marché.

Malgré ces mesures, les pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande pour les services fournis par le Groupe et le contraindre à diminuer ses prix de vente ou à engager des investissements importants afin de conserver le niveau de qualité de service attendu par ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

2.1.1.4 RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET À L'INNOVATION

Identification du risque

Les activités du Groupe requièrent un niveau de qualification technologique élevé sur une grande variété de prestations techniques. Le Groupe doit ainsi constamment adapter son expertise afin d'identifier et intégrer les innovations technologiques et numériques, les nouveaux produits et les nouvelles attentes des clients. Les nouvelles technologies numériques ou les changements des standards ainsi que les évolutions dans la demande de services sont susceptibles de rendre obsolètes ou non viables les offres de services du Groupe.

Effets potentiels & gestion du risque

Afin de faire face à ce risque et rester toujours en première ligne des entreprises du secteur en anticipant les attentes des clients, le Groupe doit en permanence innover, améliorer son savoir-faire ainsi que l'efficacité et la rentabilité de ses offres, ce qui peut le conduire à accroître ses charges opérationnelles ou à réaliser des dépenses d'investissement importantes sans assurance de les rentabiliser dans les conditions anticipées. La Direction Développement et Support Opérationnel dont le directeur est membre du comité exécutif a en charge le développement et la coordination de ces actions. La gouvernance organise et soutient toutes les initiatives d'innovations au sein du Groupe avec pour objectif de comprendre et de cibler les besoins des clients en innovations et de s'engager le cas échéant avec des partenaires afin d'intégrer ces innovations. Ces actions se matérialisent notamment avec : l'Innovation Day organisé par le Groupe, qui a lieu régulièrement et qui a rassemblé plus de 750 employés à Nuremberg en septembre 2022, une plateforme Groupe sur l'innovation mise à disposition des filiales afin que chacune puisse y déposer ses propositions et partager ses initiatives d'innovations, des comités transverses mensuels des référents innovations au sein des filiales afin de partager et capitaliser les initiatives, des comités de revue des évolutions technologiques par métier, des études de marché régulières intégrant ces sujets innovations.

Si malgré ces mesures, le Groupe ne parvenait pas à anticiper et intégrer à temps les innovations et les évolutions technologiques et numériques, cela pourrait affecter sa relation avec ses clients et sa position concurrentielle ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives et sa réputation.

2.1.2 RISQUES OPÉRATIONNELS

2.1.2.1 RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION ET NOTAMMENT AUX CYBERATTAQUES



Identification du risque

La gestion de l'activité du Groupe est de plus en plus dépendante des systèmes d'information. Le Groupe s'appuie sur ses systèmes d'information pour assurer la conduite de ses activités, notamment pour sa comptabilité et sa gestion, la communication avec ses clients, la gestion de son personnel et la fourniture des informations nécessaires aux différents responsables opérationnels pour la prise de décisions. Le Groupe maintient aussi ce type de système pour ses clients dans le cadre de ses activités dans les systèmes d'information. Un événement touchant à grande ampleur ces systèmes tels qu'une panne ou une interruption importante résultant d'un incident, d'un virus informatique, d'une attaque informatique ou d'une autre cause aurait un effet négatif sur la conduite de ses activités et de celles de ses clients.

Effets potentiels & gestion du risque

Par ailleurs, le Groupe externalise la fourniture de certains de ses systèmes d'information dans le but d'optimiser la gestion de ses ressources, et d'améliorer l'efficacité de son infrastructure informatique. Il s'appuie ainsi sur la qualité du travail de ses prestataires de services et est donc, en dépit du soin apporté à la sélection de ces partenaires, exposé au risque de défaillance de leur part dans la réalisation de leurs obligations. La survenance de tels événements pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe.

Afin de faire face à ces risques le Groupe s'appuie sur une direction des Systèmes d'Information qui rapporte à la Direction Développement et Support Opérationnel dont le directeur est membre du comité exécutif, et s'appuie sur ses filiales et leurs organisations internes. Les systèmes d'informations sont cartographiés, mis à jour, maintenus. La Direction des Systèmes d'Information dispose aussi de spécialistes en cyber-sécurité au niveau du Groupe avec des correspondants dans les filiales. Les vulnérabilités potentielles sont testées régulièrement *via* des *pen tests* ainsi que des *purple team* effectuées par la direction du contrôle des risques et de l'audit interne. Ce risque et sa gestion sont en outre décrits au paragraphe 3.5.5 du présent document d'enregistrement universel.

Si malgré ces mesures, le Groupe ne parvenait pas à prévenir, anticiper ou gérer efficacement une attaque de ses systèmes, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives et sa réputation.

2.1.2.2 RISQUES LIÉS AUX PÉNURIES DE COMPÉTENCES, AU RECRUTEMENT ET AU MAINTIEN DE PERSONNELS CLÉS ET TECHNIQUES



Identification du risque

Dans les activités de services techniques, le succès dépend de la capacité à identifier, attirer, former, retenir et motiver un personnel hautement qualifié. Le Groupe est ainsi confronté dans ses secteurs d'activité à une vive concurrence et à une pénurie de compétences techniques. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer, intégrer ou conserver un nombre suffisant de salariés qualifiés, ce qui pourrait nuire à ses activités et à son développement.

Effets potentiels & gestion du risque

Le développement des activités du Groupe requiert l'acquisition, le maintien et le renouvellement d'une grande variété de compétences afin d'être en adéquation avec les évolutions et les attentes du marché. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de trouver des candidats qualifiés en raison de la pénurie de compétences techniques notamment en Europe, de former son personnel aux nouvelles technologies ou encore de recruter et former les dirigeants nécessaires dans les zones géographiques ou secteurs d'activité dans lesquels il intervient. En outre, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à conserver son personnel qualifié avec un risque de hausse des coûts salariaux et de baisse de la qualité des services qu'il fournit.

Afin de faire face à ce risque le Groupe met en place de nombreux outils et actions tels que décrits au paragraphe 3.5.2 du présent document d'enregistrement universel.

Si le Groupe ne parvenait pas à faire face à ces défis posés par les ressources humaines, facteur clé pour son développement, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ses résultats et ses perspectives.

2.1.2.3 RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS ET À LEUR INTÉGRATION

Identification du risque

En complément de sa croissance organique, le Groupe s'est développé au cours des dernières années par le biais de l'acquisition de nombreuses sociétés de services. Cette croissance externe dynamique peut engendrer des risques liés à l'identification des cibles et à leur intégration.

Effets potentiels & gestion du risque

En 2023, le Groupe a notamment acquis les sociétés BridgingIT et Réseaux Environnement. Ces acquisitions sont mentionnées au paragraphe 4.1.1.10.2 du présent document d'enregistrement universel. Le Groupe entend encore poursuivre son développement et étendre ses activités grâce à l'acquisition de sociétés, principalement de petite et moyenne taille, qui correspondent à ses critères stratégiques et financiers.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le Groupe peut notamment rencontrer les difficultés suivantes :

- l'identification de cibles appropriées, en ligne avec la stratégie de croissance externe du Groupe, pourrait s'avérer difficile ;
- l'intégration de nouvelles sociétés pourrait engendrer des coûts substantiels, ainsi que des retards ou d'autres difficultés d'ordre financier et opérationnel ;
- les synergies financières et opérationnelles attendues pourraient prendre plus de temps que prévu, voire ne pas se réaliser en tout ou partie ;
- les acquisitions pourraient nécessiter une attention accrue des dirigeants du Groupe au détriment de la gestion de ses autres activités ;
- les acquisitions peuvent déclencher des clauses de changement de contrôle dans les contrats auxquels la société cible est partie ;
- les hypothèses avancées dans le plan d'affaires des sociétés acquises pourraient s'avérer incorrectes, notamment en matière de synergies et performances ;
- les acquisitions effectuées pourraient conduire le Groupe à supporter des passifs plus importants que ceux évalués lors de la phase de *due diligence* d'acquisition ;
- le Groupe pourrait être contraint de céder ou limiter la croissance externe de certaines entreprises afin d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à ces acquisitions, notamment en matière de droit de la concurrence ;
- l'acquisition d'une nouvelle société pourrait s'accompagner de la perte de certains employés et contrats clés ;
- l'acquisition de nouvelles sociétés pourrait générer des contraintes juridiques imprévues ; et
- le Groupe pourrait ultérieurement faire face à des dépréciations liées aux écarts d'acquisitions (« *Goodwill* »).

Afin de faire face à ce risque, le Groupe a mis en place des instances collégiales de revue et décisions. En phase de prospection toutes les cibles sont revues et validées au niveau du Groupe lors d'un comité de validation stratégique qui comprend le Président-directeur général, le directeur administratif et financier, le directeur du développement et du support opérationnel, le Directeur des Fusions et Acquisitions, ainsi que le directeur général de la filiale de rang 1 et le chef de projet de cette potentielle acquisition. Avant toute offre engageante pour l'achat d'une cible, un comité d'acquisition se réunit. Ce comité d'acquisition comprend le Président-directeur général, le directeur administratif et financier, le directeur du développement et du support opérationnel, le directeur des fusions et acquisitions du Groupe, ainsi que le directeur général de la filiale de rang 1 et le chef de projet de cette potentielle acquisition.

Une fois la société acquise, son intégration est suivie dans le cadre de comités d'intégrations jusqu'à la complète intégration de la société acquise. En outre, les responsables de filiales en charge des intégrations partagent les bonnes pratiques lors de comités dédiés à celles-ci.

Si malgré ces dispositifs, les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées ne se concrétisaient pas dans les délais et aux niveaux attendus, ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

2.1.2.4 RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ ET À LA SANTÉ AU TRAVAIL



Identification du risque

La technicité et les activités du Groupe engendrent un risque sur la sécurité et la santé des salariés et des sous-traitants.

Effets potentiels & gestion du risque

Les ressources humaines constituant le fondement de l'activité du Groupe, la réglementation en matière de droit du travail, et notamment en matière de sécurité et de santé au travail, est fondamentale dans son activité. Bien que le Groupe déploie des efforts significatifs pour veiller à la conformité à cette réglementation, il ne peut garantir l'absence d'éventuels manquements. Le non-respect par le Groupe, ses salariés ou ses sous-traitants de ces obligations pourrait entraîner des amendes d'un montant significatif, des réclamations à l'encontre du Groupe et de l'entreprise employeur liés à la violation de ces dispositions ou la perte d'habilitations et qualifications. Par ailleurs, cette réglementation est sujette à des évolutions régulières en vue de son renforcement ; l'adaptation de l'organisation du Groupe afin de s'y conformer est susceptible de générer des coûts additionnels significatifs.

Le Groupe est exposé au risque d'accidents de ses salariés, sur leurs lieux de travail ou lors de trajets, et aux risques psychosociaux ; ses salariés peuvent par ailleurs intervenir dans certains secteurs sensibles (voir le paragraphe 2.1.2.9 « Risques liés aux activités du Groupe dans des secteurs sensibles »). En dépit de l'attention portée à la sécurité et aux conditions de travail, le Groupe ne peut exclure l'accroissement, en fréquence comme en quantité, d'accidents du travail et maladies liées au travail tel que mentionné. Ces risques sont en outre accrus par les effets du changement climatique qui peut avoir une conséquence sur la pénibilité du travail.

Par ailleurs, de nouvelles technologies, ainsi que la mise en place de nouvelles procédures, services, outils et machines pourraient avoir des effets non anticipés sur les conditions de travail des salariés du Groupe. En outre, ses salariés sont susceptibles d'être exposés à des matériaux qui, même s'ils sont considérés comme inoffensifs aujourd'hui, pourraient dans le futur être réputé dangereux pour la santé, comme ce fut le cas pour l'amiante dans le passé. L'insécurité des conditions de travail peut également conduire à un *turnover* important, accroître le coût des projets pour les clients et augmenter les coûts d'exploitation du Groupe de manière significative.

Le Groupe met en œuvre de nombreuses mesures et dispositifs afin de prévenir ce risque qui est notamment décrit au paragraphe 3.5.3 du présent document d'enregistrement universel.

La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

2.1.2.5 RISQUES LIÉS À LA SOUS-TRAITANCE ET À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Identification du risque

Un certain nombre des services fournis aux clients du Groupe le sont par l'intermédiaire de sous-traitants agissant au nom et pour le compte du Groupe, qui demeure responsable des prestations exécutées par ses sous-traitants. En conséquence, il est exposé aux risques liés à la gestion de ces sous-traitants et aux risques que ces derniers ne réalisent pas leur mission de façon satisfaisante ou dans les temps impartis.

Effets potentiels & gestion du risque

Une telle situation pourrait mettre en cause la capacité du Groupe à tenir ses engagements, à respecter les réglementations en cours ou à satisfaire les attentes de ses clients. Dans certaines situations extrêmes, une mauvaise exécution par les sous-traitants de leurs prestations pourrait entraîner la résiliation par le client du contrat le liant au Groupe. Une telle situation pourrait nuire à la réputation du Groupe et à sa capacité à obtenir de nouveaux contrats ainsi que conduire à la mise en cause de sa responsabilité. Par ailleurs, en cas de défaillance de ses sous-traitants, le Groupe pourrait être contraint de réaliser des travaux non prévus, de fournir des services supplémentaires afin d'assurer la prestation pour laquelle il s'est engagé ou encore rencontrer des difficultés pour trouver des sous-traitants de substitution.

En outre, le Groupe est exposé aux risques liés au contrôle opérationnel de ses sous-traitants notamment dans le cadre de l'application du devoir de vigilance, au regard de la qualification de leurs salariés ainsi que de leur respect des lois en matière de droit du travail et de l'immigration. Par ailleurs, certains sous-traitants pourraient se révéler ne pas être assurés ou ne pas disposer des ressources suffisantes pour faire face aux réclamations des clients résultant des dommages et pertes liés à leurs prestations. Le Groupe est également exposé aux risques sociaux ou environnementaux relatifs à ses sous-traitants, pouvant par exemple générer un risque de réputation pour le Groupe.

Enfin, le Groupe est exposé aux risques liés à la continuité de sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que celle de ses sous-traitants ; or, cette chaîne pourrait souffrir de pénurie de composants et matières premières nécessaires et de la réduction de l'offre des fournisseurs en composants et matières premières entraînant pour les entreprises des risques de rupture d'approvisionnement, d'augmentation des délais, et d'augmentation des prix. De tels événements pourraient entraîner des retards sur les projets menés par le Groupe et déclencher des défauts de certains de ses cocontractants.

Afin d'adresser ce risque, la direction des achats a une stratégie adaptée en fonction de la criticité des catégories d'achats, avec notamment une relation fournisseur ou sous-traitance *ad hoc* sur les catégories stratégiques, une vision paneuropéenne des acteurs de la distribution électrique et génie climatique, une revue de la complétude des panels sous-traitance. La fonction achats travaille en étroite collaboration avec les opérationnels, en ayant la capacité de leur proposer des alternatives produits et équipements, de les informer sur les délais de livraison ou les tensions sur les prix, leur permettant ainsi un ordonnancement et une tarification adaptés de leurs activités. Enfin la fonction achats pratique une revue contractuelle pointue incluant des clauses de révision de prix. D'autres mesures sont détaillées dans le paragraphe 3.5.4 du présent document d'enregistrement universel.

Malgré les mesures prises pour faire face à ce risque, ces circonstances pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

2.1.2.6 RISQUES LIÉS AUX ÉQUIPES DE MANAGEMENT

Identification du risque

La fonction de Président et de directeur général est assurée par un même dirigeant au niveau du Groupe.

Effets potentiels & gestion du risque

Le succès du Groupe dépend dans une large mesure de la continuité et des compétences de son équipe dirigeante actuelle, en particulier M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société et présent au sein du Groupe depuis plus de 30 ans.

En cas d'accident, de maladie ou de départ de l'un ou plusieurs de ces dirigeants ou d'autres personnels clés, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les remplacer facilement, ce qui pourrait affecter sa performance opérationnelle. Plus généralement, la concurrence pour le recrutement de cadres dirigeants est forte et le nombre de candidats qualifiés est limité. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de retenir les services de ses dirigeants ou personnels clés, ou à l'avenir, attirer et garder des dirigeants et des salariés clés expérimentés. En outre, dans le cas où ses dirigeants ou d'autres salariés clés rejoindraient un concurrent ou créeraient une activité concurrente, le Groupe pourrait perdre des clients, une partie de son savoir-faire et des salariés clés qui les suivraient.

Afin d'adresser ce risque l'équipe dirigeante du comité exécutif est composée de directeurs généraux représentant l'intégralité des zones, pays ou des secteurs d'activités et de directeurs fonctionnels responsables des domaines fonctionnels du Groupe ; des plans de successions pour chacun des membres du comité exécutif sont en place et suivis régulièrement.

Malgré les mesures prises pour faire face à ce risque, ces circonstances pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

2.1.2.7 RISQUES LIÉS À LA SÉLECTION ET LA GESTION DES PROJETS

Identification du risque

Le Groupe pourrait faire face à une mauvaise sélection ou une mauvaise gestion de projets.

Effets potentiels & gestion du risque

D'une part, une correcte sélection des projets pertinents est primordiale pour les activités du Groupe. En effet, le Groupe pourrait, dans le cadre de cette sélection, sous-estimer les risques portés par les projets. Il convient dès lors d'anticiper une stratégie contractuelle adéquate pour couvrir les risques portés par le Groupe, poursuivre une analyse complète et pertinente des risques sous-jacents des projets et des risques pays ou encore anticiper tout changement de *management* dans la sélection des projets. Cette analyse est effectuée à plusieurs niveaux dans le Groupe selon la taille des projets avec les comités des risques, les GO/ NO GO, les réunions de bouclage de projets.

D'autre part, le Groupe fait face à des risques dans la gestion des projets. Afin de s'assurer que ses projets sont conduits de manière efficace, le Groupe s'appuie sur une expertise importante en gestion de projets et de chantiers, notamment pour évaluer les coûts de ses prestations et optimiser leur réalisation pendant la durée du contrat. Les compétences déterminantes pour la performance et la rentabilité d'un projet sont la capacité du Groupe à prévoir de manière précise les coûts des projets, à évaluer correctement les différentes ressources (notamment humaines) nécessaires à sa réalisation, à gérer efficacement les prestations des sous-traitants, et à prendre en charge des événements d'ordre technique qui pourraient affecter et retarder la conduite du projet. Les projets font l'objet de revues mensuelles, points de gestions et les affaires qui sont identifiées comme sensibles sont suivies par le *management* de manière plus rapprochée avec des plans d'actions afin de prendre en compte les risques identifiés.

Malgré les mesures prises pour faire face à ce risque, la survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

2.1.2.8 RISQUES LIÉS À LA GESTION DE CRISE

Identification du risque

Le Groupe pourrait faire face à des difficultés à gérer une crise.

Effets potentiels & gestion du risque

Les dernières années ont été marquées par une accélération de la fréquence des catastrophes naturelles et la survenance de crises sanitaires, notamment la pandémie mondiale liée au Covid-19. Le Groupe est exposé en outre à des risques liés aux cyber-attaques, voir le paragraphe 2.1.2.1 du présent document d'enregistrement universel ou d'autres risques tel que le risque de santé, sécurité, voir le paragraphe 2.1.2.4 du présent document d'enregistrement universel.

Afin de faire face à ces risques et permettre leur gestion dans les meilleures conditions et délais, le Groupe dispose d'une plateforme de remontée des alertes de niveau Groupe à laquelle ont accès tous les correspondants crise dans les filiales.

2.1.3 RISQUES DE MARCHÉ

Une présentation des principaux risques de marché auxquels le Groupe est confronté figure en note 21 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 inclus au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel.

Cette remontée d'alerte permet au Président-directeur général et aux membres du comité exécutif du Groupe d'être informé dans les meilleurs délais de tout événement pouvant avoir un impact sur tout ou partie du Groupe, tant au niveau de la communication, que des ressources humaines ou autres impacts. Sur la base des éléments reçus la Présidence-Direction Générale ou son suppléant le cas échéant décident de la prise en charge de la gestion de la crise et du niveau de cette prise en charge au sein du Groupe.

Malgré les mesures prises pour faire face à ce risque, la survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

2.1.2.9 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Identification du risque

Le Groupe opère dans certains secteurs d'activités qualifiés de sensibles, comme le secteur du nucléaire, du secteur Pétrole-Gaz ou encore du secteur hospitalier ; en outre certaines activités du Groupe en particulier l'activité Pétrole-Gaz, s'exercent dans des régions à risque (notamment au Moyen-Orient et en Afrique).

Effets potentiels & gestion du risque

Dans les secteurs d'activités sensibles, il ne peut être exclu que des événements graves surviennent sur les installations concernées, le Groupe pouvant, le cas échéant, en être considéré responsable. Les processus internes et les processus des clients de la gestion de ces risques industriels sont mis en place et maintenus à jour afin de prévenir le risque d'occurrence.

Dans les régions à risque le Groupe déploie des processus de sûreté dédiés afin de prévenir les actes de violence et de terrorisme ou des atteintes à la propriété ou à l'intégrité physique.

Ainsi bien que des mesures soient mises en place pour prévenir ces risques, le Groupe ne peut pas garantir que ces dernières soient totalement efficaces et la survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

2.1.4 RISQUES JURIDIQUES

2.1.4.1 RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION ET SON ÉVOLUTION

Identification du risque

Les activités du Groupe sont soumises à diverses réglementations en France et à l'étranger, notamment en matière de normes industrielles, sécurité, santé, hygiène ou encore en matière environnementale. À titre d'exemple, ses activités dans l'industrie nucléaire font l'objet de réglementations très strictes, dont la bonne application est étroitement surveillée. Ces normes sont complexes et susceptibles d'évoluer.

Effets potentiels & gestion du risque

Bien que le Groupe porte une attention particulière au respect de la réglementation en vigueur, il ne peut exclure tout risque de non-conformité. En outre, le Groupe pourrait être conduit à engager des frais importants afin de se conformer aux évolutions de la réglementation et ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure d'adapter ses activités et son organisation à ces évolutions dans les délais nécessaires. Par ailleurs, des changements dans l'application et/ou l'interprétation des normes existantes par les administrations et/ou les tribunaux sont également susceptibles d'intervenir à tout moment.

Le Groupe est par ailleurs soumis à la réglementation en matière de droit de la concurrence, au niveau national et international. Dans les marchés où le Groupe dispose d'une présence forte, cette réglementation peut réduire sa flexibilité opérationnelle et limiter sa capacité à procéder à de nouvelles acquisitions significatives et à mettre en œuvre sa stratégie de croissance. Bien qu'il exerce une attention particulière au respect de cette réglementation, le Groupe ne peut exclure que des infractions puissent survenir.

Enfin, le Groupe est soumis à une législation fiscale parfois complexe et évolutive dans les différents pays dans lesquels il est présent. Les évolutions de la législation fiscale pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur sa situation fiscale, son taux d'imposition effectif ou le montant des impôts auxquels il est assujéti. Une présentation des principaux risques fiscaux et des actions entreprises par le Groupe afin de les gérer figure au paragraphe 3.6 « Principes de responsabilité fiscale » du présent document d'enregistrement universel.

Ainsi bien que des mesures soient mises en place pour prévenir ces risques, le Groupe ne peut pas garantir que ces dernières soient totalement efficaces et la survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

2.1.4.2 RISQUES LIÉS À LA CORRUPTION ET À L'ÉTHIQUE



Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des risques liés à la corruption, en particulier à travers son activité Pétrole-Gaz pour laquelle le Groupe est présent dans des pays dont certains connaissent un niveau élevé de corruption ou encore lorsque le Groupe opère dans le secteur des marchés publics, qui est un segment d'activité confronté à des risques de corruption et d'éthique.

Effets potentiels & gestion du risque

Le Groupe a mis en place des politiques, procédures et formations pour ses salariés en matière d'éthique et de réglementation anticorruption dont les dispositifs sont détaillés au paragraphe 3.5.6 du présent document d'enregistrement universel.

Cependant, il ne peut pas garantir que ses salariés, fournisseurs, sous-traitants ou autres partenaires commerciaux se conformeront aux exigences de son code de bonne conduite, à son éthique ainsi qu'aux réglementations et exigences légales en vigueur. S'il n'était pas en mesure de faire respecter ses politiques et procédures anticorruption, le Groupe pourrait faire l'objet de sanctions civiles et pénales, notamment d'amendes dont les montants peuvent être importants, voire d'exclusions de certains marchés. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

2.1.4.3 RISQUES LIÉS AUX CONTENTIEUX ET ENQUÊTES EN COURS

Identification du risque

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile, de réclamations (de clients, fournisseurs ou sous-traitants), de concurrence, de propriété intellectuelle, en matière fiscale ou industrielle, environnementale ou encore d'éthique ou de discrimination.

Effets potentiels & gestion du risque

Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important sont faites ou pourraient être faites à l'encontre d'une ou de plusieurs sociétés du Groupe. Les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes (pour mémoire, au 31 décembre 2023, le montant total des provisions pour litiges du Groupe s'élevait à 49,1 millions d'euros). En outre, il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures, connexes ou non aux procédures en cours, relatives aux risques identifiés par le Groupe ou liées à de nouveaux risques, soient engagées à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe et puissent avoir un effet défavorable significatif sur les activités et résultats du Groupe ainsi que sur sa réputation. Enfin, bien que le Groupe considère que plusieurs des procédures auxquelles il est partie sont couvertes par des garanties de passif, il ne peut garantir que leur mise en œuvre ne sera pas contestée ou que, tant dans leur calendrier de versement que dans leur montant, les indemnités correspondantes seront suffisantes pour ne pas impacter négativement le Groupe.

À la date du présent document d'enregistrement universel, le Groupe n'a pas connaissance de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé) autres que celle mentionnée ci-dessous, susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou les résultats de la Société ou du Groupe.

Recours de la Région Île-de-France – Lycées d'Île-de-France

Par une décision de mai 2007, le Conseil de la concurrence, devenu l'ADLC, a condamné plusieurs entreprises, dont certaines sociétés du Groupe, aux motifs qu'elles auraient mis en œuvre, entre 1991 et 1996, des pratiques anticoncurrentielles lors d'appels d'offres relatifs à la construction ou la réhabilitation de plusieurs lycées en Île-de-France.

En 2017, sur le fondement de la décision susvisée, la Région Île-de-France a déposé 88 requêtes devant le Tribunal administratif de Paris relatives à des marchés liés aux lycées d'Île-de-France. Pour chaque marché, la Région Île-de-France a déposé une requête en indemnisation et une demande d'expertise.

En juillet 2019, le Tribunal administratif a rejeté les demandes de la Région Île-de-France. Cette dernière a interjeté appel de ce jugement.

En février 2021, la Cour administrative d'appel de Paris a rendu deux premiers arrêts relatifs à 2 marchés sur les 88. La Cour a retenu la responsabilité des entreprises et des personnes physiques concernées ainsi que de la Région à hauteur d'un tiers.

Afin de quantifier le préjudice de la Région Île-de-France, la Cour administrative d'appel de Paris a décidé qu'il sera procédé par un expert, désigné par le Président de la Cour, à une expertise avec mission de donner un avis motivé sur les prix du marché et donner une estimation des prix qui auraient dû être pratiqués en l'absence d'entente. L'expert pourra en cours de cette mission prendre l'initiative d'une médiation afin d'évaluer l'indemnité devant être accordée à la Région Île-de-France.

Le total des demandes de la Région Île-de-France s'élève à 293 361 362 euros (hors intérêts et article L. 761-1 du code de justice administrative).

En mai 2023, par deux arrêts, le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois formés par les sociétés et confirmé que l'action de la Région Île-de-France n'était pas prescrite. Les opérations d'expertise ont donc repris.

L'expert a déposé un rapport en décembre 2023 sur l'un des deux marchés examinés et l'expertise sur le second se poursuit.

Le Groupe considère qu'il dispose d'arguments forts pour contester l'existence et le montant des dommages prétendument causés par le Groupe à la Région Île-de-France. Par ailleurs, le Groupe considère que cette procédure est couverte par la garantie de passif qui a été consentie par AMEC au Groupe dans le cadre de la vente du Groupe en 2006 par AMEC à PAI Partners (aux termes de laquelle AMEC est tenue de rembourser au Groupe, pour certains litiges, jusqu'à 90 % des sommes payées par le Groupe au titre d'une condamnation).

Notification de griefs – secteur de l'assainissement et du démantèlement nucléaire

En juin 2022, l'Autorité de la concurrence a adressé à SPIE Nucléaire (en tant que société auteure), à SPIE Operations (en tant que société mère) et à SPIE SA (en tant que société mère) une notification de griefs relative à des pratiques, prohibées par l'article L. 420-1 du code de commerce, mises en œuvre dans le secteur des prestations de services d'ingénierie, de maintenance, de démantèlement et de traitement des déchets pour des sites nucléaires concernant des marchés du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives pour son site de Marcoule.

Par une décision en date du 7 septembre 2023, l'Autorité de la concurrence a infligé aux sociétés précitées une sanction de 10 000 euros.

Les sociétés n'ont pas interjeté appel de cette décision.

Le Groupe considère que cette procédure constitue un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'impact.

2.2 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique d'assurance du Groupe est coordonnée par la direction juridique et assurances du Groupe.

Chaque société du Groupe a la charge de fournir à la direction juridique et assurances du Groupe les informations nécessaires à l'identification et à la qualification des risques assurés ou assurables relevant du Groupe et de mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer la continuité des activités en cas de sinistre. Sur ces bases, la direction juridique et assurances négocie avec les acteurs majeurs de l'assurance pour mettre en place les couvertures les plus adaptées aux besoins de couvertures de ces risques.

Les entités locales souscrivent aussi à des polices d'assurance locales afin de couvrir des risques adaptés à une couverture locale comme les assurances automobiles.

La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Cette appréciation prend en compte les évaluations faites par les assureurs en tant que souscripteurs des risques. Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels l'offre d'assurance a un coût disproportionné par rapport à l'intérêt potentiel de l'assurance ou encore ceux pour lesquels le Groupe considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance.

Les programmes d'assurance du Groupe prennent la forme de polices maîtresses complétées par des polices locales souscrites, si nécessaire, dans certains pays où les polices maîtresses, seules, ne sont pas autorisées. Les polices d'assurance maîtresses ont vocation à s'appliquer aux activités du Groupe au niveau global, en donnant notamment une protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrites par les filiales, une protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux et une protection de la responsabilité civile environnementale. Les polices locales sont aussi souscrites pour tenir compte des spécificités ou contraintes législatives locales du ou des pays concernés. Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationale, sont notamment celles de :

- responsabilité civile garantissant les dommages corporels, matériels et immatériels aux tiers y compris les clients ou maîtres d'ouvrage dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe ;
- dommages aux biens et pertes d'exploitation ; et
- responsabilité des dirigeants sociaux.

Pour faire face à de nouvelles menaces qui se sont développées, le Groupe a souscrit depuis 2019 une police d'assurance spécifique couvrant les risques de cyberattaques.

2.3 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein du Groupe est présenté dans ce paragraphe du document d'enregistrement universel. En outre, des informations détaillées sont disponibles dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du code de commerce, inclus au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel.

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à des risques de natures multiples au sein des différents pays dans lesquels il intervient (voir les paragraphes 2.1.1 à 2.1.4 du présent document d'enregistrement universel). Dans cette perspective, le Groupe conduit une politique active d'identification, de gestion et de contrôle des risques de toutes natures visant à assurer au mieux le développement et la protection de son patrimoine et de sa réputation, ainsi qu'à protéger les intérêts de ses actionnaires, salariés, clients, partenaires et fournisseurs, mais aussi ceux de l'environnement et de ses autres parties prenantes.

Cette politique globale et coordonnée d'identification, de gestion et de contrôle des risques s'applique aux filiales du Groupe consolidées par intégration globale.

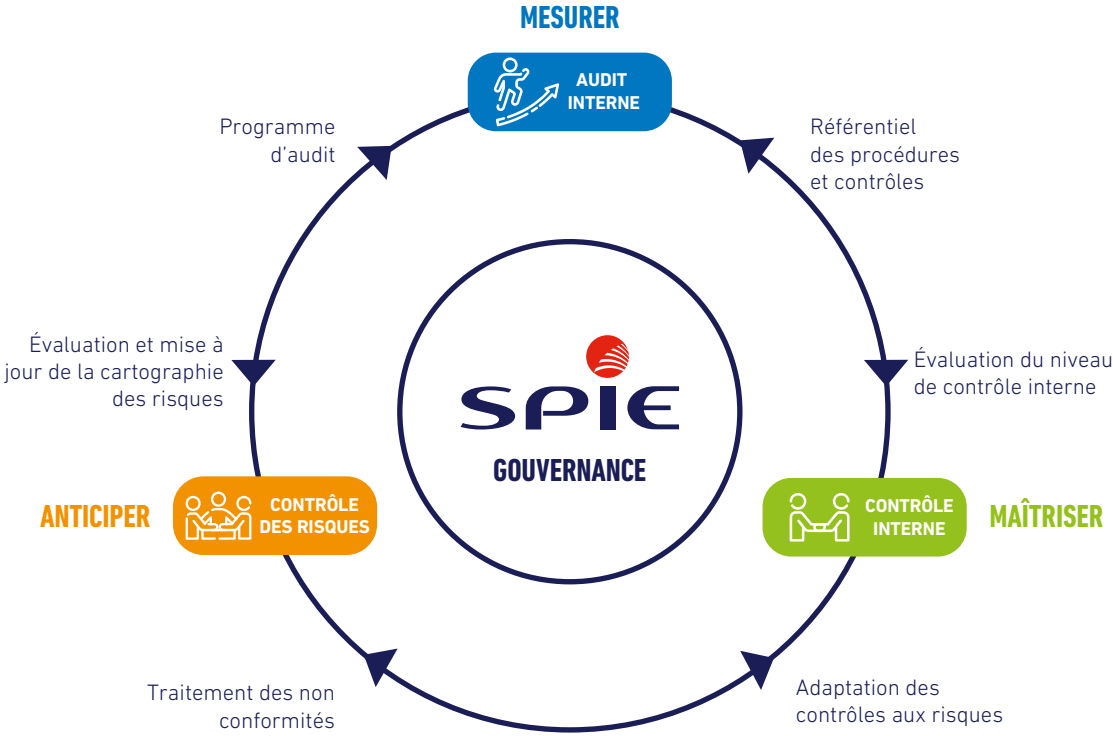
Cette politique est destinée à fournir une assurance raisonnable, qui ne constitue pas une garantie absolue, quant à la réalisation des principaux objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes en vigueur ; et
- efficacité et efficience des processus internes du Groupe.

Le Groupe construit des relations de confiance durable avec ses clients en leur apportant des services de proximité et notamment sur sa capacité à gérer les risques que ces derniers lui transfèrent.

En mettant en place un dispositif coordonné d'identification, de gestion et de contrôle des risques, le Groupe prend toute la mesure d'un enjeu fondamental pour son développement, dans un contexte d'émergence de risques plus nombreux, plus complexes, interconnectés et plus diversifiés, voire plus extrêmes que par le passé. Pour faire face aux risques inhérents à la conduite de ses activités, le Groupe a mis en place une organisation décentralisée et des procédures lui permettant de les sécuriser et d'en limiter les impacts négatifs, le cas échéant.

2.3.1 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES



Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques contribue de façon complémentaire, avec l'audit interne, à la maîtrise des activités, à l'optimisation de leur performance technique et opérationnelle et *in fine* à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques a pour objet d'anticiper les risques, afin de préserver la valeur, les actifs et la réputation de SPIE. Il permet, au niveau du Groupe, l'identification, l'analyse et la hiérarchisation des événements susceptibles d'influer significativement sur les objectifs du Groupe. Il favorise la définition et le suivi des plans d'action corrélatifs à ces risques.

Le dispositif de contrôle interne regroupe l'ensemble des dispositifs permanents, mis en œuvre à tous niveaux de SPIE, qui participent au traitement des risques (standards de contrôle interne, points de contrôle, etc.). Il contribue également à assurer la conformité aux lois, règlements et normes internes du Groupe. Il participe ainsi à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à la direction générale une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour les améliorer, en fonction d'un programme annuel de travail. L'audit interne a également la responsabilité d'évaluer périodiquement la pertinence, l'effectivité et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

En 2023, la direction du contrôle des risques et de l'audit interne en charge de ces trois dispositifs a été certifiée ISO 9001.

RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe est adapté à ses orientations stratégiques et à son développement à l'international. Le Groupe a choisi d'appliquer les principales recommandations proposées par le cadre de référence et les guides d'application de l'AMF, mis à jour en juillet 2010, les recommandations du rapport du Groupe de travail sur le comité d'audit, également publié en juillet 2010 et le guide de l'information périodique des sociétés cotées sur un marché réglementé publié le 29 avril 2021 par l'AMF (DOC-2016-05). Le dispositif du Groupe est également cohérent avec les référentiels américains Coso (*Committee Of Sponsoring Organizations Of the Tradeway Commission*) I et II.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SPIE est en constante évolution, de façon à s'adapter, en cohérence

avec les recommandations de l'AMF, aux évolutions de l'environnement économique et réglementaire de SPIE, ou encore à celles de son organisation ou de ses activités. Il intègre les dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et s'appuie enfin sur les recommandations de l'AMF publiées en novembre 2017 dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants, le contrôle interne et la gestion des risques.

PÉRIMÈTRE DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques SPIE est conçu pour couvrir l'ensemble du Groupe, c'est-à-dire la société mère, ainsi que toutes les filiales consolidées par intégration globale, en tenant compte des spécificités locales éventuelles et des réglementations particulières en vigueur.

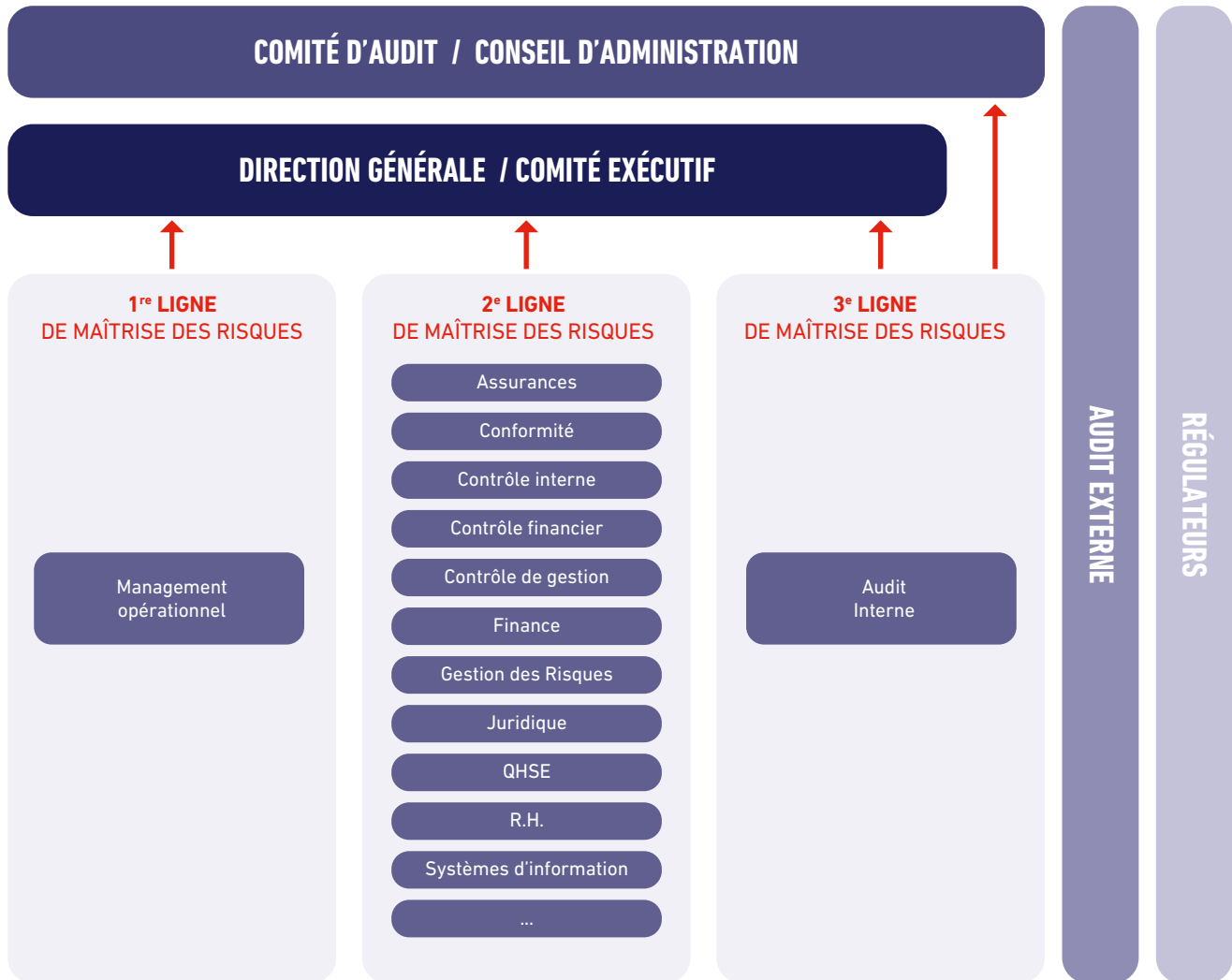
Au cas particulier des entités dernièrement acquises, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe doit s'appliquer dans les dix-huit mois qui suivent leur intégration au Groupe.

LIMITES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Au sein de SPIE, le contrôle interne et la gestion des risques sont l'affaire de tous. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est mis en œuvre de façon permanente par la direction générale, l'encadrement, le *management* de proximité et *in fine* les équipes opérationnelles de SPIE. Ce dispositif ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Les principales limites de ce dispositif portent sur les aléas et l'évolution du monde extérieur ; sur l'erreur de jugement ou la défaillance humaine dans la prise de décision et/ou dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, de manière à prendre en compte la réalité économique de la vie des sociétés du Groupe, mais aussi à garantir le secret des affaires et la protection de ses savoir-faire, la Société a tenu compte des intérêts légitimes des filiales du Groupe au regard des conséquences possibles qu'aurait la divulgation de certaines informations. Toutefois, lorsqu'elle est pratiquée dans le présent document d'enregistrement universel, l'omission volontaire de certaines informations est toujours faite dans le respect de la correcte information des actionnaires, du marché et des investisseurs.

2.3.2 LES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LEUR PILOTAGE



2

L'organisation du Groupe repose sur la direction générale, des directions fonctionnelles *corporate* et sur des directions de filiales, aux périmètres définis en termes d'activité ou de géographie.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SPIE est ainsi mis en œuvre au niveau le plus approprié de l'organisation du Groupe, sous la surveillance des organes de gouvernance du Groupe et plus spécialement du comité d'audit du conseil d'administration, dont la mission inclut notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (voir le paragraphe 5.2.2 du présent document d'enregistrement universel et le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel). À titre d'illustration, SPIE place la sécurité des collaborateurs de l'entreprise au cœur de ses préoccupations ; des dispositifs de prévention des risques d'accidents sont donc systématiquement adoptés sur les sites d'exploitations et sur les chantiers, mais aussi au siège des filiales, à toute entité intégrant le Groupe et, dans la mesure du possible, aux sous-traitants et fournisseurs du Groupe. SPIE a ainsi mis en place un dispositif global et coordonné de contrôle interne et de gestion des risques qui repose *in fine* sur

la définition d'objectifs individuels partagés entre la direction et chaque salarié du Groupe, pour atteindre les objectifs fixés par le conseil d'administration et la direction générale.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Président-directeur général de SPIE s'appuie sur un comité exécutif au sein duquel est représenté l'ensemble des filiales du Groupe. À la date du présent document d'enregistrement universel, le comité exécutif est composé de 12 membres. Le comité exécutif répond à la volonté d'améliorer les synergies et le fonctionnement en groupe intégré et coté, dans le respect de l'autonomie de gestion des filiales. Ce comité exécutif est une instance de réflexion, de concertation et de décision sur les sujets stratégiques et opérationnels majeurs du Groupe. Le comité exécutif se réunit en principe une fois par mois ; il examine également une fois par an l'évaluation du niveau de contrôle interne du Groupe ; par ailleurs, il se réunit également deux fois par an en comité des risques. Le comité des risques est l'instance de pilotage de la gestion des risques et de validation de l'efficacité des plans d'actions portant sur les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques Groupe.

LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

La direction administrative et financière a la responsabilité de la fonction finance dans l'ensemble du Groupe, directement par le biais de fonctions centralisées (communication financière, comptabilité et fiscalité, contrôle financier, contrôle de gestion, trésorerie et financement) et au travers de liens fonctionnels avec les directeurs financiers des différentes filiales du Groupe qui lui reportent.

Le directeur administratif et financier reporte au Président-directeur général ; il est membre du comité exécutif de SPIE. Les principaux responsables des fonctions financières *corporate* et filiales sont rassemblés au sein du comité de direction financière Groupe qui se réunit tous les deux mois.

LA DIRECTION DU CONTRÔLE DES RISQUES ET DE L'AUDIT INTERNE

La direction du contrôle des risques et de l'audit interne a été créée en 2015 afin de renforcer la capacité du Groupe à anticiper, identifier, analyser, et pondérer les risques auxquels il peut être exposé, quelle que soit leur nature, dans son exploitation quotidienne et dans ses choix stratégiques. Elle est rattachée au Président-directeur général de SPIE et rend compte au comité d'audit du conseil d'administration. Elle coordonne les trois fonctions de gestion des risques et des crises, de contrôle interne et d'audit interne.

L'action de l'audit interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel validé par le Président-directeur général de SPIE, réalisé à partir d'une analyse multicritères (production, EBITA, risques, etc.) et prenant en compte les observations des commissaires aux comptes, ainsi que les résultats des revues d'autoévaluations du contrôle interne par les filiales. Ce programme repose sur trois principaux types de missions : des missions de maîtrise du développement (missions d'intégration d'acquisition et missions post-acquisition) ; des missions de contrôle interne ; des missions transverses au sein du Groupe (missions de maîtrise des risques majeurs et missions d'optimisation de l'efficacité) ; le cas échéant, ce plan d'audit peut être adapté en cours d'année pour y intégrer des missions d'assurance ou de conseil à la discrétion de la direction générale, du comité d'audit du conseil d'administration ou du comité éthique du Groupe. Les missions d'audit interne se déroulent dans toutes les filiales du Groupe et conformément au code de déontologie et aux normes internationales de la profession (Institut français de l'audit interne – IFACI et The Institute of Internal Auditors). À l'issue de ces missions des recommandations d'améliorations et de corrections sont formulées. Celles-ci sont traduites ensuite en plans d'action détaillés par l'entité auditée et leur avancement est suivi trimestriellement et présenté au comité d'audit.

L'action du contrôle interne est d'abord d'élaborer et de faire évoluer en cohérence avec les recommandations de l'AMF, les standards de contrôle interne du Groupe, en collaboration avec les directions fonctionnelles *corporate* et les correspondants de contrôle interne dans chaque filiale. Son action consiste également à animer le réseau des quelque cent cinquante pilotes des seize processus de contrôle interne SPIE, répartis en filiales et au siège du Groupe en particulier lors de la campagne d'auto-évaluation.

Enfin, l'action du contrôle des risques est d'identifier, d'analyser, de prévenir et contrôler les principaux risques (menaces et opportunités), quelle que soit leur nature, auxquels peut être exposé le Groupe dans son exploitation quotidienne et dans le choix de ses grandes orientations stratégiques.

La direction du contrôle des risques et de l'audit interne a en charge la cohérence globale du processus de gestion des risques au sein du Groupe. Elle propose des solutions pour réduire l'effet potentiel que la survenance des risques identifiés pourrait avoir sur le Groupe. Elle s'assure de l'alignement des travaux de gestion des risques avec les objectifs stratégiques du Groupe. Au travers d'une cartographie des risques majeurs du Groupe reposant sur l'impact potentiel, la fréquence possible et le niveau de maîtrise des risques identifiés par les directeurs généraux du Groupe, elle propose une vision consolidée du portefeuille de risques, pour instruire la décision sur le niveau de risque accepté et pour construire l'allocation des ressources nécessaires à la prise de risques assumés (risques/rentabilité). La direction du contrôle des risques et de l'audit interne travaille en étroite collaboration avec les filiales et organisations opérationnelles auxquelles elle apporte son expertise et son appui technique tout en assurant le suivi des risques majeurs présenté chaque année en comité des risques.

AUTRES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Dans leurs domaines respectifs, les responsables hiérarchiques opérationnels des filiales sont également des acteurs majeurs du contrôle interne et de la gestion de risques au quotidien, avec l'appui des fonctions centrales concernées (finance, ressources humaines, achats, RSE, juridique, sécurité, systèmes et technologies d'Informations, etc.).

Par ailleurs, le comité Go/No go, compétent pour la validation d'engagements pour des projets significatifs présentés par les filiales ; le comité éthique du Groupe, répliqué dans chaque filiale, participe également activement au pilotage du contrôle interne et à sa surveillance permanente.

2.3.3 EFFICACITÉ DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Outre le pilotage réalisé par les principaux acteurs décrits ci-dessus, l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein de SPIE repose également sur quatre autres composantes principales :

- l'environnement de contrôle, qui correspond, pour l'essentiel, aux valeurs diffusées dans le Groupe ;
- l'évaluation des risques ;
- les activités de contrôle, définies comme les règles et procédures mises en œuvre pour traiter les risques ; et
- la diffusion de l'information.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'environnement de contrôle de SPIE s'appuie à titre principal sur les éléments suivants, largement diffusés dans toutes les filiales et accessibles sur l'Intranet du Groupe :

- la charte de déontologie boursière et les recommandations d'application liées à sa mise en œuvre ;
- l'affirmation des valeurs de SPIE : la proximité, la performance et la responsabilité. Chacune de ces valeurs s'inscrit dans une perspective opérationnelle, concernant aussi bien les aspects économiques et managériaux que culturels, environnementaux et sociaux ;

- les dix principes directeurs sur lesquels SPIE s'appuie pour mener avec succès son projet d'entreprise, principes directeurs qui structurent sa démarche : comportement éthique, protection de l'environnement, santé et prévention sécurité, respect des collaborateurs, formation et investissement, prise en compte de la diversité, engagement local, écoute du client, sens des responsabilités, maîtrise des risques ;
- SPIE a adhéré dès 2003 au Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) et veille à l'application de ses principes en matière de droits de l'homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Ses performances dans ce domaine sont régulièrement évaluées par une agence indépendante de mesure de la responsabilité sociale ;
- la conduite éthique des affaires constitue un élément fondamental de la démarche de SPIE qui considère que la performance économique d'une entreprise est indissociable de sa responsabilité éthique. Dans cet esprit, le Groupe a établi ses huit principes de conduite éthique des affaires pour encadrer son activité. Un guide d'application des principes éthiques a également été élaboré, visant à éclairer les collaborateurs de SPIE sur la bonne conduite à tenir par rapport à certaines situations pouvant comporter des risques significatifs pour les collaborateurs et pour SPIE ;
- la politique de gestion des ressources humaines et le comité d'évaluation et de développement des ressources humaines de l'entreprise (Cèdre). Il s'agit d'une démarche collégiale, déclinée annuellement pour chaque niveau de l'entreprise : service, agence, département et jusqu'à la direction générale, suivant un processus commun qui vise à assurer au plan collectif, l'adéquation entre la performance de l'unité opérationnelle et ses ressources humaines et au plan individuel, le développement personnel et professionnel de chaque collaborateur.

ÉVALUATION DES RISQUES

Le Groupe réalise périodiquement une cartographie des risques qui donne au comité exécutif du Groupe, ainsi qu'au comité d'audit du conseil d'administration, la photographie instantanée datée des risques majeurs auquel le Groupe peut être exposé, c'est-à-dire ceux pouvant compromettre la réalisation de ses objectifs ou perturber ses activités, dégrader durablement son image ou encore le processus clé de fonctionnement du Groupe.

En 2023, la direction du contrôle des risques et de l'audit interne a mis à jour la cartographie des risques majeurs du Groupe dans le cadre du comité des risques, à partir d'une méthodologie conforme aux recommandations du groupe de travail de l'AMF concernant l'adaptation du cadre de référence à la gestion de risques et au contrôle interne. Cette démarche a été engagée selon une méthode de travail homogène et commune aux membres du comité exécutif du Groupe, dans le cadre d'entretiens réalisés sur la base d'un guide méthodologique formalisé. Les risques sont rattachés à l'univers de risques et des 13 catégories et 57 risques génériques du Groupe. Pour chaque risque identifié, ses causes et ses conséquences possibles ont été décrites ; l'impact, la fréquence et les niveaux de maîtrise ont également été évalués.

Cette cartographie a été réalisée en utilisant dans le système d'information « Gyro » (*Govern Your Risks and Opportunities*) : mise à jour du registre des risques, évaluation par chaque membre du

comité exécutif, finalisation du niveau de risques par arbitrage commun durant le comité des risques.

Les risques majeurs font l'objet de plans d'actions suivis par les membres du comité exécutif dans le cadre des comités des risques bi-annuels.

Les risques et les alertes groupe sont en outre remontées au comité exécutif *via* la plateforme digitale « Alerte Groupe » qui permet à chaque correspondant crise des filiales de remonter les alertes qui doivent être connues du comité exécutif et qui peuvent avoir un impact sur le Groupe. Sur la base de ces remontés d'alerte le Président-directeur général décide l'ouverture de cellule de crise ou de vigilance au niveau du Groupe. En 2022, lors d'un comité des risques le comité exécutif du Groupe a testé les outils et les procédures de remontée d'alertes et de gestion de crise du Groupe lors d'un exercice de simulation de crise avec la participation des filiales et des correspondants crises.

RÉFÉRENTIEL ET ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

De façon générale, au-delà des missions génériques décrites ci-dessus, chaque organisation au sein de SPIE est associée aux activités de contrôle du Groupe de manière telle qu'elle s'assure que les règles, les instructions et les procédures SPIE sont déployées, comprises et appliquées.

À partir de 2013, le Groupe a déployé un référentiel de contrôle interne, les standards de contrôle interne qui ont été refondus intégralement courant 2020 et diffusés à l'ensemble du Groupe en mars 2021.

Une nouvelle mise à jour des standards de contrôle a eu lieu en 2022 principalement sur les standards Achats, Parc Automobile et certains autres visant notamment à renforcer les contrôles relatifs à la protection des données personnelles. Cette nouvelle version a été mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Le nombre de standards est actuellement de 209 contrôles répartis sur les 16 processus suivants :



Campagne d'auto-évaluation : sur la base de ces standards, les filiales de Rang 1 du Groupe mènent leur auto-évaluation annuelle via le système d'information GYRO sous forme de questionnaire multilingue. Chaque contrôle est évalué et revu soit « conforme », soit « partiellement conforme », soit « non conforme » ou enfin exceptionnellement « non applicable ». Cette campagne a été menée en 2023 d'avril à juillet par les filiales. Ces réponses ont été évaluées par les auditeurs internes et les résultats de ces auto-évaluations et leur évaluation ont été présentés au comité exécutif en décembre 2023 puis aux correspondants contrôle interne des filiales de rang 1. Dans la perspective d'une démarche d'amélioration continue ces évaluations et les plans d'actions sont suivis et réévalués lors de chaque campagne dans le même outil.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les informations de contrôle interne sont systématiquement mises à la disposition de l'ensemble des salariés SPIE sur l'Intranet du Groupe, sur l'outil GYRO et depuis fin 2022, sur un espace dédié ouvert à l'ensemble des salariés permettant de rassembler les standards de contrôle interne, les procédures groupes et les exemples de bonnes pratiques issues des filiales.

Elles sont également communiquées aux personnes qui ont à en connaître par les directions fonctionnelles au travers de leur réseau de correspondants en filiales. En outre, certaines procédures ou normes peuvent faire l'objet de campagnes de diffusion *ad hoc*. Dans un souci de cohérence avec l'organisation décentralisée du Groupe, la diffusion de l'information passe toujours par l'organisation managériale ou fonctionnelle, pour être optimale.

2.3.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

L'information financière est issue d'un processus rigoureux et complet de planification financière. Ce processus intègre notamment :

- un plan stratégique moyen terme ;
- un budget annuel ;
- deux ré-estimations complètes des indicateurs financiers projetés à fin d'année ;
- des arrêtés mensuels ;
- des mises à jour mensuelles de prévisions de certains indicateurs financiers projetés à trois mois ; et
- des réunions mensuelles de comités de direction de chaque filiale au cours desquelles les indicateurs sont revus et commentés.

Les règles et méthodes comptables du Groupe sont accessibles sur l'Intranet SPIE.

La direction des comptabilités, rattachée à la direction administrative et financière du Groupe, est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières de SPIE (comptes sociaux et consolidés), diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

Afin de produire les comptes sociaux et consolidés du Groupe, la direction des comptabilités assure :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés du Groupe, ainsi que des données prévisionnelles ;
- du recensement, la consolidation et le suivi des engagements hors bilan des filiales du Groupe ;
- l'établissement, la diffusion et le contrôle des procédures comptables au sein du Groupe en s'assurant de leur conformité aux normes comptables en vigueur et à la correcte traduction comptable des opérations significatives ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe ; et
- la fixation du calendrier et des instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Après avoir recueilli les lettres d'affirmation auprès des directions des filiales et du siège, les commissaires aux comptes présentent leurs observations sur les comptes semestriels et annuels aux membres du comité d'audit, puis au conseil d'administration de la Société.

Enfin, depuis son introduction en Bourse en 2015, le Groupe est soumis au contrôle de l'AMF.

-3-

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

3.1	MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR	54	3.6	PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ FISCALE	80
3.1.1	Un modèle de croissance robuste et responsable	56	3.7	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	81
3.1.2	Trois leviers stratégiques complémentaires	56	3.8	TABLEAU DE CONCORDANCE TASK FORCE ON CLIMATE RELATED DISCLOSURE	84
3.2	STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE	57	3.9	NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE	85
3.2.1	Gouvernance développement durable	57	3.10	SYNTHÈSE DES INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS	86
3.2.2	Politique développement durable	57	3.11	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	96
3.2.3	Objectifs développement durable	59	3.12	PLAN DE VIGILANCE	100
3.3	PROGRESSER AVEC ET POUR NOS PARTIES PRENANTES	60			
3.4	ANALYSE DE MATÉRIALITÉ : ENJEUX ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX CLÉS DU GROUPE	62			
3.5	PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS	63			
3.5.1	Le changement climatique	63			
3.5.2	Le recrutement et la fidélisation des collaborateurs	69			
3.5.3	Santé-sécurité au travail	73			
3.5.4	Gestion des risques de la sous-traitance	76			
3.5.5	La cybersécurité	77			
3.5.6	La lutte contre la corruption	78			



3.1 MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR

RESSOURCES

ÉCONOMIQUES

Les ressources économiques de SPIE lui permettent de financer son activité et de la développer.

- 1 976 M€ de capitaux propres
- 793 M€ d'endettement net (hors IFRS 16) en baisse de 127 M€ par rapport à 2022

MANUFACTURIÈRES

Pour mener à bien ses activités, SPIE a besoin de locaux et de moyens de transport. Le Groupe achète et consomme également du matériel.

- 4,8 Mds€ de biens et services achetés aux fournisseurs et aux sous-traitants
- 900 sites de proximité
- 28 000 véhicules dans la flotte de SPIE (voitures de fonction, voitures de service et véhicules utilitaires légers)

HUMAINES

Société de services, SPIE s'appuie sur l'expertise et les savoir-faire de ses collaborateurs.

- 50 657 collaborateurs
- 6 425 nouvelles embauches en CDI, dont 1 500 grâce au programme de cooptation
- 2 427 apprentis dans le Groupe
- 1 500 collaborateurs issus des sociétés acquises en 2023

SOCIALES ET RELATIONNELLES

Pour délivrer ses services, SPIE s'appuie sur un réseau de partenaires, mais également sur la relation de confiance nouée avec ses clients.

- 25 900 clients dans plus de 15 secteurs d'activité
- 78 000 fournisseurs et sous-traitants

INTELLECTUELLES

La valeur ajoutée de SPIE repose sur des process opérationnels et des expertises certifiées.

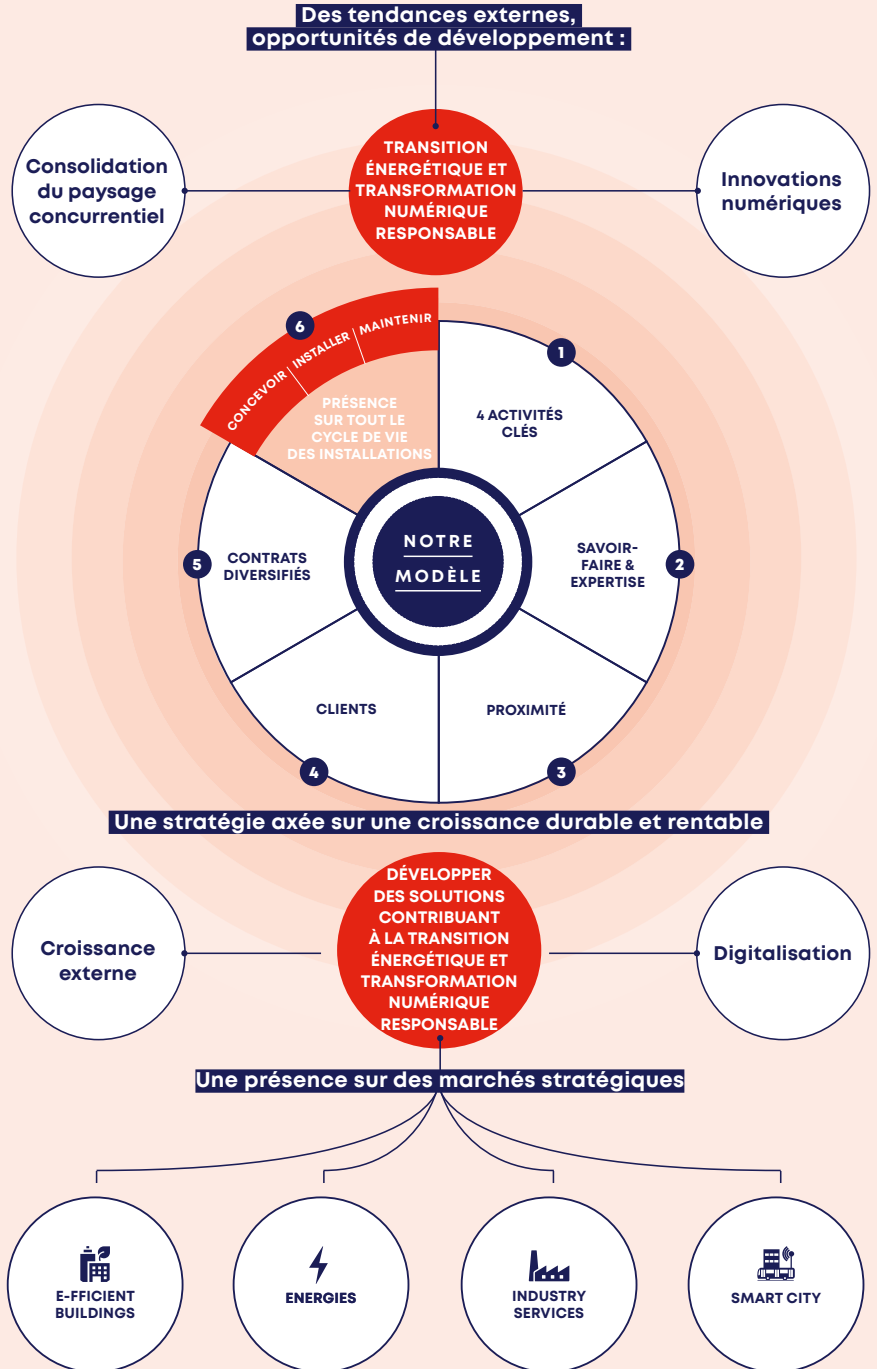
- Plus de 765 000 heures de formation
- Deux collaborateurs sur trois ont reçu au moins une formation en 2023

ENVIRONNEMENTALES

SPIE consomme principalement de l'énergie pour mener à bien ses activités, notamment pour ses déplacements.

- 621 GWh de consommations énergétiques directes, dont :
 - 87 % de carburant pour la flotte de véhicules
 - 8 % d'électricité
 - 5 % de gaz

MODÈLE D'AFFAIRES



RÉSULTATS

ÉCONOMIQUES

L'activité de SPIE génère des ressources économiques qui sont redistribuées aux parties prenantes du Groupe.

- 3 044 M€ de salaires versés
- 6,7 % de taux de marge EBITA
- 126,7 M€ de dividendes versés

MANUFACTURIERS

SPIE contribue à créer ou à améliorer des installations à usages privés et publics.

- 2,2 Mds€ de chiffre d'affaires générés par la création de nouvelles installations
- 2 Mds€ de chiffre d'affaires générés par l'activité e-efficient buildings
- 397 M€ de chiffre d'affaires générés par le déploiement de la fibre optique, en baisse de 10 % en 2023 par rapport à 2022

HUMAINS

En veillant à la sécurité et au bien-être de ses collaborateurs, SPIE développe l'engagement des équipes et son attractivité d'employeur, mais aussi l'excellence opérationnelle et la qualité de service.

- 20 accidents graves en 2023, en hausse de 25 % par rapport à 2019
- 7,4 % du capital détenu par les salariés dans le cadre de l'actionnariat salarié au 31/12/2023

SOCIAUX ET RELATIONNELS

Les relations durables de SPIE avec ses clients assurent la pérennité de son activité. Le Groupe développe également la confiance de la Société en agissant en entreprise vertueuse.

- SPIE obtient la catégorie Or pour la 9^{ème} année consécutive selon le classement EcoVadis 2023
- Aucun incident grave en matière de sécurité informatique
- Le niveau de risque de SPIE est évalué comme négligeable par Sustainalytics. Le Groupe se classe parmi le top 3 % des entreprises évaluées de son secteur.

INTELLECTUELS

SPIE développe et diffuse des solutions innovantes, qui permettent au Groupe comme à ses clients de gagner en efficacité.

- 59 % d'idées en moins proposées en 2023 sur la plateforme d'innovation SIOUX créée par SPIE, qui s'explique par l'absence d'innovation day en 2023.

ENVIRONNEMENTAUX

Les actions et les engagements de SPIE lui permettent de réduire son empreinte environnementale et énergétique.

- SPIE a obtenu la note B (niveau Leadership) au questionnaire du CDP (Carbone Disclosure Project) sur le changement climatique.
- 11 % de la flotte SPIE est composée de véhicules électriques à batterie en 2023, en progression de 43 %
- 54 % des véhicules renouvelés en 2023 sont des véhicules électriques à batterie.

IMPACTS

ÉCONOMIQUES

SPIE assure le maintien de son activité économique dans la durée et contribue à la croissance économique des territoires sur lesquels elle opère.

- 702 M€ de chiffre d'affaires acquis
- 96,8 M€ d'impôts versés dans les pays

MANUFACTURIERS

Par son activité, SPIE facilite l'accès à des infrastructures essentielles à l'activité et au développement humains.

- 286 M€ de prestations réalisées pour le secteur de la santé
- Plus de 42 000 points de charge installés par SPIE en Europe depuis 2017

HUMAINS

SPIE est un acteur responsable et inclusif dans les territoires où elle est présente. Elle s'engage aussi contre les discriminations et en faveur de l'égalité hommes/femmes dans l'emploi.

- 18,8 % de femmes à des postes clés de management, en progression de 17 % par rapport à 2020
- 94/100 à l'indice d'égalité salariale hommes/femmes en France
- Le conseil d'administration est composé de 5 femmes et 6 hommes
- En 2023, SPIE a recruté près de 1 281 nouveaux alternants au niveau du Groupe.

SOCIAUX ET RELATIONNELS

SPIE participe à des initiatives collectives mondiales promouvant une économie plus éthique et responsable.

- 95 % des services certifiés ISO 9001
- 56 % des achats du Groupe évalués sur des critères RSE
- 47 % des achats du Groupe ont été réalisés auprès de fournisseurs ayant pris d'ambitieux engagements de réduction de leur empreinte carbone
- 3,4 M€ d'achats auprès du secteur protégé en Europe

INTELLECTUELS

Acteur de services de proximité, SPIE est un vecteur d'innovation. Le Groupe permet aux acteurs économiques, quelle que soit leur taille, d'accéder à des solutions utiles et novatrices.

- 19 % de femmes dans les formations managériales
- 8 227 contrats bénéficient de la plateforme digitale unifiée Smart FM 360°, soit 18 % de contrats en plus par rapport à 2022.

ENVIRONNEMENTAUX

L'activité même de SPIE en fait un acteur clé de la transition énergétique.

- 48 % : part verte de l'activité de SPIE alignée avec la taxonomie européenne, dont :
 - les solutions d'efficacité énergétique : 24 %
 - les services liés à la transition du mix énergétique : 21 %
 - les services pour favoriser une écomobilité bas carbone : 3 %

3.1.1 UN MODÈLE DE CROISSANCE ROBUSTE ET RESPONSABLE

Les remarquables performances de SPIE en 2023 illustrent à nouveau la solidité du modèle d'affaires du Groupe. La part verte de notre chiffre d'affaires témoigne notamment du potentiel de croissance lié aux enjeux de la décarbonation, avec une demande particulièrement soutenue sur le mix énergétique, l'efficacité énergétique et la mobilité bas carbone. Les 9 acquisitions réalisées en 2023 nous permettent de renforcer notre capacité à saisir les opportunités liées à la demande accrue en services techniques pour accompagner la transition énergétique en renforçant notre présence sur les marchés existants et sur des secteurs d'avenir

La force et la pérennité du modèle de SPIE reposent sur quatre activités créatrices de valeur :

- **Mechanical and Electrical Services** : Activité historique de SPIE, elle place le Groupe au premier plan pour répondre aux forts enjeux de performance énergétique des bâtiments et des infrastructures. Nous sommes particulièrement présents aux côtés des industriels pour les aider à décarboner leurs procédés et leurs chaînes de production. ;
- **Technical Facility Management** : Cette activité comprend les métiers liés à la gestion des énergies dans les bâtiments qui connaissent une croissance accélérée, portée par deux enjeux : la décarbonation et la maîtrise des coûts liés à l'énergie. En France, nous prenons par exemple désormais en charge de nombreux contrats de performance énergétique. ;
- **Information & Communications Technology Services** : Avec l'intelligence artificielle, les flux de données s'amplifient encore, induisant d'immenses besoins de stockage (data center) et de cybersécurité. Le cloud, l'infogérance et l'hyperconvergence sont d'autres tendances porteuses. Nous continuons aussi à déployer la fibre, un secteur qui accélère fortement dans certains pays comme l'Allemagne.
- **Transmission & Distribution Services** : La transition énergétique impose une transformation profonde des réseaux électriques, avec à la clé de nombreux projets structurants pour SPIE. Nous contribuons également à connecter les nouveaux champs éoliens et photovoltaïques aux réseaux électriques et répondons aux besoins croissants de solutions intelligentes pour mieux gérer l'intermittence des énergies renouvelables.

La diversité de ces activités, des secteurs que nous servons et des pays où nous sommes présents nous permet d'activer régulièrement de nouveaux relais de croissance. Elle constitue un puissant levier pour nourrir le développement du Groupe, fondé sur trois valeurs partagées : la performance, la proximité, la responsabilité. L'expertise reconnue de nos collaborateurs et notre présence au cœur des territoires représentent par ailleurs des atouts décisifs pour accompagner une très grande variété de clients sur tout le cycle de vie de leurs installations (conception, installation et maintenance). Nous entretenons ainsi avec eux des relations de confiance et de long terme.

3.1.2 TROIS LEVIERS STRATÉGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Face aux mutations qui transforment notre environnement, nous agissons sur trois leviers stratégiques pour poursuivre notre développement :

- **des solutions de transition**. Par nos expertises dans les domaines de l'énergie et des communications, nous sommes particulièrement bien positionnés pour développer des solutions adaptées aux mutations qui touchent nos clients : mobilités durables, transition énergétique, 5G, hyperconvergence dans les data centers, infrastructures intelligentes, décarbonation de l'industrie, usage responsable du numérique...
- **des opérations régulières de croissance externe**. Soutenues par une politique efficace de génération de trésorerie, les acquisitions nous permettent de saisir rapidement les opportunités des marchés en croissance et de développer nos parts de marché dans les pays où le Groupe est présent. L'année 2023 a été marquée par deux acquisitions qui illustrent notre volonté de diversification dans les énergies renouvelables et qui renforcent notre position en Allemagne.
- **l'innovation numérique et technologique**. Elle irrigue l'ensemble de nos activités, avec trois bénéfiques majeurs : l'intégration de solutions à haute valeur ajoutée pour nos clients, la capacité à accompagner de nouveaux usages, une performance accrue dans la conduite de nos projets, notamment en termes d'efficacité énergétique.

SPIE contribue à un monde moins énergivore et favorise l'usage d'énergies moins carbonées. Le Groupe peut s'appuyer sur des facteurs de croissance structurels tels que la transition énergétique européenne ainsi que l'exigence croissante en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Une enveloppe globale de 1 800 milliards d'euros contribuera à reconstruire l'Europe de l'après-Covid-19, avec un tiers des investissements alloués à la lutte contre le changement climatique. SPIE est bien placée pour capter les opportunités liées à ces plans de relance : efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilité durable. Une relocalisation de certaines industries en Europe est également prévisible. SPIE est en capacité d'accompagner ces transformations, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, la pharmacie et l'automobile où elle est déjà bien implantée.

La résilience du modèle de SPIE et son rôle dans la transition énergétique et la transformation numérique sont sources de fierté pour les collaborateurs et donnent du sens à leur travail.

Le chapitre 1, point 2.4 du présent rapport en offre une description plus détaillée.

3.2 STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SPIE facilite la transition énergétique et la transformation numérique de ses clients. Selon le référentiel de la Taxonomie européenne, 48 % de la production du Groupe contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique.

Principale ressource du Groupe, les collaborateurs en sont également le premier actionnaire *via* les plans d'actionnariat salariés et sont représentés au conseil d'administration.

3.2.1 GOUVERNANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseil d'administration

Le comité gouvernance et RSE du conseil d'administration examine, en plus des sujets de gouvernance, les sujets liés au développement durable. Ce comité s'est réuni 4 fois en 2023. Le comité a notamment examiné la politique de mixité au sein des instances dirigeantes et le suivi de la réalisation d'objectifs, la perception qu'ont les agences de notation et les investisseurs du développement durable chez SPIE et les axes d'amélioration et la réalisation d'objectifs en matière environnementale. Pour plus d'information, voir la section 5.2.2.2.

Comité exécutif

Le comité exécutif du Groupe se compose du Président-directeur général, des directeurs généraux de filiales et des directeurs fonctionnels (finances, ressources humaines, support opérationnel et développement durable). Ce comité avalise le plan d'action développement durable annuel. Il revoit de façon mensuelle la gestion des risques et performance développement durable et suit régulièrement l'état d'avancement des projets en cours.

Le PDG participe chaque année au Shift Forum, le séminaire annuel du Shift Project destiné aux dirigeants d'entreprises éclairant les risques énergie-climat. Le comité exécutif est formé depuis 2020 aux enjeux énergie climat lors de son séminaire stratégique. En 2021, sous l'impulsion de directeurs généraux siégeant au comité exécutif, cette formation a été déployée à l'échelon de certains comités de direction de filiales. L'année 2022 a permis au comité exécutif de se former de manière plus détaillée à la Taxonomie européenne des activités durables, et notamment aux critères de contribution substantielle concernant leurs activités.

Comités développement durable Groupe et nationaux

Le comité développement durable Groupe pilote la feuille de route 2025 et le plan d'actions annuel développement durable du Groupe. Il est composé de directeurs généraux opérationnels issus des filiales ainsi que de directeurs fonctionnels en charge de santé-sécurité, ressources humaines, achats et développement durable. Il est présidé par la Directrice développement durable siégeant au comité exécutif du Groupe.

Les filiales opérationnelles établissent leurs plans d'actions développement durable annuels à travers leurs propres comités développement durable. Si les plans d'actions développement

durable des filiales déclinent tous les objectifs figurant dans la feuille de route du Groupe, ils les complètent aussi fréquemment d'objectifs spécifiques à leur filiale et environnement opérationnel. Ainsi, la filiale française s'est fixé des objectifs de hausse de recrutements de personnes en situation de handicap. La filiale allemande s'est fixé un bouquet d'objectifs relatifs au recrutement et à la rétention d'employés.

Filières et groupes de travail mobilisés pour la performance développement durable

Le comité développement durable Groupe s'adosse à des réseaux et groupes de travail *ad hoc*, tels que :

- le réseau QHSE sur les sujets de santé-sécurité ;
- le réseau So'SPIE Ladies sur les sujets de mixité ;
- le comité développement commercial sur les sujets du chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie européenne des activités durables ;
- le comité éthique sur les sujets de droits fondamentaux au travail et de lutte contre la corruption ;
- le groupe de travail « décarbonation de la flotte de véhicules » ;
- le groupe de travail « décarbonation du parc immobilier » ;
- le groupe de travail « Scope 3 ».

3.2.2 POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SPIE s'engage à réaliser la transition énergétique et la transformation numérique aux côtés de ses clients. Notre politique de développement durable s'appuie sur nos valeurs de proximité, de performance et de responsabilité.

SPIE est membre du Pacte mondial des Nations unies depuis 2003, soutenant et promouvant ses 10 principes dérivés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations unies contre la corruption.

SPIE se conforme en permanence à toutes les réglementations européennes et nationales applicables en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Nous définissons et révisons régulièrement nos principaux risques et opportunités en matière de développement durable. Nous intégrons dans cette analyse les commentaires de nos employés, des représentants du personnel, des clients, des fournisseurs, des investisseurs, des ONG et des autres parties prenantes. Nous nous efforçons de réduire nos principaux risques en matière de développement durable au niveau le plus bas possible et d'améliorer les opportunités liées au développement durable.

Les risques et les opportunités identifiés sont à la base de notre feuille de route de développement durable 2025, avec des objectifs sociaux et environnementaux clairs et des plans d'action annuels.

Nos performances en matière de développement durable font l'objet d'un suivi régulier au plus haut niveau, d'une vérification par des tiers et d'une publication. Nous nous efforçons de communiquer de manière transparente.

Nous recherchons l'amélioration continue et nous nous efforçons d'être toujours une entreprise modèle dans notre domaine, en donnant le bon exemple sur le marché européen.

Développement des compétences

SPIE s'engage à former et à développer ses employés afin de rester à la pointe du développement technologique, tout en leur offrant des opportunités de carrière individuelles et en garantissant leur employabilité.

Engagement des collaborateurs

SPIE entend poursuivre toutes les actions contribuant à un haut niveau d'engagement de ses collaborateurs, facteur essentiel de son développement durable. Cet engagement repose sur des valeurs communes fortes, les principes de leadership de SPIE, un actionariat salarié élevé, des programmes de parrainage réussis ainsi que la fierté de travailler pour une entreprise qui a un impact positif. Pour plus d'informations, voir les principes de leadership.

Santé et sécurité

SPIE s'engage à assurer des conditions d'exploitation qui favorisent un environnement sûr et sain pour ses employés, ses sous-traitants, ses clients et toute autre personne potentiellement concernée par ses activités. Pour plus d'informations, voir le Code de santé et de sécurité.

Éthique des affaires

Nous nous engageons à respecter nos valeurs et à adopter un comportement irréprochable en matière d'éthique afin de maintenir la confiance avec nos clients, nos employés, nos fournisseurs, nos actionnaires et les autres parties prenantes. Pour plus d'informations, voir le code d'éthique.

Achats durables

SPIE s'engage à collaborer de manière proactive avec sa chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer nos performances

respectives en matière de développement durable, y compris une réduction ambitieuse de l'empreinte carbone. Pour plus d'informations, voir la Charte des fournisseurs et sous-traitants.

Droits de l'homme

SPIE s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme internationalement reconnus dans sa chaîne de valeur, en particulier les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail.

Diversité

SPIE s'engage à garantir l'égalité des chances et des rémunérations.

Engagement sociétal

SPIE s'engage à promouvoir l'emploi local et le développement économique. Nous encourageons l'engagement du Groupe et de ses salariés afin d'être une entreprise responsable et inclusive dans les régions et les communautés dans lesquelles nous opérons.

Transition énergétique

SPIE propose et continuera à développer une large gamme de solutions de transition énergétique afin d'aider ses clients à atteindre leurs ambitions climatiques.

Atténuation des effets du changement climatique

SPIE s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius.

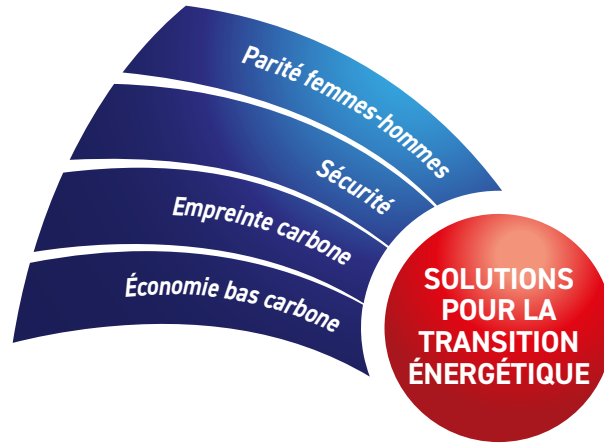
Préservation de l'environnement

SPIE s'engage à utiliser les matériaux de manière responsable et à prévenir la pollution de l'air, du sol et de l'eau afin de favoriser des écosystèmes sains et de protéger la biodiversité. Pour plus d'information voir le code de l'environnement.

Les documents cités ci-dessus sont disponibles au sein de la bibliothèque virtuelle de SPIE : <https://lib.spie.com/>.

3.2.3 OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE

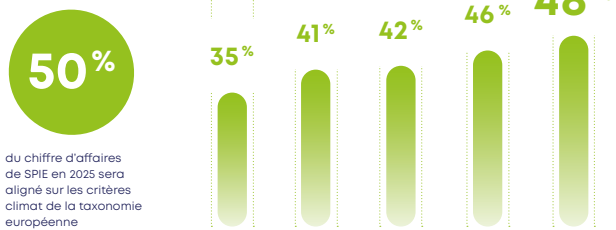
SPIE a défini en 2022 la feuille de route développement durable suivante afin de réaliser des progrès significatifs en matière sociale et environnementale d'ici à 2025.



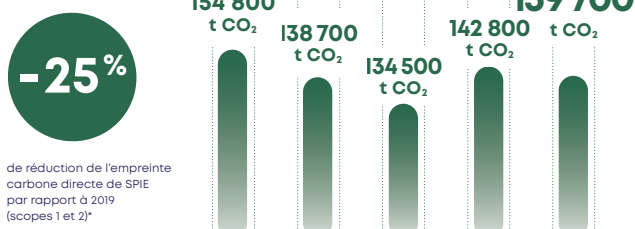
3

Pilier n° 1 Environnement

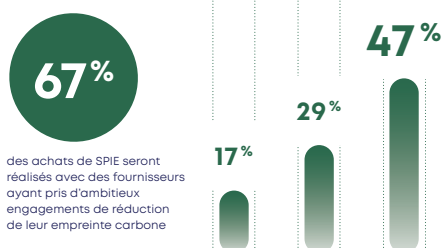
OBJECTIF 2025 N° 1 :
CONTRIBUER
À UNE ÉCONOMIE
BAS CARBONE



OBJECTIF 2025 N° 2 :
RÉDUIRE L'EMPREINTE
CARBONE DE SPIE

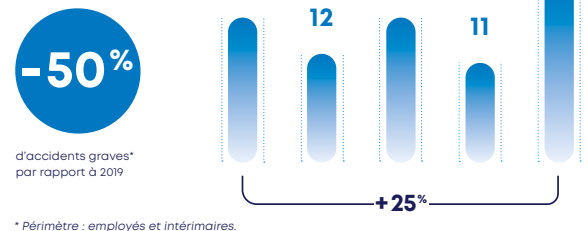


* Ces chiffres intègrent désormais les modifications de périmètre suivant une méthodologie basée sur le Greenhouse Gas Protocol. Cette méthodologie inclut les acquisitions et les cessions depuis 2019.



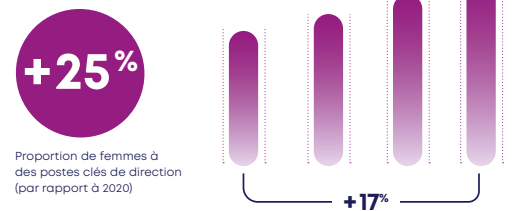
Pilier n° 2 Social et sociétal

OBJECTIF 2025 N° 3 :
VISER L'EXCELLENCE
EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ



* Périmètre : employés et intérimaires.

OBJECTIF 2025 N° 4 :
RENFORCER
LA DIVERSITÉ
DE GENRE



3.3 PROGRESSER AVEC ET POUR NOS PARTIES PRENANTES

À travers un dispositif structuré d'écoute, d'information et de partage, le Groupe SPIE s'attache à entretenir un dialogue ouvert et proactif avec toutes ses parties prenantes. Trois initiatives stratégiques illustrent cette démarche en 2023.

Cartographier ensemble les enjeux du futur

En 2020, SPIE a publié sa première matrice de matérialité, un outil hiérarchisant les enjeux ayant le plus d'impact pour ses activités et pour ses parties prenantes. Cette matrice a nourri l'orientation de la première feuille de route développement durable du Groupe. Pour continuer à intégrer leurs attentes au cœur de ses orientations stratégiques, le Groupe a actualisé fin 2023 cette matrice.

Une liste d'enjeux prioritaires a tout d'abord été établie, fondée sur une analyse approfondie de l'environnement opérationnel de SPIE et sur une recherche documentaire étendue. Après avoir identifié des interlocuteurs représentatifs de toutes ses parties prenantes, le Groupe les a ensuite invités à hiérarchiser les enjeux sélectionnés au préalable. Les membres du comité exécutif ont également pris part à cette enquête. Avec plus de 1200 réponses intégrées dans la matrice de double matérialité, les résultats de la consultation permettent de se concentrer sur les enjeux les plus matériels attendus dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en 2024.

Co-construire la Raison d'être de SPIE

En 2024, SPIE dévoilera sa Raison d'être, exprimant son ambition d'intérêt général assortie d'engagements concrets. Pour s'assurer que cette vision soit partagée avec ses parties prenantes, le Groupe les a étroitement associées à son élaboration. 700 collaborateurs ont ainsi participé à 53 ateliers de réflexion organisés dans une dizaine de pays, afin de déterminer collectivement ce qui constitue l'ADN de SPIE. Ces temps

d'échange ont permis aux salariés de partager leurs points de vue avec des collègues issus de différentes activités, tout en prenant du recul sur leur entreprise. Des entretiens ont également été menés avec 24 clients, représentatifs des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe intervient et des zones géographiques où il est présent. Ils ont notamment été interrogés sur les qualités qu'ils attribuent à SPIE et sur celles qu'ils attendent pour les années à venir.

Aider les fournisseurs du Groupe à réduire leur empreinte carbone

Dans le cadre de sa feuille de route de développement durable, SPIE s'est engagée d'ici 2025 à réaliser 67% de ses achats auprès de fournisseurs ayant des objectifs ambitieux de réduction de leur empreinte carbone. Pour atteindre cet objectif, le Groupe déploie depuis 2021 une démarche d'accompagnement de ses fournisseurs dans l'ensemble de ses filiales, avec une attention particulière portée aux entreprises de taille moyenne en 2023. En complément des échanges quotidiens que SPIE entretient avec ses fournisseurs, ce dispositif illustre la volonté du Groupe de cultiver avec eux des relations de long terme.

CARTOGRAPHIE DE NOS PARTIES PRENANTES



LES PARTIES
PRENANTES
EN ORANGE SONT
LES PLUS PROCHES
DE SPIE.

3.4 ANALYSE DE MATÉRIALITÉ : ENJEUX ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX CLÉS DU GROUPE

SPIE a recouru en 2020 à une analyse de matérialité afin d'associer ses principales parties prenantes – collaborateurs, clients, investisseurs, fournisseurs et partenaires – à l'identification des enjeux prioritaires à l'horizon des trois années suivantes.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ : SPIE À L'ÉCOUTE DE SES PARTIES PRENANTES



(1) Comprend les réponses des employés, clients, investisseurs, fournisseurs et partenaires.

(2) Comprend les réponses du comité exécutif.

La transition énergétique, la relance économique verte et l'évolution des clients vers des solutions plus durables arrivaient aux toutes premières places de l'analyse de matérialité réalisée fin 2020. Cela conforte SPIE dans son orientation stratégique de facilitatrice de la transition énergétique, au service d'une économie se saisissant des enjeux climatiques.

Plus largement, cette matrice vient appuyer l'analyse réalisée par SPIE en interne sur ses risques et opportunités développement durable majeurs décrits ci-après en 3.5. Elle confirme la valeur attachée à des actions engagées de longue date : les enjeux de santé et sécurité au travail, enracinés dans la culture d'entreprise de SPIE, sont ainsi considérés comme essentiels par une grande majorité de participants. Les actions les plus récentes deviennent quant à elles encore plus stratégiques : c'est notamment le cas

des efforts réalisés pour mieux caractériser la contribution des activités de SPIE à l'atténuation du changement climatique, le chiffre d'affaires aligné avec la Taxonomie européenne.

En décembre 2023 et janvier 2024, comme indiqué dans la section 3.3, SPIE a de nouveau engagé le dialogue avec ses parties prenantes afin de mettre à jour son analyse de matérialité selon le principe de double matérialité demandé par la Directive européenne de Reporting de développement durable (CSRD). Plus de 1 200 parties prenantes y ont participé. Les résultats seront utilisés dans le premier semestre 2024 afin de réaliser l'analyse d'écart entre les politiques, actions et résultats existants et les attendus des Standards Européens de Reporting de développement durable.

3.5 PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DE RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Les risques extra-financiers sont identifiés en appliquant la méthodologie de la direction du contrôle des risques et de l'audit interne. L'identification et la hiérarchisation des principaux risques extra-financiers a été le fruit d'une consultation de plusieurs directeurs fonctionnels groupe et de responsables opérationnels selon les critères d'applicabilité, d'impact, de fréquence, de niveau de maîtrise et d'horizon temporel. Des mesures de contrôle sont identifiées pour chaque risque. Les risques extra-financiers n'ont pas été revus en 2023. L'accent a en effet davantage été mis sur la préparation à la CSRD avec la conduite d'une nouvelle analyse de double matérialité.

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Les principaux risques extra-financiers de SPIE sont les suivants :

- le risque et opportunité climat ;
- le risque lié au recrutement et à la fidélisation des collaborateurs ;
- le risque lié aux conditions de santé-sécurité au travail ;
- le risque lié à la sous-traitance ;
- le risque posé par les menaces de cybersécurité ;
- le risque de corruption.

3.5.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE AXÉE SUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

La politique développement durable de SPIE stipule que :

- SPIE propose et continuera à développer une large gamme de solutions de transition énergétique afin d'aider ses clients à atteindre leurs ambitions climatiques ; et que
- SPIE s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius ; et enfin que
- SPIE s'engage à utiliser les matériaux de manière responsable et à prévenir la pollution de l'air, du sol et de l'eau afin de favoriser des écosystèmes sains et de protéger la biodiversité.

DES OPÉRATIONS CERTIFIÉES EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

SPIE déploie des systèmes de gestion de l'environnement alignés sur la norme ISO 14001, et certifiés par un tiers sur cette norme pour 90 % du périmètre. La mise en œuvre des principes du code environnement est vérifiée de façon annuelle par le contrôle interne. En 2023, les incidents environnementaux ont été au nombre d'une trentaine, tous d'impact mineur. L'un d'entre eux a enfreint la réglementation du transport des marchandises dangereuses.

Certaines filiales complètent leur certification ISO 14001 d'autres certifications spécialisées sur l'action climatique. C'est le cas des Pays-Bas qui, depuis 2018, est certifié au cinquième et plus haut niveau de la CO₂ Performance Ladder par un organisme tiers. La reconnaissance externe de ce niveau de maturité leur permet de

bénéficier d'un avantage compétitif lors de réponses à des appels d'offres publics.

ENJEUX CLIMAT

Le GIEC n'a de cesse de le rappeler : les effets de l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère auront de lourdes conséquences sur les populations, leurs modes de vie et la biosphère. Les réglementations, ambitions et réalisations des clients et investisseurs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre se renforcent. Le changement climatique constitue à la fois le principal risque environnemental de SPIE et sa principale opportunité, comme le met en évidence l'analyse de matérialité du présent rapport.

UN SOUTIEN AFFIRMÉ À DES ASSOCIATIONS ET GROUPES DE RÉFLEXION LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

SPIE compte parmi les principaux soutiens du Shift Project, un *think-tank* français éclairant le débat sur le caractère systémique et coordonné des choix à faire et actions à mener pour tenir l'engagement de neutralité climatique à l'horizon 2050.

Le comité exécutif de SPIE a été formé par le Shift Project aux enjeux et risques énergie climat, ainsi qu'à leur prise en compte dans la stratégie d'entreprise. D'autres comités de direction de filiales et panels plus étendus de cadres de l'entreprise ont été sensibilisés sur ces mêmes sujets.

Depuis avril 2020, le Président-directeur général de SPIE a rejoint l'Alliance européenne pour une relance verte, plateforme d'échange initiée par Pascal Canfin, Président de la commission environnement et santé du Parlement européen. Près de 300 décideurs politiques, dirigeants d'entreprises, syndicats, ONG et groupes de réflexion sont ainsi régulièrement consultés sur des sujets législatifs européens.

SPIE soutient l'organisation non gouvernementale Electriciens sans Frontières. Elle a apporté une aide financière à la suite des séismes au Népal en 2015 et au Maroc en 2023. SPIE a particulièrement cherché à apporter à travers Electriciens sans Frontières un soutien matériel aux populations ukrainiennes en 2022 et 2023.

OBJECTIFS 2025 DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

La feuille de route développement durable de SPIE comporte deux objectifs environnementaux portant sur l'atténuation du changement climatique.

Contribuer à une économie bas-carbone

SPIE conçoit et met en œuvre des solutions de long terme pour répondre aux défis énergie climat. L'entreprise conseille et accompagne ses clients dans leur démarche de transition énergétique, contribuant ainsi à la diminution de leurs émissions de gaz à effet de serre. L'étendue de la gamme de solutions pour la transition énergétique est illustrée dans le document « Solutions for the Energy Transition/Contributions to a Sustainable World », disponible sur la bibliothèque virtuelle de SPIE. On y trouve de nombreux exemples ayant généré des gains énergétiques et/ou des économies de CO₂ auprès des clients.

SPIE ambitionne d'atteindre 50 % de son chiffre d'affaires 2025 sur des activités contribuant à une économie bas-carbone. Cette contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique est mesurée depuis 2019 à l'aune du référentiel de la Taxonomie européenne des activités durables.

Des objectifs de baisse d'empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) alignés avec la science

SPIE a de longue date mis en œuvre des actions destinées à réduire son empreinte carbone, et en particulier l'empreinte de sa flotte de véhicules et de son parc immobilier. En 2021 SPIE s'est fixé des objectifs alignés avec la science, examinés puis validés par l'initiative *Science Based Targets*. Ces objectifs, formulés tant sur les émissions directes (scopes 1 et 2) qu'indirectes (scope 3), permettent à SPIE de contribuer à l'effort nécessaire pour limiter

la hausse des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels (scénario 1,5 °C).

En premier lieu, l'objectif consiste à réduire de 25 % les émissions directes du Groupe (scopes 1 & 2) en termes absolus à l'horizon 2025 au regard des émissions de l'année 2019. Ces émissions sont émises par la flotte de véhicules et l'immobilier.

Sur son scope 3, SPIE entend réduire de 20 % en termes absolus les émissions des déplacements professionnels et domicile-travail de ses collaborateurs d'ici à 2025. Enfin, SPIE s'est engagée à ce que 67 % des achats de l'entreprise en termes d'émissions de CO₂ soient réalisés en 2025 auprès de fournisseurs également engagés à réduire de manière ambitieuse leur propre empreinte carbone.

ACTIONS ENTREPRISES POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES CLIENTS DE SPIE

Chiffre d'affaires de SPIE atténuant le changement climatique selon la taxonomie européenne des activités durables

En 2023, 48 % du chiffre d'affaires réalisé par SPIE est aligné avec l'acte délégué du règlement Taxonomie pour le climat. Les tableaux détaillés d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie européenne de chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX de SPIE se trouvent à la fin de section 3.10 de ce rapport.

	2022	2023	Variation année n-1
Chiffre d'Affaires éligible Taxonomie	57 %	73 %	+28 %
Chiffre d'Affaires aligné Taxonomie	46 %	48 %	+4 %

La contribution substantielle de SPIE repose sur les activités suivantes :

- services de génie électrique et climatique destinés à améliorer de manière significative l'efficacité énergétique des bâtiments neufs ou du parc immobilier existant, qu'il soit tertiaire ou industriel. Ces services comprennent également l'installation et la maintenance de systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB) et de gestion énergétique (EMS : *Energy Management System*). On y trouve également l'installation et la supervision d'objets connectés (IoT) dont l'objectif principal est de réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre ;
- renforcement du réseau électrique, condition de la décarbonation effective du mix électrique. Cela inclut également des projets de stockage d'électricité permettant de lisser les pics sur le réseau électrique ;
- services techniques contribuant à l'installation, à la maintenance ou à la connexion au réseau de sources d'énergie renouvelable ;
- services numériques de stockage, transmission ou traitement de données respectant les bonnes pratiques décrites dans le code européen de bonne conduite en matière d'efficacité énergétique des centres de données ;
- solutions de mobilité bas-carbone (transport public, infrastructures de recharge des véhicules électriques).

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS ÉVITÉES AUX CLIENTS

Il n'existe pas à date de standard international permettant de rendre compte de manière homogène et comparable de l'énergie économisée et des émissions évitées. L'initiative *Science-Based Targets* ne permet pas d'intégrer les émissions évitées à la comptabilité carbone. À la demande de la plateforme de données climat *Carbon Disclosure Project* (CDP), SPIE a néanmoins illustré, par quelques exemples issus de différents pays et activités, la manière dont l'entreprise accompagne ses clients en matière

d'efficacité énergétique. Ces exemples concernaient entre autres les bâtiments dont SPIE assure la gestion technique, et pour lesquels une situation de référence dûment mesurée a permis de quantifier les effets des actions engagées pour réduire la consommation énergétique.

En 2023, les services de gestion des installations techniques en France (SPIE Facilities) ont enregistré entre autres 3100 tonnes de gaz à effet de serre évitées pour leurs clients sur environ 22 contrats de performance énergétique par rapport à l'année de référence 2019. Dans l'ensemble, ces contrats ont entraîné une diminution moyenne de 13 % des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2023.

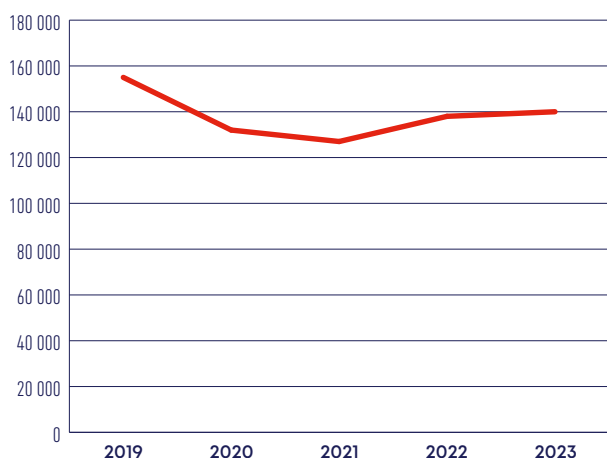
En 2023, les services de gestion des installations techniques en Allemagne (blueFM database) ont permis d'éviter l'émission d'environ 4 000 tonnes de gaz à effet de serre pour leurs clients par rapport à la consommation d'énergie annuelle de référence lorsqu'ils ont commencé à bénéficier des services de monitoring et de gestion de l'énergie. En outre, la branche SPIE Energy Solutions de SPIE Deutschland & Zentraleuropa enregistre les économies d'énergie pour ses clients en utilisant la norme ISO 5001. Cela représente 1350 tonnes d'émissions de CO₂ évitées pour 12 contrats en 2023.

SPIE assure une veille des référentiels susceptibles de se développer en la matière.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE SPIE

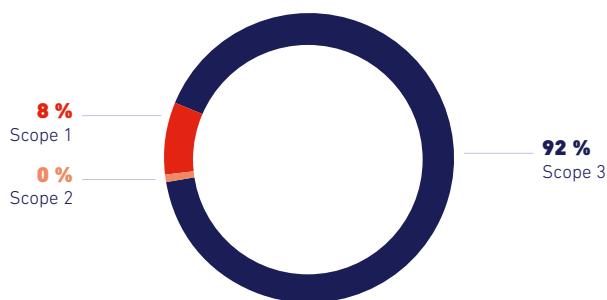
SPIE identifie et quantifie les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre liés à ses activités depuis 2009. L'empreinte carbone comprend à la fois les émissions directes, liées aux consommations d'énergie de la flotte de véhicules et des sites de SPIE, tout comme les consommations indirectes (telles que les émissions liées au traitement des déchets, à l'énergie nécessaire à la fabrication ou à l'acheminement des produits acquis par SPIE ou au déplacement des collaborateurs).

BILAN CARBONE (EN TONNES CO2-EQ) : SCOPE 1&2



Nos chiffres intègrent désormais les modifications de notre périmètre suivant une méthodologie basée sur le Greenhouse Gas Protocol. Cette méthodologie inclue les acquisitions et les cessions depuis 2019.

BILAN CARBONE 2023



Les émissions de gaz à effet de serre équivalent CO₂ pour les scopes 1 et 2 s'élèvent à environ 140 000 tonnes en 2023, contre 143 000 tonnes en 2022 ⁽¹⁾.

SPIE a acquis en 2023 8 sociétés totalisant environ 275 millions d'euros de chiffre d'affaires acquis par le Groupe. En prenant en ligne de compte l'effet des acquisitions dans la situation de référence 2019 (*rebaselining* effectué selon les règles du GHG Protocol et les attentes de l'initiative *Science-Based Targets*), la baisse d'empreinte carbone de SPIE sur les scopes 1 & 2 a été de 10 % en 2023 au regard de l'année de référence 2019.

Baisse de l'empreinte carbone de la flotte de véhicules

La flotte de véhicules représente 91% des émissions directes (scopes 1 & 2) du Groupe.

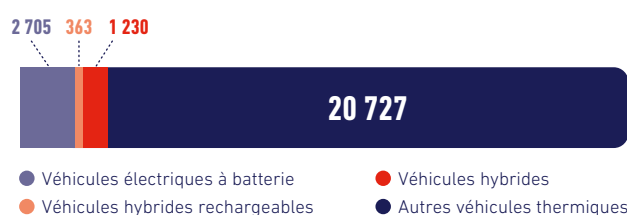
SPIE a poursuivi une politique volontariste d'électrification de sa flotte de véhicules, dont elle a suivi les avancées à travers un comité de pilotage *ad hoc* réuni mensuellement. Les politiques véhicules des filiales ont continué à être ajustées en 2023 de manière à privilégier le choix de véhicules électriques. Le taux de renouvellement de la flotte de véhicules en véhicules électriques à batterie, suivi de façon mensuelle par le comité de pilotage de décarbonation de la flotte et trimestrielle par le comité exécutif, s'est élevé à 54 % pour toute la flotte.

Les délais de livraison des véhicules en commande sont restés très longs en 2023, de l'ordre d'une année en moyenne. Les effets du volontarisme de SPIE en matière d'électrification de sa flotte sur son empreinte carbone directe ne deviendront sensibles qu'à compter de 2024.

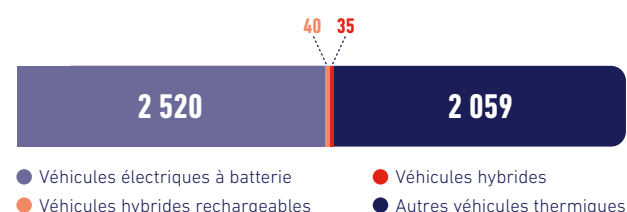
En parallèle, SPIE a continué à équiper ses sites d'une infrastructure de charge de véhicules électriques de manière à accompagner l'électrification de sa flotte. Les politiques véhicules des différentes filiales prévoient également les modalités de prise en charge totale ou partielle de l'installation d'un point de charge à domicile.

À fin 2023, 11 % de la flotte de véhicules (voitures de fonction, voitures de service et véhicules utilitaires légers) de SPIE était électrique à batterie, contre 4 % en 2022.

COMPOSITION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES



COMPOSITION DES COMMANDES DE VÉHICULES



Baisse de l'empreinte carbone du parc immobilier

La fonction immobilière pilote la consommation énergétique de son parc immobilier. Chauffage, climatisation, ventilation, éclairage et équipements de bureautique font l'objet d'un suivi énergétique détaillé.

Les directions immobilières des filiales s'efforcent de choisir des bâtiments plus économes en énergie lors de déménagements. Le renouvellement des baux permet souvent de rassembler plusieurs sites, ou de privilégier le travail en *open space*. Cela a été le cas à Eindhoven aux Pays-Bas ou à Strasbourg en France.

Les filiales du Groupe dont le mix électrique du pays est plus carboné achètent de l'électricité garantie d'origine renouvelable et cherchent à accroître l'autoconsommation d'énergies renouvelables sur site. Le pourcentage d'énergie d'origine renouvelable dans les bâtiments du Groupe a ainsi atteint 18 % en 2023, par rapport à 10 % en 2019.

En France comme en Allemagne, les filiales du Groupe apportant des solutions expertes de gestion énergétique aux bâtiments (SPIE Facilities en France, SPIE Efficient Facilities en Allemagne) ont la responsabilité de la maintenance du parc immobilier de SPIE.

En 2023 l'empreinte carbone de l'immobilier SPIE a baissé de 37 % par rapport à l'année de référence 2019.

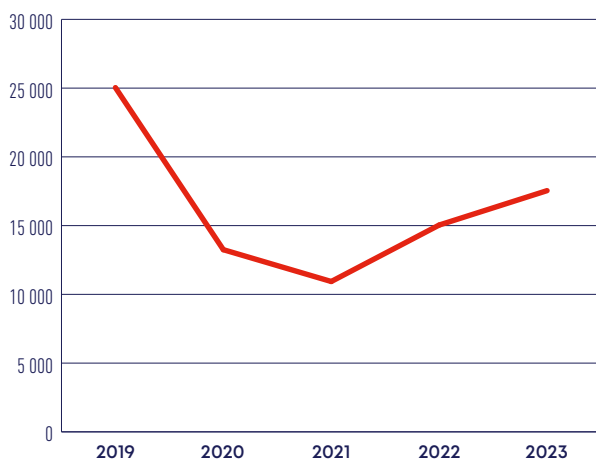
(1) Nos chiffres intègrent désormais les modifications de notre périmètre suivant une méthodologie basée sur le Greenhouse Gas Protocol. Cette méthodologie inclue les acquisitions et les cessions depuis 2019.

Des déplacements professionnels plus limités et individualisés

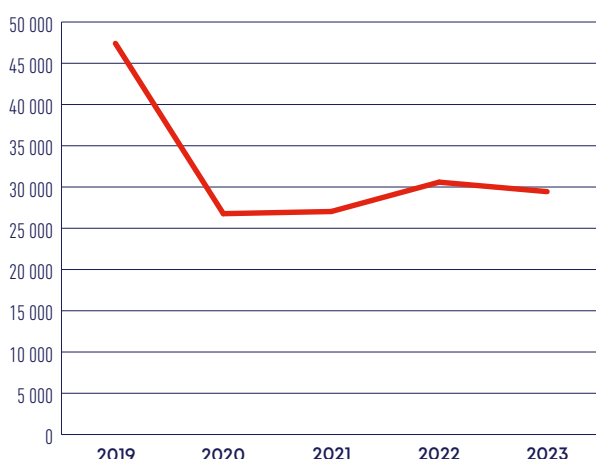
Au-delà de l'optimisation de sa flotte de véhicules, SPIE cherche également à réduire l'impact des déplacements professionnels de ses collaborateurs. Le code environnement préconise de privilégier le train à l'avion lorsque cela est possible sur des trajets court courrier. SPIE France l'a inscrit dans sa politique voyages pour des trajets ne dépassant pas 3 heures. La période de crise sanitaire a étendu le recours aux outils collaboratifs pouvant se substituer à une partie des déplacements professionnels.

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements professionnels sont en baisse de 30 % par rapport à 2019.

ÉMISSIONS DES VOYAGES PROFESSIONNELS : SCOPE 3
(en tonnes CO₂-eq)



ÉMISSIONS DES DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL : SCOPE 3
(en tonnes CO₂-eq)



Le recours au télétravail pour les employés de bureau s'est généralisé depuis la crise sanitaire de la Covid-19, permettant de réduire les km parcourus en trajets domicile-travail.

Les achats, principal poste d'émissions de CO₂ du Groupe

Les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 s'élèvent à environ 1 500 000 tonnes. Les achats en constituent le principal poste, représentant 86 % de l'empreinte carbone complète du Groupe (scopes 1, 2 et 3).

Dialogue fournisseurs et mesure des engagements climatiques des fournisseurs

La charte fournisseurs de SPIE précise les attentes du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs en matière de réduction d'empreinte carbone.

L'engagement pris auprès de l'initiative *Science-Based Targets* stipule qu'à l'horizon 2025, 67 % des achats en termes d'émissions de CO₂ de SPIE seront effectués auprès de fournisseurs engagés dans une démarche ambitieuse de réduction de leur empreinte carbone.

Ces 67 % d'émissions de CO₂ des achats sont atteints par environ 1 000 fournisseurs. En premier lieu, SPIE cherche à mieux appréhender leur degré de maturité en matière d'action climatique, défini selon les trois niveaux :

Étape 1 – Le fournisseur mesure-t-il son empreinte carbone ?

Étape 2 – Le fournisseur s'est-il fixé un objectif de réduction de son empreinte carbone avec un plan d'action associé ?

Étape 3 – L'objectif du fournisseur est-il validé par une tierce partie comme SBTi ?

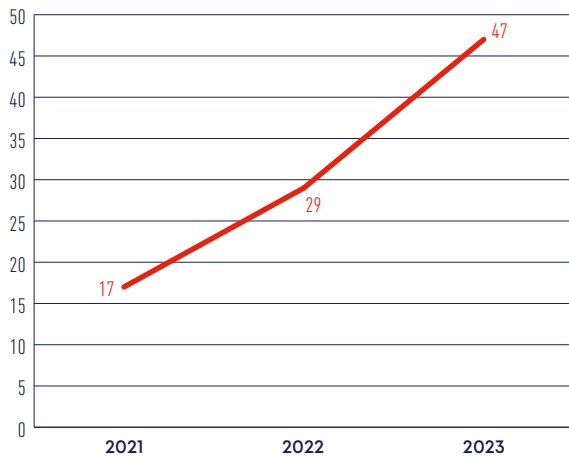
Ces étapes nécessitent du temps pour être mises en œuvre, en particulier par les entreprises de taille moyenne.

En 2023, les fonctions achats des différentes filiales se sont approprié la démarche d'engagement et de sensibilisation des fournisseurs testée en 2022 pour la déployer auprès d'un nombre toujours plus grand de fournisseurs. SPIE a également déployé un suivi plus fin du niveau d'engagement de ses fournisseurs qui lui permet d'analyser les priorités d'action tant dans une logique géographique que de domaine d'activité ou de famille d'achats. Le rôle de *category manager* évolue ainsi pour inclure un volet de performance extra-financière dans les rapports quotidiens avec les fournisseurs.

En 2023, 47 % des émissions de CO₂ provenant des dépenses d'achat sont réalisées avec des fournisseurs qui ont fixé des objectifs formels de réduction de leur empreinte carbone, contre 29 % en 2022. SPIE poursuit ses efforts de formation, d'accompagnement et de sensibilisation pour entraîner dans son sillon des fournisseurs de taille de plus en plus petite, avec des moyens plus limités. Pour ce faire, plus de 200 acheteurs ont été mobilisés autour des enjeux et des attentes afin de relayer un langage commun auprès des fournisseurs et sous-traitants lors de la convention One SPIE Procurement Way organisée par les Achats. Conscient que les plateformes d'évaluation ne suffisaient pas toujours à apporter toute la clarté opérationnelle pour établir un bilan carbone et un plan de réduction des émissions, SPIE a également recherché des prestataires pouvant conseiller les petites structures. L'initiative Scope 3 factory va dans ce sens en Allemagne. Des initiatives équivalentes ont été lancées de France.

Lors des revues annuelles avec les fournisseurs stratégiques du Groupe, les sujets d'engagements et de performance climat, et plus largement d'innovations permettant de réduire l'empreinte carbone de la chaîne de valeur sont systématiquement abordés.

% ACHATS D'ÉMISSIONS AUPRÈS DES FOURNISSEURS AYANT DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE



Intensité carbone du Groupe

L'intensité carbone de SPIE, calculée sur les scopes 1 et 2, s'élève à 16 grammes de CO₂ par euro de chiffre d'affaires, contre 19 grammes en 2019.

Calculée sur les scopes 1, 2 et 3, l'intensité carbone de SPIE s'élève à 190 grammes de CO₂ par euro de chiffre d'affaires.

Indices boursiers relatifs au climat

SPIE a intégré l'indice CAC SBT 1,5°, la nouvelle version « climat » du CAC 40, aligné sur l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris. L'inclusion de SPIE dans cet indice constitue une étape importante qui récompense la stratégie climatique ambitieuse du Groupe. SPIE a également intégré l'indice Vérité40 avec un score carbone de B. Cet indice classe les sociétés cotées par ordre de rentabilité après paiement du coût de leurs émissions de CO₂ scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il identifie les sociétés capables de payer leur facture carbone.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE SPIE

Risques physiques liés aux effets du changement climatique sur les activités de SPIE






SPIE a mis à jour en 2023 son analyse de risque des effets physiques du changement climatique, en prenant en compte l'évolution des phénomènes climatiques sous deux scénarios contrastés (**SSP2-4.5 et SSP5-8.5**), issus du 6^e rapport du GIEC. En complément des études scientifiques recensées par le GIEC, cette analyse a également intégré les précisions des plans de prévention locaux des risques climatiques.

Dans les pays où SPIE est présente, nos sites maillent le territoire pour garantir un bon niveau de proximité avec nos clients. SPIE ne détient que très peu d'actifs en propre, de l'ordre de 10 % de ses surfaces immobilières. Les véhicules et l'immobilier de SPIE sont généralement loués, pour une durée maximale de dix à quinze années en ce qui concerne les baux immobiliers.

Méthodologie

Le tableau de synthèse ci-après résume les impacts, conséquences, et niveaux de risques résiduels liés aux grands types de risques climatiques pour les actifs de SPIE. L'analyse a été effectuée sur 104 sites en France, en Allemagne, en Europe centrale, aux Pays-Bas, en Belgique, et en Suisse, sélectionnés sur la base de baux de plus de 4 ans et d'une surface minimale de 500 m², incluant également les très grands sites sans limite de bail. Des recherches détaillées ont été menées site par site, utilisant divers outils, et les données ont été agrégées pour obtenir des moyennes par filiale et pour l'ensemble du groupe. La qualification du risque brut et du risque résiduel s'est appuyée sur la matrice de risque du groupe, prenant en compte l'impact et la fréquence des événements. A titre d'exemple, les vagues de chaleur et les températures extrême représente un risque majeur à l'échelle du groupe car ces aléas sont considérés comme pouvant entraîner la mort d'un employé et comme des événements fréquents, c'est-à-dire qu'ils se produisent au moins une fois par an. Le risque brut associé est donc majeur. Le risque résiduel est quant à lui considéré comme modéré car les mesures mises en place pour atténuer ce risque sont considéré comme excellente.

La dernière section du tableau se concentre sur l'évolution des différents aléas en fonction des scénarios du GIECC, soulignant l'importance de comprendre les tendances des aléas climatiques pour évaluer les risques associés.

Conséquences		Impact potentiel	Risque brut (Avant mesure de contrôle)	Risque résiduel (Après mesure de contrôle)	SSP2-4.5 Moyen terme 2041-2060	SSP2-4.5 Long terme 2081-2100	SSP5-8.5 Moyen terme 2041-2060	SSP5-8.5 LT Long terme 2081-2100
 Température extrême	Pénibilité du travail en extérieur	Accidents du travail, coups de chaleur			▲ Hausse modérée	▲▲ Forte hausse	▲▲ Forte hausse	▲▲ Très forte hausse
 Vague de chaleur	Besoin d'air conditionné	Systèmes de climatisation inopérants, à renouveler	Majeur	Moyen			▲ Hausse	
 Sécheresse	Retrait et gonflement d'argile Pénuries d'eau	Dommages aux bâtiments Modes opérationnels dégradés chez certains clients	Moyen (pas de risque humain)	Négligeable	▲ Faible hausse	▲ Très faible hausse	▲ Hausse modéré	▲▲ Forte hausse
 Forte précipitation	Crues diluviennes Inondation	Dommages aux bâtiments Pertes matérielles (meubles, appareils électriques, etc.) Risque pour la sécurité des occupants	Faible	Moyen	▲ Hausse modérée	▲▲ Forte hausse	▲▲ Forte hausse	▲▲ Très forte hausse
 Tempête	Impossibilité de travailler en extérieur	Dommages aux bâtiments, infrastructures Risque de blessure/accident grave	Moyen	Moyen	Pas de données précises sur l'évolution selon les scénarios, mais une tendance générale à l'augmentation (confiance moyenne) pour la région de l'Europe occidentale et centrale.			

Mesures de contrôle des risques physiques liés aux effets du changement climatique

SPIE a identifié trois types de mesures de contrôle permettant de gérer les effets du changement climatique anticipés comme plus sévères et fréquents sur le continent européen, ainsi que dans les pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie-Pacifique où les effectifs de la filiale SPIE Global Energy Services sont présents :

- Le suivi de l'adéquation des mesures de prévention santé des collaborateurs face aux pics de chaleur, aux durées de canicule plus étendues, et à la pollution atmosphérique ;
- Une politique immobilière intégrant une étude plus approfondie des risques climatiques avant renouvellement des baux ;
- Une politique véhicules poursuivant son électrification, anticipant ainsi des restrictions européennes plus élevées sur le recours aux moteurs à combustion.

Par ailleurs, SPIE possède une police d'assurance, "Dommages aux biens" qui couvre les dommages matériels et leurs conséquences financières. Elle inclut les locaux permanents, comme les bureaux, usines et entrepôts, ainsi que les chantiers. Cette assurance protège les biens nécessaires à l'activité de SPIE, et dont SPIE est propriétaire ou locataire. Cette police possède des garanties liées aux changements climatiques (dégât des eaux, tempêtes, Catastrophes Naturelles..).

Risques financiers liés aux effets du changement climatique sur les actifs de SPIE

La nature des services fournis par SPIE en fait une activité peu consommatrice d'actifs. Le Groupe est donc très peu sensible au risque de dépréciation de ses actifs par les effets physiques du changement climatique. Des tests de dépréciation sur les *goodwill* ont été mis en œuvre en cohérence avec les impacts financiers du changement climatique intégrés dans les prévisions de

croissance. Ces tests de dépréciation ne font apparaître aucune perte de valeur, comme l'indique la note comptable 2.4. 2023 n'a engendré aucune révision de valorisation des éléments de l'actif et du passif dans le bilan consolidé du Groupe.

Risques et opportunités de transition

L'analyse de matérialité réalisée par SPIE a mis en exergue l'enjeu majeur de l'évolution des clients vers des modèles d'affaires plus durables. Ces modèles d'affaires intègrent désormais davantage les enjeux de développement durable, en premier lieu desquels la baisse de leur empreinte carbone.

L'engagement à long terme de l'Europe, l'alignement des politiques publiques et de la réglementation appliquée aux entreprises sur le sujet climatique font du changement climatique une opportunité bien davantage qu'un risque pour une entreprise de services multi-techniques comme SPIE. La stabilité du cadre légal de référence européen dans lequel évolue SPIE fait des scénarios 1,5 °C et 2 °C ses scénarios de référence pour évaluer sa stratégie.

Les plans de relance, tant européens que nationaux, représentent une opportunité estimée à 16 milliards d'euros adressables par SPIE en France et en Allemagne sur des sujets liés à la problématique climatique. Parmi les principales mesures de ces plans de relance préparant l'économie aux chocs climatiques futurs, on trouve la rénovation des bâtiments, le développement du réseau de charge pour la mobilité électrique, le soutien aux infrastructures de transport public, au rail, à la décarbonation de l'industrie, des secteurs aériens et automobiles, ainsi qu'à une filière hydrogène. SPIE estime que l'exécution de ces plans apporterait un surcroît de 0,5 à 1,5 % de croissance organique annuelle au Groupe.

3.5.2 LE RECRUTEMENT ET LA FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont le premier atout de SPIE, *leader* européen indépendant des services multi techniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Plus que jamais la capacité à recruter, former, fidéliser et motiver des collaborateurs hautement qualifiés est essentielle et synonyme de succès sur nos marchés où les profils techniques sont très recherchés. SPIE a augmenté son effectif de 48 073 collaborateurs au 31 décembre 2022 à 50 657 collaborateurs au 31 décembre 2023 (tous types de contrats CDI, apprentis, CDD).

Cette évolution provient principalement de :

- l'acquisition de 5 sociétés en Europe Centrale, France, Allemagne et aux Pays-Bas employant environ 1 500 collaborateurs ;
- l'augmentation d'activité au sein de la division Oil & Gas Services avec plus de 1 000 collaborateurs.

En 2023, le taux de démission, sur une base identique, a diminué de 7,59 % à 6,98 %, grâce à diverses actions en termes de développement et fidélisation des collaborateurs.

Malgré un marché du travail tendu 6 425 nouveaux collaborateurs dont 13,6 % de femmes, ont été embauchés en 2023 par le Groupe en CDI, un nouveau record.

POLITIQUE RH

L'ambition du Groupe est d'attirer, développer et fidéliser les talents pour rester le *leader* européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications. SPIE privilégie l'emploi stable et le développement de ses salariés sur le long terme.

La politique RH du Groupe, portée par le comité exécutif, est fondée sur trois piliers :

- faire de SPIE un employeur de choix ;
- soutenir la transformation (développement durable, numérique, outils & *process*, innovation) ;
- accompagner la croissance du Groupe.

Pour être un employeur de choix, SPIE se concentre sur trois priorités :

- fidéliser les collaborateurs, attirer avec une marque employeur forte, développer une expertise technique et identifier des talents pour répondre aux besoins de l'entreprise et préparer les *leaders* de demain ;
- susciter un engagement fort des collaborateurs grâce à un *leadership* inspirant, fondé sur les valeurs et principes de SPIE ;
- promouvoir l'égalité et la diversité.

UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENT ROBUSTE

La raréfaction des expertises et des profils techniques demeure pour SPIE un vrai défi. C'est pourquoi SPIE a développé une politique de recrutement robuste appuyée par divers programmes :

- faire de l'apprentissage un moyen de pré-recrutement ;
- renforcer la cooptation grâce aux employés devenant des ambassadeurs ;
- renforcer notre marque employeur et l'utilisation des réseaux sociaux.

SPIE a ainsi développé depuis 2022 une boîte à outils dédiée aux pratiques RH autour de l'attractivité et du recrutement pour être utilisée par les filiales pour développer leur propre plan d'actions. Les pratiques de recrutements ont été abordées suivant 6 axes :

- organisation et outils de *sourcing* ;
- apprentissage et stage ;
- cooptation ;
- marque employeur ;
- relations écoles/universités ;
- intégration.

En complément, SPIE a expérimenté de nouvelles façons de recruter :

- en se tournant vers de nouveaux profils
 - des talents venant de l'étranger en leur fournissant un support à l'intégration,
 - des personnes en reconversion professionnelle sur des postes opérationnels comme managériaux ;
- en gardant contact avec les anciens salariés de SPIE ;
- en obtenant des certifications et reconnaissances liées à la satisfaction et l'engagement de ses collaborateurs ;
- en utilisant de nouveaux réseaux sociaux (comme Instagram et TikTok) ;
- en créant des partenariats avec des agences de reconversion militaire ;
- en utilisant de l'intelligence artificielle pour identifier des profils dans sa banque de données de CV.

SPIE poursuit, dans chaque pays, une politique de « pépinières », favorisant le pré-recrutement grâce à l'apprentissage, l'alternance, les VIE et les stages. En 2023, SPIE a recruté 1 281 nouveaux alternants, portant le nombre total d'alternants chez SPIE à 2 427 *versus* 2 405 en 2022. 381 étudiants en apprentissage ont signé un contrat avec SPIE à la fin de leur cursus en 2023 *versus* 401 en 2022.

En Allemagne, SPIE a reçu une distinction en 2022 pour sa politique active sur l'apprentissage « Deutschlands Ausbildungschampions ».

Les programmes de cooptation se sont poursuivis dans les filiales. Ce système permet un ciblage très précis des profils, et témoigne aussi de la satisfaction et l'engagement des collaborateurs pour leur entreprise. En 2023, 1 584 recrutements se sont faits par cooptation au niveau du Groupe contre 1 269 l'année passée. Cette augmentation significative est le fruit d'une valorisation croissante de ce mode de recrutement. Par exemple, en France, une campagne de communication spécifique a été menée auprès de tous les employés pour leur rappeler les principes et les avantages du programme de parrainage.

Dans la continuité de l'utilisation de TikTok aux Pays-Bas, SPIE France a lancé en 2023 sa propre campagne de communication sur TikTok avec quatre influenceurs afin de gagner en notoriété et de générer du trafic sur leur site de recrutement. Plus de 4 millions de personnes ont regardé les vidéos postées.

Mi-2023, SPIE Belgium a lancé sa toute nouvelle campagne de marque employeur intitulée « The SPIEcialists ». Cette campagne met en avant l'expertise technique de ses collaborateurs, son ambiance de travail conviviale et la fierté de son personnel. Le concept a été soutenu par de nouveaux visuels, des vidéos et une campagne sur les réseaux sociaux. En 2024, SPIE Belgium poursuivra le développement de cette campagne avec d'autres visuels et vidéos, et un foodtruck estampillé « SPIEcialist » fera le tour des écoles et des chantiers.



Par ailleurs, 10 talents techniques étrangers (Asie du Sud) ont rejoint SPIE Belgium fin 2022 et début 2023 et un plan d'intégration spécifique a été mis en place pour les accompagner. Compte tenu du succès de ce projet pilote, 10 nouveaux collègues techniques étrangers rejoindront SPIE Belgium en 2024.

Cette initiative a été reproduite par SPIE Nederland qui a identifié 25 profils sud-africains intéressés à s'installer aux Pays-Bas pour occuper des postes techniques.

En 2022, SPIE Deutschland & Zentraleuropa a lancé une initiative pour devenir un employeur de choix autour de 8 thèmes (systèmes de rémunération variable, recrutement, programmes de référence, réseau d'anciens, intégration, rémunération flexible, leadership et communication, communication et marque employeur) avec le soutien de 400 participants (managers, employés, représentants des comités d'entreprise). Après avoir établi le référentiel en 2022, et défini une feuille de route claire en 2023, 250 managers de SPIE Deutschland & Zentraleuropa ont des objectifs liés à cette feuille de route.

LE DÉVELOPPEMENT RH, MOYEN DE FIDÉLISER ET D'ATTIRER LES TALENTS

La gestion des compétences des collaborateurs de SPIE et le développement de leur potentiel et de leur employabilité sont une autre façon de s'assurer que nous avons les compétences nécessaires pour répondre aux projets de nos clients et de garder nos talents dans l'entreprise. Ainsi, nous limitons le nombre de départs volontaires, réduisons les besoins de recrutement, tout en développant l'expertise interne et la fidélisation des collaborateurs.

Au sein du Groupe plus de 32 500 personnes ont suivi plus de 765 406 heures de formation (tous types de formation inclus) en 2023.

Chaque filiale organise ses propres formations techniques et managériales au plus près des besoins des salariés et de l'évolution de l'activité.

SPIE France a continué à soutenir sa promotion interne pour accompagner le développement de ses collaborateurs, en mettant en place des parcours spécifiques ou des transitions de cadres

pour plus de 500 collaborateurs. Ce sont des éléments clairs de la politique de fidélisation des talents de SPIE France.

SPIE France a investi dans le développement de la formation interne, en proposant des programmes plus interactifs et adaptés aux besoins des collaborateurs comme la formation Responsable d'Affaires ou le programme Odyssee SPIE – un événement d'intégration pour les nouveaux collaborateurs qui intègre également une fresque du climat adapté à SPIE afin que les collaborateurs comprennent mieux les activités et les métiers de SPIE et l'impact positif qu'ils ont sur l'environnement.

En 2023, SPIE Deutschland & Zentraleuropa a dispensé des formations supplémentaires aux cadres et aux employés par le biais de l'apprentissage en ligne. Les formations se sont concentrées sur trois sujets principaux : la cybersécurité, le RGPD & la conformité. Environ 4 000 employés ont suivi les modules sur la cybersécurité et le RGPD. Pour le module sur la conformité, plus de 490 responsables ont suivi le module d'apprentissage en ligne.

Pour la digitalisation, l'un des principaux thèmes stratégiques de SPIE, SPIE Deutschland & Zentraleuropa a fourni un programme de webinaires en coopération avec plusieurs experts internes et externes. Plus de 1 800 employés ont participé à plus de 50 webinaires axés sur le partage des connaissances sur divers sujets, par exemple les activités commerciales numériques, l'automatisation des processus robotiques, les réunions hybrides et le leadership à l'heure de la numérisation.

En outre, SPIE Deutschland & Zentraleuropa a commencé à mettre en place une approche de feedback individuel pour les managers. Le feedback à 180/360 degrés aide le participant à identifier les domaines de développement individuels en incluant l'équipe dirigée par le manager, le manager direct et les collègues facultatifs de même niveau hiérarchique. Toutes ces perspectives seront intégrées dans le processus qui consiste en plusieurs étapes individuelles et un atelier avec un groupe de pairs. Cet atelier et les réunions de suivi sont animés par un consultant externe afin d'optimiser le processus de développement.

SPIE Oil & Gas Services a mis en place une offre de formation interne « LEAD » (*learn elevate and develop*) à destination des managers opérationnels locaux du monde entier axée sur le développement des compétences managériales transverses.

En 2023, la troisième édition de la formation a eu lieu regroupant 12 managers opérationnels comme supports pour 5 jours.

SPIE a poursuivi ses programmes de formation technique. Par exemple, SPIE ICS Suisse a renouvelé ses certifications, notamment AVAYA EDGE, CISCO, MICROSOFT, NEC, Fortinet, Checkpoint, etc.

L'Academy SPIE aux Pays-Bas offre une large sélection de programmes de formation en gestion, en technique, en sécurité et en compétences non techniques. En outre, elle a mis au point des programmes de formation plus approfondis, tels que :

- une formation de 18 jours en gestion de projet ;
- un programme de 15 jours sur l'ingénierie de la maintenance.

Avec des programmes de formation sur des sujets tels que le contrôle climatique, le BIM, les pompes à chaleur et l'innovation, l'Academy SPIE propose une offre croissante de formations vertes.

En Belgique, 28 % des cadres ont participé à une fresque du climat à travers 25 ateliers animés par 12 formateurs.

Outre ces programmes pilotés par les pays, des programmes de formation internationaux de développement du *leadership* sont gérés au niveau du Groupe. Il s'agit notamment d'« *Ambition Manager* » de « *SPIE Talents* » et de « *Business Unit Manager* ». En 2023, un nouveau programme de leadership intitulé « *Strategic Partner program* » a été introduit, axé sur le développement des compétences non techniques des responsables des fonctions supports.

Après quatre années d'ateliers de sensibilisation aux « *Principles of Leadership – BE SPIE* », ces principes ont été intégrés dans les programmes locaux et internationaux de développement du leadership et d'intégration. Ils sont désormais pleinement intégrés dans les processus de leadership et de ressources humaines du groupe.

La politique de formation et de développement professionnel s'appuie sur deux outils principaux :

- SPIE Talents Appraisal Recruitment Solution (« *STARS* »), déployé dans la majorité des filiales, permet de rendre accessibles aux collaborateurs les offres d'emploi. C'est également avec le soutien de cet outil qu'une revue des talents (« *Cedre* ») permet chaque année d'évaluer et de gérer les compétences des collaborateurs. Les managers et employés formalisent et suivent leurs objectifs, performance, souhaits de développement et d'évolution ;
- en plus de la formation en présentiel, une plateforme de *e-learning*, SPIE My Intensive Learning Experience (« *Smile* ») est déployée dans l'ensemble des filiales. Il propose diverses formations. En 2023, le nombre d'heures d'*e-learning* a augmenté d'environ 35 %, grâce à de nouveaux modules d'apprentissage et une communication accrue sur l'offre disponible en ligne.

En 2023, SPIE a fêté le sixième anniversaire du programme de *digital reverse mentoring* dans le cadre duquel de jeunes collaborateurs forment des dirigeants aux outils numériques. En 2023, 54 binômes de mentors (cadres de moins de 35 ans) et de *mentees* (membres du comité exécutif, des comités de direction et managers) se sont réunis lors de séances mensuelles pour un accompagnement individuel et personnalisé. Les objectifs sont multiples : favoriser les interactions intergénérationnelles, valoriser les populations juniors, développer la culture numérique des équipes, sensibiliser aux enjeux de la transformation numérique et favoriser la remontée d'informations venant du terrain.

DIVERSITÉ, INCLUSION ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, ATOUTS MAJEURS DE SPIE

La diversité fait partie intégrante des principes directeurs, des valeurs managériales et de la responsabilité sociale du Groupe. Il contribue à l'amélioration de la performance du Groupe.

SPIE s'oppose à toute forme de discrimination. Dès 2008, SPIE a formalisé ses engagements dans une « Charte de la Diversité », dont l'objectif est de renforcer l'engagement du Groupe dans la prévention des discriminations et l'égalité des chances.

La promotion de la Diversité comme « facteur de développement » passe par des actions concrètes autour de quatre axes prioritaires :

- la recherche d'une meilleure mixité femmes-hommes ;
- l'amélioration de l'emploi des travailleurs en situation de handicap ;
- la répartition harmonieuse des générations ; et
- la pluralité des origines.

En matière de mixité, SPIE a développé un plan d'action fort reposant sur trois piliers :

- engagement
 - objectif quantitatif fixé et communiqué
 - Au 31 décembre 2023, les femmes occupaient 52 des 276 postes managériaux clés du Groupe, soit 18,8 % contre 18,3 % au 31 décembre 2022. SPIE entend poursuivre cette dynamique de promotion de la féminisation et se fixe pour objectif d'augmenter de 25 % la proportion de femmes occupant ces postes par rapport au 31 décembre 2020 où elles représentaient 16 % de ces postes,
 - objectif inclus dans le plan d'intéressement à long terme. Pour plus d'informations, voir la section 6.1.3.2 de l'URD,
 - campagne « *He for She* » (initiée par les Nations Unies) pour mieux impliquer les hommes dans notre engagement en faveur de la mixité,
 - un soutien fort du réseau *So'SPIE Ladies*, en place depuis 2015 dans toutes les filiales. Les objectifs de ce réseau, composé à la fois de femmes et d'hommes, sont de développer l'égalité professionnelle, d'accroître la diversité des équipes, de favoriser un meilleur développement des carrières des femmes et de sensibiliser les collaborateurs à la diversité. Ce réseau est parrainé par deux membres du comité exécutif ;
- attractivité & recrutement
 - présentation d'au moins une femme sur la liste finale pour les postes d'encadrement par les cabinets de recrutement,
 - action de recherche spécifiques et présence dans des événements dédiés (salons de l'emploi pour les femmes, réseaux de femmes...),
 - présence dans les écoles, journées carrières au collège et journées des filles pour encourager les jeunes femmes à choisir des études techniques. Par exemple, SPIE France a un partenariat avec l'association « *Elles bougent* » en France, avec le soutien de 93 femmes « *marraines SPIE* » et le réseau *SO'SPIE Ladies*. En 2023, plus de 40 événements ont eu lieu dans les écoles à travers ce partenariat.

- développement et rétention
 - focus dédié aux femmes managers dans notre revue des talents,
 - programmes continus de mentorat pour les femmes. En 2023, 39 femmes ont bénéficié de ce programme,
 - présence d'au moins 20 % de femmes dans les programmes de développement au *leadership*. En 2023, les femmes représentaient 19 % des participants à ces programmes.
 - déploiement de la formation « gestion des biais ». Son objectif est d'aider les managers à comprendre leurs propres préjugés et l'impact que ces préjugés peuvent avoir lors du recrutement, de la gestion et du développement de leur personnel. À ce jour, 253 managers ont participé à une séance de sensibilisation.

So'SPIE Ladies Germany a poursuivi la diffusion de sa Lettre de la diversité visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à sensibiliser à la diversité des genres au sein de l'entreprise.

En novembre 2023, SPIE France a réuni son réseau So'SPIE Ladies pour échanger sur les bonnes pratiques. La journée était axée sur une meilleure compréhension des actions permettant de lutter contre le sexisme au travail et comprenait une table ronde pour présenter la charte #StOpE et une formation interactive sur le sexisme ordinaire.

En 2023, 250 femmes à travers le Groupe ont participé à la course « La Parisienne ». SPIE s'est engagée sur une participation de 350 femmes en 2024. Cela montre l'engagement de SPIE à faire de l'entreprise un lieu de travail accueillant pour les femmes et à accroître la mixité.

L'« index d'égalité femmes-hommes » de SPIE en France était de 94/100. Cet indicateur est composé de cinq critères qui portent sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes, la proportion de femmes et d'hommes promus, la proportion de femmes et d'hommes ayant une augmentation, le pourcentage de femmes ayant une augmentation au retour de congé de maternité, et le nombre de femmes et d'hommes parmi les dix salariés les mieux rémunérés de l'entreprise. En Suisse, une analyse des écarts de rémunération entre les sexes a été réalisée au sein de SPIE ICS et SPIE MTS en 2023, conformément à la législation. Aucun effet de genre n'a été identifié.

L'emploi de travailleurs en situation de handicap est un axe important de la politique de ressources humaines de SPIE.

Tout au long du mois de juin, SPIE France a réuni ses collaborateurs autour d'un webinar dédié sur les personnes atteintes de cancer au travail.

En complément de cette action, SPIE France a participé en novembre 2023, comme depuis 2021, au DuoDay, une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation d'handicap. Elle vise à faire tomber les idées reçues sur le handicap et à ouvrir les portes des entreprises aux personnes en situation de handicap en générant des opportunités professionnelles.

SPIE Belgium a obtenu le label « Diversity » pour la troisième année consécutive. En Allemagne, SPIE s'est également vu décerner les distinctions : « Fair Company » et, pour la troisième année, le label « top4women gold ».

BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

En 2023, SPIE a été reconnue comme Top Employer en Belgique pour la seizième année consécutive et au Nigéria pour la troisième année consécutive. SPIE Switzerland a été certifiée « Great Place To Work » en septembre 2022, avec un niveau de satisfaction

globale très élevé. En mai 2023, SPIE Switzerland a reçu le Label « Best Workplaces » dans la catégorie grande entreprise.

SPIE France a également lancé en 2023 une enquête auprès de l'ensemble de l'organisation dans le cadre de « Great Place To Work ». Cette enquête a obtenu un taux de participation élevé, ce qui démontre l'envie des salariés de s'exprimer et de contribuer à l'amélioration de l'organisation. Toutes les filiales ont obtenu un score élevé et certaines ont obtenu la certification complète. Des plans d'action dédiés ont été définis dans chaque filiale afin de mieux répondre aux attentes des salariés.

Par ailleurs, SPIE a obtenu les labels suivants en Allemagne : « Deutschlands begehrteste Arbeitgeber » et « Deutschlands beste Arbeitsgeber », le plus attractif et le meilleur employeur d'Allemagne.

En 2023, SPIE Netherlands a créé le poste de « employee vitality leader » afin d'assurer la qualité de vie au travail de tous les employés. Cette initiative consiste à mettre en place un moniteur de vitalité afin de répondre aux besoins en matière de vitalité et de suggérer diverses actions pour rester en bonne santé.

Un module traitant du bien-être et de la qualité de vie au travail est intégré dans les programmes de formation « SPIE Talents », *Business Unit Manager* et SPIE France « *Leader de demain* »

Des accords télétravail/« travail agile » sont proposés à nos collaborateurs ou ont été négociés dans la plupart de nos pays pour les emplois adaptés à ce mode de travail. Leur objectif est d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La quasi-intégralité de nos collaborateurs bénéficie d'une assurance santé, retraite, et prévoyance.

UNE FIDÉLISATION PAR L'ASSOCIATION À LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

1. Nos collaborateurs sont nos premiers actionnaires

L'actionnariat salarié fait partie intégrante de la culture de SPIE et constitue un outil de fidélisation et d'attractivité. Avec « SHARE FOR YOU 2023 », SPIE a réalisé sa septième opération d'actionnariat salarié depuis l'introduction en Bourse en 2015, confirmant ainsi la volonté forte de la direction générale d'associer les salariés à la performance à long terme de l'entreprise. Comme lors des éditions précédentes, plus de 90 % des collaborateurs du Groupe étaient éligibles pour participer à ce programme.

« SHARE FOR YOU 2023 » a connu un succès massif avec une augmentation de plus de 50 % des abonnés confirmant ainsi la confiance des collaborateurs dans l'avenir du Groupe.

SPIE fait partie des entreprises européennes dont la proportion d'actionnaires salariés est supérieure à la moyenne européenne. En 2017, SPIE a rejoint l'indice Euronext FAS IAS des sociétés à fort actionnariat salarié. Fin 2023 :

- les salariés actionnaires détenaient 7,4 % du capital du Groupe ;
- Plus de 40% de collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

2. Rémunération variable individuelle et plans d'intéressement collectifs :

18 % des cadres et des superviseurs bénéficient d'une rémunération variable annuelle liée à la performance financière, à des critères du développement durable et à des objectifs personnels.

En outre, dans le Groupe, environ 58 % des employés sont éligibles à des plans d'intéressement collectifs dont une part importante est liée à la performance financière.

3. Un plan d'intéressement à long terme aligné sur l'intérêt à long terme des actionnaires

Par ailleurs, il existe un plan de rémunération long terme aligné sur l'intérêt des actionnaires et visant à assurer l'implication durable de ses bénéficiaires dans l'entreprise.

Ce plan, conditionné aux performances et à la présence dans l'entreprise, est soumis à une période d'acquisition de trois ans.

Depuis 2022, SPIE a décidé d'intégrer dans son plan de rémunération long terme deux critères de performance environnementale et sociétale issus de sa feuille de route RSE 2025 : la réduction de « l'empreinte carbone (scopes 1 & 2) » et l'augmentation de la proportion de femmes occupant des postes managériaux clés au sein du Groupe.

4. Autres avantages à long terme

Au-delà de ses instruments de rémunération à court et moyen terme, le Groupe offre dans certains pays des avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi. Le montant des sommes dues par le Groupe au titre des avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi (primes de médailles du travail, indemnités de départ à la retraite...) est passé de 643 millions d'euros environ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 691 millions d'euros environ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, cette baisse s'expliquant principalement par l'évolution des hypothèses financières retenues pour le calcul de ses sommes.

DIALOGUE SOCIAL ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

SPIE est membre actif du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003.

À ce titre, SPIE a adopté, soutient et applique les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Au-delà de ces engagements internationaux, le respect et la promotion des droits humains s'appuient en interne sur le code éthique, la démarche santé-sécurité structurée, la mise en place d'une politique de non-discrimination et la communication d'une charte fournisseurs.

Parce que SPIE est majoritairement basée en Europe, 90 % des salariés de SPIE travaillent dans un pays qui a ratifié les neuf conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la liberté d'association, au travail forcé, à la discrimination et au travail des enfants, et les a transposées dans sa législation nationale. Dans le cas où les lois nationales sont moins protectrices que le code de déontologie de SPIE et les droits et principes fondamentaux de l'OIT, alors les règles du code de déontologie doivent être suivies.

Les droits humains sont parmi les sujets revus par le comité exécutif et les filiales dans le cadre de l'analyse de risques. Pour plus d'information, voir le chapitre 2.

Le contrôle interne vérifie l'efficacité des procédures mises en place pour se conformer aux standards de SPIE en matière de droits humains. Toute non-conformité entraînerait une action. En 2022, SPIE a également été audité par un tiers pour le compte des droits de l'homme d'un grand client. Aucune observation significative n'a été faite.

Par ailleurs, 56 % de l'ensemble des fournisseurs du Groupe (en volume d'achat) et 71 % des fournisseurs dits sensibles (en volume d'achat) ont été évalués au regard de leur propre performance développement durable, incluant un volet droits humains (voir paragraphe 3.5.4 sur « Suivi de la performance développement durable de tous les fournisseurs » de ce rapport).

Aujourd'hui, plus de 80 % de nos salariés sont couverts par des accords collectifs sectoriels qui en fixent le cadre et les conditions, en plus des accords collectifs spécifiques à chaque entreprise. Ces dernières concernent par exemple la rémunération, le temps de travail, la protection sociale, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, etc.

Pour plus d'information de nos engagements de respect des droits humains, voir le chapitre sur le devoir de vigilance.

Par ailleurs, les salariés du Groupe sont représentés par des délégués syndicaux ou par des délégués du personnel élus au niveau du Groupe, de l'entreprise et de l'établissement au sein d'instances propres à chaque pays.

Le comité d'entreprise Européen est composé de représentants des différents pays membres dans lesquels le Groupe est présent. Il fonctionne conformément à la réglementation européenne applicable (Directive 2009/38/CE portant institution d'un comité d'entreprise Européen du 6 mai 2009).

Dans l'ensemble, le Groupe considère avoir des relations de travail satisfaisantes avec ses salariés et leurs représentants, dont certains sont syndiqués. Un nombre important d'accords collectifs ont été signés au sein du Groupe en 2023 sur des sujets variés tels que la mixité, le temps de travail, le handicap, la qualité de vie au travail, avec les organisations syndicales représentatives.

Au niveau européen, les règles de constitution et de fonctionnement du comité d'entreprise Européen ont été approuvées à l'unanimité. La composition du comité d'entreprise Européen a été revue en 2022 afin de tenir compte de l'évolution du Groupe, aboutissant à un accord unanime.

3.5.3 SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ENJEUX SANTÉ-SÉCURITÉ

La variété des secteurs et contextes professionnels dans lesquels SPIE évolue nécessite une vigilance permanente. En effet, les activités du Groupe peuvent engendrer une forte accidentologie, avec des accidents de travail potentiellement graves. Les impacts en cas d'accident de travail peuvent être lourds (perte humaine, perte de production, perte financière, risque d'image et de réputation, risque social, poursuites judiciaires).

POLITIQUE SANTÉ SÉCURITÉ

La première responsabilité de SPIE est de garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et des autres intervenants ; c'est un enjeu primordial pour le Groupe. Le code « Prévention – Sécurité » définit la politique sécurité du Groupe. Ce Code édicte les règles communes relatives à la maîtrise des risques majeurs. Il est déployé en plusieurs langues dans l'ensemble des filiales, distribué à tous les nouveaux arrivants.

La politique sécurité, pilotée au niveau Groupe, est déclinée en plans d'actions qui définissent chaque année les lignes directrices en matière de prévention – santé – sécurité. Ces plans d'actions sont construits en liaison étroite avec les filiales avant d'être mis en œuvre.

Les opérationnels sont responsables de la réalisation des différentes actions du plan et s'appuient sur l'expertise et le support d'une fonction QHSE structurée et dûment identifiée au sein de chaque filiale et au niveau du siège.

GOUVERNANCE SANTÉ SÉCURITÉ

Voir chapitre « Gouvernance RSE » du présent rapport.

MAÎTRISER LES RISQUES LES PLUS IMPORTANTS LIÉS À L'ACTIVITÉ DE SPIE

Les risques les plus importants sont partagés par l'ensemble des collaborateurs. Il s'agit des risques d'origine électrique, des risques routiers, des risques liés au travail en hauteur ainsi que des risques liés aux activités de levage. Leur maîtrise est notre priorité absolue car ils constituent les principales sources d'accidents graves chez SPIE. Nous portons également une attention toute particulière à l'appréhension des phases de préparation du travail et d'intervention.

SYSTÈME DE GESTION DE LA SANTÉ SÉCURITÉ

SPIE déploie des systèmes de *management* de la sécurité performants et certifiés selon des référentiels reconnus tels que ISO 45001, VCA et Mase. Les certifications ISO 45001 ou équivalent concernent 91 % du périmètre au 31 décembre 2023 (92 % en 2022 et 94 % en 2021)

OBJECTIFS COURT ET MOYEN TERME DE RÉDUCTION DES ACCIDENTS

SPIE s'est engagé à réduire de 50 % en 2025 le nombre d'accidents grave vs 2019 pour ses employés et pour ses intérimaires. Le plan d'actions dédié à la prévention des accidents graves déploie des objectifs concrets par filiale répondant à la réalité des opérationnels. Pour le taux de fréquence absolu des accidents, l'objectif 2023 est de 8,3 ce qui correspond à une baisse de 7 % vs 2022.

CONCENTRER NOTRE ATTENTION ET NOTRE STRATÉGIE À L'ATTEINTE DE NOTRE AMBITION : RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT NOS ACCIDENTS GRAVES

Élever notre niveau de conformité en sécurité

L'année 2023 a été mise à profit pour affiner les mesures opérationnelles qui vont aider à l'application des Règles Vitales de Sécurité au quotidien. Les déviations observées lors des visites de chantier, les analyses approfondies des événements significatifs depuis les six dernières années et les retours des opérationnels désireux de disposer d'attendus en sécurité clairs et non discutables, nous ont permis de proposer des exigences opérationnelles applicables à notre réalité : c'est ainsi que nous travaillons chez SPIE ! Les mesures opérationnelles seront déployées dans l'ensemble des filiales du Groupe en 2024 et nous permettront d'évaluer le niveau de conformité aux basiques en sécurité et d'identifier nos axes d'amélioration.

Apprendre de nos accidents graves

Nous avons malheureusement eu à déplorer en janvier 2023 un accident mortel impliquant un travailleur intérimaire. La victime était en train de dépanner une liaison terminale de télécommunications à l'aide d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes. Des mesures très fortes ont été prises par l'ensemble des filiales du Groupe notamment sur la formation à l'utilisation des manœuvres d'urgence et sur le contrôle du bon fonctionnement des organes d'urgence. Nous avons partagé les pratiques en cours avec des entreprises de notre secteur d'activité et nous travaillons avec nos partenaires à une plus forte standardisation des manœuvres d'urgences. Enfin, des dispositifs

anti-écrasements sont exigés sur les plate-forme élévatrice mobile de personnes.

Les chutes d'échelles et d'escabeaux sont sources d'accidents graves. Il a été décidé d'en interdire l'utilisation pour l'ensemble de nos activités. Chaque filiale a mis en place un plan d'action pour remplacer l'ensemble des échelles et des escabeaux par des solutions alternatives plus sûres (Plateforme Individuelle Roulante Légère, Échafaudages mobiles...). Les filiales devront toutes être en conformité avec cette règle à la fin 2024.

Chaque accident grave donne lieu à une analyse approfondie des causes racines avec l'ensemble des acteurs impliqués. Les actions pertinentes qui en découlent sont partagées avec le directeur général de la filiale concernée. Une fois les actions validées elles sont partagées à l'ensemble des filiales du Groupe pour éviter la récurrence d'un même type d'accident.

Améliorer l'implication de tous les niveaux hiérarchiques

De nombreuses formations sont déployées sur l'ensemble des filiales pour renforcer le leadership en sécurité de nos encadrants opérationnels. Le leader a un rôle de modèle ; au travers de chaque décision il contribue à garantir la santé des salariés et la sécurité de toutes les personnes présentes sur nos sites de travail.

GESTION DES INTÉRIMAIRES ET DES SOUS-TRAITANTS

Notre ambition est de faire de nos sous-traitants des acteurs à part entière de notre démarche sécurité. L'objectif est d'élaborer des éléments communs de culture sécurité pour progresser ensemble et améliorer la prévention des risques majeurs. Le *management* de la sous-traitance en matière de sécurité est un sujet complexe car nous travaillons avec des entreprises de taille et de maturité en sécurité très différentes. Un groupe de travail a été constitué avec des opérationnels pour définir des priorités d'action et les adresser de façon pragmatique. Nous avons démarré avec des activités impliquant de nombreuses entreprises sous-traitantes. Les opérationnels présents dans le groupe de travail ont une connaissance fine des enjeux et des besoins pour améliorer le contrôle de la sous-traitance. Cette approche va être poursuivie en 2024.

Partager une même vision des risques les plus importants avec nos intérimaires et nos sous-traitants est clé dans la prévention des accidents graves

SPIE collabore avec les entreprises de travail temporaire pour améliorer durablement les conditions de travail sur ses sites. Dans ce cadre, la filiale Suisse a développé des outils numériques interactifs pour la gestion du travail intérimaire et a développé des modules d'apprentissage en ligne avec des tests de connaissance.

FORMATION

La journée Sécurité s'est déroulée le 28 avril, journée mondiale de la sécurité au travail. Cette année le thème était « Chez SPIE, la sécurité est l'affaire de tous ». Comme les deux années précédentes, le format de la journée sécurité a été défini pour être au plus proche de la réalité de nos équipes et ainsi renforcer la prise en compte des Règles Vitales de Sécurité. Quatre vidéos ont été réalisées présentant quatre risques dans quatre environnements différents. Chaque vidéo présente le rôle de chacun dans l'application quotidienne des règles de sécurité. Dans chacune des vidéos l'accent est mis sur des prises de décision à différents niveaux de la chaîne hiérarchique qui, si elles intègrent systématiquement la sécurité, peuvent permettre d'éviter des accidents sur site. Cette année la participation de nos équipes a encore été excellente et des clients ont également

participé. Les temps d'échange ont été importants et ont permis d'insister sur les comportements attendus : oser dire stop lorsque des décisions peuvent avoir des effets négatifs sur la sécurité.

SPIE a continué à développer des actions de formations répondant à une volonté d'amélioration continue en matière de prévention.

En France, la filiale CityNetworks se mobilise autour de l'engagement des encadrants à notre culture sécurité en proposant des formations au leadership en sécurité. La filiale Building Solutions a développé des causeries de préparation visant à préparer une tâche de travail en amont, étape clé d'une prévention efficace. Ce dispositif s'appuie sur un recueil de fiches par tâche reprenant les risques associés, des exemples d'incidents en lien avec cette tâche et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

En Allemagne et en Europe centrale, 132 Managers (du comité de direction jusqu'au responsable de site) ont suivi des formations de leadership en sécurité. 6844 personnes ont suivi des formations spécifiques en sécurité sur la gestion des déchets, le travail en hauteur, le *management* des substances dangereuses, l'analyse d'accidents, la gestion des audits.

Aux Pays Bas, 218 employés ont suivi la formation sécurité pour l'obtention du certificat SCC (Safety Checklist for Contractors). 293 employés ont suivi une formation au leadership en sécurité. 1750 employés ont suivi des formations spécifiques en sécurité sur le risque électrique, le travail en hauteur, le risque routier, l'amiante, la consignation électrique, le levage, les 1ers soins, le travail en toiture et l'utilisation de plate-forme élévatrice mobile de personnes.

En Belgique, 13 managers supplémentaires ont été certifiés à la formation de conseiller en prévention de Niveau 3. Ce programme permet de donner les bases essentielles à une compréhension des enjeux en sécurité.

Pour la filiale SPIE Global Services Energy, 281 personnes ont participé aux formations au leadership sécurité sur l'ensemble des *Business Units*. Un questionnaire d'évaluation de la culture sécurité a été envoyé à l'ensemble des collaborateurs pour aider à définir les axes d'améliorations pour les prochaines années.

En Suisse, 216 personnes ont suivi des formations spécifiques en sécurité adressant différents risques dont l'utilisation de plate-forme élévatrice mobile de personnes.

INNOVATION ET BONNES PRATIQUES SANTÉ SÉCURITÉ

Les innovations en matière de sécurité ont continué à être stimulées en 2023. L'objectif permanent est d'écouter, de faire participer les employés, d'éliminer les travaux dangereux dans la mesure du possible, d'améliorer les équipements et de proposer des approches nouvelles pour amener des solutions efficaces et utilisables par nos opérationnels.

En France, un journal télévisé de la Prévention a été réalisé par nos collègues de la filiale Building Solutions. Les deux présentateurs ont lancé des reportages terrain où les reporters « locaux » ont pu filmer sur nos chantiers avec nos salariés des séquences autour de thématiques liées à l'actualité santé – sécurité de la filiale. Toujours dans la filiale Building Solutions une bande dessinée « Building Heroes » a été réalisée et a été distribuée à l'ensemble des collaborateurs. Elle met en scène des superhéros qui évitent des accidents graves grâce à leurs superpouvoirs. Ceci permet de rappeler des messages de prévention simples mais aussi d'impliquer la famille de nos collaborateurs et de renforcer les comportements de prévention.

En Allemagne et Europe centrale, en collaboration avec les opérationnels, il a été défini pour chaque outil électroportatif les opérations réalisables et les opérations non autorisées pour éviter les risques d'accidents liés à l'utilisation d'outils non adaptés. À la suite d'un accident grave lié à l'utilisation d'un outil de découpe, les équipes ont travaillé en collaboration avec le fabricant pour améliorer la sécurité de l'outil et ils ont également participé au développement d'Équipements de Protections Individuelles adaptés.

Les filiales continuent de mutualiser leurs efforts pour proposer aux opérationnels des solutions pour le travail en hauteur sûres, légères et simples d'utilisation (plateforme individuelle roulante légère, échafaudage mobile) comme des alternatives évidentes à l'utilisation des échelles et des escabeaux.

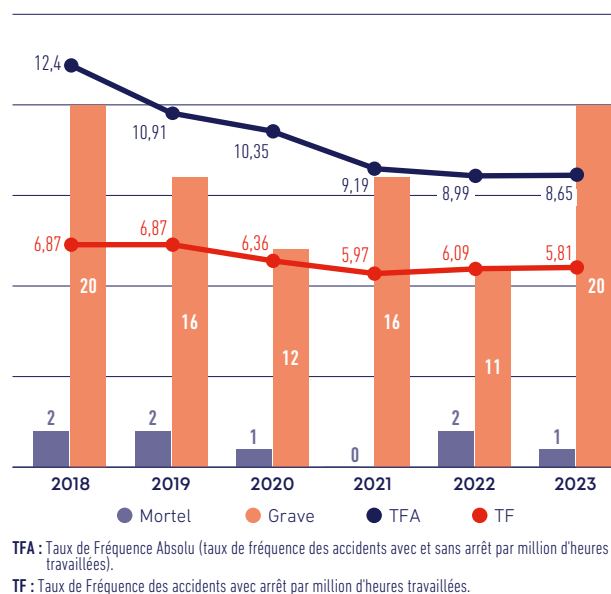
En 2023, les associations professionnelles Serce et l'OPPBT ont décerné neuf prix dont cinq premiers prix à SPIE. SPIE Facilities a reçu un 1er prix récompensant les « boosters sécurité » qui rassemblent les bonnes pratiques dans un recueil dédié et qui permet de les déployer avec plus d'efficacité au sein de la filiale. Aux Pays Bas, les équipes ont été récompensées pour leur performance sécurité par de nombreux clients : Sabc, Shell, ExxonMobil.

3

CONVENTION SANTÉ-SÉCURITÉ : PARTAGE AUTOUR DE NOS PRATIQUES

Une convention santé-sécurité a été organisée les 12 et 13 septembre 2023. Elle a réuni 65 participants de 8 pays différents représentant toutes les filiales de SPIE. Notre Président-directeur général est intervenu ainsi que l'ensemble des directeurs généraux de filiales. Les participants se sont réunis en différents groupes avec pour objectif de nous aider à bâtir le plan d'action santé-sécurité pour atteindre notre ambition de réduction significative d'accidents graves. Une des actions souvent citée a été la mise place de groupes d'échanges entre les filiales concernées par le même type d'activité pour partager les bonnes pratiques et échanger sur les problématiques afin d'élaborer des solutions communes. C'est chose faite et les groupes d'échanges démarreront début 2024.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES



SPIE déplore un accident mortel en 2023.

Malgré une dynamique sécurité très forte et une conscience partagée des risques les plus importants, le nombre d'accidents graves a augmenté significativement en 2023. Ces résultats contrastés nous obligent à davantage renforcer notre culture sécurité. Nous devons encore améliorer le contrôle de nos risques principaux. Les actions structurantes lancées en 2023 vont être poursuivies en 2024 avec de la discipline et de la rigueur dans le contrôle opérationnel et une tolérance 0 pour les violations en matière de sécurité. Une approche qui est soutenue par la motivation et l'engagement au quotidien de nos équipes et par une vigilance partagée de tous les instants.

Les taux sont calculés pour les employés et les intérimaires de SPIE, avec les acquisitions incluses au *pro rata temporis*. Les acquisitions fréquentes impliquent de former rapidement les employés rejoignant le Groupe à la culture sécurité de SPIE. Grâce au déploiement rapide de nos bonnes pratiques, SPIE continue à améliorer des taux de fréquence déjà bas pour la profession.

En 2023, 43 maladies professionnelles ont été déclarées en France. Les maladies professionnelles sont liées principalement à des troubles musculosquelettiques. Des actions de prévention des troubles musculosquelettiques sont en cours dans nos filiales. En France, la filiale Building Solutions a lancé des mesures des facteurs biomécaniques (posture, effort, fréquence) au moyen de capteurs sur des employés. Ceci a permis d'établir un plan d'action précis en cohérence avec les activités réalisées par nos collaborateurs. Ces études ont d'ailleurs été récompensées par un 1er prix lors du concours Serce-OPPBTP. La filiale Facilities travaille en partenariat avec une société pour la sensibilisation aux TMS et aux bons gestes pour s'échauffer. En Suisse, des tests d'exosquelettes sont réalisés avec pour objectif de prévenir le risque de survenue de troubles musculosquelettiques.

Le bien-être au travail de nos employés est une de nos préoccupations. Pour la filiale SPIE Global Services Energy, des actions d'aide et de sensibilisation sont réalisées parmi lesquelles le lancement d'une plateforme spécialisée qui permet d'agir sur la santé mentale des équipes. SPIE Global Services Energy a d'ailleurs organisé plusieurs évènements sur cette thématique. En Belgique, une enquête sur le bien-être au travail a été lancée en 2023 et permettra de définir les actions pertinentes à mettre en place dans la filiale.

3.5.4 GESTION DES RISQUES DE LA SOUS-TRAITANCE

ENJEUX SOUS-TRAITANCE

SPIE travaille avec 78000 fournisseurs et sous-traitants, pour un montant d'achats de 4,8 milliards d'euros en 2023. Une relation récurrente est établie avec 8000 fournisseurs, pour un montant de 3,3 milliards d'euros. 1,8 milliards d'euros sont des achats de sous-traitance. La grande majorité des sous-traitants du Groupe sont des entreprises de taille moyenne ou petite. Par ailleurs, la demande croissante des clients amène SPIE à être en recherche permanente de nouveaux sous-traitants. Malgré la raréfaction de l'offre et les hausses de prix sur certains segments, SPIE n'a déploré aucun incident majeur de sourcing en 2023. Il continue de considérer comme un maillon important de sa chaîne de valeur la sous-traitance qu'il suit de manière très structurée en termes de panel et de risque.

GESTION DES RISQUES DE LA SOUS-TRAITANCE

- En 2023, la fonction achats groupe a poursuivi le déploiement des 12 bonnes pratiques (BP), partie intégrante des standards internes de contrôle achat. Les actions de l'année ont tourné autour de trois piliers :
- gouvernance
 - élaboration d'une brochure, en complément du guide détaillé, pour favoriser la communication interne (auprès des Opérationnels) et externe (auprès des Fournisseurs),
 - cotation des 12 BP déployée dans les divisions, pour une diffusion plus large des standards,
 - poursuite de la montée en compétence des nouvelles entités (Workspere, Europe de l'Est), grâce à une formation de terrain effectuée par des relais en filiales ;
- panel
 - revue annuelle des panels, afin de tenir compte des évolutions de mix technique et géographique
 - *business reviews* avec les sous-traitants stratégiques identifiés ;
- conformité
 - collecte des documents réglementaires,
 - mise en œuvre du devoir de vigilance grâce à des évaluations fournisseurs adaptées, la gestion manuelle étant progressivement remplacée par une approche digitalisée au travers de plateformes dédiées.

Dans un contexte d'inflation, les Opérationnels ont accordé une attention particulière au *Sourcing* (BP2) en anticipant l'analyse des besoins grâce à des revues projets amont. SPIE a par ailleurs contracté avec un organisme spécialisé dans les analyses des tendances marché pour donner aux acheteurs les moyens de challenger les prix.

La préqualification des sous-traitants, tant sur les aspects Sécurité que sur le devoir de vigilance, reste une priorité. Le déploiement des questionnaires s'est poursuivi sur l'année 2023 sur l'intégralité des périmètres.

Il n'existe pas aujourd'hui beaucoup de plateformes permettant aux TPE d'entrer dans la feuille de route carbone telle que SPIE la met en œuvre sur l'ensemble de sa *supply chain*. Nombre de petits installateurs sont déjà sensibilisés à l'empreinte carbone des produits qu'ils installent – leur propre Scope 3 – ainsi qu'à la sobriété énergétique – les Scopes 1&2. SPIE a continué à influencer les plateformes dédiées à la sous-traitance afin qu'elles enrichissent leurs questionnaires sur la mise en œuvre du bilan carbone et la formalisation d'un plan de réduction.

L'évaluation des bonnes pratiques est passée de 79 % à 86 % sur un périmètre par ailleurs en extension. Le déploiement des 12 bonnes pratiques, couvrant à la fois la sélection, l'évaluation et le *management* du risque de manière pragmatique et adaptée permet de donner une visibilité aux différents acteurs, sécurisant un panel et rendant le client SPIE attractif.

SUIVI DE LA PERFORMANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TOUS LES FOURNISSEURS

SPIE est impliquée dans une démarche de suivi des engagements développement durable de ses fournisseurs au travers de campagnes annuelles par le biais d'une plateforme indépendante. En 2023, l'évaluation développement durable des fournisseurs et sous-traitants a continué à progresser pour atteindre 55 % du volume total d'achats (€-spends).

À la fin 2022, les plateformes utilisées par SPIE ont évolué de manière à inclure un module carbone, de sorte que SPIE a aujourd'hui les outils pour gérer l'évaluation développement durable et la réduction carbone au travers d'un seul questionnaire documenté par le fournisseur. Les priorités d'évaluation se déclinent au travers de deux paretos : l'un sur les €-spends, l'autre sur les CO₂-spends (€-spends x facteur d'émission), le développement durable et la réduction carbone étant devenus des sujets très imbriqués.

Les *category managers* des différents pays sont très impliqués dans l'accompagnement des fournisseurs à ces démarches, au moment de la mise au panel dans le respect de la charte fournisseur mais également à l'occasion des *business reviews* et / ou d'informations particulières.

Les réglementations se renforçant, le développement durable prend une place plus importante sur l'allocation des affaires et SPIE commence à être sollicité sur des notions de *Total Cost of Ownership* carbone sur certains nouveaux projets.

La note moyenne de nos évaluations fournisseurs continue de progresser.

À fin 2023, 5 fournisseurs travaillaient sur des plans d'action leur permettant de rester dans le panel de SPIE suite à une performance jugée insuffisante sur leur maturité développement durable. 2 ne seront pas reconduits, 3 sont en cours de plan d'actions avec une réévaluation avant la fin 2024.

REVUES DE PERFORMANCE DES FOURNISSEURS SENSIBLES

Parmi ses fournisseurs, SPIE identifie ceux qui sont sensibles, correspondant à un volume minimum annuel d'achats et à une exposition multi-pays. L'évaluation développement durable est une priorité pour ces fournisseurs qui représentent une priorité pour les affaires. C'est un critère pour être inclus au panel. 71 % des achats auprès des fournisseurs sensibles ont été évalués sur leur performance développement durable. Les engagements et la performance développement durable ainsi que les solutions vertes des fournisseurs sensibles font l'objet d'échanges lors des revues annuelles de performance avec nos fournisseurs stratégiques.

3.5.5 LA CYBERSÉCURITÉ

ENJEUX CYBERSÉCURITÉ

Les cyberattaques se sont multipliées au cours des dernières années et requièrent un renforcement général des mesures de protection. Maîtriser son exposition aux risques de cybersécurité est devenu aujourd'hui nécessaire à toute entreprise, que ce soit pour soutenir sa capacité à fournir ses services sans interruption comme pour protéger d'une compromission ou d'un usage frauduleux de ses données et les données personnelles qui lui sont confiées.

ÉLÉMENTS DE POLITIQUE CYBERSÉCURITÉ DU GROUPE

La direction générale a inscrit le risque de cybersécurité dans la cartographie des risques Groupe. En lien avec la démarche de

maîtrise des risques associée (nomination d'un sponsor membre du comité exécutif, attribution des responsabilités, plans d'action, surveillance), la politique de cybersécurité du Groupe détermine les mesures générales de sécurité applicables. Elle fournit un cadre d'appréciation vis-à-vis duquel la posture de sécurité des filiales est périodiquement évaluée, en cohérence avec les principaux référentiels de la profession et notamment la norme ISO 27001.

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

La feuille de route cybersécurité détaille les mesures prioritaires à mettre en œuvre à court terme, que ce soit au niveau du Groupe comme à celui des filiales. Elle matérialise les engagements pris pour atténuer les menaces *cyber* dans leurs scénarios les plus probables et notamment celui d'une attaque par *ransomware*. Ces objectifs se déclinent en une série de projets et d'initiatives visant à développer les capacités de protection, de détection des événements à risque ou suspects et de réaction aux incidents de sécurité.

RESSOURCES

Des investissements importants ont été consentis pour permettre l'exécution de cette feuille de route et pour développer les compétences nécessaires à l'exploitation opérationnelle des services mis en œuvre. Chaque filiale dispose ainsi d'équipes en charge de la cybersécurité, les effectifs dédiés à cette discipline ayant connu un accroissement significatif entre 2018 et 2023 (x4).

En matière d'organisation, la filière cybersécurité est intégrée à la fonction IT, notamment à travers sa participation aux comités de coordination et aux comités de pilotage des initiatives en cours. Elle dispose également de comités dédiés.

MOUVEMENT VERS LA CERTIFICATION CYBERSÉCURITÉ

Afin de pérenniser les efforts fournis et d'être en mesure de soutenir une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'engage progressivement vers la certification. Plusieurs entités maintiennent ainsi des certifications telles qu'ISO 27001 et Cyber Essential+. Plusieurs périmètres complémentaires sont également en phase de préparation. Une attention toute particulière sera apportée au cours de cette année à la Directive Européenne NIS2. Un groupe de travail avec l'ensemble des filiales a d'ores et déjà été constitué afin d'évaluer et mettre en place un plan d'actions spécifique au regard du nouveau cadre législatif qui entrera en vigueur à partir d'octobre 2024.

PROCÉDURES DE SURVEILLANCE DE LA CYBERSÉCURITÉ

Des campagnes d'évaluation de la conformité des filiales à la politique de cybersécurité et aux bonnes pratiques du marché sont conduites annuellement, soit par auto-évaluation, soit par audit externe. Ces campagnes permettent de mesurer sur une période pluriannuelle l'accroissement de la maturité du Groupe dans sa gestion du risque *cyber* et d'orienter les actions de la feuille de route. Comme l'exécution de la feuille de route, ces analyses font l'objet de présentations régulières au comité exécutif, au comité d'audit, ainsi qu'au conseil d'administration du Groupe.

DES RÉSULTATS CONCRETS EN CYBERSÉCURITÉ

Parmi les projets de cybersécurité ayant produit des résultats tangibles, il est possible de citer, sans que cette liste soit exhaustive :

- la clarification du modèle de délégation des responsabilités entre entités du Groupe ;
- le renforcement de la sécurité des annuaires techniques (Microsoft Active Directory) et la généralisation de l'authentification forte (MFA) ;
- le déploiement de capacités de détection et de réponse à incident à travers la construction d'un CyberSOC, en partenariat avec un acteur spécialisé ;
- le renforcement de la sécurité de la messagerie et de la protection contre le spam et l'hameçonnage ;

Résultats et bilans sur les trois dernières années (2021-2023) :

Indicateur clé de performance	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023
Nombre d'incidents graves en matière de sécurité informatique	0	0	0
dont ceux nécessitant une notification auprès d'une autorité de contrôle relative à la protection des données	0	0	0
Ratio de déploiement d'une solution de protection de type <i>endpoint detection and response</i> (EDR)	50 %	94 %	99 %

- la segmentation des réseaux et la protection des *data centers* ;
- la sensibilisation des collaborateurs à la cybersécurité (par exemple une brochure, des vidéos).

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE EN CYBERSÉCURITÉ

Trois séries d'indicateurs mesurent la réalisation des objectifs. Les indicateurs opérationnels permettent de suivre les niveaux d'efficacité et de robustesse des principaux composants de sécurité. Les indicateurs relatifs à la feuille de route cybersécurité relèvent son avancement par filiale et son avancement consolidé. Les indicateurs relatifs aux campagnes annuelles d'évaluation fournissent une vue de l'accroissement de la maturité cybersécurité du Groupe.

3.5.6 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ENJEUX ÉTHIQUES

Le Groupe peut être confronté à des risques de corruption dans le cadre de ses activités pouvant provoquer des sanctions financières et/ou pénales, l'exclusion de certains marchés ainsi qu'un risque d'atteinte à son image.

POLITIQUE ÉTHIQUE

SPIE maintient des exigences éthiques élevées dans la conduite de ses affaires. L'objectif du Groupe est d'avoir une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Ces engagements visent non seulement à s'assurer de la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur, mais également à gagner et conserver dans la durée la confiance des clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et autres partenaires.

GOUVERNANCE

Les engagements éthiques sont portés par les instances dirigeantes du Groupe. Les principales filiales de SPIE ont des comités éthiques présidés par les directeurs généraux des filiales et dont leur *compliance officer* est un membre. Ces comités éthiques veillent à la bonne application des règles éthiques au sein de leurs entités. Un comité éthique existe au niveau du Groupe qui est présidé par le Président-directeur général de SPIE.

DOCUMENTS ÉTHIQUES

Le Groupe a procédé à une refonte des documents éthiques et a publié en 2022 sur le site Internet du Groupe un nouveau code éthique disponible en sept langues : français, anglais, allemand, néerlandais, polonais, hongrois et slovaque.

Il a également publié sur le site intranet un Guide d'application du code éthique à destination des collaborateurs du Groupe. Ce Guide comprend des exemples de comportements à proscrire et des procédures détaillées en matière de prévention de la corruption. Cela concerne le recours à des intermédiaires, le sponsoring et les dons, les cadeaux d'affaires et les invitations du Groupe. Les filiales ont la possibilité de mettre en place une procédure spécifique, avec des règles propres s'appliquant aux collaborateurs de l'entité, mais seulement si ces dernières sont plus restrictives que la procédure Groupe.

DISPOSITIF D'ALERTE (WHISTLEBLOWING)

La procédure de recueil et de traitement des signalements et des alertes est publiée sur le site Internet du Groupe. Elle permet aux collaborateurs du groupe ainsi qu'aux parties prenantes de signaler tout comportement contraire au code éthique. Ces alertes peuvent être signalées à la ligne hiérarchique, à un représentant du personnel, à un *compliance officer* d'une entité ou au *compliance officer* du Groupe. Il est également possible de déposer une alerte sur une plateforme dédiée et gérée par un prestataire externe dont l'adresse est indiquée dans la procédure. Cette plateforme permet également les signalements anonymes sous certaines conditions.

CARTOGRAPHIE RISQUES CORRUPTION

Une cartographie des risques corruption est mise en place avec l'aide d'un consultant externe. Elle tient compte de l'organisation décentralisée du Groupe. La cartographie est ainsi déclinée pour chacune des plus importantes filiales du Groupe. En 2023 ces cartographies existent pour SPIE France et ses principales filiales, SPIE Deutschland und Zentraleuropa (comprenant l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la république Tchèque et la Slovaquie), SPIE Belgium, SPIE Nederland, SPIE Switzerland, et SPIE Oil & Gas Services.

La Cartographie a été élaborée à partir d'entretiens et des questionnaires avec des personnes exerçant des responsabilités significatives au sein de directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entité concernée dont le directeur général et le compliance officer. Chaque entité faisant l'objet d'une cartographie revoit le projet de cartographie soumis par le consultant puis procède à une validation formelle en interne (comité éthique ou instance dirigeante).

La robustesse des dispositifs de maîtrise de ces risques a également été examinée et peut, dans certains cas, donner lieu à des plans d'action d'amélioration.

Les risques examinés correspondent aux activités de la Société et comprennent les marchés privés, les marchés publics, les autorisations et sanctions administratives, les achats, les intermédiaires, le sponsoring et le mécénat, le recrutement, le lobbying et les partis politiques ainsi que le M&A.

COMMUNICATIONS ET ENGAGEMENTS SUR L'ÉTHIQUE

Lors de la publication du nouveau code éthique et procédure d'alerte, un message du Président-directeur général avait été diffusé dans la Newsletter du Groupe le 18 juillet 2022 et avait été reproduit sur le site intranet du Groupe rappelant que l'application des principes et règles d'éthique du Groupe par tous les salariés de l'entreprise est fondamentale dans la conduite des activités pour assurer la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur.

Des messages sur l'importance du respect des règles éthiques ont été diffusés en 2023 dans différentes entités du groupe. Ainsi par exemple, une campagne de communication a eu lieu dans plusieurs News Letter SPIE France sur des sujets éthiques (corruption, conflits d'intérêts...).

Les filiales ont défini leur population managériale devant signer un engagement éthique. Au sein de cette population 97 % des managers ont signé un engagement éthique à fin 2023. L'objectif était qu'en 2023, pour la population définie par les filiales, le taux d'engagement atteigne 100 %.

FORMATION À L'ÉTHIQUE

Avec la diffusion de documents éthiques revus, des nouvelles campagnes de formation sont lancées dans les différentes entités. Ces formations sont soit sous forme d'une réunion en présentiel avec un formateur soit sous forme de programmes en ligne (*e-learning*). Sur un total d'un peu plus de 3400 collaborateurs ayant reçu une formation en 2023, plus de 39 % ont reçu une formation en présentiel.

CONTRÔLE INTERNE

Les programmes d'audits internes du Groupe intègrent les revues dédiées à la prévention et à la détection des faits et comportements possiblement non conformes aux principes éthiques de SPIE. Plusieurs filiales sont ainsi auditées sur ces thématiques spécifiques ou intégrées aux programmes d'audit chaque année. En 2023, un audit éthique des affaires sur le déploiement de la loi Sapin 2 a été réalisé chez SPIE Nederland et un audit sur les sujets éthiques a été réalisé chez SPIE DZE Building Solutions Poland. Les sujets éthiques tels que le suivi de points identifiés lors des comités éthiques, le déploiement des programmes éthiques, et le testing de notes de frais sont systématiquement revus lors des missions globales d'audits internes. Enfin, le thème éthique est revu lors des audits de type post-acquisition dans les entités acquises par SPIE. En 2023, cela a été le cas de Planen & Bauen, KEM Montage, Energotest, WirliebenKabel acquis en 2020-2021 par SPIE DZE, et Valorel acquis en 2021 par SPIE France pour les audits post-acquisitions. Les audits internes en 2023 ont porté sur SPIE France CityNetworks, ICS et Thépault, SPIE DZE Elbud Gdansk, CN&G South East Region, ICS.

Par ailleurs un outil a été mis en place pour renforcer le dispositif de contrôles comptables anti-corruption Sapin 2. Il permet de déceler par exemple les transactions sans description ou imprécises, les transactions à risques (cadeaux, dépenses en espèce, notes de frais...), les utilisateurs atypiques (autres que le département comptable et la séparation des tâches), les écritures comptabilisées hors périodes de travail régulières, les doublons de comptabilisation, de paiement et de tiers.

LOBBYING

SPIE s'interdit toute forme de financement d'activités politiques. Le Groupe n'a pas recours à des lobbystes et n'a pas conclu de contrats à cet effet. Le Groupe ne peut cependant pas exclure que des associations professionnelles auxquels il appartient (comme SERCE et Gimélec en France, Techniek Nederland et VOMI aux Pays-Bas) puissent, dans certains cas, chercher à influencer sur la décision publique.

3.6 PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ FISCALE

ENJEUX

Les risques liés à la fiscalité et à ses évolutions sont pris en compte dans la cartographie des risques (cf. partie 2.1 « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement universel) et mettent notamment en avant les risques issus des interprétations du droit fiscal. Toutefois, par son implantation géographique, – suivant principalement les implantations des clients du Groupe – et la nature de ses activités tournées vers les services, le risque d'évasion fiscale est limité pour le Groupe. En particulier, les flux transfrontaliers sont peu nombreux et restreints à la fourniture de prestations de services de conseil et d'assistance (commerciale, juridique ou encore informatique), à la concession d'utilisation de la marque SPIE et à la répartition du financement du Groupe en fonction des besoins des filiales. Ces flux sont dûment documentés, en accord avec les lois locales et les principes directeurs de l'OCDE, et sont présentés aux autorités fiscales en cas de contrôle.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de dispositifs incitatifs disponibles – principalement liés aux efforts de recherche et développement – dans ses principales juridictions d'implantation, tel que le crédit d'impôt recherche en France. L'octroi de ces dispositifs repose sur des conditions très strictes, tant en termes de justification des dépenses de R&D engagées que d'éligibilité des projets, et sont régulièrement contrôlés par les autorités fiscales des juridictions qui les octroient.

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ FISCALE

L'approche de la fiscalité du groupe SPIE repose sur plusieurs principes de responsabilité fiscale définis par la direction fiscale :

Conformité

Le Groupe met tout en œuvre pour respecter ses obligations déclaratives et calculer la charge fiscale dans les pays où il est implanté conformément à la loi et aux intentions du législateur ;

Primauté des choix opérationnels

La direction fiscale a un rôle de partenaire et d'accompagnement des activités du Groupe et les conseille sur les meilleures options fiscales disponibles pour chaque opération, en accord avec le principe de conformité. Toutefois, le Groupe refuse de mettre en place des structures ou schémas artificiels ayant pour seul but d'obtenir un avantage fiscal. Ainsi, la présence du Groupe dans des juridictions pouvant être considérées comme à faible fiscalité n'est guidée que par l'objectif de servir les clients du Groupe là où sont établies leurs activités, comme sur le segment opérationnel SPIE Oil & Gas Services par exemple. La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est disponible en note 27 des annexes aux comptes consolidés ;

Approche de l'incertitude sur l'interprétation des textes fiscaux

La complexité de certains textes fiscaux, du droit fiscal international (en particulier sur les prix de transfert) et des

évolutions de la jurisprudence peuvent créer des situations où le Groupe doit interpréter différentes sources de droit pour les appliquer à sa propre situation. Face à ces incertitudes, le Groupe privilégie la sécurité juridique et opte pour les options les plus prudentes, afin de limiter au maximum l'exposition au risque. Le Groupe fait appel, le cas échéant, à des conseils fiscaux externes pour les opérations les plus significatives.

Coopération avec les autorités fiscales

Le Groupe s'efforce d'entretenir des relations constructives et transparentes avec toutes les autorités fiscales, quelles que soient les modalités pratiques de contrôle des informations déclarées. En cas de divergence d'interprétation des textes fiscaux avec les autorités fiscales, le Groupe tâche de démontrer sa bonne foi dans son analyse de la situation et du droit applicable en vigueur et refuse tout paiement ou action visant à obtenir une quelconque facilitation, conformément au code éthique.

RESSOURCES

La direction fiscale anime un réseau interne de fiscalistes et responsables financiers expérimentés et régulièrement formés, en charge des aspects fiscaux des opérations quotidiennes du Groupe et dont l'action doit être guidée par les principes dans la politique de fiscalité du Groupe.

CONTRÔLES INTERNES ET EXTERNES

La direction de l'audit interne intègre la fiscalité à ses différentes missions au sein des filiales, en particulier sur la conformité et le respect du code éthique. Sur les autres aspects, une organisation externe réalise annuellement, à la demande de la direction fiscale, une revue fiscale des principales filiales dont les objectifs sont de vérifier la bonne application du droit fiscal local et de la politique de prix de transfert aux opérations de l'exercice ainsi que de faire état de la fiabilité des procédures de contrôle interne. Des plans d'actions ont été mis en place pour atténuer les éventuels risques identifiés. La direction fiscale s'assure de leur correcte mise en œuvre lors des revues ultérieures.

Une fois par an, la direction fiscale présente au comité d'audit les faits marquants de l'exercice sur l'évolution des principales législations auxquelles le Groupe est soumis, l'évolution du taux effectif d'imposition et tout autre élément significatif qui pourrait impacter le Groupe. La réconciliation entre le taux d'imposition français et ce taux effectif d'imposition du Groupe est présentée en note 10 des annexes aux comptes consolidés.

RÉSULTATS

À ce jour, aucune déficience majeure n'a été identifiée et aucun contrôle fiscal n'a donné lieu à un redressement significatif au regard des comptes du Groupe.

3.7 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Période couverte

Les données collectées couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année de référence, à l'exception des acquisitions et cessions de filiales effectuées pendant l'année, intégrées à compter de la date d'entrée ou de sortie du périmètre.

Périmètre géographique

Tous les indicateurs couvrent 100 % des activités de SPIE à travers le monde sauf mention contraire.

COLLECTE DES DONNÉES

Les procédures de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs présents dans ce rapport ont été formalisées dans un guide mis à disposition de l'ensemble des personnes impliquées dans le processus de reporting. L'objectif est de garantir l'harmonisation des méthodologies dans l'ensemble des filiales ainsi que la fiabilité des données.

Le guide de définition des indicateurs précise les méthodes de calcul, les règles d'estimation, et définit les périmètres de reporting ainsi que les principes de prise en compte des variations de périmètre (cessions, acquisitions).

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Analyse de matérialité

SPIE a qualifié une liste de parties prenantes afin d'assurer une bonne représentativité de ses activités et de ses implantations géographiques dans les réponses. Quinze sujets impactant à la fois SPIE et ses parties prenantes ont été identifiés après une analyse approfondie de l'environnement opérationnel du Groupe, complété d'une recherche documentaire étendue.

Les parties prenantes identifiées et le comité exécutif du Groupe ont ensuite hiérarchisé les enjeux clés par le biais d'un sondage en ligne. Chacun pouvait en outre proposer d'autres enjeux ou émettre des commentaires. Les 380 réponses au sondage ont été complétées d'entretiens qualitatifs ayant permis de mieux comprendre les choix des parties prenantes.

Chiffre d'affaires aligné avec la Taxonomie européenne

L'indicateur de la part verte des activités de SPIE présenté dans la section 3.5.1 a été calculé sur la base des actes délégués de la Taxonomie européenne parus en avril 2021, complétés en janvier 2022 par l'inclusion des activités électronucléaires et gazières comme énergies de transition, ainsi qu'en juin 2023 par l'inclusion entre autres activités de la section 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité. Les actes délégués décrivent les activités éligibles et les critères de contribution substantielle permettant d'aligner le chiffre d'affaires d'une activité aux objectifs d'atténuation climatique et d'adaptation climatique de l'Union européenne.

SPIE procède à une application stricto sensu de la taxonomie européenne sur le périmètre complet de ses activités, comme

pour ses autres indicateurs de performance. Aucune extrapolation n'est effectuée.

En 2023, un projet structurant répondant aux besoins de la Business Intelligence et du Département Développement Durable a permis de qualifier le chiffre d'affaires éligible ou aligné au niveau le plus fin possible, celui du projet. Alors qu'entre 2019 et 2022, le chiffre d'affaires aligné du Groupe était calculé sur la base de questionnaires remplis par les filiales, le calcul du chiffre d'affaires aligné de SPIE se fonde désormais sur les données de projets qualifiés dans les systèmes ERP du Groupe selon trois critères: activité (comme par exemple l'électricité, la mécanique, le chauffage, la ventilation et la climatisation, l'infrastructure IT etc.), destination d'affaires (lieu où SPIE réalise ses travaux, comme les infrastructures de production d'énergie, infrastructures de réseaux, de transports etc.) et cycle de vie du projet (nouvelles installations ou installations existantes).

La segmentation nouvelle permet de mieux qualifier à la source l'éligibilité. Certaines activités peuvent être directement qualifiées à la source comme alignées (ex: l'installation de stations de charge électrique). Dans la plupart des cas, la segmentation correspondant à des activités éligibles donne lieu à une ou plusieurs questions posées sur les critères techniques de contribution substantielle. L'outil de calcul Groupe de la Taxonomie a été adapté en 2023 à cette nouvelle méthodologie. Les équipes d'intelligence économique, de développement commercial et de développement durable se sont assurées de pouvoir distinguer, dans les résultats 2023, les effets de l'évolution du référentiel (introduction du 3.20), de l'effet de la croissance organique des activités et du surcroît de précision obtenu par la codification à la source dans les ERPs. 97% du total du chiffre d'affaires du Groupe a pu être qualifié directement dans les ERPs. Les 3% restants, correspondant à des sociétés récemment acquises ou bien à des sociétés dont les ERPs ne pouvaient être modifiés en 2023, ont répondu aux critères techniques sur la base d'un questionnaire.

La segmentation de SPIE permet de cerner 73 % d'éligibilité sur le sujet de l'atténuation du changement climatique. En revanche, elle ne permet pas de rendre compte précisément de l'éligibilité pour les cinq autres objectifs de la Taxonomie. C'est la raison pour laquelle cette éligibilité a été considérée comme nulle.

L'analyse de l'éligibilité et de l'alignement du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement (CapEx) à la taxonomie couvre 100% du périmètre.

Les OPEX éligibles à la Taxonomie du Groupe, inférieurs à 1% des OPEX totaux du Groupe, sont considérés comme non matériels.

Que ce soit pour le chiffre d'affaires ou pour les CAPEX, les critères «Do No Signifiant Harm» (DNSH) et «Social Safeguards» sont analysés et validés au niveau du Groupe et non dans les ERPs. Lorsqu'il s'agit de destinations d'affaires comme la production d'électricité d'origine nucléaire, les DNSH relatifs au respect des traités et conventions en vigueur par les pays dans lesquels SPIE opère est vérifié au niveau du Groupe. Il en va de même par exemple pour le critère DNSH des pneus des véhicules en leasing long terme de SPIE qui constituent sa principale source de CAPEX aligné. De manière générale, il convient de noter que les activités de SPIE respectent toutes les réglementations européennes sociales et environnementales en vigueur, qui sont à la base des DNSH et MSS. Cette exigence de respect de la

réglementation en vigueur est déclinée dans nos politiques achats. A titre d'exemple, tout achat de matériel électrique se doit d'être conforme à la directive RoHS.

SPIE maintient une veille sur les controverses et incidents environnementaux et sociaux. En cas de violation de DNSH ou MSS constatée, cette veille permet, en dernier ressort, d'exclure des projets du taux d'alignement à la Taxonomie.

La démarche méthodologique, l'ensemble des critères et hypothèses sont documentés dans un guide méthodologique interne.

Empreinte carbone

La communication d'informations d'émissions de gaz à effet de serre se fait selon trois périmètres dits *Scope 1*, *Scope 2* et *Scope 3*, conformément au standard international Greenhouse Gas Protocol.

En 2023, le Groupe continue de suivre le standard GHG Protocol et utilise les bases de données de l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (www.ademe.fr/) pour les facteurs de conversion. Les facteurs d'émission sont mis à jour chaque année.

Scope 1 : celui-ci correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, pour les consommations énergétiques des bâtiments et de la flotte de véhicules.

Scope 2 : celui-ci est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité des bâtiments et de la flotte. Les émissions *scope 2* ont été calculées selon la méthode de localisation du Protocole de GES. Les facteurs d'émission relatifs à la consommation d'électricité pour l'Afrique et la zone « Moyen-Orient et Asie » correspondent à la moyenne des facteurs d'émission des pays d'implantation de SPIE.

Scope 3 : celui-ci correspond aux autres émissions indirectes liées à l'achat des produits et services, le fret, les déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs, les déchets et les immobilisations. Il ne comprend pas les émissions liées à l'utilisation des services de SPIE.

Les facteurs d'émissions monétaires des achats sont issus d'une étude *ad hoc* réalisée en 2021 avec l'aide d'un consultant expert. Cette étude s'est concentrée sur les familles d'achat les plus significatives. En fonction des données à disposition, un facteur d'émission a été affecté à chaque famille d'achat en choisissant parmi 6 méthodes différentes, telles que l'analyse de fiches de données environnementales et sanitaires (FDES) du matériel sur la base de données INIES ou la sélection d'un ratio monétaire d'une des catégories d'activité de la base ADEME. La précision apportée par les analyses de cycle de vie et passeports environnementaux des produits plus nombreux explique une hausse de 20 % du *Scope 3* achats vis-à-vis de 2019 et 2020, utilisant d'anciens facteurs d'émissions monétaires. La précédente étude, manquant de données d'analyse de cycle de vie précises, avait notamment sous-estimé les émissions liées à la phase de production des équipements

Taux de turnover volontaire

Le taux de turnover volontaire est la somme de démissions de collaborateurs en CDI divisé par l'effectif moyen de l'année de *reporting*.

Exclusions de reporting

Cette déclaration de performance extra-financière résume les engagements sociétaux en faveur du développement durable de SPIE.

Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives, la promotion du lien Nation-armée et le soutien de l'engagement dans les réserves ne font pas partie des risques principaux retenus par SPIE dans le cadre de l'analyse de risques extra-financiers du Groupe. Ces thématiques ne sont en conséquence pas traitées dans le cadre de la DPEF 2023.

La gestion des déchets et substances dangereuses fait partie intégrante des systèmes de gestion de l'environnement appliqués par les opérations. Ces sujets sont également couverts par le code environnement. Néanmoins, ils ne représentent pas un risque majeur à l'échelle du Groupe et ne sont en conséquence pas décrits dans le cadre de la DPEF 2023.

Le Groupe ne génère pas d'effluents de par ses activités autres que ceux liés aux eaux usées de son parc immobilier, gérées par les services municipaux en conformité avec la réglementation européenne.

Il convient de noter que la diversité et les mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap, les accords collectifs et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés sont traités plus en détail dans la partie 3.5.2 du présent document.

CONTRÔLES ET VÉRIFICATION

Les données sont collectées et consolidées *via* l'outil de *reporting* en ligne commun du Groupe, Enablon. Les filiales effectuent des tests de cohérence et valident leurs indicateurs développement durable. La direction développement durable du Groupe pilote la campagne de *reporting*, s'assure du bon respect du périmètre et des définitions d'indicateurs, et effectue des contrôles de cohérence globale des données.

Cette déclaration de performance extra-financière a fait l'objet d'une vérification par l'un des commissaires aux comptes de SPIE SA, PricewaterhouseCoopers Audit, désigné organisme tiers indépendant.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES GROUPE

Risque	Politique	Actions	KPI	Resultat 2023
Changement climatique	Politique développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Électrification de la flotte • Rénovation des bâtiments et regroupement des sites • Engagement fournisseurs • Conception d'offres pour une économie bas-carbone 	Pourcentage de chiffre d'affaires aligné avec la Taxonomie Européenne	48 %
			Émissions scopes 1, 2 et 3 en tonnes équivalent CO ₂	1 640 000
			% de spend en termes de CO ₂ réalisé avec des fournisseurs ayant des objectifs de réduction de leur empreinte carbone	47 %
Recrutement et rétention de collaborateurs	Principes de leadership SPIE Charte de la diversité	<ul style="list-style-type: none"> • Marque employeur • Relations écoles • Cooptation • Apprentissage • Formation et plans de développement • Promotion de la diversité de genre à travers le réseau de femmes • Actionnariat salarié 	Nombre de recrutements en CDI	6425
			Nombre de collaborateurs formés	32 749
			Nombre d'heures totales de formation	765 406
			Proportion de femmes dans les postes clés de direction	18,8 %
Santé et sécurité des collaborateurs	Code prévention sécurité Règles vitales de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Analyse des accidents graves 	Nombre d'accidents graves	20
Sous-traitance	One SPIE Procurement Way Charte fournisseurs et de sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de douze bonnes pratiques • Évaluation développement durable des fournisseurs et sous-traitants 	Taux d'application de bonnes pratiques sous-traitance	86 %
			% des achats évalués sur leur performance développement durable	55 %
Cybersécurité	Politique de cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de conformité par audit/auto-évaluation • Sensibilisation • CyberSoc 	Nombre d'incidents graves en matière de sécurité informatique	0
Éthique	Code éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Formation/Sensibilisation 	% de managers ayant signé un engagement éthique	97 %
			Nombre de collaborateurs formés à l'éthique	3400

3.8 TABLEAU DE CONCORDANCE *TASK FORCE ON CLIMATE RELATED DISCLOSURE*

pages

GOUVERNANCE

a. La manière dont le conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique. 57

b. Le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique 57, 262-265, 278-280

STRATÉGIE

a. Les risques et opportunités identifiés à court, moyen et long terme 68

b. L'impact de ces risques et opportunités sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise 19, 21, 131

c. La résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur 68

GESTION DES RISQUES

a. Les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques 67

b. Les processus de gestion des risques climatiques 68

c. Comment les risques climatiques sont intégrés dans le système de gestion des risques général de l'entreprise 38, 46-52

INDICATEURS ET OBJECTIFS

a. Les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques 67-68, 131

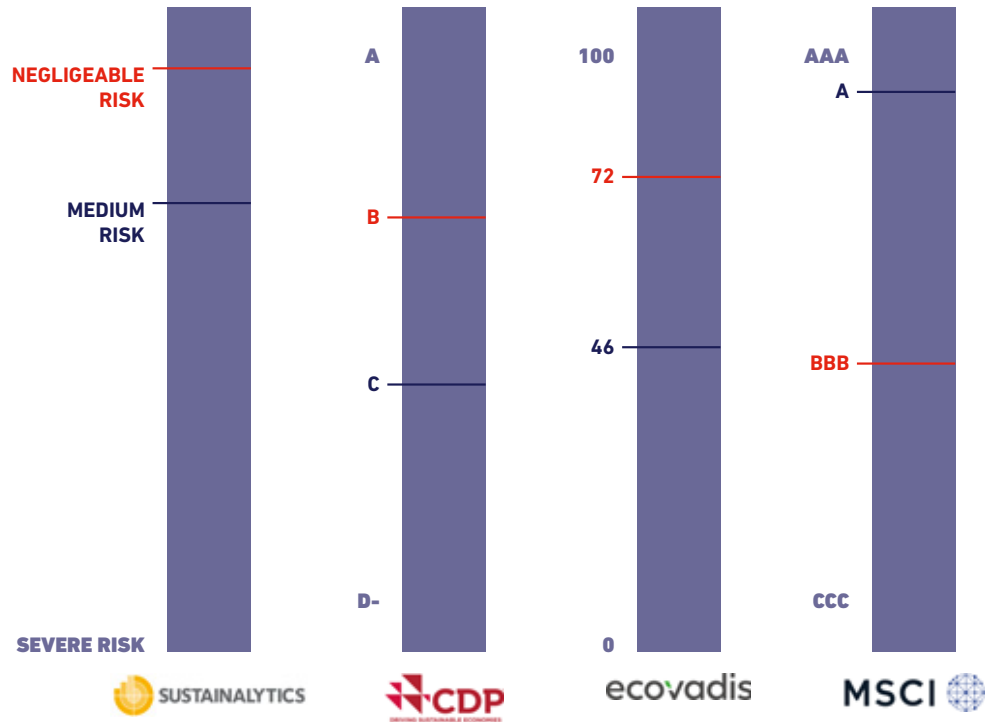
b. Les indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques associés sur les scopes 1 et 2, et si pertinent, le scope 3. 65-66, 88

c. Les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs 59

3.9 NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

- Notation de SPIE
- Moyenne du secteur

Agence de notation	Position en percentile
Sustainalytics	3 ^e percentile
Ecovadis	5 ^e percentile
CDP	Entre le 17 ^e et 49 ^e percentile
MSCI	Entre le 55 ^e et 82 ^e percentile



3

3.10 SYNTHÈSE DES INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

Effectifs	2019	2020	2021	2022	2023
France	19 536	19 032	19 067	19 013	18 845
Belgique	1 788	1 690	1 593	1 544	1 527
Allemagne	13 127	13 100	13 589	13 703	14 696
Royaume-Uni	2 822	2 040	1 739	-	-
Pays-Bas	4 303	4 044	3 887	5 715	5 848
Suisse	562	582	537	558	551
Pologne	1 071	1 101	1 275	2 505	2 996
Hongrie	352	356	329	339	346
Slovaquie & République tchèque	391	364	338	453	459
Autriche	215	212	537	580	666
Autres pays européens	3	21	17	45	228
TOTAL EUROPE	44 170	42 542	42 908	44 455	46 162
Afrique	900	930	1 028	1 117	1 486
Moyen-Orient	1 453	1 288	891	1 603	1 957
Asie	653	710	1 015	898	1 052
EFFECTIF TOTAL ^(A) *	47 176	45 470	45 842	48 073	50 657
EFFECTIF PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE					
Cadres	6 731	6 167	6 454	6 896	6 910
ETAM	21 368	20 913	21 329	22 645	25 166
Ouvriers	19 077	18 390	18 059	18 532	18 581
EMPLOI					
Recrutements ^(b) *	5 266	3 928	5 175	6 391	6 425
% de collaborateurs en CDI	87 %	87 %	88 %	86 %	85 %
Ancienneté moyenne	10,3	10,3	10,6	10,3	9,8
Taux de <i>turnover</i> volontaire *	7,95 %	5,40 %	6,41 %	7,95 %	6,98 %
Départs CDI					
<i>Démissions</i>	3 450	2 471	2 938	3 673	3 182
<i>Licenciements</i>	772	955	838	706	736
<i>Retraites</i>	552	670	478	770	474
<i>Ruptures conventionnelles</i>	486	449	703	470	685
<i>Autres motifs de départ</i>	532	632	708	1 045	894
DIVERSITÉ					
% de femmes *	13,2 %	13,2 %	13,7 %	12,8 %	13,4 %
% de femmes cadres	15,4 %	16,5 %	16,9 %	17,2 %	18,2 %
% de femmes ETAM	20,8 %	20,4 %	20,8 %	20,7 %	20,7 %
% de femmes ouvriers	3,9 %	4,3 %	4,2 %	1,6 %	1,7 %
Âge moyen en années	43	43	42,9	42,9	42,9

Effectifs	2019	2020	2021	2022	2023
Collaborateurs de moins de 25 ans	8 %	8 %	8 %	9 %	8 %
Collaborateurs entre 25 et 40 ans	35 %	36 %	35 %	34 %	35 %
Collaborateurs entre 41 et 55 ans	39 %	38 %	38 %	38 %	37 %
Collaborateurs entre 56 et 60 ans	12 %	12 %	12 %	13 %	13 %
Collaborateurs de plus de 60 ans	6 %	6 %	6 %	6 %	7 %
Nombre de nationalités représentées dans le Groupe	127	133	133	131	131
FORMATION					
Nombre total d'heures de formation *	-	465 057	558 426	726 869	765 406
Nombre de collaborateurs ayant reçu au moins une formation *	20 688	22 246	24 656	32 445	32 749
% de collaborateurs en contrat d'apprentissage	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
RÉTRIBUTION					
% de capital détenu par les collaborateurs	5,3 %	6,1 %	6,7 %	7,0 %	7,4 %
DIALOGUE SOCIAL					
% de collaborateurs couverts par un accord collectif			80 %	80 %	80 %
DROITS HUMAINS					
% de l'effectif travaillant dans un pays ayant ratifié les neuf conventions des droits fondamentaux au travail de l'OIT ^(c)			92 %	91 %	90 %

* Chiffres vérifiés par notre commissaire aux comptes dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier

(a) Effectif inscrit au 31/12 (CDI/CDD/apprentis) avec acquisitions

(b) L'ensemble de recrutements en CDI sur 2023

(c) Hormis les deux conventions relatives à la santé et sécurité au travail, requalifiées comme fondamentales en 2022

Santé Sécurité au travail	2019	2020	2021	2022	2023
SYSTÈME DE MANAGEMENT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL *					
Périmètre certifié ISO 45001 ou equ. ^(a)	91 %	93 %	94 %	92 %	91 %
ACCIDENTOLOGIE PERSONNEL SPIE *					
Taux de fréquence absolu des accidents de travail (yc acquisitions 2023) ^(b)	10,2	9,5	8,6	8,2	8,1
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (yc acquisitions 2023)	6,3	5,8	5,6	5,7	5,4
Taux de gravité (y compris acquisitions 2023) ^(c)	0,13	0,16	0,16	0,16	0,15
ACCIDENTOLOGIE PERSONNELS SPIE ET INTÉRIMAIRES *					
Taux de fréquence absolu des accidents de travail (yc acquisitions 2023) ^(b)	10,9	10,4	9,2	9,0	8,7
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (yc acquisitions 2023)	6,9	6,4	6,0	6,1	5,8
Taux de gravité (y compris acquisitions 2023) ^(c)	0,15	0,17	0,16	0,16	0,15
Nombre d'accidents du travail mortels	2	1	0	2	1
Nombre de cas reconnus de maladie professionnelle ^(d)		31	26	29	43
Nombre d'accidents graves	16	12	16	11	20
ACCIDENTOLOGIE SOUS-TRAITANTS					
Nombre d'accidents du travail mortels	0	0	1	1	0

* Chiffres vérifiés par notre commissaire aux comptes dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier

(a) VCA, MASE.

(b) Nombre d'accidents de travail avec arrêt + nombre d'accidents de travail sans arrêt par million d'heures travaillées

(c) Nombre de jours perdus de l'année en cours par millier d'heures travaillées

(d) Périmètre France

Environnement	2019	2020	2021	2022	2023
SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL *					
Périmètre certifié ISO 14001 (<i>en % des effectifs</i>)	77 %	82 %	87 %	91 %	90 %
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ^{*(A)}					
Chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie Européenne (<i>en %</i>)	35	41	42	46	48
<i>dont l'efficacité énergétique</i>			23,40 %	27 %	24 %
<i>dont la transition du mix énergétique</i>			17,20 %	17 %	21 %
<i>dont la mobilité bas carbone</i>			1 %	2 %	3 %
GESTION DU PARC VÉHICULES *					
Consommation de carburant (<i>en millions de litres</i>)	45,5	41,8	44,6	49,5	52,4
Part de véhicules électriques à batterie dans la flotte de véhicules		1 %	2 %	4 %	11 %
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES SITES PERMANENTS *					
Consommation totale d'électricité (<i>en millions de kWh</i>)	42	39	46	48	43
Part de l'énergie consommée dans les bâtiments d'origine renouvelable	10 %	9 %	9 %	13 %	18 %
Consommation de gaz (<i>en millions de kWh</i>)	46	45	38	34,5	32
Efficacité énergétique des bâtiments (<i>en kWh par m²</i>)	91	85	99	92	84
BILAN CARBONE *					
Émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes équivalent carbone (scope 1)	127 200	112 000	122 000	129 900	132 400
Émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes équivalent carbone rebaselined (scope 1) ^(b)	145 500	131 800	126 400	134 200	-
Émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes équivalent carbone (scope 2)	7 600	6 100	7 900	8 400	7 300
Émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes équivalent carbone rebaselined (scope 2) ^(b)	9 300	6 900	8 100	8 600	-
Intensité carbone (<i>en grammes de CO₂/euro CA</i>) scopes 1 et 2	19	18	19	17	16
Émissions indirectes liées aux achats de biens et services (<i>en tonnes équivalent CO₂</i>)	980 000	930 000	1 100 000	1 600 000	1 400 000
Émissions indirectes liées aux déplacements domicile-travail (<i>en tonnes équivalent CO₂</i>)	47 400	26 800	27 000	30 600	29 400
Émissions indirectes liées aux déplacements professionnels (<i>en tonnes équivalent CO₂</i>)	25 000	13 300	10 900	15 000	17 500
Total d'émissions indirectes (scope 3)	1 146 000	1 043 000	1 250 000	1 740 000	1 500 000
Intensité carbone (<i>en grammes de CO₂/euro CA</i>) scopes 1, 2 et 3	185	175	198	232	190
AUTRES POLLUANTS AÉRIENS					
Émissions de NO _x (<i>en tonnes</i>)	1 677	1 415	1 675	1 841	1 943
DÉCHETS					
Déchets non dangereux (<i>en tonnes</i>)	24 700	28 800	21 200	23 600	16 900
Déchets dangereux (<i>en tonnes</i>)	890	670	814	815	1 045
% de déchets non dangereux recyclés	-	-	46	42	46
% de déchets non dangereux valorisés dont valorisation énergétique	-	-	44	34	37
% de déchets non dangereux avec autre mode de traitement ^(c)	-	-	10	24	17
% de déchets dangereux recyclés	-	-	44	39	43
% de déchets dangereux valorisés dont valorisation énergétique	-	-	8	21	29
% de déchets dangereux avec autre mode de traitement ^(c)	-	-	48	40	28

* Chiffres vérifiés par notre commissaire aux comptes dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier.

(a) Selon le référentiel de la taxonomie européenne (les actes délégués de la Taxonomie européenne parus en avril 2021, complétés par l'acte délégué complémentaire relatif aux objectifs climatiques de février 2022 et de juin 2023).

(b) Nos chiffres intègrent désormais les modifications de notre périmètre suivant une méthodologie basée sur le Greenhouse Gas Protocol. Cette méthodologie inclut les acquisitions et les cessions depuis 2019.

(c) Mise à la décharge, incinération sans valorisation énergétique, stockage.

Économie	2019	2020	2021	2022	2023
SYSTÈME DE MANAGEMENT QUALITÉ *					
Périmètre certifié ISO 9001 <i>(en % des effectifs)</i>	-	95	98	97	95
ACHATS RESPONSABLES					
Évaluation développement durable des fournisseurs *					
% du montant des achats avec des fournisseurs évalués sur leur performance développement durable	35	34	45	51	55
% du montant des achats avec des fournisseurs sensibles évalués sur leur performance développement durable ^(a)	-	-	67	70	71
Engagements de réduction de CO₂ des fournisseurs *					
% des émissions de CO ₂ provenant des dépenses d'achat réalisées avec des fournisseurs dotés d'objectifs formels de réduction de leur empreinte carbone	-	-	17	29	47
Achats solidaires					
Montant des achats avec secteur protégé (EA, ESAT...) <i>(en millions d'euros)</i>	1,8 M €	1,6 M €	2,8 M €	3,4 M €	3,4 M €
Gestion de la sous-traitance *					
% de mise en place des bonnes pratiques	-	75	74	79	86
ÉTHIQUE DES AFFAIRES *					
Pourcentage de managers ayant signé un engagement éthique parmi la population qui devrait signer un tel engagement	-	-	74	94	97
Nombre de collaborateurs ayant reçu une formation à l'éthique	-	-	-	4 800	3 400

* Chiffres vérifiés par notre commissaire aux comptes dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier.
(a) Fournisseurs ayant signé un accord cadre ou avec au moins 500 K€ de dépenses dans l'année.

TABLE 1 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Modèle : Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année N

Critères de contribution substantielle A	Année		Critères de contribution substantielle						
	Code(s) (a)	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité
Activités économiques		K€	%	O ; N ; N/EL (b) (c)	O ; N ; N/EL (b) (c)	O ; N ; N/EL (b) (c)	O ; N ; N/EL (b) (c)	O ; N ; N/EL (b) (c)	O ; N ; N/EL (b) (c)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)									
3.10 Fabrication d'hydrogène (d)	CCM 3.10	2 140	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.1. Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque*	CCM 4.1	54 826	0,6 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM 4.3	22 506	0,3 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.5. Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM 4.5	3 768	0%	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.6. Production d'électricité à partir d'énergie géothermique	CCM 4.6	82	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.8. Production d'électricité par bioénergie	CCM 4.8	13 555	0,2 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.9. Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	1 572 078	18,1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.10. Stockage de l'électricité	CCM 4.10	12 350	0,1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.12. Stockage d'hydrogène	CCM 4.12	587	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.14. Réseaux de transport et de distribution pour gaz renouvelables et à faible intensité de carbone	CCM 4.14	11 136	0,1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
4.28. Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM 4.28	155 166	1,8 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
5.1. Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	59 517	0,7 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
5.5. Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM 5.5	5 457	0,1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
5.7. Digestion anaérobie de biodéchets	CCM 5.7	168	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
6.13. Infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologique	CCM 6.13	19	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
6.14. Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	77 350	0,9 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	141 321	1,6 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N
6.16. Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16	3 577	0 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N
6.17. Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	CCM 6.17	5 285	0,1 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N
7.1. Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1	30 383	0,3 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.2. Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	20 707	0,2 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	609 734	7 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	5 874	0,1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	49 688	0,6 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	37 689	0,4 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	253 649	2,9 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
8.2. Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	0	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	1 000 396	11,5 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		4 149 007	47,6 %	47,6 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Dont habitantes		3 522 473	40,5 %	40,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Dont transitoires		278 966	3,2 %						
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE) (e)									
				EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)
4.1. Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque*	CCM 4.1	3 470	0 %						
4.9. Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	1 719	0 %						
4.29. Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.29	12 422	0,1 %						
7.1. Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1	331 867	3,8 %						
7.2. Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	867 143	10 %						
7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	115 694	1,3 %						
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	94 292	1,1 %						
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	16 368	0,2 %						
8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	143 702	1,7 %						
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	592 880	6,8 %						
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		2 180 009	25 %	27 %					
Chiffre d'affaires total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) (g)		6 329 016	72,7 %	75 %					
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (h)		2 379 569	27,3 %						
TOTAL (A + B)		8 708 585	100 %						

Information :

* SPIE a regroupé toutes les énergies renouvelables, y compris la technologie solaire photovoltaïque.

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

· CCM pour Atténuation du changement climatique ;

· CCA pour Adaptation au changement climatique ;

· WTR pour Ressources aquatiques et marines ;

· CE pour Économie circulaire ;

· PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;

· BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

OUI – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

NON – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

Critères d'abstention de préjudice important (« critères DNSH »)³⁰

Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.) année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
0	0	0	N	0	0	0	N/A		
0	0	N	0	N	0	0	0,3 %		
0	0	0	0	N	0	0	0,3 %		
0	0	0	N	N	0	0	0 %		
0	0	0	N	0	0	0	0 %		
0	0	N	0	0	0	0	0 %		
0	0	N	0	0	0	0	14 %	H	
0	0	0	0	N	0	0	0 %	H	
0	0	N	0	0	0	0	0 %	H	
0	0	0	N	0	0	0	0 %	H	
0	0	0	0	0	0	0	1,6 %		
0	0	0	N	N	0	0	0 %		
0	0	N	0	N	N	0	0 %		
0	0	0	N	0	0	0	0 %		
0	0	0	0	0	0	0	0,2 %	H	
0	0	0	0	0	0	0	0,1 %	H	
0	0	0	0	0	0	0	1,1 %	H	
0	0	0	0	0	0	0	0 %	H	
0	0	0	0	0	0	0	0 %	H	
0	0	0	0	0	0	0	0,3 %		
0	0	0	0	0	N	0			T
0	0	N	N	0	N	0	10,1 %	H	
0	0	N	N	N	N	0	0,6 %	H	
0	0	N	N	N	N	0	1 %	H	
0	0	N	N	N	N	0	0,4 %	H	
0	0	0	0	N	N	0	3,3 %		T
0	0	0	0	0	0	0	0,2 %	H	
0	0	N	N	N	N	0	11,7 %	H	
							45,6 %	40,4 %	3,2 %

TABLE 2 – CAPEX

Modèle : Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année N

Activités économiques	Code(s) ^(a)	Année		Critères de contribution substantielle						
		CapEx	Part des CAPEX, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	
		€	%	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)										
6.5. Transport par voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	75 510	17 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	10 943	3 %	O						
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	2 988	1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	432	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	588	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
4.9 Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	1 419	0 %	O						
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		91 292	21 %	21 %						
Dont habitantes		4 008	1 %							
Dont transitoires		75 510	17 %							
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)^(a)										
				EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	
6.5. Transport par voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	64 324	15 %							
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	115 888	27 %							
8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	13 198	3 %							
4.9. Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	2 897	1 %							
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		196 307	45 %							
CapEx total des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)^(a)		288 187	67 %							
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie^(b)		123 568	33 %							
TOTAL (A + B)		431 532	100 %							

Information

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

CCM pour Atténuation du changement climatique ;

CCA pour Adaptation au changement climatique ;

WTR pour Ressources aquatiques et marines ;

CE pour Économie circulaire ;

PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;

BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

OUI – Activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

NON – Activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

Critères d'abstention de préjudice important (« critères DNSH ») ³⁰									
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CAPEX alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.) année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
0	0	N	O	O	N	0	13%		T
						0	1%		
0	0	N	N	N	N	0	0%	H	
0	0	N	N	N	N	0	0%	H	
0	0	N	N	N	N	0	0%	H	
0						0	2%		
	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	16%		
	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	0%	H	
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	13%		T
							22%		
							21%		
							1%		
							0%		
							44%		
							60%		

TABLE 3 – OPEX

Modèle : Part des dépenses OpEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année N

Critères de contribution substantielle		Année		Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	Code(s) ^(a)	OpEx	Part des OPEX, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité
		Devise	%	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}	O ; N ; N/EL ^{(b) (c)}
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)									
6.5. Transport par voitures particulières et véhicules utilitaires légers ^(a)	CCM 6.5	0	0 %	0	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.7. Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	0	0 %	0					
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0	0 %	0	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0	0 %	0	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0	0 %	0	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %						
Dont habitantales		0	0 %						
Dont transitoires		0	0 %						
A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE) ^(a)									
6.5. Transport par voitures particulières et véhicules utilitaires légers ^(a)	CCM 6.5	0	0 %	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)	EL ; N/EL ^(b)
7. Construction									
Location à long-terme d'immeubles	CCM	0	0 %						
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %						
OpEx total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) ^(a)		0	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie ^(a)		0	0 %						
TOTAL (A + B)		0	0 %						

Information

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

OUI – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

NON – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») ⁽⁴⁾				Garanties minimales	Part des OPEX alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.) année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité				
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
0	0	N	O	O	N	0	0%		T
						0	0%		
0	0	N	N	N	N	0	0%	H	
0	0	N	N	N	N	0	0%	H	
0	0	N	N	N	N	0	0%	H	
						0	0%		
						0	0%	H	
						0	0%		T
							0%		
							0%		
							0%		
							0%		

3.11 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le . (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – *Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de personnes et se sont déroulés entre sur une durée totale d'intervention de 12 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions , RH, Santé et Sécurité, Achats, Ethique, Cybersécurité.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ; nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour les risques sociaux et sociétaux, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection de sites.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir , et couvrent des données consolidées sélectionnées pour ces tests,
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2024

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

Associé

Aurélie Castellino

Associée Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes**INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET AUTRES RÉSULTATS QUANTITATIFS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023:**

Effectifs (genre)	Achats couverts par une évaluation RSE
Recrutements (CDI)	Pourcentage des achats couverts par une évaluation RSE
Démissions (CDI)	Achats sensibles couverts par une évaluation RSE%
Nombre d'heures de formation	Pourcentage des achats sensibles couverts par une évaluation RSE (ex. Ecovadis)
Nombre d'employés formés	Pourcentage des émissions de GES provenant d'achats auprès de fournisseurs ayant pris des engagements de réduction de leurs émissions de GES
Nombre de femmes ayant un poste managérial clé (coefficient 15 et plus)	Empreinte carbone (Scope 1, 2 3)
Périmètre certifié ISO 45001 ou équivalent (% de l'effectif)	Pourcentage de bonnes pratiques sous-traitance mise en place
Nombre d'accidents mortels	Chiffre d'affaires éligible et aligné avec la Taxonomie européenne
Nombre d'accidents grave	Périmètre certifié ISO 14 001 (% des effectifs),
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	Consommation d'énergie flotte (carburant en litres du parc automobile SPIE)
Nombre d'accidents sans perte de temps	Consommation d'énergie bâtiments
Nombre cumulé de jours calendaires perdus en 2022	Consommation de carburant excluant le parc automobile
Nombre total d'heures travaillées	Nombre total de voitures du parc automobile
Taux de fréquence	Nombre de véhicules électriques dans le parc automobile
Taux de fréquence absolu	Pourcentage de membres du Management concernés ayant signé un engagement éthique qui contient une référence aux exigences d'éthique/conformité
Taux de gravité annuel	Nombre d'incidents de cybersécurité P1 et P2
Nombre de personnes ayant participé aux formations au leadership sécurité pour l'entité SPIE Global Services Energy	Nombre de End Points (postes) exposés en cas de menace
Nombre de personnes ayant suivi des formations spécifiques en sécurité sur la gestion des déchets, le travail en hauteur, le management des substances dangereuses, l'analyse d'accidents, la gestion des audits (en Allemagne et en Europe centrale)	Nombre de End Points (postes) couverts par un système de sécurité (Tehtris)
Total achats (par famille d'achats)	
Total des achats sensibles (par famille d'achats)	

INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) :

Feuille de route SPIE 2025	Présentation relative aux Règles Vitales de Sécurité
Mise à jour de l'évaluation des Risques physiques dus au changement climatique (scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5) à l'horizon 2050	« Business reviews » menés par les filiales sur les fournisseurs stratégiques du Groupe
Intégration de SPIE à l'indice CAC SBT 1,5°	Communication sur la Journée Sécurité 2023
Politique véhicules de SPIE France 2023 (électrification de la flotte)	Mesure prise relative aux manœuvres d'urgence, suite à l'accident mortel de janvier 2023
Cartographie des risques éthiques et corruption pour SPIE DZE et SPIE France	Décision d'interdiction de l'utilisation d'échelles et d'escabeaux
Exemples de Newsletter sur l'éthique et la lutte contre la corruption des 03/01/2023, 02/08/2023 et 09/12/2023	Preuve de la convention santé-sécurité, organisée les 12 et 13 septembre 2023.
Plan d'action relatif à la politique sécurité	Certificats de certification cybersécurité des différentes entités
	Cartographie des risques cybersécurité 2023

3.12 PLAN DE VIGILANCE

LE MODÈLE D'AFFAIRES DE SPIE ET SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le modèle d'affaires de SPIE est décrit à la section 3.1 du présent document.

Les achats de SPIE se sont élevés à 4,8 milliards d'euros en 2023. Ces dépenses sont effectuées auprès de 78 000 fournisseurs, dont 99 % sont situés en Europe.

Les deux catégories les plus importantes sont la sous-traitance, qui représente 38 % des dépenses totales, et les équipements électriques, pour près de 20 %. Les autres catégories telles que la flotte de véhicules et engins, les équipements mécaniques, les systèmes CVC ou les équipements ICS représentent chacune moins de 5 % des dépenses totales.

POLITIQUE ET ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

SPIE se conforme aux exigences légales les plus récentes en matière de vigilance et de devoir de diligence, à savoir la loi française sur le devoir de diligence et son équivalent en Allemagne, la *Lieferkettengesetz*.

SPIE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003.

Le président-directeur général du groupe a régulièrement renouvelé son engagement à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption.

L'application de ces dix principes est reflétée dans les documents de politique interne de SPIE, tels que le Code d'éthique, la Politique de développement durable et la Charte des fournisseurs et sous-traitants.

Le code éthique de SPIE précise nos engagements en matière de respect de l'environnement, des droits du travail, des droits de l'homme, des normes de santé et de sécurité, ainsi que des principes de lutte contre la corruption. Un guide de mise en œuvre accompagne ce code.

La politique de développement durable de SPIE donne le ton en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité, de droits de l'homme, y compris de relations industrielles, de non-discrimination et de diversité, ainsi que d'approvisionnement responsable.

Le One SPIE Procurement Way décrit la mission de l'équipe achats, qui est de contribuer activement à la transition énergétique et à la transformation numérique aux côtés des clients, tout en incarnant les valeurs de proximité, de performance et de responsabilité de SPIE. La Charte des fournisseurs et sous-traitants de SPIE définit les exigences de SPIE en matière d'éthique, de protection de l'environnement, de santé et sécurité et de droits du travail et de l'homme à l'égard de ses fournisseurs. Les fournisseurs de rang 1 sont explicitement tenus d'appliquer une approche correspondante à leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

GESTION DES RISQUES

Gestion des risques d'entreprise

Depuis 2010, le Groupe réalise périodiquement des exercices de cartographie des risques permettant au Comité exécutif du Groupe, ainsi qu'au Comité d'audit du Conseil d'administration, d'avoir une vue d'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe peut être exposé, c'est-à-dire ceux qui pourraient compromettre la réalisation de ses objectifs ou perturber ses activités, nuire durablement à son image ou aux processus opérationnels clés du Groupe.

L'univers de risque évalué chaque année couvre, entre autres risques commerciaux, les risques juridiques, de conformité et d'éthique, de santé et de sécurité, d'environnement et de droits de l'homme. Ces domaines sont évalués pour les opérations propres ainsi que dans la chaîne de valeur de SPIE, y compris les risques liés aux clients et aux fournisseurs. En 2023, les risques les plus importants pour le groupe étaient la pression concurrentielle/les risques liés au secteur d'activité, les risques liés à la cybersécurité, les pénuries de compétences et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement dues aux effets de l'épidémie de Covid-19.

Une approche commune de la gestion des risques appliquée à l'ensemble des filiales et des fonctions

L'univers des risques est également évalué au niveau des filiales, ce qui donne lieu à une cartographie des risques spécifique à chaque pays et à des plans d'action ultérieurs par filiale.

En outre, des exercices détaillés de cartographie des risques sont menés régulièrement par les fonctions conformité, achats et développement durable pour leurs domaines de risque. Cela permet de cartographier régulièrement les risques liés à l'éthique et à la corruption, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'autres risques liés au développement durable, et d'établir des plans d'action pour atténuer les risques les plus élevés identifiés.

La dernière cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement a impliqué les services de gestion des risques, d'approvisionnement, de santé sécurité environnement et de développement durable et a été accompagnée par un consultant externe spécialisé.

Un risque social élevé a été mis en évidence, lié au non-respect potentiel des réglementations en matière de santé, de sécurité et de travail par le personnel sous-traitant. Cette analyse a été présentée au comité exécutif par le membre du comité exécutif chargé du développement durable et des mesures de contrôle ont été adoptées.

Au niveau opérationnel quotidien, une analyse des risques est également menée au niveau des projets sur les questions HSE, conformément aux normes OHSAS 18001 et ISO 14001 contre lesquelles SPIE est certifiée. SPIE analyse les accidents graves des sous-traitants et donne suite aux recommandations formulées à l'issue de l'enquête.

Engagement des parties prenantes et analyse de la matérialité

Les risques et les opportunités sont également évalués tous les trois ans par un large panel de parties prenantes internes et externes, comprenant des employés, des cadres supérieurs, des clients, des fournisseurs, des investisseurs, des pairs et des partenaires. La transition énergétique, les modèles d'entreprise de nos clients intégrant des critères de durabilité, la pénurie de compétences ainsi que les risques en matière de santé et de sécurité figurent parmi les thèmes les mieux classés.

FEUILLE DE ROUTE RSE 2025 ET AUTRES OBJECTIFS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

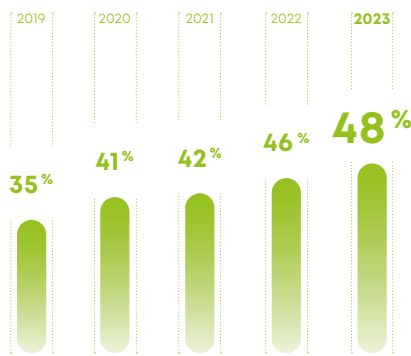
Les enjeux les plus saillants issus de l'analyse de matérialité 2020 de SPIE ont servi de base à l'élaboration de la première feuille de route RSE de SPIE.

Pilier n° 1 Environnement

OBJECTIF 2025 N° 1 :
CONTRIBUER
À UNE ÉCONOMIE
BAS CARBONE



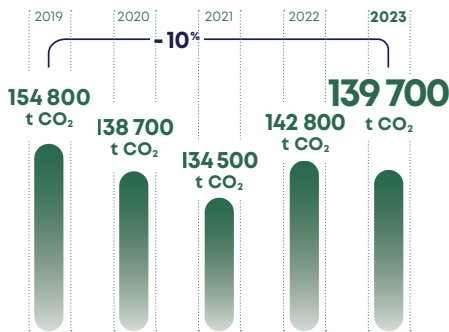
du chiffre d'affaires de SPIE en 2025 sera aligné sur les critères climat de la taxonomie européenne



OBJECTIF 2025 N° 2 :
RÉDUIRE L'EMPREINTE
CARBONE DE SPIE

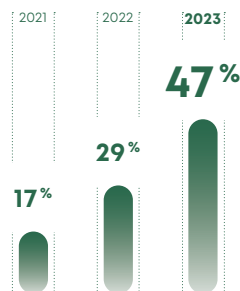


de réduction de l'empreinte carbone directe de SPIE par rapport à 2019 (scopes 1 et 2)*



* Ces chiffres intègrent désormais les modifications de périmètre suivant une méthodologie basée sur le Greenhouse Gas Protocol. Cette méthodologie inclut les acquisitions et les cessions depuis 2019.

67%
des achats de SPIE seront réalisés avec des fournisseurs ayant pris d'ambitieux engagements de réduction de leur empreinte carbone



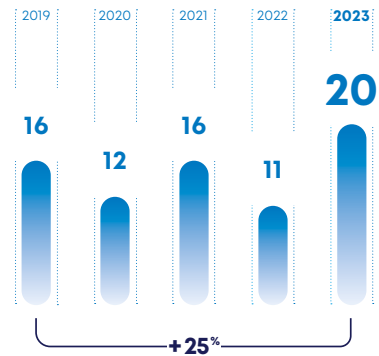
Pilier n° 2 Social et sociétal

OBJECTIF 2025 N° 3 :
VISER L'EXCELLENCE
EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ



d'accidents graves* par rapport à 2019

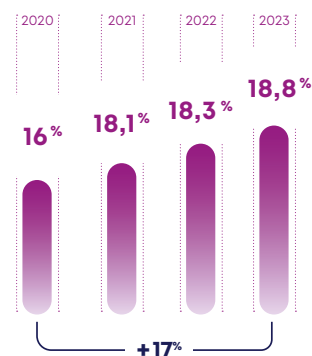
* Périmètre : employés et intérimaires.



OBJECTIF 2025 N° 4 :
RENFORCER
LA DIVERSITÉ
DE GENRE



Proportion de femmes à des postes clés de direction (par rapport à 2020)



Outre cette feuille de route, la fonction achats Groupe se fixe également un objectif annuel faisant progresser le pourcentage de dépenses évaluées par des tiers sur les aspects développement durable.

DILIGENCE RAISONNABLE

Chaque année, les filiales sont invitées à auto-évaluer leur niveau de conformité aux normes de contrôle interne de SPIE. Ces normes couvrent le respect de l'éthique, du HSE et du droit du travail, ainsi que les exigences de notre propre système de gestion interne. Les audits de contrôle interne vérifient la cohérence de ces auto-évaluations. Des plans d'action sont établis et suivis pour remédier à toute non-conformité.

Le service de contrôle des risques et d'audit interne inclut également les exigences relatives au devoir de diligence dans son programme d'audit interne.

Des inspections en matière de santé, sécurité et environnement sont régulièrement menées dans nos opérations, couvrant l'ensemble du personnel travaillant sur un projet. Des audits sont également réalisés pour renouveler la certification de nos systèmes de gestion de l'environnement et de la santé et de la sécurité.

Suite à l'identification du risque que les sous-traitants ne respectent pas les normes attendues en matière de santé et de sécurité ou de travail, un ensemble de douze meilleures pratiques d'évaluation, d'application et de promotion ont été conçues pour atténuer ce risque. Ces pratiques vont de l'évaluation HSE des fournisseurs à la vérification de la conformité du travail, en passant par la gestion/supervision et l'évaluation après le travail.

En ce qui concerne l'action climatique, des groupes de travail transversaux dédiés (flotte, immobilier, engagement des fournisseurs, formation sur le climat) examinent les leviers et les défis de la décarbonation. Ils partagent les meilleures pratiques dans l'ensemble du groupe et suivent les progrès accomplis.

Dans le cadre du plan d'achats responsables du Groupe, les fournisseurs font l'objet d'une évaluation externe et d'une notation par un tiers depuis 10 ans. Cette évaluation porte sur la santé et la sécurité, le travail et les droits de l'homme, la conformité et les performances environnementales, ainsi que sur les achats responsables de ces mêmes fournisseurs. De mauvaises performances déclenchent un signal d'alarme et un échange avec le fournisseur sur les moyens de se mettre au niveau des normes de SPIE. SPIE procède également à des échanges sur les performances en matière de développement durable dans le cadre des revues commerciales annuelles menées avec les fournisseurs les plus critiques.

REMÉDIATION

SPIE s'engage à remédier à toute infraction à ses politiques.

Tout manquement au code d'éthique de SPIE peut être signalé à la direction de la filiale, au comité d'éthique ou au responsable de la conformité.

SPIE a mis en place un système d'alerte géré par un tiers et couvrant tous les domaines du code d'éthique de SPIE, qui est décrit dans le document "Procédure de collecte et de traitement des rapports et des alertes".

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DES PROCESSUS LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE

L'efficacité de nos processus de gestion des risques et du devoir de vigilance est examinée par le conseil d'administration, au sein des comités spécialisés Audit et Gouvernance & RSE.

Les aspects liés à la gestion des risques et au développement durable figurent régulièrement à l'ordre du jour du comité exécutif. Ils sont également abordés lors de séminaires stratégiques.

Le suivi des performances est préparé par la gestion des risques de l'entreprise, les achats, le service juridique, la SSE, les RH et le développement durable pour leur champ d'action, ce qui permet également d'examiner l'efficacité de leur système de gestion.

Santé et sécurité

Les risques et les performances en matière de santé et de sécurité font l'objet d'évaluations régulières de la part de la direction.

SPIE a enregistré une réduction constante du nombre d'accidents au cours des cinq dernières années.

Environnement

Deux incidents environnementaux significatifs ont été enregistrés sur les projets de SPIE au cours des deux dernières années.

SPIE a réduit son empreinte carbone directe (Scopes 1 & 2) de 10 % depuis 2019, son année de référence.

La part des fournisseurs par émissions engagés à réduire leur propre empreinte carbone était de 47% en 2023.

Éthique

Les filiales ont défini leur population managériale devant signer un engagement éthique. Au sein de cette population 97 % des managers ont signé un engagement éthique à fin 2023.

Sur un total d'un peu plus de 3400 collaborateurs ayant reçu une formation éthique en 2023, 38 % ont reçu une formation en présentiel.

Droits de l'homme

Aucune violation des droits de l'homme n'a été enregistrée au sein de SPIE ou signalée dans sa chaîne d'approvisionnement.

Maturité de la chaîne d'approvisionnement en matière de développement durable

Au cours des quatre dernières années, les dépenses évaluées par SPIE en matière de développement durable sont passées de 35 % à 55 %. Les fournisseurs dont les performances en matière de développement durable sont jugées insuffisantes sont invités à élaborer un plan d'action visant à atténuer les risques les plus importants identifiés.

En ce qui concerne le risque de sous-traitance, le respect des bonnes pratiques est passé de 75 % en 2020 à 86 % des recettes de sous-traitance en 2023.

4

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET ÉTATS FINANCIERS

4.1	ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	RFA	104	4.5	COMPTES SOCIAUX	RFA	205
4.1.1	Activité et compte de résultat		104	4.6	RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ SPIE SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES		235
4.1.2	Cash-flow et structure financière		113	4.7	INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS		236
4.1.3	Investissements		121				
4.2	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	RFA	122				
4.3	TENDANCES ET OBJECTIFS	RFA	123				
4.4	COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	124				
4.4.1	Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023		125				
4.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		201				



4.1 ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

RFA

4.1.1 ACTIVITÉ ET COMPTE DE RÉSULTAT

INTRODUCTION

Le Groupe est le *leader* européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines du génie électrique, mécanique, et climatique et des systèmes de communications ainsi que des services spécialisés liés à l'énergie ⁽¹⁾. Le Groupe accompagne ses clients dans la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'installations économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

Le Groupe utilise la segmentation suivante pour ses besoins de reporting :

- *France*, qui regroupe les activités françaises du Groupe dans les services multi-techniques et la communication et qui a représenté 35,3 % de la production consolidée et 35,3 % de l'EBITA consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- *Germany & Central Europe*, qui regroupe les activités du Groupe en Allemagne ainsi qu'en Pologne, Hongrie, Slovaquie,

République Tchèque, Autriche et Suisse dans les services multi-techniques et qui a représenté 36,9 % de la production consolidée et 34,3 % de l'EBITA consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- *North-Western Europe*, qui regroupe les activités du Groupe en Belgique et aux Pays-Bas dans les services multi-techniques (les activités au Royaume-Uni ayant été cédées fin décembre 2022) et qui a représenté 20,8 % de la production consolidée et 18,2 % de l'EBITA consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; et
- *Oil & Gas and Nuclear*, qui regroupe les activités du Groupe dans les secteurs du pétrole et du gaz à travers le monde ainsi que dans le secteur nucléaire en France et qui a représenté 7,0 % de la production consolidée et 10,1 % de l'EBITA consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a réalisé une production consolidée de 8 709,0 millions d'euros et un EBITA consolidé de 584,2 millions d'euros.

ANALYSE DES RÉSULTATS POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET LE 31 DÉCEMBRE 2022

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros

	2023	2022
Produits des activités ordinaires	8 725 370	8 113 775
Autres produits de l'activité	88 850	85 726
Charges opérationnelles	(8 335 031)	(7 775 905)
Résultat opérationnel courant	479 189	423 596
Autres produits et charges opérationnels	(18 631)	(116 623)
Résultat opérationnel	460 558	306 973
Profit/(perte) des participations mises en équivalence (MEE)	989	465
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des MEE	461 547	307 438
Coût de l'endettement financier net	(73 391)	(67 977)
Autres produits et charges financiers	(29 824)	756
Résultat avant impôt	358 332	240 217
Impôts sur les résultats	(118 982)	(86 238)
Résultat net des activités poursuivies	239 350	153 979
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(16)	(93)
RÉSULTAT NET	239 334	153 886
Résultat net des activités poursuivies attribuables :		
Aux actionnaires de la Société	238 530	151 632
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	820	2 347
	239 350	153 979
Résultat net attribuable :		
Aux actionnaires de la Société	238 514	151 539
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	820	2 347
	239 334	153 886

(1) Estimation de la Société sur la base de sa production 2023 et du chiffre d'affaires publié par les principaux concurrents du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.1.1.1 PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des activités ordinaires consolidé a augmenté de 7,5 %, soit de 611,6 millions d'euros, passant de 8 113,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 8 725,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette variation résulte essentiellement de la croissance organique positive sur l'ensemble des segments de *reporting* du Groupe ainsi que l'activité générée par la croissance externe.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition de la production par segment opérationnel pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

En millions d'euros	France	Germany & Central Europe	North-Western Europe	Oil & Gas and Nuclear	Total
Production 2023	3 076,6	3 213,0	1 809,6	609,8	8 709,0
Production 2022	2 916,8	2 814,7	1 819,9	540,7	8 092,1

France

La production du segment France a augmenté de 5,5 %, dont 0,6 % au titre des acquisitions, soit de 159,7 millions d'euros, passant de 2 916,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 3 076,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Avec une croissance organique de 5,0 % sur l'ensemble de l'année, la production en France en 2023 a bénéficié d'une croissance dynamique dans toutes les activités. Les activités de Tech Facility Management ont bénéficié de l'accroissement des besoins de nos clients en solutions d'efficacité énergétique (incluant les contrats de performance énergétique). Les services à l'industrie sont restés dynamiques, portés par les tendances à l'électrification et à la décarbonation en cours dans de nombreux secteurs industriels. Les activités de Building Solutions se sont accélérées en réponse aux besoins en matière de rénovation énergétique et aux évolutions de l'espace de travail dans les bâtiments à usage de bureaux. L'activité City Networks a notamment profité des tendances porteuses de la mobilité électrique et des solutions smart city (dont l'éclairage public). Les activités de Technical Facility Management ont bénéficié du besoin permanent de nos clients en solutions d'efficacité énergétique, du recours accru aux technologies par mètre carré et d'importantes modernisations visant à adapter les espaces de bureaux aux nouveaux usages. Les activités de Building Solutions ont été tirées par les tendances de fond en matière de rénovation des bâtiments, non seulement stimulées par les considérations d'efficacité énergétique de nos clients, mais également par la demande de solutions hautement sophistiquées dans les data centers et pour des actifs complexes. Les activités Industry Services ont été portées par des projets de décarbonation et de réindustrialisation destinés à une clientèle très diversifiée. Les activités City Networks ont profité de l'accélération des marchés de la mobilité bas-carbone, mais également de la demande de systèmes d'information pour les transports urbains et de solutions intelligentes d'éclairage pour les espaces publics. La croissance des activités Information & Communication Services a été tirée par les solutions de cloud hybride, ainsi que les solutions de communication unifiée et de cybersécurité.

Germany & Central Europe

La production du segment *Germany & Central Europe* a connu une hausse de 14,2 %, soit 398,3 millions d'euros, passant de 2 814,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 3 213,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le

4.1.1.2 PRODUCTION

La production a augmenté de 7,6 %, passant de 8 092,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 8 709,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en raison de la croissance organique et des variations de périmètre.

La croissance organique a augmenté de 8,4 %. La contribution des acquisitions s'est élevée à 2,4 % en 2023 ; l'impact des cessions a représenté - 3,1 % et l'effet de change, 0,0 %.

31 décembre 2023, en raison principalement de la croissance organique à taux de change constants pour 8,2 % et de la contribution des acquisitions pour 5,4 %. L'effet de change a été de + 0,6 %.

En Allemagne, la production a augmenté de 5,0 % en organique, en 2023. Les activités de High Voltage sont montées en puissance tout au long de l'année, avec une accélération au second semestre. Le besoin important de connexion des énergies renouvelables au réseau (notamment avec l'installation de sous-stations) et de modernisation des lignes de transmission confère au Groupe une bonne visibilité à moyen-long terme. Les activités de Technical Facility Management ont répondu à une forte demande pour des solutions complexes et hautement techniques dans le secteur de la logistique, ainsi que de solutions bas-carbone et d'efficacité énergétique pour les bâtiments. La croissance des activités City Networks et Grids a été tirée par la demande grandissante de solutions plus intelligentes pour les réseaux de distribution, ainsi que leur modernisation et l'augmentation de leur capacité, tandis que le marché de la fibre et les activités de mobilité bas-carbone ont continué à croître. Les activités Information & Communication Services ont été soutenues par les services de communication unifiée, ainsi que par les projets de digitalisation. Dans l'ensemble, nos activités en Allemagne sont principalement portées par la demande en matière d'efficacité énergétique et l'importante évolution structurelle du mix énergétique du pays.

Les pays d'Europe centrale ont affiché une croissance organique à deux chiffres, tirée par la Pologne, grâce à ses activités de High Voltage, et l'Autriche où les investissements dans les infrastructures de transport se sont intensifiés (notamment pour la mobilité bas-carbone et les transports publics). Par ailleurs, le renforcement de nos positions dans la région grâce aux acquisitions porte ses fruits.

En Suisse, les activités d'Information et de services à la communication ont bénéficié du rattrapage des retards liés à la chaîne d'approvisionnement désormais résorbés.

North-Western Europe

La production du segment *North-Western Europe* a connu une baisse de 0,6 %, soit (10,2) millions d'euros, passant de 1 819,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 1 809,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en raison principalement de la cession des activités au Royaume-Uni fin décembre 2022.

La croissance organique du segment a été de 13,1 % en 2023, la contribution des acquisitions de 0,1 % et l'impact des cessions de (13,8 %).

Aux Pays-Bas, toutes les activités ont enregistré un niveau exceptionnel de croissance organique, en particulier les activités High Voltage (notamment l'installation de sous-stations pour la production d'énergie renouvelable) et Industry Services (particulièrement les projets d'électrification et de réaménagement). Les activités de Building Solutions (ex-WorkspHERE) ont également été particulièrement dynamiques grâce à la demande croissante de solutions complexes, associée à des enjeux forts de développement durable dans les bâtiments.

En Belgique, l'activité a été tirée par les investissements réalisés par le principal gestionnaire du réseau de transport d'électricité belge pour des projets haute tension (nouvelles installations et modernisation des lignes existantes). Les activités de rénovation et d'entretien des bâtiments ont été bien orientées.

4.1.1.3 CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles du Groupe ont augmenté de 559,1 millions d'euros, soit 7,2 %, passant de 7 775,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

à 8 335,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, essentiellement en raison de leur corrélation avec l'augmentation du produit des activités ordinaires.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des charges opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	2023	2022
Achats consommés	(1 426 174)	(1 101 222)
Charges externes	(3 563 047)	(3 525 730)
Charges de personnel	(3 043 975)	(2 852 362)
Impôts et taxes	(52 094)	(45 493)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(283 891)	(272 732)
Autres produits et charges d'exploitation	34 150	21 634
TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES	(8 335 031)	(7 775 905)

Achats consommés

Les achats consommés⁽¹⁾ du Groupe ont augmenté de 325,0 millions d'euros, soit 29,5 %, passant de 1 101,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 1 426,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Charges externes

Les charges externes du Groupe ont augmenté de 37,3 millions d'euros, soit 1,1 %, passant de 3 525,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 3 563,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'évolution des achats consommés et des charges externes reste corrélée à l'augmentation du produit des activités ordinaires.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 191,6 millions d'euros, soit 6,7 %, passant de 2 852,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 3 044,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette augmentation résulte pour l'essentiel à la fois de la croissance organique et de la contribution des acquisitions.

Oil & Gas and Nuclear

La production du segment *Oil & Gas and Nuclear* a augmenté de 12,8 %, soit 69,1 millions d'euros, passant de 540,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 609,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La croissance organique pour l'ensemble du segment a augmenté de 13,5 % à taux de change constants en 2023.

La croissance de l'activité des Services Nucléaires est restée contrainte tandis que la visibilité à moyen-long terme reste bonne compte tenu du nouveau programme de construction d'EPR lancé par l'État français.

La production du pôle Pétrole-Gaz a enregistré une très forte croissance organique avec plusieurs contrats pluriannuels lui apportant une bonne visibilité

à 8 335,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, essentiellement en raison de leur corrélation avec l'augmentation du produit des activités ordinaires.

Dotations nettes aux amortissements et provisions

Les dotations nettes aux amortissements et provisions ont augmenté de 11,2 millions d'euros, soit 4,1 %, passant de 272,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 283,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette augmentation résulte pour l'essentiel des amortissements des *goodwill* affectés pour 78,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces dotations aux amortissements de *goodwill* affectés s'élevaient à 74,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

(1) Les achats consommés comprennent les achats de matières premières, de fournitures et autres approvisionnements consommables, ainsi que les achats de matériels et fournitures incorporés à la production.

4.1.1.4 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE APRÈS QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le résultat opérationnel du Groupe a augmenté de 154,1 millions d'euros, soit une augmentation de 50,1 %, passant de 307,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 461,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique par les principales variations suivantes :

- le résultat opérationnel courant qui augmente de 55,6 millions d'euros, soit 13,1 % passant de 423,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 479,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- les autres produits et charges opérationnels qui diminuent de 98,0 millions d'euros, passant de (116,6) millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à (18,6) millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Pour rappel, les (116,6) millions d'euros de 2022 incluait un impact net de (104,9) millions d'euros lié à la cession de l'intégralité de nos activités au Royaume-Uni dont un produit de cession de 50,1 millions d'euros.

Le tableau suivant présente l'EBITA et la marge d'EBITA (en pourcentage de la production) par segment opérationnel pour les périodes indiquées :

En millions d'euros	France	Germany & Central Europe	North-Western Europe	Oil & Gas and Nuclear	Holdings	Total
Exercice 2023						
EBITA	206,1	200,6	106,6	59,2	11,7	584,2
EBITA (en % de la production)	6,7 %	6,2 %	5,9 %	9,7 %		6,7 %
Exercice 2022						
EBITA	189,0	169,3	90,3	51,4	11,2	511,2
EBITA (en % de la production)	6,5 %	6,0 %	5,0 %	9,5 %		6,3 %

France

L'EBITA pour le segment *France* a augmenté de 17,1 millions d'euros, soit 9,1 %, passant de 189,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 206,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La marge d'EBITA s'est élevée à 6,7 %, en hausse de 20 points de base, par rapport au niveau de 2022 (6,5 %), reflétant à la fois l'attention particulière portée à l'excellence opérationnelle et la haute valeur ajoutée des solutions innovantes fournies à nos clients.

Germany & Central Europe

L'EBITA pour le segment *Germany & Central Europe* a augmenté de 31,3 millions d'euros, soit 18,5 % passant de 169,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 200,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La marge d'EBITA en Allemagne a progressé pour atteindre 6,6 % en 2023 (10 points de base par rapport à 2022) grâce à l'attention particulière portée à l'excellence opérationnelle et à notre positionnement solide sur nos marchés.

La marge d'EBITA du segment a augmenté de 20 points de base, passant de 6,0 % en 2022 à 6,2 % grâce à des améliorations en Allemagne, en Europe centrale et en Suisse.

4.1.1.5 EBITA ET MARGE D'EBITA

L'EBITA consolidé du Groupe a augmenté de 14,3 %, passant de 511,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 584,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit 73,1 millions d'euros, en raison notamment de la croissance de la production et de l'amélioration de la marge d'EBITA.

La marge d'EBITA est de 6,7 %, en augmentation de 40 points de base par rapport aux 6,3 % de 2022, en progression dans toutes les zones géographiques, confirmant la capacité de SPIE à protéger et à poursuivre l'augmentation de ses marges dans un contexte de plus forte inflation. Les principaux facteurs d'amélioration de la marge d'EBITA demeurent nos services innovants et à forte valeur ajoutée, l'attention permanente portée à l'excellence opérationnelle et notre capacité avérée à augmenter les prix. Par ailleurs, la cession de nos activités au Royaume-Uni a eu un effet relatif de 10 points de base.

North-Western Europe

L'EBITA pour le segment *North-Western Europe* a augmenté de 16,3 millions d'euros, soit 18,0 %, passant de 90,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 106,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 en raison principalement de l'attention particulière portée à l'excellence opérationnelle et de l'amélioration de la marge aux Pays Bas, notamment sur les activités de *Building Solutions* (ex-WorkspHERE).

La marge d'EBITA du segment a augmenté de 90 points de base, passant de 5,0 % en 2022 à 5,9 % en 2023 notamment grâce aux Pays-Bas, tant sur le périmètre historique que sur l'activité *Building Solutions*. La cession de nos activités au Royaume-Uni en décembre 2022 a eu en outre un effet relatif.

Oil & Gas and Nuclear

L'EBITA pour le segment *Oil & Gas and Nuclear* a augmenté de 7,8 millions d'euros, soit 15,3 %, passant de 51,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 59,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La marge d'EBITA du segment a progressé de 20 points de base pour atteindre 9,7 % en 2023.

Dans le pôle Pétrole-Gaz, la marge d'EBITA a de nouveau progressé, partant d'un niveau déjà élevé.

Dans les services nucléaires, la marge d'EBITA s'est maintenue au niveau élevé habituel.

4.1.1.6 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net a augmenté de 5,4 millions d'euros, soit une hausse de 7,9 %, passant de (68,0) millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à (73,4) millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette augmentation résulte pour l'essentiel de l'augmentation des charges d'intérêts de l'endettement à taux

variable (charges d'intérêts de la titrisation et charges d'intérêts du contrat de crédit senior).

À noter que cette augmentation des taux d'intérêt du marché a été compensée par des *swaps* de taux payeur taux fixe et des produits d'intérêts des placements financiers.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du coût de l'endettement financier net pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	2023	2022
Charges d'intérêts et pertes sur équivalents de trésorerie	(92 367)	(68 740)
Produits d'intérêts sur les équivalents de trésorerie	18 976	763
Produits nets de cessions de VMP	-	-
Coût de l'endettement financier net	(73 391)	(67 977)

4.1.1.7 RÉSULTAT AVANT IMPÔT

Le résultat avant impôt hors l'impact des activités arrêtées ou en cours de cession a augmenté de 118,1 millions d'euros, passant de 240,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 358,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du résultat opérationnel courant et la hausse du résultat opérationnel après quote-part des participations mises en équivalence. Cette augmentation est légèrement compensée par l'augmentation du coût de l'endettement financier net ainsi que les autres produits et charges financiers.

La charge d'impôt se détaille comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT		
Impôt courant	(127 342)	(94 756)
Impôt différé	8 360	8 518
(Charge)/produit d'impôt au compte de résultat	(118 982)	(86 238)
CHARGE D'IMPÔT DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Produit/(perte) net sur les dérivés des flux de trésorerie	(1 856)	(139)
Produit/(perte) net sur les avantages postérieurs à l'emploi	10 019	(52 994)
(Charge)/produit d'impôt au compte de résultat global	8 163	(53 133)

4.1.1.9 RÉSULTAT NET

Le résultat net a augmenté de 85,4 millions d'euros. Il est de 239,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 153,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du résultat opérationnel de 153,6 millions d'euros, une augmentation du coût de la dette et des autres produits et charges financiers de 36,0 millions d'euros et une hausse des charges fiscales de 32,8 millions d'euros.

4.1.1.8 IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

Les charges relatives à l'impôt sur les résultats ont augmenté de 32,8 millions d'euros, passant de (86,2) millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à (119,0) millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de la charge d'impôt courant de 32,6 millions d'euros puisque la charge d'impôts différés reste stable.

L'augmentation de la charge d'impôt courant s'explique essentiellement par la hausse de la base taxable en relation avec la hausse du résultat opérationnel courant.

4.1.1.10 PRINCIPAUX FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS

Certains facteurs clés ainsi que certains événements passés et opérations ont eu, et pourraient continuer à avoir une incidence sur les activités et les résultats d'exploitation du Groupe présentés ci-dessous. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe comprennent (i) les conditions économiques générales sur les marchés où le Groupe est présent, (ii) les acquisitions, cessions et changements de périmètre, (iii) la structure de coûts du Groupe, (iv) les achats de fournitures et équipements, (v) la gestion du portefeuille contractuel, (vi) la saisonnalité du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie et (vii) la fluctuation des taux de change. Une

description plus détaillée de chacun de ces facteurs est présentée ci-dessous.

4.1.1.10.1 Les conditions économiques générales sur les marchés où le Groupe est présent

La demande en services est fonction des conditions économiques, notamment de la croissance du PIB des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. Pendant les périodes de forte croissance du PIB, l'activité du Groupe est alimentée par les investissements industriels ainsi que par les projets de construction dans les secteurs public et tertiaire. En période de croissance très limitée, voire de récession, l'activité de conception et de construction diminue en raison de la baisse des dépenses d'investissements des clients du Groupe, notamment en raison de la diminution de la demande des entités publiques ainsi que des entreprises des secteurs de l'industrie et de l'énergie. En conséquence le Groupe a fait face, au cours des trois derniers exercices, et principalement dans le secteur des services multi-techniques, à une baisse de la demande en services d'installation, en particulier de la part des producteurs d'acier, des constructeurs automobiles ainsi que de leur chaîne d'approvisionnement. De plus, l'intensification de la concurrence entre fournisseurs pendant ces périodes affecte les résultats du Groupe (avec, par exemple, la renégociation des conditions tarifaires à l'occasion des renouvellements de contrats ou encore une forte pression sur les prix dans le cadre des appels d'offres). Pendant ces périodes de récession, alors que les clients réduisent leurs dépenses d'investissement, la demande en services de maintenance n'est néanmoins pas affectée, permettant ainsi de conserver une source prévisible de revenus.

4.1.1.10.2 Les acquisitions, cessions et changements de périmètre

Acquisitions

Au cours des dernières années, la croissance externe a contribué significativement à la croissance globale de l'activité du Groupe ; le Groupe entend poursuivre sa stratégie d'acquisitions afin d'accroître ses parts de marché, d'élargir son offre de services, et d'augmenter sa capacité d'intervention.

Conformément à sa stratégie, lorsque des opportunités se présentent, le Groupe réalise des acquisitions de taille moyenne dans le but de s'établir dans des pays où le Groupe n'est pas présent ou dispose d'une présence limitée. En outre, il peut réaliser des acquisitions plus structurantes afin de renforcer sa présence internationale ou étendre son offre de services.

En France, SPIE a procédé en septembre 2023 à l'acquisition de 85 % de Réseaux Environnement, un acteur de premier plan dans le domaine du déploiement de tous types de réseaux (réseaux d'énergie, réseaux de chaleur et Smart City) en France. Avec cette acquisition, SPIE souhaite renforcer son positionnement sur le marché de la transition énergétique en France, notamment les réseaux d'énergie, les réseaux de chaleur et la Smart City et densifie son empreinte géographique locale. Avec 120 collaborateurs qualifiés, Réseaux Environnement a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 38 millions d'euros en 2022.

Par ailleurs, SPIE a acquis en juillet 2023 la société AVM Up en France. Avec cette acquisition, SPIE renforce son positionnement sur le marché en forte croissance des communications unifiées *as a service* (« UCaaS ») en offrant des services cloud complémentaires et des solutions à valeur ajoutée à l'ensemble de ses clients. Avec environ 50 collaborateurs qualifiés, AVM Up a réalisé un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros en 2022.

En Allemagne, le Groupe a signé le 17 août 2023 un accord pour l'acquisition de 75,1 % de BridgingIT, une société allemande qui propose des services de transformation numérique sur mesure couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur allant du conseil à l'architecture des systèmes, en passant par le développement de produits/processus numériques, les logiciels et l'infogérance. Grâce à ses services à forte valeur ajoutée et une expertise solide, BridgingIT bénéficie de la demande croissante pour les services de transformation digitale, en particulier la migration vers le *cloud* et la cybersécurité. BridgingIT est ainsi idéalement positionnée pour croître rapidement et développer des niveaux de marge encore plus élevés dans les années à venir. Fondée en 2008, l'entreprise a son siège social à Mannheim en Allemagne et opère à travers l'ensemble du pays avec ses 700 employés hautement qualifiés. BridgingIT réalisera un chiffre d'affaires d'environ 140 millions d'euros en 2023. La transaction a été finalisée le 28 septembre 2023.

En outre, SPIE a procédé en juin 2023 à l'acquisition de Enterprise Communications & Services, prestataire allemand de services techniques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour une clientèle très diversifiée. Avec environ 130 collaborateurs expérimentés et hautement qualifiés, ECS a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 22 millions d'euros en 2022. Cette acquisition permet à SPIE de renforcer son positionnement dans les services d'Information et de Communication en Allemagne.

En Hollande, SPIE a acquis la société IMI Aero-Dynamiek, une société néerlandaise qui contribue à rendre les bâtiments plus durables grâce à des procédés de mesure, de validation et d'optimisation des systèmes de chauffage, ventilation et de climatisation (CVC). Avec cette acquisition, SPIE souhaite renforcer son positionnement sur ces services et plus particulièrement dans les secteurs de la santé, des biosciences, de l'agroalimentaire et des semi-conducteurs. IMI Aero-Dynamiek compte 65 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 6 millions d'euros en 2022.

En Slovaquie et République Tchèque, le Groupe a procédé à l'acquisition en novembre 2023 de la société Edwin qui fournit des services de planification et d'ingénierie pour les lignes aériennes à haute et moyenne tension. Le siège social d'Edwin, fondé en 1995, se situe à Bratislava. L'entreprise, qui opère en Slovaquie et en République tchèque, emploie 14 personnes et a généré un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros en 2022.

Cessions

Au cours des dernières années, le Groupe a procédé à diverses cessions de filiales, soit parce que celles-ci ne s'inscrivaient plus dans le cœur de métier du Groupe, soit parce qu'elles ne présentaient plus de perspectives de performances correspondant aux objectifs du Groupe.

Changements de périmètre

De façon plus générale, les résultats du Groupe peuvent être affectés par des changements de périmètre, tels qu'une acquisition significative (par exemple l'entrée dans le périmètre de consolidation en avril 2017 du groupe SAG) ou une modification des méthodes de consolidation d'une société.

4.1.1.10.3 La structure de coûts du Groupe

Le Groupe s'efforce de constamment réduire la part de ses coûts fixes par la mise en place d'initiatives visant à améliorer sa structure de coûts, notamment en externalisant certains services à des sous-traitants, en ayant recours à des contrats à durée

déterminée et au travail intérimaire et, en ajustant en permanence ses effectifs. La mise en place de ces initiatives a permis au Groupe d'être en mesure de maintenir ses marges pendant les périodes de récession. Les coûts variables constituent la majeure partie des dépenses opérationnelles du Groupe (notamment les coûts liés aux achats de fournitures et d'équipements incorporés à l'ouvrage et à la sous-traitance). Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les coûts de personnel ont représenté 37,0 % de la structure de coûts du Groupe, les coûts liés aux achats 23,4 %, les coûts liés à la sous-traitance 24,7 % et au travail intérimaire 3,7 %. Au total, les coûts variables ont représenté environ 59,1 % et les coûts fixes environ 40,9 % de la structure de coûts du Groupe.

4.1.1.10.4 Les achats de fournitures et d'équipements

Le Groupe achète des fournitures et autres équipements spécifiques afin de fournir ses services aux clients. Le montant des dépenses afférentes à ces achats, enregistrées comme « charges opérationnelles », fait l'objet de variations en fonction de l'évolution de l'activité du Groupe. Pendant les périodes de forte croissance économique, de telles dépenses constituent une part plus importante du total des coûts car les services d'installation, qui nécessitent d'acquérir davantage de fournitures et d'équipements, constituent une part plus importante du montant total des ventes du Groupe. En période de ralentissement économique, alors que les services de maintenance génèrent plus de revenus que les services d'installation, ces dépenses sont nécessairement plus faibles, les services de maintenance nécessitant un moindre emploi de fournitures et d'équipements. Les achats consommés (achats de fournitures et d'équipements) ont représenté 17,1 % de la totalité des charges opérationnelles du compte de résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et 14,2 % de la totalité des charges opérationnelles du compte de résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4.1.1.10.5 La gestion du portefeuille contractuel

Le modèle économique du Groupe est fondé sur des revenus récurrents tirés d'un nombre important de petits projets sur un éventail large de marchés. Par conséquent, la production du Groupe n'est en général pas sujette à de fortes variations d'une période sur l'autre. Cependant, l'évolution des marchés dans lesquels opèrent les principaux clients du Groupe peut avoir un impact sur le niveau de la demande de services et donc sur les résultats du Groupe.

4.1.1.10.6 La saisonnalité du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Les besoins en fonds de roulement du Groupe sont saisonniers, bien qu'ils soient négatifs en raison de la structure des contrats conclus avec les clients et de la politique dynamique du Groupe en matière de facturation et de recouvrement des créances. Généralement, le flux de trésorerie du Groupe est négatif au cours du premier semestre de l'exercice en raison de la saisonnalité de l'activité du Groupe (qui est généralement moindre au cours du premier semestre) ainsi que du cycle de paiement de certaines charges de personnel et charges sociales.

À l'inverse, le flux de trésorerie est généralement positif au second semestre en raison du niveau d'activité plus élevé impliquant une facturation et des encaissements plus élevés.

4.1.1.10.7 La fluctuation des taux de change

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro. Cependant, dans chacun des pays où il exerce ses activités, le Groupe réalise généralement des ventes et engage des dépenses en monnaies locales. Par conséquent, ces opérations doivent être converties en euros lors de la préparation des états financiers. S'agissant du compte de résultat, cette conversion est effectuée en faisant la moyenne des taux de change applicables en fin de mois pour chaque période concernée. S'agissant du bilan, cette conversion est effectuée en prenant les taux de change applicables à la date de clôture du bilan. Ainsi, même si le Groupe est relativement peu exposé au risque de transactions effectuées en monnaies locales, les variations de taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur en euros de la production du Groupe, de ses charges et de ses résultats.

La grande majorité des ventes et dépenses réalisées en devises autres que l'euro du Groupe est effectué, en francs suisses, en zloty ou en dollars américains. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, 10,5 % de la production du Groupe étaient comptabilisés en devises autres que l'euro, dont, 3,0 % en zloty, 2,3 % en francs suisses et 0,2 % en dollars américains.

4.1.1.11 PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les principaux postes du compte de résultat des comptes consolidés du Groupe, sur lesquels s'appuie la direction du Groupe pour analyser ses résultats financiers consolidés sont décrits ci-dessous :

- le **produit des activités ordinaires** représente le montant des travaux réalisés pendant la période concernée. Le produit est comptabilisé dès lors qu'il peut être estimé de façon fiable. Le résultat d'une transaction peut être estimé de façon fiable lorsque le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés bénéficieront à l'entreprise, que le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable et que les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable (voir la note 3.4 des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 inclus au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel) ;
- les **charges opérationnelles** comprennent les achats consommés, les charges externes, les charges de personnel, les impôts et taxes, les dotations nettes aux amortissements et provisions et les autres produits et charges d'exploitation ;
- le **résultat opérationnel du Groupe** est composé du produit d'exploitation et d'autres revenus diminué des charges d'exploitation qui relèvent de l'activité de l'entreprise. Il comprend également les autres revenus et dépenses, incluant les coûts des croissances externes ;
- le **coût de l'endettement financier net** est composé des charges et produit d'intérêts au titre des emprunts, des équivalents de trésorerie ainsi que des charges et produits nets des cessions de valeurs mobilières de placement ;
- le **résultat avant impôt** est égal au résultat opérationnel incluant les sociétés mises en équivalence, augmenté des produits financiers et diminué des charges financières ;
- l'**impôt sur les résultats** représente la charge d'impôts de l'exercice constituée de l'impôt sur les sociétés exigible ou différé, de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises

françaises et des dotations et reprises des provisions pour impôts ;

- le Groupe comptabilise des **impôts différés** sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs bases fiscales et sur les déficits fiscaux lorsque leur recouvrement est probable. Les impôts différés ne sont pas actualisés ;
- le **résultat net** représente le résultat avant impôts, diminué de l'impôt sur les résultats et augmenté ou diminué du résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

4.1.1.12 PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance la production, l'EBITA et le ratio de *cash conversion*.

La production, telle que présentée dans le *reporting* interne, représente l'activité opérationnelle réalisée par les sociétés du Groupe, notamment en intégrant proportionnellement les filiales

comportant des actionnaires minoritaires ou étant consolidées par mise en équivalence.

L'EBITA représente le résultat opérationnel ajusté avant amortissement des *goodwill* affectés avant impôt et résultat financier. L'EBITA n'est pas un agrégat comptable standardisé répondant à une définition unique généralement acceptée. Il ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle ou encore à une mesure de liquidité. D'autres émetteurs pourraient calculer l'EBITA de façon différente par rapport à la définition retenue par le Groupe.

Le ratio de *cash conversion* de l'exercice correspond au ratio du cash-flow des opérations de l'exercice rapporté à l'EBITA de l'exercice. Le cash-flow des opérations correspond à la somme de l'EBITA de l'exercice, de la charge d'amortissement de l'exercice et de la variation du besoin en fonds de roulement et des provisions de l'exercice liée aux charges et produits intégrés à l'EBITA de l'exercice, diminuée des flux d'investissements (hors croissance externe) de l'exercice.

Indicateurs de performance	2023	2022
Production (<i>en millions d'euros</i>)	8 709,0	8 092,1
EBITA (<i>en millions d'euros</i>)	584,2	511,2
Ratio de <i>cash conversion</i>	109 %	97 %

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE PRODUCTION ET PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRE

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Production	8 709,0	8 092,1
1. Activités Holdings	23,9	23,4
2. Autres	(7,5)	(1,7)
Produit des activités ordinaires	8 725,4	8 113,8

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE EBITA ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE APRÈS QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
EBITA	584,2	511,2
Amortissement des <i>goodwill</i> affectés	(78,1)	(74,7)
Restructurations	(2,0)	(2,6)
Commissions de nature financière	(1,5)	(1,6)
Impact des sociétés mises en équivalence	(0,4)	(0,1)
SHARE FOR YOU & LTIP	(27,8)	(12,6)
Autres	(12,9)	(112,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE APRÈS QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES MISES EN ÉQUIVALENCE	461,5	307,4

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ, PART DU GROUPE, LE RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET L'EBITA

Afin de fixer le niveau du dividende qu'il entend distribuer au titre d'un exercice considéré, le Groupe procède au calcul d'un résultat net ajusté, part du Groupe, afin d'en neutraliser les éléments non récurrents. S'agissant de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le résultat net part du Groupe a ainsi été déterminé de la façon suivante :

Le résultat net ajusté au titre de l'exercice 2023 exclut ainsi les éléments suivants :

- l'amortissement des *goodwill* affectés, s'agissant d'une charge sans impact en trésorerie ;
- les éléments exceptionnels dont principalement l'impact de cession des activités au Royaume-Uni ;
- l'impact sur le taux d'impôt effectif d'éléments non récurrents tels que l'impact des ajustements sur impôts antérieurs ou la décote liée à l'ORS.

En millions d'euros	2023
EBITA	584,2
Coût de l'endettement financier net	(73,4)
Autres produits et charges financiers	(30,8)
Impôt normatif	(135,2)
Intérêts minoritaires	(0,8)
Résultat net ajusté, part du Groupe	344,0
Amortissement des <i>goodwill</i> affectés ^(a)	(78,1)
Restructurations ^(b)	(2,0)
Autres ^(c)	(41,6)
Normalisation impôts	16,2
Résultat des activités en cours de cession	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	238,5

(a) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le montant des « amortissements des *goodwill* affectés » comprend (34,0) millions d'euros au titre du groupe SAG et (9) millions d'euros au titre du groupe WorkspHERE.

(b) Les coûts liés aux « restructurations » correspondent aux coûts d'intégration aux Pays-Bas pour (2,0) millions d'euros.

(c) Les « autres éléments non récurrents » correspondent essentiellement :

- aux coûts liés aux projets de croissance externe pour 12,8 millions d'euros ;
- aux charges relatives au plan d'actionnariat salarié en application de la norme IFRS 2 (17,8) millions d'euros ;
- à la charge relative au plan d'attribution d'actions de performance en application de la norme IFRS 2 (10,0) ;
- à l'impact de la variation de la juste valeur et du coût amorti de la composante dérivée « ORNANE » pour (0,5) millions d'euros.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CASH-FLOW DES OPÉRATIONS ET FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (IFRS)

En millions d'euros	2023
Cash-flow des opérations	628,5
Impôts payés	(96,7)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions	53,9
Impact IFRS 16	162,1
Impact trésorerie des éléments de réconciliation ^(a) EBITA/Résultat opérationnel	(34,5)
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (IFRS)	713,3

(a) L'impact trésorerie des éléments de réconciliation EBITA/Résultat opérationnel inclut les éléments suivants :

- les coûts de restructuration pour (2,7) millions d'euros correspondant principalement aux coûts relatifs aux réorganisations aux Pays-Bas en 2023 ;
- des commissions financières pour (5,7) millions d'euros, un ajustement sur les pensions (cash-flow des opérations = charge en EBITA) pour (19,0) millions d'euros ; et
- autres éléments pour le solde.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CASH-FLOW DES OPÉRATIONS ET LE FREE CASH-FLOW

En millions d'euros	2023
Cash-flow des opérations	628,5
Impôts payés	(96,7)
Intérêts financiers nets versés	(73,2)
Autres ^(a)	(31,8)
FREE CASH-FLOW	426,8

(a) Inclut l'impact sur la trésorerie des coûts de restructuration, l'ajustement sur les pensions.

4.1.1.13 CROISSANCE ORGANIQUE

Dans le cadre du présent chapitre du présent document d'enregistrement universel, le Groupe présente notamment l'évolution de sa production en termes de croissance organique.

La croissance organique correspond à la production réalisée au cours des douze mois de l'exercice n par l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre de l'année N-1 (à l'exclusion de toute contribution des sociétés éventuellement acquises durant l'exercice n) par rapport à la production réalisée au cours des douze mois de l'exercice N-1 par les mêmes sociétés, indépendamment de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

4.1.2 CASH-FLOW ET STRUCTURE FINANCIÈRE

INTRODUCTION

Les principaux besoins de financement du Groupe incluent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement (notamment les acquisitions), ses paiements d'intérêts et ses remboursements d'emprunts.

La principale source de liquidités régulières du Groupe est constituée de ses flux de trésorerie opérationnels. La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe, (notamment les facteurs de risques au paragraphe 2.1 « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement universel). Le Groupe utilise sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie pour financer ses besoins courants. La trésorerie du Groupe est libellée en euros.

Le Groupe se finance également par le recours à l'endettement, essentiellement dans le cadre du contrat de crédit senior indexé sur des critères de financement durable conclu en 2022 à l'occasion du refinancement du contrat de crédit mis en place en 2018 et lors de son introduction en Bourse, par un emprunt obligataire à maturité 2026 et par des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE »), indexées sur des critères de développement durable.

En juin 2019, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 000 000 euros, aux fins de refinancer la moitié du contrat de crédit senior conclu le 7 juin 2018 et d'étendre ainsi la maturité moyenne de sa dette. Les obligations, d'une maturité de 7 ans et portant intérêt à 2,625 % l'an, ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN FR0013426376).

En janvier 2023, le groupe SPIE a émis à échéance 17 janvier 2028, 400 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou

existantes (« ORNANE »), indexées à des critères de développement durable.

Les obligations convertibles sont émises en valeur nominale de 100 000 euros et porte intérêt à un taux annuel de 2 %. Le prix de conversion/d'échange est de 32,97 euros, correspondant à une prime de conversion/d'échange de 37,50 % par rapport au cours de référence de l'action (prix de référence de 23,977 euros).

Le produit net de cette émission d'obligations convertibles a permis en janvier 2023 le refinancement des obligations à maturité 2024 portant un coupon annuel de 3,125 % à hauteur de 400 millions d'euros (pour un encours total de 600 millions d'euros), via l'exercice de la clause de remboursement anticipé (*make-whole redemption*). Les 200 millions d'euros restants ayant été refinancés grâce à la trésorerie excédentaire disponible du Groupe.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations relatives à la trésorerie et aux capitaux du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant à la section 4.1.2 « Cash-flow et structure financière » du document d'enregistrement universel 2022 sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

4.1.2.1 RESSOURCES FINANCIÈRES ET PASSIFS FINANCIERS

4.1.2.1.1 Aperçu

Par le passé, le Groupe a eu principalement recours aux sources de financement suivantes :

- **les flux nets de trésorerie générés par l'activité**, qui se sont élevés respectivement à 577,4 millions d'euros et 713,3 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 ;
- **la trésorerie disponible** avec la trésorerie totale et les équivalents de trésorerie incluant les actifs détenus en vue de la vente aux 31 décembre 2022 et 2023 se sont respectivement élevés à 1 181,8 millions d'euros et 1 113,6 millions d'euros (voir la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 inclus au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel) ;
- **l'endettement**, qui comprend le contrat de crédit senior, l'emprunt obligataire émis en juin 2019, les obligations convertibles émises en janvier 2023, les emprunts directs auprès des banques et autres prêteurs, le programme de titrisation (voir le paragraphe 4.1.2.1.2.1 du présent document d'enregistrement universel), les intérêts courus sur le contrat de crédit senior, l'emprunt obligataire, les obligations convertibles ainsi que les lignes de crédit bancaire à court terme.

4.1.2.1.2 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe s'élevaient respectivement à 2 614,9 millions d'euros et 2 549,8 millions d'euros aux 31 décembre 2022 et 2023. Le tableau ci-après présente la répartition de la dette brute du Groupe aux dates indiquées

En millions d'euros	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS		
Emprunt obligataire (maturité 18 juin 2026)	600,0	600,0
Emprunt obligataire – acquisition SAG (maturité 22 mars 2024)	-	600,0
Obligation convertible « ORNANE » (maturité 17 janvier 2028)	400,0	-
Tranche A du contrat de crédit senior (maturité 17 octobre 2027)	600,0	600,0
Revolving (maturité 17 octobre 2027)	-	-
Autres	5,7	2,6
Capitalisation des frais d'emprunts	(10,2)	(9,7)
Coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »	(39,5)	
Titrisation	300,0	300,0
DÉCOUVERTS BANCAIRES		
Découverts bancaires	97,7	91,3
Intérêts courus sur les découverts bancaires	0,4	0,4
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Dettes sur locations financières (contrats préexistants au 1^{er} janvier 2019)	0,5	1,9
Dettes sur locations opérationnelles et financières	453,2	403,5
Intérêts courus sur emprunt	13,0	23,6
Dettes sur engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires	80,1	-
Autres emprunts et dettes financières	0,5	0,4
Instruments financiers dérivés « ORNANE »	40,0	-
Instruments financiers dérivés	8,4	0,7
ENDETTEMENT FINANCIER	2 549,8	2 614,9

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le ratio dette nette/EBITDA du Groupe s'élevait respectivement à 1,2 x et 1,6 x (hors IFRS 16).

Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte l'intégralité de ses *covenants* au titre des contrats de financement décrits dans la présente section.

Les ratios ci-dessus sont calculés sur la base d'un EBITDA ajusté hors IFRS 16. L'EBITDA ajusté représente le résultat dégagé sur 12 mois par les opérations pérennes du Groupe avant impôt et résultat financier y compris l'effet sur 12 mois des acquisitions. Il se calcule avant amortissement des immobilisations et des *goodwill* affectés. Il est ajusté de la part revenant aux minoritaires dans le cas de promesse d'achat.

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre l'EBITA et l'EBITDA ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
EBITA groupe (hors IFRS 16)	575,5	503,9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (hors <i>goodwill</i> affectés)	55,7	55,3
EBITDA (hors IFRS 16)	631,2	559,2
Ajustement (effet 12 mois des acquisitions) ^(a)	12,1	(0,2)
EBITDA AJUSTÉ (HORS IFRS 16)	643,3	559,0

(a) Inclut l'impact de sortie de périmètre au Royaume-Uni pour (5,9) millions d'euros en 2022 et l'ajustement pour les intérêts minoritaires avec promesses d'achat pour (3,9) millions d'euros en 2023.

Le tableau ci-après présente le passage de la ventilation des passifs financiers au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Total au 31 décembre 2022	Diminution	Augmentation	Total au 31 décembre 2023
EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
Emprunts obligataires	1 200 000	600 000		600 000
Obligations convertibles « ORNANE » (maturité 17 janvier 2028)	-		400 000	400 000
Tranche A du contrat de crédit senior (maturité 17 octobre 2027)	600 000	-		600 000
Capitalisation des frais d'emprunts	(9 650)	-	(507)	(10 157)
Autres	2 630	8 086	11 117	5 661
Coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »		39 507		(39 507)
Titrisation	300 000	-	-	300 000
Découverts bancaires et intérêts courus sur les découverts	91 740	705	7 131	98 166
Autres emprunts et dettes financières				
Dettes sur locations financières (contrats préexistants au 1 ^{er} janvier 2019)	1 921	1 915	502	508
Dettes sur locations opérationnelles et financières	403 475	151 992	201 698	453 181
intérêts courus sur emprunts	23 566	63 430	52 833	12 969
Autres emprunts et dettes financières	428	1 521	1 551	458
Dettes sur engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires	-		80 100	80 100
Instruments financiers dérivés	740	-	7 694	8 434
Instruments financiers dérivés « ORNANE »		-	40 016	40 016
Endettement financier	2 614 850	867 156	802 135	2 549 829

4.1.2.1.1 Contrat de crédit senior

Dans le cadre du refinancement de l'endettement de la Société, au titre de la convention de crédit senior conclue par la Société lors de son introduction en Bourse en 2015, SPIE SA avait conclu le 7 juin 2018 en qualité d'emprunteur un *Senior Credit Facilities Agreement* arrivant à échéance en juin 2023. Ainsi, afin d'allonger la maturité moyenne de la dette du Groupe, SPIE a conclu le 17 octobre 2022 un refinancement de ce *Senior Credit Facilities Agreement*, indexé sur des critères de financement durable (le « contrat de crédit senior ») avec un syndicat de banques internationales (les « Prêteurs »), dont BNP Paribas et Société Générale Corporate and Investment Bank agissant en tant que banques co-organisatrices (*Global Coordinators*).

LIGNES DE CRÉDIT

Le contrat de crédit senior prévoit deux lignes de crédit d'un montant total de 1 200 millions d'euros se décomposant de la manière suivante :

- une convention de prêt à terme de premier rang (la « Tranche A ») d'un montant de 600 millions d'euros, entièrement tiré, d'une maturité de cinq ans à compter du 17 octobre 2022 ; et
- une ligne de crédit *revolving* (le « Contrat de Crédit *Revolving* ») d'un montant de 600 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans à compter du 17 octobre 2022, non tirée. La maturité de cette ligne de crédit *revolving* peut être allongée de deux ans, jusqu'en 2029.

INTÉRÊTS ET FRAIS

Les prêts contractés en vertu du contrat de crédit senior portent intérêt à un taux variable indexé sur l'Euribor auquel s'ajoute une marge indexée sur le levier financier du Groupe à fin d'année.

Le Groupe a mis en place deux *swaps* de taux d'intérêt, permettant de couvrir une partie de l'emprunt à terme à taux variable, de sorte que circa 70 % de la dette tirée du Groupe est à taux fixe ou couvert.

En outre, ce refinancement est indexé sur des indicateurs de développement durable fondé sur quatre indicateurs clés de performance ESG tels que définis dans les objectifs ESG 2025 du Groupe, avec des objectifs de performance annuels, tels que définis dans le contrat de crédit senior.

Les marges applicables sont les suivantes :

- pour la tranche A : entre 2,00 % et 1,20 % par an, selon le niveau du ratio d'endettement du Groupe au cours du dernier exercice clos ; et
- pour le Contrat de Crédit *Revolving* : entre 1,60 % et 0,80 % par an, selon le niveau du ratio d'endettement du Groupe au cours du dernier exercice clos.

Le tableau ci-dessous présente l'échelonnement des taux de chacune des lignes de crédit en fonction du ratio dette nette/EBITDA du Groupe. Au 31 décembre 2023, le ratio dette nette/EBITDA du Groupe s'élevait à 1,2x (hors IFRS 16) :

Ratio de levier (dette nette/EBITDA)	Ligne de crédit renouvelable	Prêt à terme
> 3,5x	1,60 %	2,00 %
≤ 3,5x et > 3,0x	1,45 %	1,85 %
≤ 3,0x et > 2,5x	1,30 %	1,70 %
≤ 2,5x et > 2,0x	1,15 %	1,55 %
≤ 2,0x et > 1,5x	1,00 %	1,40 %
≤ 1,5x	0,80 %	1,20 %

Il est prévu en outre (i) un ajustement lié à des indicateurs de développement durable prévoyant une décote ou une prime maximale de 5 points de base et (ii) une commission d'utilisation allant de 0,10 % par an à 0,40 % par an qui s'applique aux montants tirés sur la ligne de crédit renouvelable.

SÛRETÉS

Le contrat de crédit senior ne contient pas d'obligations pour le Groupe de constituer des sûretés.

GARANTIES

Le contrat de crédit senior ne contient pas d'obligations pour le Groupe de constituer des garanties.

ENGAGEMENTS ET CLAUSES RESTRICTIVES

Le contrat de crédit senior contient certains engagements de ne pas faire, notamment ne pas :

- procéder à un changement de la nature de l'activité du Groupe ;
- supporter un endettement financier supplémentaire ;
- fournir des aides financières illégales ;
- réaliser des fusions (à l'exception de celles qui n'impliquent pas la Société elle-même) ;
- céder des actifs.

Le contrat de crédit senior contient également des engagements de faire comme le maintien de polices d'assurance, le paiement des taxes et impôts applicables, la conformité avec les lois applicables, le maintien de l'emprunt à son rang.

Enfin, le contrat de crédit senior impose le respect d'engagements financiers, notamment le maintien de certains ratios financiers, qui limiteront considérablement le montant de la dette pouvant être contractée par les membres du Groupe. En particulier, le Groupe est tenu de maintenir un ratio d'effet de levier (défini comme le rapport entre le montant total de la dette nette et l'EBITDA) de 4,00 : 1 jusqu'au 31 décembre 2022 (inclus) : et par la suite, calculé tous les ans en prenant en compte le montant total de la dette nette à cette date et l'EBITDA ayant prévalu sur une période continue de douze mois.

CAS DE REMBOURSEMENT OBLIGATOIRE ANTICIPÉ

La dette contractée en vertu du contrat de crédit senior est automatiquement remboursable (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie en cas de survenance de certains événements habituels, tels qu'un changement de contrôle, une vente de tout ou d'une partie substantielle de l'activité ou des actifs du Groupe, le non-respect de la législation en vigueur.

L'endettement contracté en vertu du contrat de crédit senior peut également être volontairement remboursé par anticipation par les emprunteurs en tout ou partie, sous réserve de montants minimums et du respect d'un délai de préavis.

CAS D'EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

Le contrat de crédit senior prévoit un certain nombre de cas d'exigibilité anticipée relativement usuels pour ce type de financement, incluant notamment les défauts de paiement, la cessation d'activité, le non-respect des engagements financiers ou de toute autre obligation ou déclaration, des défauts croisés, certains cas d'amortissement anticipé dans le cadre du Programme de Titrisation, une procédure d'insolvabilité, un contentieux significatif ou l'existence de réserves par les commissaires aux comptes du Groupe sur la continuité de l'activité.

4.1.2.1.2.3 Emprunt obligataire à échéance 2026

Le 18 juin 2019, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 000 000 euros, aux fins de refinancer la moitié du précédent contrat de crédit senior conclu en 2018 et d'étendre ainsi la maturité moyenne de sa dette. Les obligations ont une maturité de 7 ans (échéance le 18 juin 2026) et portent un coupon annuel de 2,625 %. Elles ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013426376 et sont notées BB par l'agence de notation Standard & Poor's Global Ratings. En outre, les modalités des obligations prévoient notamment une clause de changement de contrôle qui permet à chaque porteur d'obligations de demander le remboursement anticipé ou, au choix de la Société, le rachat de ses obligations en cas de changement de contrôle de la Société (prise de contrôle de la Société par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert).

4.1.2.1.2.4 Emprunt obligataire convertible (ORNANE) à échéance 2028

Le groupe SPIE a émis le 10 janvier 2023 (date de règlement du 17 janvier 2023), échéance 17 janvier 2028, 400 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE »), indexées à des critères de développement durables.

Les ORNANE sont émises en valeur nominale de 100 000 euros et portent intérêt à un taux annuel de 2 % avec une prime de conversion de 37,5 % au-dessus du cours de référence (23,977 euros).

Conformément au *Sustainability-linked financing framework* en date de novembre 2022, les obligations sont indexées aux indicateurs clé de performance suivants :

- réduction directe des gaz à effet de serre (scope1 & scope 2) ;
- part des achats en termes d'émission de gaz à effet de serre provenant des fournisseurs (Science based target) ;
- part verte du chiffre d'affaires (sur le chiffre d'affaires total du Groupe), alignée avec le règlement de la Taxonomie européenne pour le climat ;
- part des femmes dans les postes clés de direction du Groupe.

En cas de non atteinte d'un objectif de performance durable défini à fin 2025, SPIE paiera une prime de 0,25 % du montant principal, cette prime étant portée à 0,375 % en cas de deux objectifs non atteints et à 0,50 % en cas de trois objectifs non atteints.

Le produit net de l'émission des ORNANE a été affecté au remboursement des obligations à échéance de mars 2024, dont l'encours était de 600 millions d'euros, par le biais de l'exercice de la clause de remboursement anticipée avec un règlement en date du 10 février 2023 (*Make whole redemption*).

Les autres caractéristiques du Programme de Titrisation tel qu'en vigueur au 31 décembre 2023 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Cédants	Devises	Échéance	Taux d'intérêt	Encours des créances titrisées au 31 décembre 2023	Montant brut des créances titrisées au 31 décembre 2023	Montant du financement au 31 décembre 2023
Certaines entités françaises et belges du groupe SPIE	Euro	Juin 2027	Coûts du financement du papier commercial/Euribor/ESTER + Marge + Frais	300 millions	669 millions	300 millions

Depuis juin 2014, les parties prenantes au programme de titrisation sont convenues de placer le FCC sous le régime des fonds commun de titrisation (« FCT »). Le FCT constitue un fonds commun de titrisation régi par les articles L. 214-167 à L. 214-186 et R. 214-217 à R. 214-235 du code monétaire et financier.

Le FCT est un fonds commun de créances de droit français et ne fait pas partie du Groupe. Le FCT, avant la survenance d'un cas de défaut, acquiert les créances auprès des Cédants (sous réserve de leur conformité aux critères d'éligibilité) à la valeur faciale des créances. Avant la survenance d'un cas de défaut, les encaissements relatifs aux créances continuent d'être versés par les clients sur des comptes d'affectation spéciale de l'entité cédante et sont virés périodiquement sur le compte bancaire du FCT (sous réserve de compensation avec le prix de cession dû pour les créances nouvellement cédées, sauf en cas de défaut). Les Cédants, en leur qualité de recouvreurs des créances cédées au FCT, restent notamment responsables du versement des

La différence entre le montant à rembourser et le produit net de l'émission d'ORNANE a été financée par la trésorerie excédentaire disponible totale.

4.1.2.1.2.5 Programme de Titrisation de Créances

Dans le cadre de leurs activités, SPIE SA et certaines de ses filiales françaises et belges (ensemble, les « Cédants ») et SPIE Operations, en qualité d'agent centralisateur, ont mis en place le 17 avril 2007 un programme de titrisation de créances qui utilise un fonds commun de créances (le « FCC »). Le FCC a été constitué par Paris Titrisation en qualité de société de gestion et Société générale agissant en tant que dépositaire (le « Programme de Titrisation »).

Le Programme de Titrisation a été renouvelé plusieurs fois :

- renouvellement pour une durée du programme de 5 années à compter du 11 juin 2015 ;
- le 19 décembre 2019, ce programme a fait l'objet d'une prolongation pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 11 juin 2023 ;
- le 11 juin 2023, ce programme a été amendé et prolongé pour une période de 4 ans (sauf survenance d'un cas de résiliation anticipée ou d'une résiliation amiable), soit jusqu'au 11 juin 2027, avec les caractéristiques principales suivantes :
 - une indexation sur les critères de développement durable, avec une prime d'ajustement ESG sous la forme d'une décote ou d'une prime maximale d'un montant de 5 points de base, s'appliquant chaque année, à compter du 31 décembre 2023, fonction de l'atteinte des objectifs de performance annuels ESG, tels que définis dans le contrat,
 - un montant maximum du financement de 300 millions d'euros.

encaissements et de la gestion des impayés et arriérés relatifs aux créances.

Le FCT se finance au moyen (i) de l'émission de titres qui sont souscrits par des entités qui procèdent à l'émission de papier commercial (lesquelles bénéficient de lignes de liquidité octroyées par des institutions financières) et (ii) pour la partie qui n'est pas financée par lesdites institutions financières, indirectement par SPIE Operations.

Le Programme de Titrisation (destiné à financer l'achat des créances nouvellement générées), arrivera à échéance le 11 juin 2027, sous réserve du renouvellement annuel de la ligne de liquidité octroyée par l'institution financière dans le cadre du programme d'émission de papier commercial adossé. Le Programme de Titrisation est soumis à l'absence de survenance de certains événements de nature à empêcher le financement à venir de créances nouvellement cédées et le remboursement anticipé du montant en principal existant de la dette financière

résultant du Programme de Titrisation. Ces événements comprennent notamment des événements relatifs au rendement des créances, le manquement à des engagements financiers prévus par le contrat de crédit senior, un volume restreint de créances titrisées et à une clause d'exigibilité anticipée au titre du contrat de crédit senior ou faisant suite à la résiliation du contrat de crédit senior.

Le recours direct contre les Cédants est limité au rachat des créances concernées qui sont cédées au FCT au titre de la garantie ainsi qu'au paiement d'une indemnité s'agissant des créances pour lesquelles une dévalorisation est intervenue (dont notamment une diminution de la valeur des créances en raison de remboursements, de crédit ou de compensations). Le programme et/ou l'institution financière ayant octroyé la ligne de liquidité bénéficie également de réserves de trésorerie fournies par SPIE Operations au moyen d'un rehaussement de crédit.

4.1.2.2 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES PRINCIPALES CATÉGORIES D'UTILISATION DE LA TRÉSORERIE DU GROUPE

4.1.2.2.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Groupe se répartissent entre les catégories suivantes :

- les acquisitions de nouvelles sociétés dans le cadre de la politique de croissance externe du Groupe ;
- le renouvellement des immobilisations corporelles et incorporelles, notamment le matériel ; et
- l'investissement, net du produit de cessions, en actifs financiers, les variations des prêts et les avances accordées et les dividendes reçus.

4.1.2.3 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

4.1.2.3.1 Flux de trésorerie du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 :

En millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre	
	2023	2022
Flux de trésorerie net généré par l'activité	713,3	577,4
Flux de trésorerie net lié aux opérations d'investissement	(231,3)	(315,2)
Flux de trésorerie net lié aux opérations de financement	(545,8)	(301,3)
Incidence de la variation des taux de change et des changements de principes comptables	(4,4)	(6,0)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	(68,2)	(45,1)

4.1.2.3.2 Flux de trésorerie net généré par l'activité

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie du Groupe résultant de l'activité au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre	
	2023	2022
Capacité d'autofinancement	753,2	685,3
Impôts payés	(96,8)	(96,7)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	56,3	(11,4)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,6	0,2
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	713,3	577,4

Les dépenses d'investissement du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 se sont élevées à 315,2 millions d'euros et 231,2 millions d'euros respectivement. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance externe en 2023. Pour plus d'informations concernant les dépenses d'investissements historiques, en cours de réalisation et futures du Groupe, voir le paragraphe 4.1.3 du présent document d'enregistrement universel.

4.1.2.2.2 Paiement d'intérêts et remboursement d'emprunts

Une partie importante des flux de trésorerie du Groupe est affectée au service et au remboursement de son endettement. Le Groupe a versé des intérêts d'un montant de 62,3 millions d'euros et 83,3 millions d'euros, respectivement, au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023. Il a par ailleurs versé, au titre du remboursement de ses emprunts, 747,4 millions d'euros et 762,6 millions d'euros, respectivement, au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

4.1.2.2.3 Financement des besoins en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement correspond principalement à la valeur des stocks augmentée des créances clients et des autres créances opérationnelles et diminuées des dettes fournisseurs et des autres dettes opérationnelles.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a été négatif pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 contribuant significativement au financement de l'activité notamment grâce à la faiblesse de ses stocks, à la structure des contrats conclus avec ses clients et à sa politique dynamique en termes de facturation et de recouvrement des créances. Le besoin en fonds de roulement s'est élevé à (824,2) millions d'euros au 31 décembre 2022, et à (884,0) millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les flux de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 577,4 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et à 713,3 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Cette augmentation de 135,9 millions d'euros provient pour l'essentiel de l'amélioration de la capacité d'autofinancement qui passe de 685,3 millions d'euros en 2022 à 753,2 millions d'euros en 2023. Celle-ci est compensée par la variation du besoin en fonds de roulement qui passe de (11,4) millions d'euros en 2022 à 56,3 millions d'euros en 2023 ainsi que de la légère augmentation de impôts payés qui passe de (96,7) millions d'euros en 2022 à 96,8 millions d'euros en 2023.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'est élevée à 685,3 millions d'euros et 753,2 millions d'euros au cours des exercices clos respectivement aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023. Cette variation tient principalement à l'évolution du résultat net consolidé en 2023 après élimination des produits et charges calculés (amortissements et provisions).

Impôts payés

Les impôts payés comprennent l'impôt sur les sociétés payé dans toutes les zones géographiques dans lesquelles le Groupe

opère, ainsi que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en France.

Le montant des impôts payés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'est élevé à 96,8 millions d'euros, soit 0,1 million d'euros de plus qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique par une augmentation de 5,3 millions d'euros d'impôts sur les sociétés acquittés en 2023 par rapport à l'année 2022 et d'une diminution du montant de CVAE payée en 2023 de 5,2 millions d'euros par rapport à l'année 2022.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité a représenté une augmentation de trésorerie de 56,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 contre une diminution de trésorerie de (11,5) millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, soit une différence de 67,8 millions d'euros entre les deux exercices (voir la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 inclus au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel).

4.1.2.3.3 Flux de trésorerie net lié aux opérations d'investissement

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

En millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre	
	2023	2022
Incidence des variations de périmètre	(175,7)	(259,5)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(61,7)	(65,8)
Acquisition d'actifs financiers	(0,4)	(0,9)
Variation des prêts et avances consentis	(1,3)	2,7
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,7	8,4
Cession d'actifs financiers	0,1	-
Dividendes reçus	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(231,3)	(315,2)

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement représentent une sortie de trésorerie de 231,3 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et une sortie de trésorerie de 315,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cette variation de 83,9 millions d'euros s'explique essentiellement par une diminution de l'incidence des variations de périmètre de 83,8 millions d'euros, une diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 4,1 millions d'euros, une diminution des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 0,7 million d'euros et d'une diminution du montant des prêts et avances consentis de 4,0 millions d'euros.

Incidence des variations de périmètre

L'incidence des variations de périmètre a conduit à une sortie de trésorerie de 259,5 millions d'euros et à une sortie de trésorerie de 175,7 millions d'euros au cours des exercices clos respectivement aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

La sortie de trésorerie pour l'exercice 2022 s'explique principalement par l'acquisition de la société Worksphere aux Pays-Bas, des sociétés NexoTech et Stangl Technik en Pologne,

de la société PTC Telecom en Allemagne et de la société BELFOR Prevention Incendie en France ainsi que par des compléments de prix payés au titre de sociétés acquises antérieurement.

La sortie de trésorerie pour l'exercice 2023 s'explique principalement par l'acquisition des sociétés BridgingIT et ECS en Allemagne, des sociétés AVM UP et Réseaux Environnement en France, la société General Property en Pologne et l'acquisition de l'activité Grid Solutions du groupe Strukton aux Pays-Bas ainsi que par des compléments de prix payés au titre de sociétés acquises antérieurement.

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles a conduit à une sortie de trésorerie 61,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 contre une sortie de trésorerie 65,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

En 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont représenté un montant de 50,3 millions d'euros contre 44,4 millions d'euros en 2022.

En 2023, les acquisitions d'immobilisations incorporelles ont représenté un montant de 11,4 de millions d'euros contre 21,4 millions d'euros en 2022. Ces investissements représentent pour l'essentiel les coûts de d'implémentation de logiciels d'optimisation des processus de gestion et de contrôle.

Variation des prêts et avances consentis

La variation des prêts et avances consentis a représenté une baisse de trésorerie de (1,3) millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, contre une entrée de trésorerie de 2,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

4.1.2.3.4 Flux de trésorerie net générés par opérations de financement

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie consolidés liés aux opérations de financement au titre des exercices clos aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

En millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre	
	2023	2022
Augmentation de capital	33,5	19,6
Émission d'emprunts	395,8	595,2
Remboursement d'emprunts	(762,6)	(747,4)
Intérêts financiers nets versés	(83,3)	(62,3)
Incidence des acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)	(1,6)	-
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(126,7)	(105,9)
Dividendes payés aux minoritaires	(0,8)	(0,5)
FLUX DE TRÉSORERIE NET LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(545,8)	(301,3)

La trésorerie nette provenant des opérations de financement représente un décaissement net de 545,8 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 contre un décaissement net de 301,3 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

La variation de l'exercice 2023 s'explique essentiellement par l'augmentation des dividendes payés aux actionnaires du Groupe passant de 105,9 millions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 126,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 ainsi que de l'effet des émissions d'emprunts et du remboursement anticipé de l'emprunt obligataire à échéance mars 2024 et par l'augmentation des intérêts nets versés qui se sont élevés respectivement à 62,3 millions d'euros et 83,3 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

Augmentation de capital

Il y a eu une augmentation de capital de 19,6 millions d'euros (net de frais d'émission) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et une augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 33,5 millions d'euros (net de frais d'émission), résultant, respectivement, de la mise en place des plans d'actionnariat salarié SHARE FOR YOU 2022 et SHARE FOR YOU 2023.

Émissions d'emprunts

La trésorerie consolidée générée par les émissions d'emprunts s'est élevée à 595,2 millions d'euros en 2022 et à un montant de 395,8 millions d'euros en 2023.

En 2022, les émissions d'emprunts correspondent principalement au refinancement du contrat de crédit senior indexé sur des critères de financement durable conclu en 2022. Ce refinancement ayant permis d'étendre la maturité de la dette à octobre 2027 pour la tranche A du contrat de crédit senior ainsi que le Contrat de Crédit Revolving non tiré.

Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

La trésorerie générée par la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles a diminué de 0,6 million d'euros, passant de 8,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 7,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En 2023, les cessions d'immobilisations corporelles ont représenté un montant de 7,8 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2022.

En 2023, les émissions d'emprunts correspondent principalement à l'émission des ORNANE indexés sur des critères de développement durable à échéance 2028. Cette émission a permis de refinancer les obligations 2024 à hauteur de 400 millions d'euros.

Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts ont conduit à des décaissements nets d'un montant de 747,4 millions d'euros et 762,6 millions d'euros au cours des exercices clos respectivement aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

En 2022, la trésorerie décaissée pour les remboursements d'emprunts d'un montant de 747,4 millions euros s'explique principalement par 600,0 millions d'euros de remboursement du contrat de crédit senior tranche A à maturité 2023 et par 146,4 millions d'euros de dettes sur les locations financières reconnues au Passif du Bilan Consolidé dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16.

En 2023, la trésorerie décaissée pour les remboursements d'emprunts d'un montant de 762,6 millions euros s'explique principalement par 600,0 millions d'euros de remboursement des obligations 2024 et par 152,0 millions d'euros de dettes sur les locations financières reconnues au Passif du Bilan Consolidé dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16.

Intérêts financiers nets versés

Les intérêts financiers nets versés ont conduit à des décaissements d'un montant de 62,3 millions d'euros et 83,3 millions d'euros au cours des exercices clos respectivement aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

En 2022, les intérêts nets payés au titre de la tranche A du contrat de crédit senior du 7 juin 2018 s'élèvent à 6,5 millions d'euros pour le crédit à maturité 2023 et à 2,6 millions d'euros pour le crédit à maturité 2027 faisant suite au refinancement. Les autres

intérêts payés concernent le programme de titrisation pour un montant de 3,7 millions d'euros, ainsi que les intérêts payés sur les découverts bancaires et les locations financières. Les intérêts payés au titre de l'emprunt obligataire 2024 s'élèvent à 18,8 millions d'euros. Les intérêts payés au titre de l'emprunt obligataire 2026 s'élèvent à 15,8 millions d'euros.

En 2023, les intérêts nets payés au titre de la tranche A du contrat de crédit senior s'élèvent à 27,3 millions d'euros pour le crédit à maturité 2027 et à 4,0 millions d'euros pour l'emprunt obligataire convertible « ORNANE » à maturité 2028. Les autres intérêts payés concernent le programme de titrisation pour un montant de 13,2 millions d'euros, ainsi que les intérêts payés sur les découverts bancaires et les locations financières. Les intérêts payés au titre de l'emprunt obligataire 2024 s'élèvent à 16,7 millions d'euros. Les intérêts payés au titre de l'emprunt obligataire 2026 s'élèvent à 15,8 millions d'euros.

Incidence des acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires

Les Incidence des acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires ont conduit à des décaissements d'un montant de 0,0 million d'euros et 1,6 million d'euros au cours des exercices clos respectivement aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

Dividendes payés aux minoritaires

Le Groupe a payé des dividendes aux minoritaires d'un montant de 0,5 million d'euros et 0,8 million d'euros pour les exercices clos respectivement aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

En 2022, les dividendes payés aux minoritaires concernent trois filiales en Allemagne pour 0,5 million d'euros.

En 2023, les dividendes payés aux minoritaires concernent trois filiales en Allemagne et une filiale au Qatar pour 0,9 million d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille le montant total des investissements du Groupe au cours des deux derniers exercices :

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Incidence des variations de périmètre	(175,7)	(259,5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(61,7)	(65,8)
Acquisitions d'actifs financiers	(0,4)	(0,9)
TOTAL	(237,8)	(326,2)

Les modalités de financement de ces investissements sont détaillées au paragraphe 4.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS POST-CLÔTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le 3 janvier 2024, SPIE a acquis la société Correll, un acteur majeur dans l'ingénierie électrique appliquée à l'industrie de l'éolien *off-shore*. La société, basée au Royaume-Uni, opère partout dans le monde et plus particulièrement en Europe et emploie environ 109 collaborateurs hautement qualifiés et plus de 500 sous-traitants partenaires. En 2023, Correll a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 55 millions d'euros.

Le 31 janvier 2024, SPIE a acquis la société JD Euroconfort, spécialisé dans l'installation et la maintenance dans le domaine du

4.1.2.4 ÉCARTS D'ACQUISITIONS D'ACTIFS (GOODWILL)

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition (*goodwill*) s'élevaient à 3 504,7 millions d'euros.

4.1.2.5 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les obligations contractuelles et engagements hors bilan du Groupe sont présentés en note 24 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 inclus au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel.

4.1.3 INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a finalisé huit acquisitions, représentant une production totale annuelle acquise d'environ 274 millions d'euros. En 2023, le Groupe a ainsi procédé à l'acquisition :

- (i) en France, des sociétés Réseaux Environnement et AVM Up ;
- (ii) en Allemagne, des sociétés Bridging IT et Enterprise Communications & Services ;
- (iii) aux Pays-Bas, de l'activité Grid Solutions du Groupe Strukton et de la société IMI Aero-Dynamiek ;
- (iv) de la société General Property en Pologne ;
- (v) de la société Edwin en Slovaquie et en République tchèque.

Au-delà des acquisitions de sociétés, le Groupe procède par ailleurs chaque année à des acquisitions ou à du renouvellement d'immobilisations corporelles et incorporelles.

froid, de la climatisation et des cuisines professionnelles. Basée en Bretagne, la société emploie 45 collaborateurs qualifiés et a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 11 millions d'euros en 2022.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Le Groupe entend poursuivre sa politique de croissance externe dynamique afin de renforcer sa couverture de marché et élargir sa gamme d'offres, en privilégiant des acquisitions de petite et moyenne taille, permettant au groupe de densifier son maillage territorial ou d'acquérir des compétences spécifiques. Le Groupe pourrait aussi considérer au cas par cas des acquisitions plus importantes lui permettant de développer significativement son offre de services, ses parts de marché, ou encore son périmètre géographique.

4.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RFA

Les événements suivants ont eu lieu postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Croissance externe en Allemagne

Le 15 mars 2024, SPIE a fait l'acquisition de la société ROBUR Industry Service Group GmbH.

Basée à Munich, ROBUR Industry Service Group GmbH est une société de services industriels qui offre, à un portefeuille de clients diversifié, une large gamme de services sur l'ensemble de la chaîne de valeur (ingénierie, installation, mise en service et maintenance) pour la transformation et les processus industriels (notamment l'automatisation, la robotique et l'électrification), représentant environ 80 % de son chiffre d'affaires. Les 20 % restants portent sur la fourniture de services de maintenance pour les turbines éoliennes offshore et onshore. Avec ses 2 600 collaborateurs hautement qualifiés et un chiffre d'affaires estimé à environ 380 millions d'euros en 2023, ROBUR Industry Service Group GmbH occupe une position de premier plan sur le marché allemand.

Croissance Externe dans l'Eolien Offshore

Le 3 janvier 2024, SPIE a acquis la société Correll Group.

Acteur majeur de l'ingénierie électrique appliquée à l'industrie de l'éolien off-shore, Correll Group se distingue par son expertise dans la connexion et les tests de câbles haute tension sous-marin pour le raccordement des champs éoliens. Fondé en 2014 avec un siège basé à Skelton (Royaume-Uni), Correll Group, avec ses 109 collaborateurs et plus de 500 sous-traitants partenaires hautement qualifiés, déploie son expertise dans le secteur de l'éolien off-shore partout dans le monde, et particulièrement en Europe (Atlantique, Baltique, et Mer du Nord), aux États-Unis, et à

Taiwan. Correll devrait générer un chiffre d'affaires pour 2023 d'environ 55 millions d'euros associé à un niveau élevé de marge.

SPIE détient 85% du capital, tandis que les 15% restants seront conservés par l'équipe dirigeante de la société (avec des mécanismes d'options d'achat et de vente réciproques).

La contrepartie transférée s'est élevée à 77 582 milliers d'euros. Ce montant préliminaire, sous réserve de clause d'ajustement de prix et de dette nette, est en cours de finalisation.

Avec cette acquisition, SPIE Oil & Gas Services accélère sa stratégie de diversification vers les énergies renouvelables et devient SPIE Global Services Energy au 1er janvier 2024.

Croissance Externe en France

Le 31 janvier 2024, SPIE a acquis la société J.D. Euroconfort.

Fondée en 1994 et basée à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine, Bretagne), la société J.D. Euroconfort propose une gamme de services de conception, d'installation et de maintenance dans les domaines du froid, de la climatisation, et des cuisines professionnelles auprès d'une clientèle fidèle dans les secteurs du luxe, de la santé, de la distribution, de la défense et des collectivités. Avec cette acquisition, SPIE se renforce dans l'Ouest de la France et élargit son expertise sur le marché du froid. Avec environ 45 collaborateurs qualifiés, J.D. Euroconfort a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 11 millions d'euros en 2022.

La contrepartie transférée s'est élevée à 3 102 milliers d'euros. Ce montant préliminaire, sous réserve de clause d'ajustement de prix et de dette nette, est en cours de finalisation.

4.3 TENDANCES ET OBJECTIFS

RFA

OBJECTIFS DU GROUPE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les objectifs présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document d'enregistrement universel. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent document d'enregistrement universel. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au paragraphe 2.1 « Facteurs de risque » du présent document d'enregistrement universel pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause ces objectifs. Par ailleurs, la réalisation des

objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section. Le Groupe a construit ses objectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Groupe se fixe les objectifs suivants pour 2024 :

- Poursuite de la croissance organique, à un rythme inférieur à celui de 2023
- Poursuite de la progression de la marge d'EBITA
- Poursuite d'une stratégie M&A dynamique fondée sur des acquisitions bolt-on, qui restent au cœur du modèle économique de SPIE
- Taux de distribution proposé maintenu autour de 40 % du résultat net ajusté ⁽¹⁾, part du Groupe.

(1) Retraité de l'amortissement du goodwill affecté et des éléments exceptionnels.

4.4 COMPTES CONSOLIDÉS

RFA

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les états financiers suivants sont incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport correspondant des commissaires aux comptes, figurant au chapitre 4 « Analyse de l'activité et états financiers » du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2023 sous le numéro D. 23-0265 (<https://lib.spie.com/media/21095da6-42d4-4ec0-97f4-e4500b942ed7/document/3ae8f2cf-5c7e-47b9-84a7-beabca27dfe1#v=Version1&l=fr>) ; et
- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport correspondant des commissaires aux comptes, figurant au chapitre 4 « Analyse de l'activité et états financiers » du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2022 sous le numéro D. 22-0279 (<https://lib.SPIE.com/media/87b921f3-1f33-463e-813c-47bf02c93249#v=Version1&l=fr>).

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverte à un autre endroit du présent document d'enregistrement universel.

NOTE 1 INFORMATION GÉNÉRALE	130	NOTE 14 ACTIFS INCORPORELS	158
NOTE 2 MODALITÉS DE PRÉPARATION	130	NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160
NOTE 3 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS ET DES MODALITÉS DE PRÉPARATION	131	NOTE 16 DROITS D'UTILISATION	161
NOTE 4 RETRAITEMENTS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	140	NOTE 17 CAPITAUX PROPRES	162
NOTE 5 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	140	NOTE 18 PROVISIONS	163
NOTE 6 ACQUISITIONS ET CESSIONS	141	NOTE 19 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	169
NOTE 7 INFORMATION SECTORIELLE	144	NOTE 20 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	172
NOTE 8 CHARGES OPÉRATIONNELLES ET AUTRES PRODUITS	147	NOTE 21 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	183
NOTE 9 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	150	NOTE 22 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	186
NOTE 10 IMPÔTS	150	NOTE 23 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	187
NOTE 11 RÉSULTAT PAR ACTION	154	NOTE 24 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	188
NOTE 12 DIVIDENDES	155	NOTE 25 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	189
NOTE 13 GOODWILL	156	NOTE 26 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	189
		NOTE 27 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	190

4.4.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4.4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	2023	2022
Produits des activités ordinaires	7	8 725 370	8 113 775
Autres produits de l'activité		88 850	85 726
Charges opérationnelles	8.1	(8 335 031)	(7 775 905)
Résultat opérationnel courant		479 189	423 596
Autres charges opérationnelles		(28 701)	(183 734)
Autres produits opérationnels		10 070	67 111
Autres produits et charges opérationnels	8.3	(18 631)	(116 623)
Résultat opérationnel		460 558	306 973
Profit/(perte) des participations mises en équivalence (MEE)	20.9	989	465
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des MEE		461 547	307 438
Charges d'intérêts et pertes sur équivalents de trésorerie		(92 367)	(68 740)
Revenus des équivalents de trésorerie		18 976	763
Coût de l'endettement financier net	9	(73 391)	(67 977)
Autres charges financières		(52 771)	(26 561)
Autres produits financiers		23 455	27 317
Variation de la juste valeur et du coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »		(508)	-
Autres produits et charges financiers	9	(29 824)	756
Résultat avant impôt		358 332	240 217
Impôts sur les résultats	10	(118 982)	(86 238)
Résultat net des activités poursuivies		239 350	153 979
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(16)	(93)
RÉSULTAT NET		239 334	153 886
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
• Aux actionnaires de la Société		238 530	151 632
• Aux intérêts ne conférant pas le contrôle		820	2 347
		239 350	153 979
Résultat net attribuable :			
• Aux actionnaires de la Société		238 514	151 539
• Aux intérêts ne conférant pas le contrôle		820	2 347
		239 334	153 886
Résultat net part du Groupe par action	11	1,45	0,93
Résultat net part du Groupe dilué par action		1,44	0,92
Dividende par action (proposition pour 2023)		0,83	0,73

4.4.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Résultat net	239 334	153 886
Écarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	(37 510)	183 867
Réévaluations des immobilisations	-	5 548
Impact fiscal	10 019	(52 994)
Éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(27 491)	136 421
Variation des écarts de conversion	13 243	(4 792)
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	(7 427)	538
Impact fiscal	(1 856)	(139)
Éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	3 960	(4 393)
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL	215 803	285 914
Attribuable :		
• Aux actionnaires de la Société	214 779	283 905
• Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	1 024	2 009

4.4.1.3 BILAN CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs incorporels	14	1 028 850	1 010 921
Goodwill	13	3 504 749	3 365 903
Droits d'utilisation sur locations opérationnelles et financières	16	446 132	396 905
Actifs corporels	15	170 679	161 169
Titres mis en équivalence	20.9	13 756	13 692
Titres non consolidés et prêts à long terme	20.8	39 287	48 022
Autres actifs financiers non courants	20.10	4 646	4 853
Impôts différés actifs	10	199 661	194 540
Total actifs non courants		5 407 760	5 196 005
ACTIFS COURANTS			
Stocks	19	49 163	56 029
Créances clients	19	2 047 538	1 987 986
Créances d'impôt	19	30 155	46 969
Autres actifs courants	19	395 764	362 753
Autres actifs financiers courants	20.8	4 990	4 544
Actifs financiers de gestion de trésorerie	20.2	453 000	102 285
Disponibilités et équivalents de trésorerie	20.2	761 940	1 170 814
Total actifs courants des activités poursuivies		3 742 550	3 731 380
Actifs destinés à être cédés		142	200
Total actifs courants		3 742 692	3 731 580
TOTAL ACTIFS		9 150 452	8 927 585

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social	17	78 240	77 151
Primes liées au capital		1 319 396	1 287 065
Autres réserves		316 091	370 825
Résultat net – part du Groupe		238 514	151 539
Capitaux propres – part du Groupe		1 952 241	1 886 580
Intérêts ne conférant pas le contrôle		23 972	9 150
Total capitaux propres		1 976 213	1 895 730
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	20.3	1 651 524	1 795 419
Composante dérivée « ORNANE »	20.4	40 016	-
Dettes sur locations opérationnelles et financières non courantes	20.3	300 637	277 883
Provisions non courantes	18.2	97 601	87 855
Engagements envers le personnel	18.1	690 740	643 085
Autres passifs long terme	19	11 379	4 394
Impôts différés passifs	10	307 464	292 849
Passifs non courants		3 099 361	3 101 485
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	19.3	1 185 692	1 189 399
Emprunts et concours bancaires	20.3	405 107	415 956
Dettes sur locations opérationnelles et financières courantes	20.3	152 545	125 592
Provisions courantes	18.2	151 496	137 455
Dettes d'impôt	19	92 295	81 263
Autres passifs courants	19	2 087 265	1 979 310
Total passifs courants des activités poursuivies		4 074 400	3 928 975
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		478	1 395
Total passifs courants		4 074 878	3 930 370
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		9 150 452	8 927 585

4.4.1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	2023	2022
TRÉSORERIE D'OUVERTURE		1 181 810	1 226 942
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net total consolidé		239 334	153 886
Élimination du résultat des mises en équivalence		(989)	(465)
Élimination des amortissements et provisions		295 127	261 566
Élimination incidence de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers (ORNANE)		(7 755)	-
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(3 795)	102 025
Élimination de la charge (produit) d'impôt		118 982	86 211
Élimination du coût de l'endettement financier net		81 660	67 977
Autre produits et charges sans incidence en trésorerie		30 671	14 144
Capacité d'autofinancement		753 235	685 344
Impôts payés		(96 746)	(96 700)
Incidence de la variation du BFR	19.1	56 263	(11 464)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		581	181
Flux de trésorerie net généré par l'activité		713 333	577 361
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Incidence des variations de périmètre	22.2	(175 672)	(259 535)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(61 676)	(65 818)
Acquisition d'actifs financiers		(420)	(946)
Variation des prêts et avances consentis		(1 325)	2 652
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		7 749	8 412
Cession d'actifs financiers		51	28
Flux de trésorerie net liés aux opérations d'investissement		(231 293)	(315 207)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		33 529	19 582
Émission d'emprunts	20.6	395 762	595 214
Remboursement d'emprunts ^(a)	20.6	(762 646)	(747 358)
Intérêts financiers nets versés ^(b)		(83 287)	(62 333)
Incidence des acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(1 575)	-
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(126 728)	(105 894)
Dividendes payés aux minoritaires		(828)	(469)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(545 773)	(301 258)
Incidence de la variation des taux de change		(4 444)	(6 028)
Variation nette de trésorerie		(68 177)	(45 132)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	20.2	1 113 633	1 181 810

(a) Les flux liés au remboursement du principal du passif locatif, en application d'IFRS 16, s'élèvent pour l'année 2023 à 151 992 milliers d'euros et pour l'année 2022 à 144 705 milliers d'euros.

(b) Les flux liés à la charge d'intérêts sur le passif locatif, s'élèvent pour l'année 2023 à 10 488 milliers d'euros et pour l'année 2022 à 8 685 milliers d'euros.

NOTES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie présenté ci-dessus inclut les activités abandonnées ou en cours de cession, dont l'impact est fourni en note 22.

4.4.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros excepté pour le nombre d'actions	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion groupe	Réserves de couverture	OCI, et autres réserves	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2021	162 655 622	76 448	1 268 256	448 604	(12 423)	(10)	(103 044)	1 677 832	4 864	1 682 696
Résultat net	-	-	-	151 539	-	-	-	151 539	2 347	153 886
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(4 449)	399	136 416	132 366	(338)	132 028
Résultat global	-	-	-	151 539	(4 449)	399	136 416	283 905	2 009	285 914
Dividendes	-	-	-	(105 894)	-	-	-	(105 894)	(469)	(106 363)
Émission d'actions	1 495 084	703	18 879	-	-	-	-	19 582	-	19 582
Variations de périmètres et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	2 746	2 746
Autres mouvements	-	-	(70)	-	-	-	11 225	11 155	-	11 155
AU 31 DÉCEMBRE 2022	164 150 706	77 151	1 287 065	494 249	(16 872)	389	44 597	1 886 580	9 150	1 895 730
Résultat net	-	-	-	238 514	-	-	-	238 514	820	239 334
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	9 261	(5 508)	(27 488)	(23 735)	204	(23 531)
Résultat global	-	-	-	238 514	9 261	(5 508)	(27 488)	214 779	1 024	215 803
Dividendes	-	-	-	(126 729)	-	-	-	(126 729)	(828)	(127 557)
Émission d'actions	2 317 406	1 089	32 440	-	-	-	-	33 529	-	33 529
Variations de périmètres et autres	-	-	-	(1 805)	-	-	-	(1 805)	14 626	12 821
Engagements de rachats accordés à des actionnaires minoritaires (Put)	-	-	-	(80 100)	-	-	-	(80 100)	-	(80 100)
Autres mouvements (i)	-	-	(109)	-	-	-	26 097	25 988	-	25 988
AU 31 DÉCEMBRE 2023	166 468 112	78 240	1 319 396	524 129	(7 611)	(5 119)	43 205	1 952 241	23 972	1 976 213

(i) Principalement, 17 795 milliers d'euros correspondant à la décote et à l'abondement SHARE FOR YOU 2023 et 8 199 milliers d'euros correspondant à la variation de la juste valeur des plans d'actions de performance (LTIP).

NOTE AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Cf. note 17.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 INFORMATION GÉNÉRALE

Le groupe SPIE, qui opère sous la marque commerciale SPIE, est le leader indépendant européen des services en génie électrique, mécanique et climatique, de l'énergie et des systèmes de communication.

La société SPIE SA est une société anonyme, immatriculée à Cergy (France), cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris

depuis le 10 juin 2015. Le siège social de la société est situé au 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise Cedex, France.

Les comptes consolidés du groupe SPIE ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 mars 2024.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

NOTE 2 MODALITÉS DE PRÉPARATION

2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SPIE sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023 ;
- de normes pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues en l'absence de dispositions prévues par le référentiel normatif.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS et leurs interprétations développées par le Standards Interpretation Committee (SIC) et l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC).

2.2 NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe sont décrits dans la note 3.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivantes :

- IFRS 17 et amendements liés : « Contrats d'assurance » ;
- IFRS 17 et IFRS 9 : « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives » ;
- Amendements à IAS 8 : « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ;
- Amendements à IAS 1 : « Présentation des états financiers » ;
- Amendements à IAS 12 : « Impôts sur le résultat – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Amendements à IAS 12 : « Impôts sur le résultat – Modèle de règles du Pilier 2 ».

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lors de la mise en œuvre de ces normes et amendements.

Normes et interprétations émises mais d'application non encore obligatoire au 1^{er} janvier 2023

Les normes, interprétations et amendements déjà publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne et pouvant avoir un impact sont les suivants :

- IFRS 18 : « Présentation des états financiers et informations à fournir en annexe » ;
- Amendement à IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » ;
- Amendement à IAS 1 : « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- Amendement à IFRS 16 : « Passif de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : « Accords de financement avec les fournisseurs ».

Le Groupe réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

2.3 HYPOTHÈSES CLÉS ET APPRÉCIATIONS

L'élaboration des états financiers consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de la période.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur des *goodwill*, les avantages du personnel, la reconnaissance du revenu et de la marge sur les contrats de services à long terme, les provisions pour risques et charges et la reconnaissance des impôts différés actifs.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Ces estimations et appréciations sont susceptibles d'être modifiées au cours des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements du chiffre d'affaires, des provisions et des impôts différés actifs.

2.4. ÉVALUATIONS DES IMPACTS FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SPIE a défini sa stratégie climat en l'assortissant des objectifs suivants à l'horizon 2025 :

- atteindre 50 % de chiffre d'affaires aligné avec la Taxonomie européenne sur l'atténuation du changement climatique ;
- réduire l'empreinte carbone du Groupe de 25 % par rapport à 2019 (Scopes 1 & 2) ;
- agir sur l'empreinte carbone de sa chaîne de valeur amont (Scope 3). 67 % de nos achats devront être réalisés auprès de fournisseurs ayant fixé des objectifs ambitieux de réduction de leur empreinte carbone ;
- réduire les émissions des trajets professionnels et des trajets domicile-travail de 20 % par rapport à 2019.

Les objectifs de réduction d'empreinte carbone sur les Scopes 1, 2 & 3 ont été validés fin 2021 comme contribuant à un scénario 1,5 °C par l'initiative Science-Based Targets.

SPIE exerce son activité dans un environnement essentiellement européen, caractérisé par des marchés diversifiés et une exposition équilibrée en termes de portefeuille de clientèle, de métiers et de géographies.

Au travers de ses offres de services intégrés, SPIE propose des solutions concernant la mise en œuvre de systèmes d'optimisation de la dépense énergétique dans les domaines de l'installation et de la rénovation d'infrastructures, des systèmes énergétiques intelligents, de la production d'énergie renouvelable, de l'énergie nucléaire, ou encore des systèmes d'information et de communication.

Par son expertise et grâce à une offre de solutions techniques d'efficacité énergétique et une offre de services dédiée aux énergies renouvelables, adaptées aux mutations qui touchent ses clients, tant acteurs privés que publics, SPIE se positionne comme un acteur majeur de la transition énergétique de ses différentes parties prenantes, de plus en plus attentives à une consommation écoresponsable de l'énergie. Ce faisant, SPIE les conseille et accompagne dans leur réduction d'empreinte carbone. Ces préoccupations liées au changement climatique et le renforcement des normes environnementales qui en découlent (Green Deal européen, Fit for 55) représentent ainsi pour le Groupe une opportunité de développement sur le court et moyen terme. La contribution substantielle des services de SPIE à l'atténuation du changement climatique est mesurée à l'aune du référentiel de la Taxonomie européenne.

Par ailleurs, le Groupe s'efforce aussi de réduire sa propre empreinte carbone en agissant en particulier sur son parc immobilier, sa flotte de véhicules, l'infrastructure de charge associée, et en développant une politique d'achats durables, comme détaillé dans la déclaration de performance extra-financière. SPIE anticipe ainsi la mise en œuvre de réglementations environnementales plus contraignantes, telles les Zones à Faibles Émissions.

La directrice développement durable du groupe SPIE siège au comité exécutif de SPIE, ce qui permet d'intégrer les sujets climatiques au plus haut niveau de l'organisation.

Illustration de cette intégration de l'action climatique dans les processus de l'entreprise, le groupe SPIE indexe depuis 2022 tous ses refinancements aux objectifs climatiques d'alignement du chiffre d'affaires sur la taxonomie européenne et de réduction de son empreinte carbone sur toute sa chaîne de valeur. Est ainsi associé à l'évaluation du risque financier, le risque de non-réalisation d'objectifs climatiques que l'entreprise s'est fixés, avec des mécanismes de bonus et pénalités détaillés aux Notes 5.4 et 20.3. Les prévisions de croissance à court et long terme du groupe SPIE prennent en considération l'ensemble de ces aléas positifs et risques éventuels liés au changement climatique tant en termes d'activité, de rentabilité et d'investissements que de flux de trésorerie.

Les tests de dépréciation sur les *goodwill* ont été mis en œuvre en cohérence avec les impacts financiers du changement climatique intégrés dans les prévisions de croissance. Ces tests de dépréciation ne font apparaître aucune perte de valeur.

La nature des services fournis par SPIE en fait une activité peu consommatrice d'actifs ; le Groupe est donc très peu sensible au risque de dépréciation de ses actifs par les effets physiques du changement climatique. Ces derniers ont été réévalués en 2023. Les résultats figurent dans la Déclaration de Performance Extra-Financière du présent document.

Eu égard aux incidences identifiées, aucune révision de valorisation des éléments de l'actif et du passif dans le bilan consolidé du Groupe n'a été nécessaire.

SPIE considère que l'évaluation des risques climatiques est prise en compte, en toute cohérence avec ses engagements et actions en faveur du climat. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif en 2023 sur les états financiers du Groupe.

NOTE 3 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS ET DES MODALITÉS DE PRÉPARATION

3.1 CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du Groupe incluent toutes les filiales et participations de SPIE SA.

Le périmètre de consolidation est constitué de 159 sociétés ; les pourcentages d'intérêt sont présentés dans le tableau figurant note 27 du présent document.

Les principales modifications du périmètre de consolidation de l'année sont présentées en note 6.

Méthodes de consolidation

Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », les entités contrôlées directement ou indirectement

par le Groupe sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- SPIE dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- SPIE est exposé aux rendements variables de l'entité ;
- SPIE peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

Une analyse du contrôle a été réalisée pour l'ensemble des sociétés détenues par le Groupe, directement ou indirectement en considérant notamment tous les faits et circonstances permettant de statuer.

La norme IFRS 11 « Partenariats » précise les modalités applicables dans le cadre des contrôles conjoints. Lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes requièrent le consentement unanime des associés, le contrôle conjoint est établi. Alors les partenariats sont classés en deux catégories généralement dépendantes de la forme juridique de la Société :

- les coentreprises : les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net ; elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les activités conjointes : les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs ; elles sont comptabilisées à hauteur des intérêts détenus dans leurs actifs, passifs, charges et produits.

La plupart des partenariats liés aux travaux publics sont organisés sous forme de SEP (Société En Participation) et entrent ainsi dans la catégorie des activités conjointes.

Conformément à la norme IAS 28 R, les entités sur lesquelles SPIE exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Conversion des états financiers établis en devises des entités étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

Dans la plupart des cas, la monnaie de comptabilisation des filiales étrangères correspond à la monnaie locale. Les états financiers des filiales sont convertis aux cours de clôture pour le bilan et aux cours moyens annuels pour le compte de résultat. Les écarts de change résultant de la conversion des comptes sont portés en écarts de conversion dans les capitaux propres consolidés.

Les taux de conversion utilisés par le Groupe pour ses principales devises sont les suivants :

	2023		2022	
	Cours clôture	Cours moyen	Cours clôture	Cours moyen
Euros – EUR	1	1	1	1
Dollar Américain – USD	1,0787	1,0806	1,0545	1,0607
Franc Suisse – CHF	0,9452	0,9724	0,9869	1,0083
Zloty – PLN	4,3260	4,5587	4,6938	4,6735

3.2 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le *reporting* interne fourni à la Direction du Groupe.

Le Président-directeur général du Groupe examine régulièrement les résultats opérationnels des secteurs pour évaluer leur performance et décider de l'affectation des ressources ; il a été identifié comme le principal décideur du Groupe.

L'activité du Groupe est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions en quatre Secteurs Opérationnels qui se caractérisent par un modèle économique très homogène, notamment en termes de produits et services offerts, d'organisation opérationnelle, de typologie de clients, de facteurs clefs de succès et de critères d'appréciation de la performance. Ces Secteurs Opérationnels sont les suivants :

- France ;
- Germany and Central Europe ;
- North-Western Europe ;
- Oil & Gas and Nuclear.

Des informations chiffrées sont présentées en note 7.

3.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Le Groupe applique « la méthode de l'acquisition » pour comptabiliser les regroupements d'entreprises telle que définie dans la norme IFRS 3R. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des

instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date d'acquisition.

Par ailleurs :

- les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise peuvent être évalués soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition ;
- les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période. Ces charges sont présentées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Goodwill

Les *goodwill* représentent la différence entre :

- le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises éventuellement complété d'ajustements de prix éventuels ; et
- la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de contrôle.

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur provisoire des actifs et des passifs acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition (la « période d'évaluation ») pour refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Il en résulte un ajustement du *goodwill* déterminé provisoirement. Ces ajustements de prix sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition par contrepartie des capitaux propres, à chaque arrêté des comptes.

Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur, est constaté en résultat.

Postérieurement à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe.

De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

Les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise et qui ne conférait pas le contrôle est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

Traitement des garanties de passifs obtenues

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, le Groupe obtient généralement une garantie de passifs.

Les garanties de passifs qui peuvent être valorisées individuellement donnent lieu à la comptabilisation d'un actif indemnitaire dans les comptes de l'acquéreur. La variation ultérieure de ces garanties est comptabilisée symétriquement au risque couvert. Les garanties de passifs ne pouvant pas être individualisées, des garanties générales sont reconnues, dès lors qu'elles deviennent exerçables, en contrepartie du compte de résultat.

Les garanties de passifs sont comptabilisées en « Autres actifs financiers non courants ».

Test de perte de valeur des goodwill

Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 3.10.

3.4 RECONNAISSANCE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC DES CLIENTS

Produits des activités ordinaires au sens de la norme IFRS 15

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur la base du transfert de contrôle des biens ou des services en continu ou à une date

précise. Le prix de la transaction traduit le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des différentes obligations de performance contenues dans chaque contrat identifié.

Lorsque le transfert de contrôle d'un bien ou d'un service s'effectue progressivement, le Groupe évalue à chaque clôture le degré d'avancement (principalement par les coûts) pour chaque obligation de prestation remplie progressivement. La reconnaissance du revenu a lieu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, et si elle répond aux critères suivants :

- le client reçoit et consomme simultanément tous les avantages générés par la prestation au fur et à mesure de sa réalisation ;
- le client obtient le contrôle de l'actif au fur et à mesure de sa construction ;
- l'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et il a un droit exécutoire au paiement pour le travail réalisé à date.

Aucune marge à l'avancement n'est reconnue si le degré d'avancement n'est pas suffisant pour avoir une visibilité précise du résultat à fin de contrat.

Dès qu'une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement de l'affaire, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Produits des activités ordinaires relatifs aux contrats de Partenariat public-privé (PPP)

Suivant les recommandations de la norme IFRIC 12, les produits des activités ordinaires annuels des contrats de PPP sont déterminés par référence à la juste valeur des prestations accomplies dans l'exercice, valorisée en appliquant aux coûts de construction et aux coûts d'entretien et de maintenance, les taux de marge respectifs attendus pour les prestations de construction et les prestations d'entretien et de maintenance.

3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, le Groupe présente un agrégat intermédiaire « résultat opérationnel courant » au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles », comprennent notamment :

- les plus-values et moins-values de cessions d'immobilisations ou d'activités ;
- les charges des plans de restructuration ou de désengagement d'activités approuvés par la Direction du Groupe ;
- les charges de dépréciation exceptionnelles d'immobilisations ;
- les coûts d'acquisition et d'intégration des sociétés acquises par le Groupe ;
- tout autre produit et charge aisément individualisable, ayant un caractère inhabituel et significatif.

3.6 ACTIFS EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants ou groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Ces actifs (ou les groupes destinés à être cédés) doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et leur vente doit être hautement probable.

Lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente,

Les activités abandonnées sont présentées sur une ligne spécifique des états financiers à la date de clôture.

3.7 CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IFRS 16, un accord contient un contrat de location si ce dernier confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié au cours d'une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie. Pour déterminer ce droit le Groupe évalue si tout au long de la durée d'utilisation il détient le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié et de décider de l'utilisation de l'actif identifié, et si le contrat induit un actif identifié sur la base de mentions explicitement spécifiées. Si le fournisseur a le droit substantiel ou la capacité pratique de remplacer l'actif tout au long de la durée d'utilisation, et tire un avantage économique de l'exercice de ce droit, alors l'actif n'est pas identifié.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- une estimation des coûts que le preneur devra engager lors du démantèlement de l'actif sous-jacent.

À l'initiation de chaque contrat contenant une composante location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif. Si le contrat contient plusieurs composantes location, le Groupe répartit la part relative à chaque composante sur la base de leur prix séparé et comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est amorti de façon linéaire sur sa durée d'utilité pour le Groupe selon la

méthode du taux d'intérêt effectif et la dette est amortie sur la durée du contrat. Ces durées tiennent compte des modifications du contrat de location liées aux révisions de loyer et de taux d'actualisation.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées directement au compte de résultat. Les flux de trésorerie se rapportant au principal du passif locatif et à la charge d'intérêts sont présentés dans les activités de financement ; les flux de trésorerie se rapportant aux loyers à payer au titre de contrats de location à court terme, ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur et les loyers variables à payer qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation du passif locatif, sont présentés dans les activités d'exploitation.

3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels (principalement des marques, des relations clients et des carnets de commandes) acquis séparément ou dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés initialement au bilan à leur juste valeur. La valeur des actifs incorporels fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Marques et actifs liés aux clients

La valeur de la clientèle est déterminée en tenant compte d'un taux de renouvellement des contrats et amortie sur la durée de renouvellement.

La durée d'amortissement du carnet de commandes est définie en fonction de chaque acquisition, après étude de celui-ci.

Les marques acquises sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation, en fonction de la stratégie d'intégration de chaque marque par le Groupe. Par exception, la marque SPIE a une durée de vie indéterminée et ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Actifs incorporels générés en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat et constituent des charges de la période.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'intention et la capacité financière et technique du Groupe de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- l'évaluation fiable des coûts de cet actif.

Les dépenses immobilisées incluent les coûts de personnel, les coûts des matières et services utilisés, directement affectés aux projets concernés. Elles sont amorties à compter de la mise en service sur leur durée d'utilisation prévue.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elles concernent principalement les logiciels et sont amorties sur une durée de trois ans selon la méthode linéaire.

3.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur des immobilisations corporelles correspond à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

L'amortissement est calculé sur les différents composants identifiés des immobilisations corporelles suivant la méthode linéaire ou toute autre méthode plus représentative de l'utilisation économique des composants sur la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles estimées en fin de période d'amortissement sont nulles.

Les principales durées moyennes d'utilisation retenues sont les suivantes :

- constructions 20 à 30 ans ;
- matériel et outillage de chantier 4 à 15 ans ;
- matériel et outillage fixe 8 à 15 ans ;
- véhicules de transport 4 à 10 ans ;
- matériels de bureau – Informatique 3 à 10 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'amortissements sont revues annuellement. Elles peuvent être modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes.

3.10 DÉPRÉCIATION DES GOODWILL, DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture.

S'agissant des *goodwill* et des actifs incorporels à durée indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe à la marque SPIE) ce test doit être effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les *goodwill* ne génèrent pas de façon autonome des entrées de trésorerie et sont, par conséquent, alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (cf. note 13).

La valeur recouvrable de ces unités est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité déterminée à partir de prévisions de flux futurs de trésorerie nets, actualisés, et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les *goodwill*.

Contrairement aux éventuelles pertes de valeur affectées aux actifs corporels et incorporels amortissables, celles affectées à un *goodwill* sont définitives et ne peuvent être reprises au cours d'exercices ultérieurs.

Les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie (UGT) utilisés pour déterminer la valeur d'utilité (cf. note 13.2 « Test de dépréciation des *goodwill* ») proviennent des budgets annuels, et projections pluriannuelles établis par le Groupe. La construction de ces prévisions implique les différents acteurs des UGT, et fait l'objet d'une validation par le Président-directeur général du Groupe. Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations, notamment pour déterminer les tendances de marché, le coût des matières et les politiques de fixation des prix. Les flux de trésorerie futurs effectifs peuvent donc différer des estimations utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

Des informations chiffrées sont présentées dans la note 13.

3.11 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, actifs évalués à la juste valeur par résultat, et actifs évalués au coût amorti.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêtè selon qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

Tous les achats/ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Lors des arrêtés suivants, les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les variations de juste valeur ainsi accumulées en capitaux propres ne seront pas reclassées en résultat au cours d'exercices ultérieurs. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat lorsque les conditions sont remplies.

Actifs à la juste valeur par le résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Actifs évalués au coût amorti

Ils incluent les créances rattachées à des participations, les prêts d'aide à la construction, les autres prêts et créances. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables puis, aux dates de clôture, au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La valeur inscrite au bilan comprend le capital restant dû et la part non amortie des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition. Une perte de crédit attendue est enregistrée sur les actifs financiers évalués au coût amorti. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

La valeur recouvrable des prêts et créances est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale).

Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Créances relatives au contrat de Partenariat Public-Privé (PPP)

Le Groupe a conclu, en tant qu'opérateur privé, des contrats de Partenariat Public Privé. Ce type de contrat de partenariat est venu compléter et enrichir des outils de commande publique.

Un contrat de « PPP » présente trois critères déterminants aux vues d'IFRIC 12 « Concessions » :

- en premier lieu, l'autorité publique fixe la nature des services que l'opérateur privé est tenu de rendre grâce à l'infrastructure, ainsi que les personnes susceptibles de bénéficier de ces services ;
- en second lieu, le contrat prévoit qu'à son terme, l'infrastructure conserve une valeur à cette date, et que celle-ci est contrôlée par la collectivité publique ;
- en dernier lieu, le contrat prévoit la construction de l'infrastructure par l'opérateur privé.

La contrepartie des services fournis par le Groupe constitue des droits à recevoir un actif financier (créance client).

Les créances sont évaluées pour chaque contrat signé en application de la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, correspondant au taux de rentabilité interne du projet.

Ultérieurement, la désactualisation de chaque créance a pour effet d'augmenter le montant de la créance par la contrepartie d'un produit financier.

Programme de titrisation et de cession de créances

Dans le cadre de leur activité, certaines sociétés du Groupe ont mis en place un programme de cession de créances commerciales arrivant à échéance le 11 juin 2023 et prolongé d'une durée de 4 années pour une échéance au 11 juin 2027 (sauf survenance d'un cas de résiliation anticipée ou d'une résiliation amiable).

Une indexation du programme sur les critères de développement durable a été mise en place, avec une prime d'ajustement ESG sous la forme d'une décote ou d'une prime maximale d'un montant de 5 points de base, s'appliquant chaque année, à compter du 31 décembre 2023, fonction de l'atteinte des objectifs de performance annuels ESG, tels que définis dans le contrat.

Ce programme de titrisation de créances prévoit la faculté pour les sociétés participantes de céder en pleine propriété au fonds commun de titrisation « SPIE Titrisation » leurs créances commerciales permettant l'obtention d'un financement d'un montant total de 300 millions d'euros.

Le montant financé de la transaction est défini comme étant égal au montant des créances cédées éligibles au programme de titrisation, diminué à titre de garantie du montant du dépôt subordonné et du montant du dépôt additionnel senior retenus par le fonds commun de titrisation « SPIE Titrisation ».

Le Groupe conserve les risques associés à ces créances. Par conséquent, dans les comptes consolidés, les créances titrisées ont été maintenues à l'actif du bilan, les dépôts de garantie versés aux fonds ont été annulés et en contrepartie une dette financière a été enregistrée pour le montant du financement obtenu.

Par ailleurs, la société SPIE DZE a renouvelé en décembre 2013 un contrat de cession de créances commerciales préexistant à l'acquisition de l'activité Hochtief Services Solutions, par lequel la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées (risques de crédit et de retard de paiement, le risque de dilution, correctement circonscrit, ayant été exclu de l'analyse) a été transférée au factor. Ce programme a été étendu à l'ensemble des sociétés allemandes acquises lors du rachat de SAG par SPIE en mars 2017. Le montant des créances cédées au 31 décembre 2023 s'élève à ce titre à 88 941 milliers d'euros (99 090 milliers d'euros en 2022) et ne figure plus à l'actif du bilan des comptes consolidés.

« Prêts construction »

En France, les employeurs exerçant une activité industrielle ou commerciale et occupant au minimum 20 salariés doivent investir dans la construction de logements pour leurs salariés au moins 0,45 % de la masse salariale ; cet investissement peut se faire directement ou par une cotisation à un Comité interprofessionnel du logement (CIL) ou à une Chambre de commerce et d'industrie.

La cotisation peut être acquittée soit sous forme d'un prêt inscrit à l'actif du bilan, soit sous forme d'une subvention reconnue en charges dans le compte de résultat.

Les « prêts construction » ne portent pas d'intérêts et sont octroyés pour une période de 20 ans.

Les « prêts construction » constituent des avantages aux salariés. En application de la norme IFRS 9, ces prêts sont actualisés lors de leur comptabilisation initiale et la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée est une charge représentative de l'avantage économique accordé aux salariés.

La comptabilisation ultérieure s'effectue selon la méthode du coût amorti qui consiste à reconstituer, au bout des 20 ans, la valeur de remboursement du prêt par la comptabilisation de produits d'intérêts.

3.12 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont ventilés entre courant et non courant en fonction de leur échéance à la date d'arrêt. Ainsi les passifs financiers dont l'échéance est à moins d'un an sont présentés en passifs courants.

Les passifs financiers sont constitués de dettes d'exploitation, d'emprunts à moyen et long terme et d'instruments financiers dérivés.

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts à moyen et long terme sont comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement directement rattachés au passif financier. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les dettes d'exploitation ayant des échéances inférieures à un an, leur valeur nominale peut être considérée comme très proche de leur coût amorti.

3.13 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (*swap* de taux et contrats de change à terme) pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en actifs et passifs financiers courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable. Ils sont évalués à la juste valeur en date de transaction et réévalués à chaque clôture.

Dans le cas de couvertures de flux de trésorerie, l'instrument de couverture est enregistré au bilan à sa juste valeur. La partie efficace du profit ou de la perte latente sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres et la partie inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts. Si le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulée latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres (partie efficace) est comptabilisé en résultat.

Dans le cas de couvertures de juste valeur, l'instrument de couverture est enregistré au bilan à sa juste valeur. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en compte de résultat symétriquement aux variations de la juste valeur de l'élément couvert, attribuables au risque identifié.

Obligation convertible de type « ORNANE » (Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes)

Selon les caractéristiques de l'option de conversion incorporée (option d'achat d'actions propres vendue par l'émetteur au détenteur de l'obligation convertible), une obligation convertible en actions propres de l'émetteur peut donner lieu à la comptabilisation :

- soit d'une composante dette et d'une composante capitaux propres (lorsqu'il est prévu que la conversion se fasse par la remise d'un nombre fixe d'instruments de capitaux propres contre un montant fixe de trésorerie) ;
- soit d'une composante dette et d'un dérivé passif (dans tous les autres cas).

Selon IAS 32.16, un produit dérivé ne peut être qualifié d'instrument de capitaux propres que dans le cas où il se dénouera forcément pour l'émetteur au moyen de l'échange d'un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'émetteur lui-même.

L'ORNANE émise par le groupe SPIE en janvier 2023 ayant une option de conversion en actions et/ou en numéraire, il est impossible de prédire précisément le nombre final d'actions à émettre ou pas, ni le montant associé. Ainsi, la définition de l'ORNANE justifie le recours à l'utilisation d'un instrument dérivé plutôt qu'à la comptabilisation en capitaux propres.

Dans le cadre de l'ORNANE, deux possibilités de comptabilisation s'offrent à l'émetteur :

- la méthode de la comptabilisation séparée (*split accounting*) ;
- la méthode de comptabilisation de la dette à sa juste valeur (*mark-to-market*).

Le groupe SPIE a opté pour la méthode du *split accounting*.

Conformément à la norme IFRS 9 – Instrument financier, le groupe SPIE a donc :

- d'une part, isolé la dette et l'a comptabilisée au coût amorti, appliquant la règle générale relative au passif financier de la norme ; et
- d'autre part, comptabilisé un instrument dérivé. Cet instrument dérivé ne répondant pas à la règle du « fixe contre fixe », il est comptabilisé à sa juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

La variation de juste valeur du dérivé sera comptabilisée à chaque clôture dans le compte de résultat et, à ce titre, un impôt différé sera reconnu.

Le coût amorti de l'instrument dérivé ainsi que la variation de sa juste valeur font l'objet d'un retraitement du résultat net pour calculer le résultat net ajusté du Groupe. Pour mémoire, cet indicateur est habituellement utilisé par le Groupe pour déterminer le montant de dividendes proposé à la distribution à l'Assemblée générale annuelle.

Voir détail des caractéristiques de l'ORNANE en note 20.4.

3.14 STOCKS

Les stocks, constitués essentiellement de fournitures de chantiers, sont valorisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

Les stocks sont dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation.

3.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au bilan, la trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme en un montant de trésorerie connu et ne représentant pas de risque significatif de changement de valeur. Tous les composants sont évalués à leur juste valeur.

Pour la préparation du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie des activités en cours de cession sont ajoutés et les découverts bancaires sont déduits de la trésorerie présentée au bilan.

3.16 IMPÔTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts courants

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables.

Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode bilancielle du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. En particulier, les impôts différés actifs sont comptabilisés sur les déficits reportables du Groupe, en fonction de leur horizon probable de récupération. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et les prévisions pluriannuelles, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant, à un horizon de cinq ans.

Les hypothèses d'utilisation des déficits reportables sont basées sur des prévisions de résultats futurs validées par les directions locales et revues par les Directions Fiscale et Comptable du Groupe.

Résultats distribuables

L'horizon de récupération des bénéfices non distribués par les filiales étrangères est contrôlé par le Groupe et celui-ci n'anticipe pas d'impôt sur la distribution de résultats dans un futur proche.

S'agissant des filiales françaises, incluses dans l'intégration fiscale Groupe (soit la majorité d'entre elles), la distribution de résultats est soumise à une taxation en base à hauteur de 1 % (filiales détenues à plus de 95 %).

Aucun impôt différé passif n'est à reconnaître au titre des résultats non distribués des filiales françaises et étrangères.

3.17 PROVISIONS

Le Groupe identifie et analyse à fréquence régulière les réclamations légales, les défauts et garanties, les contrats à perte et les autres obligations. Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Les provisions sont comptabilisées à hauteur de leur meilleure évaluation du coût permettant d'éteindre l'obligation à la date de clôture. Ces estimations sont effectuées sur la base des informations disponibles et d'une analyse des différents règlements possibles.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions font l'objet d'une actualisation financière si l'impact de cette dernière est significatif.

Provisions

Selon la nature du risque, les estimations des coûts probables sont réalisées avec les opérationnels en charge des contrats, les juristes internes et externes et des experts indépendants dès que nécessaire.

Des informations chiffrées sont présentées dans la note 18.2.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'évènements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet le cas échéant d'une information en annexe.

3.18 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel comprennent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, le Groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires en cas d'insuffisance d'actifs.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, ces régimes constituant pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Au sein du Groupe, les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme relèvent essentiellement de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement les régimes de retraites internes en vigueur en Allemagne et les indemnités de fin de carrière « IFC » applicables en France. Les autres avantages à long terme sont principalement relatifs à des médailles du travail.

Les régimes du Groupe sont composés de régimes à cotisations définies ainsi que des régimes à prestations définies qui prévoient, en général, en complément de la part financée par l'entreprise, une cotisation de la part de chaque salarié, définie en pourcentage de sa rémunération.

Ces régimes se caractérisent comme suit :

- en Allemagne et en Suisse il s'agit de régimes de retraite internes mis en place au sein des sociétés de ces sous-groupes ;
- en France, il s'agit d'indemnités de fin de carrière qui sont des indemnités conventionnelles dues exclusivement dans le cadre d'un départ à la retraite (calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté et des conventions collectives applicables) ;

L'évaluation de ces avantages est réalisée annuellement par des actuaires indépendants. La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédit Projetées.

Les hypothèses retenues portent principalement sur le taux d'actualisation, le taux d'évolution à long terme des salaires et l'âge de départ en retraite. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité, de rotation du personnel et d'incapacité. Ces hypothèses actuarielles ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel », l'application de cette norme est conforme à la décision de l'IFRIC de mai 2021 qui impose d'étaler désormais l'engagement uniquement sur les dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment du départ et non plus sur l'ensemble de la carrière du salarié.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages du personnel et des autres avantages à long terme correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime, destinés à les couvrir. L'obligation correspondant à l'engagement net ainsi déterminé est constatée au passif du bilan.

La charge financière nette des IFC, incluant le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, est comptabilisée en « Coût de l'endettement financier ». La charge opérationnelle est comptabilisée en charges de personnel et comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime.

Les impacts de réestimation du passif du fait de changements d'hypothèses comprennent les gains et pertes actuariels sur l'engagement, la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, à savoir l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif. Ces impacts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé (ou « OCI »).

Des informations chiffrées sont présentées dans la note 18.1.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent principalement les gratifications d'ancienneté « médailles du travail ». Le Groupe constitue une dette au titre des gratifications acquises par les salariés. Cette provision est calculée selon des méthodes, des hypothèses et une fréquence identique à celles retenues pour les évaluations des indemnités de fin de carrière.

Les écarts actuariels issus de l'évaluation des gratifications d'ancienneté sont comptabilisés directement en résultat l'année de leur survenance.

Accord d'intéressement Groupe

Des accords d'intéressement de sous-groupe au sein des entités françaises du Groupe ont été signés en 2013 et définissent la formule de calcul et les modalités de répartition entre les bénéficiaires salariés. Une charge à payer est constatée en charges de personnel pour le montant de l'intéressement de l'année payable l'année suivante.

Participation légale

La société SPIE Operations et l'ensemble de ses filiales dont le siège social est en France, pour lequel elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital et quel que soit leur effectif ont conclu un accord de Participation Groupe en date du 6 juin 2005 en application des articles L. 442-1 et suivants du code du travail.

Actions de performance

L'Assemblée générale des actionnaires de SPIE en date du 29 mai 2020 dans sa 21^e résolution, en date du 12 mai 2021 dans sa 16^e résolution et en date du 11 mai 2022 dans sa 28^e résolution a, à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce

Trois plans d'attribution d'actions de performance sont en cours au 31 décembre 2023.

La liste des bénéficiaires de ces plans, ainsi que le nombre d'actions de performance attribuées à chacun d'eux, ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, en date du 11 mars 2021 pour le plan 2021-2023, du 10 mars 2022 pour le plan 2022-2024 et du 9 mars 2023 pour le plan 2023-2025 :

- le plan 2021-2023, initié le 12 juillet 2021 ;
- le plan 2022-2024, initié le 17 juin 2022 ;
- le plan 2023-2025, initié le 30 juin 2023.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation du plan d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par SPIE (cf. note 8.2).

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués (cf. note 17.3).

Par ailleurs, leur évaluation n'est pas uniquement liée à la performance des secteurs opérationnels. En conséquence, SPIE a jugé nécessaire de ne pas inclure la charge correspondante dans l'EBITA, tel que présenté dans le *reporting* interne, qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des secteurs opérationnels, et de l'identifier sur une ligne séparée de l'état de rapprochement entre EBITA et résultat opérationnel consolidé (cf. note 7).

Pour le plan 2021-2023, le taux d'allocation global final d'actions de performance aux bénéficiaires est déterminé en fonction :

- d'un taux d'allocation interne, lui-même déterminé en fonction du niveau du taux de croissance annuel moyen de l'EBITA et du taux de conversion en cash annuel moyen, au titre de la période de trois (3) ans de la durée de chacun des plans (la « Période de référence ») ; et
- d'un taux d'allocation externe lié à un objectif de rendement (TSR) des actions SPIE SA au titre de la Période de référence par rapport au TSR médian d'un panier de sociétés (le « Panel »), étant précisé que le taux d'allocation interne compte pour 70 % du taux d'allocation global et le taux d'allocation externe compte pour 30 % du taux d'allocation global.

Pour les plans 2022-2024 et 2023-2025, le taux d'allocation global final d'actions de performance aux bénéficiaires est déterminé en fonction :

- d'un taux d'allocation interne, lui-même déterminé en fonction du niveau du taux de croissance annuel moyen de l'EBITA et du taux de conversion en cash annuel moyen, au titre de la période de trois (3) ans de la durée de chacun des plans (la « Période de référence »), la réduction des émissions de CO₂, la diversité hommes-femmes ; et
- d'un taux d'allocation externe lié à un objectif de rendement (TSR) des actions SPIE SA au titre de la Période de référence par rapport au TSR médian d'un panier de sociétés (le « Panel »), étant précisé que le taux d'allocation interne compte pour 75 % du taux d'allocation global et le taux d'allocation externe compte pour 25 % du taux d'allocation global.

3.19 PROMESSES D'ACHAT (PUT OPTION) OU DE VENTE (CALL OPTION) PORTANT SUR DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Le groupe SPIE a conclu des options de vente (*put*) et/ou d'achat (*call*) vis-à-vis de tiers détenant des intérêts ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans certaines sociétés consolidées.

Les conditions d'exercice de ces options, et les formules de calcul diffèrent d'une acquisition à l'autre, mais les règles comptables, les normes IFRS appliquées et les options comptables décidées par le Groupe restent les mêmes.

Promesses d'achat aux actionnaires minoritaires (*put option*)

Conformément à la norme IAS 32, lors de la comptabilisation initiale d'un *put*, une dette est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres – part Groupe (réserves de consolidation). SPIE applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009. Les variations de juste valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres (réserves de consolidation) jusqu'à extinction de la dette.

Usuellement, les prix d'exercice de ces promesses reflètent la juste valeur des actifs sous-jacents. La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée sur la base des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir, en se basant sur le *business plan* de la société acquise, si l'option est exerçable à compter d'une certaine date.

Enfin, pour chaque acquisition avec mécanismes d'options d'achat, une attention particulière est portée aux potentielles composantes rémunération afin de les reconnaître comme telles

et de constater la charge de rémunération à ce titre, en compte de résultat.

Promesses de vente détenues par le Groupe auprès des actionnaires minoritaires (*call option*)

En ce qui concerne, les promesses de vente détenues par le Groupe (*call options*) sur les intérêts minoritaires, le prix d'exercice de la dite-option étant représentatif de la juste valeur des titres, le groupe SPIE reconnaît ces engagements hors bilan comme tels dans ses annexes.

Cf. détails des engagements de rachats d'intérêts minoritaires en note 17.4 – Engagement de rachat d'intérêts minoritaires.

NOTE 4 RETRAITEMENTS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Néant.

NOTE 5 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

5.1. ACTIVITÉS DE SPIE

SPIE est un acteur clé de la transition énergétique, sur des marchés en croissance. Grâce au caractère essentiel des activités du Groupe pour ses clients, particulièrement mis en évidence durant la crise sanitaire du Covid-19, et à la pertinence de son positionnement sur les activités en lien avec la transition énergétique, SPIE continue d'opérer sur des marchés très dynamiques.

Le contexte d'inflation encore élevé sur l'exercice 2023 a été anticipé et bien pris en compte dans la gestion opérationnelle des activités du Groupe et n'a donc pas altéré la performance ou la rentabilité de ce dernier.

En 2023, le chiffre d'affaires et la marge du Groupe dépassent ceux de 2022 et la croissance organique est positive sur l'ensemble de nos segments de *reporting*.

Notre carnet de commandes à fin 2023 se clôture à un plus haut niveau historique.

SPIE dispose d'un bilan sain et d'une structure financière solide lui octroyant une marge de manœuvre très significative pour d'une part continuer à se développer et d'autre part démontrer la résilience de son modèle en cas de crises extérieures majeures.

Enfin, la très bonne performance opérationnelle du Groupe en 2023 témoigne de sa capacité à protéger et même accroître ses marges même en période de forte inflation, fort de son positionnement, sa discipline et son attention permanente à l'excellence opérationnelle.

5.2 PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ « SHARE FOR YOU 2023 »

Le conseil d'administration en date du 26 juillet 2023 a décidé du principe d'une augmentation du capital de la société SPIE SA dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié intitulé « SHARE FOR YOU 2023 ».

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe SPIE.

L'opération « SHARE FOR YOU 2023 », la septième depuis l'entrée en Bourse de SPIE en 2015, a remporté une forte adhésion des collaborateurs : près de 17 000 salariés, issus de 14 pays différents, ont souscrit à l'offre proposée, dont 5 000 pour la première fois.

Pour cette nouvelle édition de « SHARE FOR YOU », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 20 % appliquée sur un prix de référence établi à 27,52 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 22,02 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 20 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Les souscriptions ont atteint un montant de 34,1 millions d'euros (après décote).

À l'issue de cette opération, le 14 décembre 2023, 1 885 601 actions ordinaires nouvelles ont été émises par la société SPIE SA (cf. note 17.2.).

5.3 CROISSANCE EXTERNE

En 2023, SPIE a annoncé la signature de neuf acquisitions, pour un chiffre d'affaires acquis d'environ 702 millions d'euros incluant Correll Group, J.D. Euroconfort et ROBUR dont les finalisations sont attendues au premier trimestre 2024.

Sur l'exercice 2023, SPIE a finalisé huit acquisitions, dont quatre en Allemagne et en Europe centrale, deux en France et deux aux Pays-Bas, qui représentent un chiffre d'affaires total annuel acquis d'environ 274 millions d'euros (cf. note 6.1).

5.4 ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES « ORNANE »

Le groupe SPIE a émis le 10 janvier 2023, en date de règlement du 17 janvier 2023 et à échéance du 17 janvier 2028, des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») pour un montant de 400 millions d'euros, indexées à des critères de développement durable.

Le produit net de l'émission des « ORNANE » finance le remboursement des obligations à échéance de mars 2024, dont l'encours est de 600 millions d'euros, par le biais de l'exercice de la clause de remboursement anticipé avec un règlement en date du 10 février 2023 (*Make whole redemption*).

La différence entre le montant à rembourser et le produit net de l'émission d'« ORNANE » a été financée par la trésorerie excédentaire disponible, aboutissant à une réduction nette de la dette brute du Groupe.

Les principes de comptabilisation de l'obligation convertible « ORNANE » et l'option choisie par le groupe SPIE sont détaillés en note 3.13. La vue d'ensemble et les impacts sont expliqués en note 20.4.

5.5 RENOUVELLEMENT PROGRAMME DE TITRISATION

Le programme de titrisation à échéance 11 juin 2023 a été renouvelé pour quatre années supplémentaires, à maturité 11 juin 2027 et est indexé sur des critères de développement durable (cf. note 20.3).

5.6 CONFLIT MILITAIRE EN UKRAINE

Le groupe SPIE n'exerce aucune activité ni en Ukraine, ni en Russie.

SPIE n'est donc pas exposé directement ou indirectement aux conséquences de l'invasion militaire russe en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022 et toujours en cours.

NOTE 6 ACQUISITIONS ET CESSIONS

Les variations du périmètre de consolidation incluent :

- les sociétés et activités acquises durant la période ;
- les sociétés acquises au cours de périodes précédentes et qui n'avaient pas les ressources nécessaires à la production d'informations financières conformes aux standards du Groupe dans les temps impartis. Ces sociétés entrent dans le périmètre de consolidation dès que ces informations financières sont disponibles ;
- les sociétés provisoirement détenues en tant qu'actifs financiers ;
- les sociétés nouvellement créées ;
- les sociétés sortant du périmètre.

6.1 VARIATION DE PÉRIMÈTRE

6.1.1 Sociétés acquises au cours des exercices précédents et consolidées en 2023

SPIE Nucléaire a acquis le 30 novembre 2022 les activités de prévention incendie de BELFOR, renommées **SPIE Protection Incendie**. Fournisseur reconnu pour la réalisation de travaux de protection incendie passive, la société intervient sur l'ensemble du territoire français et dispose d'une clientèle diversifiée et pérenne. Basée à Maisons-Alfort en région parisienne, la société emploie environ 80 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 millions d'euros en 2022. La contrepartie transférée s'est élevée à 11,6 millions d'euros.

Cette société a été consolidée au cours de l'exercice 2023.

6.1.2 Acquisitions de la période consolidées durant l'exercice

	Pays	Type d'entrée	Date d'entrée	Méthode de consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle
Nouvelles sociétés/activités						
Enterprise Communications & Services GmbH	Allemagne	Acquisition	22/08/2023	I.G.	100	100
Réseaux Environnement	France	Acquisition	29/09/2023	I.G.	85	85
Grid Solutions	Pays-Bas	Acquisition (Asset Deal)	29/12/2023	I.G.	100	100
Sous-Groupe General Property						
OPCO sp.z.o.o.	Pologne	Acquisition	08/02/2023	I.G.	100	100
General Property sp z.o.o.	Pologne	Acquisition	08/02/2023	I.G.	100	100
Sous-Groupe AVM Up						
AVM Informatique	France	Acquisition	26/06/2023	I.G.	100	100
AVM Development	France	Acquisition	26/06/2023	I.G.	100	100
CallValue	France	Acquisition	26/06/2023	I.G.	100	100
Sous-Groupe BridgingIT						
BridgingIT GmbH	Allemagne	Acquisition	28/09/2023	I.G.	75,1	75,1
Fastahead Management GmbH	Allemagne	Acquisition	28/09/2023	I.G.	75,1	75,1
Fastahead GmbH & Co. KG	Allemagne	Acquisition	28/09/2023	I.G.	75,1	75,1
CraftingIT GmbH	Allemagne	Acquisition	28/09/2023	I.G.	75,1	75,1
Sous-Groupe Aero-Dynamiek						
Aero-Dynamiek B.V. (NL)	Pays-Bas	Acquisition	02/10/2023	I.G.	100	100
Aero-Dynamiek bvba (Belgium)	Belgique	Acquisition	02/10/2023	I.G.	100	100

* I.G. : Intégration globale, M.E.E. : Mise en équivalence

Les entrées dans le périmètre de consolidation correspondant à des acquisitions en 2023 sont les suivantes :

- le 8 février 2023, SPIE a acquis la société **General Property**. General Property est un acteur majeur des services de gestion des installations techniques en Pologne. La société, basée à Varsovie, opère chez ses clients sur l'ensemble du territoire polonais et emploie environ 500 collaborateurs. En 2022, la société a généré un chiffre d'affaires de 28 millions d'euros. La contrepartie transférée s'est élevée à 9,0 millions d'euros ;
- le 26 juin 2023, SPIE ICS a acquis le groupe **AVM Up** en France. AVM Up est un opérateur dans le domaine des communications d'entreprise spécialisé dans la fourniture de services cloud. Avec cette acquisition, SPIE souhaite renforcer son positionnement dans les communications unifiées as a service, en forte croissance en France. Avec environ 50 collaborateurs, AVM Up a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 22 millions d'euros en 2022. La contrepartie transférée s'est élevée à 18,2 millions d'euros ;
- le 22 août 2023, SPIE a acquis la société **Enterprise Communications & Services GmbH (ECS)**, dont le siège est situé à Leipzig, fournit des services techniques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. ECS a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 22 millions d'euros en 2022 et compte environ 130 collaborateurs. La contrepartie transférée s'est élevée à 8,9 millions d'euros ;
- le 28 septembre 2023, SPIE a acquis le groupe **BridgingIT**. BridgingIT propose des services de transformation numérique sur mesure couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur allant du conseil à l'architecture des systèmes, en passant par le développement de produits/processus numériques, les logiciels et l'infogérance. La société répond aux besoins d'un large portefeuille de clients de premier rang dans des secteurs très variés. BridgingIT a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 113,8 millions d'euros en 2022 et compte environ 700 collaborateurs. La contrepartie transférée s'est élevée à 95,6 millions d'euros ;
- le 29 septembre 2023, SPIE a acquis la société **Réseaux Environnement**, un acteur de premier plan dans le domaine du déploiement de tous types de réseaux (réseaux d'énergie, réseaux de chaleur et Smart City), basée à Bréauté en France. Réseaux Environnement a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 38 millions d'euros en 2022 et compte environ 120 collaborateurs. La contrepartie transférée s'est élevée à 42,4 millions d'euros ;
- le 2 octobre 2023, SPIE a acquis le groupe **IMI Aero-Dynamiek**, IMI Aero-Dynamiek est un groupe néerlandais qui contribue à rendre les bâtiments plus durables grâce à des procédés de mesure, de validation et d'optimisation des systèmes de chauffage, ventilation et de climatisation (CVC). IMI Aero-Dynamiek a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 6 millions d'euros en 2022 et compte 65 collaborateurs. La contrepartie transférée s'est élevée à 0,9 million d'euros ;
- le 29 décembre 2023, SPIE a acquis l'activité **Grid Solutions** du Groupe Strukton aux Pays-Bas. L'activité *Grid Solutions* fournit des services d'installation, d'extension et de rénovation de sous-stations à haute tension et des infrastructures à moyenne tension, ainsi que des activités de services et de maintenance qui incluent des inspections, de la maintenance et une assistance 24/7. Avec ses 115 collaborateurs, l'activité *Grid Solutions* se déploie principalement sur le marché néerlandais et est basée à Hengelo ; elle a généré près de 28 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022. La contrepartie transférée s'est élevée à 11,8 millions d'euros.

6.1.3 Sociétés provisoirement détenues en tant qu'actifs financiers

SPIE a acquis le 7 novembre 2023 la société **Edwin**. L'entreprise Edwin fournit des services de planification et d'ingénierie pour les lignes aériennes à haute et moyenne tension. L'entreprise, qui opère en Slovaquie et en République tchèque, emploie 14 personnes et a généré un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros en 2022. La contrepartie transférée s'est élevée à 0,8 million d'euros.

Cette société entrera dans le périmètre de consolidation en 2024, dès que les informations financières seront disponibles.

6.1.4 Sociétés nouvellement créées

- Le 2 février 2023, la société **SPIE HanseGas GmbH** a été créée en Allemagne.
- Le 10 août 2023, la société **SPIE ETS SDN BHD** a été créée au Brunei.
- Le 20 novembre 2023, la société **SPIE Energies B.V.** a été créée au Pays-Bas.

6.1.5 Sociétés cédées ou liquidées

- Le 15 février 2023, la société **SPIE Worksphere Belgique B.V.BA** a été liquidée par SPIE Building Solutions B.V.
- Le 17 mars 2023, la société **K.E.M Montage Schweiz GmbH** a été liquidée par SPIE K.E.M GmbH.
- Le 27 octobre 2023, la société **RK Safetec GmbH** a été cédée par SPIE K.E.M GmbH.
- Le 27 octobre 2023, la société **Elektrovod, a.s., Brünn/Tschechien** a été liquidée par SPIE Elektrovod, a.s., Bratislava/ Slovaquie
- Le 1^{er} novembre 2023, les sociétés **SPIE Delta B.V.** et **SPIE Gamma B.V.** ont été liquidées par SPIE Revitalisatie en Ontwikkeling B.V.
- Le 3 novembre 2023, les sociétés **Systemat Luxembourg Psf S.A.** et **Systemat Eis S.A** ont été liquidées par SPIE Belgium.
- Le 18 décembre 2023, la société **X-Tel OS GmbH** a été cédée par SPIE K.E.M GmbH.

Ces liquidations et cessions n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

6.1.6 Changements de méthode de consolidation

Au cours de l'année 2023, le Groupe a déconsolidé la société **SPIE OGS Kish LLC** dont les titres sont entièrement dépréciés.

6.2 IMPACT DES NOUVELLES SOCIÉTÉS ET ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

En milliers d'euros	Réseaux Environnement	AVM Up	BridgingIT	General Property	Grid Solutions	Autre ^(a)	Total Acquisitions 2023	Ajustements PPA (IFRS 3R) ^(b)	Total après ajustements
Actifs incorporels	15 942	8 721	63 104	2 827	-	4 894	95 488	1 766	97 254
Actifs corporels	2 536	305	10 236	557	-	984	14 618	94	14 712
Immobilisations financières	70	50	9	-	-	26	155	(11 585)	(11 430)
Impôts différés	530	27	459	940	-	585	2 541	865	3 406
Autres actifs non courants	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Actifs courants	11 465	3 650	27 664	6 492	1 120	9 119	59 510	5 977	65 487
Trésorerie	14 682	1 582	551	575	-	2 205	19 595	6 138	25 733
Total actifs acquis évalués à la juste valeur	45 225	14 335	102 023	11 392	1 120	17 813	191 908	3 255	195 163
Capitaux propres part mino.	(3 303)	-	(11 839)	-	-	-	(15 142)	424	(14 718)
Dettes financières long terme	(1 416)	(599)	(6 337)	(438)	-	(474)	(9 264)	(1)	(9 268)
Autres passifs non courants	24	(103)	(930)	(926)	(1 250)	-	(3 185)	(4 433)	(7 618)
Impôts différés	(4 123)	(2 158)	(19 737)	(1 305)	-	(1 520)	(28 843)	(434)	(29 277)
Dettes financières court terme	(1 206)	(431)	(10 957)	(1 504)	-	(1 877)	(15 975)	-	(15 975)
Autres passifs courants	(16 483)	(4 549)	(16 517)	(5 814)	(1 677)	(9 484)	(54 524)	(8 713)	(63 233)
Total passifs repris évalués à la juste valeur	(26 507)	(7 840)	(66 317)	(9 987)	(2 927)	(13 355)	(126 930)	(13 156)	(140 089)
Contrepartie transférée	42 384	18 167	95 619	8 974	11 809	9 811	186 764	-	186 764
GOODWILL CONSTATÉS	23 666	11 672	59 913	7 569	13 616	5 353	121 789	9 901	131 690

(a) Acquisitions du groupe IMI Aero-Dynamiek et Enterprise Communications & Services GmbH.

(b) La colonne « Ajustements PPA (IFRS 3R) » inclut notamment les ajustements de goodwill liés aux travaux d'allocation du prix d'acquisition des entités et sous-groupes acquis au cours de l'exercice précédent (cf. note 13.1).

INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 7 INFORMATION SECTORIELLE

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour des indicateurs de production et d'EBITA déclinés par secteur opérationnel.

7.1 INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

La production telle que présentée dans le *reporting* interne représente l'activité opérationnelle réalisée par les sociétés du Groupe, notamment en intégrant proportionnellement les filiales comportant des actionnaires minoritaires ou étant consolidées par mise en équivalence.

L'EBITA, tel que présenté dans le *reporting* interne, représente le résultat dégagé par les opérations pérennes du Groupe avant impôts et résultat financier. Il se calcule avant amortissement des *goodwill* affectés (marques, carnets de commandes et clientèles). La marge est exprimée en pourcentage de la production.

<i>En millions d'euros</i>	France	Germany and Central Europe	North-Western Europe	Oil & Gas et Nucléaire	Holdings	Total
2023						
Production	3 076,6	3 213,0	1 809,6	609,8	-	8 709,0
EBITA	206,1	200,6	106,6	59,2	11,7	584,2
EBITA en % de la production	6,7 %	6,2 %	5,9 %	9,7 %	n/a	6,7 %
2022						
Production	2 916,8	2 814,7	1 819,9	540,7	-	8 092,1
EBITA	189,0	169,3	90,3	51,4	11,2	511,2
EBITA en % de la production	6,5 %	6,0 %	5,0 %	9,5 %	n/a	6,3 %

Rapprochement entre production et produits des activités ordinaires (IFRS)

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Production	8 709,0	8 092,1
Activités holdings ^(a)	23,9	23,4
Autres ^(b)	(7,5)	(1,7)
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	8 725,4	8 113,8

(a) Chiffres d'affaires hors Groupe de SPIE Operations et autres entités non opérationnelles principalement liés aux remises de fin d'année fournisseurs.

(b) Refacturation des prestations effectuées par les entités du Groupe à des co-entreprises non gérées ; refacturations ne relevant pas de l'activité opérationnelle (essentiellement refacturation de dépenses pour compte de tiers) ; retraitement de la production réalisée par des sociétés intégrées par mise en équivalence ou non encore consolidées.

Rapprochement entre EBITA et résultat opérationnel consolidé

En millions d'euros	2023	2022
EBITA	584,2	511,2
Amortissement des goodwill affectés ^(a)	(78,1)	(74,7)
Restructurations ^(b)	(2,0)	(2,6)
Commissions de nature financière	(1,5)	(1,6)
Impact des sociétés mises en équivalence	(0,4)	(0,1)
SHARE FOR YOU – LTIP ^(c)	(27,8)	(12,6)
Autres éléments non récurrents ^(d)	(12,9)	(112,1)
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des MEE	461,5	307,4

(a) En 2023, le montant des amortissements des goodwill affectés comprend (34,0) millions d'euros pour le groupe SAG et (8,3) millions d'euros pour le groupe WorkspHERE.

En 2022, le montant des amortissements des goodwill affectés comprend (34,0) millions d'euros pour le groupe SAG et (9,8) millions d'euros pour le groupe WorkspHERE.

(b) Les restructurations correspondent aux coûts d'intégration aux Pays-Bas pour (2,0) millions d'euros en 2023 et (2,6) millions d'euros en 2022.

(c) En 2023, « SHARE FOR YOU – LTIP » correspond, en application de la norme IFRS 2, à la charge relative au plan d'actionnariat salarié (SHARE FOR YOU 2023) pour (17,8) millions d'euros ainsi qu'à la charge relative au plan d'attribution d'actions de performance (LTIP) pour (10,0) millions d'euros.

En 2022, « SHARE FOR YOU – LTIP » correspond, en application de la norme IFRS 2, à la charge relative au plan d'actionnariat salarié (SHARE FOR YOU 2022) pour (7,4) millions d'euros ainsi qu'à la charge relative au plan d'attribution d'actions de performance (LTIP) pour (5,2) millions d'euros.

(d) En 2023, les « Autres éléments non récurrents » correspondent essentiellement aux coûts liés aux projets de croissance externe pour (12,7) millions d'euros.

En 2022, les « Autres éléments non récurrents » correspondent essentiellement à l'impact de la cession de l'intégralité des activités au Royaume-Uni pour un montant de (104,9) millions d'euros ainsi qu'aux coûts liés aux projets de croissance externe pour (6,2) millions d'euros.

7.2 INDICATEURS PRO-FORMA

Les indicateurs pro-forma visent à fournir une vision économique plus complète en incorporant le compte de résultat sur 12 mois des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice, indépendamment de la date d'entrée ou de sortie du périmètre de consolidation.

En millions d'euros	2023	2022
Production du Groupe	8 709,0	8 092,1
Ajustements pro-forma (effet 12 mois des acquisitions)	183,4	(135,5)
Production du Groupe pro-forma	8 892,4	7 956,6
EBITA	584,2	511,2
Ajustements pro-forma (effet 12 mois des acquisitions)	15,1	0,2
EBITA pro-forma	599,3	511,4
en % de la production pro-forma	6,7 %	6,4 %

7.3 ACTIFS NON COURANTS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les actifs non courants des secteurs opérationnels sont composés des immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que des goodwill alloués aux unités génératrices de trésorerie.

En milliers d'euros	France	Germany & CE	North-Western Europe	Oil & Gas – Nuclear	Holdings	Total
31 décembre 2023	2 084 205	1 805 334	710 625	530 137	20 109	5 150 410
31 décembre 2022	2 024 613	1 660 461	703 249	524 228	22 347	4 934 898

En application de la norme IFRS 16 les actifs au titre des droits d'utilisation sont inclus dans les segments opérationnels respectifs au 31 décembre 2023 pour un montant de 446 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, ce montant était de 397 millions d'euros.

7.4 PERFORMANCE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont présentés en fonction de la localisation géographique des clients.

<i>En milliers d'euros</i>	France	Allemagne	Pays-Bas	Reste du monde	Total
2023					
Produits des activités ordinaires du Groupe	3 357 535	2 446 376	1 460 156	1 461 303	8 725 370
2022					
Produits des activités ordinaires du Groupe	3 208 480	2 256 789	1 252 274	1 396 232	8 113 775

Les obligations de prestations non remplies ou partiellement remplies (carnets de commandes) s'élèvent à 6 801 millions d'euros au 31 décembre 2023. Le Groupe s'attend à reconnaître 4 192 millions d'euros durant l'exercice 2024, le reste, soit 2 609 millions d'euros, sera reconnu au-delà d'un an.

7.5 INFORMATIONS CONCERNANT LES CLIENTS IMPORTANTS

Aucun client externe ne représente plus de 10 % des produits des activités ordinaires du Groupe.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 8 CHARGES OPÉRATIONNELLES ET AUTRES PRODUITS

8.1 CHARGES OPÉRATIONNELLES

En milliers d'euros	Note	2023	2022
Achats consommés		(1 426 174)	(1 101 222)
Charges externes	(a)	(3 563 047)	(3 525 730)
Charges de personnel	8.2	(3 043 975)	(2 852 362)
Impôts et taxes		(52 094)	(45 493)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(283 891)	(272 732)
Autres produits et charges d'exploitation		34 150	21 634
Charges opérationnelles		(8 335 031)	(7 775 905)

(a) Le montant des charges locatives liées aux contrats à court terme et de faible valeur, non retraité en application de la norme IFRS 16, s'élève à (182 999) milliers d'euros en 2023. Ce montant s'élevait à (187 172) milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, la ligne « dotations nettes aux amortissements et provisions » inclut les dépréciations nettes des actifs financiers et créances commerciales, telles que détaillées dans la note 21.6.

8.2 CHARGES DE PERSONNEL

Répartition des charges de personnel

En milliers d'euros	Note	2023	2022
Salaires et traitements		(2 192 720)	(2 056 924)
Charges sociales		(805 560)	(756 432)
Avantages accordés au personnel	(a)	(23 266)	(19 537)
Participation des salariés		(22 429)	(19 469)
Charges de personnel		(3 043 975)	(2 852 362)

(a) Les avantages du personnel incluent la part « exploitation » de la dotation à la provision pour indemnité de fin de carrière et autres avantages à long terme.

Actions de performance

Les modalités d'acquisition prévoient une condition de présence du bénéficiaire d'actions de performance jusqu'au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Le calcul de la juste valeur des actions de performance prend ainsi en considération un taux de turnover des bénéficiaires, tel que constaté dans chacun des pays de résidence des sociétés employeurs concernées.

La juste valeur des actions de performance s'élève, au 31 décembre 2023, à 28 437 milliers d'euros amortie sur la période d'acquisition de trois ans, avec une charge en compte de résultat au 31 décembre 2023 de 8 198 milliers d'euros. Au 31 décembre 2022, la juste valeur des actions de performance s'élevait à 20

162 milliers d'euros avec une charge en compte de résultat de 4 356 milliers d'euros.

Les taxes et contributions, dont les sociétés employeurs sont redevables au titre du plan d'actions de performance, ont été provisionnées pour une charge de 1 764 milliers d'euros reconnue en 2023 (789 milliers d'euros en 2022).

PLAN 2021-2023

Le 12 juillet 2021, SPIE a émis un plan d'action de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	À l'origine 12 juillet 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2023
Nombre de bénéficiaires	253	218	203
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/03/2024	15/03/2024	15/03/2024
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	524 833	524 833	524 833
Nombre d'actions annulées	-	(73 047)	(99 636)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	524 833	451 786	425 197

PLAN 2022-2024

Le 17 juin 2022, SPIE a émis un plan d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	À l'origine 17 juin 2022	31 déc. 2022	31 déc. 2023
Nombre de bénéficiaires	259	241	224
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2025	15/04/2025	15/04/2025
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	544 433	544 433	544 433
Nombre d'actions annulées	-	(33 985)	(66 137)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	544 433	510 448	478 296

PLAN 2023-2025

Le 30 juin 2023, SPIE a émis un nouveau plan d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	À l'origine 30 juin 2023	31 déc. 2023
Nombre de bénéficiaires	251	246
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2026	15/04/2026
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	519 800	519 800
Nombre d'actions annulées	-	(9 025)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	519 800	510 775

Effectif moyen consolidé

	2023	2022
Ingénieurs et cadres	6 772	6 914
ETAM	24 378	22 753
Ouvriers	18 575	19 666
Effectif moyen du Groupe	49 725	49 333

Les effectifs n'incluent pas les effectifs temporaires.

8.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués de :

En milliers d'euros	Notes	2023	2022
Coûts liés aux regroupements d'entreprises	(a)	(12 844)	(6 165)
VNC sur cession de participations	(b)	(525)	(158 451)
VNC de cession d'immobilisations		(4 145)	(7 385)
Autres charges opérationnelles	(c)	(11 187)	(11 733)
Total des autres charges opérationnelles		(28 701)	(183 734)
Produits sur cession de participations	(d)	716	53 142
Produits de cession d'immobilisations		7 763	8 505
Autres produits opérationnels		1 591	5 464
Total des autres produits opérationnels		10 070	67 111
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		(18 631)	(116 623)

(a) En 2023, les coûts liés aux regroupements d'entreprises concernent principalement les acquisitions en Allemagne, en France et sur le périmètre Oil & Gas Services.

(b) En 2022, la valeur nette comptable sur cession de participations correspond notamment aux cessions de l'exercice dont l'intégralité des activités au Royaume-Uni pour 155 003 milliers d'euros, ATMN Industrie en France pour 2 098 milliers d'euros et Kabel-en Leidingtechniek B.V. aux Pays-Bas pour 1 088 milliers d'euros.

(c) En 2023, les « autres charges opérationnelles » correspondent principalement au redressement de TVA sur des activités passées au Royaume-Uni pour lesquels une réclamation auprès du HMRC est en cours pour 3 617 milliers d'euros, à des coûts de réorganisations aux Pays-Bas (intégration de WorkspHERE) pour 2 017 milliers d'euros et diverses charges non récurrentes sur des opérations de gestion pour 5 553 milliers d'euros.

En 2022, les « autres charges opérationnelles » correspondent principalement à des coûts de réorganisation aux Pays-Bas (intégration de WorkspHERE) pour 2 610 milliers d'euros et diverses charges non récurrentes sur des opérations de gestion pour 4 468 milliers d'euros.

(d) En 2022, les produits de cession de participations correspondent principalement aux cessions de SPIE UK au Royaume-Uni pour 50 144 milliers d'euros, des sociétés ATMN Industrie en France pour 1 452 milliers d'euros et Kabel-en Leidingtechniek B.V. aux Pays-Bas pour 1 182 milliers d'euros.

NOTE 9 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers sont constitués de :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2023	2022
Charges d'intérêts	(a)	(81 558)	(59 651)
Charges d'intérêts locations opérationnelles et financières		(10 488)	(8 685)
Pertes sur équivalents de trésorerie		(321)	(404)
Charges d'intérêts et pertes sur équivalents de trésorerie		(92 367)	(68 740)
Produits d'intérêts sur les équivalents de trésorerie	(b)	18 976	763
Produits nets de cessions de VMP		-	-
Revenus des équivalents de trésorerie		18 976	763
Coût de l'endettement financier net		(73 391)	(67 977)
Pertes de change	(c)	(25 245)	(12 323)
Dot. aux prov pour engagement de retraite- financier		(21 652)	(8 218)
Autres charges financières		(5 874)	(6 020)
Autres charges financières		(52 771)	(26 561)
Gains de change	(c)	22 506	25 875
Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie		411	174
Rep./dép. des actifs financiers		80	128
Autres produits financiers		458	1 140
Autres produits financiers		23 455	27 317
Var. de la juste valeur et du coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »		(508)	-
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		(29 824)	756

(a) Les charges d'intérêts comprennent principalement les charges d'intérêts liées aux emprunts existants au cours de l'année 2023 (cf. note 20.3).

(b) Produits financiers liés à la rémunération des comptes à terme.

(c) En 2023, les gains et pertes de change portent majoritairement sur les sociétés à l'étranger du sous-groupe OGS, pour un montant de gain de 16 057 milliers d'euros (17 159 milliers d'euros en 2022), compensé par une perte de (18 689) milliers d'euros ((6 897) milliers d'euros en 2022).

NOTE 10 IMPÔTS**10.1 TAUX D'IMPÔT**

Le Groupe applique un taux de référence à 25,83 %. Par ailleurs, les taux d'impôts en vigueur dans les principaux pays européens d'activités du Groupe sont les suivants :

<i>Taux d'imposition du Groupe</i>	2023	2022
France	25,83 %	25,83 %
Allemagne	30,70 %	30,70 %
Autriche	23,00 %	25,00 %
Belgique	25,00 %	25,00 %
Pays-Bas	25,80 %	25,80 %
Pologne	19,00 %	19,00 %
Suisse	19,00 %	19,00 %

10.2 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La charge d'impôt se détaille comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT		
Impôt courant	(127 342)	(94 756)
Impôt différé	8 360	8 518
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	10.5	(86 238)
CHARGE D'IMPÔT DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Produit/(perte) net sur les dérivés des flux de trésorerie	(1 856)	(139)
Produit/(perte) net sur les avantages postérieurs à l'emploi *	10 019	(52 994)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL	8 163	(53 133)

* Au 31 décembre 2023, la charge d'impôt reconnue dans les autres éléments du résultat global s'explique par la baisse des taux d'actualisation ayant conduit à augmenter les provisions pour avantages accordés au personnel (Cf. note 18.1).

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2

Le groupe SPIE entre dans le champ de la directive européenne UE 2022/2253 relative à la réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « **Pilier 2** ».

Ce pilier vise à assurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15 % pour les entreprises et groupes multinationaux et sera applicable en France à compter de l'exercice 2024.

Le Groupe s'est engagé dans un projet afin d'identifier les incidences et d'organiser les processus permettant de se conformer à ses obligations.

En l'état actuel des réglementations des pays dans lesquels le Groupe est implanté, et sous réserve des précisions

réglementaires à venir, les travaux de simulation réalisés par le Groupe n'établissent pas d'impact significatif sur la charge d'impôt.

Ainsi, sur la base de ces estimations, la mise en œuvre de cette directive au 31 décembre 2023, aurait conduit à un impôt supplémentaire inférieur à 500 milliers d'euros aux bornes du Groupe et porte sur certains pays européens et africains.

Dans le contexte de cette directive, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 « Impôt sur le résultat » – Réforme fiscale internationale – Règles du Pilier 2. Cet amendement prévoit une exemption temporaire à la comptabilisation d'impôts différés résultant de la mise en œuvre de cette directive. Le Groupe a appliqué cette exemption.

10.3 IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF ET PASSIF

Les créances et dettes d'impôts différés pour l'année 2023 sont détaillées par nature comme suit :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	31 déc. 2023
Instruments financiers	61	(129)	(68)
Avantages du personnel	111 627	(50)	111 577
Provisions pour risques et charges fiscalement non déductibles	36 908	-	36 908
Déficits reportables	1 494	-	1 494
Réévaluation de l'actif long terme	10 813	(265 931)	(255 118)
Impôts différés passifs sur les contrats de location financière	2 048	(95)	1 953
Autres différences temporelles	36 710	(41 259)	(4 549)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	199 661	(307 464)	(107 803)

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés détaillés par nature pour 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	31 déc. 2022
Instruments financiers	144	(268)	(124)
Avantages du personnel	100 591	(165)	100 426
Provisions pour risques et charges fiscalement non déductibles	33 857	2 587	36 444
Déficits reportables	6 125	-	6 125
Réévaluation de l'actif long terme	13 455	(258 680)	(245 225)
Impôts différés passifs sur les contrats de location financière	1 800	(116)	1 684
Autres différences temporelles	38 567	(36 206)	2 361
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	194 540	(292 849)	(98 309)

La répartition des variations d'impôts différés de la période suivant leur impact sur le compte de résultat ou sur le bilan est la suivante :

En milliers d'euros	Variations 2023						31 déc. 2023
	31 déc. 2022	Résultat	Capitaux Propres & OCI	Écarts de conversion	Reclasse- ment	Autres/variations de périmètres ^(a)	
Instruments financiers	(124)	(1 862)	1 918	-	-	-	(68)
Avantages du personnel	100 426	1 415	8 785	297	-	653	111 577
Provisions pour risques et charges fiscalement non déductibles	36 444	2 711	-	(221)	(2 574)	548	36 908
Déficits reportables ^(b)	6 125	(5 415)	-	123	-	660	1 494
Réévaluation des actifs long-terme	(245 225)	18 713	-	(458)	269	(28 417)	(255 118)
Impôts différés passifs sur les contrats de location financière	1 684	(243)	-	20	67	425	1 953
Autres différences temporelles ^(c)	2 361	(6 959)	1 234	83	2 251	(3 518)	(4 549)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(98 309)	8 360	11 937	(156)	13	(29 649)	(107 803)

(a) Les « autres/variations de périmètres » correspondent essentiellement aux impôts différés liés aux entrées de périmètre du Groupe sur l'année 2023, aux travaux d'allocation des PPA en cours de réalisation ainsi qu'à d'autres variations diverses.

(b) Les déficits reportables impactant le résultat proviennent essentiellement des reports déficitaires utilisés au niveau du groupe SPIE, en particulier sur le périmètre néerlandais pour (4 593) milliers d'euros et le périmètre suisse pour (1 176) milliers d'euros.

(c) Les « autres différences temporelles » comprennent notamment les retraitements sur passage de la méthode à l'achèvement à la méthode à l'avancement, les retraitements sur coûts d'emprunts, les impôts différés sur coût d'acquisition de titres et provisions non déductibles et les corrections sur années antérieures.

La variation de la période impactant le résultat concerne principalement le périmètre allemand pour un montant de (6 675) milliers d'euros principalement dû aux retraitements du passage de la méthode à l'achèvement à la méthode à l'avancement sur SPIE SAG GmbH.

10.4 REPORTS DÉFICITAIRES

Les impôts différés sont comptabilisés sur les déficits reportables du Groupe, en fonction de leur horizon probable de récupération et tenant compte de la performance opérationnelle à un horizon de cinq ans.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés correspondants aux déficits reportables activés se détaillent comme suit :

- en Allemagne pour un montant de 2 736 milliers d'euros correspondant à une base de 8 913 milliers d'euros ;
- aux Pays-Bas pour un montant de 1 530 milliers d'euros de correspondant à une base de 5 932 milliers d'euros ; et
- en Suisse pour un montant de 1 559 milliers de francs suisses (soit 1 649 milliers d'euros) correspondant à une base de 9 147 milliers de francs suisses (soit 9 677 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux non reconnus se détaillent comme suit :

- en France pour un montant de 54 210 milliers d'euros, ils concernent des déficits pré-intégration au sein des filiales françaises du Groupe ;
- sur le périmètre OGS pour un montant de 19 970 milliers d'euros ;
- en Belgique pour un montant de 13 891 milliers d'euros ;
- en Suisse pour un montant de 8 594 milliers d'euros ;
- au Pays-Bas pour un montant de 8 291 milliers d'euros ; et
- en Pologne pour un montant de 2 110 milliers d'euros.

10.5 RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT

En milliers d'euros	2023	2022
Résultat consolidé	239 334	153 886
(-) Résultat des activités en cours de cession	16	93
Charge d'impôts hors activités en cours de cession	118 982	86 238
Résultat avant impôt	358 332	240 217
(-) Résultat consolidé des sociétés MEE	(989)	(465)
Résultat avant impôt	357 343	239 752
Taux d'imposition théorique applicable en France	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	(92 302)	(61 928)
Différences permanentes et autres différences ^(a)	(23 085)	(20 390)
CVAE ^(b)	(4 497)	(8 271)
Incidence des déficits reportables ^(c)	(142)	3 591
Différentiel de taux sur résultat étranger	2 546	930
Différentiel de taux France	-	(41)
Provisions fiscales	(1 502)	(130)
Charge d'impôt réelle	(118 982)	(86 237)
Taux d'impôt effectif	33,30 %	35,97 %
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF HORS CVAE ^(d)	31,60 %	31,32 %

(a) En 2023, les différences permanentes et autres différences sont principalement constituées d'écarts sur impôts relatifs aux exercices antérieurs pour (9 182) milliers d'euros principalement sur les périmètres allemand et OGS, de différences permanentes sur dividendes et retenues à la source pour (7 472) milliers d'euros, d'impôts nationaux et locaux sur le périmètre OGS pour (2 529) milliers d'euros et pour (2 137) sur le périmètre allemand.

En 2022, les différences permanentes et autres différences sont principalement constituées de la cession du sous-groupe anglais pour (13 259) milliers d'euros, de coûts de cession liés à cette opération pour (1 096) milliers d'euros, d'impôts sur exercices antérieurs pour 1 157 milliers d'euros, de différences permanentes sur dividendes et de retenues à la source pour (4 600) milliers d'euros, d'autres avantages sociaux au Bénélux pour (1 304) milliers d'euros, sur le périmètre OGS pour (576) milliers d'euros, sur le périmètre allemand pour (515) milliers d'euros, sur le périmètre français pour (417) milliers d'euros et de coûts d'acquisition (périmètre allemand) pour (1 060) milliers d'euros.

(b) En France, la « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) » est assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes individuels. Le Groupe a opté pour l'affectation de la CVAE en impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. En conséquence, cette taxe est présentée comme une composante de la charge d'impôt. La CVAE étant déductible de l'impôt, son montant a été retraité net de son effet impôt pour les besoins de la réconciliation.

(c) L'incidence des déficits reportables comprend les déficits réalisés en 2023 non activés pour (2 857) milliers d'euros, l'imputation de bénéfices sur déficits non-activés pour 3 508 milliers d'euros, la désactivation de déficits antérieurement activés pour (386) milliers d'euros et l'activation complémentaires de déficits antérieurs pour (408) milliers d'euros.

L'incidence des déficits reportables comprend les déficits réalisés en 2022 non activés pour (393) milliers d'euros, l'imputation de bénéfices sur déficits non-activés pour 4 612 milliers d'euros, la désactivation de déficits antérieurement activés pour (1 153) milliers d'euros et l'activation complémentaires de déficits antérieurs pour 690 milliers d'euros.

(d) En 2023, si l'on ne tenait pas compte de l'impact des éléments non-récurrents tels que les ajustements sur impôts antérieurs, le taux effectif d'impôt du Groupe serait de 29,86% incluant la CVAE et 28,17% hors CVAE.

En 2022, si l'on ne tenait pas compte de l'impact des éléments non-récurrents tels que les cessions (principalement la cession du sous-groupe anglais), et l'impact des ajustements sur impôts antérieurs, le taux effectif d'impôt du Groupe serait de 30,65% incluant la CVAE et 26,00% hors CVAE.

NOTE 11 RÉSULTAT PAR ACTION**11.1 RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES**

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Résultat des activités poursuivies distribuable aux actionnaires de la Société, utilisé pour le calcul du résultat par action	238 530	151 632
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession attribuable aux actionnaires de la Société	(16)	(93)
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ, UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION	238 514	151 539

11.2 NOMBRE D' ACTIONS

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action	164 582 789	162 920 868
Effet des instruments dilutifs	1 162 379	1 160 884
Nombre moyen dilué d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action	165 745 168	164 081 752

En application de la norme « IAS 33 – Résultat par action », le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année 2023 et pendant toutes les périodes présentées a été ajusté des événements qui ont modifié le nombre d'actions en circulation sans toutefois engendrer de modification de ressources pour l'entité.

Les changements du nombre de titres au cours de l'année 2023 sont les suivants :

Le 15 mars 2023, le plan d'action de performance émis par SPIE en 2020 s'est dénoué et a donné lieu à la création de 431 805 actions ordinaires nouvelles.

Le 30 juin 2023, SPIE a émis un nouveau plan d'action de performance ayant pour effet d'augmenter le nombre moyen d'actions.

Le 14 décembre 2023, une augmentation de capital de SPIE a été réalisée par émission d'un nombre total de 1 885 601 actions ordinaires nouvelles, dans le cadre du plan d'actionnariat « SHARE FOR YOU 2023 » (cf. note 17.2).

11.3 RÉSULTAT PAR ACTION

<i>En euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
ACTIVITÉS POURSUIVIES		
Résultat de base par action	1,45	0,93
Résultat dilué par action	1,44	0,92
ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSION		
Résultat de base par action	(0,00)	(0,00)
Résultat dilué par action	(0,00)	(0,00)
TOTAL ACTIVITÉS		
Résultat de base par action	1,45	0,93
Résultat dilué par action	1,44	0,92

NOTE 12 DIVIDENDES

Le dividende de l'exercice 2022, qui s'élevait à 119 845 milliers d'euros et correspondant à 73 centimes d'euros par action, a fait l'objet d'un paiement pour son solde en mai 2023 pour 90 520 milliers d'euros.

En outre, un acompte sur le dividende de l'exercice 2023 à hauteur de 36 208 milliers d'euros a été versé en septembre 2023.

Sur la base des résultats de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser en 2024 un dividende fixé à 83 centimes d'euro par action. Compte tenu de l'acompte de 22 centimes d'euro par action payé en septembre 2023, cette décision conduirait à verser un solde de 61 centimes d'euro par action en numéraire en mai 2024.

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les notes sont présentées pour les actifs et les passifs des activités poursuivies.

Dans le cadre de l'explication des flux de la période, l'effet du reclassement des actifs et passifs des activités en cours de cession est présenté sur une ligne distincte « activités en cours de cession ».

NOTE 13 GOODWILL**13.1 VARIATIONS DES GOODWILL**

La valeur des *goodwill* du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 3 505 millions d'euros. Cette valeur s'élevait à 2 136 millions d'euros à la date d'introduction en bourse, le 10 juin 2015, incluant un montant de 1 805 millions d'euros au titre du précédent *Leverage Buy Out* de 2011.

Le tableau ci-dessous présente les variations de valeur des *goodwill* pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Acquisitions & ajustements de GW	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31 déc. 2023
France					
UGT – SPIE Building Solutions	-	-	353 875	-	353 875
UGT – SPIE Industrie	-	-	270 863	-	270 863
UGT – SPIE Industrie & Tertiaire	624 738	-	(624 738)	-	-
UGT – SPIE CityNetworks	244 767	23 666	-	-	268 433
UGT – SPIE Facilities	177 525	-	-	-	177 525
UGT – SPIE ICS (France)	197 100	11 672	-	-	208 772
Germany and Central Europe					
UGT – SPIE DZE	1 210 929	76 400	-	4 722	1 292 050
UGT – SPIE ICS (Suisse)	55 178	-	-	2 434	57 612
North-Western Europe					
UGT – SPIE Nederland	365 748	14 484	-	-	380 232
UGT – SPIE Belgium	109 550	-	-	-	109 550
Oil & Gas – Nuclear					
UGT – SPIE Nucléaire	127 142	5 469	-	-	132 611
UGT – SPIE OGS	253 226	-	-	-	253 226
TOTAL GOODWILL	3 365 903	131 691	-	7 156	3 504 749

Les mouvements liés aux « acquisitions & ajustements de *goodwill* » intervenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 sont, sauf mention contraire, relatifs à l'allocation temporaire du *goodwill* et aux travaux d'allocation provisoires liés aux différentes acquisitions de l'exercice :

- aux Pays-Bas :
 - 13 616 milliers d'euros pour l'activité *Grid Solutions* acquise en décembre 2023,
 - 868 milliers d'euros pour le groupe *Aero-Dynamiek* acquis en octobre 2023 ;
- en France :
 - 23 666 milliers d'euros pour la société *Réseaux Environnement* acquise par SPIE CityNetworks en septembre 2023,
 - 11 672 milliers d'euros pour le groupe *AVM Up* acquis par SPIE ICS en juin 2023,
 - 5 469 milliers d'euros pour la société *SPIE Protection Incendie* acquise par SPIE Nucléaire en novembre 2022 ;
- en Allemagne :
 - 59 913 milliers d'euros pour le groupe *BridgingIT* acquis en septembre 2023,
 - 7 569 milliers d'euros pour le groupe *General Property* acquis en février 2023,
 - 4 485 milliers d'euros pour la société *Enterprise Communications & Services GmbH* acquise en juin 2023,
 - 3 068 milliers d'euros pour le groupe *Stangl* acquis en août 2022, au titre de la finalisation des travaux d'allocation du *goodwill*,
 - 1 364 milliers d'euros pour l'activité de gestion technique efficiente des installations acquises auprès de *Siemens* en mai 2022, au titre de la finalisation des travaux d'allocation du *goodwill*.

À titre comparatif, voici la répartition des *goodwill* du Groupe par UGT pour l'année 2022 :

En milliers d'euros	31 déc. 2021	Acquisitions & ajustements de GW	Cessions	Écarts de conversion	31 déc. 2022
France					
UGT – SPIE Industrie & Tertiaire	624 455	283	-	-	624 738
UGT – SPIE CityNetworks	244 767	-	-	-	244 767
UGT – SPIE Facilities	177 525	-	-	-	177 525
UGT – SPIE ICS (France)	196 239	861	-	-	197 100
Germany and Central Europe					
UGT – SPIE DZE	1 161 800	49 887	-	(758)	1 210 929
UGT – SPIE ICS (Suisse)	52 270	-	-	2 908	55 178
North-Western Europe					
UGT – SPIE UK	186 901	-	(186 700)	(201)	-
UGT – SPIE Nederland	176 896	188 852	-	-	365 748
UGT – SPIE Belgium	109 550	-	-	-	109 550
Oil & Gas – Nuclear					
UGT – SPIE Nucléaire	130 045	-	(2 903)	-	127 142
UGT – SPIE OGS	253 226	-	-	-	253 226
TOTAL GOODWILL	3 313 674	239 883	(189 603)	1 949	3 365 903

Les mouvements liés aux « acquisitions & ajustements de *goodwill* » intervenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 sont relatifs à l'allocation temporaire du *goodwill* et aux travaux d'allocation provisoires liés aux différentes acquisitions de l'exercice :

- aux Pays-Bas, 188 852 milliers d'euros pour le groupe WorkspHERE acquis en janvier 2022, pour lequel les travaux d'allocation du *goodwill* sont finalisés ;
- en France, au titre de la finalisation des travaux d'allocation du *goodwill* :
 - 283 milliers d'euros pour la société Valorel acquise par SPIE Industrie & Tertiaire en mai 2021,
 - 861 milliers d'euros pour le groupe Infidivis acquis par SPIE Infoservices en octobre 2021 ;
- en Allemagne :
 - 30 177 milliers d'euros pour le groupe Stangl acquis en août 2022,
 - 11 361 milliers d'euros pour la société NexoTech acquise en février 2022,
 - 5 092 milliers d'euros pour la société PTC Telecom acquise en juin 2022,
 - 1 553 milliers d'euros pour le groupe Wirliebenkabel acquis en mai 2021, au titre de la finalisation des travaux d'allocation du *goodwill*,
 - 1 517 milliers d'euros pour le groupe Dürr acquis en octobre 2021, au titre de la finalisation des travaux d'allocation du *goodwill*,
 - 440 milliers d'euros pour l'activité de gestion technique efficiente des installations acquises auprès de Siemens en mai 2022,
 - (320) milliers d'euros pour la société Energotest acquise par SPIE SAG en février 2021, au titre de la finalisation des travaux d'allocation du *goodwill*,
 - 67 milliers d'euros pour la société Wiegel acquise par SPIE DZE en juillet 2021, au titre de la finalisation des travaux d'allocation du *goodwill*.

Au Royaume-Uni, (186 700) milliers d'euros sont relatifs à la cession de SPIE UK.

En France, (2 903) milliers d'euros sont relatifs à la cession de la société ATM Industrie.

13.2 TESTS DE DÉPRÉCIATION DES *GOODWILL*

Pour les besoins de la réalisation des tests de perte de valeur annuels, les *goodwill* ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT), cf. 3.10 « Dépréciation des *goodwill*, des actifs incorporels et corporels ».

Ces tests sont réalisés chaque année en octobre à partir des derniers budgets disponibles.

En 2023, les prévisions ont été élaborées sur la base des derniers budgets disponibles et d'un *business plan*, en prenant en compte les flux de trésorerie attendus sur les années 2024 et 2025, ainsi que des projections pour les années 2026 à 2028 incluses qui correspondent à des extrapolations des prévisions, auxquelles est rajoutée une valeur terminale calculée avec un taux de croissance à l'infini de 2,0 % (contre 2,0 % en 2022 et 2,0 % en 2021).

Toutes les UGT estiment leurs flux de trésorerie prévisionnels en euros.

Le taux d'actualisation après impôt (WACC) s'élève à 8,5 % (contre 8,5 % en 2022 et 8,00 % en 2021) pour l'ensemble des UGT du Groupe.

Tests de sensibilité

La valeur d'utilité est principalement liée à la valeur terminale. Celle-ci est sensible aux variations d'hypothèses liées aux flux de trésorerie générés et au taux d'actualisation.

La sensibilité aux indicateurs utilisée est la suivante : une dégradation de 0,2 % du taux de croissance à long terme, une dégradation de 0,5 % du niveau de marge attendu en année terminale et une augmentation de 0,5 % du WACC.

Les tests de sensibilité ainsi effectués ne font apparaître aucune perte de valeur. La valeur de chacune des UGT soumise à un test d'*impairment* est supérieure à sa valeur nette comptable.

Le Groupe a également effectué un calcul de test de sensibilité avec une hypothèse de taux de croissance à l'infini nul. Les premiers indices de perte de valeur apparaissent alors avec un WACC de 10,0% soit une augmentation de +1,5%.

De même, en conservant l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, les premiers indices de perte de valeur apparaissent avec l'utilisation d'un WACC de 11,9% soit une augmentation de +3,4%.

NOTE 14 ACTIFS INCORPORELS**14.1 ACTIFS INCORPORELS – VALEURS BRUTES**

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets, licences	Marques	Carnets de commandes et relations clients	Autres	Total
VALEURS BRUTES					
Au 31 décembre 2021	18 598	911 726	456 948	189 258	1 576 530
Effet des regroupements d'entreprises	92	5 395	89 687	2 081	97 255
Autres acquisitions	1 056	-	-	18 900	19 956
Cessions et sorties de périmètre	(208)	(8 396)	(6 464)	(10 681)	(25 749)
Écarts de conversion	(19)	215	442	166	804
Autres mouvements	247	-	(165)	(312)	(230)
Au 31 décembre 2022	19 766	908 940	540 448	199 413	1 668 567
Effet des regroupements d'entreprises	315	15 386	81 347	920	97 968
Autres acquisitions	430	-	-	10 929	11 359
Cessions et sorties de périmètre	(58)	-	-	(426)	(484)
Écarts de conversion	155	560	3 184	436	4 335
Autres mouvements	(634)	-	-	(1 125)	(1 759)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	19 974	924 886	624 979	210 147	1 779 986

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Les marques comprennent principalement la valeur de la marque SPIE (d'un montant de 731 millions d'euros) d'une durée de vie indéfinie, et la marque SAG acquise en mars 2017 (d'un montant de 134,6 millions d'euros) amortie sur une durée de 9 ans.

La marque SPIE est allouée à chaque Unité Génératrice de Trésorerie et valorisée sur la base d'un taux de redevance implicite exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires contributif de chaque UGT au Groupe.

La ligne « effet des regroupements d'entreprises » relative aux marques, aux carnets de commandes et aux relations clients en 2023 correspond aux travaux d'allocation du *goodwill* des acquisitions de 2022 et 2023, et en particulier aux acquisitions de BridgingIT, Réseaux Environnement, AVM Up, General Property et Enterprise Communications & Services GmbH pour les montants suivants :

- en marque :
 - 12 120 milliers d'euros pour BridgingIT,
 - 2 829 milliers d'euros pour Réseaux Environnement,
 - 437 milliers d'euros pour AVM Up ;
- en carnets de commandes :
 - 1 070 milliers d'euros pour AVM Up,
 - 930 milliers d'euros pour Réseaux Environnement,
 - 221 milliers d'euros pour BridgingIT ;

- en relations clientèle :

- 50 738 milliers d'euros pour BridgingIT,
- 12 181 milliers d'euros pour Réseaux Environnement,
- 6 849 milliers d'euros pour AVM Up,
- 4 549 milliers d'euros pour Enterprise Communications & Services GmbH,
- 2 583 milliers d'euros pour General Property ;

Les « autres acquisitions » de 10 929 milliers d'euros correspondent :

- d'une part à des immobilisations incorporelles en cours de développement, majoritairement l'implémentation d'un ERP sur les périmètres France ;
- d'autre part à des immobilisations incorporelles mises en service, majoritairement l'implémentation d'un ERP sur les périmètres français, allemand et néerlandais.

En 2022, la ligne « cessions et sorties de périmètre » tient compte des impacts liés à la cession de l'intégralité des activités au Royaume-Uni dont :

- 8 396 milliers d'euros de marque (totalement amortie) ;
- 6 064 milliers d'euros de relations clientèle (totalement amorties) ;
- 399 milliers d'euros de carnets de commandes (totalement amortis) ;
- 4 943 milliers d'euros d'autres immobilisations incorporelles (amorties à hauteur de 4 718 milliers d'euros).

14.2 ACTIFS INCORPORELS – AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET VALEURS NETTES

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets, licences	Marques ^(a)	Carnets de commandes et relations clients ^(b)	Autres	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS					
Au 31 décembre 2021	(10 592)	(158 295)	(311 784)	(112 456)	(593 127)
Amortissement et dépréciation de la période	(1 601)	(23 357)	(51 307)	(12 487)	(88 752)
Reprise de provisions	-	-	-	-	-
Cessions et sorties de périmètre	151	8 396	6 464	10 123	25 134
Écarts de conversion	3	(216)	(530)	(159)	(902)
Autres mouvements	(11)	-	-	11	-
Au 31 décembre 2022	(12 050)	(173 472)	(357 157)	(114 968)	(657 647)
Amortissement et dépréciation de la période	(2 156)	(20 691)	(57 390)	(13 488)	(93 725)
Cessions et sorties de périmètre	57	-	-	113	170
Écarts de conversion	(48)	(348)	(1 223)	(351)	(1 970)
Autres mouvements	2 029	-	-	8	2 037
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(12 168)	(194 511)	(415 771)	(128 685)	(751 135)
VALEUR NETTE					
Au 31 décembre 2021	8 006	753 431	145 164	76 802	983 403
Au 31 décembre 2022	7 716	735 468	183 291	84 446	1 010 921
AU 31 DÉCEMBRE 2023	7 806	730 375	209 208	81 461	1 028 850

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles de la période comprennent principalement :

- (a) L'amortissement des marques et en particulier SAG pour 14 952 milliers d'euros (amortissement sur 9 ans), Dürr pour 1 490 milliers d'euros (amortissement sur 3 ans), Stangl pour 1 325 milliers d'euros (amortissement sur 3 ans), Wiegel pour 1 171 milliers d'euros (amortissement sur 3 ans) et BridgingIT pour 1 011 milliers d'euros (amortissement sur 3 ans) ;
- (b) L'amortissement de la valeur clientèle de l'ensemble des acquisitions du groupe, et en particulier la clientèle du groupe SAG pour 19 054 milliers d'euros (amortissement sur 9 ans), Stangl pour 4 019 milliers d'euros (amortissement sur 5 ans), Worksphere pour 3 877 milliers d'euros (amortissement sur 10 ans), BridgingIT pour 2 538 milliers d'euros (amortissement sur 5 ans), SPIE GmbH pour 2 240 milliers d'euros (amortissement sur 14 ans), Wiegel pour 2 146 milliers d'euros (amortissement sur 3 ans), Infidis pour 2 142 milliers d'euros (amortissement sur 6 ans) et Dürr pour 1 791 milliers d'euros (amortissement sur 5 ans).

L'amortissement des carnets de commandes de l'ensemble des acquisitions du Groupe, et en particulier de Worksphere pour 4 431 milliers d'euros (amortissement sur 10 ans), Stangl pour 1 584 milliers d'euros (amortissement sur 3 ans), Dürr pour 1 342 milliers d'euros (amortissement sur 3 ans), Telba pour 1 245 milliers d'euros (amortissement sur 5 ans).

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**15.1 ACTIFS CORPORELS – VALEURS BRUTES**

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels, outillages	Autres	Total
VALEURS BRUTES					
Au 31 décembre 2021	22 655	48 957	178 898	236 949	487 460
Effet des regroupements d'entreprises	-	108	4 682	2 621	7 411
Autres acquisitions	-	3 668	18 221	23 166	45 055
Cessions et sorties de périmètre	(1 224)	(8 522)	(15 473)	(31 449)	(56 668)
Écarts de conversion	(21)	(61)	(100)	15	(167)
Autres mouvements	2 752	4 390	(1 463)	1 166	6 845
Au 31 décembre 2022	24 163	48 540	184 765	232 467	489 936
Effet des regroupements d'entreprises	-	1 068	1 435	5 498	8 001
Autres acquisitions	23	3 001	13 948	35 246	52 218
Cessions et sorties de périmètre	-	(1 888)	(6 681)	(12 286)	(20 855)
Écarts de conversion	116	382	680	403	1 581
Autres mouvements	(1)	46	(9 286)	(7 650)	(16 891)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	24 303	51 149	184 860	253 678	513 990

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux matériels de bureau et informatique et aux matériels de transport.

15.2 ACTIFS CORPORELS – AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET VALEURS NETTES

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels, outillages	Autres	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS					
Au 31 décembre 2021	(9)	(25 609)	(132 993)	(171 251)	(329 862)
Amortissement et dépréciation de la période	(27)	(3 487)	(18 477)	(24 528)	(46 519)
Reprise de provisions	29	108	5	52	194
Cessions et sorties de périmètre	-	4 743	12 867	30 533	48 143
Écarts de conversion	3	41	59	(109)	(6)
Autres mouvements	(232)	(1 197)	1 634	(922)	(717)
Au 31 décembre 2022	(236)	(25 401)	(136 905)	(166 225)	(328 767)
Amortissement et dépréciation de la période	(32)	(3 602)	(15 072)	(26 152)	(44 858)
Reprise de provisions	17	-	-	137	154
Cessions et sorties de périmètre	-	509	5 715	9 044	15 268
Écarts de conversion	(16)	(118)	(491)	(286)	(911)
Autres mouvements	1	636	8 593	6 573	15 803
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(266)	(27 976)	(138 160)	(176 909)	(343 311)
VALEUR NETTE					
Au 31 décembre 2021	22 646	23 348	45 905	65 698	157 598
Au 31 décembre 2022	23 927	23 139	47 860	66 242	161 169
AU 31 DÉCEMBRE 2023	24 037	23 173	46 700	76 769	170 679

NOTE 16 DROITS D'UTILISATION

16.1 DROITS D'UTILISATION – VALEURS BRUTES

<i>En milliers d'euros</i>	Bâtiments	Véhicules	Total
VALEURS BRUTES			
Au 31 décembre 2021	329 723	291 173	620 896
Effet des regroupements d'entreprises	9 579	15 104	24 683
Autres acquisitions	51 394	108 097	159 491
Cessions et sorties de périmètre	(8 508)	(6 474)	(14 982)
Terminaisons, modifications de contrats et autres mouvements	(40 197)	(72 696)	(112 893)
Écarts de conversion	456	68	524
Au 31 décembre 2022	342 447	335 272	677 719
Effet des regroupements d'entreprises	6 413	5 971	12 384
Autres acquisitions	120 505	135 483	255 988
Cessions et sorties de périmètre	(213)	-	(213)
Terminaisons, modifications de contrats et autres mouvements	(103 889)	(101 310)	(205 199)
Écarts de conversion	(252)	1 661	1 409
AU 31 DÉCEMBRE 2023	365 011	377 077	742 088

16.2 DROITS D'UTILISATION – AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET VALEURS NETTES

<i>En milliers d'euros</i>	Bâtiments	Véhicules	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS			
Au 31 décembre 2021	(105 018)	(129 371)	(234 389)
Amortissement et dépréciation de la période	(54 307)	(93 645)	(147 952)
Cessions et sorties de périmètre	5 793	3 592	9 385
Terminaisons, modifications de contrats et autres mouvements	27 585	64 759	92 344
Écarts de conversion	(139)	(62)	(201)
Au 31 décembre 2022	(126 086)	(154 728)	(280 814)
Amortissement et dépréciation de la période	(52 262)	(101 943)	(154 205)
Terminaisons, modifications de contrats et autres mouvements	58 065	81 490	139 555
Écarts de conversion	77	(570)	(493)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(120 206)	(175 750)	(295 956)
VALEUR NETTE			
Au 31 décembre 2021	224 705	161 802	386 507
Au 31 décembre 2022	216 361	180 544	396 905
AU 31 DÉCEMBRE 2023	244 805	201 327	446 132

NOTE 17 CAPITAUX PROPRES**17.1 CAPITAL SOCIAL**

Au 31 décembre 2023, le capital social de SPIE SA s'élève à 78 240 012,64 euros divisé en 166 468 112 actions ordinaires, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 0,47 euro.

La répartition de la détention du capital de SPIE SA est la suivante :

	Détention ^(c)
Actionnariat salarié ^(a)	7,4 %
M. Gauthier Louette et Managers	1,8 %
Lac 1 SLP ^(b)	5,5 %
Peugeot Invest	5,1 %
Public	80,2 %
Auto-détention	0,0 %
TOTAL	100,0 %

(a) Titres détenus par les salariés du Groupe, directement ou au travers du FCPE SPIE Actionnariat (au 31 décembre 2023).

(b) Gérée par la société Bpifrance Investissement.

(c) Sur la base des informations connues au 31 décembre 2023.

**17.2 PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ
« SHARE FOR YOU 2023 »**

Le conseil d'administration en date du 26 juillet 2023, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 10 mai 2023, a décidé du principe d'une augmentation du capital de la société SPIE SA. Celle-ci est réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe SPIE, dans la limite d'un montant nominal maximum de 2 000 milliers d'euros et a délégué au Président-directeur général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

Le conseil d'administration a également décidé un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE SA. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Agissant dans le cadre de cette délégation, le Président-directeur général a fixé les modalités définitives de l'offre dans une décision en date du 20 septembre 2023 et arrêté en particulier (i) les dates de la période de souscription qui a été ouverte du 28 septembre au 19 octobre 2023 (inclus) et (ii) le prix de souscription d'une action SPIE à 22,02 euros après décote de 20 % au profit des salariés du Groupe appliquée sur un prix de référence établi à 27,52 euros. La décote de 20 % sur le prix de l'action SPIE a été calculée par rapport au prix moyen d'ouverture de l'action SPIE sur le marché Euronext Paris sur vingt jours de Bourse du 23 août au 19 septembre 2023 inclus.

Dans une décision en date du 14 décembre 2023, le Président-directeur général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital par émission d'un nombre total de 1 885 601 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 22,02 euros, soit une augmentation du montant nominal total du capital social de SPIE SA de 886 232,47 euros et la comptabilisation d'une prime d'émission en comptes sociaux de 32 554 599,35 euros nette des montants prélevés au titre (i) de la dotation d'un complément de réserve légale à hauteur de 88 623,24 euros et (ii) des frais de l'augmentation de capital.

La charge relative aux actions gratuites accordées au titre de l'abondement est reconnue en intégralité en résultat opérationnel dans les comptes consolidés 2023 de SPIE SA pour un montant de 7 414 milliers d'euros.

La décote accordée à date de souscription des actions constitue une charge immédiate également reconnue en intégralité dans le compte de résultat consolidé de la société émettrice. Cette décote a été calculée en tenant compte de l'abrogation en 2022 de la méthode préconisée par le CNC en 2004 pour la valorisation de la décote d'incessibilité. En conséquence, une charge IFRS 2 de 10 380 milliers d'euros a été constatée en résultat opérationnel de l'année 2023 au titre de la décote de 20 %.

Déployées dans 14 pays, les souscriptions ont atteint un montant de 34,1 millions d'euros (après décote). Près de 17 000 salariés ont souscrit des actions dans le cadre de « SHARE FOR YOU 2023 », dont 5 000 pour la première fois.

17.3 ACTIONS DE PERFORMANCE

Les trois plans d'actions de performance en cours pour respectivement les périodes 2021-2023, 2022-2024 et 2023-2025 prévoient, sous certaines conditions, l'attribution d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe (cf. note 3.18 et note 8.2).

Le débouclage du plan 2020-2022 a donné lieu à la création de 431 805 actions nouvelles, en mars 2023.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres qui s'élève à 8 199 milliers d'euros au titre de l'année 2023.

**17.4 ENGAGEMENT DE RACHAT D'INTÉRÊTS
MINORITAIRES (PUT OPTION)**

Au 31 décembre 2023, le groupe SPIE a reconnu 80 100 milliers d'euros de promesses d'achat vis-à-vis d'actionnaires minoritaires (cf. note 3.19).

NOTE 18 PROVISIONS

18.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite et les autres avantages à long terme concernant principalement les médailles du travail.

Au 31 décembre 2023, la baisse des taux d'intérêt a conduit à reconnaître une augmentation de la provision au titre des écarts actuariels pour un montant de 37 510 milliers d'euros (dont 24 454 milliers d'euros en Allemagne, 9 722 milliers d'euros en Suisse et 2 852 milliers d'euros en France).

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Avantages postérieurs à l'emploi	656 084	614 766
Autres avantages accordés au personnel	34 656	28 319
Avantages accordés au personnel	690 740	643 085
	2023	2022
Charges comptabilisées au résultat de la période		
Avantages postérieurs à l'emploi	34 592	26 825
Autres avantages accordés au personnel	10 674	1 201
Avantages accordés au personnel	45 266	28 026

Les engagements concernent les filiales allemandes (80,5 %), françaises (16,2 %), suisses et belges (3,3 %) au titre de leurs régimes de retraite.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière du Groupe sont les suivantes :

Hypothèses France	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Taux d'actualisation	3,25 %	3,50 %
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	Dès l'acquisition des droits nécessaires pour partir à taux plein (prise en compte de l'âge de premier emploi et la réforme des retraites 2023) + dispositif de carrière longue	Dès l'acquisition des droits nécessaires pour partir à taux plein (prise en compte de la réforme 2013) + dispositif de carrière longue
Progression de salaire	3,50 % pour les cadres 3 % pour les non-cadres	3,50 % pour les cadres 3 % pour les non-cadres
Taux moyen de <i>turnover</i> généré	Tables 2023 Cadres : 5,40 % Non cadres : 5,81 %	Tables 2019 Cadres : 5,39 % Non cadres : 5,31 %
Taux de charges patronales	50 % Cadre 44 % Non-cadres	50 % Cadres 44 % Non-cadres
Taux de mortalité	TGH/TGF 05	TGH/TGF 05
Âge de début de carrière	Cadres : 23 ans Non Cadres : 20 ans	Cadres : 23 ans Non Cadres : 20 ans

Hypothèses Allemagne	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Taux d'actualisation	3,20 %	3,70 %
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	64 ans (63 ans sous exception)	64 ans (63 ans sous exception)
Progression de salaire	2,85 % pour tous les salariés	2,85 % pour tous les salariés
Taux moyen de <i>turnover</i> généré	taux moyen de 5 % pour toutes les catégories de salariés	taux moyen de 5 % pour toutes les catégories de salariés
Taux de mortalité	RT Heubeck 2018 G	RT Heubeck 2018 G
Hypothèses Suisse	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Taux d'actualisation	1,40 %	2,10 %
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	Hommes : 65 ans/Femmes : 65 ans	Hommes : 65 ans/Femmes : 64 ans
Progression de salaire	1,75 % pour toutes les catégories de salariés	1,75 % pour toutes les catégories de salariés
Taux moyen de <i>turnover</i> généré	Tables officielles BVG 2020	Tables officielles BVG 2020
Choix de versement forfaitaire à la date de départ	Hommes : 25 % Femmes : 25 %	Hommes : 25 % Femmes : 25 %
Taux de mortalité	BVG 2020	BVG 2020
Âge de début de carrière	25 ans, tous salariés	25 ans, tous salariés
Hypothèses Belgique	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Taux d'actualisation	3,80 %	3,05 %
Mode de départ en retraite	Assurance Groupe	Assurance Groupe
Âge de départ en retraite	65 ans	65 ans
Progression de salaire	3,40 % pour toutes les catégories de salariés	3,40 % pour toutes les catégories de salariés
Taux moyen de <i>turnover</i> généré	15 % par an jusqu'à 44 ans 6 % par an jusqu'à 49 ans 3 % par an jusqu'à 59 ans 0 % par an jusqu'à 64 ans	15 % par an jusqu'à 44 ans 6 % par an jusqu'à 49 ans 3 % par an jusqu'à 59 ans 0 % par an jusqu'à 64 ans
Taux de mortalité	MR/FR-5 ans	MR/FR-5 ans
Âge de début de carrière	25 ans, tous salariés	25 ans, tous salariés

Avantages postérieurs à l'emploi

L'évolution de la provision est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	Dont France	Dont Allemagne	Dont Suisse	Dont Autres	2022
Engagement à l'ouverture	614 766	101 844	499 385	12 909	628	801 160
Effet des variations de périmètre	345	256	89	-	-	190
Charge de la période	34 592	7 606	22 491	2 972	1 523	26 825
Écarts actuariels à reconnaître en OCI	37 510	2 852	24 454	9 722	482	(183 867)
Prestations payées	(24 362)	(6 013)	(18 310)	-	(39)	(24 365)
Cotisations payées au fonds	(7 575)	(221)	(121)	(4 829)	(2 404)	(7 025)
Écart de conversion	902	-	105	797	-	1 362
Autres variations	(94)	(9)	(85)	-	-	486
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	656 084	106 315	528 008	21 571	190	614 766

La charge de l'exercice s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	Dont France	Dont Allemagne	Dont Suisse	Dont Autres	2022
CHARGE NORMALE DE L'EXERCICE						
Coût des services rendus au cours de la période	16 702	7 005	4 480	3 695	1 522	22 203
Coûts des services passés (modifications & réductions de régimes)	(1 286)	(375)	-	(911)	-	5
Effets des réductions/licuidations/licenciements	(2 477)	(2 477)	-	-	-	(3 601)
CHARGE D'INTÉRÊT NET						
Charge d'intérêts	23 083	3 715	18 011	2 117	(760)	8 344
Rendement attendu des actifs	(1 430)	(262)	-	(1 929)	761	(126)
COÛT NET DE LA PÉRIODE	34 592	7 606	22 491	2 972	1 523	26 825
Dont :						
° Charges de personnel	12 939	4 153	4 480	2 784	1 522	18 607
° Charges financières	21 653	3 453	18 011	188	1	8 218

Le rapprochement financier s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	Dont France	Dont Allemagne	Dont Suisse	Dont Autres	2022
Engagements bruts comptabilisés au passif	847 424	114 154	593 186	112 639	27 445	804 552
Actifs des régimes	191 340	7 839	65 178	91 068	27 255	189 786
ENGAGEMENTS NETS COMPTABILISÉS AU PASSIF	656 084	106 315	528 008	21 571	190	614 766

Sensibilité à l'évolution des taux d'actualisation

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de l'engagement au taux d'actualisation à +/- 0,25 % et +/- 0,50 % de toutes les entités :

Taux d'actualisation ^(a)	- 0,50 %	- 0,25 %	0,00 %	0,25 %	0,50 %
Obligation présente au 31/12/2023	902 672	874 519	847 424	821 326	797 554
Écart.	55 247	27 095	-	(26 098)	(49 869)
Écart. %	6,52 %	3,20 %	-	(3,08) %	(5,88) %

(a) Chiffres exprimés en milliers d'euros

Autres avantages à long terme accordés au personnel

L'évolution de la provision est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Engagement à l'ouverture	28 319	29 858
Effet des variations de périmètre et autres	2 857	1 308
Charge de la période	10 674	1 201
Prestations payées	(7 733)	(4 244)
Écarts de conversion	69	(12)
Autres variations	470	208
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	34 656	28 319

Il n'existe pas d'actifs des régimes pour les autres avantages à long terme accordés au personnel.

La charge de l'exercice relative aux médailles de travail s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Coût des services rendus	8 995	5 376
Amortissement des écarts actuariels	937	(3 748)
Charge d'intérêts	845	271
Effet des réductions/licquidations/licenciements	(337)	(363)
Amortissement du coût des services passés	234	(335)
CHARGE DE LA PÉRIODE	10 674	1 201
Dont :		
• Charges de personnel	9 829	930
• Charges financières	845	271

18.2 AUTRES PROVISIONS

Les provisions incluent :

- les provisions pour passifs éventuels identifiées spécifiquement dans le cadre des regroupements d'entreprises ;
- les provisions pour restructuration ;
- les provisions à caractère social et prud'homal ;
- les provisions pour litiges en cours sur les contrats.

La part à moins d'un an des provisions est présentée en « provisions courantes », au-delà de cette échéance les provisions sont présentées en « provisions non-courantes ».

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Écarts de conver- sion	Sorties de périmètre	Autres	31 déc. 2023
Provisions pour garanties de passifs	1 818	-	-	(70)	14	-	-	1 762
Provisions pour impôts et litiges fiscaux	8 414	-	2 469	-	(6)	-	(1 141)	9 736
Restructurations	5 149	-	774	(2 214)	2	-	(1 215)	2 496
Litiges	49 215	3 350	12 579	(17 178)	(5)	123	1 034	49 118
Pertes à terminaison	81 069	5 064	53 696	(54 138)	103	-	20	85 814
Provisions sociales & prudhomales	11 184	91	8 664	(4 546)	4	141	(24)	15 514
Garanties et réclamations sur les contrats terminés	68 461	6 422	36 105	(29 804)	(2 206)	-	5 678	84 657
Provisions pour risques & charges	225 310	14 926	114 286	(107 950)	(2 093)	264	4 352	249 097
<i>Courants</i>	<i>137 455</i>	<i>12 641</i>	<i>64 383</i>	<i>(66 765)</i>	<i>159</i>	<i>264</i>	<i>3 358</i>	<i>151 496</i>
<i>Non courants</i>	<i>87 855</i>	<i>2 285</i>	<i>49 903</i>	<i>(41 185)</i>	<i>(2 252)</i>	<i>-</i>	<i>994</i>	<i>97 601</i>

Les postes de provisions sont constitués d'un nombre élevé de lignes de valorisation de faible montant chacune. Les reprises de provisions correspondantes sont considérées utilisées. Toutefois, les provisions identifiables compte tenu de leur montant significatif font l'objet d'un suivi en matière de montants encourus et imputés sur la provision.

La répartition en courant/non-courant par catégorie de provisions est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Non courant	Courant
Provisions pour garanties de passifs	1 762	1 762	-
Provisions pour impôts et litiges fiscaux	9 736	-	9 736
Restructurations	2 496	-	2 496
Litiges	49 118	12 987	36 131
Pertes à terminaison	85 814	38 302	47 512
Provisions sociales & prudhomales	15 514	7 168	8 346
Garanties et réclamations sur les contrats terminés	84 657	37 382	47 275
Provisions pour risques & charges	249 097	97 601	151 496

À titre comparatif, les variations des provisions comptabilisées au bilan du 31 décembre 2022 sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2021	Entrées de périmè- tre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Écarts de conver- sion	Actifs en cours de cession	Autres	31 déc. 2022
Provisions pour garanties de passifs	2 223	(326)	-	(75)	(4)	-	-	1 818
Provisions pour impôts et litiges fiscaux	8 654	-	3 474	(3 762)	2	-	46	8 414
Restructurations	11 784	64	3 939	(6 361)	11	-	(4 288)	5 149
Litiges	44 596	3 183	16 507	(15 087)	16	-	-	49 215
Pertes à terminaison	78 286	19 847	49 371	(58 958)	(17)	(2 243)	(5 217)	81 069
Provisions sociales & prudhommales	11 124	495	4 630	(5 681)	(1)	-	617	11 184
Garanties et réclamations sur les contrats terminés	62 088	6 823	23 639	(22 005)	(252)	(1 166)	(666)	68 461
Provisions pour risques & charges	218 755	30 086	101 560	(111 929)	(245)	(3 409)	(9 508)	225 310
<i>Courants</i>	<i>135 727</i>	<i>21 416</i>	<i>63 305</i>	<i>(80 006)</i>	<i>38</i>	<i>(1)</i>	<i>(3 024)</i>	<i>137 455</i>
<i>Non courants</i>	<i>83 028</i>	<i>8 670</i>	<i>38 255</i>	<i>(31 923)</i>	<i>(283)</i>	<i>(3 408)</i>	<i>(6 484)</i>	<i>87 855</i>

La répartition en courant/non-courant par catégorie de provisions pour l'année 2022 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Non courant	Courant
Provisions pour garanties de passifs	1 818	1 818	-
Provisions pour impôts et litiges fiscaux	8 414	6	8 407
Restructurations	5 149	-	5 149
Litiges	49 215	17 360	31 854
Pertes à terminaison	81 069	35 337	45 732
Provisions sociales & prudhommales	11 184	3 254	7 930
Garanties et réclamations sur les contrats terminés	68 461	30 079	38 383
Provisions pour risques & charges	225 310	87 855	137 455

NOTE 19 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2022	Variations de BFR liées à l'activité ⁽¹⁾	Autres mouvements de la période			31 déc. 2023
				Entrées de périmè- tre ⁽²⁾	Sorties de périmè- tre ⁽³⁾	Autres variations	
STOCKS ET CRÉANCES							
Stocks nets		56 029	(8 337)	4 699	(7)	(3 221)	49 163
Créances clients	(a)	1 987 986	(23 303)	49 208	(129)	33 776	2 047 538
Créances d'impôt		46 969	(12 471)	500	-	(4 843)	30 155
Autres actifs courants	(b)	362 753	23 150	10 961	(1)	(1 099)	395 764
Autres actifs non-courants	(c)	4 773	(189)	1	-	5	4 590
DETTES							
Fournisseurs	(d)	(1 189 399)	15 201	(16 828)	40	5 294	(1 185 692)
Dettes d'impôt		(81 263)	(15 100)	(2 496)	2	6 562	(92 295)
Autres avantages accordés au personnel	(e)	(28 319)	(2 941)	(2 857)	-	(539)	(34 656)
Autres passifs courants	(f)	(1 979 310)	(51 856)	(31 216)	17	(24 900)	(2 087 265)
Autres passifs non-courants		(4 394)	(5 043)	(2 130)	-	188	(11 379)
Besoin en fonds de roulement (position bilantielle)		(824 175)	(80 889)	9 842	(78)	11 223	(884 077)

(1) Intègre les flux des sociétés entrantes à compter de la date de leur prise de contrôle.

(2) Positions de Besoin en Fonds de Roulement à date de prise de contrôle des sociétés entrantes.

(3) Positions de Besoin en Fonds de Roulement à date de perte de contrôle des sociétés sortantes.

- (a) Les créances clients intègrent les factures à émettre (cf. 19.2).
- (b) Les autres actifs courants sont principalement composés des créances fiscales et des charges constatées d'avance reconnues sur les contrats selon la méthode de l'avancement.
- (c) Les autres actifs non-courants correspondent aux garanties de passifs exerçables. Elles représentent le montant identifié dans le cadre des regroupements d'entreprises, susceptible d'être contractuellement réclamé aux vendeurs.
- (d) Les dettes fournisseurs intègrent les factures non parvenues (cf. 19.3).
- (e) Les autres avantages accordés au personnel correspondent aux médailles du travail.
- (f) Le détail des « autres passifs courants » est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dettes fiscales et sociales	(828 281)	(779 429)
Produits constatés d'avance (< 1 an)	(624 395)	(550 885)
Avances et acomptes reçus des clients	(339 702)	(362 964)
Autres *	(294 887)	(286 032)
Autres passifs courants **	(2 087 265)	(1 979 310)

* La ligne « Autres » correspond principalement aux charges à payer dans le cadre de la comptabilisation des contrats à l'avancement ainsi qu'à divers comptes créditeurs.

** Les « autres passifs courants » du BFR ne comprennent pas les dividendes à payer compris dans le bilan consolidé.

19.1 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT : RÉCONCILIATION ENTRE LE BILAN ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La réconciliation entre les postes de besoin en fonds de roulement du bilan (qui n'inclut pas les activités en cours de cession) et la variation de besoin en fonds de roulement présentée au niveau du tableau de flux de trésorerie (qui inclut les activités en cours de cession) est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	31 déc. 2022	Variations de BFR liées à l'activité	Autres mouvements de la période			31 déc. 2023
			Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations	
Besoin en fonds de roulement (position bilantielle)	(824 175)	(80 889)	9 842	(78)	11 222	(884 077)
(-) Dettes et créances sur acquisitions d'immobilisations	5 362	292	2 413	-	-	8 067
(-) Créances fiscales ^(a)	(46 973)	12 475	(500)	-	4 843	(30 155)
(-) Dettes fiscales ^(b)	81 822	15 367	2 496	(2)	(6 562)	93 120
Besoin en fonds de roulement hors dettes & créances fiscales, et hors dettes sur acquisitions d'immo.	(783 964)	(52 755)	14 251	(80)	9 504	(813 045)
En cours de cession		-				
(-) Autres opérations non cash impactant le BFR bilan		(3 508)				
VARIATION DE BFR TELLE QUE PRÉSENTÉ DANS LE T.F.T.		(56 263)				

(a) Dont créances d'impôts courantes pour un montant de 12 475 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(b) Dont dettes d'impôts courantes pour un montant de 87 902 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

19.2 CLIENTS ET CRÉANCES RATTACHÉES

Les créances clients et créances rattachées se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2023		
		Brut	Dépréc.	Net
Créances clients	1 080 822	1 256 464	(37 869)	1 218 595
Effets à recevoir	133	51	-	51
Actifs sur contrats ^(a)	907 031	828 893	-	828 893
Créances clients et actifs sur contrats	1 987 986	2 085 407	(37 869)	2 047 538

(a) Les actifs sur contrats sont constitués des factures à émettre qui résultent principalement de la comptabilisation des contrats selon la méthode dite à l'avancement des coûts.

Au 31 décembre, l'ancienneté des créances clients nettes se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 déc.	dont non échues	dont échues par échéance		
			< 6 mois	6 à 12 mois	> 12 mois
2023	1 218 595	968 053	220 573	16 854	13 115
2022	1 080 822	906 518	155 853	8 430	10 021

Les créances clients échues et non dépréciées sont principalement constituées de créances vis-à-vis des administrations publiques.

Le tableau suivant présente les informations relatives aux créances clients, aux actifs de contrats et aux passifs de contrats :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Créances clients et effets à recevoir	1 218 646	1 080 955
Actifs sur contrats ⁽ⁱ⁾	828 893	907 031
PASSIFS SUR CONTRATS ⁽ⁱⁱ⁾	(982 821)	(932 100)

(i) Les actifs sur contrats correspondent aux factures à émettre.

(ii) Le détail des passifs sur contrats est présenté ci-dessous :

Le détail des passifs sur contrats est présenté ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Produits constatés d'avance (courants/non-courants)	(625 008)	(551 574)
Avances reçues des clients	(339 702)	(362 964)
Provisions pour garanties sur contrats	(18 111)	(17 562)
PASSIFS SUR CONTRAT	(982 821)	(932 100)

19.3 FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dettes fournisseurs	(591 573)	(646 354)
Effets à payer	(11 016)	(18 119)
Factures non parvenues	(583 103)	(524 926)
FOURNISSEURS	(1 185 692)	(1 189 399)

NOTE 20 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**20.1 TITRES NON CONSOLIDÉS**

Au 31 décembre 2023, les titres non consolidés se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Titres de participation	2 759	13 690
Dépréciations des titres	(791)	(777)
TITRES NON CONSOLIDÉS (NETS)	1 968	12 913

Les titres non consolidés au 31 décembre 2023 incluent notamment les titres d'Edwin pour 754 milliers d'euros (ces titres seront consolidés en 2024), Serec Cameroun pour 676 milliers d'euros (titres entièrement dépréciés), de Metropolis pour 285 milliers d'euros, de SB Nigéria pour 252 milliers d'euros, ainsi que de SEML Route des Lasers pour 245 milliers d'euros. Les autres titres non consolidés du Groupe sont constitués de nombreuses participations ne dépassant pas les 100 milliers d'euros.

Les titres non consolidés au 31 décembre 2022 incluent notamment les titres des activités de prévention incendie de BELFOR pour 11 602 milliers d'euros (ces titres sont consolidés en 2023), Serec Cameroun pour 676 milliers d'euros (titres entièrement dépréciés), de Metropolis pour 285 milliers d'euros, de SB Nigéria pour 252 milliers d'euros, ainsi que de SEML Route des Lasers pour 245 milliers d'euros. Les autres titres non consolidés du Groupe sont constitués de nombreuses participations ne dépassant pas les 100 milliers d'euros.

20.2 TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette et les équivalents de trésorerie du bilan se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 214 940	1 273 099
(-) Découverts bancaires et intérêts courus		(98 166)	(91 740)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie du bilan		1 116 774	1 181 359
(+) Trésorerie des activités abandonnées ou en cours de cession		2	8
(-) Intérêts courus non décaissés		(3 143)	443
TRÉSORERIE DE CLÔTURE DU TFT		1 113 633	1 181 810

20.3 DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

L'endettement financier se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunt obligataire (maturité 22 mars 2024)	(a)	-	600 000
Emprunt obligataire (maturité 18 juin 2026)	(b)	600 000	600 000
Obligations convertibles « ORNANE » (maturité 17 janvier 2028)	(d)	400 000	-
Facility A (maturité 17 octobre 2027)	(c)	600 000	600 000
Revolving (maturité 17 octobre 2027)	(c)	-	-
Autres		5 661	2 630
Capitalisation des frais d'emprunts	(f)	(10 157)	(9 650)
Coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »		(39 507)	-
Titrisation	(e)	300 000	300 000
Découverts bancaires			
Découverts bancaires		97 723	91 297
Intérêts courus sur les découverts		443	443
Autres emprunts et dettes financières			
Dettes sur locations financières (contrats préexistant au 1 ^{er} janvier 2020)	(g)	508	1 921
Dettes sur locations opérationnelles et financières		453 181	403 475
Intérêts courus sur emprunts		12 969	23 566
Dettes sur engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires		80 100	-
Autres emprunts et dettes financières		458	428
Instruments financiers dérivés « ORNANE »	20.4	40 016	-
Instruments financiers dérivés		8 434	740
Endettement financier		2 549 829	2 614 850
Dont :			
Courant		557 652	541 548
Non courant		1 992 177	2 073 302

(a) Le 10 janvier 2023, avec un règlement en date du 10 février 2023, le groupe SPIE a exercé la clause de remboursement anticipé (*Make whole redemption*) de l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros portant un coupon annuel de 3,125 %, à maturité du 22 mars 2024. Cette émission avait permis de financer l'acquisition du groupe SAG en Allemagne.

(b) Le 18 juin 2019, le groupe SPIE a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à 7 ans assorti d'un coupon de 2,625 %. L'obligation est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Cette émission a permis de refinancer la moitié du crédit senior « Facility A » du groupe conclu en 2018 et à étendre ainsi la maturité moyenne de sa dette.

(c) Le 17 octobre 2022, le groupe SPIE a conclu le refinancement de la convention de crédit à échéance du 7 juin 2023, indexé sur des critères de financement durable, pour un montant de 1 200 millions d'euros, au travers de deux nouvelles lignes de crédit :

- un emprunt à terme de 600 millions d'euros, à échéance du 17 octobre 2027 ;
- une ligne *Revolving Credit Facility* « RCF » non tirée au 31 décembre 2023, destinée à financer l'activité courante du Groupe ainsi que la croissance externe, d'une capacité de 600 millions d'euros à échéance du 17 octobre 2027, avec possibilité de renouvellement de deux ans, jusqu'en 2029.

La ligne « RCF » porte les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros	Remboursement	Taux fixe/taux variable	31 décembre 2023
Revolving Credit Facility	In fine	Variable - Euribor + 1,00 %	Non tiré
EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			NON TIRÉ

Le contrat de crédit senior porte désormais les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros	Remboursement	Taux fixe/taux variable	31 décembre 2023
Facility A	In fine	Variable - Euribor + 1,40 %	600 000
EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			600 000

Ces deux prêts, « Facility A » et « Revolving Credit Facility (RCF) », contractés en vertu du « Nouveau contrat de crédit senior indexé sur des critères de développement durable » daté du 17 octobre 2022, portent intérêts à un taux variable indexé sur l'Euribor dans le cas d'avances libellées en euros, sur le Libor dans le cas d'avances libellées dans une devise autre que l'euro, avec 20 points de base de prime pour un tirage en USD, et sur tout taux de référence approprié dans le cas d'avances libellées en autres

devises majoré dans chaque cas de la marge applicable et d'une marge d'ajustement ESG. Les marges applicables sont les suivantes :

- pour la convention de prêt à terme de premier rang : entre 2 % et 1,20 % par an, selon le niveau du ratio de levier (Dette Nette/EBITDA) du Groupe au cours du dernier exercice clos (cf. grille ci-dessous) ;

Ratio d'endettement	Marge du Revolving Credit Facility (en ce qui concerne les utilisations dans une devise autre que l'USD)		Marge du Revolving Credit Facility (en ce qui concerne les utilisations en USD)	
	Marge du Facility A			
	% p.a.	% p.a.	% p.a.	% p.a.
Supérieur à 3,50	2,00	1,60	1,80	1,80
Inférieur ou égal à 3,50 mais supérieur à 3,00	1,85	1,45	1,65	1,65
Inférieur ou égal à 3,00 mais supérieur à 2,50	1,70	1,30	1,50	1,50
Inférieur ou égal à 2,50 mais supérieur à 2,00	1,55	1,15	1,35	1,35
Inférieur ou égal 2,00 mais supérieur à 1,50	1,40	1,00	1,20	1,20
Inférieur ou égal 1,50	1,20	0,80	1,00	1,00

- pour la ligne de *Revolving Credit Facility* : entre 1,60 % et 0,80 % par an selon le niveau du ratio de levier (Dette Nette/EBITDA) du Groupe au cours du dernier exercice clos ;

Au 31 décembre 2023, une commission trimestrielle d'engagement au taux de 0,35 % s'applique sur la part non utilisée de la ligne RCF.

Une commission trimestrielle d'utilisation s'applique également sur la part utilisée de la ligne RCF aux conditions suivantes :

- utilisation entre 0 % et 33 % = 0,10 % + marge ;
- utilisation entre 33 % et 66 % = 0,20 % + marge ;
- utilisation supérieure à 66 % = 0,40 % + marge.
- une prime d'ajustement, lié à des indicateurs de développement durable (cf détails ci-dessous) et prévoyant une décote ou une prime, maximale de 5 points de base, s'applique chaque année, à compter du 31 décembre 2023, fonction de l'atteinte des objectifs de performance annuels ESG, tels que définis dans le contrat :

- si l'un des scores cibles des indicateurs clés de performance n'est pas atteint et que les trois autres scores cibles des indicateurs clés de performance le sont pour l'exercice financier concerné, la marge applicable au *Facility A* et au *Revolving Credit Facility* sera réduite de 0,025 % à tout moment au cours de la période d'ajustement de la marge concernée ;
- si deux des scores cibles des indicateurs clés de performance ne sont pas atteints et les deux autres scores cibles des indicateurs clés de performance sont atteints pour l'exercice financier concerné, aucun ajustement de la marge applicable au *Facility A* et au *Revolving Credit Facility* ne s'appliquera pendant la période d'ajustement de la marge concernée, ou ;
- si trois des scores cibles d'indicateurs clés de performance ne sont pas atteints et un score cible d'indicateur clé de performance est atteint pour l'exercice financier concerné, la marge applicable au *Facility A* et au *Revolving Credit Facility* sera augmentée de 0,025 % à tout moment durant la période d'ajustement de la marge concernée.

(d) Le 10 janvier 2023, le groupe SPIE a émis (en date de règlement du 17 janvier 2023), échéance 17 janvier 2028, 400 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE »), indexées à des critères de développement durable.

Les obligations convertibles sont émises en valeur nominale de 100 000 euros et porte intérêt à un taux annuel de 2 %. Le prix de conversion/d'échange est de 32,97 euros, correspondant à une prime de conversion/d'échange de 37,50 % par rapport au cours de référence de l'action (prix de référence de 23,977 euros).

(e) Le programme de titrisation de créances mis en place en 2007 à échéance du 11 juin 2023, a été prolongé et porte les caractéristiques suivantes :

- une durée du programme de 4 années pour une échéance au 11 juin 2027 (sauf survenance d'un cas de résiliation anticipée ou d'une résiliation amiable) ;

- une indexation sur les critères de développement durable, avec une prime d'ajustement ESG sous la forme d'une décote ou d'une prime maximale d'un montant de 5 points de base, s'appliquant chaque année, à compter du 31 décembre 2023, fonction de l'atteinte des objectifs de performance annuels ESG, tels que définis dans le contrat ;
- un montant maximum du financement de 300 millions d'euros.

Le montant du financement de Titrisation s'élève à 300 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le programme de Titrisation porte les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros

	Remboursement	Taux fixe/taux variable	31 décembre 2023
Programme de titrisation de créances clients	Mensuel	Variable - Taux interne Société Générale + 1 %	300 000
EMPRUNTS APRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			300 000

(f) Les passifs financiers sont présentés pour leur solde contractuel. Les coûts de transactions directement attribuables à l'émission des instruments financiers sont déduits, pour leur montant global, du montant nominal des dettes concernées. Le solde au 31 décembre 2023 s'élève à 10,2 millions d'euros et concerne les deux lignes de crédit et l'emprunt obligataire.

(g) Les dettes sur locations financières relatives aux contrats préexistants au 1^{er} janvier 2020 sont maintenues dans la détermination de la dette nette publiée au 31 décembre 2023, figurant au paragraphe 20.5.

de 400 millions d'euros, indexées sur des critères de développement durable.

Les obligations convertibles sont émises pour une valeur nominale de 100 000 euros et portent intérêt à un taux annuel de 2,00 %. Le prix de conversion/d'échange est de 32,97 euros, correspondant à une prime de conversion/d'échange de 37,50 % par rapport au cours de référence de l'action (prix de référence de 23,977 euros).

Dilution potentielle en cas d'émission de nouvelles actions

L'option choisie entre le remboursement en numéraire ou en actions en cas de demande de conversion des porteurs, reste une décision du groupe SPIE. Toutefois, en cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions par tous les porteurs d'obligations et si le groupe SPIE décidait la remise, (i) d'un montant en numéraire correspondant au montant principal des obligations et (ii) en action de la différence entre la valeur de conversion/d'échange et le montant principal des obligations, l'impact de la dilution potentielle est présenté dans le tableau d'hypothèse ci-dessous :

20.4 OBLIGATION CONVERTIBLE DE TYPE « ORNANE »

Principales caractéristiques

Le groupe SPIE a émis le 10 janvier 2023, en date de règlement du 17 janvier 2023 et à échéance du 17 janvier 2028, des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») pour un montant

Hypothèses	1	2	3
Hypothèse du cours de l'action sous-jacente	32,97 €	37,91 €	42,86 €
Pourcentage du prix de conversion initial de l'obligation	100 %	115 %	130 %
Dilution (sur une base pleinement diluée), en % du capital social *	0 %	0,94 %	1,67 %

* Correspondant à une base de 167 882 380 actions SPIE diluées au 31 décembre 2023.

Conformément au *Sustainability-linked financing framework* daté du mois de novembre 2022, les obligations sont indexées sur les indicateurs clés de performance ESG du Groupe.

En cas de non atteinte d'un objectif de performance durable défini à fin 2025, SPIE paiera une prime de 0,25 % du montant principal

de chaque obligation ; 0,375 % de prime pour deux objectifs non atteints ; et 0,50 % de prime pour trois objectifs non atteints.

Le groupe SPIE a opté pour une comptabilisation séparée (*split accounting*) de cette ORNANE émise en 2023, isolant d'une part une composante dette et d'autre part une composante instrument dérivé.

Principales caractéristiques	Obligation convertible « ORNANE »
Durée	5 ans
Date d'échéance	17 janvier 2028
Montant émission	400 000 000 €
Prix d'émission	100 000 €
Prime de conversion initiale	37,5 %
Cours de référence	23,977 €
Prix de conversion initial	32,97 €
Intérêt obligation (coupon)	2 % (paiement semi-annuel : 17 janvier & 17 juillet)

L'option de comptabilisation choisie par SPIE et ses principes sont détaillés en note 2.2.

Impact sur les états financiers consolidés

Dans le compte de résultat consolidé

Plusieurs impacts sont visibles dans le compte de résultat à savoir :

- (i) le coupon de l'obligation pour (7,6) millions d'euros (dont (4,0) millions d'euros de charges d'intérêts et (3,6) millions d'euros d'intérêts courus) et le coût amorti des frais de financement de l'obligation convertible ((0,7) millions d'euros) sont inclus dans les montants de la rubrique « Charges d'intérêts et pertes sur équivalents de trésorerie » avec ceux des autres emprunts ;
- (ii) la variation de la juste valeur pour (7,8) millions d'euros et le coût amorti de la composante dérivée ((8,3) millions d'euros) de l'ORNANE sont isolés sur une ligne dédiée dans la rubrique « Variation de la juste valeur et du coût amorti de la composante dérivée ORNANE ». Ces éléments résultent de l'application des normes IFRS et n'ont pas d'impact de trésorerie.

En milliers d'euros	Impacts ORNANE				31 déc. 2022
	31 déc. 2023	Variation Juste Valeur du dérivé	Coût amorti	Coupon obligation	
Charges d'intérêts	(81 558)	-	(694)	(7 649)	(59 651)
Coût de l'endettement financier net	(73 391)		(694)	(7 649)	(67 977)
Autres charges financières	(52 771)	-	-	-	(26 561)
Autres produits financiers	23 455	-	-	-	27 317
Var. de la juste valeur et du coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »	(508)	7 755	(8 263)	-	-
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(29 824)	7 755	(8 263)	-	756

Dans le bilan consolidé

À l'émission de l'ORNANE et en application de la méthode de comptabilisation séparée (*split accounting*), le montant en principal de 400 millions d'euros a été affecté comme suit : 47,8 millions d'euros de composante dérivée et 352,2 millions d'euros de composante dette (avant frais d'émission).

En milliers d'euros	Notes	Impacts ORNANE			31 déc. 2022
		31 déc. 2023	Valeur de l'instrument dérivé à l'émission	Variation de la juste valeur de l'instrument dérivée	
Passifs non courants					
Emprunts et dettes financières	20.3	1 651 524	-	-	1 795 419
Composante dérivée « ORNANE »		40 016	47 770	(7 755)	-

Suivi de l'instrument dérivé

À l'émission, SPIE a évalué la valeur de l'instrument dérivé. Celui-ci fait l'objet d'une comptabilisation à sa juste valeur à chaque clôture périodique dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	À l'émission 17 janvier 2023	31 déc. 2023
Juste valeur instrument dérivé « ORNANE » 2023	47 770	40 016
TOTAL JUSTE VALEUR DE L'INSTRUMENT DÉRIVÉ « ORNANE »	47 770	40 016

Au 31 décembre 2023, l'impact non-cash de la variation de juste valeur de la composante dérivée s'élève à 7,8 millions d'euros et a été comptabilisé dans la rubrique « Variation de la juste valeur et du coût amorti de la composante dérivée ORNANE » du compte de résultat.

Retraitement dans le résultat net ajusté

Au 31 décembre 2023, le montant du retraitement dans le résultat net ajusté du Groupe de l'impact de l'obligation convertible s'élève à (0,5) millions d'euros et se compose : du

(i) coût amorti de l'instrument dérivé à hauteur de (8,3) millions d'euros et (ii) l'impact du retraitement de la variation de juste valeur de l'instrument dérivé comptabilisé en compte de résultat pour un montant de 7,8 millions d'euros.

Le coût amorti de l'instrument dérivé ainsi que la variation de juste valeur du dérivé font l'objet d'un retraitement du résultat net pour calculer le résultat net ajusté du Groupe. Pour mémoire, cet indicateur est habituellement utilisé par le Groupe pour déterminer le montant de dividendes proposé à la distribution à l'Assemblée générale annuelle.

20.5 DETTE NETTE

La réconciliation entre l'endettement financier consolidé et la dette nette publiée se détaille comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Endettement financier selon bilan consolidé	2 549,8	2 614,9
Dettes sur locations opérationnelles et financières – activités poursuivies	(453,2)	(403,5)
Capitalisation des frais d'emprunts	10,2	9,7
Coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »	39,5	-
Instrument financier dérivé « ORNANE »	(40,0)	-
Dettes sur engagement de rachat accordées à des actionnaires minoritaires	80,1	-
Autres**	(21,8)	(24,8)
Dette financière brute (a)	2 004,4	2 196,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 214,9	1 273,1
Intérêts courus	(3,5)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (b)	1 211,4	1 273,1
Dette nette consolidée (a) - (b)	793,0	923,2
Dette nette dans sociétés non consolidées	-	(3,1)
Dette nette publiée *	793,0	920,1
Dettes sur locations opérationnelles et financières – activités poursuivies	453,2	403,5
DETTE NETTE Y COMPRIS IMPACT IFRS 16	1 246,2	1 323,6

* Hors IFRS 16.

** La ligne « autres » de la dette financière brute correspond essentiellement aux intérêts courus sur les emprunts obligataires pour 12,1 millions d'euros en 2023 (23,0 millions d'euros en 2022) ainsi qu'à la juste valeur des swaps de taux pour 7,8 millions d'euros.

20.6 RÉCONCILIATION AVEC LES POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La réconciliation entre l'endettement financier du groupe (note 20.3) et les flux de trésorerie présentés au niveau du tableau de flux de trésorerie (Tableau 4) est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros	Mouvements cash (correspondant au TFT)				Mouvements non cash			31 déc. 2023
	31 déc. 2022	Émission d'emprunts	Rembour- sement d'emprunts	Variations	Mouv. de périmètre	Autres *	Écarts de conv. et justes valeurs	
Emprunt obligataire (maturité 22 mars 2024)	598 744	-	(600 000)	-	-	1 256	-	-
Emprunt obligataire (maturité 18 juin 2026)	598 146	-	-	-	-	517	-	598 663
Obligations convertibles « ORNANE » (maturité 17 janvier 2028)	-	395 701	-	-	-	695	-	396 396
Facility A (maturité 17 octobre 2027)	596 729	-	-	-	-	644	-	597 373
Revolving (maturité 17 octobre 2027)	(3 268)	-	-	-	-	679	-	(2 589)
Autres	2 630	54	(8 086)	-	11 043	-	20	5 661
Coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »	-	-	-	-	-	(39 507)	-	(39 507)
Titrisation	300 000	-	-	-	-	-	-	300 000
Autres emprunts et dettes financières	428	6	(1 521)	-	1 533	-	12	458
Dettes sur locations financières (contrats préexistant au 1 ^{er} janvier 2019)	1 921	438	(1 047)	-	-	(868)	64	508
Dettes sur locations opérationnelles et financières	403 474	-	(151 992)	-	10 721	190 052	926	453 181
Dettes sur engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires	-	-	-	-	80 100	-	-	80 100
Instruments financiers dérivés « ORNANE »	-	-	-	-	-	40 016	-	40 016
Instruments financiers	740	-	-	-	-	7 694	-	8 434
ENDETTEMENT FINANCIER SELON TFT	2 499 544	396 199	(762 646)	-	103 397	201 178	1 022	2 438 694
(-) Intérêts courus sur emprunts	23 566	-	(63 430)	-	-	52 833	-	12 969
(+) Découverts bancaires	91 740	-	-	5 628	1 503	(634)	(71)	98 166
ENDETTEMENT FINANCIER CONSOLIDÉ	2 614 850	396 199	(826 076)	5 628	104 900	253 377	951	2 549 829

* Les « Autres » mouvements non cash correspondent aux retraitements de coûts d'emprunt, aux retraitements des instruments financiers, aux nouveaux contrats de locations financières et à l'augmentation des intérêts courus sur emprunts.

20.7 ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS

Les échéances des passifs financiers basées sur l'échéancier du remboursement du capital sont les suivantes :

En milliers d'euros	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans	31 déc. 2023
EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
Emprunt obligataire (maturité 22 mars 2024)	-	-	-	-
Emprunt obligataire (maturité 18 juin 2026)	-	600 000	-	600 000
Obligations convertibles « ORNANE » (maturité 17 janvier 2028)	-	400 000	-	400 000
Facility A (maturité 17 octobre 2027)	-	600 000	-	600 000
Revolving (maturité 17 octobre 2027)	-	-	-	-
Autres	4 462	1 199	-	5 661
Capitalisation des frais d'emprunts	(2 661)	(7 496)	-	(10 157)
Coût amorti de la composante dérivée « ORNANE »	(9 077)	(30 430)	-	(39 507)
Titrisation	300 000	-	-	300 000
DÉCOUVERTS BANCAIRES				
Découverts bancaires	97 723	-	-	97 723
Intérêts courus sur les découverts	443	-	-	443
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES				
Dettes sur locations financières (contrats préexistant au 1 ^{er} janvier 2020)	230	278	-	508
Dettes sur locations opérationnelles et financières	152 544	251 102	49 535	453 181
Intérêts courus sur emprunts	12 969	-	-	12 969
Dettes sur engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires	-	64 482	15 618	80 100
Autres emprunts et dettes financières	440	2	16	458
Instruments financiers dérivés « ORNANE »	-	40 016	-	40 016
Instruments financiers dérivés	579	7 855	-	8 434
Endettement financier	557 652	1 927 008	65 169	2 549 829
Dont :				
Taux fixes	160 248	1 283 015	65 169	1 508 432
Taux variables	397 404	643 993	-	1 041 397

En incluant, les deux instruments financiers dérivés (swap de taux 5 ans pour un montant total de 300 millions d'euros), mis en place sur le crédit senior « Facility A » (cf. note 21.2), l'endettement financier se décompose comme suit :

Taux fixes	160 248	1 583 015	65 169	1 808 432
Taux variables (excluant la part du crédit senior couverte par un swap de taux et incluant la titrisation)	397 404	343 993	-	741 397
Taux fixes	160 248	1 583 015	65 169	1 808 432
Taux variables (excluant la part du crédit senior couverte par un swap de taux et la titrisation)	97 404	343 993	-	441 397

20.8 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Titres non-consolidés et créances liées ^(a)	3 709	14 309
Prêts à long terme	28 618	26 426
Instruments dérivés	1 020	1 128
Créances long terme des contrats de partenariat public-privé (« PPP »)	5 028	5 454
Dépôts et garanties long-terme	4 789	4 572
Autres	1 113	677
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	44 277	52 566
Dont :		
Courant	4 990	4 544
Non courant	39 287	48 022

(a) Cf. note 20.1 – Titres non-consolidés.

20.9 INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés du Groupe mises en équivalence, suivant les termes de la norme IFRS 11, sont les suivantes :

- Gietwalsonderhoudcombinatie (GWOC) BV détenue à 50 % par SPIE Nederland ;
- Cinergy SAS détenue à 50 % par SPIE France ;
- « Host GmbH (Hospital Service + Technik) » détenue à 25,1 % par SPIE DZE ;
- SONAID détenue à 55 % par SPIE OGS ;
- Grand Poitiers Lumière détenue à 50 % par SPIE France ;
- DMS – Displays and Mobility Solutions Lda détenue à 50 % par SPIE DZE ;
- CityFMET détenue à 7 % par SPIE CityNetworks.

La valeur comptable des titres détenus par le Groupe est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023*	31 déc. 2022*
Valeur des titres en début d'exercice	13 692	13 697
Variation de périmètre	(245)	(871)
Augmentation de capital	-	294
Part du Groupe dans le résultat de l'exercice	989	465
Impact des écarts de conversion	(99)	288
Dividendes distribués	(581)	(181)
VALEUR DES TITRES EN FIN D'EXERCICE	13 756	13 692

* Sur la base des éléments disponibles de l'exercice 2021 pour l'entité Host GmbH.

Les données financières des sociétés du Groupe mises en équivalence sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023*	31 déc. 2022*
Actifs non courants	26 506	19 068
Actifs courants	82 528	87 708
Passifs non courants	(49 840)	(43 601)
Passifs courants	(42 223)	(41 642)
ACTIFS NETS	16 971	21 533
COMPTE DE RÉSULTAT		
Produit des activités ordinaires	73 248	75 530
Résultat net	(1 862)	812

* Sur la base des éléments disponibles de l'exercice 2021 pour l'entité Host GmbH.

20.10 VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE COMPTABLE

Réconciliation entre les catégories comptables et les catégories IFRS 9

<i>En milliers d'euros</i>	FV/CR	FV/CP	Créances et prêts au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	31 déc. 2023
ACTIFS					
Titres non consolidés et prêts à long terme	3 081	-	36 206	-	39 287
Autres actifs financiers non courants	-	-	4 646	-	4 646
Autres actifs financiers courants (hors instruments dérivés)	-	-	3 970	-	3 970
Instruments financiers dérivés	1 020	-	-	-	1 020
Créances clients	-	-	2 047 538	-	2 047 538
Autres actifs courants	-	-	395 764	-	395 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie	453 000	-	761 940	-	1 214 940
TOTAL – ACTIFS FINANCIERS	457 101	-	3 250 064	-	3 707 165
PASSIFS					
Emprunts et dettes financières (hors instruments dérivés)	-	-	-	1 643 669	1 643 669
Composante dérivée « ORNANE »	40 016	-	-	-	40 016
Dettes IFRS 16 non courantes	-	-	-	300 637	300 637
Instruments financiers dérivés	8 434	-	-	-	8 434
Autres passifs long terme	-	-	-	11 379	11 379
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'1 an)	-	-	-	404 528	404 528
Dettes sur locations opérationnelles et financières	-	-	-	152 545	152 545
Dettes fournisseurs	-	-	-	1 185 692	1 185 692
Autres passifs courants	-	-	-	2 087 265	2 087 265
TOTAL – PASSIFS FINANCIERS	48 450	-	-	5 785 715	5 834 165

FV/CR : juste valeur en compte de résultat, FV/CP : juste valeur par capitaux propres.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

En milliers d'euros	Valeur comptable		Juste valeur	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
ACTIFS				
Titres non consolidés et prêts à long terme	39 287	48 022	33 310	42 045
Autres actifs financiers non courants	4 646	4 853	4 646	4 853
Autres actifs financiers courants (hors instruments dérivés)	3 970	3 416	3 970	3 416
Instruments financiers dérivés	1 020	1 128	1 020	1 128
Créances clients	2 047 538	1 987 986	2 047 538	1 987 986
Autres actifs courants	395 764	362 753	395 841	362 830
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 214 940	1 273 099	1 214 940	1 273 099
TOTAL – ACTIFS FINANCIERS	3 707 165	3 681 257	3 701 265	3 675 357
PASSIFS				
Emprunts et dettes financières (hors instruments dérivés)	1 643 669	1 795 149	1 643 669	1 795 149
Composante dérivée « ORNANE »	40 016	-	40 016	-
Dettes IFRS 16 non-courantes	300 637	277 883	300 637	277 883
Instruments financiers dérivés	8 434	740	8 434	740
Autres passifs long terme	11 379	4 394	11 379	4 394
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'1 an)	404 528	415 486	404 528	415 486
Dettes sur locations opérationnelles et financières	152 545	125 592	152 545	125 592
Dettes fournisseurs	1 185 692	1 189 399	1 185 692	1 189 399
Autres passifs courants	2 087 265	1 979 310	2 087 265	1 979 310
TOTAL – PASSIFS FINANCIERS	5 834 165	5 787 953	5 834 165	5 787 953

Classification par niveau des actifs et passifs valorisés à leur juste valeur :

En milliers d'euros	31 déc. 2023 Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS				
Instruments dérivés	1 020	-	1 020	-
TOTAL – ACTIFS FINANCIERS	1 020	-	1 020	-
PASSIFS				
Instruments dérivés	8 434	-	8 434	-
TOTAL – PASSIFS FINANCIERS	8 434	-	8 434	-

- Niveau 1 correspondant aux prix observés sur des marchés cotés.
- Niveau 2 correspondant à la mise en œuvre de modèles internes basés sur des éléments externes observables.
- Niveau 3 correspondant à la mise en œuvre de modèles internes non basés sur des éléments externes observables.

NOTE 21 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

21.1 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe est soumis à des risques de taux, de change et de contrepartie uniquement dans le cadre de certaines de ses activités. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques liés à la fluctuation de taux d'intérêt et de cours de change.

	Juste valeur (en milliers d'euros)	Notionnel – en devises						Total
		< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans	
Instruments dérivés actifs qualifiés de couverture (a)								
Achats à terme – USD	72	2 277	-	-	-	-	-	2 277
Swaps de taux – Euribor flooré	876	-	-	-	300 000	-	-	300 000
	948							
Instruments dérivés passifs qualifiés de couverture (b)								
Ventes à terme – CHF	(368)	12 224	-	-	-	-	-	12 224
Achats à terme – USD	(302)	8 897	3 348	-	-	-	-	12 245
Swaps de taux – fixe/Euribor	(7 692)	-	-	-	300 000	-	-	300 000
	(8 362)							
Total instruments dérivés nets qualifiés de couverture (a)+(b)	(7 414)							
Instruments dérivés passifs non qualifiés de couverture								
Composante dérivée « ORNANE »	(40 016)	-	-	-	-	400 000	-	400 000
Total instruments dérivés nets non qualifiés de couverture	(40 016)							
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS NETS	(47 430)							

Les instruments financiers concernent les achats et ventes à terme pour couvrir les opérations en dollars américains et en francs suisses, des *swaps* de taux permettant de couvrir 50 % de l'exposition du *Facility A*, ainsi que la composante dérivée « ORNANE ».

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Leur valorisation est de niveau 2 selon la norme IFRS 13, car ils sont non cotés sur un marché organisé mais réalisés sur la base d'un modèle générique et de données observables sur des marchés actifs pour des transactions similaires.

21.2 RISQUE DE TAUX

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 13 relative à la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des

En milliers d'euros

	31 décembre 2023	
Emprunts auprès des établissements de crédit	Facility A	Titrisation
Exposition	(600 000)	(300 000)
Couverture	300 000	n/a
Position nette	(300 000)	(300 000)
Sensibilité - 0,50 % sur les taux d'intérêt		
Exposition – Impact Compte de résultat	11 392	5 171
Couverture – Impact Capitaux propres	(4 935)	n/a
Sensibilité + 0,50 % sur les taux d'intérêt		
Exposition – Impact Compte de résultat	(11 392)	(5 171)
Couverture – Impact Capitaux propres	4 966	n/a

La sensibilité de la dette à taux variable non couverte, à une variation de taux de plus ou moins 0,50 % représenterait un impact en compte de résultat de plus ou moins 3 millions d'euros sur un exercice de 12 mois.

21.3 RISQUE DE CHANGE

Les risques de change de transactions des filiales sont gérés principalement par la holding intermédiaire SPIE Operations :

- au travers d'une Convention de Garantie de Change Interne pour les flux en devises correspondant à des opérations 100 % groupe SPIE ;
- en intermédiation pour les flux en devises correspondant à des opérations en participation.

L'exposition au risque de change du Groupe portant sur le dollar américain et le franc suisse est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros Devises	31 décembre 2023	
	USD (dollar américain)	CHF (franc suisse)
Cours de clôture	1,105	0,926
Exposition	(14 463)	11 194
Couverture	14 522	(12 224)
Position nette hors options	59	(1 030)
SENSIBILITÉ DU COURS DE LA DEVISE DE - 10 % PAR RAPPORT À L'EURO		
Exposition – Impact Compte de résultat	(1 454)	1 343
Couverture – Impact Compte de résultat	1 460	(1 467)
SENSIBILITÉ DU COURS DE LA DEVISE DE + 10 % PAR RAPPORT À L'EURO		
Exposition – Impact Compte de résultat	1 190	(1 099)
Couverture – Impact Compte de résultat	(1 195)	1 200
Impact réserves de la comptabilité de couverture (cash-flow hedge)	n/a	n/a

Le montant estimé au titre de l'impact du risque de crédit sur les dérivés de change au 31 décembre 2023 est non significatif (*idem* pour sa variation sur l'année 2023 en cours).

21.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe n'a pas de risque de contrepartie significatif. Les risques de contrepartie sont essentiellement liés aux :

- placements de trésorerie ;
- créances clients ;
- prêts accordés ;
- instruments dérivés.

Le Groupe réalise essentiellement ses placements de trésorerie dans des dépôts à terme et comptes courant rémunérés à vue auprès de ses principales banques.

Les dérivés existants dans le Groupe (cf. note 21.1) relatifs à :

- des achats à terme pour 14 522 milliers d'USD ;
- des ventes à terme pour 12 224 milliers de CHF ;

sont répartis de la façon suivante au 31 décembre 2023 (en contre-valeur Euro) :

- Natixis : 39 % ;
- BNP PARIBAS : 20 % ;
- CA-CIB : 41 %.

Dans les deux cas, SPIE Operations se couvre sur le marché par la mise en place de contrats à terme. D'autre part, concernant les appels d'offres, les risques de change peuvent faire l'objet également de couvertures à travers des polices COFACE.

21.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La liquidité du Groupe au 31 décembre 2023 est de 1,717 milliard d'euros, comprenant 1,117 milliard d'euros de trésorerie nette disponible et 600 millions d'euros de ligne Revolving Credit Facility (RCF) non tirée.

Le Groupe possède un programme de titrisation de créances commerciales dont les caractéristiques sont les suivantes :

- huit filiales du Groupe participent en qualité de cédantes au programme de cession à un fonds commun de titrisation dénommé « SPIE Titrisation » ;
- SPIE Operations intervient dans ce programme de titrisation en qualité d'Agent centralisateur pour le compte du Groupe vis-à-vis de la banque dépositaire.

Ce programme de titrisation de créances prévoit pour les sociétés participantes de céder en pleine propriété au Fonds Commun de Créances « SPIE Titrisation » leurs créances commerciales permettant l'obtention d'un financement d'un montant total maximum de 300 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les créances titrisées représentent un montant de 669 millions d'euros, pour un financement obtenu de 300 millions d'euros.

Le Groupe ne présente pas de risque de liquidité au 31 décembre 2023.

21.6 RISQUE DE CRÉDIT

Les principales politiques et procédures liées au risque de crédit sont définies au niveau Groupe. Elles sont pilotées par la Direction Financière du Groupe et contrôlées tant par elle que par les différentes Directions Financières au sein de chacune de ses filiales.

La gestion du risque de crédit reste décentralisée au niveau du Groupe. Au sein de chaque entité, le risque de crédit est animé par la fonction Crédit Management qui s'appuie tant sur la politique Credit Management Groupe que sur le Manuel des bonnes pratiques partagé par tous. Les délais de paiement sont quant à eux définis par les conditions générales de vente qui prévalent au sein du Groupe.

Dès lors, le service Crédit Management gère et contrôle l'activité de crédit, les risques, les résultats et assure le recouvrement des créances commerciales qu'elles soient cédées ou non.

Un suivi de tableaux de bord mensuel est déployé pour mesurer notamment le financement Clients au niveau opérationnel qui est un outil de mesure du crédit client qui prend en compte des données hors taxe de facturation et de production ainsi que des données clients (créances échues et avances) calculé en nombre de jours de facturation.

La politique d'amélioration du BFR mise en œuvre par la direction générale contribue fortement à améliorer la trésorerie, agissant en particulier sur la réduction des retards de paiement. Ses autres actions portent principalement sur l'amélioration du processus de facturation et l'amélioration dans ses systèmes d'information de la gestion du poste client.

Les dépréciations nettes des actifs financiers et créances commerciales comptabilisées au Compte de Résultat sont détaillées ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Dont France	Dont Allemagne & Europe Centrale	Dont autres	31 déc. 2022
Dépréciations sur créances commerciales	(12 286)	(5 579)	(2 817)	(3 891)	(23 306)
Reprise de dépréciations sur créances commerciales	16 861	5 476	5 811	5 574	15 552
Dépréciations sur actifs financiers	-	-	-	-	-
Reprise de dépréciations sur actifs financiers	-	-	-	-	-
DÉPRÉCIATIONS NETTES DES ACTIFS FINANCIERS ET CRÉANCES COMMERCIALES	4 574	(103)	2 994	1 683	(7 754)

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 22 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

22.1 RÉCONCILIATION AVEC LES POSITIONS DE TRÉSORERIE AU BILAN

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier la position de trésorerie du tableau de flux de trésorerie (A) avec la position de trésorerie de Groupe située au bilan (B).

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Disponibilités et équivalents de trésorerie		1 211 356	1 273 107
Découverts bancaires		(97 723)	(91 297)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE INCLUANT LES ACTIVITÉS EN-COURS DE CESSION	(A)	1 113 633	1 181 810
(-) Disponibilités des activités en cours de cession	(c)	(2)	(8)
(-) Intérêts courus non échus		(4 029)	(443)
(+) Titres immobilisés (courants)		59	-
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE HORS ACTIVITÉS EN-COURS DE CESSION	(B)	1 109 661	1 181 359

(c) Cf. note 20.2.

22.2 IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'impact des changements de périmètre de consolidation est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Prix d'acquisition payé (y compris frais d'acquisition)	(192 101)	(321 388)
Trésorerie apportée	21 517	33 998
Trésorerie cédée	19	(23 458)
Prix de cession des titres consolidés (y compris frais de cession) *	(5 107)	51 313
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE	(175 672)	(259 535)

* Au 31 décembre 2023, 3 897 milliers d'euros concernent des frais liés aux cessions 2022 payés en 2023.

22.3 IMPACT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION

L'impact des activités classées en activités abandonnées sur les flux de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Trésorerie générée par l'activité	(30)	(9)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	24	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-	-
Incidence des variations de taux de change	-	-
Incidence des changements de principes comptables	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE	(6)	(9)
RÉCONCILIATION		
Trésorerie à l'ouverture	8	17
Trésorerie à la clôture	2	8

AUTRES NOTES

NOTE 23 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

23.1 DÉFINITIONS

Sont considérées comme transactions avec les parties liées les trois catégories suivantes :

- les transactions réalisées entre une société intégrée globalement et ses minoritaires influents ;
 - la part non éliminée des transactions réalisées avec des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe ;
 - les transactions réalisées avec une personne clé du management et avec des sociétés détenues par ces personnes clés et sur lesquelles elles exercent un contrôle.
- Il n'y a pas eu de modification significative des transactions entre parties liées décrites dans l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

23.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS – MANDATAIRES SOCIAUX

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Salaires, charges et avantages à court terme	2 577	2 804
Autres avantages – plan d'actions de performance	941	545
Avantages postérieurs à l'emploi	831	609
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	4 349	3 958

23.3 RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration de la Société compte en 2023 sept administrateurs percevant une rémunération (les administrateurs ayant la qualité de salarié ou de dirigeant-mandataire social ne

percevant pas de rémunérations). Les administrateurs percevant une rémunération sont membres d'au moins un des comités constitués par le conseil d'administration, à savoir : le comité d'audit, le comité des nominations et rémunérations, et le comité RSE et gouvernance.

Dans le cadre de leurs mandats et fonctions exercés au sein du Groupe, des jetons de présence ont été attribués aux administrateurs indépendants.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Rémunérations	446	444
Autres rémunérations et avantages en nature	-	-
RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS	446	444

La rémunération correspond à un montant brut avant retenue fiscale prélevée à la source par l'entreprise.

23.4 INVESTISSEMENTS DANS LES COENTREPRISES (OU SEP)

Le Groupe a des participations dans des joint-ventures comptabilisées en intégration proportionnelle. Le tableau indiqué ci-dessous présente la quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs et le résultat de ces entités :

En millier d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actifs non courants	321	272
Actifs courants	83 910	78 869
Passifs non courants	(376)	(177)
Passifs courants	(69 711)	(68 516)
ACTIFS NETS	14 044	10 448
COMPTE DE RÉSULTAT		
Produits	144 277	127 412
Charges	(130 232)	(116 964)

23.5 CONVENTIONS D'INTÉGRATION FISCALE

SPIE SA a constitué au 1^{er} juillet 2011 un groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et les filiales françaises (directes ou indirectes) détenues à 95 % et plus.

Selon les termes des conventions signées par SPIE SA et chacune des sociétés du périmètre d'intégration fiscale, SPIE SA peut utiliser les déficits remontés et les parties se réservent le

droit de négocier, lors de la sortie du périmètre d'intégration fiscale d'une société filiale, pour déterminer s'il convient d'indemniser la filiale sortante.

Le Groupe compte également un groupe d'intégration fiscale en Allemagne, constitué par SPIE DZE GmbH et ses filiales allemandes et aux Pays-Bas constitué de SPIE Nederland BV et ses filiales néerlandaises.

NOTE 24 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 GARANTIES OPÉRATIONNELLES

Dans le cadre de ses activités, le groupe SPIE est amené à fournir un certain nombre d'engagements que ce soient des garanties d'exécution des travaux, de remboursement d'avances, de remboursement de retenues de garantie ou des garanties de maison mère.

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Garanties bancaires	708 880	541 903
Garanties assurances	600 891	522 423
Garanties maison mère	146 854	147 374
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	1 456 625	1 211 700
ENGAGEMENTS REÇUS		
Avals, cautions, garanties reçus	6 719	6 975
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	6 719	6 975

24.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Nantissement des titres de participation

Il n'existe aucun nantissement de titres de participation à la date du 31 décembre 2023.

Promesses de vente détenues par le groupe SPIE

Dans le cadre de regroupement d'entreprises, le Groupe a bénéficié d'options d'achat (*calls*) accordés par les actionnaires hors groupe (intérêts minoritaires), portant sur les actions détenues par ces derniers.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient des promesses de ventes de la part des intérêts minoritaires des sociétés suivantes :

- BridgingIT ;
- Stangl ;
- Réseaux Environnement.

Ces options, exerçables à l'initiative du groupe, sont assorties, symétriquement, d'options de vente (*puts*) accordées aux intérêts minoritaires hors groupe.

Les options de vente (*puts*) sont comptabilisées en dettes conformément au principe décrit en note 3.19 des présents états financiers.

NOTE 25 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux règlements ANC 2017-09 et ANC 2017-10, les montants des honoraires des commissaires aux comptes de SPIE SA figurant au compte de résultat consolidé s'établissent comme suit :

En milliers d'euros	EY	PwC
Examen limité et audit des comptes individuels et consolidés		
Honoraires de certification au niveau de SPIE SA	349	359
Honoraires de certification au niveau des filiales intégrées globalement	1 564	3 320
TOTAL HONORAIRES DE CERTIFICATION DES COMPTES	1 913	3 679
Services autres que la certification des comptes (*)		
SPIE SA	-	79
Filiales intégrées globalement	69	60
Total honoraires services autres que la certification des comptes	69	139
Total honoraires des commissaires aux comptes	1 982	3 818

(*) Ces honoraires concernent les travaux réalisés dans le cadre d'une mission d'organisme tiers indépendant (OTI).

NOTE 26 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

26.1 CROISSANCE EXTERNE EN ALLEMAGNE

Depuis le 28 novembre 2023, SPIE est en cours d'acquisition de la société ROBUR Industry Service Group GmbH.

Basée à Munich, **ROBUR Industry Service Group GmbH** est une société de services industriels qui offre, à un portefeuille de clients diversifié, une large gamme de services sur l'ensemble de la chaîne de valeur (ingénierie, installation, mise en service et maintenance) pour la transformation et les processus industriels (notamment l'automatisation, la robotique et l'électrification), représentant environ 80 % de son chiffre d'affaires. Les 20 % restants portent sur la fourniture de services de maintenance pour les turbines éoliennes offshore et onshore. Avec ses 2 600 collaborateurs hautement qualifiés et un chiffre d'affaires estimé à environ 380 millions d'euros en 2023, ROBUR Industry Service Group GmbH occupe une position de premier plan sur le marché allemand.

La finalisation de l'opération est attendue d'ici la fin du premier trimestre 2024.

26.2 CROISSANCE EXTERNE DANS L'EOLIEN OFF-SHORE

Le 3 janvier 2024, SPIE a acquis la société **Correll Group**.

Acteur majeur de l'ingénierie électrique appliquée à l'industrie de l'éolien *off-shore*, Correll Group se distingue par son expertise dans la connexion et les tests de câbles haute tension sous-marin pour le raccordement des champs éoliens. Fondé en 2014 avec un siège basé à Skelton (Royaume-Uni), Correll Group, avec ses 109 collaborateurs et plus de 500 sous-traitants partenaires hautement qualifiés, déploie son expertise dans le secteur de l'éolien *off-shore* partout dans le monde, et particulièrement en Europe (Atlantique, Baltique, et Mer du Nord), aux États-Unis, et à Taiwan. Correll devrait générer un chiffre d'affaires pour 2023 d'environ 55 millions d'euros associé à un niveau élevé de marge.

SPIE détient 85 % du capital, tandis que les 15 % restants seront conservés par l'équipe dirigeante de la Société (avec des mécanismes d'options d'achat et de vente réciproques).

La contrepartie transférée s'est élevée à 77 582 milliers d'euros. Ce montant préliminaire, sous réserve de clause d'ajustement de prix et de dette nette, est en cours de finalisation.

Avec cette acquisition, **SPIE Oil & Gas Services** accélère sa stratégie de diversification vers les énergies renouvelables et devient **SPIE Global Services Energy** au 1^{er} janvier 2024.

26.2 CROISSANCE EXTERNE EN FRANCE

Le 31 janvier 2024, SPIE a acquis la société **J.D. Euroconfort**.

Fondée en 1994 et basée à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine, Bretagne), la société J.D. Euroconfort propose une gamme de services de conception, d'installation et de maintenance dans les domaines du froid, de la climatisation, et des cuisines professionnelles auprès d'une clientèle fidèle dans les secteurs

du luxe, de la santé, de la distribution, de la défense et des collectivités. Avec cette acquisition, SPIE se renforce dans l'Ouest de la France et élargit son expertise sur le marché du froid. Avec environ 45 collaborateurs qualifiés, J.D. Euroconfort a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 11 millions d'euros en 2022.

La contrepartie transférée s'est élevée à 3 102 milliers d'euros. Ce montant préliminaire, sous réserve de clause d'ajustement de prix et de dette nette, est en cours de finalisation.

NOTE 27 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société SPIE SA a pour objet, en France et à l'étranger, l'activité de société holding détenant des participations financières sous quelque forme que ce soit (minoritaires ou majoritaires) dans des sociétés et entreprises françaises et étrangères, et la fourniture de prestations de services de conseil et d'assistance en matière commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative, informatique, en matière de négociation de tout type de contrats et de gestion et la fourniture de toute autre prestation de services au profit de sociétés, entités ou groupements.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son extension ou à son développement.

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
SOUS-GROUPE SPIE SA (SIÈGE)						
SPIE SA	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	MÈRE	100,00	MÈRE	100,00
FINANCIÈRE SPIE	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OPERATIONS	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE INTERNATIONAL	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
S.G.T.E. INGÉNIERIE	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SBTP	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE BATIGNOLLES TP HOCH UND TIEFBAU GmbH	Unter den linden 21 10117 BERLIN – Allemagne	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE INFRASTRUKTUR GmbH (EX S GmbH)	Rudolfstrasse 9 10245 BERLIN – Allemagne	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE RAIL (DE) GmbH	Unter den linden 21 10117 BERLIN – Allemagne	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE SPEZIALTIEFBAU GmbH	Unter den linden 21 10117 BERLIN – Allemagne	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ENERTRANS	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SOUS-GROUPE SPIE FRANCE						
SPIE FRANCE	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE SUPPORT SERVICES	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY-PONTOISE CEDEX	EUR	-	-	I.G.	100,00
SPIE INDUSTRIE						
SPIE INDUSTRIE	Zone Industrielle de Montaudran 70 Chemin de Payssat - 31400 TOULOUSE	EUR	-	-	I.G.	100,00
CIMLEC INDUSTRIAL	Sat Argeselu, Comuna Maracineni Hala 1 Platforma Europa 4 115300 JUDET ARGES – Roumanie	RON	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE BUILDING SOLUTIONS						
SPIE BUILDING SOLUTIONS	4, avenue Jean-Jaurès – B.P. 19 69320 FEYZIN	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SIPECT	229, Rue du Docteur Guichard – BP 91004 49010 ANGERS Cedex 1	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
BUCHET	40 rue Auguste Gal 06300 – NICE	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
J.M. ÉLECTRICITÉ	248 chemin de la Banastiere- La Garrigue de Chalancon 84270 VEDENE	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ANQUETIL CLIMATICIENS	2, route de Lingolsheim BP 70330 – GEISPOLSHEIM	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ENELAT SUD-OUEST	70 Chemin de Payssat – Zone Industrielle de Montaudran 31 400 TOULOUSE	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ENELAT OUEST	ZAC de la Lorie, Immeuble Berlioz, 31 rue Bonny Sands 44 800 SAINT HERBLAIN	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
PROJELEC	25, Allée Evariste Gallois 18000 BOURGES	EUR	I.G.	100,00	Fusion	-
THERMAT	2, rue de l'Euro 74 960 MEYTHET	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
VILLANOVA	ZAC de Chazaleix – Rue Emmanuel Chabrier 63 730 LES MARTRES DE VEYRE	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE HENRI CONRAUX	2, route de Lingolsheim BP 70330 – GEISPOLSHEIM	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE CITYNETWORKS						
SPIE CITYNETWORKS	1/3 place de la Berline 93287 SAINT DENIS Cedex	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
GRAND POITIERS LUMIÈRE	1 rue des Entreprises 86440 MIGNE AUXANCES	EUR	M.E.E.	50,00	M.E.E.	50,00
VAL DE LUM	Parc d'activités de la Fringale – Voie de l'institut 27100 VAL DE REUIL	EUR	I.G.	85,00	I.G.	85,00
CINERGY SAS	27 Avenue du Gros Chêne 95614 ERAGNY SUR OISE	EUR	M.E.E.	50,00	M.E.E.	50,00
SAG FRANCE S.A.S.	45, Route de Metz 57130 Jouy-aux-Arches – France	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SOGETRALEC SAS	Domaine de Poussan le Haut, Route de Lespignan 34500 Béziers – France	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
RÉSEAUX ENVIRONNEMENT	954 ROUTE DES SAPINS 76110 – BREaute	EUR	-	-	I.G.	85,00
CITYFMET	1/3 place de la Berline 93287 SAINT DENIS Cedex	EUR	M.E.E.	7,00	M.E.E.	7,00
SPIE FACILITIES						
SPIE FACILITIES	1/3 place de la Berline 93287 SAINT DENIS Cedex	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE NUCLÉAIRE						
SPIE NUCLÉAIRE	10, Av de l'entreprise 95 863 CERGY PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
MAINTENANCE MESURE CONTROLE – MMC	2, avenue Gabriel Lippmann 57 970 YUTZ	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00

Société	Adresse	Devise de consoli- dation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
FLUIGETEC	1 allée Vasco de Gama Zone Industrielle Daudel - 26700 PIERRELATTE	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE PROTECTION INCENDIE	187, av du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT	EUR	-	-	I.G.	100,00
SPIE POSTES HTB	Parc Scientifique de la Haute Borne 10, avenue de l'Harmonie CS 20292 59 665 VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SAG ENERGY SYSTEMS IBERICA S.L.U.	Paseo Sarasate 38, 1° planta 31001 Pamplona-Espagne	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE THEPAULT	45, Route de Metz 57130 Jouy-aux-Arches – France	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ICS						
INFIDIS	14-18 avenue Jean-Baptiste Clément 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
INV IT	14-18 avenue Jean-Baptiste Clément 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	EUR	I.G.	100,00	Fusion	-
SPIE ICS	148 Avenue Pierre Brossolette CS 20032 - 92247 MALAKOFF cedex	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
AVM INFORMATIQUE	Immeuble Le River Side 45 avenue Leclerc - 69007 LYON	EUR	-	-	I.G.	100,00
AVM DEVELOPMENT	Immeuble Le River Side 45 avenue Leclerc - 69007 LYON	EUR	-	-	I.G.	100,00
CALLVALUE	Immeuble Le River Side 45 avenue Leclerc - 69007 LYON	EUR	-	-	I.G.	100,00
SOUS-GROUPE SPIE BELGIUM						
SPIE BELGIUM	Rue des deux gares 150 1070 BRUXELLES – Belgique	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SYSTEMAT LUXEMBOURG PSF S.A.	Parc d'Activités Capellen 77-79 8308 CAPELLEN – Luxembourg	EUR	I.G.	100,00	Liquidation	-
SYSTEMAT EIS S.A.	Parc d'Activités Capellen 77-79 8308 CAPELLEN – Luxembourg	EUR	I.G.	100,00	Liquidation	-
SPIE ICS FINANCIAL SOLUTIONS (Ex Systemat Renting Management)	Chaussée de Louvain 431C 1380 LASNE – Belgique	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ICS IT TALENT SOLUTIONS (Ex Systemat Expert S.A)	Chaussée de Louvain 431C 1380 LASNE – Belgique	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ICS DOCUMENT SOLUTIONS (Ex MIMEOS S.A)	Chaussée de Louvain 431C 1380 LASNE – Belgique	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
SPIE ICS cloud SOLUTIONS (Ex Systemat Digital Hub)	Chaussée de Louvain 431C 1380 LASNE – Belgique	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ICS INFRASTRUCTURE SOLUTIONS (Ex Systemat Sourcing Center S.A)	Chaussée de Louvain 431C 1380 LASNE – Belgique	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ELEREP	Lammerdries3 2440 GEEL – Belgique	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SOUS-GROUPE SPIE NEDERLAND						
SPIE NEDERLAND B.V.	Huifakkerstraat, 15 4800 CG BREDA – Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE INFRATECHNIEK BV	Nieuwe Plein 1B 6811 KN ARNHEM -Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ZIUT INSTALLATIETECHNIEK B.V.	Nieuwe Plein 1B 6811 KN Arnhem -Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE CIVIEL B.V. (EX MER ICT B.V.)	Burgemeester Drijbersingel 25 NL 8021 DA ZWOLLE, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE SERVICES B.V.	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE BUILDING SOLUTIONS B.V.	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE BUILDING SOLUTIONS BOUW B.V.	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE WORKSPHERE BELGIE BVBA	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	Liquidation	-
SPIE BOUW B.V.	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE REVITALISATIE EN ONTWIKKELING B.V.	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE DELTA B.V.	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	Liquidation	-
SPIE GAMMA B.V.	Science Park Eindhoven 5206 NL 5692 EG – ULTRECHT, Netherlands	EUR	I.G.	100,00	Liquidation	-
GIETWAL SONDERHOUDCOMBINATIE	Staalstraat, 150 1951 JP Velsen-Nord 4815 PN BREDA – Netherlands	EUR	M.E.E.	50,00	M.E.E.	50,00

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
INFRASTRUCTURE SERVICES & PROJECTS B.V.	Kromme Schaft 3 NL 3991 AR HOUTEN – Netherlands	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
AERO-DYNAMIEK BVBA (BELGIUM)	Databankweg 7 3821 AL – AMERSFOORT Netherlands	EUR	-	-	I.G.	100,00
AERO-DYNAMIEK B.V (NL)	Databankweg 7 3821 AL – AMERSFOORT Netherlands	EUR	-	-	I.G.	100,00
SPIE ENERGIES B.V	Huifakkerstraat 15 4815 PN – BREDA Netherlands	EUR	-	-	I.G.	100,00
SOUS-GROUPE SPIE DZE (EX SPIE HOLDING GMBH)						
SPIE DEUTSCHLAND & ZENTRALEUROPA GmbH	Balcke-Durr-Allee 7 40882 RATINGEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE LÜCK GmbH (Ex Lück Gebäudetechnik GmbH)	Blumenstrasse 28 D-35423 LICH – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE Pulte GmbH. (Ex SPIE PULTE GmbH & CO. KG)	Obere Illbach 2-4 D-56412 HEILIGENROTH – Germany	EUR	I.G.	100,00	Fusion	-
SPIE BUCHMANN GmbH (Ex Elektro Buchmann GmbH)	Niederlosheimer Strasse 85 D-66679 LOSHEIM AM SEE – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE NUHN GmbH (Ex Nuhn Gebäudetechnik GmbH)	Speyerer Schlag 8 D-67547 WORMS – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE BUILDING TECHNOLOGY & AUTOMATION (Ex SPIE LÜCK HOLDING GmbH)	Leihgesterner Weg 37 D-35392 GIESSEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE AUSTRIA GmbH	Lastenstraße 19 1230 VIENNA – Austria	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE NEXOTECH S.A.	ul. Magazynowa 6 62-030 LUBOŃ – Poland	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE INFOGRAPH GISMOBIL GmbH	Am Stutzenwald 25 66877 RAMSTEIN-MIESENBACH- Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE SAG GmbH	Pittlerstraße 44 63225 LANGEN (Essen) – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE IMMOBILIEN GmbH (Ex Sag Immobilien GmbH)	Pittlerstraße 44 63225 LANGEN (Essen) – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE EPH GmbH	Großmoorbogen 21 21079 HAMBURG – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE SAG GROUP GmbH	Pittlerstraße 44 63225 LANGEN (Essen) – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SEG LIPRO ENERGIETECHNIK GmbH	Bayrische Straße 12 06679 ZORBAU – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ELEKTROVOD, A.S., BRÜNN/TSCHECHIEN	Trat'ová 574/1 619 00 BRNO – Czeck Republic	CZK	I.G.	100,00	Liquidation	-
SPIE ELBUD GDANSK S.A., DANZIG/POLEN	ul. Marynarke Polskej 87 80-557 GDANSK - Poland	PLN	I.G.	100,00	I.G.	100,00

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
SPIE HUNGARIA KFT., BUDAPEST/UNGARN	Mezőkövesd út 5-7 01116 BUDAPEST - Hungary	HUF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ELEKTROVOD, A.S., BRATISLAVA/SLOVAKIEI	Prievozská 4C 821 09 BRATISLAVA - Slovakia	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE FLM GmbH (Ex FLM Freileitungsmontagen GmbH)	Leisach 138 9909 LEISACH – Austria	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE CEMA GmbH	Mulhenstrasse 3 4470 ENNS – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE DÜRR Group GmbH	Mercedesstraße 16 71384 WEINSTADT – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
DÜRR Traffic Systems FZ, LLC	Dubai Internet City, Office-13, Building-01 94066 DUBAÏ – UAE	AED	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE DÜRR Austria GmbH	Frank Stornach Straße 5 8200 GLEISDORF – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
EVON GmbH	Wolsdorf 154 8181 SANKT RUPRECHT – Germany	EUR	I.G.	75,10	I.G.	95,2
DMS – Displays and Mobility Solutions Lda	Rua de Cidre 1444 4455-442 PERAFITA – Portugal	EUR	MEE	50,00	MEE	50,00
SPIE Stangl Group Sp. z o.o	Gdynska 25 58-100 SWIDNICIA – Poland	PLN	I.G.	87,85	I.G.	87,85
SPIE Stangl Technik Sp. z o.o.	Gdynska 25 58-100 SWIDNICIA – Poland	PLN	I.G.	87,85	I.G.	87,85
SPIE Stangl Technik spol. s r.o.	Dobronicka 1256 1480 Praha 4 – Kunratice PRAGUE – Czech Republic	CZK	I.G.	87,85	I.G.	87,85
Fastahead GmbH & Co. KG	Friedrichstraße 68, 10117 BERLIN – Germany	EUR	-	-	I.G.	75,10
CraftingIT GmbH	Erzbergerstraße 1-2, 39104 MAGDEBURG – Germany	EUR	-	-	I.G.	75,10
Fastahead Management GmbH	Friedrichstraße 68, 10117 BERLIN – Germany	EUR	-	-	I.G.	75,10
BridgingIT GmbH	N 7, 5-6 68161 MANNHEIM – Germany	EUR	-	-	I.G.	75,10
Enterprise Communications & Services GmbH	Lützowstraße 11A 4155 LEIPZIG – Germany	EUR	-	-	I.G.	100,00
SPIE HanseGas GmbH	Balcke-Dürr-Allée 7 D-40882 RATINGEN - Germany	EUR	-	-	I.G.	75,10
SPIE STS a.s.	Dobronicka 1256 1480 Praha 4 – Kunratice PRAGUE – Czech Republic	CZK	I.G.	87,85	I.G.	87,85
SPIE IMMOBILIEN VERWALTUNGSGESELLSCHAFT MBH	Balcke-Duerr-Allée 7 40882 RATINGEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE WirliebenKabel GmbH	Hohe Str. 125a 07937 ZEULENRODA-TRIEBES – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
FKE Kabelzug (und Entstörungsunterstützung) GmbH	Hohe Str. 125a 07937 ZEULENRODA-TRIEBES – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE K.E.M. GmbH	Plescherken 112 9074 KEUTSCHACH – Austria	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE Wiegel GmbH	Albert Ruckdeschel-Straße 11 95326 KULMBACH – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
K.E.M Montage Schweiz GmbH	Industriestrasse 10 9464 RÜTHI (Rheintal) – Switzerland	CHF	I.G.	100,00	Liquidation	-
RK Safetec GmbH	Mariahilfstrasse 29 6900 BREGENZ – Austria	EUR	M.E.E.	45,00	Cession	-
X-tel OS GmbH	Plescherken 112 9074 KEUTSCHACH – Austria	EUR	M.E.E.	33,34	Cession	-
SPIE IMMOBILIEN GmbH & CO. KG	Balcke-Duerr-Allee 7 40882 RATINGEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE TELBA GmbH (Ex TELBA GmbH)	Alte Straße 5 4626 LÖBICHAU - Deutschland	EUR	I.G.	100,00	Fusion	-
SPIE OSMO GmbH (Ex OsMo-Anlagenbau GmbH)	Bielefelder Straße 10, 49124 GEORGSMARIENHÜTTE - Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE GASTECHNISCHER SERVICE GmbH	Hauptstraße 248 26639 WIESMOOR – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE VERSORGUNGSTECHNIK GmbH (Ex BODO SHARED SERVICES GmbH)	Hauptstraße 248 26639 WIESMOOR – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE AGIS FIRE & SECURITY KFT., BUDAPEST/UNGARN	Montevideo u. 3a 1037 BUDAPEST – Hungary	HUF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE Building Solutions SP. Z.O.O (Ex Agis fire & security sp. z.o.o.)	Ul. Palisadowa 20/22 01-940 WARSAW – Poland	PLN	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE GFT GmbH (Ex Gft – Gesellschaft Fur Elektro)	Am Lichtbogen 40 45141 ESSEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE INFORMATION & COMMUNICATION SERVICES GmbH (Ex SPIE COMNET GmbH)	Alfredstrasse 236 45133 ESSEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
Planen & Bauen GmbH	Darmstädter Straße 172 64625 BENSHEIM – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE Efficient Facilities GmbH	Balcke-Durr-Allee 7 40882 RATINGEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ADVAGO S.A., ATHEN/GRIECHENLAND	4 Zalogou Str & Mesogeion Ave AGIA PARASKEVI – Greece	EUR	I.G.	51,00	I.G.	51,00
FMGO ! GmbH	Gedonstrasse 8 80802 MUNICH – Germany	EUR	I.G.	74,90	I.G.	74,90
HOST GmbH HOSPITAL SERVICE + TECHNIK	Theodor – Stern – Kai 7 60596 FRANCFORT SUR LE MAIN – Germany	EUR	M.E.E.	25,10	M.E.E.	25,10

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
SPIE Energotest S.p.Z.o.o	Chorzowska 44b 44-100 GLIWICE – Poland	PLN	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE POLSKA SP Z.O.O.	ul. Marynarki Polskiej 87, 80-557 GDANSK POLEN – Poland	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ENERGY SOLUTIONS GmbH	Alfredstrasse 236 45133 ESSEN – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ENERGY SOLUTIONS HARBURG GmbH	Fuhlsbüttler Strasse 399 22309 HAMBOURG – Germany	EUR	I.G.	65,00	I.G.	65,00
SPIE ICS Group GmbH	Oldenburger Allee 36 30659 HANNOVER – Germany	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
OPCO Sp Z.o.o	« Franciska Klimczaka 1 02-797 WARSAW – Poland »	PLN	-	-	I.G.	100,00
SOUS-GROUPE SPIE ICS AG						
SPIE SCHWEIZ AG	Industriestrasse 50a 8304 WALLISELLEN – Suisse	CHF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ICS AG (EX CONNECTIS)	Sonnenplatz 6 6020 EMMENBRÜCKE – SUISSE	CHF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE MTS SA (EX SPIE SUISSE SA)	Chemin des Léchères 3 1217 MEYRIN – Suisse	CHF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
VISTA CONCEPT AG	En reutet B 1868 COLLOMBEY MURAZ – Suisse	CHF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SOUS-GROUPE SPIE OIL GAS & SERVICES						
SPIE OIL & GAS SERVICES	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OIL & GAS SERVICES SÉNÉGAL	29, Avenue Pasteur DAKAR - Sénégal	XOF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE TURBOMACHINERY (Ex GEMCO INTERNATIONAL)	5, Avenue des frères Wright ZI du Pont Long - 64140 LONS	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OGS DOHA LLC	Doha State of Qatar with PO Box 14670 – QATAR	QAR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ALMAZ SPIE OGS	P.O. Box 18123 SANA' A Republic of Yemen	USD	I.G.	80,00	I.G.	80,00
SPIE ENERGY SERVICES Ltd.	Part of, Floor 8, Al Maqam Tower, Adgm Square, Al Maryah Island, ABU DHABI - United Arab Emirates	AED	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OGS CONGO	Section H – Parcelle 47 bis ZI de la Pointe noire POINTE NOIRE – Congo	CFA	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OGS GABON	B.P. 579 PORT GENTIL – Gabon	CFA	I.G.	99,00	I.G.	99,00
PT SPIE OIL & GAS SERVICES INDONESIA (Ex IPEDEX INDONESIA)	Veteran Building 9th Floor unit no. 05-06 Plaza Semanggi 10220 JAKARTA – Indonesia	USD	I.G.	90,00	I.G.	90,00

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
SPIE OGS (MALAYSIA) SDN BHD	Level 8, Symphony House, Block D13 Pusat Dagangan Dana 1 47301 PETALING JAYA, SELANGOR DARUL EHSAN – Malaisie	MYR	I.G.	49,00	I.G.	49,00
SPIE OGS KISH LLC (IRAN)	P.O. Box 79415 - 1316 1316 KISH ISLAND I.R. – Iran	USD	I.G.	100,00	Décon- solidation	-
SPIE OGS MIDDLE EAST LLC (ABU DHABI)	P.O. Box 4899 ABU DHABI – Emirats Arabes Unis	AED	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OGS ASP SDN BHD (MALAISIE)	Level 8, Symphony House, Block D13 Pusat Dagangan Dana 1 47301 PETALING JAYA, SELANGOR DARUL EHSAN – Malaisie	MYR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OGS THAILAND LTD	1010, Shinawatra tower III 18th Floor, Unit 1801 Viphavadi Rangsit Road, Chatuchak 10900 BANGKOK – Thailand	THB	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ENERGY DANMARK APS	Kanalen 1 6700 ESBJERG – Danmark	DKK	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SONAID	Rua Amilcar Cabral n° 211 Edifício IRCA - 9° et 10° Andar LUANDA - Angola	USD	M.E.E.	55,00	M.E.E.	55,00
SPIE NIGERIA LTD	55 Trans Amadi Industrial Layout PORT HARCOURT – Nigeria	NGN	I.G.	100,00	I.G.	100,00
ENERFOR	10, Av de l'entreprise 95863 CERGY PONTOISE CEDEX	EUR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
GTMH NIGERIA	Plot 107 trans Amadi indus. Layout PORT – HARCOURT – Nigeria	NGN	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OGS Mozambique	Andar, Office Tower, Marginal n° 141, Tores rani, 6. Bairro Da Costa do Sol, Avenida Ditrito Urbano 1, MAPUTO CIDADE - Mozambique	MZN	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OIL AND GAS SERVICES GHANA LIMITED	P.O. Box LG 1204 Legon, Accra C374/26 Gilford Tetteh Ave. East Legon, ACCRA - Ghana	GHS	I.G.	80,00	I.G.	80,00
SPIE OIL & GAS SERVICES SAUDI	Al Mafleh Buildin,g, 2nd Floor Labor City, King Abdulaziz Road – Cross 7, Building 7263 – Unit 1 PO Box 4695 - 34442 AL KHOBAR – Arabie Saoudite	SAR	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE LYBIA	Building n° 470 – Souk Algabib Street ELSAIHYA GUERGUERCH TRIPOLI - Lybie	LYD	I.G.	65,00	I.G.	65,00

Société	Adresse	Devise de consolidation	Méthode de conso 2022*	% Intérêt 31/12/2022	Méthode de conso 2023*	% Intérêt 31/12/2023
SPIE OIL AND GAS SERVICES TCHAD SARL	Quartiers Chagoua, Av Mobutu, Immeuble SAWA N'DJAMÉNA – Tchad	XAF	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE TECNICOS DE ANGOLA LIMITADA	Avenida Commante Kima Kyenda n° 309 no bairro da Boa Vista LUANDA – Angola	USD	I.G.	75,00	I.G.	75,00
SPIE OGS JBL LIMITED	P.O. Box 74980 Emaar Square Building Level 7 Unit 702 702 Downtown DUBAI – United Arab Emirates	AED	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE PLEXAL (THAILAND) LTD	Rasa Tower 1, Units 1401-1404, 14th Floor, 555 Paholyothin Road, Chatuchak District – BANGKOK – Thaïlande	THB	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OIL AND GAS SERVICES PTY LTD	18th Floor, 140 St George's Terrace PERTH WA 6000 – Australie	AUD	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SERVICES PETROLEUM & INDUSTRIAL EMPLOYEMENT (SPIEM)	PO BOX 15 ABU DHABI – United Arab Emirates	AED	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE OGS LIMITED (UK)	3rd Floor Waverly House C/O Ecovis Wingrave Yeats, 7-12 Noel Street LONDON – Royaume-Uni	GBP	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE SERVICES NIGERIA LIMITED	55 Trans Amadi Industrial Layout PORT HARCOURT – Nigeria	NGN	I.G.	100,00	I.G.	100,00
SPIE ETS SDN BHD	No. 9 Spg 231-6, Jalan Sungai Pandan, Kampong Pandan B, KA2031 KUALA BELAIT - BRUNEI	BND	-	-	I.G.	100,00

* Méthodes de consolidation : I.G. : Intégration Globale, M.E.E. : Mise En Equivalence

4.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société SPIE SA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SPIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services à long terme

Les contrats de services à long terme sont à l'origine d'une part significative du chiffre d'affaires de votre groupe. Comme indiqué dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires et la marge de ces contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, qui consiste, pour un contrat donné, à estimer le résultat à terminaison et à le comptabiliser progressivement à mesure de l'avancement des coûts.

La reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge repose donc sur l'estimation des données à terminaison de chaque contrat. Celles-ci sont revues à chaque clôture par la direction. Lorsque la prévision à fin d'affaires fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée.

Compte tenu du caractère significatif de ces estimations et de l'importance des jugements exercés par la direction pour déterminer les résultats à terminaison, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services à long terme comme un point clé de l'audit.

Nous avons testé les procédures de contrôle interne jugées clés concernant la comptabilisation des contrats de services à long terme, en particulier les procédures portant sur le contrôle budgétaire et l'engagement des dépenses.

Nos travaux ont également inclus l'analyse d'une sélection de contrats sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs : montant de chiffre d'affaires et de résultat à terminaison, dégradation de marge, risque. Ces travaux ont notamment compris :

- des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers, afin de prendre connaissance des jugements qu'ils ont exercés dans la détermination du résultat à terminaison ;
- l'examen des documents servant au suivi et à la gestion des projets réalisés par les chargés d'affaires et les contrôleurs de gestion, afin d'apprécier l'estimation des charges à terminaison ;
- le rapprochement du chiffre d'affaires et de la marge à terminaison estimés aux pièces contractuelles telles que bons de commandes, contrats et avenants ;
- le rapprochement entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour reconnaître le chiffre d'affaires et la marge sur l'exercice ;
- le test, par sondages, des coûts encourus ;
- la comparaison des réalisations de l'exercice par rapport aux estimations antérieures, afin d'apprécier la fiabilité des estimations ;
- la vérification de l'exactitude arithmétique du taux d'avancement, du chiffre d'affaires comptabilisé et de la marge en ressortant dans les comptes consolidés.

Pour les estimations les plus sensibles, notamment en cas de litiges, nous avons analysé les éléments d'appréciation complémentaires tels que les dossiers de réclamation, rapports d'experts, jugements, et en avons apprécié la cohérence au regard de l'historique de dénouement des situations similaires.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des *goodwill* de votre groupe s'élève à M€ 3 505 pour un total de bilan de M€ 9 150. Les *goodwill* font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités et les hypothèses décrites dans les notes 3.3, 3.10 et 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable à hauteur de la valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité déterminée à partir de prévisions de flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Nous avons considéré comme un point clé de l'audit l'évaluation de ces *goodwill* en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et nous avons été plus particulièrement attentifs aux Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles la valeur comptable du *goodwill* présentait la plus grande sensibilité aux variations des hypothèses retenues. Nous avons analysé les principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie préparées par votre groupe, les taux de croissance à long terme et le taux d'actualisation retenus. Ainsi, nous avons notamment analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché, et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. En outre, lorsque la valeur recouvrable est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, nous avons comparé les analyses présentées avec les données de marché disponibles. L'ensemble de ces analyses a été mené avec des experts en évaluation intégrés à notre équipe d'audit.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SPIE SA par votre assemblée générale du 15 novembre 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par les statuts constitutifs du 27 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, nos cabinets étaient dans la treizième année de leur mission sans interruption, dont neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Bourgeois

4.5 COMPTES SOCIAUX

RFA

4.5.1 COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF	206	COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RÉSULTAT	224
BILAN PASSIF	207	1 Ventilation du chiffre d'affaires	224
COMPTE DE RÉSULTAT	208	3 Charges et produits exceptionnels	225
COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)	209	4 Transferts de charges	225
ANNEXES AU BILAN	210	5 Effectifs	225
1 Évènements significatifs	210	6 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	225
COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	216	7 Impôt sur les bénéfices	226
1 Immobilisations	216	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	226
2 Provisions	218	1 Engagements donnés	226
3 États des échéances des créances et des dettes	219	2 Engagements reçus	226
4 Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan	221	3 Gestion du risque de taux	226
5 Variation des capitaux propres	222	4 Engagements en matière de location simple immobilière	227
6 Nombre et valeur nominale des composants du capital social	223	5 Fiscalité différée	228
7 Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées	223	6 Liste des filiales et participations	229
8 Charges à payer	223	7 Identité des sociétés consolidantes	229
9 Produits à recevoir	223	8 Autres opérations non inscrites au bilan	229
10 Charges constatées d'avance	224	9 Avantages au personnel	230
11 Produits constatés d'avance	224		

BILAN ACTIF

Bilan actif	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	148 164 574		148 164 574	148 164 574
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 164 574		148 164 574	148 164 574
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	1 440 669 595		1 440 669 595	1 440 669 595
Créances rattachées à des participations	1 085 082 768		1 085 082 768	1 092 988 658
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 525 752 364		2 525 752 364	2 533 658 253
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 673 916 938		2 673 916 938	2 681 822 827
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 285		2 285	
Clients et comptes rattachés	1 788		1 788	6 384 574
Autres créances	787 833 299		787 833 299	707 735 998
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL CRÉANCES	787 835 087		787 835 087	714 120 572
Valeurs mobilières de placement	7 020		7 020	7 020
dont actions propres :				
Disponibilités	31 143		31 143	29 491
TOTAL DISPONIBILITÉS	38 163		38 163	36 511
Charges constatées d'avance	311 375		311 375	236 092
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	788 186 910		788 186 910	714 393 175
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	3 462 103 848		3 462 103 848	3 396 216 002

BILAN PASSIF

Bilan-passif	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 78 240 013	78 240 013	77 150 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 319 396 167	1 287 064 811
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	7 824 001	7 715 083
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL RÉSERVES	7 824 001	7 715 083
Report à nouveau	(31 682 928)	26 706 268
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	370 190 213	68 339 038
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	39 030 858	39 030 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 782 998 324	1 506 006 889
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 629 588	9 703 500
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	10 629 588	9 703 500
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 000 000 000	1 200 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	612 896 565	623 664 958
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 612 896 565	1 823 664 958
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 536 664	1 888 651
Dettes fiscales et sociales	6 604 773	4 450 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 437 935	50 501 222
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	55 579 371	56 840 655
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 668 475 936	1 880 505 613
Écart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL – PASSIF (I À V)	3 462 103 848	3 396 216 002

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	3 356 327		3 356 327	9 264 740
Chiffres d'affaires nets	3 356 327		3 356 327	9 264 740
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 076	1 992
Autres produits			10	178
Total des produits d'exploitation (I)			3 361 413	9 266 909
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 897 198	11 480 761
Impôts, taxes et versements assimilés			4 15 684	464 253
Salaires et traitements			4 249 716	6 400 807
Charges sociales			2 700 153	2 685 562
Dotations d'exploitation				
● Sur immobilisations				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
● Sur actif circulant : dotations aux provisions				
● Pour risques et charges : dotations aux provisions			559 697	442 163
Autres charges			480 546	440 198
Total des charges d'exploitation (II)			18 302 994	21 913 744
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(14 941 581)	(12 646 834)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			356 900 347	80 065 097
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			49 600 883	26 313 123
Autres intérêts et produits assimilés			24 147 702	2 857 492
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			430 648 932	109 235 712
Dotations financières aux amortissements et provisions			366 391	109 761
Intérêts et charges assimilés			52 662 360	44 698 024
Différences négatives de change				1 876
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			53 028 751	44 809 661
RÉSULTAT FINANCIER			377 620 181	64 426 050
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			362 678 601	51 779 216

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 843	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	12 843	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 919	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	9 919	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 924	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(7 508 688)	(16 559 822)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	434 023 188	118 502 621
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	63 832 976	50 163 583
BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS – TOTAL DES CHARGES)	370 190 213	68 339 038

ANNEXES AU BILAN

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 3 462 103 847,86 euros.

La Société dégage un résultat net de 370 190 212,85 euros sur l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

1 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 Émission d'obligations « ORNANE »

Le groupe SPIE a émis le 10 janvier 2023 (date de règlement du 17 janvier 2023), échéance 17 janvier 2028, 400 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE »), indexées à des critères de développement durables.

Les obligations convertibles sont émises en valeur nominale de 100 000 euros et porte intérêt à un taux annuel de 2 % et une prime de conversion de 37,5 % au-dessus du cours de référence (23 977 euros).

Conformément au *Sustainability-linked financing framework* en date de novembre 2022, les obligations sont indexées aux indicateurs clé de performance suivants :

- réduction directe des gaz à effet de serre (scope 1 & 2) ;
- part des achats en termes d'émission de gaz à effet de serre provenant des fournisseurs (*Science based target*) ;
- part verte du chiffre d'affaires (sur le chiffre d'affaires total du Groupe), alignée avec le règlement de la Taxonomie européenne pour le climat ;
- part des femmes dans les postes clés de direction du Groupe.

En cas de non atteinte d'un objectif de performance durable défini à fin 2025, SPIE paiera une prime de 0,25 % du montant principal ; deux objectifs non atteints, 0,375 % de prime ; trois objectifs non atteints, 0,50 % de prime.

Le produit net de l'émission des ORNANE finance le remboursement des obligations à échéance de mars 2024, dont l'encours est de 600 millions d'euros, par le biais de l'exercice de la clause de remboursement anticipée avec un règlement en date du 10 février 2023 (*Make whole redemption*).

La différence entre le montant à rembourser et le produit net de l'émission d'ORNANE sera financée par la trésorerie excédentaire disponible, pour une réduction de la dette brute du Groupe.

1.2 Conventions de prêts internes

L'OCDE demande aux entreprises multinationales par l'intermédiaire de ces lignes directrices que toutes transactions faites entre sociétés du même groupe soit élaborées dans l'esprit et le respect d'une transaction de marché dite *arm's length*.

Dans le Groupe, nous effectuons des prêts internes de nos sociétés holdings vers les filiales opérationnelles du groupe pour leurs besoins de financement (besoin en fonds de roulement, trésorerie, acquisition et/ou tous autres sujets).

Le caractère « de marché » du taux d'intérêt appliqué au refinancement d'un prêt entre dans cette catégorie de transaction pour la justification de nos prix de transfert.

Le 10 février 2023, SPIE SA a remboursé par anticipation son emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance 2024. Pour information, celui-ci avait été émis pour financer l'acquisition de la société SAG Group GmbH en Allemagne. SPIE SA avait émis un prêt de 460 millions d'euros le 30 août 2017 à SPIE DZE. Ce prêt a été remboursé partiellement à hauteur de 92 millions d'euros en février 2021. Ainsi le solde restant sur ce prêt s'élève à 368 millions d'euros à ce jour.

Le 7 juin 2018, SPIE SA a prêté la somme de 716 millions d'euros à la société Financière SPIE qu'elle détient à 100 %.

La méthodologie actuelle du groupe SPIE pour justifier les taux et marges pratiquées sur les prêts internes est basée sur la méthodologie dites de *back to back* qui consiste à répliquer à l'identique les taux et marges du financement externe du Groupe (tirés par SPIE SA). Cette méthode est en place depuis plus de 10 ans et notamment pour les besoins de l'IPO.

Afin d'améliorer et aligner les conditions de taux d'intérêt appliquées aux conventions de prêts internes et en application des règles de prix de transfert, le Groupe souhaite dorénavant baser les prêts internes des holdings sur la base d'un taux unique (Euribor 1 mois + 1,4 % de marge) justifié par identification d'un comparable de marché par un tiers indépendant.

Le taux de marge de 1,40 % a fait l'objet d'une étude réalisée par un cabinet extérieur qui a identifié la marge appliquée à la part variable du *Senior Facility Agreement* « SFA » du Groupe comme présentant un caractère indépendant (négociation bancaire) et suffisamment contemporain (octobre 2022) pour constituer un prix de marché *arm's length*.

Au cours du 4^e trimestre 2023, le Groupe a donc procédé à une restructuration afin d'optimiser et simplifier le suivi des futurs refinancements et leurs conséquences sur les conditions des prêts internes existants.

Dans cette perspective, et dans un souci de rationalisation de l'endettement interne du Groupe, le remboursement du prêt existant entre la société Financière SPIE et l'entité Allemande SPIE DZE pour un montant de 151 millions d'euros a été effectué en date du 30 novembre 2023. La somme de 151 millions d'euros a été versée directement de SPIE SA vers SPIE DZE le 30 novembre 2023, le nouveau prêt s'élève maintenant à 519 millions d'euros (368 millions d'euros + 151 millions d'euros).

À la même date, le besoin de financement de Financière SPIE vis-à-vis de sa mère SPIE SA a diminué de 151 millions d'euros. Le nouveau prêt de SPIE SA vers Financière SPIE s'élève après l'opération à 565 millions d'euros (716 millions d'euros - 151 millions d'euros).

1.3 Activités de SPIE

SPIE est un acteur clé de la transition énergétique, sur des marchés en croissance. Grâce au caractère essentiel des activités du Groupe pour ses clients, particulièrement mis en évidence durant la crise sanitaire du Covid 19, et à la pertinence de son positionnement sur les activités en lien avec la transition énergétique, SPIE continue d'opérer sur des marchés très dynamiques.

Le contexte d'inflation encore élevé sur l'exercice 2023 a été anticipé et bien pris en compte dans la gestion opérationnelle des activités du Groupe et n'a donc pas altéré la performance ou la rentabilité de ce dernier.

En 2023, le chiffre d'affaires et la marge du Groupe dépassent ceux de 2022 et la croissance organique est positive sur l'ensemble de nos segments de reporting.

Dans le cadre de sa croissance externe, SPIE a annoncé en 2023 la signature de neuf acquisitions, pour un chiffre d'affaires acquis d'environ 702 millions d'euros incluant Correll Group, J.D. Euroconfort et ROBUR dont les finalisations sont attendues au premier trimestre 2024.

Sur l'exercice 2023, SPIE a finalisé huit acquisitions, dont quatre en Allemagne et en Europe centrale, deux en France et deux aux Pays-Bas, qui représentent un chiffre d'affaires total annuels acquis d'environ 274 millions d'euros.

Notre carnet de commandes à fin 2023 se clôture à un plus haut niveau historique.

SPIE dispose d'un bilan sain et d'une structure financière solide lui octroyant une marge de manœuvre très significative pour d'une part continuer à se développer et d'autre part démontrer la résilience de son modèle en cas de crises extérieures majeures.

Enfin, la très bonne performance opérationnelle du Groupe en 2023 témoigne de sa capacité à protéger et même accroître ses marges même en période de forte inflation, fort de son positionnement, sa discipline et son attention permanente à l'excellence opérationnelle.

1.4 Plan d'actionnariat salarié « Share For You 2023 » – Augmentation du capital social SPIE SA le 14 décembre 2023

Une offre de souscription au capital de la société SPIE SA réservée aux salariés (ORS), dans le cadre du Plan d'Épargne du groupe SPIE existant (« PEG »), a été réalisée du 28 septembre au 19 octobre 2023.

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe SPIE.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 20 % appliquée sur un prix de référence établi à 27,52 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 22,02 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 20 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à

chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Près de 17 000 salariés, issus de 14 pays différents, ont souscrit au plan, dont 5 000 pour la première fois. Les souscriptions ont atteint un montant de 34,1 millions d'euros (après décote).

À l'issue de cette opération, le 14 décembre 2023, 1 885 601 actions ordinaires nouvelles ont été émises par la société SPIE SA.

1.5 Action de performance

L'Assemblée générale des actionnaires de SPIE en date du 29 mai 2020 dans sa 21^e résolution, en date du 12 mai 2021 dans sa 16^e résolution et en date du 11 mai 2022 dans sa 28^e résolution a, à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce.

Six plans d'attribution d'actions de performance ont été émis depuis l'entrée en Bourse de SPIE en 2015. Le premier plan d'attribution d'actions de performance pour la période 2016-2018 s'est dénoué en date du 29 juillet 2019. Le deuxième pour la période 2019-2021 s'est dénoué en date du 15 mars 2022. Le troisième pour la période 2020-2022 s'est dénoué en date du 15 mars 2023, le quatrième, le cinquième et le sixième plan sont en cours.

La liste des bénéficiaires de ces plans, ainsi que le nombre d'actions de performance attribuées à chacun d'eux, ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, en date du 11 mars 2021 pour le plan 2021-2023, du 10 mars 2022 pour le plan 2022-2024 et du 9 mars 2023 pour le plan 2023-2025.

- Le plan d'attribution d'actions de performance 2021-2023, en cours, a été initié en date du 12 juillet 2021.
- Le plan d'attribution d'actions de performance 2022-2024, en cours, a été initié en date du 17 juin 2022.
- Le plan d'attribution d'actions de performance 2023-2025, en cours, a été initié en date du 30 juin 2023.

L'attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par SPIE SA.

Plan 2021-2023

Le 12 juillet 2021, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	À l'origine 12 juillet 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2023
Nombre de bénéficiaires	253	218	203
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/03/2024	15/03/2024	15/03/2024
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	524 833	524 833	524 833
Nombre d'actions annulées	-	(73 047)	(99 636)
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE	524 833	451 786	425 197

Plan 2022-2024

Le 17 juin 2022, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	À l'origine 17 juin 2022	31 déc. 2022	31 déc. 2023
Nombre de bénéficiaires	259	241	224
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2025	15/04/2025	15/04/2025
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	544 433	544 433	544 433
Nombre d'actions annulées	-	(33 985)	(66 137)
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE	544 433	510 448	478 296

Plan 2023-2025

Le 30 juin 2023, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	À l'origine 30 juin 2023	31 déc. 2023
Nombre de bénéficiaires	251	246
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2026	15/04/2026
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	519 800	519 800
Nombre d'actions annulées	-	(9 025)
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE	519 800	510 775

Pour chacun de ces 3 plans, les modalités d'acquisition prévoient une condition de présence du bénéficiaire d'actions de performance jusqu'au terme de la période d'acquisition de trois ans.

1.6 Conflit militaire en Ukraine

Le groupe SPIE n'exerce aucune activité ni en Ukraine, ni en Russie.

SPIE n'est donc pas exposé directement ou indirectement aux conséquences de l'invasion militaire russe en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022 et toujours en cours.

1.7 Distribution de dividendes

Dans le cadre de la politique de dividendes du Groupe, SPIE SA a reçu de la part de certaines de ces filiales françaises en capacité de distribution un montant total de 356 900 347,02 euros dont :

- Financière SPIE : 356 900 347,02 euros

2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 sont présentés conformément aux règles générales

applicables en la matière et en suivant les prescriptions du Plan Comptable Général et du Plan Comptable Professionnel pour les Industries du Bâtiment et des Travaux Publics et ce, dans le respect des principes de prudence et de continuité conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat

SPIE SA fournit des prestations de services qui sont refacturées à SPIE Operations conformément à une convention de prestations de services signée le 1^{er} juillet 2015.

2.2 Entreprises liées

Les montants qui sont indiqués dans les différents tableaux concernant les entreprises liées se rapportent aux opérations réalisées avec SPIE Operations et ses filiales et la société Financière SPIE.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce, les malis de fusion.

En particulier, les immobilisations incorporelles intègrent un mali technique de fusion qui résulte de la fusion en 2015 de Clayac Acquisition 3 et Clayac Acquisition 4.

Conformément aux nouvelles règles comptables applicables du Plan Comptable Général depuis le 1^{er} janvier 2016, le mali technique est affecté en totalité au fonds commercial (compte 207).

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, dès la présence d'un indice de perte de valeur, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les malis techniques de fusion ou de confusion issus des opérations de fusion ou de transmissions universelles de patrimoine, sont inscrits à l'actif et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation, dès la présence d'un indice de perte de valeur.

2.4 Immobilisations corporelles

Néant.

2.5 Titres immobilisés

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Le test de dépréciation est basé sur la valeur d'Entreprise obtenue par les calculs de l'Impairment test du Groupe SPIE (méthode « DCF » : somme des flux de trésorerie actualisée), la dette nette (hors IFRS16) publiée dans les états financiers consolidés du Groupe SPIE et les comptes sociaux de la Société SPIE SA au 31/12/2023.

Coût d'acquisition des titres de participation

En raison du changement de la législation fiscale introduit par la loi de finances 2007, et relatif au traitement des frais d'acquisition des titres de participation, le comité d'urgence du CNC a ouvert la possibilité aux entreprises ayant opté en 2005 pour leur déductibilité immédiate de modifier l'option comptable de traitement retenue en 2005, pour les seuls titres de participation tels que définis à l'article 39-1-5 du CGI.

En conséquence, les frais d'acquisition engagés par la Société au cours des exercices clos depuis le 31 décembre 2006 et liés à l'acquisition de titres de participation au cours de ces mêmes exercices sont désormais intégrés au coût de revient des titres et sont déduits fiscalement par voie d'amortissement sur une période de cinq ans, conformément aux modalités définies par le CGI art. 209-VII.

2.6 Stocks et en-cours

Néant.

2.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été réévaluées et comptabilisées au cours du 13 décembre 2023, et au vu de l'accélération des processus de clôture. Les différences de cours des devises entre le 13 décembre 2023 et le 13 décembre 2023 n'entraînent pas d'impacts significatifs sur les valorisations des créances et dettes libellées en monnaies étrangères.

Les créances douteuses donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement. Les créances échues depuis plus de 6 mois font l'objet d'une provision au cas par cas, celles de plus d'un an sont dépréciées à 100 %.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filles pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation d'une des deux parties.

Les taux de rémunérations sont calculés suivant les critères suivants :

- au taux ESTER diminué de 1/16^e pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux excédents de trésorerie placés ;
- au taux ESTER majoré de ¼ pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux besoins de trésorerie financés.

2.8 Actions propres

À l'issue de l'introduction en Bourse du 10 juin 2015, la société SPIE SA détient 390 titres d'auto-contrôle qui correspondent au solde de rompus non attribués consécutifs à :

- la division de la valeur nominale des actions ordinaires ramenée d'un euro (1 €) à 0,47 euro ;
- la fusion entre la société SPIE SA, en qualité d'absorbante, et chacune des quatre sociétés du Management, en qualité d'absorbées.

La valeur comptable des 390 titres d'auto-contrôle s'élève à 7 020,00 euros. Elle est inscrite au compte « 502000 – Actions propres » au 31 décembre 2023.

2.9 Disponibilités & concours bancaires en devises

Le cas échéant, les disponibilités et concours bancaires en devises libellées en monnaies étrangères sont actualisés et comptabilisés au cours de clôture de l'exercice.

2.10 Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable de ces actifs est appréciée et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.11 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la Société a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions constituées découlent de litiges sur affaires, de litiges commerciaux ou prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques comprennent également les pertes estimées à terminaison sur les affaires en cours qui sont provisionnées pour la partie non encore exécutée.

2.12 Engagement du personnel

2.12.1 Engagement de retraite et avantages similaires

La Société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la Société résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière, et des droits déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Ces régimes sont soit partiellement financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de la Société, soit non financés. La part non financée fait l'objet d'une provision pour retraite au bilan.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la Société. Les écarts actuariels représentant moins de 10 % ne sont pas comptabilisés. Le coût des services passés est amorti, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La provision pour retraite est calculée au bénéfice du personnel actif Cadres et ETAM. Les indemnités de départ en retraite des ouvriers sont prises en charge par un régime interentreprises à prestations définies (régimes Caisse BTP/CNPRO). Ne disposant pas des informations permettant d'allouer la part des obligations et des actifs, ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle comptabilisée sur l'exercice au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

S'agissant de l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses faites par la Société sur les modalités de départ de ses salariés (départ en retraite volontaire, âge de départ au taux plein) correspondent au taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Ces modalités prennent également en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.

Suite à la réforme des retraites publiée au Journal Officiel du 14 avril 2023, le recul de l'âge de départ à la retraite a conduit à différer le paiement de l'indemnité de départ à la retraite.

Pour l'élaboration des comptes de l'exercice 2023, la Société a appliqué la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 14 avril 2023, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite.

Selon cette nouvelle approche, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté (N), ce sont les N dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment de son départ en retraite. Cette méthode d'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite consiste à linéariser l'acquisition des droits sur la période précédant la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

2.12.2 Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les engagements sont évalués de la même façon par un actuaire indépendant en particulier les engagements relatifs aux médailles du travail. Les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, l'exercice de leur constatation.

2.12.3 **Droit individuel à la formation des salariés pour les sociétés françaises du Groupe**

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L. 933-1 à L. 933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés en France bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée ou de droit privé, un Droit Individuel à la Formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte de Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF permettant à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul est passé, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

Les droits à DIF des salariés sont conservés et continuent à exister à côté du CPF : les droits à DIF sont utilisables jusqu'à épuisement et jusqu'à 2020 maximum tel qu'initialement prévu. Toutefois, cette échéance de transfert des heures de DIF vers le CPF a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les heures figurant sur le CPF ont été converties en euros, à raison de 15 euros de l'heure. Le CPF

augmente désormais chaque année de 500 euros par bénéficiaire, dans une limite de 5 000 euros cumulés. Cependant, le Groupe n'a pas d'engagement financier en matière d'abondement du CPF de ses salariés.

Le suivi du volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF et du CPF ainsi que le suivi du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont désormais décentralisés et consultables par l'intermédiaire d'un portail Internet accessible par les seuls titulaires d'un compte CPF.

Cet engagement ne peut donc pas être valorisé du fait de la difficulté d'en obtenir une estimation fiable. Par ailleurs, cet engagement s'est éteint définitivement le 30 juin 2021.

2.13 **Compte de résultat**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

2.14 **Évènements postérieurs à la clôture**

Néant.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

1 IMMOBILISATIONS

Cadre A Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	148 164 574		
Terrains			
Constructions			
• Sur sol propre			
• Sur sol d'autrui			
• Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
• Installations générales, agencements, aménagements divers			
• Matériel de transport			
• Matériel de bureau et mobilier informatique			
• Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL (III)			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	2 533 658 253		1 134 683 652
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL (IV)	2 533 658 253		1 134 683 652
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 681 822 827		1 134 683 652

Cadre B Immobilisations	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
	Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			148 164 574	
Terrains				
Constructions				
• Sur sol propre				
• Sur sol d'autrui				
• Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
• Installations générales, agencements, aménagements divers				
• Matériel de transport				
• Matériel de bureau et mobilier informatique				
• Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (III)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		1 142 589 541	2 525 752 364	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		1 142 589 541	2 525 752 364	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 142 589 541	2 673 916 938	

Commentaires sur les principales acquisitions, cessions et apports

Actifs incorporels

- a) Les principales acquisitions se composent de : néant.
b) Les principales cessions se composent de : néant.
c) Les apports se composent de : néant.

Actifs corporels

- a) Les principales acquisitions se composent de : néant.
b) Les principales cessions se composent de : néant.
c) Les apports se composent de : néant.

Actifs financiers

- a) Les principales acquisitions se composent de :
- mise en place des nouveaux prêts société mère en date du 30 novembre 2023 à :
 - SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 519 422 701,89 euros,
 - Financière SPIE pour un montant de 565 660 066,47 euros ;
 - intérêts 2023 sur les prêts société mère :
 - SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 17 529 595,39 euros,
 - Financière SPIE pour un montant de 32 071 287,77 euros.

- b) Les principales cessions se composent de :
- remboursement des prêts société mère en date du 30 novembre 2023 par :
 - SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 368 122 701,89 euros,
 - Financière SPIE pour un montant de 716 960 066,47 euros ;
 - paiement des Intérêts sur les prêts société mère jusqu'à fin décembre 2023 par :
 - SPIE Deutschland & Zentral europa pour un montant de 18 506 633,38 euros,
 - Financière SPIE pour un montant de 39 000 139,20 euros.
- c) Les apports se composent de : néant.

2 PROVISIONS

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	39 030 858			39 030 858
• Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions implantation étranger avant 01/01/1992				
Provisions implantation étranger après 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	39 030 858			39 030 858
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	9 703 500	926 088		10 629 588
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	9 703 500	926 088		10 629 588
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	48 734 358	926 088		49 660 446
• Dont dotations et reprises d'exploitation		559 697		
• Dont dotations et reprises financières		366 391		
• Dont dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence				

Commentaires sur les principales provisions significatives par catégorie• *Provisions réglementées :*

Elles concernent des amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres Financière SPIE pour un montant de 39 030 858 euros complètement amortis depuis le 31 août 2016.

• *Autres provisions pour risques et charges :*

La dotation des provisions pour indemnités de départ à la retraite comprend l'évaluation des prestations de services pour un montant de 559 697 euros et la partie financière liée aux coûts d'actualisation de la provision pour un montant de 363 391 euros.

3 ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A

État des créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 085 082 768		1 085 082 768
Prêts			
Autres immos financières			
TOTAL DES CRÉANCES LIÉES A L'ACTIF IMMOBILISE	1 085 082 768		1 085 082 768
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 788	1 788	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités			
• Impôts sur les bénéfices			
• Taxe sur la valeur ajoutée	435 668	435 668	
• Autres impôts			
• État – divers			
Groupes et associés	787 386 380	787 386 380	
Débiteurs divers	2 508	2 508	
TOTAL CRÉANCES LIÉES À L'ACTIF CIRCULANT	787 826 344	787 826 344	
Charges constatées d'avance	311 375	311 375	
TOTAL DES CRÉANCES	1 873 220 488	788 137 719	1 085 082 768
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Cadre B État des dettes	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	1 000 000 000		1 000 000 000	
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	612 896 565	12 896 565	600 000 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 536 664	1 536 664		
Personnel et comptes rattachés	3 041 561	3 041 561		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	346 228	346 228		
État et autres collectivités publiques				
• Impôts sur les bénéfices	3 049 360	3 049 360		
• Taxe sur la valeur ajoutée				
• Obligations cautionnées				
• Autres impôts	167 623	167 623		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	81 336 677	81 336 677		
Autres dettes	207 882	207 882		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	1 702 582 560	102 582 560	1 600 000 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000 000		Emprunts auprès des associés personnes physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	600 000 000			

Les créances sur participation sont liés aux prêts société mère faits aux filiales et aux intérêts courus rattachés à ces prêts

Les emprunts correspondent à :

- l'emprunt obligataire de juin 2019 pour 600 millions d'euros, à échéance 2026 ;
- l'emprunt obligataire convertible de type « Ornane » de janvier 2023 pour 400 millions d'euros, à échéance 2028 ;
- le contrat de crédit Sénior de 600 millions d'euros à échéance 2027 ;
- le *Revolving Credit Facility* de 600 millions d'euros à échéance 2027, non utilisé au 31 décembre 2023.

La fraction de dettes représentées par des provisions de factures non parvenues s'élève au 31 décembre 2023 à 1 201 627 euros. il s'agit essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes et d'honoraires divers

Les principales opérations avec les entreprises liées représentent un montant de :

- les comptes clients et comptes rattachés : 1 425 euros ;
- les autres créances correspondent au compte courant de trésorerie et d'intégration fiscale : 787 386 380 euros ;
- les autres dettes correspondent aux comptes courants d'intégration fiscale avec ses filiales : 47 230 053 euros.

4 ENTREPRISES LIÉES : ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Montant concernant les entreprises		31/12/2023
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
Immobilisations financières			
Participations	1 440 669 595		
Créances rattachées à des participations	565 660 066		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
	2 006 329 662		
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	7 343 969		
Capital souscrit appelé non versé			
	7 343 969		
Disponibilités			
Comptes courants financiers	780 042 411		
	780 042 411		
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers			
Comptes courants financiers			
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs	1 425		
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	47 230 053		
	47 231 478		

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	77 150 832	1 089 181					78 240 013
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 287 064 811	32 331 356					1 319 396 167
Écarts de réévaluation							
Réserve légale	7 715 083	108 918					7 824 001
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	26 706 268			126 728 233	68 339 038		(31 682 927)
Résultat de l'exercice	68 339 038	370 190 213			(68 339 038)		370 190 213
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	39 030 858						39 030 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 506 006 889	403 719 668		126 728 233			1 782 998 324

CAPITAL SOCIAL**Plan d'attribution d'actions de performance 2020-2022**

les actions de performance du plan 2020-2022 ont été définitivement attribuées et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période d'acquisition expirant le 15 mars 2023.

Selon la décision du Président-directeur général du 15 mars 2023, le conseil d'administration a constaté que 431 805 actions nouvelles doivent être émises par la Société au titre de la livraison du plan d'attribution d'actions de performance et

- décide de libérer les actions souscrites par incorporation de réserves à due concurrence des sommes prélevées sur le poste « Primes d'émission » ;
- décide que le montant total de l'émission d'actions au titre de la livraison du plan d'actions de performance du 10 mars 2020 s'élève à 202 948 euros par émission de 431 805 actions nouvelles de 0,47 euro de valeur nominal chacune ;
- décide de prélever sur le poste « Primes d'émission » la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital soit 20 295 euros

Share For You 2023

Une offre de souscription au capital de la société SPIE SA réservée aux salariés (ORS), dans le cadre du Plan d'Épargne du groupe SPIE existant (« PEG »), a été réalisée du 28 septembre au 19 octobre 2023.

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe SPIE.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 20 % appliquée sur un prix de référence établi à 27,52 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 22,02 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 20 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Augmentation de capital par émission d'un nombre total de 1 885 601 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 22,02 euros, soit une augmentation du montant nominal total du capital social de SPIE SA de 886 232 euros et la comptabilisation d'une prime d'émission de 33 220 391 euros nette des montants prélevés au titre de l'abondement à hauteur de 7 414 310 euros, au titre de la décote de 20 % 10 380 234 euros, de la dotation d'un complément de réserve légale à hauteur de 88 623 euros et des frais de l'augmentation de capital pour un montant de 577 169 euros.

Au 31 décembre 2023, le capital social de SPIE SA s'élève à 78 240 012,64 euros divisé en 166 468 112 actions ordinaires, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 0,47 euro.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration a proposé, le 10 mai 2023, le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 0,73 euro par action en numéraire. Compte tenu de l'acompte de 0,18 euro par action payé en septembre 2022, cette décision a conduit à verser un solde de 0,55 euro par action en mai 2023.

Un acompte sur dividende de l'exercice 2023 de 0,22 euro par action a été versé en septembre 2023.

6 NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES COMPOSANTS DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	164 150 706	2 317 406		166 468 112	0,47
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
TOTAL	164 150 706	2 317 406		166 468 112	

7 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE FUSION ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

Néant.

8 CHARGES À PAYER

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 896 565
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 201 627
Dettes fiscales et sociales	3 149 513
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	17 247 705

9 PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	Néant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
État et autres collectivités publiques	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

10 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Primes d'assurance	152 569		
Honoraires	116 436		
Divers	42 370		
TOTAL	311 375		

11 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Produits constatés d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Néant			
TOTAL			

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RÉSULTAT**1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ			
Ventes de marchandises			0 %
Production vendue biens			0 %
Production vendue services	3 356 327	9 264 740	- 64 %
RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE			
Chiffres d'affaires nets-France	3 356 327	9 264 740	- 64 %
Chiffres d'affaires nets-Export			0 %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 356 327	9 264 740	- 64 %

Il s'agit de la refacturation des prestations 2023 des cadres dirigeants.

2 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Libellé	Charges financières	Produits financiers
Dividendes reçus de Financière SPIE		356 900 347
Intérêts reçus des filiales au titre des prêts société mère		49 600 883
Intérêts sur compte courant de trésorerie avec Financière SPIE		24 147 702
Intérêts sur dettes bancaires	53 112 304	
Swap de taux	- 450 058	
Intérêts bancaires	114	
Dotations financières liées aux coûts d'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite	366 391	
TOTAL	53 028 751	430 648 932

3 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Remboursement réclamation SPIE SA sur IS 2018 et 2019 SPIE Industrie Tertiaire		12 843
Impact contrôle fiscal SPIE Thépault	9 919	
TOTAL	9 919	12 843

4 TRANSFERTS DE CHARGES

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	5 076
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	5 076

Détail des transferts de charges d'exploitation :

- Remboursement de coûts de formation.

Détail des transferts de charges financières :

- Néant.

Détail des transferts de charges exceptionnelles :

- Néant.

5 EFFECTIFS

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif réel au 31/12/2023
	2023	2022	
Ingénieurs et Cadres	9	9	9
Agents de maîtrise			
Employés et techniciens			
Ouvriers			
Autres			
TOTAL	9	9	9

6 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Sous couvert de l'article 24-18 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation	Crédit d'impôts	Retenues à la source
Résultat avant impôts	362 678 601	2 924	0		
Impôts	43 124 279			(50 632 967)	
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	319 554 322	2 924	0	50 632 967	0

Le taux d'impôt effectif au titre de l'année 2023 s'élève à : 25,00 %.

Méthode employée

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant, résultat exceptionnel et participation.

Intégration fiscale

La Société est placée sous le régime d'intégration fiscale du groupe SPIE SA depuis le 1^{er} janvier 2012

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Lors de la sortie du Groupe Intégré d'une filiale signataire de la convention d'intégration fiscale, et quelle que soit la nature de l'évènement motivant cette sortie, la filiale sortante se trouvera de nouveau placée sous le régime de droit commun.

Elle perdra, du fait de son intégration, certaines prérogatives fiscales, telles que la possibilité de report de ses déficits et moins-values à long terme générés pendant l'intégration par l'application des articles 209-1 alinéas 3 et 220 quinquies du CGI.

En conséquence, les parties signataires de la convention se réservent le droit de négocier, lors de la sortie de la filiale, le principe et le montant de l'indemnisation de la filiale sortante.

Compte tenu du bénéfice du Groupe Fiscal en 2023, SPIE SA a comptabilisé une charge d'impôt sur les sociétés de 42 862 897 euros et un produit d'intégration fiscale de 50 632 967 euros

En l'absence d'intégration fiscale, la Société aurait supporté un impôt sur les sociétés du fait de son bénéfice fiscal en 2023.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**1 ENGAGEMENTS DONNÉS**

Cautions bancaires :

- Néant.

Avals, cautions et garanties :

- Néant.

Dépôt subordonné lié à la titrisation :

- Néant.

Autres engagements donnés :

- Néant.

2 ENGAGEMENTS REÇUS

Créances titrisées :

- Néant.

Cautions des fournisseurs :

- Néant.

Effets escomptés non échus :

- Néant.

Subventions d'équilibre :

- Néant.

Actions des administrateurs :

- Néant.

3 GESTION DU RISQUE DE TAUX

Pour optimiser ses coûts et sources de financement, la Société peut souscrire auprès de sa société mère des contrats de garantie de taux.

Montant souscrit au 31 décembre 2023 : 0,00 euro.

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
Néant	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A.TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS À L'EXPLOITATION	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. TOTAL AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. TOTAL ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	0	0	0	0

4 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE LOCATION SIMPLE IMMOBILIÈRE

Néant.

4

5 FISCALITÉ DIFFÉRÉE

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
BASES D'ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT		
Provisions réglementées	39 030 858	39 030 858
Subventions d'investissement		
Écart d'évaluation négatif des titres d'OPVCM		
Écart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	39 030 858	39 030 858
Total passif d'impôt futur	10 081 671	10 081 671
BASES D'ALLÈGEMENT DET LA DETTE FUTURE D'IMPÔT		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	(10 629 588)	(9 703 500)
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Écart d'évaluation positif des titres d'OPVCM		
Écart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	(10 629 588)	(9 703 500)
Total actif d'impôt futur	(2 745 623)	(2 506 414)
SITUATION NETTE	7 336 048	7 575 256
<i>Taux d'impôt :</i>	25,83 %	25,83 %
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	25,00 %	25,00 %
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30 %	3,30 %

6 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS ^{(a) (b)}										
Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)				1 440 669 595	1 440 669 595	565 660 066				
Financière SPIE	678 518	70 251 023	100	1 440 669 595	1 440 669 595	565 660 066			103 040 759	356 900 347
Participations (10 à 50 % du capital) – à détailler										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS NON REPRISES AU A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) ^(c)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL										

(a) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la Société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(b) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la Société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(c) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

7 IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES

La société SPIE SA est la tête de consolidation de l'ensemble des sociétés du groupe SPIE.

8 AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

La Société n'a pas d'opération avec les parties liées à mentionner.

9 AVANTAGES AU PERSONNEL**Annexe 1 : engagement en matière de retraite – provision pour indemnités de départ à la retraite****Évaluation des engagements**

Valeur actuelle totale des engagements au 31/12/2022	17 812 194
Transfert 1 ^{er} janvier	
Valeur actuelle totale des engagements au 01/01/2023	17 812 194
Charge normale de l'exercice	549 964
Charge d'intérêt	613 792
Cotisations versées par les salariés	
Modifications de régime	(2 865)
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Liquidations/Réductions de régime/Licenciements	
Pertes et (gains) actuariels	(998 989)
Prestations payées	(550 582)
Autres	
Valeur actuelle totale des engagements au 31/12/2023	18 975 950
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS	
Valeur de marché des fonds investis au 31/12/2022	7 068 606
Transfert 1 ^{er} janvier	
Valeur de marché des fonds investis au 01/01/2023	7 068 606
Rendement réel des fonds	47 802
Contributions de l'employeur	
Contributions des salariés	
Modifications de régime	
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Prestations payées	
Autres	(550 582)
Valeur de marché des fonds investis au 31/12/2023	6 565 826
CHARGE N	
Charge normale de l'exercice	549 964
Charge d'intérêt	613 792
Rendement attendu des fonds	(247 401)
Amortissement des modifications de régime	
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	9 733
Effet des réductions/liquidations/licenciements	
Coût net sur la période	926 088
Couverture financière	10 857 687
(Pertes) et gains actuariels non reconnus	(230 964)
Coûts des services passés non reconnus	2 865
MONTANT PROVISIONNEL – IAS 19/SOCIAL	10 629 588

Le taux d'actualisation est de 3,25 % et le mode de départ à la retraite est évalué sur le départ volontaire.

4.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société SPIE SA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation de la société Financière Spie

Risque identifié

Les titres de participation détenus par votre société sont constitués exclusivement des titres de la société Financière Spie, sous-holding du groupe, et représentent, en valeur nette, Md€ 1,4 environ, soit plus de 40 % du total de son bilan.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture selon les modalités décrites dans le paragraphe « Titres immobilisés » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Ainsi, le test de dépréciation est basé sur la valeur d'entreprise obtenue par les calculs de l'*Impairment* test du groupe SPIE (méthode « DCF »), la dette nette (hors IFRS16) publiée dans les états financiers consolidés du groupe Spie et les comptes sociaux de la société SPIE SA au 31 décembre 2023. Le cas échéant, une dépréciation serait comptabilisée si la valeur actuelle des titres possédés devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

Le montant très significatif dans le bilan de votre société des titres de participation de la société Financière Spie et le jugement requis dans l'estimation de leur valeur actuelle, nous ont conduits à considérer l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à analyser la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de la valeur actuelle des titres de participation.

Nous avons ainsi :

- apprécié la cohérence des hypothèses et des principales estimations retenues par la direction avec celles examinées lors de nos travaux sur les tests de perte de valeur des *goodwill* des comptes consolidés de votre groupe ;
- contrôlé la prise en compte dans l'évaluation de l'endettement de l'entité considérée ;
- apprécié la cohérence de l'évaluation obtenue avec la valeur boursière de votre société.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SPIE SA par votre assemblée générale du 15 novembre 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par les statuts constitutifs du 27 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, nos cabinets étaient dans la treizième année de leur mission sans interruption, dont neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Bourgeois

4.6 RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ SPIE SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	74 118 118	75 265 695	76 448 142	77 150 832	78 240 013
Nombre d'actions ordinaires existantes	157 698 124	160 139 776	162 655 622	164 150 706	166 468 112
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'action préférentielle (catégorie A)	-	-	-	-	-
Nombre d'action préférentielle (Catégorie B)	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription	-	-			
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Facturation hors taxes	3 233 339	3 146 730	2 819 425	9 264 740	3 356 327
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	67 474 661	75 629 910	1 778 787	52 331 140	363 607 613
Impôts sur les bénéfices (produit intégration fiscale)	34 857 826	16 785 966	19 907 954	16 559 822	7 508 688
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-		-	-	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	101 827 863	91 818 767	20 995 236	68 339 038	370 190 213
Résultat distribué	26 495 770	70 461 330	95 639 527	119 829 731	138 168 209
3. RÉSULTATS PAR ACTIONS					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,65	0,58	0,13	0,42	2,23
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,65	0,57	0,13	0,42	2,22
Dividende attribué à chaque action	0,17	0,44	0,60	0,73	0,83
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employé pendant l'exercice	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 160 176	4 063 824	4 045 480	5 181 809	4 461 684
Montant des cotisations sociales et avantages sociaux de l'exercice	2 345 063	2 005 418	2 063 075	2 685 562	2 700 153

4.7 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

RAPPORT DE GESTION DÉLAI DE PAIEMENT FOURNISSEUR

SPIE SA Exercice au 31/12/2023	Échues				Non échues				Total
	+ 2 mois	1-2 mois	0-1 mois	Total échues	0-1 mois	1-2 mois	+ 2 mois	Total non échues	
Fournisseurs divers			133 154,67	133 154,67	181 749,25	17 847,46		199 596,71	332 751,38
Fournisseurs divers étrangers			0,00	0,00				0,00	0,00
Fournisseurs intra groupe			0,00	0,00				0,00	0,00
Fournisseurs intra groupe étrangers			0,00	0,00				0,00	0,00
Fournisseurs honoraires			0,00	0,00				0,00	0,00
Fournisseurs honoraires étrangers			0,00	0,00				0,00	0,00
Fournisseurs intérimaires			0,00	0,00				0,00	0,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS			133 154,67	133 154,67	181 749,25	17 847,46		199 596,71	332 751,38

Le montant renseigné dans l'annexe sociale de SPIE SA au 31 décembre 2023 sur la ligne « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du tableau « État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice » est de 1 536 663,74 euros.

La différence avec le montant du tableau des dettes ci-dessus, soit 1 201 627,67 euros correspond aux factures non parvenues au 31 décembre 2023 et un solde fournisseur débiteur à l'actif pour un montant de 2 285,29 euros.

SPIE SA Exercice au 31/12/2022	Échues				Non échues				Total
	+ 2 mois	1-2 mois	0-1 mois	Total échues	0-1 mois	1-2 mois	+ 2 mois	Total non échues	
Fournisseurs divers		0,00	0,00	0,00	180 966,58	6 345,34		187 311,92	187 311,92
Fournisseurs divers étrangers				0,00				0,00	0,00
Fournisseurs intra groupe				0,00				0,00	0,00
Fournisseurs intra groupe étrangers				0,00				0,00	0,00
Fournisseurs honoraires				0,00				0,00	0,00
Fournisseurs honoraires étrangers				0,00				0,00	0,00
Fournisseurs intérimaires				0,00				0,00	0,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	180 966,58	6 345,34	0,00	187 311,92	187 311,92

Le montant renseigné dans l'annexe sociale de SPIE SA au 31 décembre 2022 sur la ligne « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du tableau « État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice » est de 1 888 651,29 euros.

La différence avec le montant du tableau des dettes ci-dessus, soit 1 701 339,37 euros correspond aux factures non parvenues au 31 décembre 2022.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENT

Le montant renseigné dans l'annexe sociale de SPIE SA au 31 décembre 2023 sur la ligne « créances clients et comptes rattachés » pour un montant de 1 788,28 € correspond à une facture de 1 424,63 € non échus et une facture de 363,65 € échue depuis plus de trois mois.

-5-

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

RFA

5.1	LES ORGANES DE DIRECTION	239	5.4	AUTRES INFORMATIONS	271
5.2	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION, PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	240	5.4.1	Déclarations relatives aux organes d'administration	271
5.2.1	Composition et diversité	240	5.4.2	Conflits d'intérêts	271
5.2.2	Préparation et organisation des travaux	252	5.4.3	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales	271
5.3	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	258			
5.3.1	Membres du conseil d'administration	258			
5.3.2	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	261			
5.3.3	Attribution d'options de souscription ou d'option d'achat d'actions	268			
5.3.4	Ratio d'équité entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire social et la rémunération moyenne et médiane des salariés de SPIE	270			



DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère et, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent rapport, s'est conformée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (la « **Période 2023 Applicable** ») et se conforme à la date du présent rapport, aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise visées dans le code de gouvernement d'entreprise, des sociétés cotées élaboré par l'Afep et le Medef en décembre 2008 dans sa version mise à jour en décembre 2022 (le « **code Afep-Medef** »).

Le code Afep-Medef peut être consulté sur les sites Internet de l'Afep (www.afep.com) et du Medef (www.medef.com).

5.1 LES ORGANES DE DIRECTION

(A) DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Gauthier Louette exerce les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la Société. Il porte le titre de Président-directeur général. Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2022 et prendra fin en 2026, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les conditions d'exercice de son mandat, en particulier de rémunération, telles que fixées par le conseil d'administration, sont décrites ci-après ainsi qu'au paragraphe 5.3 « Rémunérations et avantages » du document d'enregistrement universel.

(B) MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LIMITATIONS DE POUVOIRS

Mode d'exercice de la direction générale

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général sont réunies depuis la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration. Un tel regroupement constituait en effet pour le conseil d'administration un choix d'organisation adapté à la Société et au Groupe, notamment dans le contexte de l'introduction en Bourse récente de la Société, et le plus cohérent avec le rôle précédemment assumé par l'actuel Président-directeur général au sein du Groupe, notamment son mandat de Président de la Société sous son ancienne forme de société par actions simplifiée.

Lors du renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2022 le conseil d'administration avait communiqué les raisons pour lesquels il a considéré que le regroupement des fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général et sa représentation unifiée vis-à-vis des tiers demeurerait dans les meilleurs intérêts de la Société. Ces raisons ont été détaillées dans le document d'enregistrement universel 2021.

Limitations aux pouvoirs de la direction générale

Le Président-directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société, qu'il représente à l'égard des tiers.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement intérieur du conseil d'administration, il doit obtenir l'autorisation préalable du conseil d'administration au titre des décisions stratégiques suivantes :

- (i) l'approbation ou la modification du plan d'affaires (*business plan*) et du budget (y compris les budgets d'investissement ainsi que le plan de financement y afférent) de la Société, y compris le budget annuel consolidé du Groupe ;
- (ii) tout investissement (à l'exception du paragraphe (iii) ci-dessous) n'ayant pas été approuvé, conformément au paragraphe (i) ci-dessus, dans le cadre du plan d'affaires ou du budget, d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- (iii) toute opération de croissance externe ou de prise de contrôle ou de participation, dès lors que cette opération porte sur une valeur d'entreprise ou de transaction supérieure à 60 millions d'euros (étant entendu que le conseil d'administration devra être informé de toute opération dont la valeur d'entreprise ou de transaction est supérieure à trente millions d'euros (30 000 000)) ;
- (iv) tout lancement d'une activité significative ne rentrant pas dans le périmètre habituel des sociétés du Groupe ou toute décision d'arrêter ou réduire significativement les activités principales du Groupe ;
- (v) la constitution de sûretés (cautions, avals et garanties) par la Société au bénéfice d'un tiers, à l'exception des garanties consenties aux autorités douanières et fiscales dans le cours normal des affaires ;
- (vi) toute décision de participation à un projet engageant une société du Groupe à hauteur d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros, ainsi que la conclusion de tout contrat d'un montant unitaire global supérieur ou égal à 50 millions d'euros ;
- (vii) toute modification des statuts de la Société ;
- (viii) les propositions portant sur tout engagement financier ou toute opération d'endettement ayant pour effet de modifier le ratio dette nette du Groupe tel que déterminé et communiqué aux marchés financiers ;
- (ix) toute décision d'émission de titres de quelque nature que ce soit pouvant donner accès au capital de la Société (y compris plan de stock-options, tout plan d'épargne entreprises ou, plus généralement, tout mécanisme d'intéressement des salariés du Groupe) ;
- (x) toute décision de modifier les conditions de rémunération, fixe, variable, en numéraire ou en nature, du Président-directeur général de la Société ;
- (xi) toute opération de cession d'une société appartenant au Groupe ou de l'une ou de plusieurs de ses principales activités dès lors que cette opération porte sur une valeur d'entreprise ou de transaction supérieure à 50 millions d'euros ou une société ou activité représentant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 150 millions d'euros ; et
- (xii) tout projet de fusion, scission ou apport partiel d'actif impliquant une société du Groupe et une société tierce dès lors que cette opération porte sur une valeur d'entreprise de la société tierce ou une valeur de transaction d'un montant supérieur à 50 millions d'euros ou sur une société tierce ou une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 150 millions d'euros.

(C) COMITÉ EXÉCUTIF

Le Groupe a constitué un comité exécutif qui détermine et met en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe, tout en assurant la cohérence de ses actions. Ce comité se réunit mensuellement et rassemble, les directeurs généraux des principales filiales autour du Président-directeur général de la Société, du directeur administratif et financier, du directeur des ressources humaines et du directeur du développement et du support opérationnel. Il est composé de 12 membres qui reflètent la gouvernance européenne du Groupe.

Sont ainsi membres de ce comité à la date d'enregistrement du présent document d'enregistrement universel : M. Gauthier Louette, Président-directeur général de SPIE SA et Président de SPIE Operations ; M. Jérôme Vanhove, directeur administratif et

financier du Groupe ; M. Christophe Bernhart, directeur général de SPIE Global Services Energy (anciennement SPIE Oil & Gas Services) Mme Lieve Declercq, Directrice générale de SPIE Nederland ; M. Hein Dirix, directeur général de SPIE Belgium ; M. Markus Holzke, directeur général de SPIE Deutschland und Zentraleuropa ; M. Pablo Ibanez, directeur du développement et du support opérationnel du Groupe ; Mme Isabelle Lambert Directrice Responsabilité Sociétale du Groupe ; Mme Séverine Walser Directrice des ressources humaines du Groupe ; M. Pierre Savoy, directeur général de SPIE Schweiz AG, M. Pawel Skowronski, directeur de l'Europe centrale et M. Arnaud Tirmarche, directeur général de SPIE France. À la date du présent document d'enregistrement universel, la proportion de femmes au sein du comité exécutif représente environ 25 %.

5.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION, PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

5.2.1 COMPOSITION ET DIVERSITÉ

5.2.1.1 COMPOSITION

Les statuts de la Société prévoient que le conseil d'administration comprend entre 3 et 18 membres, ne devant pas être âgés de plus de 75 ans (étant précisé que le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction) et nommés pour une durée de quatre ans renouvelables.

Le mandat de chaque administrateur expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat à l'exception des administrateurs représentant les salariés.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration, qui lui-même reçoit les propositions du comité des nominations et des rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire à l'exception des administrateurs représentant les salariés.

Les statuts prévoient en outre que le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, dans la limite d'un nombre maximum de trois, pour une durée de quatre ans renouvelables. À la date du présent document d'enregistrement universel le conseil d'administration ne comporte pas de censeur.

Le conseil d'administration comprend deux administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27-1 du code de commerce. Le premier administrateur salarié est désigné en application du 3 de l'article 225-27-1 III et le deuxième administrateur en application du 4 de l'article 225-27-1 III

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du code de commerce, le conseil d'administration comprend également un administrateur représentant les salariés actionnaires, nommé par

l'Assemblée générale ordinaire parmi les membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions de la Société pour le compte des salariés.

5.2.1.2 DIVERSITÉ

Sur proposition du comité RSE et de la gouvernance, le conseil d'administration a défini lors de sa réunion du 28 juillet 2022 les principes devant s'appliquer à sa composition et à sa diversité ainsi qu'aux comités.

Il s'appuie à ce titre sur les travaux du comité des nominations et des Rémunérations et du comité RSE et de gouvernance.

Des revues sont régulièrement effectuées sur les évolutions pertinentes de la composition du conseil d'administration et de ses comités en fonction de la stratégie du Groupe.

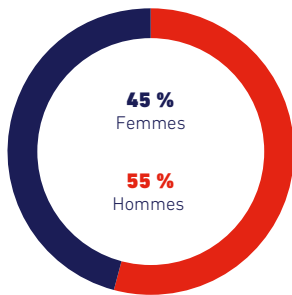
Le Conseil poursuit l'objectif de diversification du conseil d'administration dans le respect du principe légal d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes au sein du Conseil.

Sa composition reflète le caractère international des activités du Groupe en comptant un nombre significatif de membres de nationalité non française notamment en provenance de pays où le Groupe exerce une part significative de ses activités.

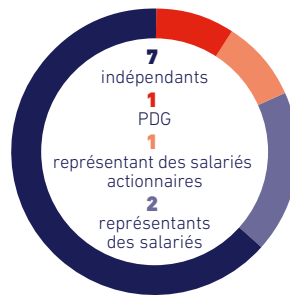
Il nomme des personnes possédant les compétences nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et au suivi de la gestion et des risques en tenant compte des objectifs de diversité en fonction de critères tels que l'âge, les compétences professionnelles et le parcours des membres du conseil d'administration.

Conformément à la loi française, il assure la représentation au conseil d'administration des salariés et des salariés actionnaires.

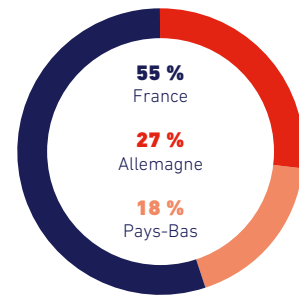
PARITÉ HOMMES / FEMMES



INDÉPENDANCE



INTERNATIONALISATION



Ce qui représente **90% d'indépendants** hors administrateurs salariés et salariés actionnaires et **64% d'indépendants** en tenant compte de tous les administrateurs

Âge moyen **58,5 ANS**

Ancienneté moyenne dans le mandat **5 ANS**

Les tableaux ci-dessous présentent la composition du conseil d'administration à la date du présent document d'enregistrement universel, ainsi que les mandats des membres du conseil d'administration de la Société au cours des cinq dernières.

**GAUTHIER LOUETTE**

Président du conseil d'administration et directeur général

ÂGE : 62 ans
SEXE : M

NATIONALITÉ : Française
ANNÉES DE PRÉSENCE : 13
TAUX DE PRÉSENCE : 100 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 30 août 2011

Renouvellement : 11 mai 2022

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 2 559 283

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Gauthier Louette est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées. Il intègre le Groupe en 1986 et y effectue toute sa carrière professionnelle, comme ingénieur de chantier tout d'abord, puis en tant que directeur de projet, puis directeur des opérations avant d'être nommé, en 1998, directeur général de SPIE Capag, division de SPIE spécialisée dans le pipeline. En 2000, il prend en charge le poste de directeur de la branche Pétrole-Gaz de SPIE. En 2003, il est nommé directeur général de SPIE et Président-directeur général en 2010.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :*Au sein du Groupe :*

- Président de SPIE Operations
- Président de SPIE France
- Président de SPIE Oil & Gas Services
- Président du conseil d'administration de SPIE Belgium
- Président du conseil de surveillance de SPIE GmbH
- Président du conseil de surveillance de SPIE SAG GmbH
- Président du conseil de surveillance de SPIE DZE (ex SPIE Holding GmbH)
- Président du conseil d'administration de SPIE ICS AG
- Membre du conseil de surveillance de SPIE Nederland BV
- Président du conseil d'administration de SPIE Schweiz AG

Hors Groupe : Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :*Au sein du Groupe :*

- Membre du conseil d'administration de SPIE International
- Président-directeur général de SPIE Operations
- Gérant de SPIE Management 2
- Président de SPIE Nucléaire
- *Managing Director* de SPIE Deutschland & Zentraleuropa
- Membre du conseil d'administration de SPIE UK

Hors Groupe : Néant

**RÉGINE STACHELHAUS**

Administratrice indépendante

ÂGE : 68 ans
SEXE : F

NATIONALITÉ : Allemande
ANNÉES DE PRÉSENCE : 10
TAUX DE PRÉSENCE : 100 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 7 juillet 2014

Renouvellement : 11 mai 2022

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 1 500

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Régine Stachelhaus est diplômée en droit de l'université Eberhard-Karls de Tübingen. Elle a débuté sa carrière chez Hewlett-Packard GmbH en 1984, où elle devient directrice générale de 2000 à 2009. En mai 2002, elle est également nommée Vice-présidente d'Imaging and Printing Group (Hewlett-Packard GmbH). Entre 2008 et 2009, elle sort l'organisation d'aide aux enfants UNICEF d'une crise en tant que directrice. Elle est ensuite nommée directrice des ressources humaines, de l'IT et des Achats ainsi que membre du conseil d'administration de la société E.ON SE.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :*Au sein du Groupe :*

- Membre du conseil de surveillance de SPIE DZE (ex SPIE Holding GmbH)

Hors Groupe :

- Membre du conseil de surveillance de Covestro AG Leverkusen Germany (société cotée)
- Membre du conseil de surveillance de Covestro Deutschland AG Leverkusen Germany

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :*Au sein du Groupe :*

- Membre du conseil de surveillance de SPIE GmbH

Hors Groupe :

- Membre du conseil d'administration de Computacenter Hatfield UK (société cotée)
- Membre du conseil de surveillance de Ceconomy AG (société cotée)
- Membre du conseil d'administration de Leoni AG (société cotée)



Peugeot Invest Assets
Administrateur indépendant
représenté par Bertrand Finet

ÂGE : 58 ans
SEXE : M

NATIONALITÉ : Française
ANNÉES DE PRÉSENCE : 6
TAUX DE PRÉSENCE : 79,3 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 25 mai 2018

Renouvellement : 11 mai 2022

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 8 500 000

ADRESSE PROFESSIONNELLE

66, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

BIOGRAPHIE

Peugeot Invest Assets (anciennement FFP Invest) est détenue à 100 % par Peugeot Invest (anciennement FFP), société holding cotée à la Bourse de Paris et majoritairement détenue par le groupe familial Peugeot. Elle est représentée par Bertrand Finet, son directeur général.

Diplômé de l'ESSEC en 1988, Bertrand Finet débute sa carrière en 1991 chez 3i Group où il est nommé Directeur de Participation. Il exerce ses fonctions pendant deux ans à Londres avant d'intégrer la filiale française du groupe. Il est nommé managing director de CVC Capital Partners à Paris en 1996, avant de prendre la direction générale du bureau de Paris de Candover en 2006. Bertrand Finet devient, en 2009, directeur exécutif et membre du comité exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), puis en 2013, directeur exécutif chez Bpifrance, direction Fonds Propres PME et enfin il est nommé directeur exécutif de la direction Mid & Large Cap de Bpifrance en 2015. Il est nommé directeur général de Peugeot Invest (auparavant dénommée FFP) en mai 2020 après avoir été directeur général délégué depuis janvier 2017.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Directeur général de Peugeot Invest (*société cotée*)
- Directeur général de Peugeot Invest Assets
- Administrateur de Peugeot Invest UK (anciennement FFP UK)
- Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au conseil d'administration de Rothschild & Co
- Président de FFP Invest Arb
- Représentant de Peugeot Invest en tant que Président de Peugeot 1810

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Directeur général délégué de Peugeot Invest
- Représentant de Peugeot Invest Assets en tant que Président de Financière Guiraud SAS et membre du conseil de surveillance
- Censeur au conseil d'Asia Emergency Assistance Holdings Pte Ltd
- Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au conseil d'administration de SEB SA (*société cotée*)
- Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au conseil d'administration de Orpéa (*société cotée*)
- Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au conseil d'administration et membre du comité exécutif de LDAP



GABRIELLE VAN KLAVEREN-HESSSEL
Administratrice représentant les salariés actionnaires

ÂGE : 62 ans
SEXE : F

NATIONALITÉ : Néerlandaise
ANNÉES DE PRÉSENCE : 9
TAUX DE PRÉSENCE : 100 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 12 avril 2016

Renouvellement : 10 mai 2023

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 0 (Détenue de parts dans SPIE for You)

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Gabrielle Van Klaveren-Hessel était en poste à la direction financière du groupe néerlandais Electron Holding BV de 1999 à 2001. En 2001, à la suite du rachat de ce groupe par le Groupe, elle est devenue administratrice de la gestion de la paie au sein de SPIE Netherlands puis, en 2009, responsable de la paie. Elle est représentante du FCPE SPIE Actionnariat au sein du conseil d'administration.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe : Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe : Néant

**MICHAEL KESSLER**

Administrateur représentant les salariés

ÂGE : 59 ans**SEXE :** M**NATIONALITÉ :** Allemande**ANNÉES DE PRÉSENCE :** 4**TAUX DE PRÉSENCE :** 100 %**DATE DE 1^{RE} NOMINATION :** 10 novembre 2020

Renouvellement : -

ÉCHÉANCE DU MANDAT

9 novembre 2024

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 1 120**ADRESSE PROFESSIONNELLE**

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Administrateur représentant les salariés, Michael Kessler, est diplômé en administration des affaires et en FM technique. Après avoir passé la première partie de sa carrière chez FUJITSU et le groupe Hochtief, Michael Kessler a rejoint SPIE en 2013 en tant que *Chief Facility Manager* au sein de la filiale allemande du Groupe. Membre du comité d'entreprise SPIE, il a occupé différents postes au sein de la société allemande de codétermination SPIE GmbH. Il a été Président du comité d'entreprise du Groupe en 2018. Il est également Vice-président du conseil de surveillance de SPIE GmbH depuis 2018.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :*Au sein du Groupe :*

- Vice-président du conseil de surveillance de SPIE Efficient Facilities GmbH

Hors Groupe : Néant**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :***Au sein du Groupe :* Néant*Hors Groupe :* Néant**JÉRÔME NIER**

Administrateur Représentant des salariés

ÂGE : 51**SEXE :** M**NATIONALITÉ :** Française**ANNÉES DE PRÉSENCE :** 3**TAUX DE PRÉSENCE :** 100 %**DATE DE 1^{RE} NOMINATION :** 4 janvier 2021

Renouvellement : 15 décembre 2022

ÉCHÉANCE DU MANDAT 14 décembre 2026**NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES :** 0 (Détenion de parts dans SPIE For You)**ADRESSE PROFESSIONNELLE**

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Jérôme Nier est diplômé de l'École Supérieure des Technologies de l'Électronique et de l'Informatique (ESTEI). Après une expérience de près de 10 ans en bureau d'études multi-technique (GECC-AICC), il rejoint le groupe SPIE en octobre 2005 en tant que responsable d'affaires de la filiale SPIE Sud-Est. Responsable du service bâtiment intelligent de la filiale de services numériques de SPIE depuis 2011, Jérôme Nier devient en 2015, responsable du développement de l'activité IoT, consultant *Design Thinking* et référent innovation de cette même filiale. Jérôme Nier est depuis 2019 responsable marketing offres au sein de la direction marketing Groupe.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :*Au sein du Groupe :* Néant*Hors Groupe :* Néant**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :***Au sein du Groupe :* Néant*Hors Groupe :*

- Membre du conseil d'administration de la SBA (Smart Building Alliance for Smart Cities)/Représentant SPIE



SANDRINE TERAN
Administratrice Indépendante

ÂGE : 56
SEXE : F

NATIONALITÉ : Française
ANNÉES DE PRÉSENCE : 3
TAUX DE PRÉSENCE : 100 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 12 mars 2021

Renouvellement : -

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 1 500

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Sandrine Térán est diplômée en finance et fiscalité d'entreprise de l'Université Paris Dauphine. Après un début de carrière chez Ipsen en qualité de responsable risques en charge des taxes et des assurances, elle prend la direction du département Taxes chez Euro Disney. En 2000, Sandrine Térán rejoint Eutelsat en tant que directrice en charge de la fiscalité, du *corporate finance* et de l'audit interne. À ce titre, elle prend notamment part à la privatisation de l'entreprise en 2001 et à son introduction en Bourse en 2005. Sandrine Térán intègre en 2008 le groupe Louis Dreyfus. Durant 8 ans, elle y occupe plusieurs postes clés notamment celui de responsable mondial fiscalité, de secrétaire général, de directrice financière monde, et de directrice générale de Louis Dreyfus Holding. Entre 2017 et 2022, Sandrine Térán exerce le poste de directrice financière du groupe Eutelsat Communications (tout en ayant occupé le poste de directrice des systèmes d'information jusqu'en 2020). Depuis le 1^{er} janvier 2023, Sandrine Térán est membre du Management Board the Optiver Holding B.V. et exerce les fonctions de Directrice Financière Groupe au sein d'Optiver.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Administrateur de Burelle SA (société cotée)
- Membre du Management Board de Optiver Holding B.V.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Membre du conseil d'administration d'Eutelsat Italia
- Gérant d'Euro Broadband Infrastructure SARL
- Gérant d'Euro Broadband Retail SAR
- Membre du conseil d'administration d'Eutelsat Middle East
- Membre du conseil d'administration d'Euro Broadband Services S.R.L.
- Membre du conseil d'administration de OneWeb Holdings Limited
- Membre du conseil d'administration d'Eutelsat International Ltd
- Membre du conseil d'administration d'Eutelsat Inc
- Membre du conseil d'administration de Fransat
- Membre du conseil d'administration de Skylogic SpA
- Membre du conseil d'administration de Satélites Mexicanos SA de CV
- Membre du conseil d'administration d'Eutelsat polska
- Membre du conseil d'administration de Konnect Broadband Tanzania Ltd
- Membre du conseil d'administration de Bigblu Operations Limited
- Membre du conseil d'administration de Broadband4Africa
- Membre du conseil d'administration d'Eutelsat UK Ltd
- Membre du conseil d'administration d'Eutelsat Asia PTET



PATRICK JEANTET
Administrateur Indépendant
Administrateur Référent

ÂGE : 63
SEXE : M

NATIONALITÉ : Française
ANNÉES DE PRÉSENCE : 3
TAUX DE PRÉSENCE : 100 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 12 mai 2021

Renouvellement : -

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 1 500

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, Patrick Jeantet a débuté sa carrière en 1985 dans le secteur du génie civil et de la construction au sein des groupes Bouygues et Vinci, occupant principalement des fonctions à l'international. En 1997, il rejoint le secteur de l'eau en intégrant International Water, filiale de Bechtel, d'abord à Manille puis à Londres, en tant que directeur des opérations. En 2005, Patrick Jeantet intègre Keolis, d'abord en tant que directeur général délégué International puis en tant que directeur exécutif France. En 2013, il devient directeur général délégué du groupe Aéroports de Paris. Président délégué du directoire de la SNCF et Président-directeur général de SNCF Réseau de 2016 à 2020, Patrick Jeantet a occupé les fonctions de Président du directoire du groupe Keolis de février à juin 2020.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Président du conseil d'administration de Boreal Holding AS
- Président de PJ Consulting SASU
- Administrateur de la société OC'VIA

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Président délégué du directoire de la SNCF
- Président-directeur général, SNCF Réseau
- Président du directoire, Groupe Keolis SAS



TRUDY SCHOOLENBERG
Administratrice Indépendante

ÂGE : 65
SEXE : F

NATIONALITÉ : Néerlandaise
ANNÉES DE PRÉSENCE : 2
TAUX DE PRÉSENCE : 100 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 8 novembre 2021

Renouvellement : 11 mai 2022

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 1 500

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Trudy Schoolenberg est diplômée d'un master en ingénierie et d'un doctorat en Sciences Techniques de l'université technologique de Delft (Pays-Bas). Entrée chez Shell en 1989 en tant que chef de projet, elle poursuit sa carrière au sein du groupe Shell en occupant diverses responsabilités dans le domaine de la R&D. En 2003, Trudy Schoolenberg est nommée directrice de production de la raffinerie de Pernis (Pays-Bas), la plus importante d'Europe et l'une des plus importantes au monde. Elle devient alors directrice générale stratégie & portefeuille de Shell Chemicals en 2008. Par la suite, elle rejoint en 2010 Wärtsilä, groupe finlandais spécialisé dans les systèmes de production d'énergie terrestres et marins, en tant que Vice-présidente R&D mondiale. Depuis 2011, Trudy Schoolenberg est également membre de plusieurs conseils d'administration, dont ceux de COVA (agence néerlandaise de stockage de pétrole), de Spirax-Sarco (entreprise d'ingénierie) et de Low & Bonar (matériaux de performance). De 2013 à 2016, elle est sollicitée pour occuper son dernier poste de direction chez Akzo Nobel, où elle dirige les activités de R&D et de fabrication d'une des divisions du Groupe.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Présidente du conseil d'administration de Accsys Technologies plc
- Membre du conseil d'administration de Elementis plc (société cotée)
- Membre du conseil d'administration de TI Fluid Systems (société cotée)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Membre du conseil d'administration de Spirax Sarco Engineering plc
- Membre du conseil d'administration de Low and Bonar plc
- Membre du conseil d'administration de Avantium N.V. (société cotée)
- Membre du conseil de surveillance de COVA



Bpifrance INVESTISSEMENT
Administratrice indépendante
représenté par Adeline Lemaire

ÂGE : 43
SEXE : F

NATIONALITÉ : Française
ANNÉES DE PRÉSENCE : 2
TAUX DE PRÉSENCE : 83,3 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 4 mars 2022

Renouvellement : 10 mai 2023

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 9 116 194

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

Bpifrance Investissement, société de gestion du fonds Lac 1, est représentée par Adeline Lemaire, Directrice exécutive en charge des Fonds de fonds. Diplômée de l'ESSEC en 2003, Adeline Lemaire a débuté son parcours professionnel au sein de l'Agence française de développement comme chef de projet pour des financements de projets d'infrastructures et développement urbain, d'abord à Dakar puis depuis le siège parisien. Elle rejoint en 2008 l'équipe *Private equity* de Proparco au sein de laquelle elle mène des transactions de prises de participations directes et dans des fonds d'investissement en Afrique et en Asie. En 2014, elle intègre la Direction des Fonds de fonds de Bpifrance Investissement d'abord comme directrice d'investissement au sein du pôle Fonds d'innovation, puis du pôle Fonds Small Cap dont elle prend la direction en janvier 2019. Elle devient Directrice Exécutive le 2 janvier 2023.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Représentant permanent au sein du conseil de surveillance de CAPAGRO
- Représentant permanent au sein du conseil d'administration de CITA Investissement

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Représentant permanent au sein du conseil de surveillance de CAPAGRO
- Directrice d'investissement, Direction des Fonds de fonds/pôle Innovation de Bpifrance Investissement
- Directrice d'investissement senior, Direction des Fonds de fonds/pôle Small Cap de Bpifrance Investissement
- Membre du conseil de surveillance d'Agro Invest
- Managing Director en charge du pôle Fonds Small Cap au sein de la Direction des Fonds de fonds de Bpifrance Investissement



CHRISTOPHER DELBRÜCK
Administrateur indépendant

ÂGE : 57
SEXE : H

NATIONALITÉ : Allemande
ANNÉES DE PRÉSENCE : 2
TAUX DE PRÉSENCE : 100 %

DATE DE 1^{RE} NOMINATION : 11 mai 2022

Renouvellement : -

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 1 500

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise, France

BIOGRAPHIE

M. Christopher Delbrück est titulaire d'une maîtrise de la Harvard Kennedy School of Government et, outre sa langue maternelle, l'allemand, il parle couramment l'anglais et le suédois. M. Christopher Delbrück a commencé sa carrière au Boston Consulting Group. Ayant rejoint E.ON SE en 2002, il est devenu directeur financier (2007) de l'unité de marché suédoise, passant au total 5½ ans en Suède, et directeur financier (2010) et directeur général (2013) de la division commerciale d'E.ON. De 2016 à 2019, il occupe les fonctions de directeur financier d'Uniper SE, après la scission d'E.ON. De 2019 à 2020, il est directeur financier de Lilium GmbH, une start-up dans le domaine de la mobilité aérienne régionale, actuellement cotée au NASDAQ. M. Christopher Delbrück est actuellement membre du conseil d'administration et administrateur non exécutif du groupe VSB, de Biogeen Group, de Bonroy Petchem, Ltd. et de Maschinenfabrik Reinhausen GmbH.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Président du conseil d'administration de VSB Group
- Président du conseil d'administration de Biogeen Group
- Membre du conseil d'administration de Bonroy Petchem, Ltd
- Président du conseil d'administration de Maschinenfabrik Reinhausen GmbH

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS :

Au sein du Groupe : Néant

Hors Groupe :

- Membre du conseil d'administration de Green DC AB
- Directeur financier de Lilium GmbH
- Directeur financier de Uniper SE

5.2.1.3 ÉVOLUTIONS DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le tableau suivant reflète la composition du conseil d'administration au cours de la Période 2023 Applicable :

Nom	Âge	Sexe	Nationalité	Date de nomination/ renouvellement	Date de première nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil d'administration (années)	Mandats exercés hors de la Société dans des sociétés côtées	Fonction principale exercée au sein du Groupe
ADMINISTRATEURS									
Gauthier Louette	62	M	Française	11 mai 2022	30 août 2011	2026	13	N/A	Président-directeur général
Jérôme Nier	51	M	Française	15 décembre 2022	4 janvier 2021	2027	3	N/A	Administrateur représentant les salariés Responsable marketing offres au sein de la direction marketing Groupe (d)
Michael Kessler	59	M	Allemande	10 novembre 2020	10 novembre 2020	2024	4	N/A	Administrateur représentant les salariés Chief Facility Manager chez SPIE GmbH
Gabrielle van Klaveren-Hessel	62	F	Néerlandaise	10 mai 2023	12 avril 2016	2027	9	N/A	Administratrice représentant les salariés actionnaires Responsable paie chez SPIE Nederland
Régine Stachelhaus	68	F	Allemande	11 mai 2022	7 juillet 2014	2026	10	Membre du conseil de surveillance de Covestro AG	Administratrice indépendante ^(a)
Peugeot Invest Assets ^(c)	-	-	Français	11 mai 2022	25 mai 2018	2026	6	Directeur général de Peugeot Invest	Administrateur indépendant ^(a)
Sandrine Teran	56	F	Française	12 mars 2021	12 mars 2021	2025	3	Administrateur de Burelle SA	Administratrice indépendante ^(a)
Patrick Jeantet	63	M	Français	12 mai 2021	12 mai 2021	2025	3	N/A	Administrateur indépendant ^(a) Administrateur référent ^(b)
Trudy Schoolenberg	65	F	Néerlandaise	11 mai 2022	8 novembre 2021	2026	2	Membre du conseil d'administration de Elementis Plc	Administratrice indépendante ^(a)
Bpifrance investissement ^(d)	-	-	Française	10 mai 2023	4 mars 2022	2027	2	N/A	Administratrice indépendante ^(a)
Christopher Delbrück	57	M	Allemande	11 mai 2022	11 mai 2022	2026	2	N/A	Administrateur indépendant ^(a)

(a) S'agissant de l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, cf. infra.

(b) S'agissant des missions de l'administrateur référent, cf. supra.

(c) Représentée par M. Bertrand Finet.

(d) Représentée par Mme Adeline Lemaire.

La composition du conseil d'administration reflète en premier lieu les engagements conclus entre la Société et certains actionnaires (voir paragraphe 6.1.2.1 du présent document d'enregistrement universel).

5.2.1.4 OBLIGATIONS DE DÉTENTION D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article 7.4 du règlement intérieur du conseil d'administration, chaque membre du conseil qui perçoit une rémunération en tant qu'administrateur doit acquérir dans la première année de sa nomination au moins 1 500 actions de la Société et détenir ce nombre minimum d'actions pendant la durée de son mandat.

Cette obligation ne s'applique pas aux membres du conseil qui ne perçoivent pas de rémunération en qualité d'administrateur ou qui ont renoncé à la percevoir par notification écrite au Président du conseil. Toutefois à la date d'enregistrement du présent document, l'ensemble des administrateurs détiennent directement ou indirectement (au travers de plans d'actionnariat salarié) des titres de la Société.

5.2.1.5 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les critères d'indépendance retenus par le conseil d'administration sont ceux énoncés au paragraphe 9 du code Afep-Medef.

Ces critères sont :

Numéro	Critère
1	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes (i) salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, (ii) salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ou (iii) salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.
2	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
3	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement (i) significatif de la Société ou du Groupe, ou (ii) pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité (ni être lié directement ou indirectement à une telle personne).
4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
5	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années.
6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans, la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervenant à la date des douze ans.
7	Ne pas, pour un dirigeant mandataire social non exécutif, percevoir une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.
8	Ne pas détenir 10 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société, ou représentant une personne morale détenant une telle participation.

Le comité RSE et de la gouvernance a procédé le 27 novembre 2023 à l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs du conseil au regard des critères définis par le code Afep-Medef.

Les conclusions du comité RSE et de la gouvernance ont été présentées au conseil d'administration lors de sa réunion du 19 décembre 2023.

En application de l'article 10.5.1 du code, le directeur général, les représentants des salariés et le représentant des salariés actionnaires ont été exclus de cet examen car ils ne peuvent être qualifiés d'indépendants.

Les administrateurs suivants ont été qualifiés d'indépendants par le conseil à la suite du rapport du comité : M. Patrick Jeantet, Mme Régine Stachelhaus, Mme Trudy Schoolenberg, Mme Sandrine Téran, Peugeot Invest Assets représenté par M. Bertrand Finet, Bpifrance investissement représenté par Mme Adeline Lemaire et M. Christopher Delbrück.

Concernant Mme Régine Stachelhaus, sa position comme membre du conseil de surveillance de SPIE Deutschland et Zentraleuropa (anciennement SPIE Holding GmbH) depuis novembre 2017 (après avoir été membre du conseil de surveillance de SPIE GmbH) ne crée aucun conflit d'intérêts. Seuls des sujets locaux sont examinés par le conseil de surveillance qui n'ont aucune influence sur les sujets examinés et les décisions à prendre au sein du conseil de SPIE SA. Dès lors, cette qualité de membre n'affecte pas son indépendance de jugement au sein du conseil de SPIE SA et justifie sa qualification d'administratrice indépendante.

Une attention particulière a été accordée aux relations d'affaires clés potentielles lors de la qualification des administrateurs en tant qu'indépendants. Le comité RSE et de la gouvernance et le conseil d'administration ont conclu que SPIE n'entretient pas de relations d'affaires majeures avec des sociétés au sein desquelles ces administrateurs exercent une fonction ou un mandat qu'il soit exécutif ou non exécutif (comme par exemple des clients, fournisseurs, banques d'affaires ou consultants de la société). Concernant de nouveaux mandats exercés par des administrateurs en 2023, il a été noté que Peugeot Invest Assets représenté par Bertrand Finet a rejoint le conseil de surveillance de Rothschild & Co, une banque d'affaires.

Toutefois, en l'absence de toute relation d'affaires entre la Société et Rothschild & Co, cette nomination ne crée aucun risque de conflit d'intérêts.

Le comité a également observé que :

- qu'il n'existe pas de contrat de service entre la Société et ces administrateurs ;
- qu'aucun des administrateurs indépendants n'a exercé une durée de mandat supérieure à 12 ans ce qui est conforme à la durée maximale prévue par le code Afep-Medef.

Concernant Peugeot Invest Assets et Bpifrance Investissement, leur participation respective dans la Société et leurs droits de vote restent inférieur au seuil de 10 % mentionné par le code Afep-Medef dans sa recommandation 10.7. En outre, au regard des critères du Code, ce ne sont pas des actionnaires qui sont en mesure d'exercer un contrôle sur la Société, seul ou de concert avec d'autres actionnaires. Le représentant de Peugeot Invest Assets, M. Bertrand Finet, ainsi que le représentant de Bpifrance Investissement, Mme Adeline Lemaire, répondent également aux critères d'indépendance définis par le code Afep-Medef.

À la date d'enregistrement du présent Document, le conseil d'administration compte sept administrateurs indépendants.

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8
Gauthier Louette ^(a)	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jérôme Nier ^(b)	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Michael Kessler ^(b)	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gabrielle van Klaveren ^(b)	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Régine Stachelhaus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Peugeot Invest Assets (Bertrand Finet)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sandrine Teran	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Patrick Jeantet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Trudy Schoolenberg	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bpifrance Investissement (Adeline Lemaire)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Christopher Delbrück	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

(a) Critère 1 non rempli car dirigeant exécutif de la Société.

(b) Critère 1 non rempli car salarié de la Société.

5.2.1.6 COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Le comité RSE et de la gouvernance a mis en place une matrice des compétences des membres du conseil qui est ponctuellement communiquée au conseil d'administration pour revue.

Pour chaque administrateur il a ainsi été évalué son expérience et niveau de compétences sur une série de critères pour apprécier l'expertise qu'il contribue à apporter au conseil.

À la date d'enregistrement du document d'enregistrement universel le nombre d'administrateurs compétents par critère s'établit comme suit :

Compétence	Définition	Nombre d'administrateurs
Services techniques en dehors de SPIE	Expérience opérationnelle dans les services techniques tels que l'ingénierie, compétences professionnelles pour la conception, l'installation, la maintenance des sites et des équipements.	6
Énergie	Activité professionnelle dans des entreprises du secteur de l'énergie : pétrole et gaz, nucléaire, énergies renouvelables. S'applique aux producteurs/opérateurs d'énergie et aux entreprises de services/fournisseurs du secteur de l'énergie.	6
Digital	Responsabilités exercées au sein d'une entreprise ICT, <i>Chief Digital Officer</i> rôle de <i>management</i> supérieur dans l'IT, gestion de projets digitaux significatifs.	7
International	Expérience au sein d'une entreprise internationale et exposition significative à un environnement de travail international, maîtrise de plusieurs langues.	8
Operations	Expérience de directeur général ou directeur des opérations d'une entreprise ou d'une unité commerciale importante, ou gestionnaire d'un grand projet industriel/de construction.	6
Finance	Exercice de fonctions significatives dans la finance d'une entreprise ou d'un fonds d'investissement, associé au sein d'un cabinet d'audit.	4
RSE	Compétences dans au moins 2 des 3 domaines RSE : Environnement, Ressources Humaines, Gouvernance.	8
Fusions/acquisitions	Rôle significatif dans la réalisation d'acquisitions ou dans l'intégration d'entreprises acquises.	6

5.2.1.7 ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

Le règlement intérieur prévoit que la nomination d'un administrateur référent est obligatoire lorsque les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général sont réunies et facultative dans le cas contraire.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations a nommé le 12 mai 2021 M. Patrick Jeantet en qualité d'administrateur référent. Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Aux termes du règlement intérieur, l'administrateur référent remplit les fonctions suivantes :

- *fonctionnement du conseil* : l'administrateur référent assiste le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du conseil et de ses comités et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne. Il est le point de contact privilégié des actionnaires, en particulier ceux qui ne sont pas représentés au conseil d'administration, concernant les questions de gouvernement d'entreprise.

- Il a par ailleurs pour mission d'apporter au conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes sociaux de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le conseil est appelé à délibérer. Dans ce cadre, il veille à ce que les membres du conseil soient en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possible en s'assurant qu'ils bénéficient d'un haut niveau d'information en amont des réunions du conseil ;
- *évaluation de la direction générale et du conseil* : l'administrateur référent réunit périodiquement, et au moins une fois par an, les dirigeants mandataires sociaux non exécutifs, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ou internes. Une évaluation du fonctionnement du conseil est effectuée annuellement. Lors de ces revues, les performances du Président-directeur général sont évaluées ;
- *gestion des conflits d'intérêts* : l'administrateur référent, en tant que de besoin, peut faire des recommandations au comité RSE et de la gouvernance et au conseil d'administration sur la gestion des éventuels conflits d'intérêts qu'il a pu déceler ou dont il a été informé.

5.2.1.8 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Conformément aux dispositions du 2^e alinéa de l'article L. 225-39 du code de commerce, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 11 mars 2021, a mis en place une procédure pour l'évaluation annuelle des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Dans le cadre de cette évaluation, le conseil d'administration qui se réunit à l'occasion de l'examen des comptes annuels effectue une revue des critères de détermination des conventions courantes conclues à des conditions normales afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés et sont conformes aux pratiques de marché et analyse plus particulièrement le caractère normal des conditions financières des conventions qu'il évalue. Les conventions ne répondant plus auxdits critères, reclassées par conséquent en conventions réglementées, sont alors soumises à l'autorisation du conseil d'administration. Le conseil du 6 mars 2024 a procédé à ladite revue, néanmoins sans conclure qu'une modification de la procédure susvisée était nécessaire.

5.2.1.9 SÉLECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration avait précisé en 2021 son processus de sélection de nouveaux administrateurs indépendants (hors représentants permanents des administrateurs-personnes morales) avec les contributions des comités RSE et de la gouvernance et du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité RSE et de la gouvernance, en charge de tenir à jour la matrice des compétences du conseil, examine les compétences qui seraient impactées par les départs d'administrateurs et les éléments de diversité et les compétences qu'il conviendrait de renforcer par l'arrivée de nouveaux administrateurs. Il émet ses recommandations au comité des nominations et des rémunérations. Ce dernier complète ces éléments en définissant par exemple les qualités personnelles attendues des administrateurs et procède avec l'aide d'un consultant externe à une sélection de candidats pour émettre ses recommandations au conseil d'administration.

Ce processus de sélection a été intégré au règlement intérieur du conseil d'administration.

5.2.2 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

5.2.2.1 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Règlement intérieur

Le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur à l'occasion de l'introduction en Bourse de la Société, dont la version en vigueur à la date du présent rapport a été adoptée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mars 2024. Le règlement intérieur précise les règles et modalités de fonctionnement du conseil d'administration, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des statuts de la Société. Sont également prévus, en annexe au règlement intérieur du conseil d'administration, les règlements intérieurs respectifs des trois comités du conseil.

Conformément à l'article 2.2 du code Afep-Medef, le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site de la Société (www.spie.com).

Missions du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il doit notamment donner son accord préalablement à la mise en œuvre de certaines décisions stratégiques spécifiques (cf. *infra*).

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration veille au bon gouvernement d'entreprise de la Société et du Groupe, dans le respect des principes et pratiques de responsabilité sociétale du Groupe et de ses dirigeants et collaborateurs.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit les modalités de réunion du conseil. Ainsi, le conseil d'administration est convoqué par son Président, l'administrateur référent ou l'un de ses membres, par tout moyen, même verbalement. Les convocations peuvent être transmises par le secrétaire du conseil d'administration.

L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion. Après avis préalable de l'administrateur référent peut, le cas échéant après consultation des Présidents de comités, demander à ce que l'ordre du jour soit modifié ou que des points particuliers y soient automatiquement inscrits.

Le conseil d'administration se réunit au moins huit (8) fois par an et, à tout autre moment, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le Président ; en cas d'absence du Président, elles sont présidées par l'administrateur référent ou, en l'absence de ce dernier, par un membre du conseil désigné par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés. Sont réputés présents, pour les calculs du quorum et de la majorité, les membres participant aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Chaque réunion du conseil d'administration et des comités doit être d'une durée suffisante afin de débattre utilement et de manière approfondie de l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le règlement intérieur du conseil d'administration rappelle également les obligations incombant aux membres du conseil d'administration, telles qu'elles sont décrites dans le code Afep-Medef.

Le règlement prévoit notamment que les membres du conseil d'administration peuvent bénéficier, lors de leur nomination, d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leurs métiers et leur secteur d'activité et qu'ils peuvent ponctuellement entendre les principaux dirigeants de la Société, lesquels peuvent être appelés à assister aux réunions du conseil d'administration.

Il est prévu enfin que le conseil d'administration est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société et du Groupe et que le Président-directeur général communique de manière permanente aux administrateurs toute information concernant la Société dont il a connaissance et dont il juge la communication utile ou pertinente.

Dans ce cadre, le Groupe communique mensuellement aux membres du conseil d'administration un rapport sur l'activité et la situation financière du Groupe. Le conseil d'administration et les comités ont en outre la possibilité d'entendre des experts dans les domaines relevant de leur compétence respective.

Travaux du conseil d'administration

Au cours de la Période 2023 Applicable, les principaux sujets dont le conseil d'administration a été saisi ont notamment concerné

- la revue de la stratégie du Groupe ;
- l'arrêté des comptes consolidés annuels 2022 et semestriels 2023 et l'examen et l'approbation du rapport financier annuel et semestriel et de la communication liée aux résultats annuels et semestriels ;

- la présentation de la situation opérationnelle du Groupe, ainsi que la situation financière, la trésorerie et les engagements du Groupe, et notamment l'examen et l'approbation de la communication liée aux résultats du premier et troisième trimestre 2023 ainsi que l'examen des prévisions actualisées à fin 2023 et l'approbation du budget 2024 ;
- le suivi de la situation du Groupe en termes de sécurité ;
- l'autorisation de la conclusion de contrats commerciaux importants concernant des projets supérieurs à 50 millions d'euros ;
- les discussions sur les acquisitions réalisées ou envisagées par le Groupe ainsi que les cessions, et notamment l'autorisation de la conclusion de toutes acquisitions importantes portant sur une valeur d'entreprise ou de transaction supérieure à 30 millions d'euros. Le conseil a notamment examiné et approuvé le projet d'acquisition du groupe Robur en Allemagne ;
- le gouvernement d'entreprise, notamment l'évaluation de l'indépendance et des compétences des administrateurs, la validation du plan de continuité et de succession des membres du comité exécutif et plus particulièrement du Président-directeur général sur propositions du comité des nominations et des rémunérations ainsi que diverses questions d'organisation et d'information du conseil d'administration et des comités ;
- la revue annuelle des actions entreprises pour accroître la cybersécurité ;
- des sujets liés à la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et l'intégration de critères dans des éléments de rémunération, le progrès réalisés dans la réduction de l'empreinte carbone ;
- le suivi de la réalisation d'objectifs pour la présence de femmes dans les instances dirigeantes (voir section 3.5.2 *infra*) ;
- l'examen des risques du changement climatique sur l'activité de l'entreprise (voir section 3.5.1 *infra*) ;
- la revue de la conformité aux exigences de la loi Sapin 2.

Les rapports des réunions des comités d'audit, RSE et de la gouvernance et des nominations et des rémunérations qui se sont tenus au cours de la Période 2023 Applicable (cf. *infra*) ont également été présentés au conseil d'administration.

Fréquence des réunions du conseil d'administration et taux moyen de participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et des comités sur la Période 2023 Applicable

Au cours de la Période 2023 Applicable, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois. 40 % des réunions se sont tenues en présentiel.

Le taux moyen de présence au conseil d'administration en personne ou par mandataire des administrateurs au cours de la Période 2023 Applicable a été de 96,4 %. Ce taux moyen incluant le conseil et les comités s'élève à 96,6 %. Le tableau des participations individuelles aux réunions du conseil d'administration et des comités figure ci-dessous (en taux de présence) :

	Conseil d'administration (10 réunions)	Comité d'audit (6 réunions)	Comité RSE et gouvernance (4 réunions)	Comité des nominations et des rémunérations (3 réunions)
Gauthier Louette	100 %			
Gabrielle van Klaveren-Hessel	100 %	100 %		
Jérôme Nier	100 %			100 %
Michael Kessler	100 %		100 %	
Peugeot Invest Assets représentée par Bertrand Finet	70 %	100 %		100 %
Régine Stachelhaus	100 %		100 %	100 %
Sandrine Teran	100 %	100 %		
Patrick Jeantet	100 %		100 %	100 %
Trudy Schoolenberg	100 %		100 %	
Bpifrance représentée par Adeline Lemaire	90 %		50 %	
Christopher Delbrück	100 %	100 %		

5.2.2.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration a mis en place trois comités, le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations, et le comité RSE et de la gouvernance, en vue de l'assister dans certaines de ses missions et de concourir efficacement à la préparation de certains sujets spécifiques soumis à son approbation. Chacun de ces comités est doté d'un règlement intérieur (annexé au règlement intérieur du conseil d'administration) et présente au conseil d'administration ses rapports et recommandations. Les réunions des comités du conseil d'administration font l'objet de comptes rendus qui sont communiqués aux membres du conseil d'administration.

Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres. À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité d'audit sont : Mme Sandrine Téran (Présidente, administratrice indépendante) Mme Gabrielle van Klaveren-Hessel (administratrice représentant les salariés actionnaires) M. Bertrand Finet, représentant de Peugeot Invest Assets (administrateur indépendant), et M. Christopher Delbrück (administrateur indépendant).

Conformément à la recommandation 15.1 du code Afep-Medef, l'administrateur représentant les actionnaires salariés n'est pas pris en compte pour déterminer le pourcentage d'administrateurs indépendants.

La composition du comité d'audit est ainsi conforme aux recommandations du code Afep-Medef avec plus de deux tiers de membres indépendants.

La durée du mandat des membres du comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration (cf. *supra*). Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Du fait de leur expérience professionnelle en qualité de directrice ou directeur financier au sein de grandes sociétés, Mme Sandrine Téran et M. Christopher Delbrück peuvent être qualifiés d'experts pour les compétences financières et comptables.

M. Bertrand Finet dispose de telles compétences en raison de responsabilités importantes exercées au sein de fonds d'investissement de premier plan.

Mme Gabrielle Van Klaveren ayant débuté sa carrière professionnelle au sein d'une direction financière d'une société et grâce à des formations, dispose également de ces compétences. Elle a notamment suivi en 2023 une formation de deux journées de l'Erasmus School of Economics spécialement destinée aux membres de comités d'audit.

Missions du comité d'audit

La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, le comité d'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société ; et
- suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit rend compte régulièrement de l'exercice de ses missions au conseil d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels.

Travaux du comité d'audit

Au cours de la Période 2023 Applicable, le comité d'audit s'est réuni 6 fois, pour discuter des principaux sujets suivants :

- examen des comptes consolidés annuels 2022 et semestriels 2023, du rapport financier semestriel et de la communication liée aux résultats semestriels ;
- examen de la communication liée aux résultats du 1^{er} et 3^e trimestre 2023 ;
- présentation des conclusions des rapports des commissaires aux comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit et d'examen de l'environnement du contrôle interne du Groupe ;
- revue de la feuille de route 2023-2024 de la direction du contrôle des risques et de l'audit interne ;
- revue de la campagne 2023 d'évaluation du contrôle interne au sein du Groupe ;
- revue des principaux facteurs de risques ;
- revue du programme d'audit interne 2023-2024 ;
- revue des missions d'audit réalisées en 2023 ;
- revue du règlement intérieur du comité d'audit ;
- suivi des autorisations préalables des services non-audit réalisés par les commissaires aux comptes de la Société.

Le conseil d'administration ayant décidé d'examiner directement les risques extra-financiers en décembre 2023 et au cours du premier trimestre 2024 pour développer, entre autres, la connaissance des enjeux liés à RSE de l'ensemble des administrateurs, ce point n'a pas fait partie cette année des travaux du conseil d'audit pour éviter toute redondance

Dans le cadre de ses travaux, le comité d'audit auditionne régulièrement le directeur administratif et financier du Groupe, le directeur du contrôle des risques et de l'audit interne du Groupe et les commissaires aux comptes et plus ponctuellement d'autres responsables de fonctions internes à l'entreprise.

Le taux moyen de présence des membres du comité d'audit au cours de la Période 2023 Applicable a été de 100 %.

Comité RSE et de la gouvernance

Composition

Le comité RSE et de la gouvernance est composé d'au moins trois membres. À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité RSE et de la gouvernance sont : Mme Régine Stachelhaus (Président et administratrice indépendante), Mme Trudy Schoolenberg (administratrice indépendante), Mme Adeline Lemaire, représentante de Bpifrance Investissement (administratrice indépendante), Patrick Jeantet (administrateur indépendant) et M. Michel Kessler (administrateur).

Le comité RSE et de la gouvernance est ainsi composé de cinq membres, dont une majorité d'indépendants.

La présence au comité de Patrick Jeantet qui occupe également la fonction de Président du comité des nominations et des rémunérations contribue à la collaboration entre les deux comités sur des sujets communs tels que les critères de sélection de nouveaux administrateurs ou la définition d'objectifs liés à la RSE dans la rémunération du Président-directeur général.

La durée du mandat des membres du comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration (cf. *supra*). Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Missions du comité RSE et gouvernance

Le comité RSE et gouvernance est un comité spécialisé du conseil d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans les sujets de gouvernance et de RSE.

Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

- évaluation annuelle de l'indépendance des membres du conseil d'administration ;
- examen des compétences des administrateurs ;
- processus d'évaluation du conseil d'administration ;
- revue des politiques et votes des investisseurs ;
- revue des sujets RSE.

Le comité se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins trois fois par an, préalablement à la réunion du conseil d'administration.

Travaux du comité RSE et gouvernance

Au cours de la Période 2023 Applicable, le comité RSE et gouvernance (anciennement comité des nominations et de la gouvernance) s'est réuni 4 fois, pour discuter des principaux sujets suivants :

- évaluation annuelle de l'indépendance des membres du conseil d'administration ;
- revue des résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et recommandations au conseil d'administration ;
- revue de la matrice des compétences au sein du conseil d'administration ;
- examen des observations faites par des investisseurs et des agences de conseil de vote sur la gouvernance de la Société ;
- examen de la politique de mixité au sein d'instances dirigeantes avec suivi de la réalisation d'objectifs au conseil d'administration ;
- examen de la perception des agences de notation et des investisseurs de la RSE chez SPIE et des axes d'amélioration ;
- examen de la réalisation d'objectifs RSE notamment en matière environnementale et de la réalisation d'objectifs en matière de diversité.

Le comité a également consacré un temps significatif lors de ses réunions aux enjeux de la compétence et formation des administrateurs à la RSE dont le changement climatique. Il a procédé à un premier recensement des expériences des administrateurs et a proposé la mise en place d'actions concrètes pour développer les connaissances du conseil d'administration de manière collective. Ces propositions ont été validées et mises en œuvre par le conseil d'administration. Ainsi lors de la visite de sites annuelle par le conseil, l'accent a été mis sur des projets contribuant à la transition énergétique et réduction de l'empreinte carbone. Le Conseil a également dans l'agenda de ses réunions une revue des risques du changement climatique sur les activités

de la Société et la revue des extra-financiers. D'autres actions seront proposées par le comité au cours de l'année 2024.

Le taux moyen de présence des membres du comité au cours de la Période 2023 Applicable a été de 90 %.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres, dont trois membres sont des membres indépendants du conseil d'administration. À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité sont : M. Patrick Jeantet (Président et administrateur indépendant), Mme Régine Stachelhaus (administratrice indépendante), M. Jérôme Nier (administrateur représentant les salariés) et M. Bertrand Finet représentant de Peugeot Invest Assets (administrateur indépendant).

La composition du comité des nominations et des rémunérations comprend une majorité d'administrateurs indépendants et un administrateur salarié. Elle est ainsi conforme aux recommandations du code Afep-Medef.

La présence au comité de Régine Stachelhaus qui occupe également la fonction de Présidente du comité RSE et de la gouvernance contribue à la collaboration entre les deux comités sur des sujets communs tels que les critères de sélection de nouveaux administrateurs ou la définition d'objectifs liés à la RSE dans la rémunération du Président-directeur général.

La durée du mandat des membres du comité des nominations et des rémunérations coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration (cf. *supra*). Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Missions du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations est un comité spécialisé du conseil d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux ou cadres dirigeants du Groupe, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe.

Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

- examen et proposition au conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération du Président-directeur général ;
- examen et proposition au conseil d'administration concernant la méthode de répartition de la rémunération des administrateurs ;
- propositions de nominations des membres du conseil d'administration, de la direction générale et des comités du conseil ;
- revue annuelle du plan de continuité et de succession des membres du comité exécutif et du Président-directeur général avec rapport au conseil d'administration ; Le comité des nominations et des rémunérations se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins trois fois par an, préalablement à toute réunion du conseil d'administration.

Travaux du comité des nominations et des rémunérations

Au cours de la Période 2023 Applicable, le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni 3 fois, pour discuter des principaux sujets suivants :

- détermination de la rémunération annuelle brute et variable 2023 du Président-directeur général ;
- proposition au conseil d'administration des objectifs et indicateurs de performance pour la rémunération variable du Président-directeur général pour 2024 ;
- examen des observations faites par les investisseurs et agences de conseil de vote sur l'information par la Société sur les rémunérations et les plans d'actions et des améliorations à y apporter ;
- fixation des principes de répartition de la rémunération allouée entre les administrateurs pour l'exercice 2023 ;
- analyse des principes de rémunération des administrateurs et propositions pour des modifications ;
- examen du plan d'actionnariat salarié et du plan d'actions de performance ; et
- Revue annuelle du plan de continuité et de succession des membres du comité exécutif et du Président-directeur général avec rapport au conseil d'administration.

Pour chaque position au sein du comité exécutif le plan prévoit en cas d'une vacance immédiate du poste, une solution de remplacement court terme d'une durée maximum d'un an dénommée « plan de continuité » et anticipe les mouvements futurs des membres du Comex en prévoyant des solutions de remplacement pérennes.

Le plan de continuité prévoit systématiquement une solution interne alors que le plan de succession comprend selon les cas des solutions internes ou des solutions par recrutements externes. Le plan précise l'estimation du temps requis pour avoir une succession interne ainsi que le degré de difficulté prévisible pour un recrutement externe.

Dans le cadre de son examen du plan en décembre 2023, le comité a entendu les explications fournies par le Président-directeur général. Il a considéré que le contenu du plan et les explications fournies étaient satisfaisantes. Il a été informé du changement au premier trimestre 2024 de la directrice des ressources humaines à la suite d'un départ en retraite et qui a fait l'objet d'un recrutement externe. À la suite de la forte croissance externe sur l'Allemagne, il a été informé d'une réorganisation conduisant à créer une zone spécifique et autonome couvrant les pays d'Europe centrale. À ce titre le Directeur en charge de l'Europe centrale rejoint le comité exécutif ce qui sera pris en compte par le comité lors de la prochaine revue annuelle du plan de succession.

Le comité continue de suivre avec attention les réponses apportées aux enjeux de la diversité au sein du plan. Il constate qu'au regard des activités du Groupe, cela reste un défi de pouvoir des candidates féminines pour des positions à responsabilités opérationnelles par rapport aux positions à responsabilités fonctionnelles.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2023, le conseil d'administration a pris note des commentaires du comité et a approuvé le plan.

Le taux moyen de présence des membres du comité des nominations et des rémunérations au cours de la Période 2023 Applicable a été de 96,6 %.

5.2.2.3 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DU CONSEIL

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit les modalités selon lesquelles le conseil d'administration doit évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. À cette fin, une fois par an, le conseil d'administration doit, sur rapport du comité RSE et de la gouvernance, consacrer un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement.

L'évaluation 2022 du conseil d'administration avait été réalisée par un consultant externe indépendant. L'évaluation 2023 a été réalisée en interne.

Elle comprend un questionnaire écrit adressé aux administrateurs avec un rapport d'évaluation reproduisant les différents commentaires émis par sujet abordé. Ensuite, des entretiens individuels sont conduits par l'administrateur référent avec chaque administrateur. Lors de ces entretiens, chaque administrateur est invité à donner son avis sur la contribution des autres administrateurs au conseil.

Le comité RSE et gouvernance a examiné le rapport lors de sa réunion du 26 février 2024, avant de communiquer ses recommandations au conseil d'administration. Le rapport sur l'évaluation conduite et les recommandations a été commenté lors de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2024 par l'administrateur référent.

Les conclusions présentées indiquent un haut niveau de satisfaction concernant le fonctionnement du conseil et des contenus présentés. Les administrateurs ont en particulier évoqué la grande qualité des travaux et des rapports réalisés par les différents comités du conseil. Ils ont également souligné l'excellent leadership du Président du conseil d'administration et la qualité des échanges.

Si les réunions sont bien préparées, des souhaits ont été exprimés pour une meilleure anticipation de la mise à disposition de certains documents.

Les remarques d'administrateur émises par le passé sur l'enjeu du onboarding de nouveaux administrateurs ont été prises en compte avec la formalisation d'un process en plusieurs étapes qui a été approuvé par le conseil d'administration au cours de l'année 2023.

Si les discussions sur la stratégie y compris pour les sujets de la RSE sont appréciées notamment lors de la réunion du conseil d'administration exclusivement dédiée à la stratégie, des souhaits ont été exprimés de consacrer plus de temps en 2024 aux sujets de l'innovation.

Les administrateurs ont constaté que la sensibilisation et formation aux enjeux RSE dont en particulier celui lié au changement climatique avait bien été engagée. Notamment lors d'une revue des risques du changement climatique pour l'activité par le conseil d'administration à la fin 2023. Cette sensibilisation et formation restera un enjeu important pour l'année 2024.

5.2.2.4 NON EXECUTIVE SESSION

Une *non-executive session* présidée par l'administrateur Indépendant Référent avec une participation réservée aux administrateurs indépendants a eu lieu en mai 2023.

Lors de cette séance, les participants ont examiné différents sujets portés devant le conseil et les comités du conseil : santé et sécurité, gestion des risques, éthique et plan de succession. Pour chaque sujet, les administrateurs ont échangé sur ce qu'ils considèrent dans leurs avis respectifs comme étant satisfaisant et sur ce qui devrait encore être amélioré.

La formation des administrateurs, avec un accent sur l'intégration des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs sur les questions ESG, a également été un sujet de discussion.

5.3 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

5.3.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2023

La politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société a été adaptée aux pratiques habituelles des sociétés cotées et tient compte des recommandations du code Afep-Medef.

(a) Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose d'une enveloppe d'un montant maximum de 600 000 euros qui lui a été allouée en 2018 par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 25 mai 2018. Ce montant maximum demeure valable pour les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société. Aucune décision modifiant ce montant n'est intervenue à la date du présent document d'enregistrement universel.

Les règles de répartition des rémunérations entre les administrateurs ont été fixées par le conseil d'administration qui prévoit une rémunération de tous les administrateurs à l'exception des administrateurs salariés ou dirigeants mandataires sociaux de la Société dont le temps passé pour accomplir leur mission d'administrateur est compris dans les salaires ou émoluments qui leur sont versés.

Les règles de rémunérations des administrateurs éligibles demeurent inchangées et sont les suivantes :

- chaque administrateur perçoit un montant maximum de 60 000 euros par an, sous réserve de sa participation aux réunions du conseil d'administration et des comités (cf. *infra*) ;
- chaque Président de comité perçoit une rémunération additionnelle de 10 000 euros par an, sous réserve de sa participation aux réunions du conseil d'administration et des comités (cf. *infra*) ;
- l'administrateur référent perçoit un montant maximum de 90 000 euros par an, sous réserve de sa participation aux réunions du conseil d'administration et des comités (cf. *infra*) ; et
- la rémunération des administrateurs indépendants se décompose en une part fixe (40 % du total), versée pour moitié en juin et en décembre, et une part variable (60 % du total), fonction de la participation aux réunions du conseil d'administration et des comités, versée l'année suivante après le vote en Assemblée générale. Cette part variable est proportionnelle au taux de participation aux réunions, une réunion de conseil d'administration étant comptée pour 1 et une réunion de comité pour ½. Pour l'administrateur référent, la part fixe représente 60 % et la part variable 40 %.

Éléments de rémunération	Principes applicables	Critères de détermination
• Rémunération	• L'enveloppe attribuée au conseil d'administration pour la rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée générale.	• Cette enveloppe s'élève à 600 000 euros conformément à la 16 ^e résolution de l'Assemblée générale du 25 mai 2018.
• Montant fixe	• Un montant fixe est alloué au titre du mandat d'administrateur et des rôles au sein du conseil d'administration et de ses comités.	• Le montant fixe représente 40 % du montant de base de 60 000 euros (les Présidents des comités reçoivent en plus 10 000 euros) pour une année soit 24 000 euros (respectivement 28 000 euros pour les Présidents des comités). Sauf pour l'administrateur référent qui perçoit un montant maximal de 90 000 euros dont 60 % en part fixe soit 54 000 euros.
• Montant variable	• Un montant variable déterminé en fonction de la présence aux réunions du conseil et des comités.	• Le montant variable maximum représente 60 % de montant de base de 60 000 euros (respectivement 70 000 euros pour les Présidents de comités) soit maximum 36 000 euros (respectivement maximum 42 000 euros pour les Président des comités). Pour l'administrateur référent cela représente 40 % des 90 000 euros soit maximum 36 000 euros.

(b) Rémunération des membres du conseil d'administration au cours de l'année 2023

Outre le tableau ci-après qui détaille le montant des rétributions versées aux administrateurs de la Société ou par toute société du Groupe au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023, il n'est pas prévu, à la date du présent document

d'enregistrement universel, d'autres dispositifs de rémunération ou avantages au bénéfice des administrateurs. Le montant des rétributions correspond à un montant brut avant retenue fiscale prélevée à la source par l'entreprise.

TABLEAU 3 (NOMENCLATURE AMF)

Ce tableau n'inclut pas le Président-directeur général, les administrateurs salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires dans la mesure où ils ne perçoivent pas de rémunération provenant de l'enveloppe attribuée au conseil.

Tableau sur les rétributions et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les rétributions et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2022 ^(a)	Montants versés au cours de l'exercice 2023 ^(b)
Sir Peter Mason (fin de mandat le 11 mai 2022) **		
Rétributions	55 541	11 485
Autres rémunérations	0	0
Peugeot Invest Assets, représenté par Bertrand Finet		
Rétributions	60 000	55 355
Autres rémunérations	0	0
Régine Stachelhaus *		
Rétributions	70 000	70 000
Autres rémunérations	0	0
Sandrine Teran *		
Rétributions	55 648	66 356
Autres rémunérations	0	0
Patrick Jeantet **		
Rétributions	71 518	86 789
Autres rémunérations	0	0
Trudy Schoolenberg		
Rétributions	29 721	54 462
Autres rémunérations	0	0
Bpifrance investissement, représenté par Adeline Lemaire (début de mandat le 4 mars 2022)		
Rétributions	19 890	53 885
Autres rémunérations	0	0
Christopher Delbrück (début de mandat le 11 mai 2022)		
Rétributions	15 315	47 179
Autres rémunérations	0	0

(a) Les montants versés au cours d'une année correspondent à la part fixe de l'année considérée et de la part variable de l'année antérieure.

* Présidence d'un comité.

** Administrateur référent et présidence d'un comité.

Lors de sa séance du 2 mai 2024, le conseil d'administration a attribué les rémunérations variables suivantes (à verser après l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2023) pour les administrateurs éligibles au titre de l'exercice 2023 :

- Peugeot Invest Assets, représenté par Bertrand Finet : 28 552 euros, sur la base d'un taux de participation de 79,3 % en 2023 ;
- Régine Stachelhaus, 42 000 euros, sur la base d'un taux de participation de 100 % en 2023 ;
- Sandrine Térán, 42 000 euros, sur la base d'un taux de participation de 100 % en 2023 ;
- Patrick Jeantet, 36 000 euros, sur la base d'un taux de participation de 100 % en 2023 ;
- Trudy Schoolenberg, 36 000 euros, sur la base d'un taux de participation de 100 % en 2023 ;
- Bpifrance investissement, représenté par Adeline Lemaire : 30 000 euros, sur la base d'un taux de participation de 83,3 % en 2023 ; et ;
- Christopher Delbrück, 36 000 euros, sur la base d'un taux de participation de 100 % en 2023.

(c) Revue de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration a constaté que les principes de rémunération des mandataires sociaux n'avaient pas été revus depuis l'introduction en Bourse de la Société en 2015 à aujourd'hui.

Durant cette période, le nombre de réunions des conseils et comités a augmenté et les pratiques et montants des rémunérations ont évolué à la hausse chez d'autres sociétés comparables. Le conseil d'administration a ainsi chargé le comité des nominations et des Rémunérations de conduire une étude et de lui soumettre des propositions concernant une actualisation de la politique de rémunérations des mandataires sociaux.

Dans le cadre de cette revue, le comité des nominations et des Rémunérations a fait appel à un cabinet indépendant pour examiner les pratiques de rémunérations au sein d'un panel de sociétés comparable à celui utilisé pour les études sur les rémunérations fixes et variables du Président-directeur général.

Le comité des nominations et des Rémunérations a ainsi notamment constaté :

- un accroissement du nombre de réunions du conseil d'administration de la Société avec des durées plus longues depuis 2015. Certaines réunions qui se tenaient en une demi-journée nécessitent dorénavant une journée entière. Ceci est dû à une augmentation des sujets devant être examinés par le conseil d'administration comme ceux de la responsabilité sociétale et environnementale de la Société. Cela s'applique également pour les réunions des comités et notamment pour le comité d'audit dont le nombre de réunions a augmenté de 50 % depuis l'introduction en Bourse de la Société ;

- le nombre annuel de réunions du conseil d'administration et des comités se situe dans le haut de la fourchette par rapport au nombre constaté pour le panel de sociétés comparables ;
- la charge de travail a été croissante pour les administrateurs et administratrices et plus particulièrement pour les présidences des comités. Cela s'applique également à l'administrateur référent pour des sujets comme les interactions avec des investisseurs et des agences de conseil de vote, l'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil ou la tenue d'au moins une non executive session par an ;
- les pratiques de rémunération variable chez de nombreuses sociétés prévoient un montant forfaitaire par réunion du conseil ou de comités permettant d'établir une meilleure corrélation entre la rémunération, le nombre de réunions et la participation à celles-ci. Ces rémunérations forfaitaires ont souvent un plafond annuel ;
- la rémunération de la présidence du comité d'audit de la Société se situe sensiblement en dessous de la médiane de sociétés comparables ;
- le budget alloué au conseil d'administration pour les rémunérations est actuellement très en deçà des budgets de sociétés comparables.

À la suite de ces constats, le comité des nominations et Rémunérations a soumis ses propositions de refonte de rémunération au conseil d'administration.

Il a notamment préconisé :

- une revalorisation de la rémunération des administrateurs et administratrices portant sur la part variable de la rémunération avec une rémunération par réunion et avec un plafond ;
- une meilleure rémunération des présidences des comités et notamment celle du comité d'audit ;
- une meilleure lisibilité dans les rémunérations des montants spécifiques attribués aux présidences des comités et à l'administrateur référent dans le cadre de leurs missions ;
- une augmentation du budget alloué au conseil prenant à la fois en compte la nouvelle politique de rémunération et la possibilité de rémunérer tout ajout d'un administrateur au conseil d'administration en cours d'année.

Le conseil d'administration a approuvé les propositions du comité des nominations et des rémunérations. Il a ainsi défini les éléments de rémunération révisés décrits ci-après qui deviendront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve d'une approbation de l'enveloppe annuelle nouvelle et de la nouvelle politique de rémunérations lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nouvelle politique de rémunération des mandataires sociaux

La nouvelle politique de rémunération est exposée ci-après en comparaison avec l'actuelle :

Éléments de rémunération	Actuelle	Nouvelle
Montant fixe	40 % du total soit 24 000 euros	24 000 euros
Montant variable (en fonction de la participation effective aux réunions)	60 % du total soit un maximum de 36 000 euros	4 000 euros par réunion du conseil avec un plafond annuel de 40 000 euros. 2 000 euros par réunion d'un comité avec un plafond annuel de 12 000 euros pour le comité d'audit et 8 000 euros pour les autres comités.
Présidence d'un comité	10 000 euros	18 000 euros pour le comité d'audit et 12 000 euros pour les autres comités.
Administrateur référent	Plafonné à 90 000 comprenant les parts fixes et variables dues aux administrateurs et présidence d'un comité	20 000 euros pour les missions spécifiques de l'administrateur référent. Avec la présidence d'un comité et l'apparence à deux comités du conseil d'administration, la rémunération de l'administrateur référent pourrait ainsi atteindre un maximum de 112 000 euros sous réserve d'une assiduité à 100 % aux réunions du conseil et des comités.
Enveloppe annuelle	600 000 euros	750 000 euros

5.3.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La politique de rémunération du Président-directeur général est déterminée par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit en ligne avec les pratiques de marché pour des sociétés comparables, adaptée à la stratégie et au contexte de la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le moyen et long terme, en alignement avec les intérêts des actionnaires.

La rémunération du Président-directeur général est composée de différents éléments ayant chacun un objectif spécifique :

- une rémunération annuelle de base venant reconnaître le poids et le périmètre de la fonction. Elle est comparée chaque année aux pratiques de sociétés aux enjeux, caractéristiques et contextes comparables. Elle est déterminée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations ;
- une rémunération annuelle variable composée d'une part quantitative et d'une part qualitative, liées à la réalisation d'objectifs annuels formalisés et exigeants revus chaque année par le comité des nominations et des rémunérations qui émet une recommandation au conseil d'administration ;
- un plan d'intéressement à long terme (attribution d'actions de performance) aligné sur l'intérêt des actionnaires et visant à inscrire son action dans le long terme. La part du plan d'intéressement à long terme octroyée au Président-directeur général est plafonnée à 150 % de sa rémunération annuelle de base et à 8 % de la totalité du plan ;
- une indemnité de départ en cas de départ contraint, soumise à des conditions de performance ;
- un régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

En outre, le Président-directeur général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et est éligible aux dispositifs de prévoyance et de retraite à cotisation définies au même titre que les autres dirigeants et salariés du Groupe.

Conformément aux recommandations du code Afep-Medef, les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2023 au Président-directeur général de la Société, tels qu'ils figurent ci-après, ainsi que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux seront soumis à un vote des actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale annuelle prévue le 3 mai 2024.

Rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2023

Lors de sa réunion du 15 décembre 2022, le conseil d'administration a arrêté, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération du Président-directeur général applicable au titre de l'exercice 2023.

Elle est fondée sur les principes généraux présentés ci-dessus.

Rémunération fixe 2023

Précédemment le panel (de sociétés comparables de niveau SBF 120) comprenait les sociétés suivantes : Arkema, BIC, Bureau Veritas, CGG, Edenred, Eiffage, Elior, Elis, Getlink, Imerys, Nexans, Rexel et Vallourec.

Après plus de 5 années d'utilisation de ce panel, le comité des nominations et des Rémunérations a estimé nécessaire d'apporter quelques modifications à la composition du panel de référence afin de :

- se concentrer davantage sur les sociétés de services, qui sont plus en rapport avec les activités du Groupe ;
- prendre en compte la croissance des revenus et de la capitalisation boursière du Groupe au cours de ces dernières années.

Le comité des nominations et des rémunérations a proposé au conseil d'administration de retenir le panel suivant : Elis, Nexans, Bureau Veritas, Atos, Eiffage, Edenred, Rexel, Sopra Steria, Téléperformance, Carrefour, Technip Energies et Veolia. Cette recommandation a été approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 décembre 2022 et a été appliquée à compter de 2023.

Lors de sa séance du 15 décembre 2021, le Conseil avait décidé d'augmenter la rémunération de base annuelle de Gauthier Louette de 6,25 % la portant à 850 000 euros, à compter du 1^{er} mai 2022, au titre d'un nouveau mandat de mai 2022 à mai 2026. La détermination de ce montant dans le cadre d'un nouveau mandat a aussi tenu compte du haut degré de satisfaction par rapport à la performance du dirigeant à la tête du Groupe lors de ses mandats précédents. Le Conseil a précisé que ce montant resterait fixe pendant la durée de son mandat, sauf

modification significative de ses responsabilités ou des conditions économiques générales.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2022 avait décidé de maintenir inchangée la partie fixe de la rémunération pour l'année 2023 à 850 000 euros.

Il avait cependant noté une forte inflation pour l'année 2022 et 2023 constituants ainsi une modification significative des conditions économiques générales.

Rémunération variable 2023

Les principes de calcul de la rémunération variable au titre de l'exercice 2023 demeurent inchangés par rapport à 2022.

En cas de dépassements des objectifs, la part variable peut atteindre un maximum de 171 % de la rémunération fixe annuelle.

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2023		Minimum	Cible	Maximum	Réel	
	EBITA 2023 par rapport au Budget 2023	En % de la rémunération fixe	0 %	30 %	60 %	40,4 %
	Pondération par un coefficient lié aux performances du Groupe en matière de sécurité		0,9	1	1,1	1
Critères quantitatifs (70 % de la rémunération annuelle fixe)	Total critère EBITA	En % de la rémunération fixe	0 %	30 %	66 %	40,4 %
	Cash-flow 2023 par rapport au Budget 2023	En % de la rémunération fixe	0 %	30 %	60 %	60 %
	Croissance externe Acquisitions	En % de la rémunération fixe	0 %	10 %	15 %	9,5 %
	Total critères quantitatifs		0 %	70 %	141 %	109,9 %
Critères qualitatifs (30 % de la rémunération annuelle fixe)	Objectifs individuels fixés par le conseil (RSE, contrôle des risques, plan de successions des <i>key managers</i> , relations avec actionnaires et communication financière)		0 %	30 %	30 %	25 %
	TOTAL VARIABLE ANNUEL EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE		0 %	30 %	171 %	134,9 %

TABLEAU DE CALCUL DES CRITÈRES QUALITATIFS DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE AU TITRE DE 2023

Critères	Indicateurs	Pondération	% atteint
RSE	Réduction du CO ₂ (Scope 1 & 2) par rapport à l'année 2019 à périmètre constant		
	Augmentation de la part des achats auprès de fournisseurs ayant des objectifs de réduction de leur empreinte carbone (Scope 3)		
	Augmentation de la part de chiffre d'affaires considérée comme verte selon la taxonomie européenne	12 %	8 %
Gestion des risques	Appréciation par le conseil d'administration	6 %	5 %
Plan de successions <i>key managers</i>	Appréciation par le conseil d'administration	6 %	6 %
Relations avec les actionnaires et communication financière	Appréciation par le conseil d'administration	6 %	6 %
TOTAL		30 %	25 %

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 6 mars 2024, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et après analyse du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de performance rappelés ci-dessus, a fixé le montant de la rémunération annuelle variable pour l'exercice 2023 du Président-directeur général à 1 146 650 euros correspondant à l'application d'un pourcentage de 134,9 % par rapport à la rémunération fixe de référence (850 000 euros).

Le conseil d'administration a salué la performance 2023 réalisée dans un contexte macro-économique instable :

- une excellente performance en termes d'EBITA et de cash-flow ;
- une politique soutenue en termes de d'acquisition avec une significative en Allemagne en 2023.

Pour les critères qualitatifs, le conseil d'administration a considéré que :

- concernant le critère RSE : (i) la réduction des émissions de CO2 scope 1&2 n'avait pas pu être atteinte en 2023 (-10 % pour un objectif de -13 %), (ii) la part des achats effectués auprès de fournisseurs ayant fixé des objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte carbone était dépassée avec un résultat de 47 % pour un objectif de 40 %, et (iii) le chiffre d'affaire aligné sur la taxonomie "Part Verte" était atteint avec un résultat de 48 % pour un objectif de 48 % ;
- SPIE traite les sujets relatifs aux risques (risques, contrôle interne et audits internes) au bon niveau en termes de gouvernance. Ils ont été travaillés de manière satisfaisante, la structure des risques étant bien établie, de même que leur mode d'évaluation. La question du contrôle des risques de l'entreprise a été examinée lors de plusieurs réunions du comité d'audit avec un niveau jugé satisfaisant de satisfaction par la présentation des rapports des audits réalisés et de leurs conclusions, ainsi que sur l'ensemble du processus de cartographie des risques de l'entreprise du Groupe. La qualité des travaux a été soulignée dans les comptes rendus du comité d'audit au conseil d'administration. En outre, le conseil d'administration a eu l'occasion d'examiner en 2023 la revue annuelle des actions mises en place en matière de cybersécurité, l'analyse des risques du changement climatique sur l'activité du groupe et la conformité à la loi SAPIN2. D'autres renforcements pouvaient être poursuivis en termes de contrôle interne afin d'atteindre une plus grande automatisation en Allemagne ;
- la structure du plan de succession ainsi que son contenu s'étaient améliorés, avec un contenu plus solide ainsi que des solutions de secours, et que SPIE a également renforcé ses "rôles clés" au cours des dernières années ;
- concernant la communication financière et les relations investisseurs, les nombreuses présentations faites par le Président-directeur général ainsi que les commentaires et recommandations faits par les investisseurs étaient tout à fait satisfaisants.

Rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2024

Lors de ses réunions du 19 décembre 2023 et du 6 mars 2024, le conseil d'administration a arrêté, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération du Président-directeur général applicable au titre de l'exercice 2024.

Rémunération fixe 2024

Il est rappelé que lors de sa réunion du 15 décembre 2021, le Conseil d'administration avait décidé d'augmenter la rémunération de base annuelle de Gauthier Louette de 6,25 %, la portant à 850 000 euros, à compter du 1er mai 2022, au titre d'un nouveau mandat de mai 2022 à mai 2026. La détermination de ce montant dans le cadre d'un nouveau mandat avait aussi tenu compte du haut degré de satisfaction par rapport à la performance du dirigeant à la tête du Groupe lors de ses mandats précédents. Le Conseil avait précisé que ce montant resterait fixe pendant la durée de son mandat, sauf modification significative de ses responsabilités ou des conditions économiques générales.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2022, le conseil d'administration a décidé de maintenir inchangée la partie fixe de la rémunération pour l'année 2023 à 850 000 euros. Il avait cependant noté un contexte économique bien différent que celui qui avait été anticipé lors de sa décision en 2021. L'année 2022 a connu une forte inflation mesurée à 5.2% en France. Celle-ci avait ainsi doublé par rapport à 2021. Le Conseil avait indiqué que la persistance d'une forte inflation en 2023 constituerait une modification significative des conditions économiques générales et conduirait le Conseil d'administration à réexaminer le montant de la rémunération annuelle pour 2024.

Lors de sa réunion le 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a constaté :

- un niveau d'inflation toujours important en France en 2023, à 4,9 % ;
- une accélération significative de la croissance de la société à laquelle des opérations de croissance externe ont significativement contribué au 2ème semestre 2023, notamment avec la signature d'un accord pour l'acquisition du groupe Robur en Allemagne.

Pour ces différentes raisons, le Conseil d'administration a estimé que la rémunération de base annuelle devait être ajustée de 5.89% pour porter la rémunération à 900 000 Euros. Le Conseil d'administration a constaté que ce montant de rémunération se situerait alors à un niveau légèrement supérieur de la médiane de la rémunération fixe d'un panel de sociétés composé de Elis, Nexans, Bureau Veritas, Atos, Eiffage, Edenred, Rexel, Sopra Steria, Téléperformance, Carrefour, Technip Energies et Veolia.

Il estime ce positionnement justifié par le fait qu'il prévoit de maintenir ce montant révisé de rémunération de manière inchangé jusqu'à la fin du mandat actuel en mai 2026 sauf modification significative des conditions économiques ou des modifications significatives de responsabilités comme lors d'opérations de croissance externe structurante.

Rémunération variable 2024

Le conseil d'administration a souhaité procéder à un ajustement des critères de la rémunération variable pour 2024 du Président-directeur général avec pour objectif principal de donner plus d'importance et de clarté au critère de la sécurité.

Ainsi celui-ci ne sera plus comme précédemment un critère de pondération de l'Ebita mais un critère indépendant des critères financiers dans la partie quantitative de la rémunération variable.

Il représentera 5 % de la rémunération cible et sera calculé sur l'évolution de deux critères, pris en compte à part égal, le TRCFR (*Total Recordable Case Frequency Rate*) et le LTIFR (*Lost Time Injury Frequency Rate*).

Pour l'évolution des critères, il a été constaté sur les années passées une baisse moyenne de 2 % malgré la forte politique d'acquisition externe du groupe. En effet les sociétés acquises ont généralement des taux supérieurs à SPIE.

Le conseil d'administration a ainsi retenu pour le calcul quantitatif du critère sécurité une borne basse de 0 en cas de dégradation des indicateurs de 10 % ou plus, une borne de 100 % en cas d'amélioration de 2 %, et une borne haute de 200 % en cas d'amélioration de 10 % ou plus, avec une interpolation linéaire entre les différentes bornes.

En passant le critère sécurité à 5 % dans la partie quantitative de la rémunération variable, le conseil d'administration a procédé à un ajustement des parties quantitatives et qualitatives. Ainsi sur une base de 100 % de la rémunération variable, la partie quantitative passe de 70 % à 75 % et la partie qualitative est diminuée en passant de 30 % à 25 %.

Le conseil d'administration a revu les autres critères qualitatifs.

Il a notamment supprimé le critère de l'appréciation de la relation avec les actionnaires et de la communication financière mis en place à la suite de l'introduction en Bourse de la Société mais qui apparaît moins pertinent aujourd'hui. Il a également procédé à un ajustement du poids des autres critères qualitatifs pour accroître la part de celui lié à l'ESG. Les critères applicables figurant dans le tableau ci-dessous ont été approuvés par le conseil d'administration réuni le 6 mars 2024 sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

En cas de dépassements des objectifs, la part variable peut atteindre un maximum de 170 % de la rémunération fixe annuelle.

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2024		Minimum	Cible	Maximum	
Critères quantitatifs (75 % de la rémunération annuelle fixe)	EBITA 2024 par rapport au Budget 2024	En % de la rémunération fixe	0 %	30 %	60 %
	Cash-flow 2024 par rapport au Budget 2024	En % de la r émunération fixe	0 %	30 %	60 %
	Croissance externe Acquisitions	En % de la rémunération fixe	0 %	10 %	15 %
	Critère de la sécurité (TRCFR et LTIFR)	En % de la rémunération fixe	0 %	5 %	10 %
	Total critères quantitatifs		0 %	75 %	145 %
Critères qualitatifs (25 % de la rémunération annuelle fixe)	Objectifs individuels fixés par le conseil (RSE, contrôle des risques, plan de successions des <i>key managers</i> , relations avec actionnaires et communication financière)		0 %	25 %	25 %
TOTAL VARIABLE ANNUEL EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE			0 %	100 %	170 %

TABLEAU DE CALCUL DES CRITÈRES QUALITATIFS DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE AU TITRE DE 2024

Critères	Indicateurs	Pondération
RSE	Réduction du CO ₂ (Scope 1 & 2) par rapport à l'année 2019 à périmètre constant Augmentation de la part des achats auprès de fournisseurs ayant des objectifs de réduction de leur empreinte carbone (Scope 3) Augmentation de la part de chiffre d'affaires considérée comme verte selon la taxonomie européenne	15 %
Gestion des risques	Appréciation par le conseil d'administration	5 %
Plan de successions <i>key managers</i>	Appréciation par le conseil d'administration	5 %
TOTAL		25 %

Récapitulatif de critères liés à la responsabilité sociale et environnementale dans la rémunération du Président-directeur général prévus pour 2024

Rémunération variable annuelle-critères quantitatifs	Pourcentage cible de 5 % lié aux performances du Groupe en matière de sécurité	Détermination en fonction de l'évolution de deux critères de sécurité avec application d'une borne basse, borne médiane, borne haute.
Rémunération variable annuelle-critères qualitatifs	Sur un total de 25 % appliqués pour les critères qualitatifs, 15 % sont alloués à des objectifs environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du CO₂ (Scope 1 & 2) par rapport à l'année 2019 à périmètre constant. • Augmentation de la part des achats auprès de fournisseurs ayant des objectifs de réduction de leur empreinte carbone (Scope 3). • Augmentation de la part de chiffre d'affaires considérée comme verte selon la taxonomie européenne.
Rémunération long terme/actions de performance	Sur un total de 100 %, 20 % sont liés à des objectifs de réduction de CO ₂ et de diversité	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction en intensité des émissions de CO₂ sur les scopes 1 & 2 en accord avec le scénario 1,5 °C du SBTI (<i>Science-Based Targets Initiatives</i>). • Amélioration de la proportion de femmes occupant des positions managériales clés au sein du Groupe en lien avec la feuille de route RSE.

Options de souscription, actions de performance et autres attributions de titres

M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société, se trouve parmi les bénéficiaires des plans suivants :

Plan	Date du conseil d'administration ayant approuvé le plan
Plan 2020	10 mars 2020
Plan 2021	11 mars 2021
Plan 2022	10 mars 2022
Plan 2023	9 mars 2023
Plan 2024	6 mars 2024

En cas de cessation du mandat du Président-directeur général avant expiration de la période d'acquisition de 3 ans des actions de performance, il n'est pas prévu de dérogation pour l'acquisition des actions de performance sauf dans en cas de décès ou invalidité.

Pour une description détaillée des plans d'actions de performance dont bénéficie M. Gauthier Louette, voir le paragraphe 6.1.3.2.

Par une lettre adressée au Président du comité des nominations et des rémunérations en 2020 dont le conseil d'administration a pris acte et qui est toujours en vigueur, le Président-directeur général a pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture sur les actions de la Société lui étant attribuées dans le cadre des plans d'actions de performance mis en place par la Société et ce jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le conseil d'administration.

Régime de retraite

M. Gauthier Louette bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place le 1^{er} janvier 2001 et d'un régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies ⁽¹⁾ mis en place en 2009.

Le contrat de retraite collective à prestations définies souscrit par SPIE SA, auprès de Cardiff (Groupe BNP Paribas) souscrit depuis 2001, conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale, a été mis en place pour les dirigeants de SPIE.

(1) Le régime de retraite à cotisations définies (dit « article 83 »), mis en place en 2009, sous la forme d'un contrat d'épargne retraite collectif, bénéficiant aux salariés et mandataires sociaux dont la rémunération dépasse 4 PASS (plafond annuel de la sécurité sociale). La cotisation annuelle versée par la Société est de 16 % x (rémunération annuelle-4 PASS) plafonnée à 16 % x 4 PASS (soit 26 327 euros en 2022) et est capitalisée chaque année dans un fonds de placements multisupports géré par BNP Paribas Épargne Retraite.

(2) M. Gauthier Louette a 37 ans d'ancienneté au sein de la Société.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, M. Gauthier Louette est le dernier bénéficiaire en activité, sachant que par ailleurs des rentes au titre de ce régime sont servies par l'assureur à des anciens dirigeants de SPIE ou leurs ayants droit.

Les conditions pour bénéficier de ce régime sont les suivantes :

- avoir au moins 5 ans d'ancienneté au sein du Groupe au moment du départ ; et
- avoir au moins 60 ans au moment du départ et pouvoir liquider sa retraite à taux plein du régime général de la Sécurité Sociale ou avoir au moins 55 ans au moment du départ et ne pas reprendre d'activité professionnelle avant la liquidation de sa retraite du régime général de la Sécurité Sociale (dans le deuxième cas, une rente ne sera versée au moment de la retraite que si le départ est à l'initiative de la Société) ⁽²⁾.

La rémunération de référence servant à calculer les droits des bénéficiaires sera égale à la moyenne des rémunérations des trois années précédant le départ de la Société. La rémunération s'entend comme la somme de la rémunération annuelle brute de base et de la rémunération annuelle brute variable.

Le rythme d'acquisition des droits est annuel, soit 2 % de la rémunération de référence, pour chaque année d'ancienneté dans le régime, pendant les cinq premières années, puis 3 % au-delà, sous réserve des deux plafonds suivants :

- l'acquisition des droits, telle que décrite ci-dessus, est plafonnée à 20 % de la rémunération annuelle de référence⁽¹⁾ ; et
- le montant annuel de la rente versée au titre de ce régime, auquel il faut ajouter les pensions annuelles versées au titre du régime général de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires (Arrco et Agirc), est plafonné à 50 % de la rémunération de référence.

La Société a constitué une provision pour le financement des droits et la gestion a été externalisée auprès de Cardiff.

Au 31 décembre 2023, et sur le fondement d'une évaluation actualisée par l'actuaire, la rémunération de référence théorique est égale à 1 709 832 euros. Les droits acquis par M. Gauthier Louette ayant atteint le plafond de 20 %, le montant annuel théorique projeté de la rente serait égal à 383 828 euros.

Lors du service de la rente, la charge sociale supportée par l'employeur serait de 32 % du montant de la rente brute (taux actuel).

Indemnités de départ et de non-concurrence

Le Président-directeur général bénéficie d'une indemnité de rupture d'une année de rémunération (fixe plus variable hors prime exceptionnelle éventuelle) en cas de départ contraint.

Les conditions de performance applicables à cette indemnité de rupture sont fondées sur le taux d'atteinte des critères économiques et financiers de sa rémunération variable fixés par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations (cf. *supra*). Jusqu'à présent, le taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à ces critères devait être considéré sur les trois dernières années et être supérieur ou égal à 70 %. En 2022, le conseil, sur proposition du comité des nominations et Rémunérations avait décidé de ramener cette période de 3 ans à 2 ans. Cette réduction de la période prenant en compte les préoccupations exprimées à la Société sur une durée de la période jugée trop longue en termes de risque d'une indemnisation versée en situation d'échec.

Enfin, le Président-directeur général est inscrit à la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) prévoyant, en cas de perte d'emploi, le versement pendant 24 mois d'une indemnité annuelle plafonnée à 40 % x 6 PASS (plafond annuel de la sécurité sociale).

À ce titre, la Société a versé en 2023 une cotisation annuelle de 13 594 euros (60 % cotisation patronale, 40 % cotisation salariale).

Le Président-directeur général ne bénéficie pas d'indemnité qui serait due en contrepartie d'une clause de non-concurrence.

Autres avantages

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Les tableaux de synthèse présentant les rémunérations et avantages de toute nature du Président-directeur général au titre des exercices 2023 et 2022 figurent au présent chapitre du document d'enregistrement universel.

Projet de résolution établi par le conseil d'administration en application de l'article L. 22-10-26 du code de commerce soumis à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 3 mai 2024

(7e résolution) - Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce et qui figure au chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2023 de la Société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la politique de rémunération de Monsieur Gauthier Louette, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2024, telle que présentée dans le rapport précité.

Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Pour le régime de retraite collectif à prestations définies dont bénéficie M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société, le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages s'élevait à 9 318 290 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-après détaillent les rémunérations versées à M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société, par la Société et par toute société du Groupe, au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

(1) Ce plafond de 20 % a été atteint pour Gauthier Louette avant l'exercice 2015.

TABLEAU 1 (NOMENCLATURE AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(montants en euros)	Exercice 2022	Exercice 2023
Gauthier Louette, Président-directeur général		
Rémunération due au titre de l'exercice * (détaillées au tableau 2)	1 844 664	2 001 394
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	827 541	1 105 898
TOTAL	2 672 205	3 107 292

* Sur une base brute (avant charges sociales et impôts).

TABLEAU 2 (NOMENCLATURE AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(montants en euros)	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au titre de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Gauthier Louette, Président-directeur général				
Rémunération fixe ^(a)	833 332	833 332	850 000	850 000
Rémunération variable annuelle ^(a)	1 003 850	1 284 800	1 146 650 ^(b)	1 003 850
Rémunération variable pluriannuelle ^(a)	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle ^(a)	0	0	0	0
Rémunération allouée dans le cadre du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature ^(c)	7 482	7 482	4 744	4 744
TOTAL	1 844 664	2 125 614	2 001 394	1 858 594

(a) Sur une base brute (avant charges sociales et impôts).

(b) La rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2023 sera versée après l'Assemblée générale annuelle prévue le 3 mai 2024.

(c) Les avantages en nature sont une voiture de fonction.

TABLEAU 11 (NOMENCLATURE AMF)

Dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gauthier Louette		x	x		x			x
Président-directeur général								
Date début mandat :								
30 août 2011								
Date fin de mandat :								
Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le								
31 décembre 2026								

5.3.3 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

TABLEAU 4 (NOMENCLATURE AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social exécutif	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Gauthier Louette						Néant

TABLEAU 5 (NOMENCLATURE AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Nom du dirigeant mandataire social exécutif	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Gauthier Louette			Néant

TABLEAU 8 (NOMENCLATURE AMF)

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**Information sur les options de souscription ou d'achat**

Date d'Assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Etc.
Date du conseil d'administration				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :				
Point de départ d'exercice des options				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat		Néant		
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques				

Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

TABLEAU 6 (NOMENCLATURE AMF)

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon le cours du titre SPIE au moment du CA (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gauthier Louette	Plan 2019 11/03/2019	36 750	514 500	15/03/2022	15/03/2022	EBITA Cash Conversion TSR *
Gauthier Louette	Plan 2020 10/03/2020	36 750	523 320	15/03/2023	15/03/2023	EBITA Cash Conversion TSR *
Gauthier Louette	Plan 2021 11/03/2021	42 767	839 089	15/03/2024	15/03/2024	EBITA Cash Conversion TSR *
Gauthier Louette	Plan 2022 10/03/2022	42 767	827 541	15/04/2025	15/04/2025	EBITA Cash Conversion RSE TSR *
Gauthier Louette	Plan 2023 09/03/2023	41 732	1 105 898	15/04/2026	15/04/2026	EBITA Cash Conversion RSE TSR *
Gauthier Louette	Plan 2024 06/03/2024	43 436	1 349 990	15/04/2027	15/04/2027	EBITA Cash Conversion RSE TSR *

* Total Shareholder Value.

Pour une description des plans voir le paragraphe 6.1.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

TABLEAU 7 (NOMENCLATURE AMF)

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social exécutif	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Gauthier Louette	Plan 2019	23 888	65 %
Gauthier Louette	Plan 2020	36 750	100 %
Gauthier Louette	Plan 2021	42 767	100 %

* Total Shareholder Value.

TABLEAU 9 (NOMENCLATURE AMF)

Date d'Assemblée	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Date du conseil d'administration	11/03/2019	10/03/2020	11/03/2021	10/03/2022	09/03/2023	06/03/2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont le nombre attribué à :	544 171	543 644	534 583	549 158	521 650	566 837
Les mandataires sociaux						
Gauthier Louette	36 750	36 750	42 767	42 767	41 732	43 436
Date d'acquisition des actions	15/03/2022	15/03/2023	15/03/2024	15/04/2025	15/04/2026	15/04/2027
Date de fin de période de conservation	15/03/2022	15/03/2023	15/03/2024	15/04/2025	15/04/2026	15/04/2027
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	36 750	36 750	42 767	42 767	41 732	43 436
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	12 862	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	23 888	36 750	42 767	Non connu	Non connu	Non connu

5.3.4 RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS DE SPIE

Conformément au sixième alinéa de l'article L. 22-10-9 du code de commerce, les ratios ont été calculés au niveau de la société SPIE SA :

- ratio A : rémunération ⁽¹⁾ du Président-directeur général divisée par la rémunération moyenne ⁽²⁾ sur une base équivalent temps plein des salariés de la société SPIE SA ;

- ratio B : rémunération du Président-directeur général divisée par la rémunération médiane ⁽³⁾ sur une base équivalent temps plein des salariés de la société SPIE SA.

Afin d'avoir une représentativité de l'intégralité de l'effectif du Groupe, le ratio A a également été déterminé pour l'ensemble des salariés du Groupe, présent en 2023, soit un effectif moyen pour le Groupe de 49 725 ⁽⁴⁾.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Évolution (en %) de la rémunération du Président-directeur général		+ 13 %	- 11 %	- 3 %	+ 8 %	+ 42 %	0 %
Informations sur le périmètre de la société cotée							
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés		- 4 %	+ 1 %	0 %	+ 8 %	+ 4 %	+ 11 %
Ratio A (SPIE SA)	5,2	6,2	5,4	5,3	5,2	7,2	6,5
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent		+ 18 %	- 12 %	- 3 %	- 1 %	+ 37 %	- 10 %
Ratio B (SPIE SA)	5,3	6,3	5,2	5,3	5,5	7,7	6,3
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent		+ 18 %	- 17 %	+ 1 %	+ 4 %	+ 41 %	- 18 %
Informations complémentaires sur le périmètre élargi (ensemble des salariés du Groupe)							
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés		+ 9 %	+ 5 %	2 %	3 %	4 %	+ 6 %
Ratio A (SPIE Groupe)	50,4	52,6	37,6	45,2	46,5	61,6	59,3
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent		+ 4 %	- 29 %	+ 16 %	+ 6 %	+ 32 %	- 4 %
Performance de la Société							
CA	6 128,0	6 693,7	6 993,4	6 658,9	6 994,2	8 092,1	8 709,0
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent		+ 9 %	+ 4 %	- 5 %	+ 5 %	+ 16 %	+ 8 %
EBITA	388,0	400,0	418,4	339,4	426,7	511,2	584,2
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent		+ 3 %	+ 5 %	- 19 %	+ 26 %	+ 20 %	+ 14 %

(tableau établi en référence aux lignes directrice de l'Afep)

(1) Cette rémunération comprend le fixe versé en année N, la partie variable court terme au titre de l'année N-1 versée en année N, la valeur IFRS 2 de l'allocation en actions liée à l'année N au titre de la partie long terme de la rémunération et les avantages en nature.

(2) Cette rémunération moyenne correspond à la moyenne des (fixe versé en année N + partie variable court terme au titre de l'année N-1 versée en année N + valeur IFRS 2 de l'allocation en actions liée à l'année N au titre de la partie long terme de la rémunération + avantages en nature) pour les salariés de la société SPIE SA à l'exclusion du Président-directeur général.

(3) Cette rémunération médiane correspond à la médiane des (fixe versé en année N + partie variable court terme au titre de l'année N-1 versée en année N + valeur IFRS 2 de l'allocation en actions liée à l'année N au titre de la partie long terme de la rémunération + avantages en nature) pour les salariés de la société SPIE SA à l'exclusion du Président-directeur général.

(4) La rémunération moyenne retenue correspond à la somme des salaires et traitements versés en N, la participation des salariés versée en N, la charge comptable IFRS 2 liée aux rémunérations en actions au titre de l'année N pour la totalité des salariés du groupe SPIE (à l'exclusion du Président-directeur général) divisée par l'effectif moyen du Groupe.

5.4 AUTRES INFORMATIONS

5.4.1 DÉCLARATIONS RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION

À la date du présent document d'enregistrement universel, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration et le Président-directeur général de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration, ou du Président-directeur général, (ii) aucun des membres du conseil d'administration ni le Président-directeur général n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration ou du Président-directeur général par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun des membres du conseil d'administration, ni le Président-directeur général n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

5.4.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la Société il n'existe pas à la date du présent document d'enregistrement universel, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et du Président-directeur général et leurs intérêts privés.

5.4.3 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À LA SOCIÉTÉ OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement universel, de convention de prestations de services conclue entre les membres organes d'administration ou de direction et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

-6-

ACTIONNARIAT

RFA

6.1	ACTIONNARIAT	274	6.4	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	283
6.1.1	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	274	6.4.1	Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis	283
6.1.2	Autres informations sur le contrôle de la Société	275	6.4.2	Titres non représentatifs du capital	287
6.1.3	Participations et stock-options détenues par les membres de conseil d'administration et de la direction générale	276	6.4.3	Actions détenues par la Société ou pour son compte propre	287
6.1.4	Actionnariat salarié	281	6.4.4	Autres titres donnant accès au capital	288
6.2	RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES / CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIÈRE	282	6.4.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré	288
6.3	DIVIDENDES	282	6.4.6	Capital social de toute société du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	288
			6.4.7	Évolution du capital de la Société au cours du dernier exercice	288
			6.5	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	289



6.1 ACTIONNARIAT

6.1.1 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Détention			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Peugeot Invest Assets ^(a)	8 500 000	5,10 %	17 000 000	9,11 %
LAC 1 SLP *	9 116 194	5,48 %	9 116 194	4,88 %
M. Gauthier Louette & Managers	2 971 839	1,79 %	5 598 935	3,00 %
Actionnariat salarié ^(b)	12 368 682	7,43 %	20 096 367	10,77 %
Public	133 511 007	80,20 %	134 817 200	72,24 %
Autodétention	390	0	0	0
Total	166 468 112	100 %	186 628 696	100 %

* Gérée par la société Bpifrance Investissement.

(a) Anciennement FFP Invest, filiale à 100 % de Peugeot Invest, société cotée sur Euronext Paris détenue majoritairement par le groupe familial Peugeot.

(b) Titres détenus par les salariés du Groupe, directement ou au travers du FCPE SPIE for you.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Détention			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Peugeot Invest Assets ^(a)	8 500 000	5,18 %	17 000 000	9,22 %
LAC 1 SLP *	9 116 194	5,55 %	9 116 194	4,94 %
M. Gauthier Louette	2 479 097	1,51 %	4 934 306	2,68 %
Actionnariat salarié ^(b)	11 423 070	6,96 %	19 082 234	10,35 %
Public	132 631 955	80,80 %	134 278 413	72,81 %
Autodétention	390	0	0	0
TOTAL	164 150 706	100 %	184 411 147	100 %

* Gérée par la société Bpifrance Investissement.

(a) Anciennement FFP Invest, filiale à 100 % de Peugeot Invest, société cotée sur Euronext Paris détenue majoritairement par le groupe familial Peugeot.

(b) Titres détenus par les salariés du Groupe, directement ou au travers du FCPE SPIE for you.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Détention			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Peugeot Invest Assets ^(a)	8 500 000	5,23 %	17 000 000	9,37 %
M. Gauthier Louette	2 455 209	1,50 %	4 910 418	2,70 %
Actionnariat salarié ^(b)	10 957 203	6,74 %	17 031 628	9,39 %
Public	140 742 820	86,53 %	142 486 418	78,54 %
Autodétention	390	0	0	0
TOTAL	162 655 622	100 %	181 428 854	100 %

(a) Anciennement FFP Invest, filiale à 100 % de Peugeot Invest, société cotée sur Euronext Paris détenue majoritairement par le groupe familial Peugeot.

(b) Titres détenus par les salariés du Groupe, directement ou au travers du FCPE SPIE for you.

ÉVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au 5 avril 2024, la capitalisation boursière de SPIE s'établit à plus de 5,8 milliards d'euros.

6.1.2 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

6.1.2.1 DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Engagements pris par Peugeot Invest (anciennement FFP) vis-à-vis de la Société

Le 14 septembre 2017, à l'occasion de l'entrée de Peugeot Invest au capital de la Société, Peugeot Invest a pris, à l'égard de la Société, les principaux engagements suivants :

- *gouvernance* : Peugeot Invest s'engage à présenter sa démission immédiate de ses fonctions de censeur ou de membre du conseil d'administration, le cas échéant, dans le cas où Peugeot Invest Assets viendrait à détenir, directement ou indirectement, une participation inférieure à 5 % du capital social de la Société, sauf si (i) cette participation devenait inférieure à 5 % mais restait supérieure à 3 % du capital social et que la dilution de Peugeot Invest ne lui était pas imputable ou (ii) cette participation devenait inférieure à 5 % mais restait supérieure à 4,5 % du capital social, et ce pour une durée maximum de trois mois ;
- *cession d'actions* : dans le cas où Peugeot Invest Assets souhaiterait céder ou transférer des actions de la Société représentant au moins 1 % du capital social, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, Peugeot Invest s'engage de manière irrévocable par les présentes à en informer préalablement le Président du conseil d'administration de la Société.

Il est rappelé qu'à la date du présent document d'enregistrement universel, Peugeot Invest Assets est administrateur au sein du conseil d'administration et détient 5,09 % du capital de la Société, et 8,67 % des droits de vote.

Engagements pris par Bpifrance Investissement vis-à-vis de la Société

Le 8 février 2022, à l'occasion de l'entrée de la SLP Lac 1 (« Lac 1 »), dont Bpifrance Investissement est la société de gestion, au capital de la Société, Bpifrance Investissement a pris, à l'égard de la Société, les principaux engagements suivants :

- *gouvernance* : Bpifrance Investissement s'engage à présenter sa démission immédiate de ses fonctions de membre du conseil d'administration dans le cas où Lac 1 viendrait à détenir,

directement ou indirectement, une participation inférieure à 5 % du capital social de la Société, sauf si cette participation devenait inférieure à 5 % mais restait supérieure à 3 % du capital social et que la dilution de Lac 1 ne lui était pas imputable. Par ailleurs, si Lac 1 souhaitait transférer des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique d'achat et/ou d'échange déposée par un concurrent de la Société, visant la totalité des actions de la Société et qui n'aurait pas été approuvée par le conseil d'administration de la Société, Bpifrance Investissement s'engage à démissionner de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société, sauf accord préalable du conseil pour ce transfert d'actions. Pour les besoins de ces dispositions, le terme « concurrent » désigne toute société ou groupe de sociétés (i) dont l'activité ou l'une des activités est relative au secteur des services multi-techniques et plus précisément aux domaines du génie électrique, mécanique et climatique et des systèmes de communication ainsi que des services spécialisés liés à l'énergie (comprenant notamment le *facility management* et les activités de technologies de l'information) et (ii) dont le chiffre d'affaires relatif à cette activité est d'un montant minimum de 1 milliard d'euros ;

- *cession d'actions* : dans le cas où Lac 1 souhaiterait céder ou transférer des actions de la Société représentant au moins 1 % du capital social, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, Bpifrance Investissement s'engage de manière irrévocable par les présentes à en informer préalablement le Président du conseil d'administration de la Société.

Il est rappelé qu'à la date du présent document d'enregistrement universel, Bpifrance Investissement est administrateur au sein du conseil d'administration et détient 5,46 % du capital de la Société, et 9,21 % des droits de vote.

6.1.2.2 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la date du présent document d'enregistrement universel, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

6.1.3 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1.3.1 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateurs

Le tableau ci-après indique la participation de chacun des administrateurs dans le capital social de la Société au 31 décembre 2023 :

Administrateur de la Société	Nombre d'actions	En % du capital	En % des droits de vote	Rémunération au titre du mandat d'administrateur
Gauthier Louette (Président-directeur général)	2 515 847	1,51 %	2,66 %	Non
Jérôme Nier ^(a)	0	0 %	0 %	Non
Michael Kessler ^(a)	1 100	0 %	0 %	Non
Régine Stachelhaus	1 500	0 %	0 %	Oui
Gabrielle van Klaveren-Hessel ^(a)	0	0 %	0 %	Non
Peugeot Invest Assets, représenté par Bertrand Finet	8 500 000	5,23 %	9,37 %	Oui
Sandrine Teran	1 500	0 %	0 %	Oui
Patrick Jeantet	1 500	0 %	0 %	Oui
Trudy Schoolenberg	1 500	0 %	0 %	Oui
Bpifrance investissement, représenté par Adeline Lemaire	9 116 194	5,48 %	4,88 %	Oui
Christopher Delbrück	1 500	0 %	0 %	Oui

(a) Les administrateurs salariés détiennent des actions ou parts du FCPE SFY au travers des opérations d'actionnariat salarié SHARE FOR YOU (voir le paragraphe 6.1.4 du présent document d'enregistrement universel). Mme Gabrielle Van Klaveren-Hessel détient 2 550 parts du FCPE SFY, et M. Jérôme Nier détient 2 251 parts du FCPE SFY.

6.1.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Les critères de performance des plans en cours d'attribution gratuite d'actions de performance (Plan 2020 et Plan 2021) et leur barème d'évaluation n'ont pas fait l'objet de modification en dépit de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Plan 2020

Le conseil d'administration du 10 mars 2020, sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale, a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration a ainsi octroyé 543 644 actions dites « de performance » de la Société, représentant un maximum de 0,34 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 10 mars 2020. Le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire sera égal au nombre d'actions de performance attribuées à la date susvisée à ce bénéficiaire multiplié par un taux d'allocation global qui sera déterminé en fonction (i) d'un taux d'allocation interne, lui-même déterminé en fonction du niveau (a) du taux de croissance annuelle moyen de l'EBITA et (b) du taux de conversion en cash annuel moyen, au titre de la période de trois (3) ans courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 (la « Période de référence »), et (ii) d'un taux

d'allocation externe lié à un objectif de rendement (TSR) des actions SPIE SA au titre de la Période de référence par rapport au TSR médian d'un panier de sociétés (le « Panel »), étant précisé que le taux d'allocation interne compte pour 70 % du taux d'allocation global et le taux d'allocation externe compte pour 30 % du taux d'allocation global.

La mesure de la performance liée au taux d'allocation interne sera détaillée lors de la livraison des plans. Concernant la mesure de la performance externe, le taux d'allocation externe est calculé de la façon suivante :

- si le TSR SPIE est inférieur au TSR Median SBF 120, le Taux d'Allocation Externe est égal à 0 % ;
- si le TSR SPIE est supérieur ou égal au produit (105 % x TSR Median SBF 120), le Taux d'Allocation externe est égal à 100 % ;
- le Taux d'Allocation Externe variera linéairement entre ces deux bornes.

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société 36 750 actions représentant 6,76 % de la totalité des actions du plan et correspondant à 65 % de sa rémunération fixe à la date du plan. Il sera tenu de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 25 % des actions de performance définitivement acquises. Les membres du comité exécutif seront quant à eux tenus de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de leurs fonctions de salariés au sein du Groupe, 15 % des actions de performance définitivement acquises.

En cas de cessation du mandat du Président-directeur général avant l'expiration de la période d'acquisition de 3 ans des actions de performance, il n'est pas prévu de dérogation pour l'acquisition des actions de performance sauf en cas de décès ou d'invalidité.

Conformément aux règlements du plan, le conseil d'administration statuant sur les comptes 2022 a acté la performance du plan 2020, sur la base des critères ci-après :

(i) le taux d'allocation interne, déterminé en fonction du niveau :

(a) pour moitié, du taux de croissance annuelle moyen (TCAM) de l'EBITA au titre de la période de trois ans.

Si ce taux était inférieur à 2 % le critère était réputé non atteint et si supérieur ou égal à 5 % le critère était réputé intégralement atteint. Le TCAM de l'EBITA sur la période 2020-2022 ayant été égal à 8,8 %, le taux d'allocation lié à ce critère est égal à 100 % ;

(b) pour moitié, du taux de conversion en cash annuel moyen (TCCAM) au titre de la période de trois ans.

Si ce taux était inférieur à 100 % le critère était réputé non atteint et si supérieur ou égal à 100 % le critère était réputé intégralement atteint. Le TCCAM sur la période 2020-2022 ayant été égal à 111,3 %, le taux d'allocation lié à ce critère est égal à 100 %.

Ainsi le taux d'allocation interne est égal à 70 % du taux d'allocation global ;

(ii) d'un taux d'allocation externe lié à un objectif de rendement (TSR) des actions SPIE SA. Il est ressorti d'une étude effectuée par l'actuaire du Groupe que le TSR de SPIE au titre de la période de trois ans s'élève à + 40,93 % et la médiane du TSR du panel sur cette même période s'élève à - 0,75 %.

Ainsi le taux d'allocation externe est égal à 30 % du taux d'allocation global.

Le conseil d'administration a donc acté que le taux d'allocation globale du plan 2020 s'élevait à 100 % (à titre comparatif, le taux du plan 2019 était de 65 %).

Plan 2021

Le conseil d'administration du 11 mars 2021, sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale, a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration a ainsi octroyé 534 583 actions dites « de performance » de la Société, représentant un maximum de 0,33 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 11 mars 2021. Le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire sera égal au nombre d'actions de performance attribuées à la date susvisée à ce bénéficiaire multiplié par un taux d'allocation global qui sera déterminé en fonction (i) d'un taux d'allocation interne, lui-même déterminé en fonction du niveau (a) du taux de croissance annuelle moyen de l'EBITA et (b) du taux de conversion en cash annuel moyen, au titre de la période de trois (3) ans courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 (la « Période de référence »), et (ii) d'un taux d'allocation externe lié à un objectif de rendement (TSR) des actions SPIE SA au titre de la Période de référence par rapport au TSR médian d'un panier de sociétés (le « Panel »), étant précisé que le taux d'allocation interne compte pour 70 % du taux d'allocation global et le taux d'allocation externe compte pour 30 % du taux d'allocation global.

La mesure de la performance liée au taux d'allocation interne sera détaillée lors de la livraison des plans. Concernant la mesure de la performance externe, le taux d'allocation externe est calculé de la façon suivante :

- si le TSR SPIE est inférieur au TSR Median SBF 120, le Taux d'Allocation Externe est égal à 0 % ;
- si le TSR SPIE est supérieur ou égal au produit (105 % x TSR Median SBF 120), le Taux d'Allocation externe est égal à 100 % ;
- le Taux d'Allocation Externe variera linéairement entre ces deux bornes.

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société 42 767 actions représentant 8,0 % de la totalité des actions du plan et correspondant à 105 % de sa rémunération fixe à la date du plan. Il sera tenu de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 25 % des actions de performance définitivement acquises. Les membres du comité exécutif seront quant à eux tenus de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de leurs fonctions de salariés au sein du Groupe, 15 % des actions de performance définitivement acquises.

En cas de cessation du mandat du Président-directeur général avant l'expiration de la période d'acquisition de 3 ans des actions de performance, il n'est pas prévu de dérogation pour l'acquisition des actions de performance sauf en cas de décès ou d'invalidité.

Conformément aux règlements du plan, le conseil d'administration statuant sur les comptes 2023 a acté la performance du plan 2021, sur la base des critères ci-après :

(i) le taux d'allocation interne, déterminé en fonction du niveau :

(a) pour moitié, du taux de croissance annuelle moyen (TCAM) de l'EBITA au titre de la période de trois ans.

Si ce taux était inférieur à 2 % le critère était réputé non atteint et si supérieur ou égal à 5 % le critère était réputé intégralement atteint. Le TCAM de l'EBITA sur la période 2021-2023 ayant été égal à 19,9 %, le taux d'allocation lié à ce critère est égal à 100 %,

(b) pour moitié, du taux de conversion en cash annuel moyen (TCCAM) au titre de la période de trois ans.

Si ce taux était inférieur à 100 % le critère était réputé non atteint et si supérieur ou égal à 100 % le critère était réputé intégralement atteint. Le TCCAM sur la période 2021-2023 ayant été égal à 101,3 %, le taux d'allocation lié à ce critère est égal à 100 %.

Ainsi le taux d'allocation interne est égal à 70 % du taux d'allocation global ;

(ii) d'un taux d'allocation externe lié à un objectif de rendement (TSR) des actions SPIE SA. Il est ressorti d'une étude effectuée par l'actuaire du Groupe que le TSR de SPIE au titre de la période de trois ans s'élève à +72,53 % et la médiane du TSR du panel sur cette même période s'élève à +22,82 %.

Ainsi le taux d'allocation externe est égal à 30 % du taux d'allocation global.

Le conseil d'administration a donc acté que le taux d'allocation globale du plan 2021 s'élevait à 100 %.

Plan 2022

Le 12 mai 2021, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a, aux termes de sa 16^e résolution, autorisé le conseil d'administration, sous certaines conditions, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce.

L'Assemblée générale a fixé à 15 mois la durée de validité de l'autorisation.

Le nombre d'actions ainsi attribué gratuitement ne pourra excéder un demi pour cent du nombre d'action composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, et s'il s'agit d'actions à émettre, le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'en résulter s'imputera sur le plafond nominal de 36 000 000 euros prévu pour les augmentations de capital.

Les actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société ne pourront représenter plus 10 % de l'ensemble des actions attribuées par le conseil d'administration.

L'attribution définitive des actions pourra être soumise, en partie ou en totalité, à l'atteinte de conditions de performance fixées par le conseil d'administration, étant entendu que pour les mandataires sociaux, le conseil d'administration conditionnera l'attribution des actions à des critères de performance et devra fixer la quantité des actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

L'Assemblée générale a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme (i) d'une période d'acquisition minimale de trois (3) ans et que ces actions ne seront alors assorties d'aucune obligation de conservation, à l'exception des actions attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants exécutifs qui seront également assortis d'une obligation de conservation d'une durée minimum d'un (1) an.

L'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises au bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du code de commerce.

Le conseil d'administration du 10 mars 2022, sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale, a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration a ainsi octroyé 549 158 actions dites « de performance » de la Société, représentant un maximum de 0,34 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 10 mars 2022. Le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire sera égal au nombre d'actions de performance attribuées à la date susvisée à ce bénéficiaire multiplié par un taux d'allocation global qui sera déterminé en fonction :

(i) pour 75 %, d'un taux d'allocation interne ; et

(ii) pour 25 %, d'un taux d'allocation externe.

Taux d'allocation	Critère	Poids	Appréciation
	Taux de croissance annuelle moyen de l'EBITA	27,5 %	Au titre de la période de trois ans courant du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
	Taux de conversion en cash annuel moyen	27,5 %	
	Réduction en intensité des émissions de CO ₂ sur les scopes 1 & 2 en accord avec les scénarios 1,5 °C et 2 °C de l'initiative <i>Science-Based Targets</i>	15,0 %	Situation au 31 décembre 2024
Interne	Amélioration de la proportion de femmes occupant des positions managériales clés au sein du Groupe en lien avec la feuille de route RSE	5,0 %	
Externe	Rendement (TSR) des actions SPIE SA	25,0 %	Au titre de la période de trois ans courant du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

La mesure de la performance liée au taux d'allocation interne sera détaillée lors de la livraison des plans. Chaque critère participant à la détermination du taux d'allocation interne sera évalué individuellement en fonction d'une fourchette définie avec une borne haute et une borne basse :

- une performance inférieure à la borne basse entraînant une allocation égale à 0 % ;
- une performance supérieure ou égale à la borne haute entraînant une allocation à 100 % ;
- une interpolation linéaire sera faite entre les deux bornes.

Concernant la mesure de la performance externe, le taux d'allocation externe est calculé de la façon suivante en comparant le rendement (TSR) des actions SPIE SA au titre de la Période de référence par rapport au TSR médian d'un panier de sociétés (le « Panel ») :

- si le TSR SPIE est inférieur au TSR Median SBF 120, le Taux d'Allocation Externe est égal à 0 % ;
- si le TSR SPIE est supérieur ou égal au produit (105 % x TSR Median SBF 120), le Taux d'Allocation Externe est égal à 100 % ;
- le Taux d'Allocation Externe variera linéairement entre ces deux bornes.

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société 42 767 actions représentant 7,79 % de la totalité des actions du plan et correspondant à 103 % de sa rémunération fixe à la date du plan. Il sera tenu de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 25 % des actions de performance définitivement acquises.

En cas de cessation du mandat du Président-directeur général avant expiration de la période d'acquisition de 3 ans des actions de performance, il n'est pas prévu de dérogation pour l'acquisition des actions de performance sauf dans en cas de décès ou invalidité.

Plan 2023

Le 11 mai 2022, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a, aux termes de sa 28^e résolution, autorisé le conseil d'administration, sous certaines conditions, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce.

L'Assemblée générale a fixé à 15 mois la durée de validité de l'autorisation.

Le nombre d'actions ainsi attribué gratuitement ne pourra excéder un demi pour cent du nombre d'action composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, et s'il s'agit d'actions à émettre, le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'en résulter s'imputera sur le plafond nominal de 36 000 000 euros prévu pour les augmentations de capital.

Les actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société ne pourront représenter plus 10 % de l'ensemble des actions attribuées par le conseil d'administration.

L'attribution définitive des actions pourra être soumise, en partie ou en totalité, à l'atteinte de conditions de performance fixées par le conseil d'administration, étant entendu que pour les mandataires sociaux, le conseil d'administration conditionnera l'attribution des actions à des critères de performance et devra fixer la quantité des actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

L'Assemblée générale a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme (i) d'une période d'acquisition minimale de trois (3) ans et que ces actions ne seront alors assorties d'aucune obligation de conservation, à l'exception des actions attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants exécutifs qui seront également assortis d'une obligation de conservation d'une durée minimum d'un (1) an.

L'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises au bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du code de commerce.

Le conseil d'administration du 9 mars 2023, sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale, a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration a ainsi octroyé 521 650 actions dites « de performance » de la Société, représentant un maximum de 0,32 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 9 mars 2023. Le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire sera égal au nombre d'actions de performance attribuées à la date susvisée à ce bénéficiaire multiplié par un taux d'allocation global qui sera déterminé en fonction :

- (i) pour 75 %, d'un taux d'allocation interne ; et
- (ii) pour 25 %, d'un taux d'allocation externe.

Taux d'allocation	Critère	Poids	Appréciation
Interne	Taux de croissance annuelle moyen de l'EBITA	27,5 %	Au titre de la période de trois ans courant du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
	Taux de conversion en cash annuel moyen	27,5 %	
	Réduction en intensité des émissions de CO ₂ sur les scopes 1 & 2 en accord avec les scénarios 1,5 °C et 2 °C de l'initiative <i>Science-Based Targets</i>	15,0 %	
	Amélioration de la proportion de femmes occupant des positions managériales clés au sein du Groupe en lien avec la feuille de route RSE	5,0 %	
Externe	Rendement (TSR) des actions SPIE SA	25,0 %	Au titre de la période de trois ans courant du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

La mesure de la performance liée au taux d'allocation interne sera détaillée lors de la livraison des plans. Chaque critère participant à la détermination du taux d'allocation interne sera évalué individuellement en fonction d'une fourchette définie avec une borne haute et une borne basse :

- une performance inférieure à la borne basse entraînant une allocation égale à 0 % ;
- une performance supérieure ou égale à la borne haute entraînant une allocation à 100 % ;
- une interpolation linéaire sera faite entre les deux bornes.

Concernant la mesure de la performance externe, le taux d'allocation externe est calculé de la façon suivante en comparant le rendement (TSR) des actions SPIE SA au titre de la Période de référence par rapport au TSR médian d'un panier de sociétés (le « Panel ») :

- si le TSR SPIE est inférieur au TSR Median SBF 120, le Taux d'Allocation Externe est égal à 0 % ;
- si le TSR SPIE est égal au TSR Median SBF 120, le Taux d'Allocation Externe est égal à 50 % ;
- si le TSR SPIE est supérieur ou égal au produit (105 % x TSR Median SBF 120), le Taux d'Allocation Externe est égal à 100 % ;
- le Taux d'Allocation Externe variera linéairement entre ces deux bornes.

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société 41 732 actions représentant 8,00 % de la totalité des actions du plan et correspondant à 130 % de sa rémunération fixe à la date du plan. Il sera tenu de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 25 % des actions de performance définitivement acquises.

En cas de cessation du mandat du Président-directeur général avant expiration de la période d'acquisition de 3 ans des actions de performance, il n'est pas prévu de dérogation pour l'acquisition des actions de performance sauf dans en cas de décès ou invalidité.

Plan 2024

Le 10 mai 2023, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a, aux termes de sa 16^e résolution, autorisé le conseil d'administration, sous certaines conditions, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce.

L'Assemblée générale a fixé à 15 mois la durée de validité de l'autorisation.

Le nombre d'actions ainsi attribué gratuitement ne pourra excéder un demi pour cent du nombre d'action composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, et s'il s'agit d'actions à émettre, le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'en résulter s'imputera sur le plafond nominal de 36 000 000 euros prévu pour les augmentations de capital.

Les actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société ne pourront représenter plus 10 % de l'ensemble des actions attribuées par le conseil d'administration.

L'attribution définitive des actions pourra être soumise, en partie ou en totalité, à l'atteinte de conditions de performance fixées par le conseil d'administration, étant entendu que pour les mandataires sociaux, le conseil d'administration conditionnera l'attribution des actions à des critères de performance et devra fixer la quantité des actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

L'Assemblée générale a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme (i) d'une période d'acquisition minimale de trois (3) ans et que ces actions ne seront alors assorties d'aucune obligation de conservation, à l'exception des actions attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants exécutifs qui seront également assortis d'une obligation de conservation d'une durée minimum d'un (1) an.

L'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises au bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du code de commerce.

Le conseil d'administration du 6 mars 2023, sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale, a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration a ainsi octroyé 566 837 actions dites « de performance » de la Société, représentant un maximum de 0,34 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 6 mars 2024. Le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire sera égal au nombre d'actions de performance attribuées à la date susvisée à ce bénéficiaire multiplié par un taux d'allocation global qui sera déterminé en fonction :

- (i) pour 75 %, d'un taux d'allocation interne ; et
- (ii) pour 25 %, d'un taux d'allocation externe.

Taux d'allocation	Critère	Poids	Appréciation
	Taux de croissance annuelle moyen de l'EBITA	27,5 %	Au titre de la période de trois ans courant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026
	Taux de conversion en cash annuel moyen	27,5 %	
Interne	Réduction en intensité des émissions de CO ₂ sur les scopes 1 & 2 en accord avec les scénarios 1,5 °C de l'initiative <i>Science-Based Targets</i>	15,0 %	Situation au 31 décembre 2026
	Amélioration de la proportion de femmes occupant des positions managériales clés au sein du Groupe en lien avec la feuille de route RSE	5,0 %	
Externe	Rendement (TSR) des actions SPIE SA	25,0 %	Au titre de la période de trois ans courant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026

La mesure de la performance liée au taux d'allocation interne sera détaillée lors de la livraison des plans. Chaque critère participant à la détermination du taux d'allocation interne sera évalué individuellement en fonction d'une fourchette définie avec une borne haute et une borne basse :

- une performance inférieure à la borne basse entraînant une allocation égale à 0 % ;
- une performance supérieure ou égale à la borne haute entraînant une allocation à 100 % ;
- une interpolation linéaire sera faite entre les deux bornes.

Concernant la mesure de la performance externe, le taux d'allocation externe est calculé de la façon suivante en comparant le rendement (TSR) des actions SPIE SA au titre de la Période de référence par rapport au TSR médian d'un panier de sociétés (le « Panel ») :

- si le TSR SPIE est inférieur au TSR Median SBF 120, le Taux d'Allocation Externe est égal à 0 % ;
- si le TSR SPIE est égal au TSR Median SBF 120, le Taux d'Allocation Externe est égal à 50 % ;
- si le TSR SPIE est supérieur ou égal au produit (105 % x TSR Median SBF 120), le Taux d'Allocation Externe est égal à 100 % ;
- le Taux d'Allocation Externe variera linéairement entre ces deux bornes.

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Gauthier Louette, Président-directeur général de la Société 43 436 actions

représentant 7,66 % de la totalité des actions du plan et correspondant à 150 % de sa rémunération fixe à la date du plan. Il sera tenu de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 25 % des actions de performance définitivement acquises.

En cas de cessation du mandat du Président-directeur général pour motif d'invalidité ou de retraite avant expiration de la période d'acquisition des actions de performance, le conseil d'administration se donne la possibilité d'octroyer, au prorata temporis, l'acquisition d'actions de performance à l'expiration de la période d'acquisition de 3 ans.

Plans futurs

Dans le cadre de l'Assemblée générale du 3 mai 2024, une résolution sera présentée pour autoriser le conseil d'administration, sous certaines conditions, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce.

La mise en place de ce nouveau plan, sur la base de cette nouvelle résolution, suivra les mêmes caractéristiques que le plan 2024 (décrit ci-dessus) tant sur les critères que sur la période d'acquisition.

6.1.4 ACTIONNARIAT SALARIÉ

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE SPIE FOR YOU

Les actionnaires de la Société, réunis le 10 mai 2023 en Assemblée générale mixte, ont délégué au conseil d'administration dans leur 14^e résolution la compétence de décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant nominal maximum de 2 000 000 euros, ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservée aux salariés de la Société et des entreprises françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions des articles L. 225-180 du code de commerce et L. 3344-1 du code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise du Groupe.

Le conseil d'administration a décidé le 26 juillet 2023 le principe d'une émission d'actions ordinaires au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise du Groupe, en a arrêté les principales caractéristiques et a délégué au Président-directeur général de la Société les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Les bénéficiaires de l'offre sont (i) les salariés et les mandataires sociaux dans les conditions prévues par l'article L. 3332-2 du code du travail, les sociétés du périmètre qui auront adhéré au plan d'épargne Groupe France ou international, selon le cas, quelle que soit la nature de leur contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée, à temps complet ou à temps partiel) et justifiant d'une ancienneté de trois mois à la clôture de la période de souscription et (ii) les préretraités et retraités des sociétés françaises du Groupe qui ont conservé des avoirs au sein du plan d'épargne Groupe France depuis leur départ du Groupe.

Cette offre a été proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en Australie, Autriche, Allemagne, Belgique, Émirats Arabes Unis, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Suisse.

À l'issue de cette opération, 1 885 601 actions nouvelles, soit près de 1,1 % du capital, ont été émises par la Société. Ainsi, les salariés actionnaires détiennent 7,4 % du capital du Groupe.

6.2 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES / CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Les dirigeants de SPIE et la direction des relations investisseurs assurent tout au long de l'année l'interface entre le Groupe et la communauté financière. Cette dernière est composée des investisseurs institutionnels, dont les investisseurs socialement responsables (ISR) et des analystes financiers. À tous ces acteurs du marché, SPIE entend fournir, en temps réel, une information claire, précise et transparente, visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de son positionnement, de ses résultats et objectifs financiers. En plus des conférences téléphoniques organisées chaque trimestre à l'occasion de la publication de ses résultats, SPIE a consacré en 2023 une quarantaine de journées à des *roadshows* et conférences organisées par des institutions financières de premier plan, auprès d'investisseurs Européens et Nord-américains. À cela s'ajoutent également des rendez-vous et contacts téléphoniques réguliers. SPIE a par ailleurs renforcé sa

communication sur les sujets sociaux et environnementaux avec une trentaine de *meetings* ISR réalisés.

Ces initiatives entretiennent un lien continu et étroit avec la communauté financière et sont l'occasion, pour les dirigeants de SPIE, de présenter l'actualité du Groupe, ses performances, sa stratégie et sa gouvernance.

Le calendrier indicatif de communication financière pour l'année 2024 est le suivant :

- information financière au 31 mars 2024 : 25 avril 2024 pré-bourse ;
- résultats semestriels 2024 : 26 juillet 2024 pré-bourse ;
- information financière au 30 septembre 2024 : 31 octobre 2024 pré-bourse.

6.3 DIVIDENDES

POLITIQUE DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

La politique du Groupe en matière de distribution de dividendes est décrite au paragraphe 4.3 du présent document d'enregistrement universel.

DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES EXERCICES 2021, 2022 ET 2023

Au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2022, a décidé le versement d'un dividende de 60 centimes d'euro par action, mis en paiement pour son solde le 24 mai 2022.

Au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2023, a décidé le versement d'un dividende de 73 centimes d'euro par action, mis en paiement pour son solde le 24 mai 2023.

Le conseil d'administration du 9 mars 2023 a également approuvé le principe du versement d'un acompte de 22 centimes d'euro par action à fin septembre 2023 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2024 de verser en 2023 un dividende fixé à 83 centimes d'euro par action. Compte tenu de l'acompte de 22 centimes d'euro par action payé en septembre 2023, cette décision conduirait à verser un solde de 61 centimes d'euro par action en numéraire en mai 2024.

6.4 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

6.4.1 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT ET CAPITAL SOCIAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS

À la date du présent document d'enregistrement universel, le capital social de la Société s'élève à 78 446 564,48 euros, divisé en 166 907 584 actions ordinaires, de 0,47 euro de valeur nominale, entièrement libérées.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 11 mai 2022 a adopté les délégations financières suivantes :

Résolution	Nature de la délégation	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation au cours des exercices 2022 et 2023
17 ^e	Autorisation au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société (programme de rachat d'actions)	18 mois	Dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou 5 % du nombre total des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe Prix de rachat maximum : 33 €	N/A
18 ^e	Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions autodétenues	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par 24 mois	N/A
19 ^e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	26 mois	14 500 000 € (Soit environ 20 % du capital social)	N/A
20 ^e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 36 000 000 € (Soit environ 50 % du capital social) S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € ^(d)	N/A
21 ^e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 7 400 000 € ^(a) (Soit environ 10 % du capital social) S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € ^(d)	N/A

Résolution	Nature de la délégation	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation au cours des exercices 2022 et 2023
22 ^e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 7 400 000 € ^{(a) (b)} (Soit environ 10 % du capital social) S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € ^(d)	Décision du Président-directeur général du 10 janvier 2022 sur délégation du conseil d'administration d'une émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) par voie de placement privé d'un montant de 400 millions d'euros.
23 ^e	Autorisation au conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an	26 mois	10 % du capital social par an ^{(a) (b)}	N/A
24 ^e	Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour 15 % de l'émission initiale) ^{(a) (b)}	N/A
25 ^e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	26 mois	10 % du capital social ^{(a) (b)} S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € ^(d)	N/A
26 ^e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 2 000 000 € ^{(a) (c)} (soit environ 2,6 % du capital social actuel)	Décisions du conseil d'administration du 28 juillet 2022 et du 26 juillet 2023 (voir paragraphe 6.1.4 du présent document d'enregistrement universel)
27 ^e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée	18 mois	S'agissant des augmentations de capital : 2 000 000 € ^{(a) (c)} (soit environ 2,6 % du capital social actuel)	Décisions du conseil d'administration du 28 juillet 2022 et du 26 juillet 2023 (voir paragraphe 6.1.4 du présent document d'enregistrement universel)

Résolution	Nature de la délégation	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation au cours des exercices 2022 et 2023
28 ^e	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	15 mois	0,5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision ^(a)	Décisions du conseil d'administration du 10 mars 2022 et du 9 mars 2023 (voir paragraphe 6.1.3 du présent document d'enregistrement universel)

(a) Délégation s'imputant sur le plafond global des augmentations de capital fixé par la 20^e résolution à 36 000 000 € (soit environ 50 % du capital actuel).

(b) Délégation s'imputant sur un plafond commun fixé à 7 400 000 € (soit environ 10 % du capital actuel).

(c) Plafond commun aux 25^e et 26^e résolutions.

(d) Délégation s'imputant sur le plafond global d'émission de titres de créance fixé par la 20^e résolution à 1 000 000 000 €.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 10 mai 2023 a adopté les délégations financières suivantes :

Résolution	Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
14 ^e résolution	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 2 000 000 € ^{(a) (b)} (Soit environ 2,6 % du capital social actuel) Dans la limite du plafond global de : 36 000 000 €
15 ^e résolution	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée	18 mois	S'agissant des augmentations de capital : 2 000 000 € ^{(a) (b)} (Soit environ 2,6 % du capital social actuel) Dans la limite du plafond global de : 36 000 000 €
16 ^e résolution	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	15 mois	0,5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision ^(a)

(a) Délégation s'imputant sur le plafond global des augmentations de capital fixé par la 20^e résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2022 à 36 000 000 € (soit environ 50 % du capital actuel).

(b) Délégation s'imputant sur un plafond commun fixé à 2 000 000 € (soit environ 2,5 % du capital actuel).

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société qui se réunira le 3 mai 2024 de renouveler les délégations financières présentées ci-dessous et dont le conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, faire usage à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre :

Résolution	Nature de la délégation	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal
10e	Autorisation au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société (programme de rachat d'actions)	18 mois	Dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou 5 % du nombre total des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe Prix de rachat maximum : 60 €
11e	Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par 24 mois
12e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	26 mois	15 000 000 € (Soit environ 20 % du capital social)

Résolution	Nature de la délégation	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal
13e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 39 000 000 € (Soit environ 50 % du capital social) S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € ^(d)
14e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 7 800 000 € ^(a) (Soit environ 10 % du capital social) S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € ^(d)
15e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 7 800 000 € ^(a) (Soit environ 10 % du capital social) S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € (d)
16e	Autorisation au conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital par an		10 % du capital social par an ^{(a) (b)}
17e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social	26 mois	10 % du capital social ^{(a) (b)} S'agissant des émissions de titres de créance : 1 000 000 000 € (d)
18e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois	S'agissant des augmentations de capital : 2 000 000 € ^{(a) (c)} (soit environ 2,6 % du capital social actuel)
19e	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée	18 mois	S'agissant des augmentations de capital : 2 000 000 € ^{(a) (c)} (soit environ 2,6 % du capital social actuel)
20e	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	15 mois	0,5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision (a)

(a) Délégation s'imputant sur le plafond global des augmentations de capital fixé par la 13e résolution à 39 000 000 € (soit environ 50 % du capital actuel).

(b) Délégation s'imputant sur un plafond commun fixé à 7 800 000 € (soit environ 10 % du capital actuel).

(c) Plafond commun aux 18e et 19e résolutions.

(d) Délégation s'imputant sur le plafond global d'émission de titres de créance fixé par la 13e résolution à 1 000 000 000 €.

6.4.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Le 18 juin 2019, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros, aux fins de refinancer la moitié du contrat de crédit senior conclu le 7 juin 2018 et d'étendre ainsi la maturité moyenne de sa dette (voir le paragraphe 4.1.2.1.2.3 du présent document d'enregistrement universel). Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

6.4.3 ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ OU POUR SON COMPTE PROPRE

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société détient 390 actions propres dont la valeur nette comptable s'élève à 7 020,00 euros.

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2023 avait autorisé, pour une durée de 18 mois à compter de la date de tenue de l'Assemblée, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du code de commerce.

Le conseil d'administration n'a pas mis en œuvre le programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2023 ; aucune opération n'a donc été réalisée à ce titre en 2023.

Par conséquent, il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société qui se réunira le 3 mai 2024 de renouveler cette autorisation et d'adopter la décision ci-après.

Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du code de commerce, à acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il fixera, un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder :

- 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit ; ou
- 5 % du nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Ces pourcentages s'appliquent à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital social postérieurement à ladite Assemblée générale.

Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas conduire la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

Les actions pourront être acquises sur décision du conseil d'administration afin de :

- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF le 1^{er} juillet 2021 ;

- allouer des actions aux mandataires sociaux et aux membres du personnel de la Société et des autres entités du Groupe, et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du code de commerce, ou (iii) de tout plan d'épargne conformément aux dispositions des articles L. 3331-1 et suivants du code du travail ou (iv) de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;
- remettre des actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions de la Société et les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- annuler toute ou partie des titres ainsi achetés ; et
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix unitaire maximal d'achat ne pourra pas être supérieur, hors frais, à soixante euros (60 euros) par action.

Le conseil d'administration pourra toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des options ou autres instruments financiers dérivés, ou à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Le conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, afin, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires concernées, de procéder aux allocations et, le cas échéant, aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché.

Le conseil d'administration, aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser, si nécessaire, les termes et arrêter les modalités dans les conditions législatives et de la présente autorisation, et notamment passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF ou de toute autre autorité compétente, établir tout document notamment d'information, remplir toutes formalités, et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le conseil d'administration informera, dans les conditions légales, l'Assemblée générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

La présente autorisation annulera et remplacera celle consentie par la douzième résolution de l'Assemblée générale du 10 mai 2023 et serait consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée générale du 3 mai 2024.

6.4.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Le 10 janvier 2023, la Société a procédé à l'émission, en date de règlement du 17 janvier 2023 et à échéance du 17 janvier 2028, d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») pour un montant de 400 millions d'euros, indexées à des critères de développement durable (voir le paragraphe 4.1.2.1.2.4 du présent document d'enregistrement universel).

6.4.5 CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET / OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ(E) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ

Néant.

6.4.6 CAPITAL SOCIAL DE TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD PRÉVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.

6.4.7 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en €)	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale (en €)	Capital après opération (en €)
15 mars 2023	Actions Performance	77 150 831,82	164 150 706	164 582 511	0,47	77 353 780,17
14 décembre 2023	Plan d'épargne salarial	77 353 780,17	164 582 511	166 468 112	0,47	78 240 012,64

6.5 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Le tableau ci-dessous présente les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique prévue par l'article L. 22-10-11 du code de commerce :

Référence législative ou réglementaire	Éléments requis	Chapitres/paragraphes du document d'enregistrement universel
L. 22-10-11, 1 ^{er} du code de commerce	La structure du capital de la Société	6.1.1 Actionnariat 7.1.5.8 Réglementation applicable aux investissements étrangers en France
L. 22-10-11, 2 ^o du code de commerce	Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce	6.1.2 Déclaration relative au contrôle de la Société 7.1.5.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 10, 11, 12 et 13 des statuts) 7.1.5.7 Franchissement de seuils et identification des actionnaires
L. 22-10-11, 3 ^o du code de commerce	Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce	6.1.1 Actionnariat
L. 22-10-11, 4 ^o du code de commerce	La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	N/A
L. 22-10-11, 5 ^o du code de commerce	Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	6.1.4 Actionnariat salarié
L. 22-10-11, 6 ^o du code de commerce	Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	6.1.2.1 Déclaration relative au contrôle de la Société
L. 22-10-11, 7 ^o du code de commerce	Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	6.1.2.1 Déclaration relative au contrôle de la Société 7.1.5.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – règlement intérieur du conseil d'administration 7.1.5.5 Assemblées générales (article 19 des statuts)
L. 22-10-11, 8 ^o du code de commerce	Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	6.5.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis 6.5.3 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre
L. 22-10-11, 9 ^o du code de commerce	Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	4.1.2.1.2.1 contrat de crédit senior 4.1.2.1.2.2 Emprunt obligataire à échéance 2024 4.1.2.1.2.3 Emprunt obligataire à échéance 2026
L. 22-10-11, 10 ^o du code de commerce	Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	5.3.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En outre, le Groupe est partie à un certain nombre de contrats comportant des clauses de changement de contrôle, notamment le contrat de crédit senior (voir le paragraphe 4.1.2.1.2.1 du présent document d'enregistrement universel) ainsi qu'un certain nombre de contrats commerciaux.

En outre, l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis en juin 2019 par la Société dans le cadre notamment du refinancement de la moitié du contrat de crédit senior conclu le 7 juin 2018 inclut également une clause de changement de contrôle pouvant donner lieu à un remboursement anticipé dudit emprunt.

L'emprunt obligataire de 400 millions d'euros émis en juin 2019 par la Société dans le cadre notamment du remboursement partiel des obligations 2024.

Enfin, l'emprunt obligataire à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») de 400 millions d'euros, émis le 10 janvier 2023 et à échéance du 17 janvier 2028, inclut une clause de changement de contrôle pouvant donner lieu à un remboursement anticipé dudit emprunt.



-7-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RFA

7.1	PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES	292	7.7	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	301
7.1.1	Dénomination sociale	292	7.8	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	RFA 301
7.1.2	Lieu, numéro d'immatriculation et LEI	292	7.8.1	Nom et fonction du responsable	301
7.1.3	Date de constitution et durée	292	7.8.2	Attestation de la personne responsable	301
7.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	292	7.8.3	Nom et fonction du responsable de l'information financière	302
7.1.5	Actes constitutifs et statuts	292	7.9	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	RFA 302
7.2	ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	298	Commissaires aux comptes titulaires	302	
7.2.1	SERVICES MULTI-TECHNIQUES	298	Rapport de gestion du conseil d'administration	305	
7.2.2	RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ACTIVITES PETROLE ET GAZ ET NUCLÉAIRE	298	Rapport financier annuel	307	
7.2.3	RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL	298			
7.3	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	299			
7.4	CONTRATS IMPORTANTS	299			
7.5	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	RFA 299			
7.5.1	Principales opérations avec les apparentés	299			
7.5.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	300			
7.6	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	301			



7.1 PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES

7.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

À la date du présent document d'enregistrement universel, la dénomination sociale de la Société est « SPIE SA ».

7.1.2 LIEU, NUMÉRO D'IMMATRICULATION ET LEI

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 532 712 825.

LEI : 969500TJNS5GSFWJ8X85.

7.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La Société a été constituée le 27 mai 2011 et immatriculée le 31 mai 2011. La durée de la Société est de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social se clôture le 31 décembre de chaque année.

7.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social de la Société est situé au 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise Cedex, France. Le numéro de téléphone du siège social est le (33) 1 34 41 81 81.

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est une société anonyme de droit français.

7.1.5 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

7.1.5.1 OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, (i) l'activité de société holding détenant des participations financières sous quelque forme que ce soit (minoritaires ou majoritaires) dans des sociétés et entreprises françaises et étrangères, et (ii) la fourniture de prestations de services de conseil et d'assistance en matière commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative, informatique, en matière de négociation de tout type de contrats et de gestion et la fourniture de toute autre prestation de services au profit de sociétés, entités ou groupements.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son extension ou à son développement.

7.1.5.2 STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le descriptif ci-dessous résume les principales stipulations des statuts et du règlement intérieur relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et à ses pouvoirs.

Le règlement intérieur précise, outre les dispositions relatives au conseil d'administration mentionnées ci-après, le mode d'organisation et de fonctionnement, les compétences et les pouvoirs des comités que le conseil d'administration a institués en son sein (voir le paragraphe 5.2.2 du présent document d'enregistrement universel).

(a) Conseil d'administration (articles 15, 16 et 17 des statuts et 1, 2, 3, 4 et 7 du règlement intérieur)

Composition

La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Le conseil d'administration s'assure que la proportion de membres indépendants soit, dans la mesure du possible, d'au moins la moitié au sein du conseil d'administration, d'au moins deux tiers au sein du comité d'audit et de plus de la moitié au sein du comité des nominations et des rémunérations et du comité RSE et gouvernance.

Conformément au code Afep-Medef, est indépendant le membre du conseil d'administration qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

À l'occasion de chaque renouvellement ou nomination d'un membre du conseil et au moins une fois par an avant la publication du document d'enregistrement universel de la Société, le conseil procède à l'évaluation de l'indépendance de chacun de ses membres (ou candidats). Au cours de cette évaluation, le conseil, après avis du comité RSE et gouvernance, examine au cas par cas la qualification d'indépendant de chacun de ses membres (ou candidats) au regard des critères visés ci-dessous, des circonstances particulières et de la situation de l'intéressé par rapport à la Société. Les conclusions de cet examen sont portées à la connaissance des actionnaires dans le document d'enregistrement universel et, le cas échéant, à l'Assemblée générale lors de l'élection des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, dans la limite d'un nombre maximum de trois. Les censeurs sont des personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. La durée des fonctions des censeurs est de quatre années sauf démission ou cessation anticipée des fonctions décidée par le conseil d'administration. Les modalités d'exercice de la mission des censeurs, en ce compris leur éventuelle rémunération, sont arrêtées par le conseil d'administration. Les censeurs sont rééligibles. Ils sont convoqués aux réunions du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Désignation

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les présents statuts.

Les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration prévoient que chaque administrateur doit acquérir au moins 1 500 actions pendant toute la durée de son mandat et en tout état de cause au plus tard dans la première année de sa nomination. Les prêts de consommation d'actions par la Société aux membres du conseil d'administration ne sont pas admis. Cette obligation ne s'applique pas aux administrateurs représentant les actionnaires salariés et les salariés du Groupe. Les administrateurs habilités à recevoir une rémunération, tel que déterminé par le conseil d'administration, devront être propriétaire du nombre d'actions recommandé par le conseil d'administration.

Au moment de l'accession à leurs fonctions, les membres du conseil d'administration doivent mettre les titres qu'ils détiennent au nominatif. Il en est de même de tout titre acquis ultérieurement.

Fonctions

La durée des fonctions d'administrateur est de quatre ans.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 75 ans (étant précisé que le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction) et sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de cumul des mandats.

Identité des administrateurs

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Administrateurs représentant les salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du code de commerce, le conseil d'administration comprend un administrateur représentant les salariés. Cet administrateur est désigné par le comité d'entreprise.

Lorsque le nombre de membres du conseil d'administration est supérieur au nombre d'administrateurs mentionné au 1^{er} alinéa de l'article L. 225-27-1-II du code de commerce, et sous réserve que ce critère soit toujours rempli au jour de la désignation, un second administrateur représentant les salariés est désigné par le comité d'entreprise européen.

Les administrateurs représentant les salariés sont nommés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Le mandat des administrateurs représentant les salariés est renouvelable.

Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Administrateur référent

Le conseil d'administration peut, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, désigner parmi ses membres personnes physiques indépendants un administrateur référent pour une durée ne pouvant excéder celle de son mandat de membre du conseil. Cette désignation est obligatoire lorsque les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général sont réunies et facultative dans le cas contraire. Les fonctions de l'administrateur référent sont détaillées au paragraphe 5.2.1 « Administrateur référent » du présent document d'enregistrement universel.

Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président, de l'administrateur référent ou de l'un de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, étant précisé que la périodicité et la durée des séances du conseil d'administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés, les décisions suivantes :

- (i) l'approbation ou la modification du plan d'affaires (*business plan*) et du budget (y compris les budgets d'investissement ainsi que le plan de financement y afférent) de la Société, y compris le budget annuel consolidé du Groupe ;
- (ii) tout investissement (à l'exception du paragraphe (iii) ci-dessous) n'ayant pas été approuvé, conformément au paragraphe (i) ci-dessus, dans le cadre du plan d'affaires ou du budget, d'un montant supérieur à dix millions d'euros (10 000 000) ;
- (iii) toute opération de croissance externe ou de prise de contrôle ou de participation, dès lors que cette opération porte sur une valeur d'entreprise ou de transaction supérieure à soixante millions d'euros (60 000 000) (le conseil d'administration étant informé de toute opération de croissance externe dont la valeur d'entreprise ou de transaction est supérieure à 30 millions d'euros (30 000 000)) ;
- (iv) tout lancement d'une activité significative ne rentrant pas dans le périmètre habituel des sociétés du Groupe ou toute décision d'arrêter ou réduire significativement les activités principales du Groupe ;
- (v) la constitution de sûretés (cautions, avals et garanties) par la Société au bénéfice d'un tiers, à l'exception des garanties consenties aux autorités douanières et fiscales dans le cours normal des affaires ;
- (vi) toute décision de participation à un projet engageant une société du Groupe à hauteur d'un montant unitaire supérieur à cinquante millions d'euros (50 000 000), ainsi que la conclusion de tout contrat d'un montant unitaire global supérieur ou égal à cinquante millions d'euros (50 000 000) ;
- (vii) toute modification des statuts de la Société ;
- (viii) les propositions portant sur tout engagement financier ou toute opération d'endettement ayant pour effet de modifier le ratio dette nette/EBITDA du Groupe tel que déterminé et communiqué aux marchés financiers ;
- (ix) toute décision d'émission de titres de quelque nature que ce soit pouvant donner accès au capital de la Société (y compris plan de stock-options, tout plan d'épargne entreprises ou, plus généralement, tout mécanisme d'intéressement des salariés du Groupe) ;
- (x) toute décision de modifier les conditions de rémunération, fixe, variable, en numéraire ou en nature, des mandataires sociaux de la Société ;
- (xi) toute opération de cession d'une société appartenant au Groupe ou de l'une ou de plusieurs de ses principales activités dès lors que cette opération porte sur une valeur d'entreprise ou de transaction supérieure à cinquante millions d'euros (50 000 000) ou une société ou activité représentant un chiffre d'affaires annuel supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000) ; et

- (xii) tout projet de fusion, scission ou apport partiel d'actif impliquant une société du Groupe et une société tierce dès lors que cette opération porte sur une valeur d'entreprise de la société tierce ou une valeur de transaction d'un montant supérieur à cinquante millions d'euros (50 000 000) ou sur une société tierce ou une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000).

Rémunération des membres du conseil d'administration

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration :

- répartit librement entre ses membres la rémunération allouée au conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires, en tenant compte de la participation effective des administrateurs au conseil d'administration et dans les comités. Une quote-part fixée par le conseil et prélevée sur le montant de la rémunération allouée au conseil est versée aux membres des comités ainsi qu'à l'administrateur référent, également en tenant compte de la participation effective de ceux-ci aux réunions desdits comités ;
- détermine le montant de la rémunération du Président ;
- peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats qui leur sont confiés.

Le conseil d'administration examine la pertinence du niveau de la rémunération attribuée aux administrateurs au regard des charges et responsabilités incombant aux administrateurs.

(b) Direction générale (article 18 des statuts)

Modalité d'exercice

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le conseil d'administration parmi ses membres ou en dehors de ceux-ci et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du directeur général ou du mandat du Président du conseil d'administration lorsque celui-ci assume également la direction générale de la Société.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions réglementaires.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables. Il prend alors le titre de Président-directeur général.

Direction générale

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués ne peuvent pas être âgés de plus de 65 ans.

La durée du mandat du directeur général ou des directeurs généraux délégués est déterminée lors de la nomination, sans que cette durée puisse excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le directeur général ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en comité ou commission, avec ou sans faculté de substitution, sous réserve des limitations prévues par la loi. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi consenties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

7.1.5.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLES 10, 11, 12 ET 13 DES STATUTS)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.

Il est institué un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même titulaire pendant une durée minimale de

deux (2) ans au moins. Pour le calcul de cette durée de détention, il n'est pas tenu compte de la durée de détention des actions de la Société précédant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Conformément à l'article L. 225-123 alinéa 2 du code de commerce, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double peut s'exercer à l'occasion de toute Assemblée.

Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée en propriété.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit. Sauf convention contraire notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

Les actions, nominatives ou au porteur, sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et leur cession s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par virement de compte à compte, selon les modalités définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

7.1.5.4 MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de disposition spécifique, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions légales.

7.1.5.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Convocation, lieu de réunion

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'Assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour ; néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Accès aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme de l'enregistrement comptable de ses titres dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunications, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter à distance ou donner procuration conformément à la réglementation en vigueur, au moyen d'un formulaire établi par la Société et adressé à cette dernière dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, y compris par voie électronique ou télétransmission, sur décision du conseil d'administration. Ce formulaire doit être reçu par la Société dans les conditions réglementaires pour qu'il en soit tenu compte.

Les Assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence ou en cas de carence, par le membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la réglementation en vigueur.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil d'administration. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice et sur les comptes consolidés.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance ou à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart des actions ayant droit de vote et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance.

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut toutefois en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits.

7.1.5.6 STIPULATIONS PERMETTANT DE RETARDER, DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Les statuts de la Société ne contiennent pas de stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

7.1.5.7 FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 14 DES STATUTS)

Tant que les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % du capital ou des droits de vote (calculée conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-9 du code de commerce et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers), ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, le nombre total (i) des actions et des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, (ii) des titres donnant accès à terme au capital de la Société qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, et (iii) des actions déjà émises que cette personne peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L. 211-1 du code monétaire et financier. Cette notification doit intervenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter du franchissement de seuil concerné.

L'obligation d'informer la Société s'applique également, dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation de l'actionnaire en capital, ou en droits de vote, devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils susvisée et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 1 % du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

Tant que les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement

ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que les quantités de titres détenus, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

7.1.5.8 RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

À la date du présent document d'enregistrement universel, le Groupe intervient dans certaines activités qui sont couvertes par la réglementation applicable aux investissements étrangers en France notamment au titre de la défense nationale. Du fait de ces activités, la Société et le Groupe rentrent dans le champ d'application des dispositions légales et réglementaires applicables aux investissements étrangers en France prévues par les articles L. 151-3 et R. 151-2 et suivants du code monétaire et financier.

Dans le cadre de ces dispositions, l'acquisition par un investisseur étranger du contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, de la Société ou d'une de ses filiales françaises exerçant des activités énumérées par les dispositions susvisées est soumise à une procédure d'autorisation préalable par le ministre chargé de l'Économie. L'acquisition par un investisseur n'étant pas ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, de plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou d'une de ses filiales françaises exerçant ces activités, est soumise à cette même procédure.

Dans le cadre de cette procédure d'autorisation préalable, le ministre de l'Économie est notamment en charge de vérifier que les conditions de l'opération envisagée préservent les intérêts nationaux ; il peut à cet égard assortir l'autorisation d'une telle opération d'une ou plusieurs conditions afin d'assurer la pérennité des activités concernées, des capacités industrielles, des capacités de recherche et développement ou des savoir-faire associés, voire, sur décision motivée, refuser une telle autorisation, notamment si les intérêts nationaux ne pouvaient être préservés.

Toute opération effectuée en violation de ces dispositions est nulle ; elle est en outre susceptible d'une sanction pécuniaire dont le montant maximum s'élève au double du montant de l'investissement irrégulier et des sanctions pénales prévues à l'article 459 du code des douanes.

7.1.5.9 CLAUSES PARTICULIÈRES RÉGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

S'agissant des modifications du capital, les statuts de la Société ne contiennent pas de stipulations particulières plus strictes que les dispositions légales.

7.2 ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

7.2.1 SERVICES MULTI-TECHNIQUES

(A) RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS

Dans le cadre des prestations de services multi-techniques que le Groupe offre sur le territoire de l'Union européenne, il est soumis, dès lors que le client relève du secteur public, aux réglementations européennes et nationales applicables à la passation de marchés publics, qui imposent notamment des obligations de mise en concurrence et de transparence.

Le Groupe est ainsi notamment soumis aux directives suivantes : la directive européenne 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et la directive européenne 2014/25/UE relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux. Ces directives ont été transposées en droit interne dans les différents pays de l'Union européenne, notamment en France à travers l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

(B) RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de ses activités dans les services multi-techniques et la communication, le Groupe est soumis dans ses différents pays d'implantation à diverses réglementations environnementales, notamment dans l'Union européenne en matière de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. Le Groupe est ainsi soumis au respect des dispositions de la directive européenne 2002/96/CE relative à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE »), et aux dispositions de la directive européenne 2002/95/CE, relative à la limitation des substances dangereuses, qui imposent aux producteurs d'équipements électriques et électroniques d'assurer l'enlèvement et le traitement de leurs produits en fin de vie.

7.2.2 RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS PÉTROLE ET GAZ ET NUCLÉAIRE

Dans le cadre de ses activités dans le secteur Pétrole-Gaz, le Groupe opère dans certains pays dont les gouvernements encadrent strictement la protection des intérêts nationaux et où la réglementation est susceptible d'évolutions rapides et significatives. Dans ses pays d'implantation, le Groupe peut aussi être soumis à certaines réglementations particulières relatives à l'obligation de recourir à un partenaire local, à l'obligation d'utiliser une main-d'œuvre locale, au contrôle des changes ou encore à la protection de l'environnement.

En outre, les services que le Groupe offre dans le domaine de l'énergie nucléaire, essentiellement en France, s'inscrivent dans un environnement réglementaire très strict du fait des risques et des contraintes inhérents à cette industrie, en ce compris la réglementation applicable aux installations nucléaires de base (« INB ») et à l'exposition au rayonnement ionisant. Par ailleurs, le Groupe peut être soumis dans le cadre de ces activités aux dispositions de l'arrêté du 9 août 2021, visant à renforcer la sécurité juridique de la protection de la défense nationale.

7.2.3 RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Dans la plupart des pays où il intervient le Groupe est légalement tenu d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés. Le Groupe doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale de ses salariés. Il doit notamment adopter des mesures de prévention des risques professionnels nécessaires, évaluer les risques propres à l'entreprise, ainsi qu'informer et former ses salariés sur ces risques.

7.3 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations sur les participations figurent au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel en note 27 aux comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.4 CONTRATS IMPORTANTS

Voir le paragraphe 4.1.2.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

7.5 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

REFA

7.5.1 PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires de la Société, ses filiales non consolidées, les entreprises sous contrôle conjoint (les sociétés consolidées en intégration proportionnelle), les entreprises associées (les sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

Les données chiffrées précisant les relations avec ces parties liées figurent dans la note 23 de l'annexe des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentés au paragraphe 4.4.1 du présent document d'enregistrement universel.

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions significatives entre parties liées au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, ni de modification significative des transactions entre parties liées décrites dans la note 23 l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.5.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée générale de la société **SPIE SA**

10, avenue de l'Entreprise, 95800 Cergy

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 4 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Bourgeois

7.6 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

7.7 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établis par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société.

7.8 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL RFA

7.8.1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE

M. Gauthier Louette, Président-directeur général de SPIE SA.

7.8.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations incluses dans le présent document d'enregistrement universel qui relèvent du rapport de gestion du conseil d'administration répertoriées dans

la table de concordance figurant en page 303 à 307 du présent document d'enregistrement universel présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 5 avril 2024

M. Gauthier Louette

Président-directeur général de SPIE SA

7.8.3 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Gauthier Louette, Président-directeur général de SPIE SA.

7.9 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

RFA

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres

1 place des Saisons

92400 Courbevoie – La Défense 1, France

Représenté par M. Pierre Bourgeois

Date de nomination : Ernst & Young et Autres a été nommé dans les statuts constitutifs de la Société en date du 27 mai 2011.

Dernier renouvellement : Assemblée générale mixte du 11 mai 2022 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Ernst & Young et Autres est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par M. Edouard Sattler

Date de nomination : PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 15 novembre 2011.

Dernier renouvellement : Assemblée générale mixte du 10 mai 2023 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les principales rubriques prévues par les Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Table de concordance du document d'enregistrement universel – Annexes 1 et 2 du règlement délégué (ue) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (ue) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	301
2. Contrôleurs légaux des comptes	302
3. Facteurs de risques	35-45
4. Informations concernant SPIE	292-297
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	28-31
5.2 Principaux marchés	26-27
5.3 Événements importants dans le développement des activités	19-23
5.4 Stratégie et objectifs	24-25
5.5 Dépendance éventuelle de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	158-159
5.6 Position concurrentielle	26-27
5.7 Investissements	276
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du Groupe	32-33
6.2 Liste des filiales importantes	32-33
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	104-121
7.2 Résultats d'exploitation	124-200; 205-230
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux	104-121
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	104-121
8.3 Informations sur les besoins de financement et structure de financement	104-121
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités du Groupe	104-121
8.5 Sources de financement attendues	104-121
9. Environnement réglementaire	298
10. Informations sur les tendances	123
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	104-121
12. Organes d'administration et de direction	
12.1 Renseignements relatifs aux membres du conseil d'administration et à la direction générale	239-252
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des membres du conseil d'administration et de la direction générale	239-252
13. Rémunération et avantages	
13.1 Montant de la rémunération des mandataires sociaux	258-270
13.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement aux mandataires sociaux de pensions, retraites ou autres avantages	258-270
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	248

	Pages
14.2 Contrats de service liant les mandataires sociaux au Groupe prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	275
14.3 Informations sur le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations et le comité RSE et gouvernance	254-257
14.4 Déclaration de conformité à un code de gouvernement d'entreprise	238
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	271
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	86-89
15.2 Participations détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale et options éventuelles sur ces participations	276-281
15.3 Participation des salariés dans le capital	274
16. Principaux actionnaires	
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	274-281
16.2 Existence de droits de vote différents	274-281
16.3 Contrôle de SPIE	274-281
16.4 Accord connu de SPIE dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	274-281
17. Transactions avec des parties liées	299
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats	
18.1 Informations financières historiques	124-200; 205-230
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	124-200; 205-230
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	124-200; 205-230
18.4 Informations financières <i>pro forma</i>	124-200; 205-230
18.5 Politique en matière de dividendes	282
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	44-45
18.7 Changement significatif de la situation financière de SPIE	44-45
19. Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	283
19.2 Acte constitutifs et statuts	292-297
20. Contrats importants	299
21. Documents disponibles	301

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société tels que requis notamment par les articles L. 225-100-1 et suivants et L. 232-1 II, du code de commerce. Sont présentés

ci-après les références aux paragraphes du présent document d'enregistrement universel correspondant aux différentes parties du rapport de gestion tel qu'arrêté par le conseil d'administration de la Société.

	Paragraphes du document d'enregistrement universel	Pages
1 – Activité		
Situation et activité de la Société et, le cas échéant, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité au cours de l'exercice écoulé, et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.	1 et 4.1	17-33; 104-121
Résultat de l'activité de la Société, de ses filiales, des sociétés contrôlées par branche d'activité (analyse succincte des documents comptables, tout au moins pour les postes les plus significatifs : chiffre d'affaires, charges d'exploitation, résultat courant, résultat net).	4.1 et 4.4.1	104-121; 124-200
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et, notamment, de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.	1, 4.1 et 4.4.1	17-33; 104-121; 124-200
Analyse des indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et notamment les Informations relatives aux questions d'environnement ou de personnel.	3	53-102
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée ainsi que les indications sur l'utilisation des instruments financiers lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de l'actif et du passif, de la situation financière et des pertes et profits de la Société.	2.1	36-45
Risques de prix, de crédit, de liquidité, de trésorerie, risque de variation du cours, risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, taux de change au cours de baisse : indication des motivations qui ont conduit à intervenir sur tel marché.	2.1	36-45
Évolution prévisible de la situation de la Société, de l'ensemble des entreprises constituant le périmètre de consolidation et les perspectives d'avenir.	4.3	123
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport, et la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis.	4.2	122
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité.	3.5.1	63-68
Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.	2.3.4	52
2 – Informations comptables et financières		
Modifications apportées dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues.	4.4.1 et 4.5.1	124-200; 205-230
Montant des charges non fiscalement déductibles.	4.4.1	124-200
Montant global des dépenses somptuaires et celui de l'impôt correspondant (article 223 <i>quater</i> du CGI).	4.4.1	124-200
Réintégration dans le bénéfice imposable de certains frais généraux par chiffres globaux et par catégorie de dépenses.	4.4.1	124-200
Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat.	6.3	282
Rappel du montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices.	6.3	282
3 – Information concernant les filiales et participations		
État des prises de participations dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française et représentant plus de 1/20, 1/10, 1/5, 1/3, 1/2, 1/3 du capital social ou des droits de vote de ces sociétés.	4.4.1	124-200

	Paragraphe du document d'enregistrement universel	Pages
État des prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.	4.1.1, 4.1.3, 4.4.1 note 6	104-113; 121; 141-142
4 – Informations concernant le capital social, les participations croisées et l'autocontrôle		
Le nom des sociétés contrôlées et la part du capital social que celles-ci détiennent dans la Société (autocontrôle).	4.4.1, note 27	190-200
Identité des personnes physiques ou morales possédant plus du 20 ^e , du 10 ^e , du 3/20 ^e , du 5 ^e , du quart, du tiers, de la moitié, des 2/3, des 18/20 ^e ou des 19/20 ^e du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales.	6.1.1 et 6.1.2	274-275
5 – Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice		
Pourcentage de détention du capital social de la Société par les salariés.	6.1.1 et 6.1.4	274; 281
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.	6.1.1	274
Mention de la proportion du capital social que représentent les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées.	6.1.1	274
Accords entre actionnaires qui peuvent entraîner une restriction au transfert d'action et à l'exercice des droits de vote.	6.1.2	275
6 – Stock-options et attribution gratuite d'actions		
Stock-options et attribution gratuite d'actions.	5.3.3 et 6.1.3	268-269; 276-281
7 – Information concernant les mandataires sociaux		
Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.	5.2	240-257
Choix sur les modalités d'exercice de la direction générale.	5.1	239-240
Situation des mandataires sociaux : nomination, renouvellement et notification de cooptation.	5.2	240-257
Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société.	6.1.3	276-281
Obligation de conservation par les mandataires sociaux des actions gratuites et/ou stock-options qui leur ont été attribuées.	6.1.3	276-281
Rémunérations des mandataires sociaux :	5.3	258-270
Rémunération totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux ;	5.3	258-270
Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;	5.3	258-270
Détail des engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux et notamment, tout élément de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dû à raison de la prise, de la cession ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci ;	5.3	258-270
Précision sur les modalités de détermination desdits engagements ainsi que leurs montants s'ils figurent dans les accords.	5.3	258-270
Montant des rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé.	5.3	258-270
8 – Informations diverses		
Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes).	7.5, 4.4.1 note 23	299; 287-288
Présentation succincte des résolutions soumises à l'Assemblée générale.	6.4.1	285-286
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.	6.5	289
Informations sur les installations classées à risques : <ul style="list-style-type: none"> • politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société ; • capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation desdites installations ; • moyens mis en place par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de la Société. 	2.1, 2.2 et 2.3	35-52
9 – Commissariat aux comptes		

	Paragraphes du document d'enregistrement universel	Pages
Mandats des commissaires aux comptes.	7.9	302
10 – Documents à joindre en annexe au rapport de gestion et/ou à communiquer aux actionnaires		
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices.	4.6	235
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	4.7	236
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 225-37 du code de commerce. 	5	239-271
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ; • rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels incluant l'attestation des commissaires aux comptes sur l'exactitude et la sincérité des informations contenues dans le rapport de gestion sur la rémunération des mandataires sociaux ; • rapports complémentaires sur les opérations réalisées par la Société au titre des stock-options et des attributions gratuites d'actions. 	4.5.2	231-234
• Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.	4.4.1 note 27	190-200
Tableau récapitulatif :		
<ul style="list-style-type: none"> • de l'état des délégations de compétences et de pouvoir en cours de validité accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration ou au directoire, en matière d'augmentation du capital social ; • de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé. 	6.4.1	285-286
Rapport sur la réalisation des opérations d'achat d'actions préalablement autorisées par l'Assemblée générale dans le cadre d'un programme de rachat.	6.4.3	287-288

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document d'enregistrement universel constitue également le rapport financier annuel de la Société. Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les

informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

	Chapitres/paragraphes du document d'enregistrement universel	Pages
1 – Comptes consolidés	4.4.1	124-200
2 – Comptes sociaux	4.5.1	201-204
3 – rapport de gestion	Cf. table de concordance ci-dessus	303-307
4 – Déclaration de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel	7.8	301
5 – Rapport des commissaires aux comptes sur :		
<ul style="list-style-type: none"> • les comptes consolidés ; • les comptes sociaux. 	4.4.2, 4.5.2	201-204; 231-234
6 – Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	4.1.1, note 25	189
7 – Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du code de commerce)	5	239-271
8 – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du code de commerce)	4.5.2	231-234



Ce document est imprimé en france par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

SPIE SA
Campus Saint Christophe - Europa
10, avenue de l'Entreprise
95863 Cergy-Pontoise Cedex
France
Tél : + 33 (0)1 34 41 81 81
www.spie.com